

SOMMAIRE

1	RAPPORT INTÉGRÉ	RFA	DPEF	2	5	RAPPORT D'ACTIVITÉ	RFA	357
1.1	Présentation générale du Groupe			62	5.1	Faits marquants de l'exercice		358
1.2	Historique			66	5.2	Évolution de l'activité et des résultats		363
1.3	L'industrie du TIC			68	5.3	Flux de trésorerie et financement		372
1.4	La stratégie et les objectifs du Groupe			72	5.4	Événements postérieurs à l'approbation des comptes		379
1.5	Présentation des activités			81	5.5	Tendances pour l'exercice 2022		380
1.6	Accréditations, agréments et autorisations			105	5.6	Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS		380
1.7	Recherche, développement, innovation, brevets et licences	RFA		106	5.7	Changements significatifs de la situation financière et commerciale		383
1.8	Systèmes d'information			107	5.8	Contrats importants		383
2	RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DEL'ENTREPRISE	RFA	DPEF	109	6	ÉTATS FINANCIERS	RFA	385
2.1	L'engagement de Bureau Veritas			110	6.1	Compte de résultat consolidé		386
2.2	Risques et opportunités en matière de durabilité			124	6.2	État du résultat global consolidé		387
2.3	Stratégie RSE à horizon 2025			128	6.3	État de la situation financière consolidée		388
2.4	Gouvernance et excellence opérationnelle			134	6.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés		389
2.5	Capital social et capital humain			155	6.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés		390
2.6	Capital Naturel			189	6.6	Notes annexes aux comptes consolidés		391
2.7	La Ligne Verte BV			199	6.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés		452
2.8	Indicateurs et correspondances			211	6.8	Comptes annuels de Bureau Veritas SA		458
2.9	Méthodologie de recueil de l'information			223	6.9	Notes annexes aux comptes annuels de Bureau Veritas SA		462
2.10	Avis de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI)			226	6.10	Informations complémentaires concernant Bureau Veritas en vue de l'approbation des comptes annuels 2021		477
3	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	RFA		231	6.11	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels		480
3.1	Gouvernance de la Société			232	7	CAPITAL, ACTIONNARIAT ET INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ		485
3.2	Conseil d'administration			237	7.1	Renseignements à caractère général		486
3.3	Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration			264	7.2	Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2021		487
3.4	Direction du Groupe			278	7.3	Principales filiales en 2021	RFA	488
3.5	Déclarations sur la situation des mandataires sociaux			284	7.4	Contrats intra-groupe		491
3.6	Autres informations sur la gouvernance			285	7.5	Contrats de franchise industrielle, redevance de nom et licence de savoir-faire, services centraux		491
3.7	Rémunérations des mandataires sociaux			288	7.6	Opérations avec les apparentés et rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées		492
3.8	Intérêts des dirigeants mandataires sociaux, des administrateurs et de certains salariés			322	7.7	Capital social et droits de vote	RFA	493
4	GESTION DES RISQUES			335	7.8	Actionnariat	RFA	496
4.1	Facteurs de risques	RFA	DPEF	336	7.9	Informations boursières	RFA	501
4.2	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques			348	7.10	Actes constitutifs et statuts		504
4.3	Assurances			354	8	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL		509
4.4	Procédures, enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales			355	8.1	Personnes responsables	RFA	510
					8.2	Contrôleurs légaux des comptes	RFA	511
					8.3	Documents accessibles au public		512
					8.4	Informations incluses par référence		512
					8.5	Tables de concordance		513

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**

Les éléments de la Déclaration de Performance Extra-Financière sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme **DPEF**



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

INCLUANT LE RAPPORT INTÉGRÉ,
LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL
ET LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE

2021



Ce Document d'enregistrement universel a été déposé le 29 mars 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Le Document d'enregistrement universel est une reproduction de la version officielle du Document d'enregistrement universel qui a été établie en XHTML et est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Bureau Veritas (www.bureauveritas.com).

Ce label distingue les documents ou supports d'information les plus transparents selon les critères du classement annuel de la Transparence (<https://www.grandsprixtransparence.com>)



CES MÉGA-TENDANCES QUI FAÇONNENT L'AVENIR

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie de développement à moyen et long terme, Bureau Veritas a mené une étude approfondie de son écosystème.

5 TENDANCES de fond structurelles ont été identifiées comme impactantes pour son développement. Au cœur de ces lames de fond déjà très ancrées dans toutes les régions du monde, une même réalité : une exigence accrue d'instaurer ou de réinstaurer la confiance, entre les consommateurs/citoyens, les entreprises, les gouvernements et la société au sens large.

TENDANCE 1

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET URBANISATION GALOPANTE

On observe à l'échelle mondiale une double tendance. La première : une croissance démographique soutenue, avec une progression attendue de la population mondiale de 2 milliards d'ici à 2050, passant ainsi de 7,7 à 9,7 milliards d'individus. La seconde : celle de l'urbanisation galopante. Environ 55% de la population mondiale est urbaine. Ce taux devrait avoisiner les 70% en 2050. L'Asie et l'Afrique compteront pour une grande partie dans cet accroissement de la population urbaine. Pour faire face à cette croissance démographique, villes et États doivent investir massivement dans les transports, le logement, les bâtiments tertiaires et la rénovation des infrastructures vieillissantes. Dans la période post-Covid, ces investissements constituent le levier majeur d'une relance économique responsable. Plus globalement, la croissance démographique, notamment celle des classes moyennes dans les pays émergents, génère de fortes attentes en matière de qualité, de sécurité, de garantie de performance et de durabilité.

Ce que génère cette tendance

- **Développement** d'infrastructures durables et de nouveaux modes de mobilité
- **Recours** accru aux énergies vertes
- **Renforcement** de la connectivité des territoires
- **Multiplication** des partenariats public-privé

+ DES 2/3

DE LA POPULATION MONDIALE sera urbaine d'ici à 2050 et plus de la moitié de la population mondiale vivra en Asie en 2050





TENDANCE 2

COMMERCE INTERNATIONAL ET GESTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT : RUPTURES ET RECONFIGURATIONS

La mondialisation de l'économie, ces dernières décennies, a entraîné une complexification des chaînes d'approvisionnement (multiplication des fournisseurs et des intermédiaires, réduction de la lisibilité des étapes et des processus de la *supply chain*). L'épidémie de Covid-19 a mis au jour ces fragilités et accru l'exigence de transparence, tant sur l'origine et sur la qualité des produits que sur leur impact sanitaire, social et environnemental. Certains équilibres établis ont été modifiés. Les industriels ont tendance à partir de Chine pour se tourner vers d'autres pays d'Asie du Sud-Est. On assiste aussi à des relocalisations, à proximité des marchés finaux – au Mexique par exemple, pour servir le marché nord-américain. Cette recomposition engendre de nouveaux besoins, notamment en hubs locaux capables de proposer des services de test, d'inspection et de certification au plus près des sites de production.

Ce que génère cette tendance

- **Relocalisation** des chaînes d'approvisionnement
- **Simplification** des chaînes d'approvisionnement
- **Importance accrue** du marché domestique chinois

25%
DES EXPORTATIONS
MONDIALES
impactées par la relocalisation
d'ici à 2025



+ 530%
D'AUGMENTATION
DU VOLUME
DE DONNÉES
d'ici à 2025,
selon la Commission
européenne

TENDANCE 3

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET ACCÉLÉRATION DE LA DIGITALISATION

Le « déluge de données » (*Big Data*) renforce les besoins de qualité et d'élasticité de l'infrastructure digitale. Plus les données se multiplient, plus l'exigence de leur sécurité devient complexe à gérer. Avec la digitalisation de l'économie, la sécurisation des systèmes et des échanges ainsi que la protection des données deviennent cruciales pour les acteurs, alors même que la réglementation en matière de cybersécurité est encore émergente. Nous assistons actuellement à un passage de l'ère du *Big Data* à l'ère du *Right Data*, où, dans la masse d'informations disponibles, l'essentiel aujourd'hui est d'aller chercher l'information juste, nécessaire et suffisante à l'analyse d'une situation donnée. Cela nécessite de gérer la qualité des données le plus tôt possible et renforce le rôle des tiers de confiance capables de valider la justesse des données. L'analyse de données (*data analytics*), l'apprentissage automatique (*machine learning*) et la *blockchain* sont des technologies qui permettent à Bureau Veritas de rendre ses services plus efficaces, précis, pour améliorer sa productivité et sa fiabilité. Le marché de l'Internet des Objets (IoT) devrait connaître une progression en valeur de 13% par an d'ici à 2024 ; cette croissance gigantesque encourage Bureau Veritas à développer son expertise et sa capacité de test sur les marchés clés en conduisant des essais réglementaires mais également de performance afin d'assurer l'intégrité des transmissions de données.

Ce que génère cette tendance

- « **Plateformisation** » des solutions
- **Inspections** à distance
- **Développement** des « jumeaux numériques » et recours à l'intelligence artificielle
- **Processus innovants** de traçabilité, notamment au travers de la *blockchain*
- **Expertise** en évaluation de conformité de la cybersécurité et des modèles d'intelligence artificielle

45%
**DES ACTIFS FINANCIERS
EUROPÉENS**
intégraient d'une façon
ou d'une autre
des critères ESG en 2020

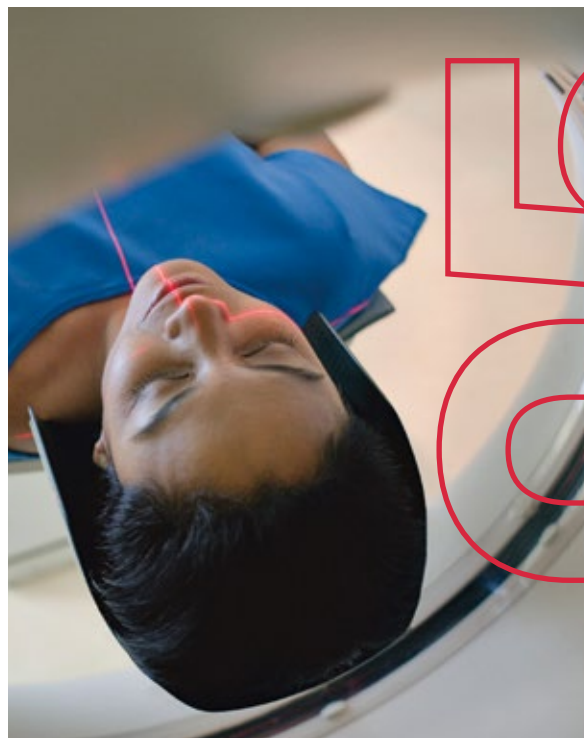
TENDANCE 4

**ATTENTION ACCRUE PORTÉE
AUX ENJEUX DE DURABILITÉ ET DE RSE**

Les citoyens attendent des entreprises qu'elles jouent un rôle et portent une responsabilité dans la prise en compte des grands enjeux sociaux et environnementaux. Les entreprises qui s'engagent dans la transition vers des modèles plus durables expriment le besoin d'être accompagnées par un expert indépendant et impartial, afin de valoriser de façon sûre et transparente leurs engagements à être plus responsables. Les entreprises proposant de nouveaux services et technologies, notamment sur le marché des énergies vertes (hydrogène, éolien, solaire, par exemple), ont des besoins importants en matière de tests, d'inspection et de certification afin de répondre aux nouvelles réglementations.

Ce que génère cette tendance

- **Engagements** mesurables et communication transparente
- **Investissements** durables
- **Demande** croissante de services de tests, d'inspection et de certification sur le marché des nouvelles énergies



TENDANCE 5

**RÔLE PRÉPONDÉRANT ACCORDÉ
À LA SANTÉ ET À L'HYGIÈNE**

L'importance des enjeux sanitaires, la nécessité de renforcer les infrastructures hospitalières et de poursuivre le développement de structures dédiées pour accompagner le vieillissement de la population ont été renforcées ces dernières années. La digitalisation impacte également l'univers de la santé et se traduit notamment par la multiplication des appareils médicaux connectés. Enfin, la priorité de toutes les entreprises est de fournir les conditions de santé, de sécurité et d'hygiène adéquates pour leurs employés et leurs clients : pour rassurer leurs clients et usagers, et protéger la santé de leurs salariés, elles doivent garantir que toutes les mesures d'hygiène sont en place, sur les sites opérationnels comme dans les bureaux.

Ce que génère cette tendance

- **Importance accrue** de la santé et de l'hygiène
- **Évolution** des réglementations sanitaires
- **Accélération** de l'innovation dans les technologies médicales

234,5 Mds\$

C'est l'estimation de la valeur
du marché mondial de la santé
numérique d'ici à 2023



BUREAU VERITAS, UNE CHAÎNE DE CONFIANCE

BUSINESS

to

CHEZ BUREAU VERITAS

NOTRE RAISON D'ÊTRE EST DE

BÂTIR UN MONDE DE CONFIANCE EN ASSURANT UN PROGRÈS RESPONSABLE

**Nous sommes un leader mondial
dans le domaine des tests,
de l'inspection et de la certification**



env. **80 000**
TRUST MAKERS

140
PAYS

près de **1600**
BUREAUX ET
LABORATOIRES

3500
AGRÈMENTS ET
ACCREDITATIONS

(1) Au 31 décembre 2021.

ENTREPRISE DE SERVICES BUSINESS TO BUSINESS TO SOCIETY (BtoBtoS), Bureau Veritas contribue à transformer le monde dans lequel nous vivons. Depuis 1828, nous jouons un rôle central dans la construction d'une confiance pérenne entre les entreprises, les gouvernements et la société, en vue de bâtir les fondations d'un progrès responsable.

BUSINESS

to

SOCIETY

POUR NOS CLIENTS

NOUS ACCOMPAGNONS 400 000 CLIENTS

- Performance de leurs activités
- Maîtrise des risques
- Impact positif sur la planète et ses habitants

52% des ventes du Groupe en 2021 sont des services issus de la Ligne Verte BV



Nous détaillons notre activité selon six marchés :

- Bâtiment & Infrastructures ;
- Agroalimentaire & Matières Premières ;
- Industrie ;
- Biens de consommation ;
- Marine & Offshore ;
- Certification.

POUR LA SOCIÉTÉ

NOUS AGISSONS DE MANIÈRE RESPONSABLE AFIN DE BÂTIR UN MONDE MEILLEUR :

BÂTIR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL



CONTRIBUER À UNE MEILLEURE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



PROMOUVOIR LES MEILLEURES PRATIQUES D'AFFAIRES

NOUS SOMMES LE TIERS DE CONFIANCE INDÉPENDANT, EXPERT ET IMPARTIAL

qui permet aux entreprises de répondre aux attentes des citoyens en matière de :

- santé et sécurité ;
- transparence ;
- qualité ;
- engagement social, sociétal et environnemental.

**MESSAGE D'ALDO CARDOSO,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE BUREAU VERITAS**



« Le potentiel de développement et d'impact de Bureau Veritas
dans les prochaines années est extraordinaire. »

Lorsque je retrace l'année 2021, cinq mots me viennent à l'esprit pour qualifier Bureau Veritas : Unité, Excellence, Transparence, Confiance et Engagement

Dans un environnement encore impacté par la pandémie, je veux saluer les efforts continus de nos 80 000 employés à travers le monde. Ils ont à la fois protégé les fondamentaux de l'entreprise et garanti la santé, la sécurité des équipes et de celles de nos clients. Tout aura été mis en œuvre pour opérer nos services dans les meilleures conditions et, dans le même temps, préparer l'avenir du Groupe et accompagner nos clients sur leurs enjeux. C'est **uni** par des valeurs communes, des convictions partagées et animé par un remarquable professionnalisme que l'ensemble des collaborateurs de Bureau Veritas aura traversé cette période inédite.

La transformation du Groupe et de son *business model* a propulsé Bureau Veritas dans un nouveau cycle de son développement. L'entreprise est beaucoup plus résiliente, ses fondamentaux sont plus solides, ses équipes expertes sont totalement tournées vers l'efficacité et l'excellence du service pour nos 400 000 clients dans le monde. Croissance organique très solide, marge opérationnelle robuste, trésorerie saine et endettement à un plus bas historique... C'est dans un contexte pourtant encore contraignant que l'entreprise réalise une performance d'**excellence**. Dans ce contexte, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de ses actionnaires un dividende de 0,53 euro par action, en hausse de 47 % par rapport à 2020.

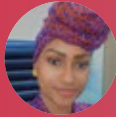
Le Conseil d'administration accueille, au rythme de certains renouvellements, de nouveaux membres. D'autres administrateurs accompagnent l'entreprise depuis de très nombreuses années ; cela permet de conjuguer une grande agilité et l'assurance d'une gestion pérenne : la protection de l'entreprise, le respect des actions de long terme, l'engagement des investissements nécessaires à la croissance. En 2021, les membres du Conseil d'administration ont mené de nombreux travaux dans les différents comités, dont, au premier plan, la supervision de la Direction Stratégique 2025, la cartographie des risques liés à la conformité, les plans de succession des fonctions exécutives du Groupe. La **transparence** de cette gouvernance assure une défense parfaite des intérêts de chacune de nos parties prenantes et la solidité de l'entreprise.

Le potentiel de développement et d'impact de Bureau Veritas dans les prochaines années est extraordinaire. D'une part, la taille du marché et sa fragmentation sont un réservoir de croissance exceptionnelle. C'est vrai sur nos marchés historiques, où nos positions sont fortes ; c'est vrai aussi sur de nouveaux marchés, émergeant autour de la transition énergétique, la disruption des *supply chains* et la dématérialisation croissante des échanges. D'autre part, notre positionnement de tierce partie experte indépendante est devenu une pierre angulaire du système mondial de la confiance. Cette **confiance**, au cœur de notre raison d'être, est également l'une des valeurs fortes de l'entreprise qui irriguent son développement pérenne.

Chez Bureau Veritas, le Conseil d'administration est particulièrement attaché et vigilant quant aux sujets ayant trait aux pratiques d'affaires responsables et éthiques, ainsi qu'à tous les engagements que prend et prendra l'entreprise dans le cadre de sa politique RSE. Ces sujets au cœur des aspirations sociétales sont également l'essence même de l'expertise du Groupe : les membres du Conseil considèrent comme un enjeu essentiel la protection du capital social, humain et naturel. Ils encouragent et supervisent les actions de l'entreprise sur cette trajectoire vertueuse. Cet **engagement**, nous le devons à nos parties prenantes ; nous nous le devons à nous-mêmes.

**CONVERSATION
AVEC DIDIER MICHAUD-DANIEL,
DIRECTEUR GÉNÉRAL**



**ALIATOU CISSÉ***Financial Controller District Senegal/Mali - Sénégal*

CES DERNIÈRES ANNÉES, BUREAU VERITAS S'EST PROFONDÉMENT TRANSFORMÉ. SELON VOUS, QUELLES ONT ÉTÉ LES GRANDES ÉTAPES DE CETTE ÉVOLUTION ?

DIDIER MICHAUD-DANIEL*Directeur Général*

En effet, Bureau Veritas s'est considérablement transformé ces dernières années tout en restant solide sur ses fondamentaux, et sur ce qui a fait sa force pendant des décennies. Il s'agit d'abord d'une mutation interne de notre système de management. En renforçant notre gouvernance et nos processus sur le plan des ressources humaines, du suivi des opérations et de la performance, nous sommes entrés dans une nouvelle ère qui projette Bureau Veritas aux côtés des plus grandes entreprises mondiales. Il s'est agi ensuite de moderniser nos systèmes de *reporting*, de gestion des talents, de travail collaboratif, ainsi que nos outils permettant une meilleure efficacité sur le terrain, notamment dans nos laboratoires, et ceux assurant l'administration et l'amélioration de la performance commerciale. C'est aussi une transformation culturelle : plus de diversité dans nos talents pour répondre encore mieux aux enjeux de nos clients et de la société en général. Tout en chérissant notre expertise technique et technologique, nous avons renforcé nos équipes avec des profils commerciaux nous permettant d'être encore plus pertinents auprès de nos clients. Diversité mais aussi inclusion : inclusion plus systématique de femmes dans les postes opérationnels et dans les postes de direction, inclusion de personnes en situation de handicap, et ce, indépendamment de l'origine et de l'âge. Enfin, notre transformation a aussi fortement modifié notre profil de croissance : nous sommes aujourd'hui une entreprise plus diversifiée car plus forte sur de nouveaux marchés en expansion comme la construction, les infrastructures, les énergies renouvelables, les nouvelles mobilités, l'agroalimentaire. Nous sommes en position de *leadership* pour adresser les enjeux RSE de nos clients partout dans le monde. Nous avons aussi accentué notre présence dans certaines zones du monde comme la Chine et l'Asie en général, l'Amérique latine ou encore l'Afrique, tout en conservant une position dominante sur nos géographies historiques.

Aliatou, nous pouvons être collectivement fiers du chemin accompli, qui nous ouvre des perspectives de développement et d'impact positif considérables pour l'avenir.

**DANIELA WERNECK DE MACEDO***Marine & Offshore Operations Manager – Brésil*

BUREAU VERITAS A DES AMBITIONS AFFIRMÉES POUR L'AVENIR. QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR LES PROCHAINES ANNÉES ? COMMENT VOYEZ-VOUS LE DÉVELOPPEMENT DU GROUPE ?

DIDIER MICHAUD-DANIEL*Directeur Général*

Pour regarder devant nous, il est essentiel de bien mesurer qui nous sommes aujourd'hui. Depuis deux siècles, nous accompagnons nos clients dans leur volonté de mieux maîtriser, réduire les risques en matière de santé, de sécurité, de qualité, de protection de l'environnement et de droits humains. Finalement, rien n'est plus moderne et plus prégnant désormais dans notre société ! Alors oui, nous pouvons avoir de belles ambitions pour Bureau Veritas et surtout pour nos 80 000 salariés à travers le monde qui œuvrent chaque jour à bâtir les fondamentaux de la confiance nécessaire au fonctionnement de notre vie en société... Que ce soit sur des enjeux qui sont au cœur de notre ADN, ou bien sur des enjeux liés à de nouvelles tendances que nous accompagnons. Ce que je vois pour Bureau Veritas dans les prochaines années, c'est précisément cette dualité qui consiste, d'une part, à gagner des positions de *leadership* dans des activités, sur des secteurs qui sont notre expertise centrale ; et, d'autre part, à entrer dans une démarche encore plus innovante, proactive, agile en décryptant les enjeux futurs de nos clients, et adapter nos services pour les accompagner sur des chemins nouveaux. ——— >

Ainsi, notre stratégie 2025 repose sur trois piliers. Le premier, « *Scale* », consistera à créer de la valeur par la croissance organique, notamment en accélérant la réplication de nos offres, et notre performance opérationnelle. Par le deuxième, « *Expand* », nous capitaliserons sur nos savoir-faire pour nous projeter sur des marchés adjacents comme celui des énergies renouvelables. Avec le troisième, « *Lead* », nous sèmerons les graines du futur, en tirant pleinement parti des mutations technologiques, en nous positionnant sur les changements à venir et en investissant sur ce qui pourrait être demain le cœur de nos métiers. En parallèle, notre Ligne Verte BV, représentant aujourd'hui plus de 50% de nos ventes, recèle un fort potentiel de croissance et participe de notre volonté affichée d'accompagner nos clients dans plus de transparence et de crédibilité autour de leurs engagements RSE. Notre culture commune, notre gouvernance solide, notre capacité d'innovation et la puissance de notre marque seront les catalyseurs cruciaux de notre développement et de l'engagement de nos équipes au service de nos clients, de nos actionnaires et de la société dans son ensemble.

« Je suis convaincu de la pertinence de notre projet d'entreprise qui consiste à Bâtir un Monde de Confiance en assurant un progrès responsable. C'est cela la boucle vertueuse d'une entreprise *Business to Business to Society*. »



OLIVIER PEYROT

Vice-President, Human Resources Group Corporate Functions – France

L'UN DES PRINCIPAUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT ET DE CROISSANCE DE BUREAU VERITAS EST LE RECRUTEMENT. NOUS SOMMES AUJOURD'HUI 80 000 TRUST MAKERS - DEMAIN, 90 000 OU 100 000. QUEL CONSEIL DONNERIEZ-VOUS À UN RESPONSABLE RH OU UN MANAGER AFIN D'ATTIRER DE NOUVEAUX TALENTS ?

DIDIER MICHAUD-DANIEL

Directeur Général

Pour un groupe de services comme Bureau Veritas, présent dans 140 pays, employant environ 80 000 collaborateurs, rien n'est plus précieux que le capital humain : c'est cette combinaison parfaite de l'expertise et de l'engagement de ses salariés qui fait de Bureau Veritas une entreprise pas comme les autres. Que cherchent les talents aujourd'hui lorsqu'ils envisagent d'intégrer une nouvelle entreprise ? La quête de sens et leur contribution, leur impact positif. Y a-t-il beaucoup

d'entreprises dans le monde dont la mission soit plus pertinente au regard des enjeux sociétaux, et plus noble que la nôtre ? Bâtir un Monde de Confiance autour des enjeux de durabilité ! Quoi de plus valorisant que de savoir que, chaque jour, par votre métier vous aurez un impact positif sur la vie de millions de personnes ? Chaque année, nous recrutons plus de 10 000 nouveaux talents qui, en rejoignant Bureau Veritas, ont la certitude qu'ils ont une empreinte à laisser, tout en incarnant les valeurs de confiance, de responsabilité, d'ambition et d'humilité, et d'ouverture d'esprit et d'inclusion. C'est tout cela, devenir un *BV Trust Maker*. Pour devenir réalité, cette promesse, cette conviction doivent s'accompagner d'actes concrets. Ce que nous proposons à nos clients, nous nous l'imposons avec la plus grande rigueur à nous-mêmes. Au travers du pilier « Bâtir un Meilleur Environnement de Travail » de notre stratégie RSE, nous mettons tout en œuvre pour favoriser un contexte propice à la confiance et au développement – notamment en favorisant l'inclusion, l'égalité femmes-hommes, le respect de l'environnement et la promotion d'un écosystème juste et éthique. Nous nous sommes fixé des objectifs ambitieux à l'horizon 2025 en ce sens. Ils visent notamment à proposer un niveau élevé de formation pour tous nos collaborateurs – 35 heures par personne – ou encore atteindre un taux de féminisation à des postes de direction de 35%. En parallèle, nous continuerons à faire de l'Éthique, de la Sécurité et du Contrôle financier nos absolus, les piliers de notre culture commune.

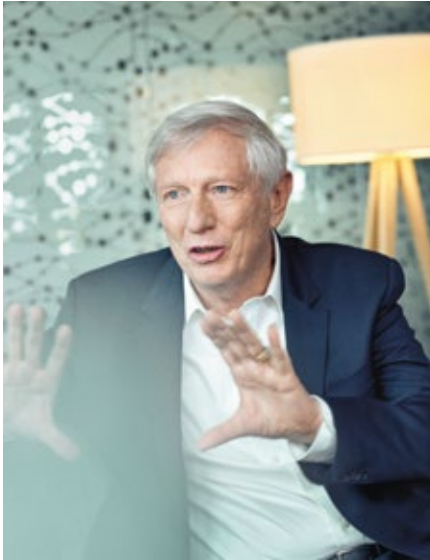




JING HAN

Senior Vice-President, CIF Greater China & CIF North East Asia Operating Region – Chine

SUR LE TERRAIN, JE CONSTATE À LA FOIS UNE AGILITÉ ET UNE RÉSILIENCE ENCORE PLUS VISIBLES. POUVEZ-VOUS RÉSUMER LA MANIÈRE DONT CELA S'EST ILLUSTRÉ À TRAVERS LE GROUPE ?



DIDIER MICHAUD-DANIEL

Directeur Général

En effet, dans cette période inédite, nos collaborateurs ont fait preuve d'une agilité et d'une résilience absolument remarquables. En maintenant la dynamique de nos activités, en restant mobilisés auprès de nos clients, tout en accélérant sur des voies dans lesquelles nous nous étions déjà engagés, ils ont permis à l'entreprise de résister et de sortir encore plus solide de la crise. Je leur en suis extrêmement reconnaissant. Car, si cette crise a confirmé la résilience de notre modèle – soutenue par la diversification que nous avons opérée depuis 2015 –, elle aura aussi été le catalyseur de thématiques telles que la santé et l'hygiène, le digital, la gestion de la chaîne d'approvisionnement ou encore le développement durable. Catalyseur, et même accélérateur : plus que jamais, nos clients comptent sur nous, notre expertise, notre impartialité et notre indépendance, pour apporter des preuves tangibles à leurs engagements et créer les conditions de la confiance avec leurs propres clients. En complément, nous avons su proposer de nouveaux services innovants – telles que les inspections à distance, permettant de poursuivre les activités sur site ; ou la mise en place de plateformes digitales pour une meilleure traçabilité des chaînes d'approvisionnement. Grâce à la mobilisation des femmes et hommes de Bureau Veritas, le Groupe est resté solide. Leur engagement constitue un levier décisif dans la mise en œuvre de notre Direction Stratégique 2025. Je tiens aussi à souligner le soutien sans faille de nos actionnaires dans toute cette période : ils sont une pierre angulaire indispensable à notre succès actuel et à venir.



RAJIV SABHARWAL

Vice-President, Business Development – Energy – États-Unis

INTUITIVEMENT JE COMPRENDS CE QU'EST BUSINESS TO BUSINESS TO SOCIETY MAIS, TRÈS CONCRÈTEMENT, QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE POUR NOS CLIENTS ET NOUS ?

DIDIER MICHAUD-DANIEL

Directeur Général

Merci, Rajiv, pour cette question pertinente. Être une entreprise *Business to Business to Society* repose sur trois piliers fondamentaux. Premièrement, c'est placer nos clients au centre de notre projet. La nature même de ce métier nous confère une place unique à la frontière entre les entreprises, les instances gouvernantes d'une part et les citoyens et consommateurs d'autre part. Nous mettons en résonance les objectifs des uns et les aspirations des autres, avec le but ultime d'un impact positif pour tous. Ensuite, être une entreprise *BtoBtoS*, c'est agir avec agilité et humilité face aux défis de chaque époque. Notre expérience bicentenaire et notre expertise multisectorielle nous permettent de mesurer les enjeux que les entreprises ont aujourd'hui à affronter pour combiner croissance et impact positif sur la société et l'environnement. Parfois, selon les secteurs et la nature des activités, les changements vers des modèles plus pérennes et plus vertueux prennent du temps. C'est aussi notre métier d'accompagner ces transitions, et d'agir là où les mouvements sont les plus complexes. Enfin, c'est considérer que le capital humain est notre actif le plus précieux. Cela nécessite pour nous tous d'agir de façon responsable et durable partout dans le monde. C'est favoriser l'inclusion, l'égalité femmes-hommes et la promotion d'un écosystème juste et éthique. C'est aussi créer, par l'aventure humaine, les conditions d'une ambition commune : laisser une empreinte positive sur le monde dans lequel nous vivons à travers les projets auxquels chacun peut contribuer, et permettre ainsi la juste expression des valeurs de l'entreprise. Les entreprises ont désormais un devoir de citoyenneté et une mission qui vont bien au-delà de leur activité initiale. Nous sommes là pour les accompagner, avec indépendance et impartialité, dans leur volonté de combiner croissance et impact positif sur la société et l'environnement. Je suis convaincu de la pertinence de notre projet d'entreprise qui consiste à Bâtir un Monde de Confiance en assurant un progrès responsable. C'est cela, la boucle vertueuse d'une entreprise *Business to Business to Society*. ■

Pour Bureau Veritas, le progrès n'a de sens que s'il est responsable et inclusif. Le Groupe s'attache donc à accompagner ses parties prenantes et les acteurs de sa chaîne de valeur dans cette démarche, considérant que le progrès responsable est un socle fondamental à la construction d'un monde de confiance.



GER
AGER
TAGER
RTAGER
ARTAGER
PARTAGER
PARTAGE
PARTAG
PARTA
PART
DAR

**PARTAGER
NOTRE VISION
DU PROGRÈS
RESPONSABLE**

NOTRE MISSION ET RAISON D'ÊTRE

Depuis 1828, le Groupe crée le lien de confiance entre les entreprises, les gouvernements et la société, agissant comme garant indépendant, expert et impartial de la parole de ses clients. Les collaborateurs du Groupe sont au service de ses clients et sont inspirés par la société. Ils font de Bureau Veritas une société de services *Business to Society (BtoBtoS)* qui contribue à transformer positivement le monde dans lequel nous vivons.

Pour ses collaborateurs, ses clients, ses partenaires, ses actionnaires et la société dans son ensemble, Bureau Veritas a placé sa raison d'être au cœur de son modèle d'entreprise. Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

Être une entreprise BtoBtoS, c'est d'abord placer nos clients au centre de notre projet.

La nature même de notre activité nous confère une place unique à la frontière entre les entreprises, les instances dirigeantes d'une part et les citoyens/consommateurs d'autre part. Nous mettons en résonance les objectifs des uns et les aspirations des autres, avec le but ultime d'un impact positif pour tous.

Être une entreprise BtoBtoS, c'est agir avec humilité face aux défis de chaque époque.

Notre expérience bicentenaire et notre expertise multisectorielle nous permettent de mesurer les enjeux que les entreprises ont aujourd'hui à affronter pour combiner croissance et impact positif sur la société et l'environnement. Parfois, selon les secteurs et la nature des activités, les changements vers des modèles plus pérennes et plus vertueux prennent du temps. C'est aussi notre métier d'accompagner ces transitions et d'agir là où les mouvements sont les plus complexes.

Être une entreprise BtoBtoS, c'est considérer que le capital humain est notre actif le plus précieux.

C'est créer un environnement de travail propice à la confiance et au développement de tous. Cela nécessite d'agir soi-même de façon responsable et durable partout dans le monde. C'est favoriser l'inclusion, l'égalité femmes-hommes et la promotion d'un écosystème juste et éthique. C'est aussi créer les conditions d'une ambition commune : laisser une empreinte positive sur le monde dans lequel nous vivons à travers les projets auxquels chacun peut contribuer et permettre ainsi la juste expression des valeurs de l'entreprise.

UNE COHÉRENCE D'ENSEMBLE

Les 80000 collaborateurs de Bureau Veritas opèrent dans 140 pays, dans presque tous les secteurs de l'économie. Partout où le Groupe est présent, Bureau Veritas cultive un environnement ouvert d'esprit et inclusif et a fait de l'Éthique, de la Sécurité et du Contrôle financier ses absolus. Ces trois absolus sont des prérequis, sans lesquels les collaborateurs de Bureau Veritas ne pourraient pas exercer. La marque employeur du Groupe, centrée autour du *motto* « *Leave Your Mark* »⁽¹⁾, a été élaborée en résonance avec les fondamentaux de la raison d'être. Gardiens de l'intégrité, les collaborateurs de Bureau Veritas agissent en entrepreneurs, avec ambition et exigence. Animés par une recherche permanente de l'excellence et de l'indépendance, ils tissent des liens de confiance entre les entreprises et leurs parties prenantes.

(1) *Laissez Votre Empreinte.*

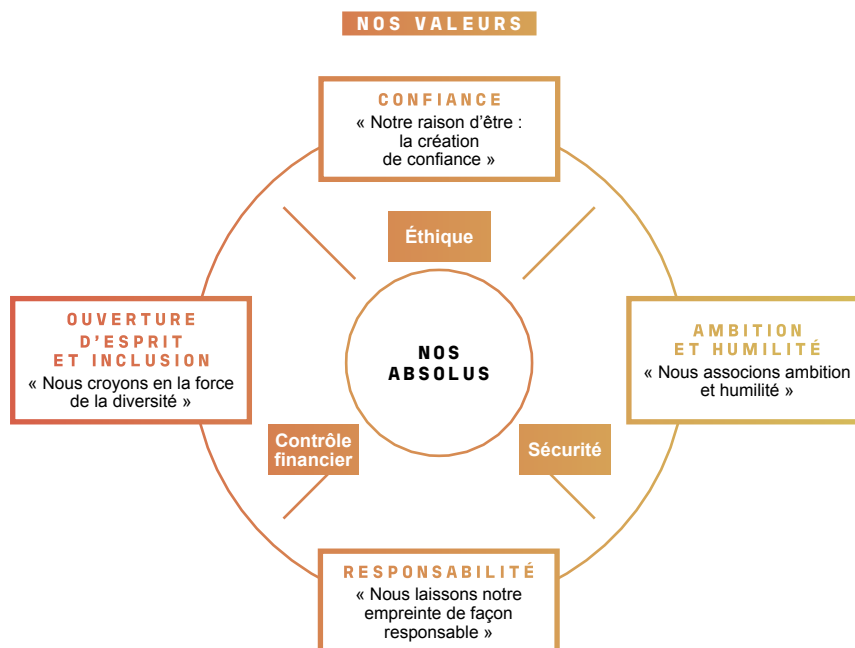
C'EST SUR LA CONFIANCE

que repose la construction des relations entre citoyens, pouvoirs publics et entreprises. Dans un monde en évolution rapide, ce lien essentiel n'est pas un acquis.

- **Les citoyens et les consommateurs recherchent des informations vérifiées et vérifiables** sur la manière dont les entreprises se développent, produisent et fournissent leurs biens et services. Les décideurs de toutes les organisations doivent prouver leurs engagements en matière de RSE afin de rester compétitifs et durables.
- Chez Bureau Veritas, **notre travail permet aux organisations de fonctionner et d'innover en toute sécurité et d'être performantes**. Grâce à notre expertise inégalée, nos connaissances techniques et notre présence mondiale, nous les accompagnons en gérant les risques liés à la qualité, à la sécurité, à la santé et à la durabilité, au bénéfice de la société dans son ensemble.
- **En tant qu'entreprise *Business to Business to Society***, nous pensons qu'aujourd'hui plus que jamais la confiance repose sur **la preuve d'un progrès responsable**.
- **Nous apportons bien plus que des services de test, d'inspection et de certification**. Notre travail va au-delà de la vérification de la conformité et a un impact beaucoup plus large.
- **Depuis 1828, nous agissons en tant que créateurs de confiance entre les entreprises, les gouvernements et la société**, et sommes les garants indépendants et impartiaux de la parole de nos clients.
- Nous jouons un rôle central dans **la construction et la protection de la réputation des entreprises**, et les accompagnons pour bâtir les fondations d'une confiance pérenne.

NOTRE MISSION

BÂTIR UN MONDE DE CONFIANCE EN ASSURANT UN PROGRÈS RESPONSABLE



UNE VISION INCARNÉE PAR 80 000 TRUST MAKERS*

Société de services dont la puissance repose sur l'engagement et l'expertise de l'ensemble de ses employés aux quatre coins du monde, Bureau Veritas considère le capital humain comme son principal actif. L'expertise, l'indépendance et l'impartialité des talents sont au cœur de son succès. Sa culture d'entreprise, unique, rassemble en interne et fait sa différence en externe.

ATTIRER LES TALENTS
Notre croissance et notre développement reposent essentiellement sur notre capacité à attirer de nouveaux talents, en particulier des profils commerciaux et des experts dans les sujets de durabilité – comme les énergies renouvelables. Notre marque employeur « Laissez Votre Empreinte » qui souligne les contributions personnelles et collectives de nos collaborateurs est un élément clé de notre stratégie de recrutement de tels talents. L'intégration réussie de près de 15000 nouveaux collaborateurs chaque année est également un enjeu majeur : ainsi, le Groupe a mis en place et améliore continuellement un processus d'onboarding assurant une expérience immersive et positive à ses nouveaux talents dès leurs premiers pas dans l'entreprise.

**LES RETENIR
ET LES ENGAGER DANS
UNE DÉMARCHE COMMUNE**
Bureau Veritas s'attache à créer pour ses collaborateurs un environnement de travail épanouissant et motivant.

Chaque année, dans une optique d'amélioration continue, BVocal, l'enquête interne, permet d'évaluer l'engagement des collaborateurs et de recueillir leurs commentaires. En 2021, plusieurs politiques Groupe ont été développées et révisées autour de l'inclusion, de la formation, de la santé, de la flexibilité, de la sécurité et du bien-être ou encore de la lutte contre le harcèlement. Le Groupe s'est également fixé un objectif ambitieux quant à sa capacité à nommer davantage de femmes dans des postes de *leaders* et veut atteindre un taux de féminisation des postes de direction de 35% à horizon 2025, notamment en encourageant l'intégration de profils féminins dans les plans de succession. Animé par la volonté d'avoir un impact positif sur le bien-être de ses collaborateurs, le Groupe propose également une plus grande flexibilité des conditions de travail en termes d'horaires ou de lieu de travail. Ces initiatives reposent sur des valeurs vécues au quotidien au sein de Bureau Veritas : confiance, responsabilité, ambition et humilité, ouverture d'esprit et inclusion.

**DÉVELOPPER
LEURS COMPÉTENCES**

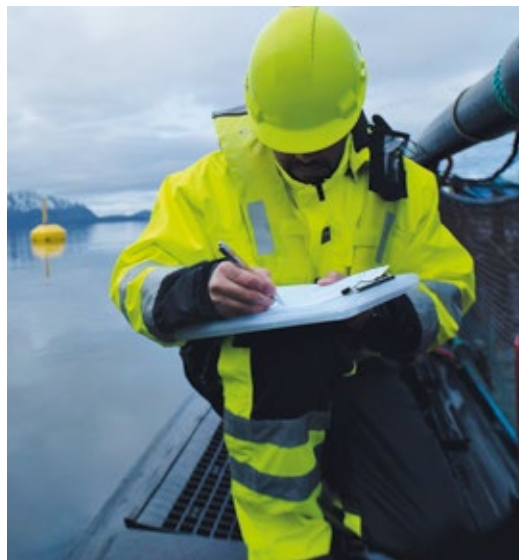
Bureau Veritas mène une politique de formation particulièrement volontariste pour développer les compétences et expertises de ses collaborateurs : parmi les principaux indicateurs extra-financiers de son plan RSE 2025 figure ainsi l'ambition d'atteindre 35 heures de formation par an et par collaborateur. Il s'attache également à offrir des perspectives de carrière attractives. Avec une présence mondiale et des opportunités dans des dizaines de secteurs, Bureau Veritas offre différents parcours pour une carrière enrichissante.

**UN QUOTIDIEN QUI
LEUR PERMET DE LAISSER
LEUR EMPREINTE**

À travers leur métier, les **BV Trust Makers** peuvent Laisser Leur Empreinte : en garantissant la qualité, en assurant la sécurité et la santé, en réduisant les risques et en améliorant la performance, tout en œuvrant à la protection de l'environnement et à la responsabilité sociétale, nos collaborateurs contribuent à Bâtir un Monde de Confiance en assurant un progrès responsable, au bénéfice de la planète et ses habitants.



* Bâtisseurs de confiance.



+ DE 40 000

COLLABORATEURS
invités à répondre à
l'enquête BVocal en 2021,
contre 15 000 en 2020
et 5 000 en 2019

29,9

HEURES DE FORMATION
par collaborateur en 2021,
contre 23,9 en 2020
et 19,0 en 2019

SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE EN AMÉRIQUE LATINE

En 2020, les équipes Bureau Veritas en Amérique latine ont développé un outil qui permet d'évaluer individuellement la sensibilité de chacun en matière de sécurité au travail (perception du risque, culture de la sécurité, résistance au stress). Cela permet de mieux composer et manager les équipes, de cibler les formations nécessaires, et aussi d'orienter le recrutement de nouveaux collaborateurs. À fin 2021, plus de 1 800 tests avaient déjà été effectués. Prochaine étape : une certification dédiée, qui concerne les 7 000 collaborateurs de la zone Amérique latine travaillant dans des activités à haut risque.

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL À SINGAPOUR

À Singapour, Bureau Veritas a obtenu le bronze dans la catégorie « Bien-être au travail » des HR Excellence Awards, décernés chaque année depuis 2012 par un jury de Directeurs des Ressources humaines. Ce trophée récompense l'ensemble des efforts menés pour accompagner les salariés : sessions de gestion du stress avec un psychologue, *webinars* d'information sur la vaccination ou encore partenariats pour proposer des tarifs privilégiés sur les forfaits Internet, les mobiles ou les salles de fitness.



« Avoir une équipe intergénérationnelle m'a aidé à envisager les situations sous différents angles. Là où la jeune génération apporte énergie et ambition, les collaborateurs plus expérimentés aident à appréhender des situations qu'ils maîtrisent. Pour construire cette équipe, il a fallu créer un environnement de confiance et de respect, travailler ensemble, nourrir l'ambition de grandir, se transformer, se réinventer, tirer les enseignements de nos erreurs et valoriser les réussites. » Vinicius Parmezani Lopez, *Country Chief Executive*, Brésil

PARTAGER NOTRE VISION AVEC NOS CLIENTS

Bureau Veritas occupe auprès de ses clients une place privilégiée : celle de tiers de confiance expert et indépendant. Confrontées à de nouveaux enjeux, les entreprises et marques ont besoin d'être accompagnées dans leur volonté de démontrer la réalité de leurs engagements à leurs parties prenantes.

Les entreprises doivent répondre à de nouvelles exigences des consommateurs/citoyens : agissent-elles de façon respectueuse envers l'environnement ? De façon juste et éthique avec leurs fournisseurs ? Quel impact ont-elles sur les communautés dans lesquelles elles s'implantent ? Comment conjuguent-elles innovation, qualité et sécurité ? Bureau Veritas met toute son expertise au service de ces enjeux.

L'entreprise aide depuis 200 ans ses clients de toutes tailles et de tous secteurs, dans le monde entier, à comprendre les enjeux locaux et globaux des réglementations, des régulations et des normes, pour mieux gérer leurs risques et préserver leur réputation. Aujourd'hui, le Groupe va plus loin et leur permet de se projeter dans les enjeux de demain, pour enrichir leur vision stratégique. En capitalisant sur son expertise, son indépendance et son intégrité, Bureau Veritas accompagne désormais ses clients vers le choix d'un progrès responsable, sans lequel aucune confiance n'est possible.



LA BV MARK : pour renforcer la confiance des consommateurs

Les marques grand public font face à de nombreux défis.

Comment rassurer les acheteurs attentifs aux enjeux de qualité sur les performances de leurs produits ? Comment communiquer sur les progrès d'un produit en matière de réduction des impacts environnementaux ? Afin d'aider ses clients à répondre aux attentes croissantes des utilisateurs finaux, la division Biens de consommation de Bureau Veritas a développé deux systèmes de marquage :

- évaluation complète des produits et du contrôle de la production
- vérification indépendante d'une caractéristique unique selon une série de critères couvrant la qualité du produit, sa performance (environnementale par exemple), sa durabilité et sa connectivité.



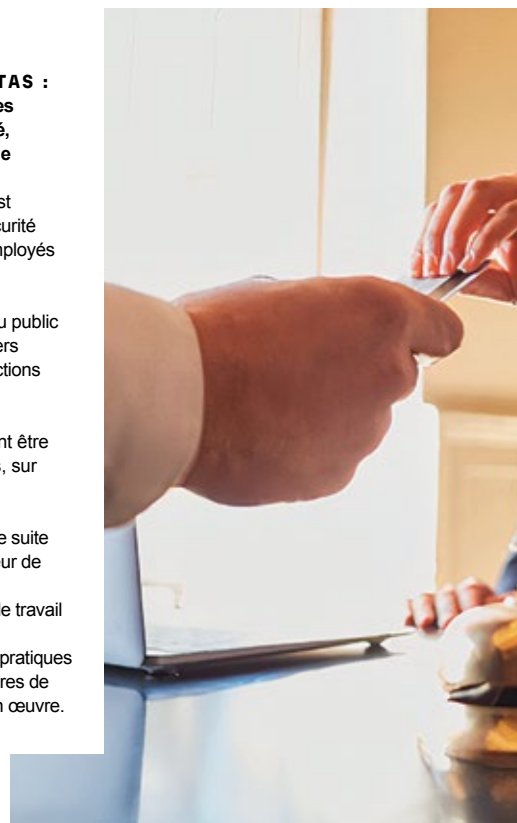
SAFE GUARD PAR BUREAU VERITAS : pour garantir que toutes les conditions de santé, de sécurité et d'hygiène

adéquates sont mises en place

La priorité de toutes les entreprises est d'offrir les conditions de santé, de sécurité et d'hygiène adéquates pour leurs employés et leurs clients :

- les entreprises et administrations disposant d'établissements ouverts au public doivent fournir à leurs clients et usagers la preuve de la mise en œuvre des actions de prévention requises ;
- les entreprises industrielles, de la construction et des services doivent être en mesure de protéger leurs salariés, sur les sites opérationnels comme dans les bureaux.

SafeGuard par Bureau Veritas est une suite de solutions adaptées à chaque secteur de l'économie. Elle vise à réduire les risques inhérents à tous les lieux de travail ou de vie des personnes, en formant efficacement les équipes aux bonnes pratiques d'hygiène et en vérifiant que les mesures de protection sont correctement mises en œuvre.





CLARITY PAR BUREAU VERITAS :
pour apporter transparence
et crédibilité aux
engagements ESG

La solution Clarity aide les entreprises à gérer leurs feuilles de route ESG et à suivre les progrès de leurs stratégies de développement durable. Cette suite de solutions, qui s'inscrit dans la Ligne Verte BV, couvre un large éventail de sujets : social, santé et sécurité, environnement, biodiversité, changement climatique, éthique des affaires, approvisionnement responsable, bien-être animal, efficacité énergétique et gestion des déchets. En évaluant le niveau de maturité tout au long de la chaîne de valeur, Clarity aide notamment les entreprises à cibler leurs efforts et à mobiliser leurs ressources au bon endroit.



SUPPLY - R :
pour construire une chaîne
d'approvisionnement résiliente

La capacité à faire face aux disruptions de la *supply chain* est devenue un sujet clé pour les entreprises. La solution *Supply-R*, qui s'inscrit dans la Ligne Verte BV, utilise des données de terrain collectées à partir d'une vérification indépendante, sur site, des fournisseurs critiques, pour évaluer rapidement et consolider les risques potentiels, le long de la chaîne d'approvisionnement. Un outil précieux pour minimiser les effets sur la demande, les prix et la logistique et créer des écosystèmes fournisseurs durables, basés sur la transparence et la confiance.

PARTAGER NOTRE VISION...

A V E C N O S P A R T E N A I R E S



Pour associer sa chaîne de valeur à sa vision de la confiance et du progrès responsable, Bureau Veritas a multiplié les initiatives en 2021.

Les achats constituent pour le Groupe un rouage essentiel à sa performance financière et à son efficacité opérationnelle. Le Groupe inscrit ses relations avec ses fournisseurs/sous-traitants dans un Code de conduite des partenaires d'affaires (BPCC), qui définit les exigences auxquelles les partenaires d'affaires de Bureau Veritas sont tenus de se conformer, en sus des lois et des règlements locaux, nationaux et internationaux applicables et des dispositions contractuelles. La fonction « Achats » a étendu le déploiement du Code et a déployé un questionnaire d'autoévaluation auprès de ses fournisseurs stratégiques. Pour aller plus loin, le Groupe a par ailleurs lancé en 2021 avec ses fournisseurs les plus stratégiques un programme *Supplier Relationship Management*, véritable outil d'amélioration continue. Il a aussi développé une politique Achats responsables qui s'applique à l'ensemble de ses fournisseurs. Certaines catégories d'achats (flottes automobiles, dépenses liées aux laboratoires) seront davantage scrutées et la notion de performance durable est inscrite dans cette politique.

ALIGNER PERFORMANCE FINANCIÈRE ET EXTRA-FINANCIÈRE AVEC LE SOUTIEN DE NOS PARTENAIRES

La performance sociale et environnementale de Bureau Veritas est désormais prise en compte dans le calcul du coût de financement de son crédit syndiqué, contracté en 2018 pour un montant de 600 millions d'euros. Le Groupe a en effet signé en février 2021 un avenant intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, en ligne avec les objectifs ESG quantitatifs qu'il s'est fixés à l'horizon 2025. À ce titre, les banques constituent des partenaires de choix de Bureau Veritas, à la fois dans son ambition de développement et dans son engagement à être plus responsable.

Les trois critères extra-financiers sélectionnés sont :

- **un taux total d'accidents de 0,26 ;**
- **un taux de féminisation des postes de direction de 35 % ;**
- **une réduction des émissions de CO₂ à 2 tonnes par employé par an.**

Ces indicateurs sont désormais inclus dans le schéma de rémunération des dirigeants du Groupe. De plus, cette initiative témoigne de la volonté de

Bureau Veritas d'aligner ses performances financière et extra-financière, pour une croissance durable, pérenne et profitable à tous.

UN CADRE ROBUSTE ET COHÉRENT POUR NOS FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Les principes du plan de vigilance de Bureau Veritas s'appliquent à sa chaîne d'approvisionnement. Ces principes sont rappelés dans le Code de conduite des partenaires d'affaires. Parmi les 19 indicateurs clés de performance du plan RSE de Bureau Veritas figure un indicateur intitulé « Proportion de fournisseurs et sous-traitants respectant le Code de conduite des partenaires d'affaires du Groupe ».

28%

DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE :

c'est le poids des achats auprès des fournisseurs et sous-traitants

DÉJÀ 60%

DES FOURNISSEURS

ont accepté le Code de conduite en 2021

AVEC NOS ACTIONNAIRES



« Je rends hommage au travail remarquable des équipes de Bureau Veritas ces dernières années et en particulier pendant la récente et difficile période de restrictions sanitaires. Chez Wendel, nous sommes heureux d'être au capital de cette société performante sur le long terme. Nous continuerons de soutenir le développement du Groupe et d'encourager l'innovation et le progrès responsable. »

André François-Poncet, *Président du Directoire de Wendel*

La stratégie de Bureau Veritas, créatrice de valeur durable, est soutenue par la confiance d'un actionnariat stable, avec lequel le Groupe entretient un dialogue permanent et transparent.

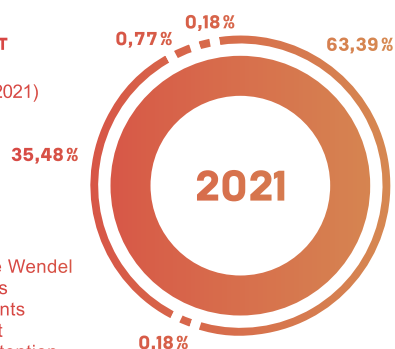
Depuis 2004, Bureau Veritas a pour principal actionnaire l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en Europe, le groupe Wendel SE, qui détient 35,48% du capital et 51,63% des droits de vote au 31 décembre 2021. Investisseur de long terme, cet actionnaire historique de contrôle apporte à Bureau Veritas la confiance et la stabilité nécessaires au développement du Groupe. Le capital flottant, qui représente 63,39% de l'actionnariat de Bureau Veritas, est principalement

détenu par des investisseurs institutionnels. Cette base actionnariale est répartie de façon équilibrée entre les grandes places financières mondiales : Amérique du Nord, France, Royaume-Uni, et Allemagne. Bureau Veritas communique de façon régulière et transparente avec ses actionnaires et avec la communauté financière au sens large, dans le respect des meilleures pratiques en la matière. En 2021, l'entreprise a assuré une interaction importante, en format virtuel, compte tenu de l'environnement sanitaire et des restrictions de déplacements, avec la communauté financière du monde entier. En décembre 2021, la présentation de ses orientations stratégiques à horizon 2025, lors de la Journée Investisseurs, a réuni plus de 250 participants. Depuis 2019, Bureau Veritas a par ailleurs renforcé le dialogue avec ses

investisseurs et les *proxy advisors* sur les sujets de gouvernance, à travers des rencontres dédiées. En 2021, Aldo Cardoso, Président du Conseil d'administration, a ainsi participé à une série de rencontres auprès d'actionnaires institutionnels du Groupe qui ont aussi permis, à la demande de certains actionnaires, d'aborder plus largement les sujets ESG. Ces initiatives sont reconnues par la communauté financière : en 2021, le Groupe s'est à nouveau vu décerner, parmi les entreprises de l'indice SBF 120, le Grand Prix de la transparence, dans la catégorie « Charte éthique » ; il avait déjà été distingué en 2020 dans la catégorie « CAC Large 60 » de ces Grands Prix, qui mesurent et récompensent depuis douze ans la qualité d'information des sociétés françaises.

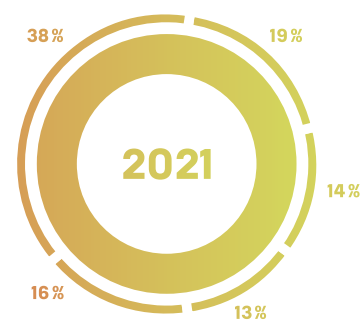
ACTIONNARIAT SIMPLIFIÉ (au 31 décembre 2021)

35,48% Groupe Wendel
0,77% Salariés
0,18% Dirigeants
63,39% Flottant
0,18% Autodétention



PART DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS DANS LE CAPITAL FLOTTANT DU GROUPE

38% Nord-Américains
19% Français
14% Britanniques
13% Européens (hors France et Royaume-Uni)
16% Autres pays et non-identifiés



PARTAGER NOTRE VISION...

A V E C L A S O C I É T É

Bureau Veritas entend jouer un rôle moteur dans la transition vers une économie plus respectueuse de la planète et de ses habitants.

En accompagnant ses clients vers des modèles responsables et durables, en s'engageant, avec ses collaborateurs dans des initiatives solidaires, le Groupe crée de la valeur qu'il partage avec toutes ses parties prenantes.

En aidant ses clients à améliorer la sécurité et la qualité de leurs produits et services, à protéger la santé humaine et à préserver l'environnement, Bureau Veritas accompagne le développement de leurs activités et les aide à relever des défis sociétaux majeurs : urbanisation galopante, croissance démographique, transition vers une agriculture responsable et des énergies durables, protection des ressources naturelles et des données personnelles. Bureau Veritas participe à bâtir une confiance

fondée sur le progrès responsable et est ainsi une entreprise *Business to Business to Society*. Les citoyens, les consommateurs, les investisseurs et les agences de notation veulent plus de transparence. Quant aux entreprises, elles veulent faire reconnaître leur engagement en matière de durabilité. Dans ce contexte, Bureau Veritas crée les conditions de la confiance entre les entreprises, les pouvoirs publics et les consommateurs en combinant indépendance et expertise bicentenaire.

AGIR, PARTOUT DANS LE MONDE



EN FRANCE

Chaque année, les salariés de Bureau Veritas France se mobilisent aux côtés des Banques alimentaires pour collecter des produits de première nécessité. Dans un contexte sanitaire qui a encore aggravé les situations de précarité alimentaire (ce sont entre 2 et 5 millions de personnes qui ne mangent pas à leur faim en France), la solidarité a été particulièrement active : plus d'une tonne de denrées ont été récoltées fin novembre 2021, lors du week-end de Collecte Nationale organisé par l'association. Cette initiative s'inscrit dans une démarche portée au niveau du Groupe, le « *Shaping a Better World Day* ».



AUX ÉTATS-UNIS

Bureau Veritas Amérique du Nord a lancé un programme de bourses, les *BV STEM Scholars*, en juin 2021 à New York, en partenariat avec le STEM Educational Institute. L'objectif était de permettre à 15 lycéens des quartiers défavorisés de New York d'accéder à l'enseignement supérieur et à la formation pour apprendre à coder avec Python. Ils ont pu développer des analyses de données et des compétences de visualisation de données interactives afin de les préparer à de futures carrières STEM*. La bourse a fourni une allocation pour les frais de subsistance des boursiers et une contribution financière à leur fonds d'éducation. Le soutien de Bureau Veritas n'est pas que financier. Le programme fournit également des mentors aux boursiers, ainsi qu'un soutien dédié à la gestion du stress et aux stratégies d'apprentissage.



EN INDE

Bureau Veritas Inde a collaboré avec la Fondation Goonj, permettant à ses employés, en aidant les communautés défavorisées, de contribuer à « Bâtir un Monde Meilleur ». Des dons en nature ont été collectés auprès d'environ 25 bureaux et laboratoires à travers l'Inde, contribuant à un total de 75 colis contenant des vêtements, des jouets, de la papeterie et des produits d'épicerie, représentant ainsi un poids total de 1 000 kg. La Fondation Goonj œuvre depuis 1998 pour répondre aux besoins fondamentaux des communautés les plus démunies, dans le respect de la dignité des individus.

* STEM = Science, Technology, Engineering, Mathematics



Leader mondial au cœur des enjeux économiques et sociétaux, Bureau Veritas a un modèle de développement dual, à la fois pérenne et responsable, qui sert d'une part ses ambitions de développement et d'autre part ses convictions, son engagement en matière d'impact positif sur la planète et ses habitants, et les attentes de ses parties prenantes. Un choix d'avenir, créateur de valeur pour tous.



ACCÉLÉRER

ACCÉLÉRER
SUR DES VOIES
D'AVENIR

NOTRE FORCE :

UN PROFIL DE CROISSANCE RENFORCÉ

Pour Bureau Veritas, la période 2015-2020 a été une période de profonde transformation. Le Groupe est sorti de ce plan stratégique plus diversifié, plus résilient, plus efficient, plus robuste et plus numérique.

PLUS DIVERSIFIÉ ET PLUS RÉSILIENT

Pour renforcer sa résilience et créer des plateformes de croissance, le Groupe a rééquilibré son portefeuille d'activités, faisant pivoter son modèle d'affaires vers des marchés porteurs et des services beaucoup moins cycliques. L'un des objectifs majeurs du plan stratégique 2015-2020 a été de diversifier les activités, pour les orienter davantage vers les marchés portés par l'urbanisation et la consommation. Ainsi, dans la construction et les infrastructures, il a développé de nouvelles plateformes en Chine ainsi qu'en Amérique latine, aux États-Unis, en Asie du Sud-Est ; tout en consolidant des positions déjà fortes en Europe. Sur le marché de l'agroalimentaire, Bureau Veritas s'est construit au cours de la période une position de *leader*, notamment sur le continent asiatique, où vit l'essentiel de la population mondiale, avec l'implantation d'un nouveau hub à Singapour ainsi qu'en Amérique latine. Dans le secteur du Pétrole & Gaz, le Groupe a renforcé sa présence sur la phase d'exploitation des actifs (dite « *Opex* »).

Enfin, l'entreprise a entrepris de capter les opportunités liées à l'explosion de l'IoT : le Groupe a considérablement renforcé son expertise et sa présence géographique pour répondre au besoin accru de tests sur ces équipements ; et pour développer de nouveaux services autour de la connectivité et de la sécurité des données. Avec cette double diversification, à la fois sectorielle et géographique, Bureau Veritas a opté pour un modèle de croissance plus équilibré et plus pérenne.

PLUS EFFICIENT ET PLUS ROBUSTE

Après deux décennies de forte croissance externe, le Groupe, devenu un *leader* mondial, s'est attaché à renforcer le profil de ses équipes managériales, à adapter ses processus et à moderniser ses outils. Cette transformation s'est opérée à différents niveaux :

- le renouvellement du Comité exécutif, désormais plus inclusif, plus international, composé d'expertises diversifiées à l'image du Groupe d'aujourd'hui, rassemblé autour d'une vision commune ;
- l'accent mis sur l'enracinement de la culture commerciale, favorisant la compréhension des enjeux et l'identification des besoins des clients ;
- le déploiement d'un système de management robuste, aligné sur les meilleurs standards internationaux, adapté au modèle décentralisé de Bureau Veritas,

pour conduire les grandes orientations de l'entreprise : pilotage de la performance, gestion des talents, suivi de la gouvernance, processus de décision en matière de fusions/acquisitions et investissements.

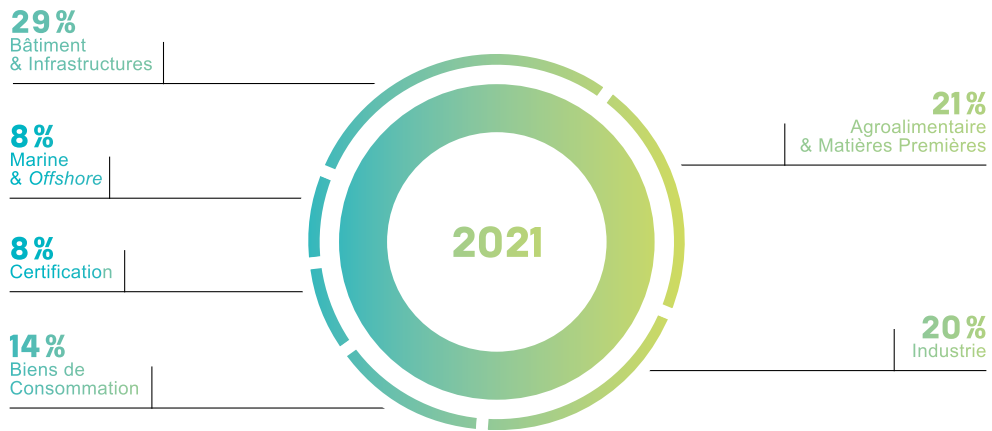
PLUS NUMÉRIQUE

L'expertise de l'entreprise en matière de nouvelles technologies s'est fortement accélérée pendant les deux dernières années du plan stratégique, qui fixait trois priorités :

- gagner en efficacité, grâce notamment à l'utilisation d'outils numériques dans les différents métiers : BIM⁽¹⁾ dans la construction et les infrastructures, inspections par drone dans les secteurs marine et *offshore*, agroalimentaire ou industriel... ;
- concevoir de nouveaux services numériques, par exemple dans le domaine de la cybersécurité ;
- développer des plateformes numériques pour le compte de ses clients.

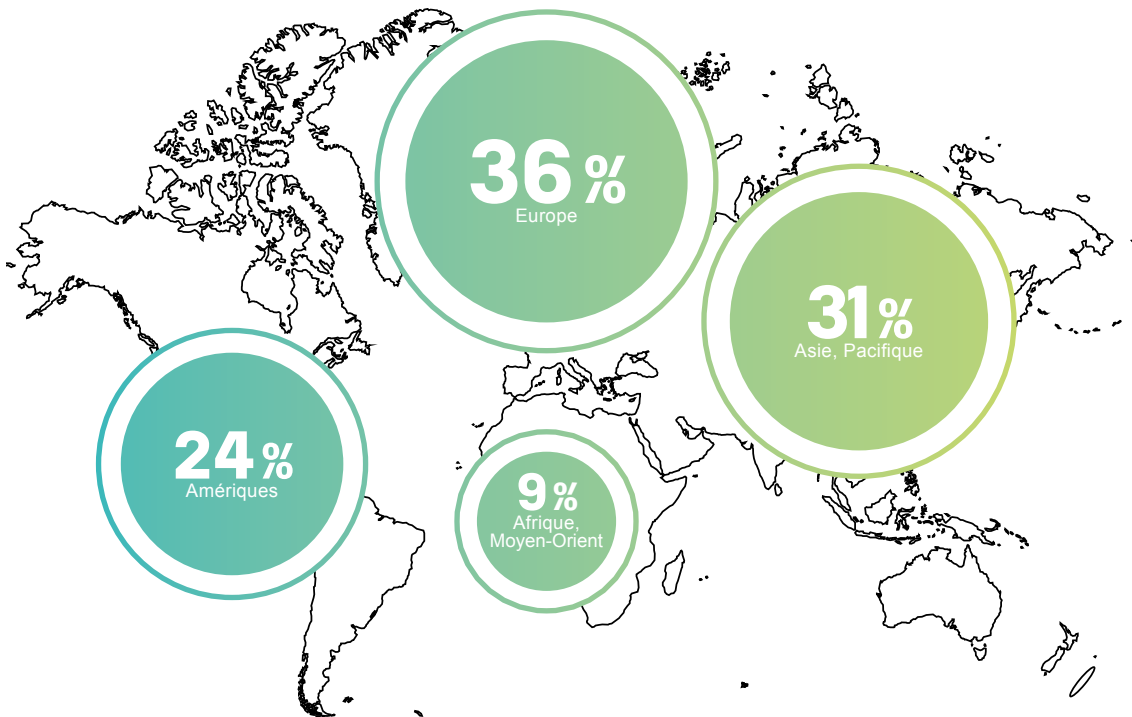
(1) *Building Information Modelling.*

LA TRANSFORMATION DU PORTEFEUILLE ⁽¹⁾
(% par activité)



La structure du portefeuille est désormais plus résiliente, grâce au rééquilibrage entre les services *Capex* (phase d'investissement relative au design, à la conception et la construction), *Opex* & Systèmes de management et Produits. Le segment *Opex*, étant constitué de contrats récurrents principalement liés à la réglementation et aux normes, offre une visibilité à long terme et permet de fidéliser les clients.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ⁽¹⁾
(% du chiffre d'affaires)



(1) Au 31 décembre 2021.

NOTRE AMBITION :

PORTER LA VALEUR DU GROUPE AU NIVEAU SUPÉRIEUR

La Direction Stratégique 2025 engage Bureau Veritas dans une trajectoire de création de valeur reposant sur une ambition forte : assurer sa croissance à court et long terme, en captant le maximum de valeur des activités existantes et adjacentes à son cœur de métier, tout en affirmant son *leadership* en matière de durabilité dans le secteur du TIC.

Très fragmenté, le marché mondial des tests, de l'inspection et de la certification (TIC) est un secteur en croissance. La demande des consommateurs/citoyens pour davantage de confiance, de qualité, de durabilité, de traçabilité se fait de plus en plus pressante. Partout dans le monde, la réglementation se renforce et de plus en plus d'entreprises souhaitent s'inscrire dans des démarches vertueuses de labellisation volontaire. Par son expertise, son positionnement international et sa compréhension des enjeux de ses clients, Bureau Veritas est parfaitement positionné pour répondre à ces nouveaux enjeux et capter les opportunités de croissance. Pour y parvenir, son ambition stratégique pour 2025 s'articule autour de trois piliers.

SCALE

Créer de la valeur par la croissance organique

Le Groupe a développé des plateformes d'expertise dans des régions clés. Pour capitaliser sur ces actifs qui sont autant de gisements de croissance, Bureau Veritas va :

- accélérer la standardisation et la réplique de son offre de services ;
- poursuivre sa transformation vers une organisation orientée client ;
- continuer à améliorer sa performance opérationnelle ;
- proposer des solutions numériques de pointe à ses clients.

EXPAND

Capitaliser sur nos savoir-faire pour se projeter vers les marchés adjacents

Afin d'adresser de nouveaux besoins sous-jacents, Bureau Veritas accélère la diversification de son portefeuille et renforce sa résilience. Le Groupe développe ainsi la croissance de ses activités, principalement dans trois grands domaines :

- **la durabilité** : face aux attentes de leurs différentes parties prenantes, les entreprises ont besoin de nouveaux services et de nouvelles solutions pour protéger leur marque et rendre compte de façon transparente

et crédible de leur performance ESG. *Leader* de son secteur pour les services ESG, Bureau Veritas les accompagne ;

- **la transition énergétique** : tout en continuant à accompagner ses clients historiques dans leur transition, Bureau Veritas veut aussi enrichir son offre de services en direction des acteurs des énergies renouvelables (solaire et éolien) et proposer des solutions innovantes aux nouveaux acteurs, en particulier sur le marché prometteur de l'hydrogène ;
- **les opportunités transverses** : le Groupe entend également saisir des opportunités qui impactent de façon transverse plusieurs de ses marchés et divisions : nouvelles Routes de la Soie en Chine, nouvelles mobilités, marché de la santé, *smart cities*, 5G...

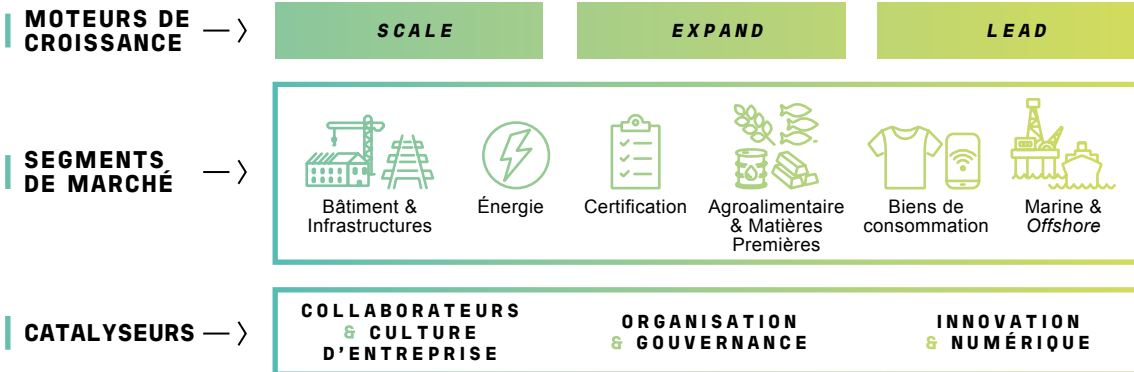
LEAD

Semer les graines du futur

Tirant pleinement parti des mutations technologiques, le Groupe se positionne pour les changements à venir et investit dès aujourd'hui dans des activités qui pourraient être demain au cœur de ses métiers, dans trois secteurs majeurs : la cybersécurité, la connectivité et la traçabilité. Cette ambition s'appuie à la fois sur la croissance organique et sur la croissance externe, par acquisitions.

OBJECTIFS 2025

Tirer le maximum de valeur des activités existantes et adjacentes à son cœur de métier, tout en affirmant son *leadership* en matière de durabilité dans le secteur du TIC.



CATALYSEURS

Exécuter la stratégie de Bureau Veritas avec des leviers clés

La bonne exécution de la stratégie de Bureau Veritas est soutenue par trois catalyseurs :

- **collaborateurs et culture d'entreprise** : la stratégie de Bureau Veritas est étroitement liée à ses équipes et à sa culture – le Groupe s'engage à favoriser une culture durable et orientée sur la performance, en accord avec ses valeurs et sa mission;
- **organisation et gouvernance** : Bureau Veritas s'engage à ce que son organisation et sa gouvernance soient en phase avec les valeurs du Groupe et l'engagement de ses clients – la RSE est un des éléments clés de la gouvernance du Groupe;
- **innovation et numérique** : l'innovation et le numérique sont des catalyseurs essentiels pour accélérer l'exécution de l'orientation stratégique 2025 et anticiper les besoins de ses clients afin de les aider à garantir une plus grande efficacité de leurs actifs, leurs systèmes et leurs produits; et pour les accompagner dans leur propre transformation numérique.

THÈMES TRANSVERSAUX

Renforcer les opportunités commerciales

Bureau Veritas a consolidé l'ensemble de ses priorités stratégiques autour de cinq thèmes transversaux. Tous ces domaines

d'investissement ont été construits autour des capacités et de l'expertise de longue date de Bureau Veritas, et sont pleinement alignés sur les mégatendances :

- solutions couvrant la totalité du cycle de vie des actifs, pour en dynamiser la gestion;
- assurance en matière de durabilité, pour apporter de la crédibilité aux stratégies de durabilité de nos clients;
- évaluation de conformité en matière de transition énergétique, pour accompagner nos clients dans leurs stratégies;
- technologie et commerce en ligne, pour aider nos clients dans leurs besoins de conformité, de performance ou de sécurité;
- conformité en matière de cybersécurité, qui représentera une part significative de notre portefeuille dans le futur.

Poursuivre la transformation en tenant compte des évolutions de l'écosystème du Groupe

L'ambition de Bureau Veritas est d'être au cœur de la chaîne de confiance pour une économie et une société plus durables. Ainsi, ce nouveau cycle stratégique doit confirmer son *leadership* expert sur les grands enjeux mondiaux : des villes plus intelligentes, plus vertes et plus humaines; l'accélération de la transition énergétique; les nouvelles formes de mobilité; la traçabilité des chaînes d'approvisionnement...

3 INDICATEURS FINANCIERS CLÉS

- Croissance organique soutenue et résiliente : croissance modérée à un chiffre
- Pas de compromis sur la marge : supérieure à 16%
- Taux de conversion du Cash⁽¹⁾ fort : supérieur à 90%

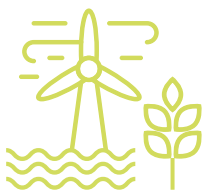
(1) Flux net de trésorerie généré par l'activité / résultat opérationnel ajusté, en moyenne sur la période.

1 AMBITION EXTRA-FINANCIÈRE

Être le *leader* ESG du secteur

Le Groupe ambitionne d'être le *leader* de la durabilité sur le marché mondial du TIC. Cela engage l'entreprise à deux égards : tout d'abord, grâce à son expertise dans les domaines de la santé, de la sécurité, de la qualité, de la protection de l'environnement et de la responsabilité sociale, Bureau Veritas accompagne ses clients dans leur volonté de démontrer leurs engagements en matière de RSE par des actions transparentes, crédibles et efficaces. Apres d'eux, Bureau Veritas promeut un progrès responsable à travers la Ligne Verte BV, une offre de services et de solutions destinée à accompagner leur cheminement vers un modèle responsable. Ensuite, compte tenu de la nature de ses services, et en ligne avec sa mission et ses convictions, Bureau Veritas s'est engagé sur un chemin vertueux en interne avec une feuille de route RSE ambitieuse, « Bâtir un Monde Meilleur », et une gouvernance dédiée.

ACCOMPAGNER NOS CLIENTS POUR DÉMONTRER LEUR IMPACT POSITIF EN MATIÈRE DE DURABILITÉ



PRODUCTION ET UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET ALTERNATIVES **Transition énergétique**

Parcs éoliens *onshore* et *offshore*, centrales photovoltaïques de la gestion des projets à la gestion des actifs, certification des biocarburants et de l'hydrogène

EMPREINTE CARBONE INDUSTRIELLE

Contrôle de l'empreinte carbone, vérifications sur les économies d'énergie, contrôle environnemental industriel, tests et contrôle des émissions

UTILISATION DE RESSOURCES NATURELLES DURABLES

Contrôle des récoltes dans l'agro-industrie et services d'agriculture de précision, pêche responsable, certification des forêts et prévention contre la pollution marine

CONSOMMATION ET TRAÇABILITÉ

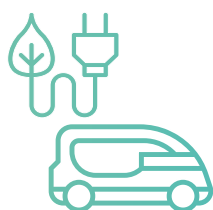
CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT DURABLES, CERTIFICATION ALIMENTAIRE

Analyse des composants produits, certification bio, audit sur la résilience de la chaîne d'approvisionnement, vérifications sur l'économie circulaire et audits ESG sur les chaînes d'approvisionnement

Aujourd'hui, les entreprises souhaitent être plus efficaces, plus méthodiques et plus crédibles dans leur cheminement vers une activité et un monde plus durables. Elles veulent crédibiliser leurs démarches RSE et apporter la preuve que leurs engagements en termes d'impacts environnementaux et sociaux sont étayés par des faits et des actions.

De plus en plus évaluées à l'aune de leur impact sur la planète et ses habitants, les entreprises et les marques ont besoin d'une tierce partie experte et indépendante pour relever le défi de la confiance autour de leur démarche RSE. Avec sa Ligne Verte BV de services et de solutions dédiés à la durabilité, Bureau Veritas met son expertise au service de ses clients pour les accompagner dans l'amélioration de leurs performances et dans la transparence et la fiabilité de leurs actions. Essentiel à la confiance entre les acteurs économiques, le rôle

de tierce partie indépendante de Bureau Veritas s'impose aujourd'hui comme un maillon incontournable dans la chaîne d'actions qui rend l'économie plus transparente et permet aux entreprises de démontrer leur engagement en faveur de la planète et de ses habitants. Avec la Ligne Verte BV, les entreprises et les marques peuvent démontrer de manière mesurable l'impact de leurs actions ESG en les rendant traçables, visibles et crédibles. En favorisant la transparence, Bureau Veritas leur permet de protéger leur marque et leur réputation.



BÂTIMENT ET INFRASTRUCTURES

CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

Certification des bâtiments durables, gestion de projet pour les améliorations d'infrastructures au sein des pays en voie de développement et gestion des cycles de vie des actifs d'infrastructures au sein des pays développés

NOUVELLES MOBILITÉS

E - MOBILITÉ, PROPULSION ALTERNATIVE

Batteries, stations de recharge, tests de connectivité, inspections de navires LNG (nouvelles constructions, conversion)

SOCIAL, ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE

PRATIQUES SOCIALES

Audits sociaux, protocoles d'hygiène, de santé, de sécurité et d'inclusion

STRATÉGIE RSE

Évaluation des politiques, amélioration des systèmes de management, vérification des données publiées

ÉTHIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES

Évaluation du respect des droits humains, évaluation des fournisseurs, certification anticorruption, certifications pour la protection des données et de la cybersécurité

An aerial photograph of a paved road winding through a vast field of bright yellow flowers. A small yellow car is driving on the road. The field is divided into rows by dark brown furrows. The overall scene is vibrant and agricultural.

LIENS

UNIVERSE LEADER VERTICAL

La durabilité et les sujets liés à la RSE ou aux critères ESG sont devenus des moteurs clés de croissance et des catalyseurs de confiance pour tous les acteurs de l'économie. Bureau Veritas accompagne ses clients de tous secteurs d'activité pour leur permettre de relever les défis grandissants dans ces domaines. Suivez la Ligne Verte BV.





Pour Bolloré Ports, le label *Green Terminal* est un marqueur différenciant.





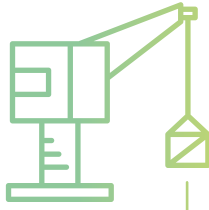
Bolloré Ports passe au green

Pour embarquer l'ensemble de ses terminaux à containers dans une démarche de réduction de leurs impacts environnementaux, Bolloré Ports a choisi la labellisation et l'expertise de Bureau Veritas.

Le 25 octobre 2021, Bureau Veritas et **BOLLORÉ PORTS** décernaient à Meridian Port Services (MPS) le label *Green Terminal* deux étoiles. *Green Terminal* désigne la démarche globale de labellisation lancée par Bolloré Ports pour stimuler sa performance environnementale et formaliser l'ensemble de ses engagements verts dans le domaine de la logistique. Avec un objectif : accélérer la réduction de l'empreinte environnementale de ses terminaux portuaires spécialisés dans le transit de containers.

UN RÉFÉRENTIEL POUR L'EXISTANT ET POUR LES PROJETS

Le groupe français s'est appuyé sur l'expertise de Bureau Veritas pour rédiger un référentiel à partir de 11 terminaux à containers gérés par Bolloré Ports en Afrique et d'un terminal en Inde. Ce référentiel peut s'appliquer aux installations existantes mais aussi aux nouveaux projets. Ainsi, les deux terminaux à containers en cours de construction au Timor oriental et à Abidjan (Côte d'Ivoire) intégreront dès la phase de conception les principes du *Green Terminal*. Ce sont les équipes locales Bureau Veritas qui assurent les audits préalables à la labellisation. Leurs évaluations sont basées sur plus de 250 indicateurs clés —>



+ de 250
indicateurs
sont scrutés et évalués
par les auditeurs
Bureau Veritas

de performance (KPI) et classées en quatre niveaux : le taux de réussite minimal est fixé à 50 %, le deuxième se situe à partir de 65 % (une étoile), le troisième à 80 % (deux étoiles) et, enfin, le dernier à 90 % (trois étoiles). Les deux étoiles obtenues par MPS correspondent ainsi à un score de 86,58 % de réussite.

UN ENJEU COMMERCIAL

Bolloré Ports opère aujourd'hui 21 concessions portuaires dans le monde, dont 13 terminaux à containers. À l'heure où les gouvernements se montrent de plus en plus exigeants dans l'attribution des zones portuaires en concession, l'enjeu de la labellisation est important et le niveau de performance requis est donc élevé. Pour prétendre à la labellisation *Green Terminal*, les terminaux portuaires doivent déjà avoir mis en place un système de management environnemental. Dans un secteur où l'utilisation de carburants fossiles a longtemps été la norme pour les engins de manutention, *Green Terminal* pose un regard global sur ce qui peut être amélioré, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour avoir un réel impact, Bolloré Ports a remplacé les portiques de quai fonctionnant au diesel et les tracteurs dédiés au déplacement des marchandises par des équivalents électriques. Ces efforts sont payants. La mise en place de ces engins de manutention plus vertueux s'est traduite par une baisse de 11 % des émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2020 alors même que l'activité globale des ports augmente, avec une hausse régulière du trafic des marchandises. Mais il reste des marges de progression, comme l'optimisation de la consommation d'énergie des containers réfrigérés, ou le remplacement des véhicules qui transportent les employés sur les immenses concessions portuaires, par des modèles plus respectueux de l'environnement. ■





Deux navires, un défi

Les navires de levage lourds sont utilisés non seulement pour la construction *offshore*, mais aussi pour le démantèlement de plateformes obsolètes et l'installation d'équipements à faible émission de carbone, en particulier les éoliennes. Les équipes de Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore⁽¹⁾ (France et Royaume-Uni) ont assuré la qualification technique du projet de navire Lankun, propriété de Lankun Marine. Ce concept, unique au monde, associe deux navires. Chaque navire est équipé d'une grue de 5 000 tonnes en plus d'un système de bras de levage d'une capacité de 30 000 tonnes, qui compense le mouvement de la mer. Les deux navires peuvent opérer indépendamment ou en tandem. Objectif de la qualification : fournir un avis d'expert sur la faisabilité de l'avant-projet, qui intègre une technologie *offshore* innovante, des exigences fonctionnelles exigeantes et de multiples participants au projet (armateurs, chantiers navals et principaux équipementiers). Le processus de qualification a duré neuf mois, au cours desquels les équipes de Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore ont apporté leur expertise et leur expérience. ■



9 MOIS

de conseils techniques



2

NAVIRES



Utilisés en tandem,
les deux navires peuvent
soulever une charge totale
de 30 000 tonnes

(1) Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore est la branche indépendante de conseil technique du groupe Bureau Veritas dédiée aux défis du secteur marine et offshore.



La certification *Green Bonds* illustre parfaitement l'ambition de Bureau Veritas d'accompagner ses clients vers davantage d'efficacité, de méthode et de crédibilité, dans leur cheminement vers des activités plus durables.



Au Brésil, un pas vers une agriculture bas carbone

Bureau Veritas a attribué le label vert au projet de semences biologiques développé par le groupe brésilien **BIOTROP**. Cette entreprise innovante tournée vers l'agriculture durable devient ainsi éligible aux *Green Bonds* (obligations vertes). Tous les critères sont vérifiés par Bureau Veritas pour assurer un alignement complet avec les principes des *Green Bonds* et des *Green Loans* (prêts verts) dans tous les processus utilisés dans les opérations. ■



Expo 2020 Dubai, un événement durable

La première exposition universelle jamais organisée au Moyen-Orient est aussi la première à obtenir la certification ISO 20121 pour son système de management responsable. Bureau Veritas était là pour accompagner les équipes organisatrices sur la voie de la certification.

La durabilité était l'un des thèmes retenus pour **L'EXPO 2020 DUBAI** et les Émirats arabes unis s'étaient engagés auprès du Bureau international des expositions, lors de la phase d'appel d'offres, à obtenir la certification ISO 20121. Il était donc particulièrement crucial, pour les organisateurs de ce rendez-vous mondial, de démontrer, jusque dans la gestion de l'événement, leur implication en faveur de la durabilité.

Réalisés en août et en septembre 2021, en amont de l'ouverture de l'Expo 2020 Dubai, les audits conduits par Bureau Veritas ont validé les bonnes pratiques mises en œuvre par les organisateurs. Outre l'engagement, au plus haut niveau, des instances de pilotage de l'Expo 2020 Dubai, l'Exposition se distingue par sa stratégie, qui vise à laisser, après la clôture de l'exposition, un héritage durable : l'exigence de durabilité est en effet inscrite dans tous les produits et services proposés dans le cadre de l'événement. L'Expo 2020 Dubai a aussi fait preuve d'exemplarité en proposant, à travers le pavillon Terra, dédié au thème de la durabilité, une véritable vitrine des solutions imaginées par différents pays pour conjuguer développement et durabilité. À travers l'engagement *Planet over Plastic*, l'Expo 2020 Dubai a par ailleurs demandé aux participants et à ses partenaires commerciaux de s'engager à réduire les emballages et les matériaux à usage unique et à recycler sur site. Autre bonne pratique, liée à la préservation de la biodiversité : les abeilles « délogées » par la création du site de l'Expo ont été réinstallées dans le Jardin des abeilles de l'association des apiculteurs au sein de la Ville durable de Dubai et d'autres espèces (faucons, lièvres, reptiles) ont été recueillies et mises à l'abri. Enfin, le suivi de la base de fournisseurs a été réalisé en conformité avec le référentiel RISE (*Reputation, Integrity and Supplier Excellence*) de façon à garantir un impact positif sur les communautés et les employés, ainsi que le respect des impératifs de sécurité et la maîtrise des impacts environnementaux. ■

« Alignée avec les objectifs de développement durable des Nations unies, la norme ISO 20121 fournit aux organisateurs d'événements une approche par système de management qui leur permet d'identifier les impacts sociaux, économiques et environnementaux de leur manifestation. »


+ de 120
bâtiments
du site sont certifiés
LEED® (Leadership
in Energy and
Environment
Design)


85%
des déchets générés
par la construction,
l'exploitation et le démantèlement
du site de l'Expo ont été
ou seront triés de façon à éviter
la mise en décharge


99%
de l'aménagement
paysager de l'Expo
a été réalisé sans recours
aux pesticides,
herbicides ou engrais
chimiques

NOTRE ENGAGEMENT RSE :

BÂTIR UN MONDE MEILLEUR

La démarche de responsabilité sociale et environnementale de Bureau Veritas, « Bâtir un Monde Meilleur », est le prolongement naturel de sa raison d'être, « Bâtir un Monde de Confiance ». Elle mobilise l'ensemble de l'organisation au service d'une exigence d'exemplarité.

Depuis presque 200 ans, Bureau Veritas aide les entreprises, les gouvernements et les autorités publiques à faire face aux nouveaux enjeux en matière de santé, de qualité, de sécurité, de protection de l'environnement et de responsabilité sociale – qui sont au cœur des aspirations sociétales. Être une entreprise *Business to Business to Society* s'accompagne d'un devoir : être exemplaire en termes de responsabilité sociale et environnementale en interne, et être un modèle pour l'industrie dans le domaine.

Dans ce contexte, son plan stratégique RSE à horizon 2025 répond à une ambition essentielle : être le *leader* de son secteur d'activité en matière de RSE. Alignée sur 5 objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, la stratégie RSE

du Groupe – « Bâtir un Monde Meilleur » – couvre à travers ses 3 piliers l'ensemble des sujets liés à la durabilité (environnement, social et gouvernance) : Bâtir un Meilleur Environnement de Travail, Contribuer à une Meilleure Protection de l'Environnement et Promouvoir les Meilleures Pratiques d'Affaires. Y sont associés 19 indicateurs de mesure de la performance, dont 5 indicateurs extra-financiers externes constituent l'engagement du Groupe vis-à-vis de ses parties prenantes à 2025. Cette mobilisation s'est notamment traduite en 2021 par l'entrée de Bureau Veritas au CAC 40 ESG, l'indice Euronext qui identifie les 40 sociétés françaises cotées démontrant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'engagement de Bureau Veritas est par ailleurs reconnu par plusieurs organismes de notation spécialisés : médaille Platine EcoVadis, évaluation « Prime » 2021 par ISS ESG, note AA par MSCI, ou encore membre *Gold Class* dans le Sustainability Yearbook 2022 du S&P Global – Dow Jones Sustainability Indices (DJSI).

5 JOURNÉES MONDIALES POUR METTRE EN LUMIÈRE LES NOMBREUSES INITIATIVES DU GROUPE

Pour aligner les initiatives engagées par ses équipes en matière de responsabilité sociale et environnementale avec les grands rendez-vous planétaires, Bureau Veritas a sélectionné cinq journées de célébration au sein du calendrier des Nations unies : la Journée internationale des droits des femmes, la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, la Journée mondiale de l'environnement, la Journée internationale de la charité et la Journée internationale de lutte contre la corruption. L'occasion de fédérer et de célébrer les efforts de tous.

NOS AMBITIONS RSE À HORIZON 2025

0,26
TAUX TOTAL
D'ACCIDENT

35
HEURES
DE FORMATION (1)

99%
FORMATION AU
CODE D'ÉTHIQUE (2)

2 tonnes
ÉMISSIONS
DE CO₂ (1)

35%
FÉMINISATION DES POSTES
DE DIRECTION (2)






19 indicateurs clés
dans la stratégie RSE 2025

+80 indicateurs clés
dans l'univers Bureau Veritas

(1) Par employé par an.

(2) Des employés.

UNE DIMENSION STRATÉGIQUE INTERNE ORIENTÉE AUTOUR DE 3 AXES

LES AXES STRATÉGIQUES	BÂTIR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	CONTRIBUER À UNE MEILLEURE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	PROMOUVOIR LES MEILLEURES PRATIQUES D'AFFAIRES		
Les piliers de la durabilité	<i>Le capital social et humain</i>		<i>Le capital naturel</i>		
Les objectifs de développement durable des Nations unies	  		 		
Les priorités RSE de Bureau Veritas	<p>Assurer la santé et la sécurité au travail</p> <p>Respecter les droits humains</p> <p>Fournir l'accès à un niveau élevé de protection sociale</p> <p>Garantir des services de volontariat/ mécénat pour les employés</p>	<p>Assurer une rémunération égale entre les femmes et les hommes</p> <p>Garantir la diversité et des opportunités équivalentes</p> <p>Lutter contre le harcèlement au travail</p> <p>Augmenter la proportion des femmes dirigeantes (cadres) et dans la population générale</p>	<p>Favoriser l'emploi</p> <p>Lutter contre toute forme de discrimination</p> <p>Soutenir le développement des compétences</p> <p>S'assurer de la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée</p>	<p>Augmenter l'efficacité énergétique</p> <p>Diminuer les émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Identifier les risques et opportunités inhérents au changement climatique</p>	<p>Respecter une gouvernance efficace, responsable et transparente</p> <p>Lutter contre la corruption</p> <p>Concourir à la production de produits de qualité et conformes aux réglementations</p> <p>Protéger les données des clients et soutenir le développement de la cybersécurité</p> <p>S'approvisionner de façon responsable auprès de fournisseurs/ sous-traitants respectant le Code d'éthique du Groupe</p>
Nos principaux objectifs extra-financiers	<p>La sécurité est un « absolu » :</p> <ul style="list-style-type: none"> atteindre un taux total d'accidents (TAR⁽¹⁾) de 0,26 ; atteindre un taux de féminisation des postes de direction⁽²⁾ de 35 % ; dispenser 35 heures de formation par employé (par an). 		<p>Réduire les émissions⁽³⁾ de CO₂ à 2 tonnes par employé (par an)</p>	<p>Atteindre 99% des employés formés au Code d'éthique</p>	

(1) TAR : taux total d'accidents (nombre d'accidents avec et sans arrêt de travail x 200 000 / nombre d'heures travaillées). (2) Proportion de femmes du Comité exécutif à la Bande II (grade interne correspondant à un poste de direction) dans le Groupe (nombre de femmes en équivalent temps plein occupant un poste de direction / nombre total d'équivalents temps plein occupant des postes de direction). (3) Émissions de gaz à effet de serre des bureaux et laboratoires, tonnes de CO₂ équivalent par employé et par an pour les émissions nettes correspondant aux scopes 1, 2 et 3 (émissions relatives aux déplacements professionnels).

Pour mettre en œuvre notre Direction Stratégique, et atteindre notre ambition, nous nous appuyons sur des fondamentaux solides : une gouvernance robuste, qui donne l'impulsion et s'assure du bon déploiement de nos grandes orientations, ainsi qu'un modèle d'affaires qui crée de la valeur.



R
ER
ÉER
RÉER
CRÉER
CRÉER
CRÉER
CRÉE
CR

CRÉER
LES CONDITIONS
DE LA
CONFIANCE

NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'administration attache une importance particulière à la diversité des profils dans le processus de sélection des administrateurs : celle-ci est source de dynamisme, de créativité et de performance et permet d'assurer la qualité des débats et des décisions du Conseil.

LES SUJETS PRIORITAIRES EN 2021

- Suivi de la performance opérationnelle et financière du Groupe
- Revue de la Direction Stratégique 2025 dont la politique RSE
- Suivi des dispositifs de gestion des risques dont le Programme de Conformité
- Assurance du plan de succession des fonctions exécutives du Groupe
- Élaboration des politiques de rémunération

COMPOSITION



ALDO CARDOSO

Nationalité française

Président du Conseil

d'administration, indépendant

- Membre depuis 2009 et Président depuis 2017 du Conseil d'administration, Aldo Cardoso a exercé de 1979 à 2003 plusieurs fonctions successives chez Arthur Andersen, dont la direction générale d'Andersen Worldwide (2002-2003). Aldo Cardoso est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris et titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et du diplôme d'expertise comptable. Il est administrateur de sociétés.

Comités : ● ● ●



ANDRÉ FRANÇOIS-PONCET

Nationalité française

Vice-Président du Conseil

d'administration et Président du Comité stratégique

- Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales, titulaire d'un MBA (*Master in Business Administration*) de la Harvard Business School, André François-Poncet a commencé sa carrière en 1984 chez Morgan Stanley à New York. Il préside aujourd'hui le Directoire de Wendel.

Comités : ●



JÉRÔME MICHIELS

Nationalité française

Membre du Conseil

d'administration

- Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales, Jérôme Michiels a commencé son parcours comme consultant au sein du Boston Consulting Group puis chargé d'affaires au sein du fonds d'investissement BC Partners. Entré chez Wendel fin 2006, il est aujourd'hui Directeur Général adjoint, Directeur associé, Directeur financier et Directeur des ressources opérationnelles du Groupe. En 2020, il a été nommé en qualité de sponsor cybersécurité pour Bureau Veritas.

Comités : ●



CHRISTINE ANGLADE PIRZADEH

Nationalité française

Membre du Conseil

d'administration

- Diplômée d'une maîtrise en droit international et européen (Paris I) et d'un DEA de droit de la communication (Paris II), Christine Anglade Pirzadeh est Directrice du développement durable et de la communication de Wendel depuis octobre 2011.

	COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES	COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS	COMITÉ STRATÉGIQUE
LES COMITÉS DU CONSEIL (1)			
Président	●	●	●
Membres	●	●	●
Taux moyen de présence	95 %	98 %	100 %

(1) À la date du dépôt du Document d'enregistrement universel 2021.



**JULIE
AVRANE**

Nationalité française
Membre du Conseil
d'administration, indépendant

- Ancienne Directrice associée de McKinsey & Company en France, spécialisée dans les hautes technologies, les industries de pointe ainsi que les talents et le futur du travail, Julie Avrane est diplômée de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris et du Collège des Ingénieurs et titulaire d'un MBA (*Master in Business Administration*) de l'INSEAD.

Comités : ●●



**CLAUDE
EHLINGER**

Nationalité luxembourgeoise
Membre du Conseil
d'administration

- Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales, Claude Ehlinger a rejoint Wendel en 2016 en tant que CEO d'Oranje-Nassau, Directeur associé et membre du Comité d'investissement. Depuis 2019, il est Senior Advisor de Wendel. Il est Président et administrateur non-exécutif de la chambre de compensation LCH SA depuis le 15 janvier 2021.

Comités : ●●



**SIÂN
HERBERT - JONES**

Nationalité britannique
Présidente du Comité
d'audit et des risques,
indépendante

- Titulaire d'un *Master of Art* en histoire de l'Université d'Oxford et d'un diplôme d'expert-comptable au Royaume-Uni, Siân Herbert-Jones a commencé sa carrière au sein du cabinet PricewaterhouseCoopers avant de rejoindre en 1995 le groupe Sodexo. De 2001 à 2016, elle a occupé les fonctions de Directrice financière de Sodexo.

Comités : P●



**PHILIPPE
LAZARE**

Nationalité française
Membre du Conseil
d'administration, indépendant

- Diplômé de l'École supérieure d'architecture de Paris-la Défense, Philippe Lazare a exercé des responsabilités managériales de premier plan dans de grands groupes industriels et de service : PSA, Sextant Avionics, Air France, Eurotunnel, La Poste. Ayant rejoint Ingenico Group en 2007, il en a été Président Directeur Général jusqu'en novembre 2018. Il est depuis fin 2018 administrateur de sociétés.

Comités : ●



**PASCAL
LEBARD**

Nationalité française
Président du Comité
des nominations et des
rémunérations, indépendant

- Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales du Nord, Pascal Lebard a commencé sa carrière comme chargé d'affaires auprès du Crédit commercial de France avant d'occuper des fonctions de direction dans différentes sociétés. Il a rejoint en 2003 Worms & Cie (devenu Sequana en 2005) en tant que membre du Conseil de surveillance et membre puis Président du Directoire en 2004-2005. Entre 2013 et 2021, il a été Président Directeur Général de Sequana. Il est aujourd'hui Président d'Equerre Capital Partners.

Comités : P●



**ANA
GIROS CALPE**

Nationalité espagnole
Membre du Conseil
d'administration, indépendante

- Ingénieure diplômée de l'Université polytechnique de Barcelone et de l'INSEAD, Ana Giros Calpe est Directrice Générale déléguée en charge de l'International, des Infrastructures, de la Performance, de la Recherche & du Développement et membre du Comité exécutif de Suez.

Comités : ●



**FRÉDÉRIC
SANCHEZ**

Nationalité française
Membre du Conseil
d'administration, indépendant

- Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales, de Sciences Po Paris et titulaire d'un DEA d'économie de l'université Paris-Dauphine, Frédéric Sanchez a commencé sa carrière au sein du groupe Renault au Mexique et aux États-Unis, avant de rejoindre en 1987 le Cabinet Ernst & Young en tant que Directeur de mission. En 1990, il rejoint le groupe Fives-Lille (rebaptisé « Fives » en 2007). Il en devient le Président en 2002.

Comités : ●



**LUCIA
SINAPI-THOMAS**

Nationalité française
Membre du Conseil
d'administration, indépendante

- Diplômée de l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales, titulaire d'une maîtrise en droit de Paris II – Panthéon Assas et admise au barreau de Paris en tant qu'avocate, Lucia Sinapi-Thomas détient également une certification d'analyste financier (SFAF 1997). Elle a commencé sa carrière en 1986 comme avocate en droit des affaires et en fiscalité avant de rejoindre Capgemini en 1992. Elle est aujourd'hui Directrice exécutive de Capgemini Ventures et administratrice de Capgemini SE.

Comités : ●

100%
TAUX MOYEN
DE PRÉSENCE
au Conseil d'administration

67%
TAUX
D'INDÉPENDANCE
des membres

42%
TAUX DE
FÉMINISATION

NOTRE COMITÉ EXÉCUTIF

Autour du Directeur Général, Didier Michaud-Daniel, les membres du Comité exécutif de Bureau Veritas partagent un même projet de transformation du Groupe et une vision commune de sa responsabilité d'entreprise *Business to Business to Society*.

LES SUJETS PRIORITAIRES EN 2021

- Pilotage de la crise sanitaire tant sur le plan humain que sur l'activité du Groupe
- Pilotage de la performance opérationnelle et financière
- Exécution et déploiement de l'offre de services Ligne Verte BV
- Définition, mise en œuvre et communication de la Direction Stratégique 2025, des priorités opérationnelles, de la stratégie RSE et de l'équation financière
- Définition collégiale de la cartographie des risques
- Stratégie de croissance externe
- Finalisation du déploiement d'outils digitaux



**DIDIER
MICHAUD-DANIEL**
Directeur Général

MATIÈRES PREMIÈRES, INDUSTRIE, INFRASTRUCTURES



**ALBERTO
BEDOYA**
Vice-Président exécutif
Amérique latine



**JULIANO
CARDOSO**
Vice-Président exécutif
Asie, Pacifique,
Moyen-Orient



**LAURENT
LOUAIL**
Vice-Président exécutif
Europe du Sud
et de l'Ouest

MARINE & OFFSHORE



**MATTHIEU
DE TUGNY**
Vice-Président exécutif
Division Marine & Offshore

BIENS DE CONSOMMATION



**CATHERINE
CHEN**
Vice-Présidente exécutive
Division Biens de consommation



**JACQUES
POMMERAUD**
Vice-Président exécutif
France et Afrique,
Services aux Gouvernements



**SHAWN
TILL**
Vice-Président exécutif
Amérique du Nord

FONCTIONS SUPPORT



**HELEN
BRADLEY**
Vice-Présidente exécutive
Ressources humaines



**EDUARDO
CAMARGO**
Vice-Président exécutif
Développement commercial
et Transformation du Groupe



**FRANÇOIS
CHABAS**
Vice-Président exécutif
Finance



**BÉATRICE
PLACE-FAGET**
Vice-Présidente exécutive
Affaires juridiques
et Audit interne

LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Comité des nominations et des rémunérations

- **Analyse** du positionnement des dirigeants
- **Définition** des éléments et critères de rémunération en lien avec la stratégie du Groupe

→ Constatation des résultats de l'année

- **Recommandation** du Comité des nominations et des rémunérations
- **Délibération** du Conseil d'administration

→ Publication du Document d'enregistrement universel

- **Disponibilité** du Document sur le site internet du Groupe

→ Dialogue avec les actionnaires et Assemblée générale

- **Échange** entre la Direction des Relations Investisseurs, la Direction des Affaires juridiques et Audit, le Président du Conseil d'administration, les actionnaires du Groupe et les agences de conseil en vote

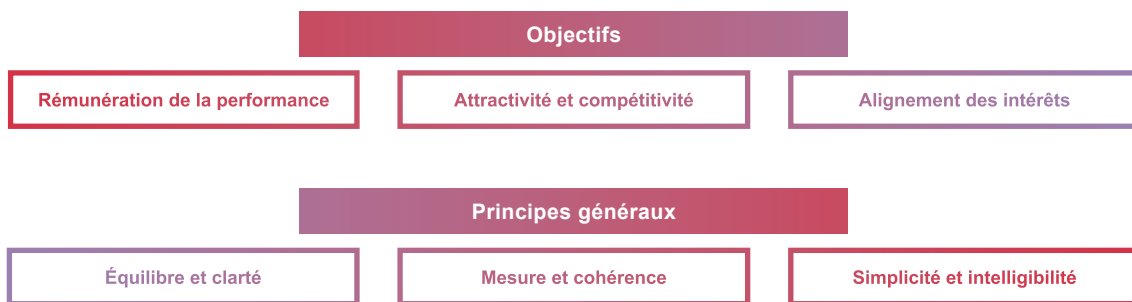
→ Vote des actionnaires

- **Approbation** par l'Assemblée générale des actionnaires de la politique de rémunération

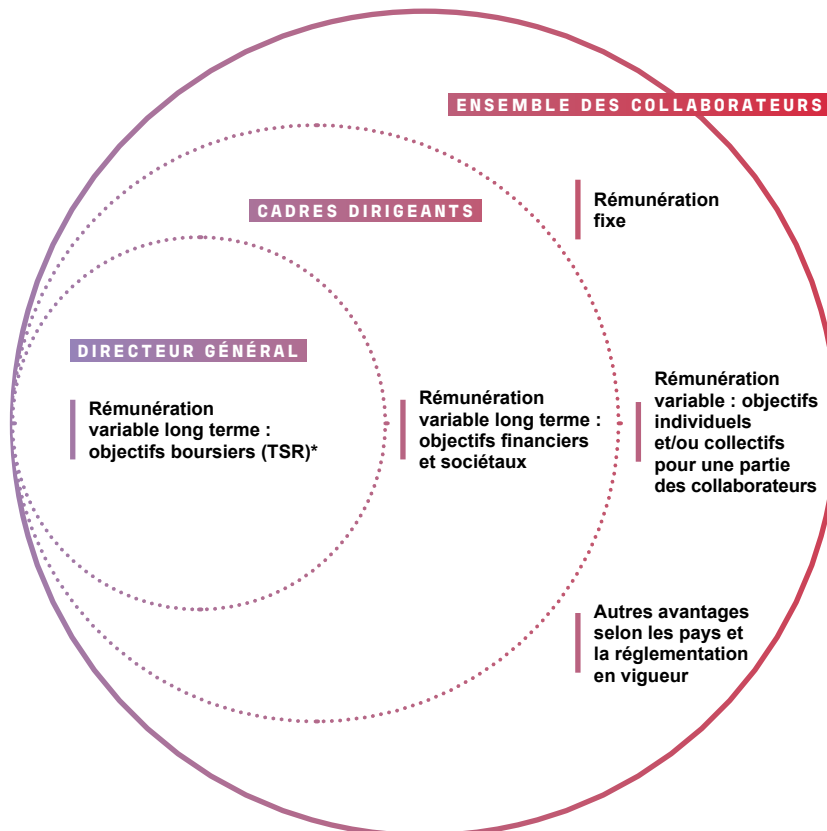
→ Dialogue et analyse continue

- **Des efforts constants** sont faits pour améliorer la communication sur les différents principes de rémunération afin de faciliter l'information des actionnaires

OBJECTIFS ET PRINCIPES



STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION



* Total Shareholder Return

MODÈLE DE CRÉATION DE VALEUR

NOTRE RAISON D'ÊTRE

NOTRE VISION

Nos collaborateurs sont au service de nos clients et inspirés par la société : ils font de Bureau Veritas une entreprise de services *Business to Business to Society*, qui contribue à transformer positivement le monde dans lequel nous vivons.

5 TENDANCES MACRO

(CF. P. 2-5)

- Croissance démographique et urbanisation galopante
- Commerce international et gestion de la chaîne d'approvisionnement : ruptures et reconfigurations
- Nouvelles technologies et accélération de la digitalisation
- Attention accrue portée aux enjeux de durabilité et de RSE
- Rôle prépondérant accordé à la santé et à l'hygiène

1 AMBITION STRATÉGIQUE 2025

(CF. P. 30-31)

Capter un maximum de valeur sur les activités existantes et adjacentes et mener l'évolution du TIC vers une croissance durable

3 MOTEURS DE CROISSANCE

SCALE

Changer d'échelle en exploitant pleinement la valeur de nos activités existantes

EXPAND

Faire les bons choix parmi les opportunités de croissance sur certains marchés porteurs

LEAD

Entraîner l'évolution du secteur du TIC en tirant parti des mutations technologiques

NOS CATALYSEURS

La marque Bureau Veritas est garante de la relation de confiance que nous tissons entre entreprises, pouvoirs publics et consommateurs. Elle est portée par nos catalyseurs.

COLLABORATEURS ET CULTURE

Investir dans le capital humain, vivre des valeurs communes et créer une culture de l'engagement

- **79 700** collaborateurs
- Un personnel qualifié, formé et accompagné
- **154** nationalités
- Une culture inclusive et internationale
- Une culture entrepreneuriale centrée sur le client
- Un réseau mondial de sous-traitants

ORGANISATION ET GOUVERNANCE

Partager les valeurs et la Direction Stratégique 2025

- Un actionnaire de contrôle de long terme et un actionariat flottant diversifié
- Un modèle financier robuste et équilibré avec une vision à long terme
- **1 707** millions d'euros de capitaux propres
- Un réseau dans près de **140** pays
- Près de **1 600** bureaux et laboratoires
- **3 500** accréditations, agréments et autorisations
- Un fort engagement durable

INNOVATION ET DIGITAL

Utiliser le numérique pour améliorer et étendre les services du TIC

- Des services et des solutions innovants pour accompagner les stratégies de développement durable, avec confiance et transparence
- Plus de **190** années d'expérience de marque au service des transitions économiques et sociétales
- De nombreux partenariats et alliances avec des acteurs reconnus
- La transformation digitale du Groupe

NOTRE MISSION

Bâtir un Monde de Confiance en assurant un progrès responsable grâce à notre expertise inégalée, nos connaissances techniques et notre présence mondiale. Nous accompagnons nos clients en gérant les risques liés à la qualité, la sécurité, la santé et la durabilité, au bénéfice de la société dans son ensemble.

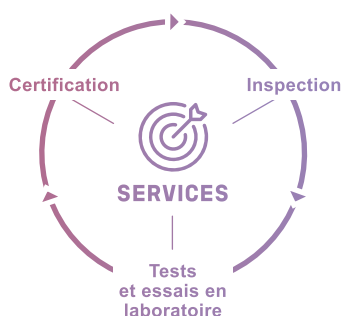
NOS SERVICES

CRÉER DE LA CONFIANCE

SERVICES

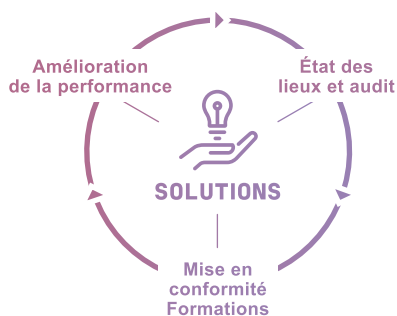
Évaluation de conformité réglementaire ou volontaire

- Standards internationaux
- Réglementations
- Référentiels volontaires



SOLUTIONS

Assistance technique et réglementaire



LIGNE VERTE BV

Une offre transverse de services et solutions pour accompagner **la mise en œuvre de stratégies durables** crédibles, mesurables et légitimes.

NOS MARCHÉS FINAUX

- Bâtiment & Infrastructures
- Agroalimentaire & Matières Premières
- Industrie
- Biens de consommation
- Marine & Offshore
- Certification

NOS RÉSULTATS

(CF. P. 54 - 55)

PERFORMANCE FINANCIÈRE

- **9,4%** de croissance organique
- **16,1%** de marge opérationnelle ajustée
- **98,6%** de taux de conversion en cash

LEADERSHIP ESG

- **0,27** de taux total d'accidents
- **2,49** tonnes d'émissions de CO₂ équivalent par employé par an
- **26,5%** de féminisation des postes de direction
- **29,9** heures de formation par employé
- **95,8%** de collaborateurs formés au Code d'éthique

VALEUR PARTAGÉE ET IMPACTS POUR NOS PARTIES PRENANTES

(CF. P. 56 - 57)

5,0 MDSE

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

52% des ventes du Groupe en 2021 sont des services issus de la Ligne Verte BV

CLIENTS

- Développement de nos activités : **115 M€** d'investissement net
- Amélioration de la gestion des risques
- Facilitation des échanges commerciaux
- Accroissement de la performance

FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

1,4 Md€ d'achats de biens, de services et de missions

COLLABORATEURS

2,0 Mds€ de salaires et primes

ÉTAT

244 M€ d'impôts et de taxes

ACTIONNAIRES

0,53 € de dividende par action⁽¹⁾

SOCIÉTÉ

Confiance sur la qualité, la santé, la sécurité et la durabilité

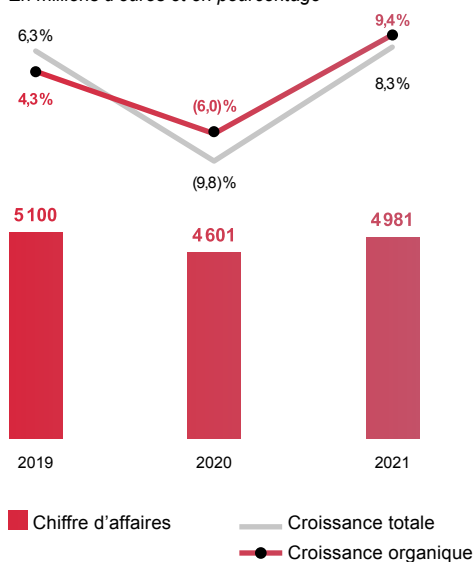
(1) Dividende proposé soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2022.

MESURE DE LA PERFORMANCE

INDICATEURS FINANCIERS

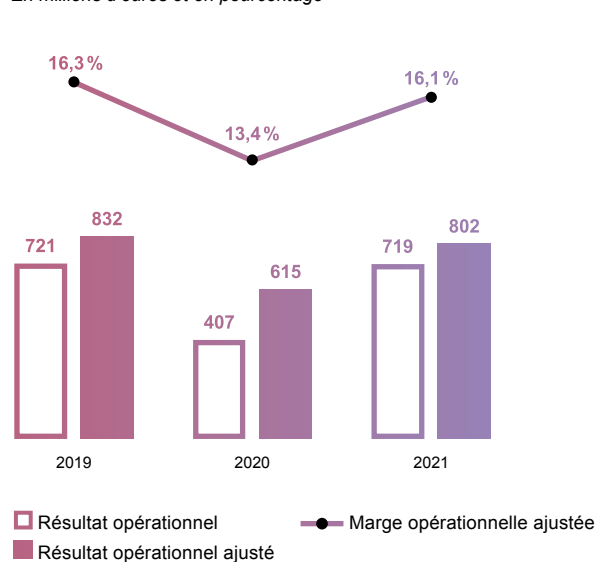
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ, DE LA CROISSANCE TOTALE ET DE LA CROISSANCE ORGANIQUE

En millions d'euros et en pourcentage



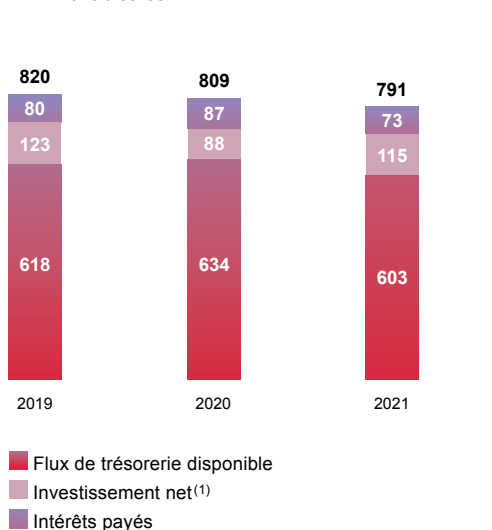
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ ET DE LA MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE

En millions d'euros et en pourcentage



ÉVOLUTION DU FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ

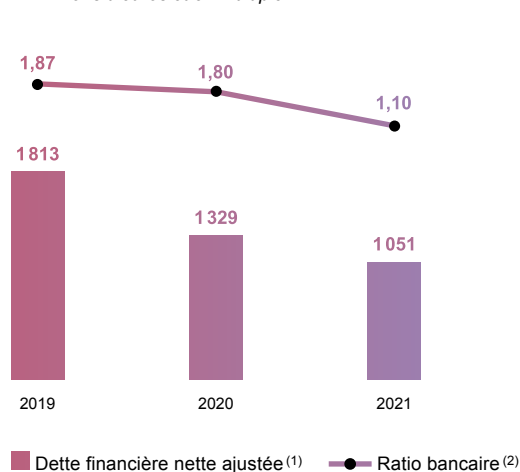
En millions d'euros



(1) Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes des cessions.

ÉVOLUTION DE LA DETTE FINANCIÈRE NETTE AJUSTÉE ET DU RATIO BANCAIRE

En millions d'euros et en multiple



(1) Dette financière nette après instruments de couverture de devises telle que définie dans le calcul des ratios bancaires.

(2) Rapport de la dette financière nette ajustée sur l'EBITDA consolidé (résultat net avant intérêts, impôts, amortissements et provisions) ajusté des douze derniers mois de toute entité acquise.

INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE	2019	2020	2021
LE CAPITAL SOCIAL ET HUMAIN			
Taux total d'accidents (TAR)	0,38	0,26	0,27
Taux d'accidents avec arrêt (LTR)	0,23	0,17	0,19
Taux de certification ISO 45001 ^(a)	86%	87%	92%
Nombre de manquements au respect des Droits humains	0	0	0
Taux de féminisation des postes de direction (du Comité exécutif à la Bande II)	24,4%	27,5%	26,5%
Taux de féminisation des postes de direction (du Comité exécutif à la Bande III)	19,5%	19,8%	21,5%
Taux de féminisation global	30%	30%	30%
Ratio des salaires femmes/hommes (hors <i>managers</i>)	1,02	1,00	0,95
Nombre d'heures de formation par employé	19,0	23,9	29,9
Part de collaborateurs recevant une évaluation de performance	31,4%	Ø	55%
Part de collaborateurs recevant une évaluation de développement de carrière	Ø	Ø	19%
Taux d'engagement des collaborateurs	64%	69%	70%
LE CAPITAL NATUREL			
Émissions de CO ₂ par employé (tonnes par an) ^(b)	2,85	2,44	2,49
Taux de certification ISO 14001 ^(a)	76%	83%	89%
LA GOUVERNANCE			
Part des collaborateurs formés au Code d'éthique ^(c)	97,1%	98,5%	95,8%
Nombre de manquements au Code d'éthique	Ø	57	59
Taux de certification ISO 9001 ^(a)	87%	91%	92%
Taux de fidélisation des clients (<i>Net Promoter Score</i> – NPS)	43,9%	48,3%	49,9%
Part de Code de conduite (BPCC) accepté	Ø	53%	60%

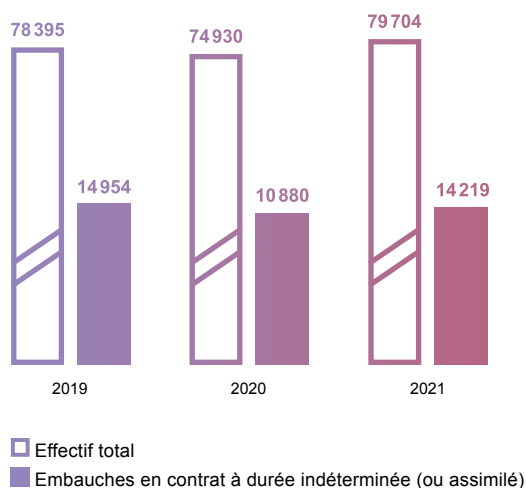
Ø Donnée non disponible.

(a) Part de l'effectif total du Groupe rattaché à des entités certifiées.

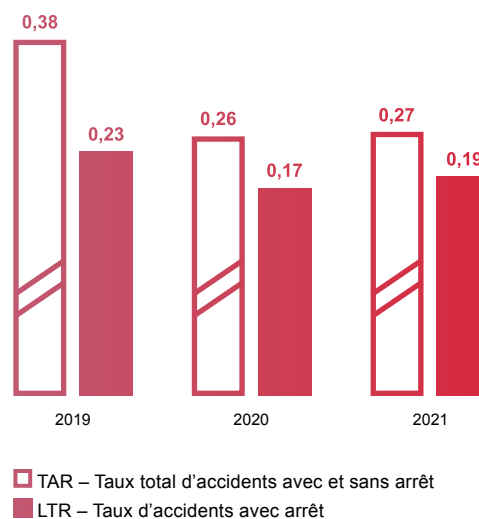
(b) Émissions de CO₂ nettes correspondant aux scopes 1, 2 et 3 pour les déplacements professionnels.

(c) Une nouvelle formation, faisant suite à la mise à jour du Code d'éthique, a été déployée au cours du second semestre 2021. Le calcul de l'indicateur est devenu plus exigeant en 2021. Il ne se limite plus à mesurer la formation des seuls nouveaux collaborateurs recrutés dans l'année mais s'attache à mesurer le pourcentage de collaborateurs formés en 2021, quel que soit leur niveau d'ancienneté.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COLLABORATEURS



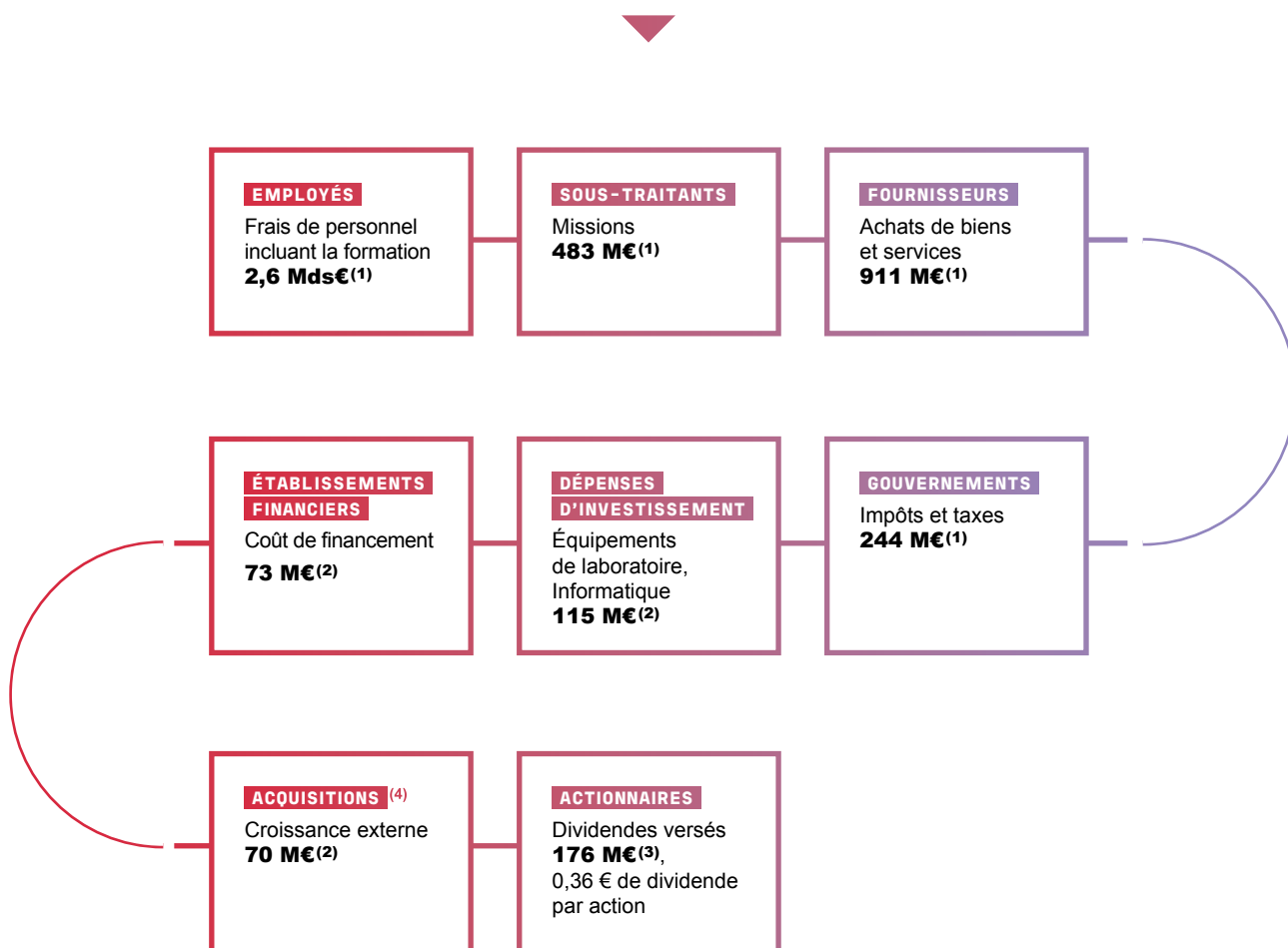
ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE SÉCURITÉ



TAR : nombre d'accidents avec et sans arrêt de travail x 200 000 / nombre d'heures travaillées
 LTR : nombre d'accidents avec arrêt de travail x 200 000 / nombre d'heures travaillées

PARTAGE DE LA VALEUR CRÉÉE

La valeur générée par les activités de Bureau Veritas est partagée avec ses parties prenantes. L'impact est positif pour la société tout entière, puisque la réduction des risques liés à la qualité, à la santé, à la sécurité et à la durabilité construit un cadre de confiance indispensable au développement économique et social.



(1) Impact sur les résultats 2021.

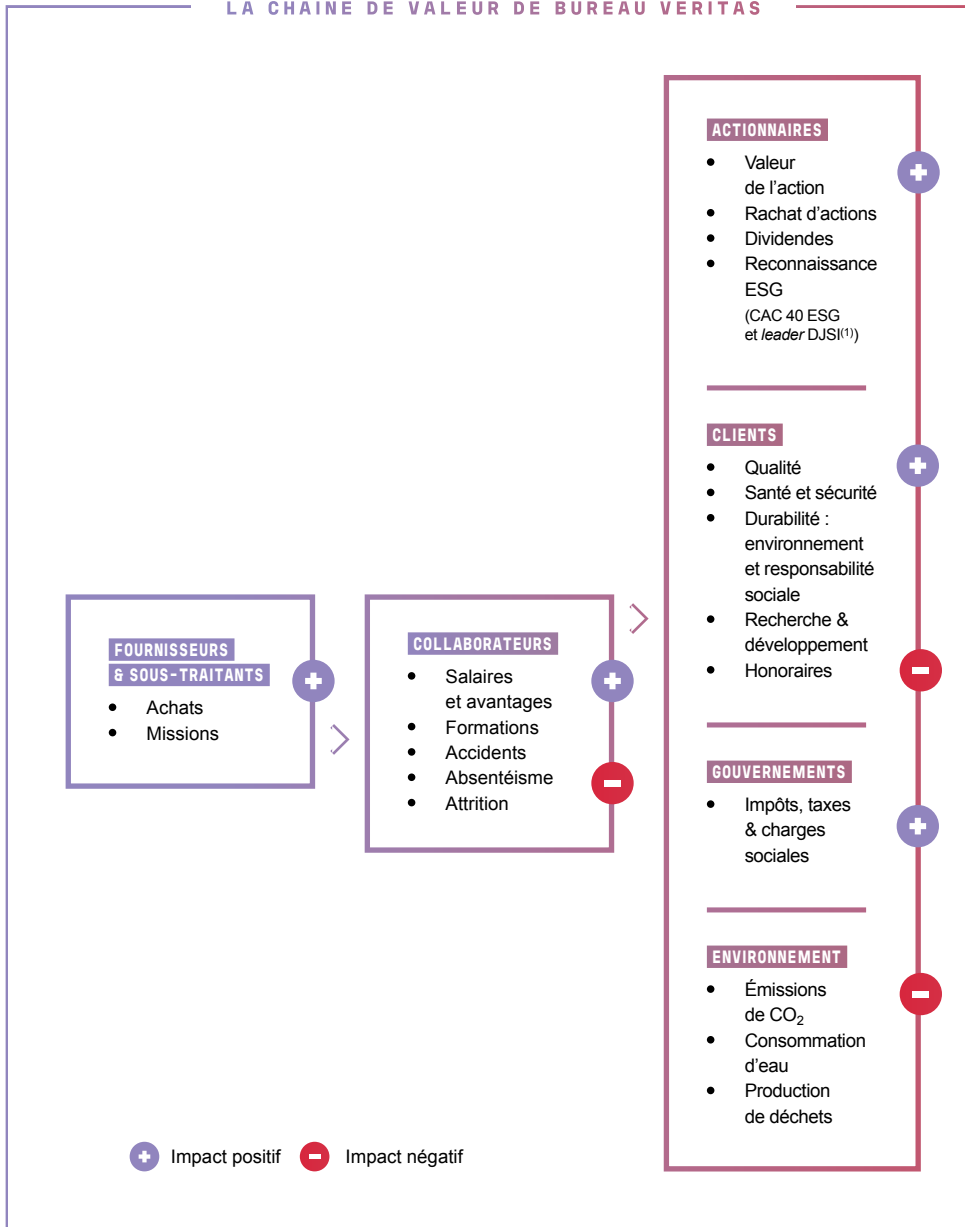
(2) Impact sur les flux de trésorerie 2021.

(3) Impact sur les capitaux propres 2021.

(4) Acquisitions de filiales (nettes de cessions d'activités) et remboursement des dettes avec les actionnaires.

LES IMPACTS SUR NOTRE CHAÎNE DE VALEUR

LA CHAÎNE DE VALEUR DE BUREAU VERITAS



VERS PLUS D'IMPACT ESG POSITIF

52%

DES VENTES DU GROUPE EN 2021 SONT DES SERVICES ISSUS DE LA LIGNE VERTE BV

Compte tenu des programmes lancés par de nombreux pays pour favoriser les investissements en matière de durabilité, la dynamique de la Ligne Verte BV génère un impact positif et progressif sur les performances de Bureau Veritas

(1) Bureau Veritas est classé numéro 1 dans la catégorie « Industrie des services professionnels », comprenant le secteur du TIC, du classement Dow Jones Sustainability Indices (DJSI) 2021.

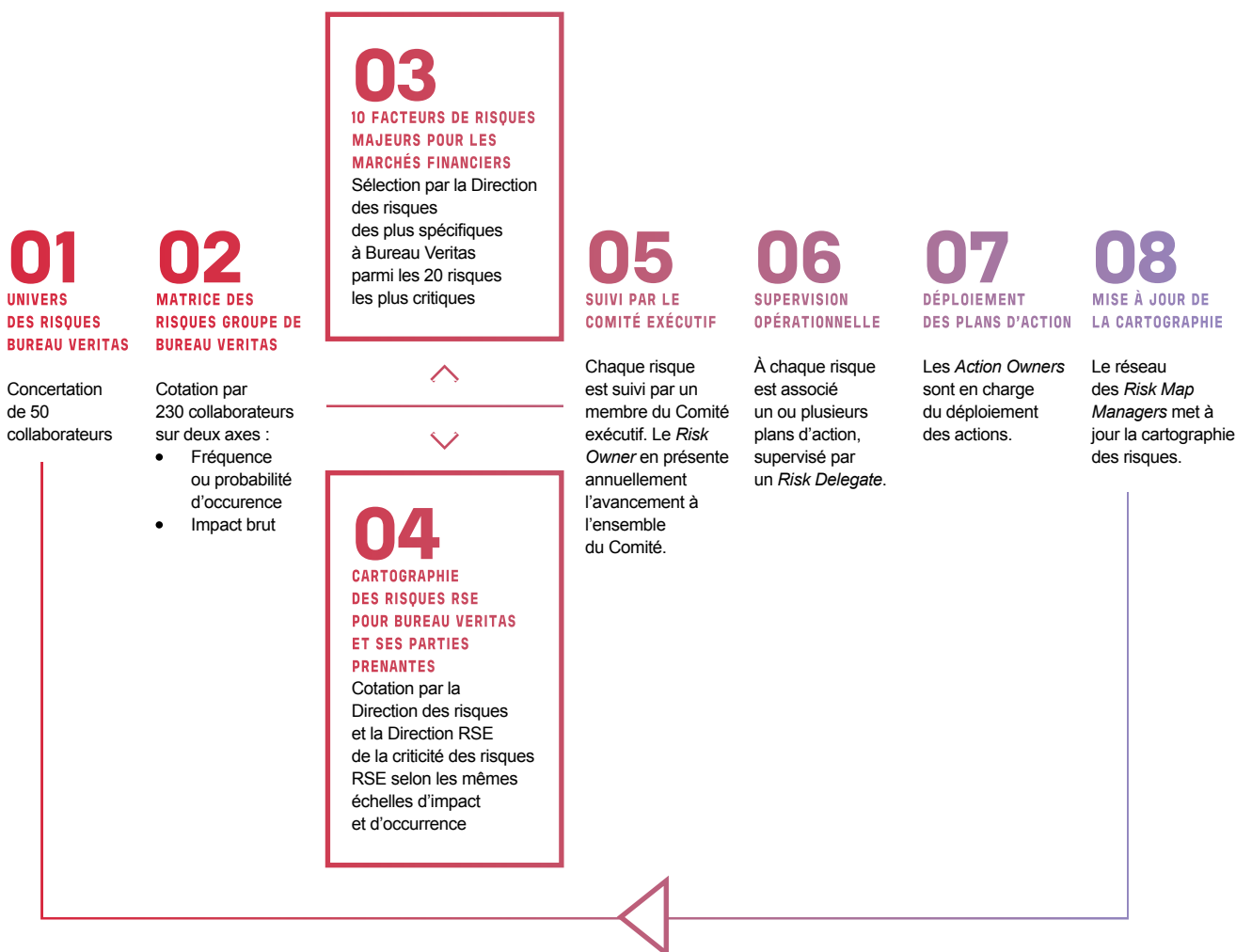
GESTION DES RISQUES, GLOBALEMENT ET LOCALEMENT

L'approche du contrôle interne et de la gestion des risques chez Bureau Veritas est à l'image d'un Groupe qui conjugue dimension globale et fort ancrage local. Un cadre global rigoureux est fixé, dans le respect des meilleures pratiques, et la qualité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques s'appuie également sur la responsabilisation des entités opérationnelles.

UNE MÉTHODE ET UNE GESTION DES RISQUES CONCERTÉES

Bureau Veritas a conçu une méthode, des critères et des échelons de cotation harmonisés pour la cotation des risques Groupe dont les risques RSE.

Les composantes communes des risques Groupe et RSE portant sur les mêmes thématiques font l'objet de plans d'action coordonnés.



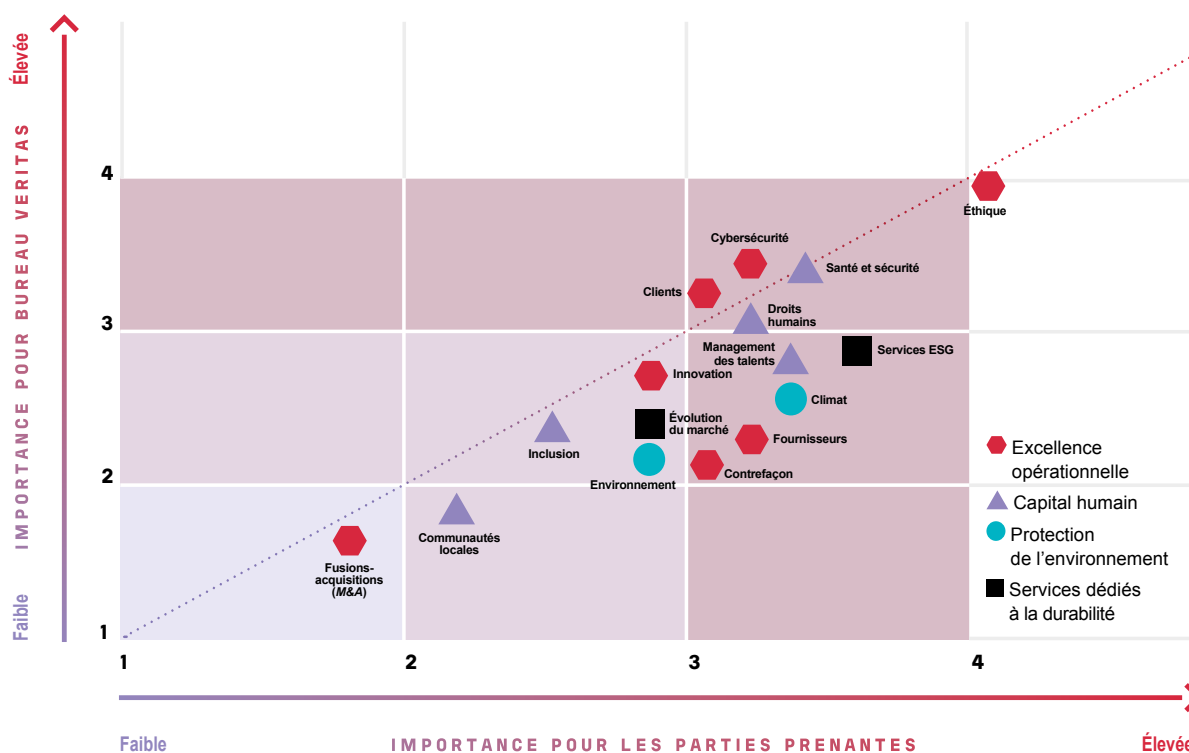
LES FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques sont évalués selon trois dimensions : (i) la fréquence ou probabilité d'occurrence, (ii) l'impact brut (c'est à dire l'impact occasionné s'il n'existait aucun dispositif de prévention ou d'atténuation du risque), (iii) le niveau de contrôle de l'organisation. Ce tableau présente le résultat de cette évaluation des risques en termes d'impact net. Pour chacun de ces facteurs, l'échelle de mesure suivante est utilisée : faible – moyen – élevé.

	Faible	Moyen	Élevé
Impact net	●	●●	●●●
Facteurs de risques	Impact net		
Risques relatifs aux opérations et à l'activité du Groupe			
Risque cybersécurité			●●●
Risque juridique lié à la réglementation et à son évolution			●●
Risque lié au non-renouvellement, à la suspension ou à la perte de certaines autorisations			●●
Risque éthique			●●
Risque lié aux procédures contentieuses ou précontentieuses			●●
Risque lié à la production de faux certificats			●
Risques humains			
Risques liés aux ressources humaines			●●
Risques liés aux acquisitions			
Risque de dépréciation des actifs incorporels issus d'acquisitions			●

LES FACTEURS DE RISQUES ET OPPORTUNITÉS RSE MAJEURS

Le Comité externe d'orientation RSE et le Collège d'experts RSE de Bureau Veritas ont évalué l'importance des risques et opportunités extra-financiers pour Bureau Veritas. Le résultat de leur évaluation est présenté dans la matrice de matérialité ci-dessous, qui a été réalisée en 2021.





PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE	62	1.5 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS	81
1.2 HISTORIQUE	66	1.5.1 Marine & <i>Offshore</i>	81
1.3 L'INDUSTRIE DU TIC	68	1.5.2 Agroalimentaire & Matières Premières	86
1.3.1 Un marché estimé à près de 250 milliards d'euros	68	1.5.3 Industrie	91
1.3.2 Des tendances structurelles favorisant l'industrie • du TIC	70	1.5.4 Bâtiment & Infrastructures	94
1.3.3 De fortes barrières à l'entrée	70	1.5.5 Certification	98
1.3.4 Des marchés régionaux, nationaux, ou mondialisés	71	1.5.6 Biens de consommation	102
1.4 LA STRATÉGIE ET LES OBJECTIFS DU GROUPE	72	1.6 ACCRÉDITATIONS, AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS	105
1.4.1 Les atouts du Groupe	72	Division Marine & <i>Offshore</i> (M&O)	105
1.4.2 Une stratégie bâtie sur trois moteurs de croissance : <i>Scale, Expand, Lead</i>	74	Division Matières Premières, Industrie & Infrastructures (CIF)	105
1.4.3 Cinq thèmes principaux	74	Division Biens de consommation (CPS)	106
1.4.4 Les catalyseurs stratégiques : Collaborateurs et Culture d'entreprise, Organisation et Gouvernance, Innovation et Numérique	75	1.7 RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION, BREVETS ET LICENCES RFA	106
1.4.5 Acquisitions	77	1.8 SYSTÈMES D'INFORMATION	107
1.4.6 Ambition financière et extra-financière	79		

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme RFA

Les éléments de la Déclaration de Performance Extra-Financière sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme DPEF

1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE

MISSION

Bureau Veritas est un *leader* mondial des essais, de l'inspection et de la certification, communément regroupés sous l'appellation de services du « **TIC** » (Test, Inspection et Certification).

La mission du Groupe consiste à réduire les risques de ses clients, améliorer leurs performances et les aider à innover pour répondre aux enjeux suivants : la qualité, la santé et la sécurité, et le développement durable. Grâce à son expertise reconnue, mais aussi à son impartialité, son intégrité et son indépendance, Bureau Veritas favorise depuis plus de 190 ans la confiance entre les entreprises, les pouvoirs publics et les consommateurs.

Les services proposés par Bureau Veritas ont pour objectif de vérifier la conformité d'un produit, d'un actif ou d'un système de gestion à un référentiel, principalement des normes et réglementations en matière de « **QHSE** » (qualité, santé, sécurité, protection de l'environnement et responsabilité sociale).

En fonction des besoins de ses clients et du cadre réglementaire, normatif ou contractuel applicable, Bureau Veritas agit tantôt comme :

- « tierce partie », c'est-à-dire en tant qu'organisme indépendant, établissant des rapports et des certificats attestant de la conformité d'un produit, actif, système, service ou organisation ;
- « seconde partie », travaillant pour le compte et sous la direction de ses clients pour un meilleur contrôle de la chaîne d'approvisionnement ; ou encore
- « première partie » pour le compte de clients qui souhaitent une assistance pour établir ou améliorer la conformité des produits, actifs, systèmes et services qu'ils fabriquent ou commercialisent.

BUREAU VERITAS



**VÉRIFIER LA CONFORMITÉ
DES PRODUITS, ACTIFS,
ET SYSTÈMES**



**VÉRIFIER LA CONFORMITÉ
DES FOURNISSEURS**



**CERTIFIER
LA CONFORMITÉ**

En accord avec...



Spécifications
ou protocoles
du client



Schémas
privés ou labels

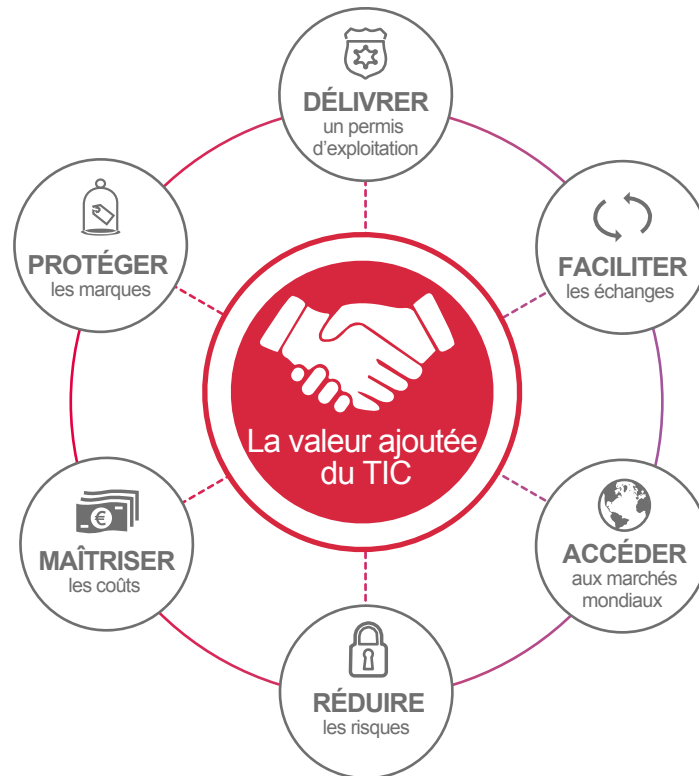


Standards
internationaux
(ISO, IEC, UN...)



Réglementations

Les services délivrés par Bureau Veritas répondent à six axes de création de valeur pour ses clients :



Délivrer un permis d'exploitation

Les entreprises doivent pouvoir démontrer qu'elles se conforment à de multiples normes et réglementations. Bureau Veritas leur apporte une connaissance approfondie des normes applicables à leurs activités et, en qualité de tierce partie indépendante, vérifie que les entreprises les respectent. Cela leur permet d'exercer et de développer leurs activités en conformité avec les exigences réglementaires locales et internationales et d'obtenir et de conserver les autorisations d'exploiter délivrées par les autorités publiques.

Faciliter les échanges commerciaux

Le commerce international repose notamment sur l'existence de tierces parties qui certifient que les biens échangés sont conformes sur le plan de la qualité et de la quantité au contrat qui lie les parties. Bureau Veritas intervient dans les processus transactionnels pour tester les matériaux, vérifier la conformité des biens aux spécifications contractuelles et valider les quantités. Les échanges de matières premières reposent par exemple sur des certificats émis par des entreprises comme Bureau Veritas.

Accéder aux marchés mondiaux

Les biens d'équipements ou les produits grand public doivent être conformes aux normes nationales et *supra* nationales afin de pouvoir être mis sur le marché dans un pays donné. Ces normes constituent des barrières techniques au commerce au sens de l'OMC. Les entreprises conçoivent et fabriquent leurs produits et équipements afin qu'ils soient conformes aux normes de plusieurs pays. Elles s'appuient alors sur Bureau Veritas pour réaliser les tests, optimiser le plan de test, et *in fine* réduire le temps de mise sur le marché.

Réduire les risques

Le contrôle des risques en matière de qualité, de santé, de sécurité, d'environnement et de responsabilité sociale améliore l'efficacité et les performances des organisations. Bureau Veritas aide ses clients à identifier ces risques et à les maîtriser, depuis la conception jusqu'à la réalisation et au décommissionnement de leurs projets.

Maîtriser les coûts

Les méthodes de contrôle, d'inspection et d'audit de seconde ou tierce partie permettent aux entreprises de connaître l'état réel de leurs actifs et de lancer en confiance les projets et produits nouveaux, tout en ayant l'assurance que les coûts, les délais et la qualité sont maîtrisés. Pendant l'exploitation, les inspections permettent d'optimiser la maintenance et la durée de vie des équipements industriels.

Protéger les marques

L'essor des réseaux sociaux ces dernières années a engendré une profonde évolution de la gestion des marques mondiales. Elles sont susceptibles de se retrouver très rapidement mises en cause par la défaillance de l'un des acteurs de leur chaîne d'approvisionnement ou de la distribution. Bureau Veritas permet aux entreprises d'améliorer leur gestion des risques. Elles s'appuient ainsi sur les analyses d'un acteur mondialement reconnu et impartial.

SERVICES

Bureau Veritas propose trois principaux types de services :

- les **essais et analyses** en laboratoire ou sur site consistent à déterminer les caractéristiques d'un produit ou d'un matériau. Ils permettent d'obtenir l'assurance que les produits ou matériaux possèdent les propriétés requises en termes de sécurité et de qualité et qu'ils sont conformes aux cahiers des charges et aux normes et réglementations applicables ;
- l'**inspection** est la vérification sur site qu'un produit, un actif ou un système répond aux critères prescrits. Les inspections couvrent un large éventail de services conçus pour réduire les risques, contrôler la qualité, vérifier les quantités et répondre aux exigences réglementaires. Cela comprend des inspections visuelles, des vérifications documentaires, des supervisions de fabrication, des contrôles électroniques, électriques, mécaniques et de logiciels ;
- la **certification** est une attestation de conformité à des exigences spécifiques délivrée par un organisme accrédité. Elle permet d'obtenir la garantie par un tiers indépendant qu'un produit, un service ou un système de management est conforme à des normes spécifiques. La certification permet aux entreprises de renforcer leur réputation, d'accéder à de nouveaux marchés ou simplement d'exercer leurs activités. Bureau Veritas offre des services de certification qui s'appliquent aux systèmes de management, aux produits et aux personnels.

Les prestations effectuées par Bureau Veritas portent sur :

- des **Actifs** tels que :
 - des navires, des trains et des avions,
 - des bâtiments, des infrastructures et des réseaux,
 - des centrales électriques, raffineries, *pipelines* et autres installations industrielles ;
- des **Produits** tels que :
 - des produits de consommation : matériels électroniques grand public, textiles, jouets, automobile, produits alimentaires, objets connectés,
 - des équipements industriels : équipements sous pression, machines, équipements électriques,
 - des matières premières : pétrole, produits pétrochimiques, minéraux, métaux et autres matières premières ;
- des **Systèmes** tels que :
 - des systèmes de management QHSE (ISO 9001, ISO 14001, ISO 26000, ISO 27001, ISO 45001, ISO 50001, etc.),
 - des systèmes de management QHSE sectoriels (automobile, aéronautique, agroalimentaire, etc.),
 - des systèmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement incluant les audits de fournisseurs.

CLIENTS

Bureau Veritas dispose d'un portefeuille très diversifié de plus de 400 000 clients. Le Groupe intervient dans de nombreux secteurs tels que le transport et la construction maritimes, la chaîne de valeur du pétrole et du gaz (de l'exploration à la distribution), la construction et le génie civil, le *power & utilities*, les biens de consommation et la grande distribution, l'aéronautique et le ferroviaire, l'industrie des métaux et des minéraux, l'agroalimentaire, les gouvernements, l'automobile et la chimie.

Au 31 décembre 2021, les dix premiers clients en termes de chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice représentent environ 6 % du chiffre d'affaires du Groupe. Les vingt-cinq premiers clients représentent quant à eux 10 % du chiffre d'affaires du Groupe, illustrant ainsi la faible concentration du chiffre d'affaires.

ORGANISATION

Une approche de plus en plus globale s'appuyant sur des capacités d'exécution locales dans près de 140 pays

Présent dans près de 140 pays, avec de très nombreuses implantations dans toutes les régions du monde, la gestion du Groupe repose historiquement sur une structure organisationnelle décentralisée. Cette organisation permet la prise de décisions et de responsabilités au niveau local afin de mieux répondre aux besoins des clients.

Néanmoins, afin de mieux tirer profit de l'évolution des marchés dans lesquels le Groupe opère, cette autonomie va de plus en plus de pair avec le développement d'une vision transverse des opérations et d'un pilotage global des activités, s'appuyant notamment sur ses lignes de services globales appelées *Global Service Lines*. Bureau Veritas a également mis en place des procédures de contrôle et des règles de remontée d'information applicables à l'ensemble du Groupe. Ces règles et procédures sont régulièrement mises à jour afin d'être en adéquation avec les évolutions de l'activité, de l'organisation, des processus et des outils de Bureau Veritas.

Enfin, dans la mesure où la croissance de Bureau Veritas passe notamment par des opérations d'acquisition qui nécessitent l'intégration d'entreprises et d'équipes aux pratiques et politiques très variées, le Groupe met en œuvre des procédures internes spécifiques pour mener à bien leur intégration.

L'adaptation de l'organisation des activités du Groupe

Afin de mieux répondre aux spécificités de certains marchés finaux, de s'adapter à l'évolution des besoins des clients, de mieux gérer son réseau géographique, et de soutenir le déploiement de son plan stratégique, Bureau Veritas adapte constamment son organisation.

Depuis 2017, le Groupe a adopté une organisation plus concentrée, autour des trois divisions suivantes : (1) Marine & *Offshore* ; (2) Biens de consommation ; (3) Matières Premières, Industrie & Infrastructures ou CIF (pour *Commodities, Industry & Facilities*), la division CIF regroupant les quatre activités suivantes : Agroalimentaire & Matières Premières (comprenant les Services aux gouvernements et le commerce international), Industrie, Bâtiment & Infrastructures et Certification.

Au sein de la division CIF, chaque activité est pilotée globalement par des lignes de services appelées *Global Service Lines*. Les cinq grands pôles régionaux composant CIF (Europe du Sud et de l'Ouest, France et Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine, et MAP regroupant le Moyen-Orient et l'Asie-Pacifique, y compris la Russie et la région Turquie et mer Caspienne) sont appuyés dans leur gestion au quotidien par les lignes de services globales.

Ainsi, la division CIF qui représente près de 80 % du chiffre d'affaires du Groupe tend vers une organisation matricielle visant à :

- être en mesure de servir ses clients de façon globale ;
- s'adapter aux évolutions des marchés par la mise en commun de compétences techniques et d'outils ;
- diffuser les bonnes pratiques à travers le réseau ;
- bénéficier d'effets d'échelle pour la définition de nouveaux produits ou la réalisation d'investissements dans de nouveaux outils.

Bureau Veritas a accompagné la mise en place de cette nouvelle organisation davantage centrée sur les marchés, d'une évolution de son information sectorielle. Depuis le 1^{er} janvier 2017, et avec la mise en place de cette organisation, le Groupe communique ses résultats au travers de six activités (contre huit auparavant) : (1) Marine & Offshore ; (2) Agroalimentaire & Matières Premières ; (3) Industrie ; (4) Bâtiment & Infrastructures ; (5) Certification ; et (6) Biens de consommation. Cette évolution permet d'améliorer la lisibilité du portefeuille du Groupe.

Les six activités sont présentées ci-dessous. Une description plus détaillée figure dans la section 1.5 – Présentation des activités, du présent Document d'enregistrement universel.

Marine & Offshore

En tant que société de classification, Bureau Veritas procède à l'évaluation de conformité des navires et unités *offshore* par rapport à des normes portant principalement sur la solidité des structures et la fiabilité des équipements à bord. Bureau Veritas délivre également des certificats réglementaires par délégation des autorités de pavillon.

Agroalimentaire & Matières Premières

Bureau Veritas accompagne ses clients avec une gamme complète de services d'inspection, de tests en laboratoire et de certification pour tous les types de matières premières : pétrole et produits pétrochimiques, métaux et minéraux, produits alimentaires et matières premières agricoles. Par ailleurs, le Groupe assiste les autorités gouvernementales en mettant en place des programmes visant à maximiser leurs revenus et à vérifier que les produits importés répondent aux normes établies.

Industrie

Bureau Veritas vérifie la fiabilité et l'intégrité des actifs industriels, ainsi que leur conformité à la réglementation et aux normes, mais aussi aux spécifications des clients. Les services comprennent notamment l'évaluation de conformité, le suivi de production, la gestion de l'intégrité des actifs et la certification des équipements. Bureau Veritas vérifie également l'intégrité des équipements industriels et des produits au moyen de tests non destructifs et d'analyse des matériaux.

Bâtiment & Infrastructures

Le Groupe est présent tout au long du cycle de vie des actifs, couvrant ainsi les dépenses d'investissements (*Capex*) et les dépenses d'exploitation (*Opex*).

Inspection, surveillance et audit en service (actifs existants)

Bureau Veritas effectue des inspections périodiques pour évaluer la conformité des équipements en service (installations électriques, systèmes de sécurité incendie, ascenseurs, équipements de levage et machines) à la réglementation applicable en matière de santé et de sécurité ou aux exigences spécifiques de ses clients.

Construction (principalement Capex)

Bureau Veritas aide ses clients à maîtriser l'ensemble des aspects QHSE de leurs projets de construction, de la phase de conception à l'achèvement des travaux. Les missions concernent l'évaluation de conformité d'un ouvrage à des référentiels techniques, l'assistance technique, la surveillance de la gestion de sécurité pendant les travaux, et l'assistance à la gestion d'actifs.

Certification

En tant qu'organisme de certification, Bureau Veritas certifie que les systèmes de gestion de la qualité, sécurité, santé, environnement utilisés par les clients sont conformes à des référentiels internationaux (le plus souvent des normes ISO), nationaux, sectoriels ou propres à de grandes entreprises.

Biens de consommation

Bureau Veritas intervient auprès des distributeurs et des fabricants de biens de consommation afin d'évaluer la conformité de leurs produits et procédés de fabrication aux exigences réglementaires, de qualité et de performance. Bureau Veritas teste les produits, inspecte les marchandises, évalue les usines et réalise des audits sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Un leadership central

Les fonctions support du Groupe sont placées sous la responsabilité de certains membres du Comité exécutif.

Les fonctions centrales sont représentées au sein du Comité exécutif par :

- Eduardo Camargo, Vice-Président exécutif, Développement Commercial et Transformation du Groupe Bureau Veritas. Il a pour mission de renforcer la culture commerciale et l'orientation clients du Groupe, soutenir la transformation du Groupe notamment à travers la digitalisation et l'excellence opérationnelle. Eduardo Camargo est également en charge du support aux acquisitions ;

- François Chabas, Vice-Président exécutif et Directeur financier du Groupe, en charge de la finance, de la fiscalité, des relations investisseurs et des achats ;
- Helen Bradley, Vice-Présidente exécutive en charge des Ressources humaines, et également des fonctions Qualité, Santé, Sécurité et Environnement ;
- Béatrice Place Faget, Vice-Présidente exécutive en charge des Affaires juridiques et de l'Audit interne.

1.2 HISTORIQUE

1828 : les origines

Le « bureau de renseignements pour les assurances maritimes » est fondé en 1828 à Anvers, en Belgique. Sa mission consiste à collecter, vérifier et fournir aux assureurs des informations sur l'état des navires et de leurs équipements. Renommée Bureau Veritas, la Société transfère son siège à Paris et développe un réseau international.

1920 : la révolution industrielle moderne

Le nombre croissant d'accidents pendant le *boom* de la construction qui a suivi la Première Guerre mondiale conduit à la mise en œuvre de mesures préventives. Bureau Veritas accompagne l'essor industriel et s'engage dans de nouvelles activités telles que l'inspection de pièces et d'équipements métalliques pour l'industrie ferroviaire, ou encore le contrôle technique dans l'aéronautique, l'automobile et la construction. Bureau Veritas ouvre ses premiers laboratoires près de Paris pour réaliser des analyses métallurgiques et chimiques et des essais de matériaux de construction.

1960 : le progrès technique

Les Trente Glorieuses sont prolifiques pour le progrès technique, l'urbanisation et le commerce mondial. Bureau Veritas joue un rôle actif dans la modernisation des règles de construction maritime, pour la classification des engins sous-marins, des premiers navires à propulsion nucléaire et des plateformes marines. Les débuts de l'informatique permettent d'appliquer des méthodes plus scientifiques. Dans la construction, Bureau Veritas renforce son rôle d'expert pour la protection des personnes et des biens et pour les économies d'énergie.

1990 : diversification et expansion mondiale

Avec l'accélération de la mondialisation, les acteurs économiques ont besoin de traçabilité, de transparence et d'harmonisation technique à l'échelle internationale. Pour répondre aux besoins de ses clients, Bureau Veritas développe de nouvelles activités pour l'évaluation des systèmes de management et des chaînes d'approvisionnement : la Certification et les Services aux gouvernements. En parallèle, Bureau Veritas étoffe son réseau et ouvre des bureaux en Afrique, en Chine, aux États-Unis. Dans les années 1990, Bureau Veritas donne une nouvelle impulsion à son développement grâce à la croissance externe. Il acquiert CEP (1996) et devient le *leader* de l'évaluation de conformité dans la construction en France. Les sociétés américaines ACTS (1998) et MTL (2001), spécialisées dans les essais de biens de consommation, ajoutent une nouvelle activité au portefeuille du Groupe. Il étend aussi sa présence aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie et en Espagne.

2007 : introduction en Bourse

La société Bureau Veritas est introduite en Bourse, sur Euronext Paris, le 24 octobre 2007. L'introduction en Bourse vise à conforter la stratégie de développement de Bureau Veritas par le renforcement de sa notoriété, l'accès à de nouveaux moyens de financement et la fidélisation de ses collaborateurs.

2010 : développement dans les matières premières et les pays à fort potentiel

Les pays en forte croissance investissent dans des projets d'infrastructures et connaissent un accroissement des exigences de qualité, de sécurité et de fiabilité. Avec l'acquisition d'Inspectorate en 2010, Bureau Veritas se positionne parmi les trois *leaders* mondiaux dans le secteur des matières premières. Bureau Veritas poursuit son expansion géographique. Avec l'acquisition de Maxxam en 2014, le Groupe devient le *leader* de son secteur au Canada. En parallèle, le Groupe réalise une série d'acquisitions dans les domaines de la construction et des biens de consommation en Chine.

2015 : nouvelle feuille de route stratégique

Le Groupe effectue une analyse en profondeur de ses marchés, et définit une feuille de route stratégique à horizon 2020 qui s'appuie sur des initiatives clés pour améliorer son profil de croissance, sa résilience et sa rentabilité. Sa stratégie s'appuie notamment sur des Initiatives de Croissance, l'expansion dans deux pays clés – les États-Unis et la Chine – et quatre principaux leviers identifiés pour soutenir le déploiement de ces initiatives : les Ressources humaines, la gestion des grands comptes, *Excellence@BV* et le digital.

2017 : ambition à horizon 2020 réaffirmée

Le Groupe tient en décembre 2017 des Journées Investisseurs au cours desquelles il confirme que l'exécution du Plan stratégique 2020 est bien engagée, avec déjà des résultats positifs. Bureau Veritas peut ainsi démontrer que les cinq Initiatives de Croissance lancées afin de dynamiser le développement du Groupe en Bâtiment & Infrastructures, services *Opex*, Agroalimentaire, Automobile et *SmartWorld*, affichent une croissance élevée à un chiffre. Ses métiers traditionnels sont désormais quant à eux en cours de stabilisation après avoir connu des conditions de marché difficiles. Le Groupe met également en avant l'atteinte de près de 40 % de l'ambition de croissance externe définie dans le cadre de sa feuille de route stratégique à horizon 2020. Enfin, le Groupe annonce accélérer sa transformation digitale au travers de partenariats clés, afin notamment d'offrir à ses clients des technologies de pointe dans différents domaines comme l'inspection, la maintenance prédictive, la confidentialité des données ou la cybersécurité.

2021 : annonce de la Stratégie 2025 visant à porter la création de valeur du Groupe au niveau supérieur

Après avoir surmonté la crise du Covid-19 et réalisé de fortes performances au cours des dernières années, Bureau Veritas capitalise sur la réussite de son plan stratégique précédent. Le Groupe, après 6 années transformantes, a réussi à rééquilibrer ses activités pour bâtir une plateforme de croissance performante, soutenue par des activités résilientes et des tendances sociétales et sectorielles porteuses.

La stratégie 2025 valorisera Bureau Veritas et assurera sa croissance à court et à long terme, en captant le maximum de valeur des activités existantes et adjacentes à son cœur de métier, tout en affirmant son leadership en matière de durabilité dans le secteur du TIC. Bureau Veritas s'appuiera sur ses forces, dont sa capacité à être extrêmement réactif et à assurer une exécution efficace, deux pierres angulaires de son succès dans les années à venir.

L'ambition de Bureau Veritas est de devenir leader dans les activités et les secteurs qui sont au cœur de son expertise avec une approche plus innovante, plus proactive et plus agile. Le Groupe a l'ambition d'être la référence mondiale sur des enjeux de société critiques tels que la transition énergétique, les villes intelligentes, les nouvelles formes de mobilité et la traçabilité des chaînes d'approvisionnement.

ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

Le groupe Wendel, coactionnaire de Bureau Veritas depuis 1995 avec le groupe Poincaré Investissements, a pris par étapes le contrôle de la Société en 2004.

Le groupe Wendel et Poincaré Investissements détenaient respectivement 33,8 % et 32,1 % du capital et des droits de vote de Bureau Veritas en 2004, le solde étant détenu par des actionnaires-personnes physiques. Le 10 septembre 2004, le groupe Wendel et les actionnaires de Poincaré Investissements ont conclu un accord prévoyant la cession au groupe Wendel de 100 % du capital de la société Poincaré Investissements. À la suite de la réalisation de cette opération fin 2004, le groupe Wendel détenait 65,9 % du capital et des droits de vote de Bureau Veritas.

Parallèlement à cette acquisition, le groupe Wendel a proposé aux actionnaires minoritaires de Bureau Veritas de céder leurs titres dans des conditions comparables à celles proposées pour l'acquisition du contrôle. Cette offre privée d'achat et d'échange a permis de porter la participation du groupe Wendel à 99 % du capital et des droits de vote de Bureau Veritas.

Bureau Veritas a fait l'objet d'une introduction en Bourse, sur Euronext Paris, le 24 octobre 2007. L'offre, composée d'actions existantes, principalement cédées par le groupe Wendel, s'est élevée à 1 240 millions d'euros, soit environ 31 % du capital de Bureau Veritas. Le 5 mars 2009, le groupe Wendel a cédé 11 millions d'actions dans le cadre d'un placement privé. À l'issue de cette opération, le groupe Wendel a réduit sa participation au capital de Bureau Veritas de 62 % à 52 %. Le 6 mars 2015, le groupe Wendel a cédé 48 millions d'actions⁽¹⁾ dans le cadre d'un placement privé. À l'issue de l'opération, le groupe Wendel détenait 40 % du capital et 56 % des droits de vote de Bureau Veritas. Le 30 octobre 2018, le groupe Wendel a cédé 21 millions d'actions dans le cadre d'un placement privé. À l'issue de l'opération, le groupe Wendel détenait environ 35 % du capital et 52 % des droits de vote de Bureau Veritas.

Au 31 décembre 2021, le groupe Wendel détenait 35,48 % du capital et 51,69 % des droits de vote exerçables (51,63 % des droits de vote théoriques) de Bureau Veritas.

1) Post division par quatre de la valeur nominale de l'action Bureau Veritas en juin 2013.

1.3 L'INDUSTRIE DU TIC

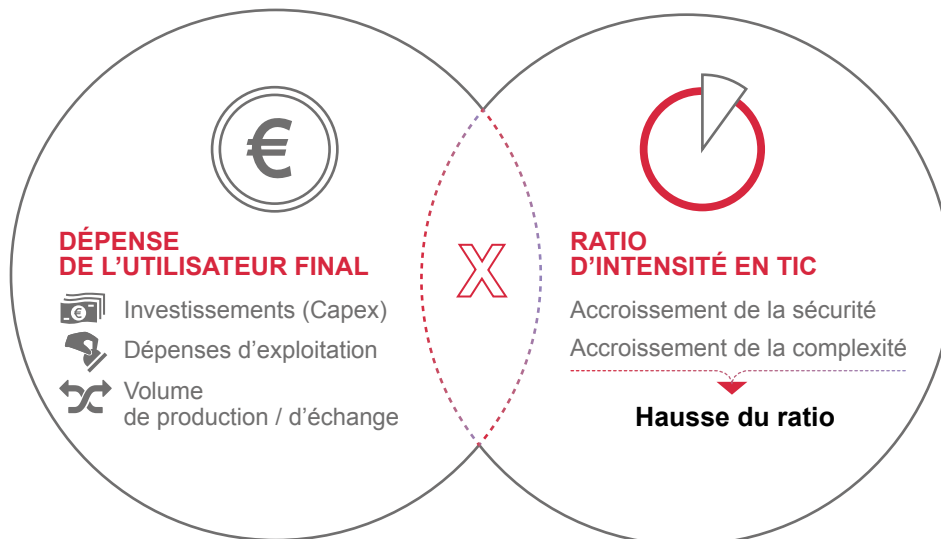
À la connaissance du Groupe, il n'existe aucun rapport exhaustif couvrant ou traitant des marchés sur lesquels il intervient. En conséquence, et sauf indication contraire, les informations figurant dans la présente section sont des estimations du Groupe, fournies à titre indicatif, qui ne constituent pas des données officielles. Le Groupe ne donne aucune garantie sur le fait qu'un tiers utilisant d'autres méthodes pour réunir, analyser ou compiler des données de marché aboutirait au même résultat. De plus, les concurrents du Groupe pourraient définir ces marchés d'une façon différente.

1.3.1 UN MARCHÉ ESTIMÉ À PRÈS DE 250 MILLIARDS D'EUROS

Les services d'inspection, de certification et d'essais en laboratoire appliqués aux domaines de la qualité, de la sécurité, de la performance et de la responsabilité sociale et environnementale sont communément regroupés sous l'appellation « TIC » (Test, Inspection, Certification). Les activités de TIC englobent plusieurs types de services : les tests en laboratoire ou les mesures sur site, l'audit des processus de management, les vérifications documentaires, les inspections sur la chaîne d'approvisionnement ou la vérification de la cohérence des données. Ces activités peuvent être réalisées pour le compte de l'utilisateur final ou de l'acheteur, de manière indépendante des parties prenantes, ou en délégation du fabricant, ou bien en délégation de l'autorité publique ou privée. Les services de TIC interviennent à chacune des étapes de la chaîne d'approvisionnement et sont applicables à l'ensemble des secteurs de l'économie.

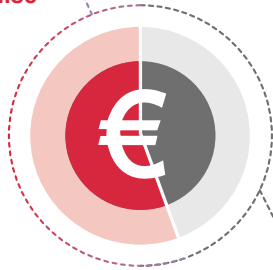
Le marché total du TIC est fonction de la valeur des produits et des actifs et du risque associé. L'intensité du TIC d'un produit ou d'un actif correspond à la proportion de la valeur du produit ou de l'actif consacrée par le fabricant du produit ou l'opérateur de l'actif en activités de contrôle. En général, cette intensité s'inscrit dans une fourchette comprise entre 0,1 % et 0,8 % de la valeur du produit ou de l'actif. Le volume total du marché du TIC peut être estimé en appliquant l'intensité du TIC aux dépenses des fabricants, des opérateurs, des acheteurs et des vendeurs de biens et de produits.

À court et moyen terme, la taille du marché varie principalement en fonction de l'inflation, de l'activité économique mondiale, des investissements et des échanges internationaux. En utilisant l'approche décrite ci-dessus, Bureau Veritas a estimé la taille du marché du TIC mondial en 2021 à près de 250 milliards d'euros, en s'appuyant sur des données macroéconomiques externes telles que le volume d'investissement par marché, les dépenses d'exploitation par marché, la valeur de la production de biens et de services, ainsi que le niveau des importations et exportations.



Marché du TIC
PRÈS DE 250 MILLIARDS D'EUROS

Gouvernement/
Internalisé



Accessible/
Externalisé
~45 % du
marché du TIC

Le marché total du TIC peut être décomposé en deux segments :

- la part du marché externalisée, c'est-à-dire réalisée par les entreprises et organisations privées spécialisées – dont Bureau Veritas ;
- la part du marché réalisée en interne, c'est-à-dire par les entreprises elles-mêmes, dans le cadre du contrôle et de l'assurance qualité ; et celle réalisée par les organismes et des administrations publiques – douanes, autorités de la concurrence, autorités portuaires ou de sécurité industrielle.

Le marché du TIC externalisé dépend de l'organisation administrative d'un pays, de son niveau de fédéralisme et du secteur d'activité. Dans le temps, ces facteurs peuvent influencer significativement la taille du marché, indépendamment des évolutions macroéconomiques sous-jacentes. Les proportions relatives des deux segments évoluent donc année après année, suivant les politiques suivies par les gouvernements ou les évolutions des pratiques au sein des secteurs industriels. C'est par exemple le cas de la Chine qui libéralise progressivement certains secteurs d'activités.

En résumé, la taille du marché du TIC accessible résulte de trois facteurs :

- la dépense de l'utilisateur final ;
- le ratio d'intensité en TIC des produits (assez stable à court terme mais pouvant évoluer à la hausse sur le long terme en raison du renforcement des standards et des réglementations) ;
- la part du marché externalisée (pour laquelle une tendance à la hausse est observée).

D'un point de vue géographique, le marché du TIC se répartit en trois pôles principaux : l'Europe, l'Amérique et l'Asie. Grâce aux investissements des 15 dernières années, Bureau Veritas est présent dans l'ensemble de ces régions. À l'avenir, le Groupe entend renforcer ses positions, notamment dans les pays à fort potentiel comme la Chine et les États-Unis.

1.3.2 DES TENDANCES STRUCTURELLES FAVORISANT L'INDUSTRIE DU TIC

Des tendances structurelles de long terme

La croissance de l'industrie du TIC est favorisée par des tendances structurelles de long terme, les *Megatrends*. Parmi celles-ci, cinq revêtent une importance particulière :

1. **La croissance démographique et des classes moyennes** dans les pays émergents entraîne une augmentation de la demande de sécurité et des standards correspondants, ainsi que des investissements accrus dans les infrastructures pour répondre à la hausse de l'urbanisation. La part de la population urbaine dans la population mondiale devrait passer de 55 % à 68 % en 2050 ⁽¹⁾, ce qui implique que la population urbaine va doubler en valeur absolue. L'urbanisation représente une opportunité pour les acteurs du TIC, car elle induit une forte demande d'amélioration des infrastructures : mobilité urbaine, réduction de la pollution, fourniture d'eau et d'énergie, moyens de communication, connectivité... ;
2. **La gestion de la chaîne d'approvisionnement** devient un élément clé pour les entreprises qui ont besoin de mieux appréhender et de gérer les risques inhérents. Aujourd'hui, les chaînes d'approvisionnement doivent non seulement répondre au défi de la mondialisation et de la montée du protectionnisme de certains pays, mais aussi trouver la clé pour améliorer leur résilience, leur agilité et leur flexibilité afin de répondre aux disruptions générées notamment par la crise sanitaire ;
3. **L'accélération de la transformation numérique de l'économie** engendre des investissements accrus dans les infrastructures numériques et dans les nouvelles technologies par les entreprises. La sécurisation des systèmes et des échanges ou encore la protection des données deviennent des risques cruciaux à appréhender dans un contexte normatif encore peu mature. De plus, l'utilisation de technologies plus complexes, comme celles relatives à l'Internet des objets, accroît le nombre de tests à réaliser et le nombre de sous-traitants à contrôler. Le raccourcissement du cycle de vie des produits encourage les entreprises à externaliser une part de plus en plus importante des tests des prototypes et de la surveillance de leur chaîne d'approvisionnement ;

4. **La transition énergétique et la durabilité** sont des thèmes désormais centraux pour les organisations publiques ou privées, dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant, en particulier au sein de l'Union européenne. Si elles souhaitent durer mais aussi améliorer leur performance économique et financière à long terme, elles n'ont maintenant plus d'autre choix que de faire celui de la durabilité. Les organisations, incitées par les États, prennent donc des engagements forts sur les sujets sociaux et environnementaux (par exemple pour parvenir à la neutralité carbone, développer le recyclage et l'économie circulaire, investir et avoir recours à des sources d'énergies renouvelables). Ces organisations ont besoin d'être accompagnées pour mettre en œuvre leurs engagements, les mesurer et atteindre leurs ambitions en matière de développement durable. Ainsi, à titre d'exemple, les investissements pour la transition énergétique, y compris dans des plans de relance comme le Green Deal européen soutiendront la croissance du secteur du TIC ; cette tendance a été clairement renforcée par la crise sanitaire ;
5. En réponse à la crise sanitaire récente, **les secteurs de la Santé et de l'Hygiène** ont vu leur poids économique se renforcer. Quatre tendances offrent des opportunités de croissance : l'explosion des réglementations sanitaires statutaires, l'expansion des infrastructures du système de santé, l'expansion et la relocation des EPI (Equipements de Protection Individuels), et finalement l'accélération du développement des tests et services de certification dans le secteur des medtech (entreprises technologiques dans le secteur médical).

Bureau Veritas a l'ambition de croître plus vite que le marché du TIC, en proposant des services et des solutions innovants qui répondent aux nouveaux enjeux des clients, augmentant ainsi sa part de marché dans les secteurs et les régions offrant un potentiel de croissance supérieur et en saisissant les opportunités liées à l'externalisation et à la privatisation de certains marchés.

1.3.3 DE FORTES BARRIÈRES À L'ENTRÉE

L'existence d'importantes barrières à l'entrée rend difficile l'émergence de nouveaux acteurs globaux. Elles concernent notamment la nécessité :

- de jouir d'une **réputation d'intégrité et d'indépendance** afin d'être à même d'établir un partenariat de long terme avec les entreprises dans le cadre de la gestion de leurs risques ;
- de disposer des **agrément et accréditations** dans un grand nombre de pays pour pouvoir exercer son activité. L'obtention d'un agrément ou d'une accréditation est un processus long. La constitution d'un large éventail d'autorisations et d'accréditations se construit donc sur le long terme ;
- de bénéficier d'un **réseau géographique dense**, tant au niveau local qu'international. La densité du réseau local est notamment

importante pour déployer l'offre de services et bénéficier d'économies d'échelle tandis qu'un réseau international permet d'accompagner les clients dans l'ensemble de leurs implantations ;

- d'offrir une **gamme étendue de services et d'inspections**, en particulier pour servir les grands comptes, intervenir sur certains grands contrats, ou se différencier des acteurs locaux ;
- de disposer d'**experts techniques de premier plan**. La technicité et le professionnalisme des équipes permettent au Groupe de se différencier en apportant des solutions à forte valeur ajoutée ;
- de bénéficier d'une **marque reconnue au niveau mondial**.

1) Source : Révision 2018 des perspectives de l'urbanisation mondiale, publiée par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES).

1.3.4 DES MARCHÉS RÉGIONAUX, NATIONAUX, OU MONDIALISÉS

Beaucoup des marchés sur lesquels intervient le Groupe sont encore régionaux ou nationaux, mais tendent à se mondialiser. De même, il existe plusieurs centaines d'acteurs locaux ou régionaux spécialisés par activité ou par type de prestations de services, ainsi que quelques acteurs de dimension internationale. Certains concurrents sont des organismes publics, parapublics ou à statut associatif. D'après les estimations du Groupe, les cinq premiers acteurs du secteur représentent aujourd'hui moins de 20 % du marché externalisé (environ 110 milliards d'euros).

La globalisation progressive de certains marchés du TIC favorise la consolidation du secteur, avec la volonté des grands acteurs d'être en mesure d'accompagner les grandes entreprises à travers le monde, et de densifier leur présence sur les marchés locaux.

Compte tenu de son maillage international, de ses positions de *leader* sur chacun de ses marchés et de son expérience en matière d'acquisitions, le Groupe est bien positionné pour être l'un des principaux acteurs de cette consolidation. Une description plus détaillée de la stratégie d'acquisition du Groupe figure dans la section 1.4.5 – Acquisitions, du présent Document d'enregistrement universel.

Activités	Fragmentation	Environnement concurrentiel
Marine & Offshore	Moyenne	Douze membres de l'Association internationale des sociétés de classification (« IACS ») classent plus de 90 % de la flotte mondiale.
Agroalimentaire & Matières Premières		
Agroalimentaire	Forte	Quelques grands acteurs mondiaux. De nombreux acteurs locaux.
Matières Premières	Moyenne	Quelques grands acteurs mondiaux. Quelques groupes régionaux et des acteurs locaux spécialisés.
Services aux gouvernements	Faible	Quatre acteurs principaux pour les Services aux gouvernements.
Industrie	Forte	Quelques grands acteurs européens ou mondiaux. De nombreux acteurs locaux très spécialisés.
Bâtiment & Infrastructures	Forte	Quelques grands acteurs régionaux. De nombreux acteurs locaux.
Certification	Forte	Quelques acteurs globaux et des organismes de certification parapublics nationaux. De nombreux acteurs locaux.
Biens de consommation	Moyenne	Marché relativement concentré pour les jouets, le textile et les autres biens durables. Marché fragmenté pour les produits électriques et électroniques.

1.4 LA STRATÉGIE ET LES OBJECTIFS DU GROUPE

1.4.1 LES ATOUTS DU GROUPE

Un réseau international performant

Bureau Veritas dispose d'un vaste réseau mondial comprenant environ 1 600 bureaux et laboratoires situés dans près de 140 pays.

Ce réseau est particulièrement développé dans les pays aux économies matures (France, États-Unis, Canada, Japon, Royaume-Uni, Espagne, Italie, Pays-Bas, Australie, Corée du Sud) soumises à d'importantes réglementations et dans lesquelles le Groupe est reconnu pour son expertise technique et ses modèles de production innovants.

Bureau Veritas est également bien établi dans des économies à la croissance plus forte dont font partie la Chine, le Brésil, le Chili, la Colombie, les Émirats arabes unis ou l'Inde. Au fil du temps, le Groupe y a construit des plateformes de croissance grâce à une forte présence locale. Le Groupe continue de renforcer son exposition dans ces régions en y ouvrant de nouveaux bureaux et laboratoires et en y développant chacune de ses activités.

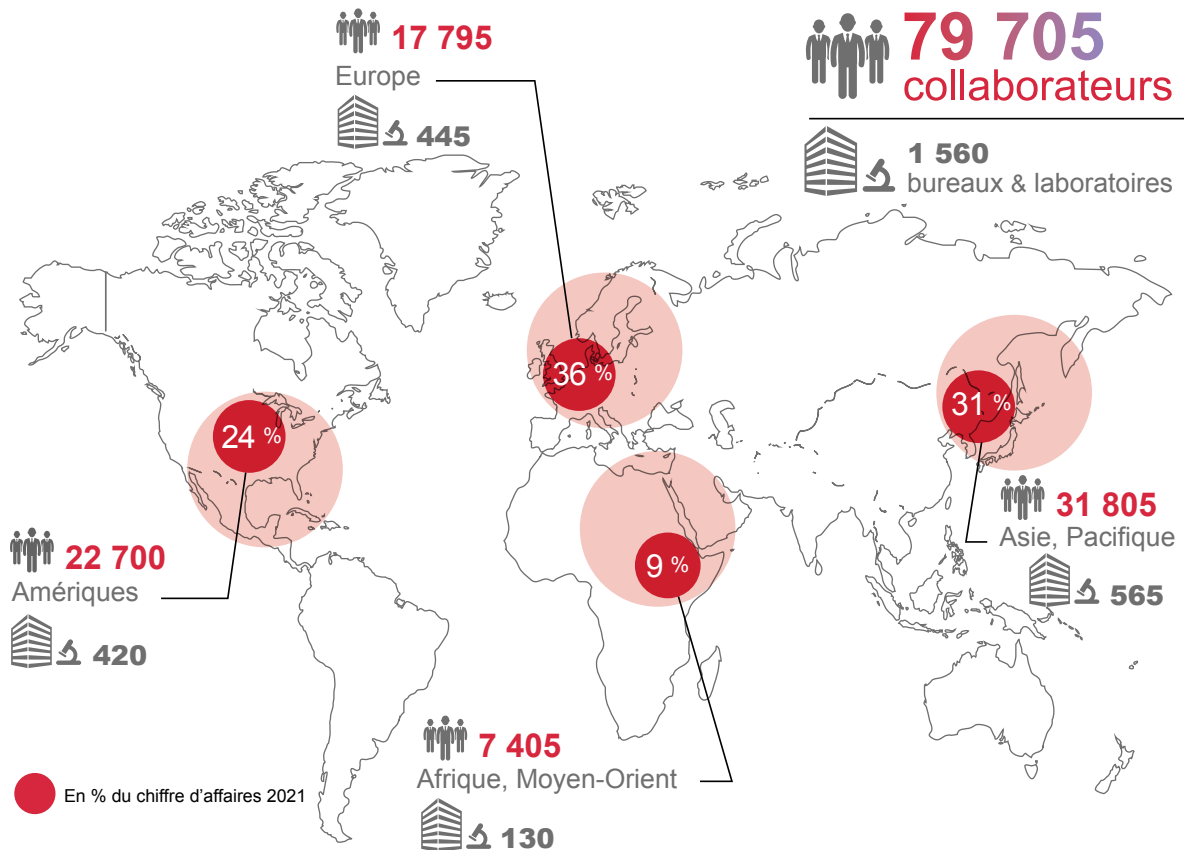
L'envergure du Groupe est l'un des atouts essentiels lui permettant d'apporter valeur et différenciation aussi bien au niveau commercial qu'opérationnel.

D'un point de vue commercial, le réseau mondial permet de proposer des services aux grands comptes (environ un quart du chiffre d'affaires du Groupe) et de gagner ainsi d'importants contrats internationaux. Ces derniers représentent une part croissante de l'activité.

Sur le plan opérationnel, le Groupe améliore sa profitabilité grâce aux économies d'échelle générées par le partage des bureaux, de l'organisation, des fonctions de *back-office*, des outils informatiques, et par l'amortissement des coûts liés au développement de nouveaux services, leur réplcation et l'industrialisation des procédures d'inspection sur une base plus large.

L'organisation en pôles régionaux, situés dans des pays stratégiques, permet de diffuser les connaissances, le support technique et la force de vente dans une région donnée.

Dans le futur, le Groupe souhaite renforcer cette organisation en pôles régionaux afin de bénéficier des effets d'échelle.



Une forte image d'expertise technique et d'intégrité

Bureau Veritas a bâti avec succès une entreprise mondiale grâce à sa réputation historique en matière d'expertise technique, de qualité et d'intégrité. Cette réputation constitue l'un de ses principaux actifs et un réel avantage compétitif.

Une expertise technique reconnue par les autorités et de multiples organismes d'accréditation

Le Groupe a ainsi acquis au fil des années des compétences et des références dans un grand nombre de domaines techniques ainsi qu'une connaissance étendue des environnements réglementaires. Le Groupe est aujourd'hui accrédité en tant que seconde ou tierce partie pour le compte d'un très grand nombre d'autorités délégataires nationales et internationales et d'organismes d'accréditation. Le Groupe veille en permanence à entretenir, renouveler et étendre son portefeuille d'accréditations et de délégations. Il fait l'objet de contrôles et audits réguliers par les autorités et organismes d'accréditation visant à s'assurer que les procédures, la qualification des collaborateurs et les systèmes de gestion du Groupe sont conformes aux exigences des standards, normes, référentiels ou réglementations concernés.

Les valeurs de qualité et d'intégrité ancrées dans la culture et les procédures du Groupe

Intégrité, éthique, impartialité et indépendance font partie des valeurs fondamentales de Bureau Veritas. Elles sont essentielles au maintien de son image de marque et ont une réelle valeur dans les propositions commerciales faites aux clients.

Ces valeurs sont le point de convergence du travail effectué par la profession du TIC en 2003, sous la présidence du TIC Council (l'association internationale représentant les sociétés indépendantes du secteur TIC), qui a conduit à l'élaboration du premier Code d'éthique du Groupe publié en octobre 2003.

Un modèle de croissance rentable soutenu par une forte génération de trésorerie

Le modèle financier de Bureau Veritas possède quatre caractéristiques :

- il repose sur deux moteurs de croissance : la croissance organique principalement, complétée par les acquisitions. La croissance organique moyenne des cinq dernières années (comprenant un recul de 6,0 % en 2020 dans un contexte de crise lié à la pandémie de Covid-19) a été d'environ 3 % ;
- c'est un modèle de croissance rentable : la marge opérationnelle ajustée est élevée. Sur le plan historique, celle-ci se situe en moyenne légèrement au dessus de 16 % ; il permet une génération de flux de trésorerie importante et régulière : le flux de trésorerie disponible généré par le Groupe est d'environ 540 millions d'euros en moyenne sur les cinq dernières années. Il est à noter que Bureau Veritas a porté une attention très forte sur la trésorerie et sa liquidité, notamment au niveau de son besoin en fonds de roulement, en particulier ces dernières années. Cet effort a été renforcé dans le contexte de crise sanitaire ;
- le Groupe est soumis à une politique disciplinée d'allocation de capital, avec une dette nette maintenue à un niveau largement inférieur aux ratios bancaires, ainsi que la possibilité de financer des acquisitions et de verser un dividende.

L'ambition financière de Bureau Veritas est présentée dans la section 1.4.6 – Ambition financière et extra-financière, du présent Document d'enregistrement universel.

1.4.2 UNE STRATÉGIE BÂTIE SUR TROIS MOTEURS DE CROISSANCE : SCALE, EXPAND, LEAD

La stratégie 2025 de Bureau Veritas vise à porter la création de valeur du Groupe au niveau supérieur.

Au cœur de cette stratégie, le Groupe a défini une feuille de route qui s'articule autour de trois moteurs de croissance pour capturer toutes les opportunités: *Scale*, *Expand*, et *Lead*. Ces moteurs de croissance permettront de réaliser la double transformation attendue : une plus grande résilience aujourd'hui et plus de croissance demain. Les deux premiers moteurs de croissance, *Scale* et *Expand*, ont l'ambition de continuer à repositionner les activités du Groupe pour en faire un business plus résilient, alors que le troisième moteur, *Lead*, permettra de créer les activités de demain.

- **SCALE** - *Scale* se concentre sur le cœur de l'activité du Groupe. L'objectif est de capturer le maximum de valeur de ses actifs, capacités et implantations géographiques existants, en accélérant la standardisation et la réplication de son offre de services. Le processus de transformation va se poursuivre vers une organisation de plus en plus orientée vers ses marchés, capitalisant sur les investissements importants réalisés au cours des six dernières années, tant en interne qu'en externe. Ceci stimulera la croissance organique ;

- **EXPAND** – Bureau Veritas se concentrera notamment sur les enjeux de durabilité et la transition énergétique, qui présentent des opportunités de croissance prometteuses. Le Groupe tirera pleinement parti des opportunités de croissance transverses qui se présenteront parallèlement aux mutations macroéconomiques et sociétales (5G, nouvelles mobilités, etc.). Cela passera par une pénétration renforcée des marchés en expansion et à forte valeur ajoutée, et par la saisie d'opportunités de croissance tant organiques qu'externes (acquisitions) ;

- **LEAD** – Bureau Veritas investira dans de nouvelles activités qui ont le potentiel de faire partie intégrante du secteur du TIC à l'avenir. Le Groupe tirera pleinement parti des mutations technologiques et se positionnera sur les principales tendances telles que la connectivité, la traçabilité et la cybersécurité. Comme le volet *Expand*, le volet *Lead* implique à la fois une croissance organique et externe (acquisitions).

Ces moteurs de croissance permettront à Bureau Veritas d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixé pour 2025 : capter le maximum de valeur des activités existantes et adjacentes à son cœur de métier, tout en affirmant son leadership en matière de durabilité dans le secteur du TIC.

1.4.3 CINQ THÈMES PRINCIPAUX

Le Groupe a établi ses priorités stratégiques qui peuvent être regroupées en cinq thèmes principaux. Ces thèmes sont transversaux, ils reflètent les orientations de Bureau Veritas à horizon 2025 et alimenteront le développement commercial du Groupe.

Dans tous ces domaines, Bureau Veritas jouit d'une expertise reconnue et d'un avantage concurrentiel qui sera exploité et développé pour bénéficier des tendances de fond qui soutiennent ces opportunités.

Les cinq thèmes principaux sont les suivants :

- **Solutions couvrant la totalité du Cycle de Vie des Actifs.** Fort de son expérience au cours du plan précédent, Bureau Veritas va continuer à déployer ses activités tout au long du cycle de vie des actifs de ses clients, renforçant ainsi le repositionnement de ses activités depuis la phase d'investissement, dite Capex (design, conception, construction), à la phase d'exploitation de l'actif, dite Opex (inspection, surveillance, audit en service).
- **Assurance en matière de Durabilité.** Au-delà de leur performance financière et de leur capacité à innover, les entreprises sont désormais évaluées sur leur impact positif sur la planète et ses habitants. Grâce à sa Ligne Verte BV de services et de solutions, le Groupe va continuer à accompagner ses clients dans la mise en œuvre de leurs stratégies de développement durable avec confiance, et permettre aux entreprises d'apporter transparence et crédibilité à leur stratégies et engagements en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

- **Évaluation de Conformité en matière de transition énergétique.** La transition énergétique engendre une modification structurelle profonde des modes de production et de consommation de l'énergie. Elle est désormais nécessaire et doit être drastiquement accélérée. Bureau Veritas a pour ambition d'accompagner ses clients existants dans leur transition énergétique en élargissant sa gamme de services ; et en accélérant le déploiement de ses services de conformité sur le marché en plein essor des énergies renouvelables.

- **Technologie et Ventes en ligne.** Ce que le Groupe a créé en termes de compétences, de notoriété et de confiance au cours des 200 dernières années dans le monde physique, il a maintenant l'ambition de le répliquer dans le monde numérique. L'objectif est de devenir le leader en matière de sécurité, de qualité et de durabilité dans le monde digital.

- **Conformité en matière de Cybersécurité.** De nouveaux besoins émergent en ce qui concerne l'évaluation de conformité par un tiers de confiance dans le domaine de la cybersécurité. Le Groupe estime que dans un futur proche, l'évaluation de conformité et la certification en matière de cybersécurité feront partie intégrante du métier des sociétés du TIC. Bureau Veritas a investi en organique et par acquisition afin d'établir son offre, et poursuivra son développement sur ce marché dans le cadre de sa stratégie 2025.

1.4.4 LES CATALYSEURS STRATÉGIQUES : COLLABORATEURS ET CULTURE D'ENTREPRISE, ORGANISATION ET GOUVERNANCE, INNOVATION ET NUMÉRIQUE

Afin d'exécuter sa stratégie et d'atteindre son ambition, Bureau Veritas a défini trois catalyseurs qui serviront de leviers clés.

COLLABORATEURS ET CULTURE D'ENTREPRISE

La stratégie de Bureau Veritas est étroitement liée à ses équipes et à sa culture. L'un des principaux atouts de Bureau Veritas réside dans le choix de ses collaborateurs, sélectionnés pour leur compréhension de la culture locale, leur savoir-faire (industriel, technique, opérationnel, commercial), leur passion d'aider les entreprises à gérer de manière efficace leurs risques, et leur adhésion aux valeurs du Groupe.

Cependant dans un monde en mutation, les attentes des collaborateurs envers leurs responsabilités, leur carrière et l'interaction vie professionnelle / vie privée évoluent. Trois principales tendances impactent la façon de travailler et la capacité à attirer et motiver les meilleurs talents :

- l'augmentation de la flexibilité du travail, tendance fortement accélérée par la pandémie ;
- la recherche d'un travail plus « humain ». Les collaborateurs recherchent des opportunités de croissance dans leur carrière, mais aussi plus activement le bien-être, la diversité, l'inclusion et l'égalité sociale. Un paradoxe apparent dans un monde du travail où les machines s'occupent de plus en plus de tâches standardisées, les collaborateurs ont plus de temps pour se concentrer sur des tâches à forte valeur ajoutée, comme l'expérience client ou l'impact social ;
- les collaborateurs favorisent les entreprises dont la raison d'être et les valeurs sont alignées avec les leurs, avec une responsabilité sociale et environnementale au cœur de leur activité.

Tout comme les *Megatrends* sont à la racine de la stratégie 2025, ces trois tendances sont à la racine de la stratégie « Collaborateurs et Culture d'entreprise » pour attirer, motiver et faire grandir les meilleurs talents. Le Groupe s'engage à favoriser une culture durable et orientée sur la performance, en accord avec les valeurs et la mission de Bureau Veritas.

ORGANISATION ET GOUVERNANCE

Bureau Veritas s'engage à ce que son organisation et sa gouvernance soient en phase avec les valeurs du Groupe et l'engagement de ses clients – la RSE est un des éléments clés de sa gouvernance.

La Durabilité et la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) de l'entreprise représentent des défis cruciaux pour toutes les entreprises, à l'échelle mondiale, aujourd'hui comme pour les années à venir. Le Groupe est concerné par ces défis. L'engagement de Bureau Veritas en termes de RSE est aligné avec sa mission :

- en tant qu'acteur économique, Bureau Veritas contribue à « Bâtir un Monde de Confiance » ;
- en interne, à travers ses engagements RSE, Bureau Veritas s'engage à « Bâtir un Monde Meilleur ».

Le Groupe croit fermement en un modèle dual, avec croissance et performance financière d'un côté, combiné à la performance extra-financière de l'autre.

Bureau Veritas est engagé quant à sa performance extra-financière et a présenté sa stratégie en matière de RSE à horizon 2025. Cette stratégie, alignée sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD), s'articule autour de trois axes stratégiques :

- « Bâtir un Meilleur Environnement de travail » ;
- « Contribuer à une Meilleure Protection l'Environnement » ; et
- « Promouvoir les Meilleures Pratiques des Affaires ».

La stratégie RSE du Groupe est construite sur trois piliers de durabilité : « Le capital social et humain », « Le capital naturel » et « La gouvernance ». Bureau Veritas suit et communique annuellement ses performances en matière de RSE au moyen de dix-neuf indicateurs clés de performance.

Le Groupe a également défini une ambition à horizon 2025 pour cinq indicateurs clés de performance. Celle-ci est présentée dans la section 1.4.6 – Ambition financière et extra-financière, du présent Document d'enregistrement universel.

La stratégie RSE et la gouvernance du Groupe sont par ailleurs détaillées respectivement dans la section 2.3 – Stratégie RSE à horizon 2025, et le chapitre 3 – Gouvernement d'entreprise, du présent Document d'enregistrement universel.

INNOVATION ET NUMÉRIQUE

L'innovation et le numérique sont des catalyseurs essentiels pour accélérer l'exécution de l'orientation stratégique 2025. Bureau Veritas aborde l'innovation et le numérique à travers une double approche :

- la technologie pour le TIC : améliorer la performance des services du marché TIC en s'appuyant sur les nouvelles technologies ;
- le TIC pour la technologie : anticiper les besoins de ses clients afin de les aider à garantir une plus grande efficacité de leurs actifs, leurs systèmes et leurs produits, et pour les accompagner les clients dans leur propre transformation numérique.

La technologie pour le TIC

La première ambition est d'améliorer l'efficacité en digitalisant le cœur des opérations. L'usage de nouveaux outils digitaux dans les opérations du Groupe destinés à accroître le degré d'automatisation et la productivité des services qui sont au cœur de son activité.

Deux leviers principaux sont utilisés par Bureau Veritas :

- le Groupe a fortement investi dans des plateformes transverses globales (outil de gestion des Ressources humaines, ERP financier, CRM clients, Poste de travail numérique, Cloud,...) qui ont prouvé leur valeur stratégique, notamment dans le contexte de crise sanitaire ;
- Bureau Veritas construit et améliore constamment plusieurs plateformes verticales. Ces plateformes couvrent toutes les étapes des opérations de Bureau Veritas, depuis la détection d'opportunités commerciales jusqu'aux opérations et à la restitution des données, et permettent une meilleure collaboration avec les clients.

La deuxième ambition est d'améliorer la compétitivité en injectant une stratégie digitale dans l'offre de services du Groupe, notamment autour de six technologies principales, du commerce en ligne (e-commerce), jusqu'à l'inspection assistée à distance en passant par l'intégration de capteurs ou d'intelligence artificielle dans les services de conformité.

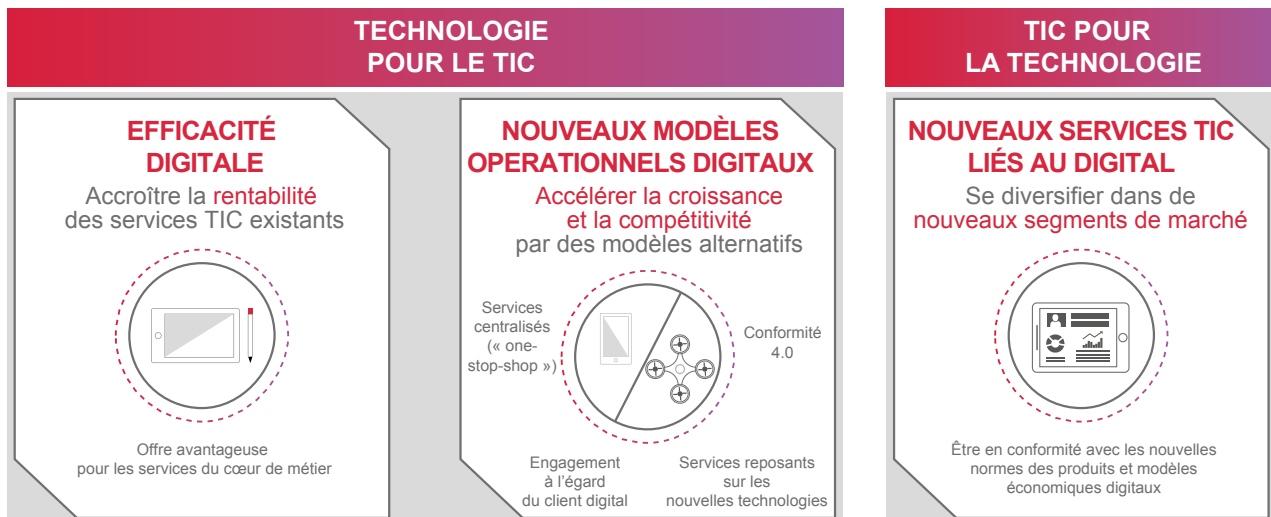
Le TIC pour la technologie

Le Groupe a l'ambition, exactement comme il est aujourd'hui le partenaire de confiance des actifs et processus physiques des clients, de devenir le partenaire de confiance des actifs et processus digitaux. L'aventure a démarré à l'initiative de l'activité Biens de consommation grâce aux diagnostics d'interopérabilité de connectivité, une activité qui représente presque 100 millions d'euros de chiffre d'affaires à fin 2021. Tout en poursuivant son développement dans la connectivité, la priorité est également désormais donnée au diagnostic de conformité en matière de Cybersécurité.

Le marché est soutenu par l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations, renforcées par de nouveaux standards qui requièrent l'intervention de tierces parties indépendantes.

L'ambition est d'identifier les meilleures opportunités adjacentes pour générer des revenus additionnels liés au monde digital :

- traçabilité de la chaîne d'approvisionnement, dans les domaines de l'agroalimentaire et des matières premières, des biens de consommation en passant par le médical ; ou encore la
- surveillance de la condition des actifs, grâce à des capteurs, comme par exemple dans des éoliennes.



1.4.5 ACQUISITIONS

Une politique de croissance externe disciplinée et sélective

Acteur d'un marché très fragmenté, Bureau Veritas se positionne en consolidateur actif de son industrie, et l'histoire du Groupe est jalonnée de nombreuses opérations qui lui ont permis d'atteindre des positions de premier plan dans de nombreux pays et métiers.

Le Groupe totalise 72 acquisitions au cours des 10 dernières années pour un chiffre d'affaires cumulé total de près de 1,1 milliard d'euros. Les acquisitions représentent un pan important de la stratégie du Groupe et contribuent également à la croissance des principaux agrégats financiers (tels que par exemple le chiffre d'affaires, la marge opérationnelle, ou encore le flux net de trésorerie généré par l'activité). Pour soutenir ses moteurs de croissance *Scale*, *Expand* et *Lead*, Bureau Veritas a défini des priorités en matière de fusions et d'acquisitions (*M&A*), par marché et par région, avec trois objectifs clés :

- accéder à certains marchés locaux à fort potentiel ;
- acquérir des capacités complémentaires dans des marchés et des géographies ciblés afin de fournir des solutions complètes à ses clients ;
- pénétrer de nouveaux marchés que le Groupe estime pertinents pour l'avenir.

La politique d'acquisitions répond à des critères de prix, de taille, de rentabilité et de création de valeur pour le Groupe. Si certaines acquisitions visent à développer des nouvelles plateformes, une majorité des transactions concerne des sociétés de taille plus modeste (*bolt-on*).

En 2021, le Groupe a repris ses activités de fusions-acquisitions, réalisant six transactions sur des axes prioritaires de sa stratégie. Le *pipeline* d'opportunités reste fourni et le Groupe continuera à déployer une stratégie d'acquisitions *bolt-on* sélective, dans des domaines d'activité stratégiques (notamment dans le Bâtiment & Infrastructures, les Énergies renouvelables, les Biens de consommation, les Technologies, et la Cybersécurité).

L'exemple de Secura dans le domaine de la Cybersécurité

En janvier 2021, le Groupe a finalisé l'acquisition de Secura B.V. (à commencer par une prise de participation majoritaire), une société de services indépendante spécialisée dans les services de cybersécurité. Créée en 2000 aux Pays-Bas, Secura compte 100 employés répartis entre deux centres technologiques à Eindhoven et Amsterdam et a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 10 millions d'euros en 2020.

Le développement des actifs virtuels et l'émergence de réglementations

Le développement exponentiel des objets connectés abolit rapidement la frontière entre actifs physiques et virtuels. Par exemple, la plupart des automobiles sont aujourd'hui connectées et progressent vers l'autonomie, ce qui nécessite de tester ou de certifier un certain nombre de nouveaux éléments, tels que la connectivité à bord, la sécurité des capteurs, l'expérience utilisateur, la télémétrie, les systèmes d'infodivertissement, la cybersécurité et la protection des données personnelles. Cette tendance se généralise à tous les objets (bateaux, bâtiments, actifs industriels, équipements de santé, technologies portables ou *wearables*⁽¹⁾...) et entraîne un fort développement de normes et réglementations dans le domaine du numérique et des risques cybernétiques. Cela s'illustre par exemple à travers l'acte législatif européen sur la cybersécurité (« EU Cybersecurity act »), la réglementation cybersécurité de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) dans le secteur automobile ou bien l'intégration de la cybersécurité dans la classe maritime par l'Association internationale des sociétés de classification (IACS).

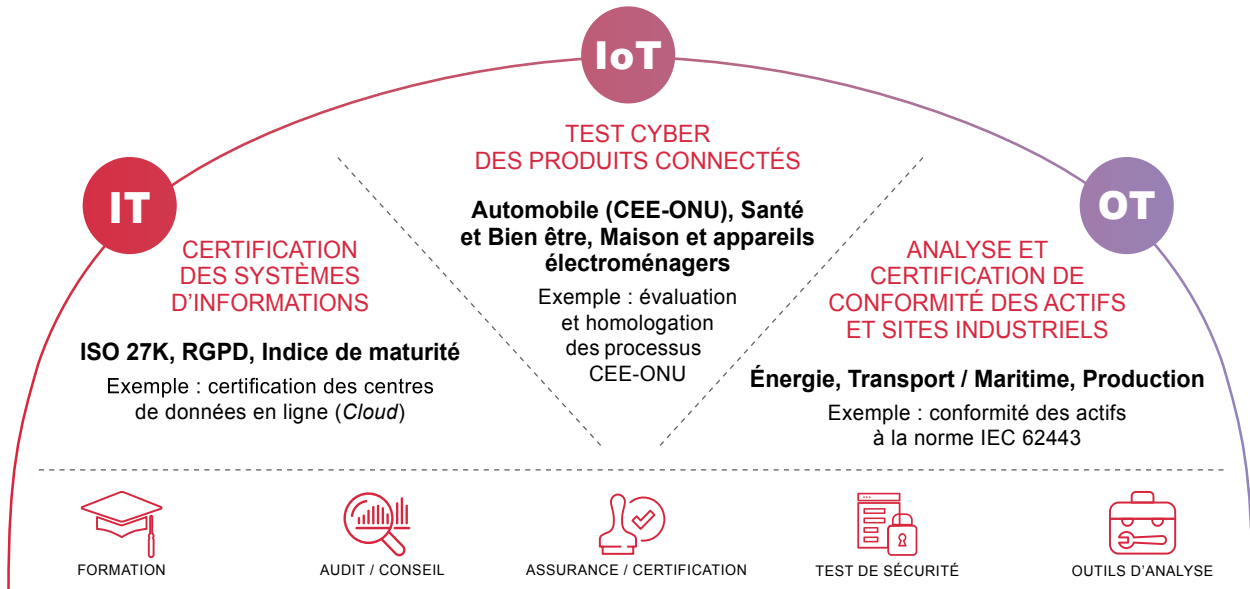
Une demande croissante en matière de cybersécurité

La demande croissante de sécurité numérique et de nouvelles réglementations entraînent davantage de besoins d'évaluation de conformité, notamment pour ce qui concerne la gestion et l'assurance des risques en matière de cybersécurité en lien avec les nouvelles réglementations. En conséquence, les services de test, d'inspection et de certification (TIC) pour la cybersécurité représentent un marché émergent qui connaît une forte dynamique et dont la croissance attendue est substantielle. En effet, les différents industriels cherchent ainsi à renforcer leur protection allant parfois même au-delà des réglementations en imposant des contraintes contractuelles à leurs fournisseurs qui doivent être audités. Sur ce nouveau marché prometteur de la conformité, Secura est un acteur reconnu de la cybersécurité, fortement orienté vers les activités TIC.

1) *Wearable* est un terme anglais qui désigne un vêtement ou un accessoire intégrant de l'informatique et de l'électronique. Les *wearables* font partie de la famille des objets connectés. Ce sont des objets du quotidien intelligents qui permettent de communiquer, d'être connecté, de recevoir des informations sur sa propre personne.

Une offre adaptée proposée par Bureau Veritas

Le Groupe propose au marché une offre de **gestion de la conformité digitale des systèmes d'information (IT), des systèmes opérationnels (OT) et des objets connectés (IoT)** englobant la cybersécurité. Dans ce contexte, Secura sera une pierre angulaire de la stratégie dans la cybersécurité de Bureau Veritas.



Cette offre se décline en trois grands axes :

1. **La certification des systèmes d'informations (IT)** notamment autour des normes ISO 27K, TL 9000 et TISAX. De plus, Bureau Veritas a mis au point un système de références et de certifications techniques pour assurer la protection des données personnelles telle que définie dans le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'Union européenne. À cette fin, le Groupe évalue et certifie les cadres dirigeants responsables de la protection des données (*Data Protection Officer*) ;
2. **Le test cyber des produits connectés (IoT)** : Bureau Veritas a développé cinq labels sur la sécurité de l'internet des objets au regard de leur criticité qu'il a combinés à un logiciel d'analyse mis au point avec le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) pour analyser automatiquement la qualité des codes ;
3. **L'analyse et la certification de la conformité pour les actifs et sites industriels (OT)** notamment au regard des normes, comme l'IEC 62443, mais également autour de son référentiel pour les navires en matière de cybersécurité avec la notation de classe supplémentaire SYS-COM.

1.4.6 AMBITION FINANCIÈRE ET EXTRA-FINANCIÈRE

Ambitions et hypothèses financières 2025

Dans le cadre de sa stratégie 2025, le Groupe s'est fixé une nouvelle ambition financière à moyen terme :

Ambition 2025

Croissance	Croissance organique soutenue et résiliente : croissance modérée à un chiffre
Marge	Pas de compromis sur la marge : supérieure à 16 % ⁽¹⁾
Trésorerie	Taux de conversion du <i>Cash fort</i> ⁽²⁾ : supérieur à 90 %

L'utilisation du flux de trésorerie disponible généré par nos opérations sera équilibrée entre les dépenses d'investissement (*Capex*), les fusions et acquisitions (*M&A*) et le retour aux actionnaires (dividendes) :

Hypothèses 2025

<i>Capex</i>	Entre 2,5 % et 3,0 % du chiffre d'affaires
<i>M&A</i>	Une stratégie disciplinée et sélective
Dividende	Distribution d'environ 50 % du résultat net ajusté

Ambition de développement durable 2025

Au-delà de la performance financière, Bureau Veritas reste engagé sur sa performance extra-financière. Le Groupe agit afin d'être un modèle pour l'industrie en termes d'impact positif sur la planète et ses habitants. Bureau Veritas a construit une stratégie en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) à horizon 2025 au cours de l'exercice 2021 (voir section 2.3 – Stratégie RSE à horizon 2025, du présent Document d'enregistrement universel).

La stratégie de RSE de Bureau Veritas vise à « Bâtir un Monde Meilleur » et s'articule autour de trois axes stratégiques :

- « Bâtir un Meilleur Environnement de travail » ;
- « Contribuer à une Meilleure Protection de l'Environnement » ;
- « Promouvoir les Meilleures Pratiques d'Affaires ».

Cette stratégie, alignée sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD), est construite sur trois piliers de durabilité : « Le capital social et humain », « Le capital naturel » et « La gouvernance ».

Bureau Veritas suivra et communiquera annuellement ses performances en matière de RSE au moyen de dix-neuf indicateurs clés de performance (présentés dans le chapitre 2 – Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, du présent Document d'enregistrement universel). Le Groupe a également défini une ambition à horizon 2025 pour cinq indicateurs clés de performance :

- capital social et humain : la sécurité est un « absolu » : atteindre un taux total d'accidents (TAR ⁽³⁾) de 0,26 ; un taux de féminisation des postes de direction ⁽⁴⁾ de 35 % et 35 heures de formation par employé (par an) ;
- capital naturel : réduire les émissions ⁽⁵⁾ de CO₂ à 2 tonnes par employé (par an) ;
- gouvernance : atteindre 99 % des employés formés au Code d'éthique.

1) *Marge opérationnelle ajustée à taux de change constant.*

2) *Flux net de trésorerie généré par l'activité / Résultat opérationnel ajusté, en moyenne sur la période.*

3) *TAR : taux total d'accidents (nombre d'accidents avec et sans arrêt de travail x 200 000/nombre d'heures travaillées).*

4) *Proportion de femmes du Comité exécutif à la Bande II (grade interne correspondant à un poste de direction) dans le Groupe (nombre de femmes en équivalent temps plein occupant un poste de direction / nombre total d'équivalents temps plein occupant des postes de direction).*






5) *Émissions de gaz à effet de serre des bureaux et laboratoires, tonnes de CO₂ équivalent par employé et par an pour les émissions nettes correspondant aux scopes 1, 2 et 3 (émissions relatives aux déplacements professionnels).*

1

PRÉSENTATION DU GROUPE

La stratégie et les objectifs du Groupe

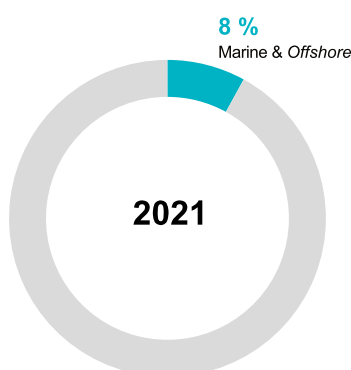
Les ambitions à horizon 2025 des cinq indicateurs clés sont détaillées ci-dessous :

Indicateurs clés de performance	Ambition 2025
 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE Taux total d'accidents (TAR)	0,26
 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES Taux de féminisation des postes de direction (management senior/cadres dirigeantes du Comité exécutif à la Bande II)	35 %
 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE Nombre d'heures de formation par employé (par an)	35,0
 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES Émissions de CO ₂ par employé (tonnes par an)	2,00
 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES Part des collaborateurs formés au Code d'éthique	99 %

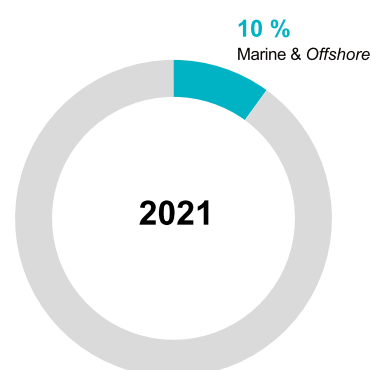
1.5 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

1.5.1 MARINE & OFFSHORE

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE



Une offre à forte valeur ajoutée au service d'une clientèle fidèle

Bureau Veritas classe à la fois des navires et des unités *offshore* en vérifiant leur conformité aux règles de classification, qui concernent principalement la solidité des structures et la fiabilité de l'ensemble des équipements associés. Cette mission est généralement menée concomitamment avec la mission de certification réglementaire – dite aussi statutaire.

Les certificats de classe et certificats statutaires sont essentiels pour l'exploitation des navires. Les compagnies d'assurance maritimes exigent en effet ce type de certificats pour les assurer, et les autorités portuaires contrôlent régulièrement leur validité lorsqu'un navire fait escale dans un port. De la même manière, il est essentiel pour les opérateurs de s'assurer que leurs unités *offshore* sont en conformité avec les standards de sécurité et de qualité et les exigences réglementaires.

Les services de l'activité Marine & *Offshore* visent à aider les clients à se conformer aux réglementations, réduire le risque, augmenter la durée de vie des actifs tout en protégeant l'environnement maritime. Ils débutent durant la phase de construction, avec l'approbation des plans, le contrôle des matériaux et équipements, et les inspections sur le site du chantier naval. Puis, au cours du cycle de vie des actifs en opération, les experts Marine & *Offshore* effectuent des inspections périodiques et proposent un ensemble de services techniques, incluant la gestion de l'intégrité de ces actifs. Pour ses clients, Bureau Veritas assure la veille réglementaire, la détermination des normes applicables, le processus de conformité, la revue de *design* et d'exécution, et les relations avec les autorités compétentes.

Le Groupe s'est également diversifié sur certains services complémentaires : d'abord dans l'expertise après accidents et l'évaluation des risques pour l'industrie *offshore* à travers l'acquisition de MatthewsDaniel en 2014, puis dans les enquêtes sur les accidents en mer, le conseil pour les opérations de sauvetage et de renflouement d'épaves avec l'acquisition de TMC Marine Ltd en 2016, et enfin avec la création de Bureau Veritas Solutions Marine & *Offshore* en 2018.

En 2021, 40 % du chiffre d'affaires de l'activité Marine & *Offshore* provenaient de la classe et de la certification des navires en construction et 60 % provenaient de la surveillance des navires en service et des services complémentaires.

Le Groupe est membre de l'Association internationale des sociétés de classification (IACS) qui réunit les 12 principales sociétés de classification internationales. Ces dernières classent plus de 90 % du tonnage mondial, le reste de la flotte étant soit classé par de petites sociétés de classification, opérant essentiellement à l'échelon national, soit non classé.

Un réseau mondial

Pour répondre aux besoins de ses clients, l'activité Marine & *Offshore* déploie un réseau lui assurant une présence dans 90 pays. En plus de 18 bureaux locaux d'approbation de plans implantés à proximité des clients, le Groupe dispose, à travers un réseau de 180 stations de contrôle, d'experts qualifiés dans tous les principaux ports du monde de façon à ce que les inspections puissent être effectuées à la demande et sans délai préjudiciable à l'activité du navire et de l'armateur.

1

PRÉSENTATION DU GROUPE

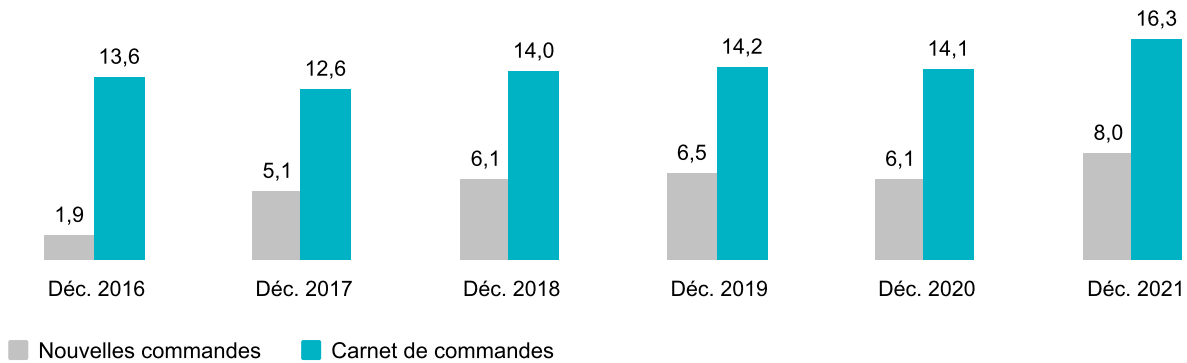
Présentation des activités

Une flotte très diversifiée classée par Bureau Veritas

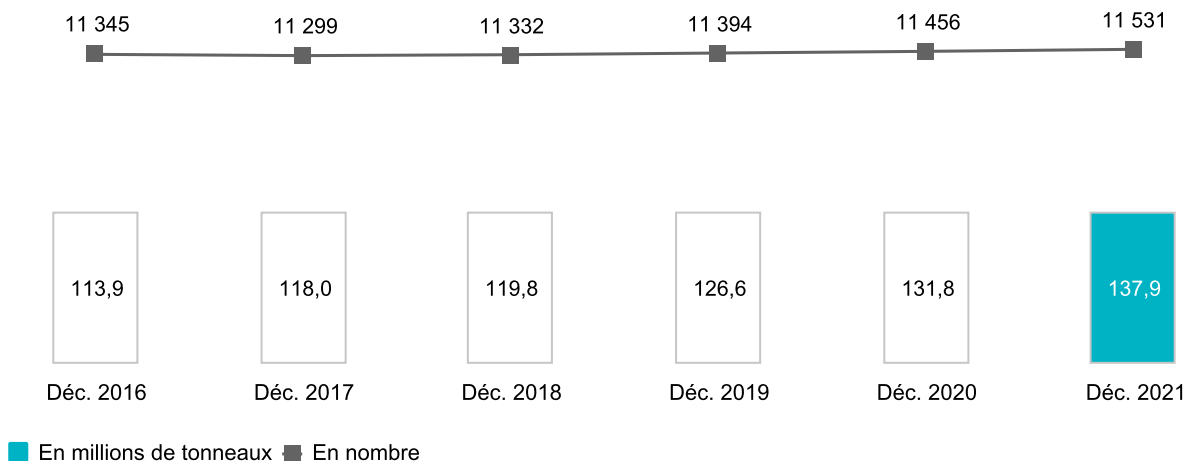
Bureau Veritas est numéro un mondial en nombre de navires classés et numéro six en tonnage. Le Groupe possède une expertise technique reconnue dans l'ensemble des segments du transport maritime (vraquiers, navires-citernes pour le transport du pétrole et des produits chimiques, porte-conteneurs, transporteurs de gaz, navires à passagers, navires militaires et remorqueurs) ainsi que des unités *offshore*, conçues pour l'exploration et l'exploitation des champs gaziers et pétroliers côtiers ou en eau profonde (plateformes fixes et flottantes, navires de support *offshore*, navires de forage, équipements sous-marins). La flotte classée par Bureau Veritas est hautement diversifiée, et le Groupe occupe notamment une position de *leader* pour les navires à très forte technicité : navires propulsés au gaz naturel liquéfié (GNL), transporteurs de GNL ou de gaz de pétrole liquéfié (GPL), FPSO/FSO, plateformes pétrolières *offshore*, navires de croisière, ferries et navires spécialisés.

Évolution du carnet de commandes

En millions de TJB (tonneaux de jauge brute)



Évolution de la flotte en service du Groupe



1) Assurance de protection et d'indemnisation.

Un marché en mutation

Un environnement réglementaire en évolution

Le contexte réglementaire international dans le domaine de la sécurité maritime et de la protection de l'environnement continue d'évoluer, ce qui présente des opportunités de développement pour les sociétés de classification. En particulier :

- de nouvelles réglementations pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre s'appliquent aux navires neufs et existants, dans le cadre des instruments internationaux adoptés sous l'égide de l'OMI (Organisation maritime internationale) et de l'Union européenne. Pour répondre à ces exigences réglementaires et accompagner les armateurs dans leur transition énergétique, Bureau Veritas a développé une gamme de services et des outils dédiés. L'adoption prochaine d'objectifs de réduction des émissions des navires existants ouvre un large spectre de nouvelles activités pour Bureau Veritas à destination des navires en services qui devront, à compter de 2023, respecter une trajectoire d'amélioration de leur performance énergétique ;
- l'un des principaux événements en ce qui concerne la transition environnementale du transport marchand est la publication par la Commission européenne en juillet 2021 d'un ensemble de mesures dénommé "Fit for 55 package", destinées à mettre en pratique l'ambition affichée par l'Union européenne d'une réduction de 55 % de ses gaz à effet de serre en 2030 ; l'une des principales mesures concernant le transport maritime consiste à faire basculer celui-ci dans le régime du marché de carbone (EU ETS) ; cette approche de la réduction de l'intensité des GES à travers un instrument de marché se voit compléter par une mesure technique dénommée FuelEU Maritime, prescrivant l'amélioration énergétique des navires jusqu'à un horizon 2050 par l'emploi de carburants moins émissifs de GES et le recours à compter de 2030 de l'électricité de quai pour les paquebots et les porte-conteneurs lors de leurs escales ;
- la convention sur la gestion des eaux de ballast (BWM – *Ballast Water Management*) de 2004, adoptée dans le cadre de l'OMI, rend obligatoire l'approbation de systèmes de traitement des eaux de ballast et impose des modifications dans la conception des navires. Cette réglementation est entrée en vigueur en septembre 2017 et a fait l'objet, depuis, de différentes mesures d'application, confiant aux sociétés de classification un rôle accru dans la validation de l'efficacité des systèmes de gestion des eaux de ballast dans différentes configurations, une fois installés à bord ;
- la convention internationale de Hong Kong sur le recyclage des navires a été adoptée en mai 2009, son entrée en vigueur se fera 24 mois après sa ratification par 15 États, qui devront représenter au moins 40 % du tonnage brut de la flotte mondiale des navires de commerce ;
- la réglementation européenne sur le recyclage des navires est entrée en vigueur fin 2018 pour les navires neufs et le 1^{er} janvier 2021 pour les navires existants ainsi que les navires battant pavillon d'un pays tiers à l'Union européenne. Elle requiert à bord la présence d'un inventaire des matières dangereuses certifié (IHM – *Inventory of Hazardous Materials*) ;
- la réglementation concernant les navires de navigation intérieure transportant des matières dangereuses. Bureau Veritas fait partie des trois sociétés de classification reconnues par l'Union européenne ;
- la nouvelle réglementation unifiée dans le cadre de l'IACS (Association internationale des sociétés de classification) concernant les problématiques d'intégration des équipements IT à bord des navires et des plateformes est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016. Elle est désormais complétée d'une

recommandation sur la cyber résilience. Cette question revêt une actualité toujours croissante, au vu de l'augmentation corrélative du risque cyber, ce qui a conduit l'OMI à encourager les administrations à s'assurer que les cyber-risques sont traités de manière appropriée dans les systèmes de gestion de la sécurité (SMS) à compter du 1^{er} janvier 2021 ; conséquemment, l'IACS projette de consolider ces prochains mois son corpus de règles ;

- une évolution globale en faveur d'un système de *safety case* pour l'*offshore* émerge et requiert une expertise en qualité d'organe de vérification indépendant ;
- le règlement (UE) 2015/757 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 29 avril 2015 concernant la surveillance, la déclaration et la vérification des émissions de dioxyde de carbone du secteur du transport maritime (MRV pour *Monitoring, Reporting and Verification*) est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2015. La phase de vérification des plans de *monitoring* est entrée en vigueur en 2017 et celle de vérification des rapports en 2019. La réglementation OMI sur le DCS (*Data Collection System* : Système de collecte des données relatives à la consommation de fuel-oil des navires), quant à elle, est entrée en vigueur en 2019. Les travaux au sein de l'Union européenne pour aligner les deux systèmes ont conduit à l'affirmation du souhait de faire entrer le transport maritime dans les instruments de marché européens pour la décarbonation de l'économie. À cet égard, ce règlement MRV devrait être une pièce centrale dans la mise en œuvre des nouvelles réglementations suscitées, incluses au "Fit for 55" ;
- le Code polaire, ou « recueil de règles obligatoires pour les navires exploités dans les eaux polaires », élaboré par l'OMI, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017. L'OMI a décidé par ailleurs de la prohibition de l'utilisation du fuel lourd de propulsion en zone Arctique à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- en vertu de l'Annexe VI révisée de la Convention MARPOL, le plafond mondial de la teneur en soufre du fuel-oil utilisé par les navires a été ramené à 0,50 % (contre 3,50 % auparavant) au 1^{er} janvier 2020 ;
- même si la question de l'automatisation des navires est passé au second plan au profit des considérations environnementales dans les différents agendas, l'OMI a poursuivi son travail de recensement des questions que des navires bénéficiant de plus ou moins d'autonomie posent au regard du droit actuel de la sécurité des navires. Ce travail est appelé à se poursuivre au cours des prochaines années, avec pour objectif l'édiction d'un Code spécifique pour ce type de navires.

Nouveaux carburants et modes de propulsion alternatifs : des enjeux technologiques

À la suite de l'année 2020 durant laquelle la pandémie de Covid-19 a fortement impacté le marché du transport maritime et a conduit à une diminution significative des commandes, l'hiver 2020-21 et la majorité de 2021 a vu une hausse des commandes de nouveaux navires de plus de 100 % (par rapport à 2020). Cette hausse des commandes (menée par l'augmentation de l'activité de transport de gaz naturel liquéfié et de conteneurs) et la réduction des prix des chantiers, qui en parallèle ont développé leur expertise GNL pour les grands navires afin de limiter les émissions de CO₂, ont conduit au remplissage des carnets de commandes des plus grands chantiers. En a résulté fin 2021 une augmentation des prix des chantiers et donc un intérêt moindre des armateurs à effectuer de nouvelles commandes. Les secteurs tels que le transport de gaz, les très grands vraquiers (type newcastlemax et neo-panamax) et les petits porte-conteneurs sont encore dynamiques en termes de nouvelles commandes. Les autres secteurs attendent un rebond des volumes de transports mondiaux.

Le choix des futures technologies de propulsion dans un contexte de plus en plus exigeant en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre est de plus en plus discuté au sein de l'industrie. Les échéances fixées par l'OMI à partir de 2023 puis 2030 et 2050 impliquent des prises de décision complexes pour les armateurs : soit vers des solutions encore en développement, soit vers des solutions pas tout à fait satisfaisantes et basées sur des paramètres encore inconnus, notamment en termes d'installations de soutage pour les nouveaux carburants plus propres. La reprise de l'activité économique et de la construction navale en Asie a permis à certains segments de se relancer dès le début du quatrième trimestre 2020. Le secteur des navires à passagers (bateaux de croisière et ferries) qui a été très impacté affiche un début de reprise, ainsi que l'industrie du tourisme dans son ensemble, et les marchés des porte-conteneurs et de l'énergie montrent également des signes encourageants de reprise. Dans ces deux secteurs, les principaux acteurs, à savoir les grandes lignes et les compagnies pétrolières, ont choisi ce qui représente aujourd'hui la meilleure technologie de transition : la propulsion GNL. Bureau Veritas a ainsi pu profiter de sa position de leader dans le secteur du GNL en proposant ses services de classe aux méthanières, navires de soutage et autres types de navires utilisant le GNL comme carburant.

Bureau Veritas a continué de croître en parts de marché et la

flotte totale existante a également continué de croître, dans tous les secteurs, ce qui confirme l'excellence opérationnelle du Groupe. En 2022, Bureau Veritas continuera d'accompagner ses clients armateurs, chantiers navals et affrèteurs dans la transition énergétique en apportant une expertise technique sur les solutions d'aujourd'hui et de demain. Sur les marchés *offshore* l'extrême volatilité des prix du pétrole a menacé de rendre de nombreux projets non rentables. Le résultat a été un quasi-gel des commandes de FPSO et de navires de forage. L'année 2021 a cependant été marquée par une hausse significative des investissements d'acteurs historiques du domaine pétrolier dans des projets dans le secteur de l'éolien *offshore*, à la fois sur l'éolien posé et sur l'éolien flottant.

Les armateurs et les opérateurs *offshore* voient leur préoccupation en matière de développement durable s'accroître, tout en ayant une problématique de maîtrise des coûts. Dans ce contexte Bureau Veritas met l'accent sur l'efficacité, à travers trois leviers principaux :

- la digitalisation ;
- les solutions intégrées à la Ligne Verte BV ; et
- les services à forte valeur ajoutée.

Digitalisation et développement d'une offre de services à forte valeur ajoutée

La performance au cœur des innovations digitales

La révolution numérique s'accélère dans l'industrie maritime. Avec la Classification Digitale, Bureau Veritas Marine & *Offshore* propose de réinventer le rôle des technologies dans le modèle opérationnel de la Classification des navires et unités *offshore* de ses clients. En tirant parti de technologies telles que les jumeaux numériques, les drones, les visites virtuelles à distance, l'intelligence artificielle et les plates-formes *cloud*, Bureau Veritas peut aider ses clients à prendre des décisions plus sûres et plus efficaces basées sur les échanges de données.

La Classification Digitale est construite autour de quatre piliers :

- **La classification 3D** vise à numériser le processus de revue de la conception et la surveillance de la construction des navires et unités *offshore* au travers de la maquette numérique. Au lieu d'échanger sur la base de plans 2D, Bureau Veritas propose une solution collaborative pour échanger directement depuis un modèle 3D. Les armateurs, les chantiers navals, les concepteurs de navires et Bureau Veritas peuvent ainsi travailler plus efficacement via une plateforme collaborative, pour effectuer des calculs, échanger des mises à jour et répondre aux commentaires de classification.
- **Les techniques d'inspection à distance** en utilisant des appareils connectés tels que des drones, des robots d'exploration et des véhicules télécommandés. Les inspecteurs embarqués à bord peuvent inspecter en toute sécurité les zones dangereuses ou difficiles d'accès, et les armateurs et opérateurs de navires peuvent réduire les coûts d'échafaudage et mieux anticiper l'étendue des réparations à planifier.
- **Les schémas d'inspection optimisés et prédictifs** permettent aux clients de mettre en place des programmes d'inspections développés autour d'une analyse des risques spécifiques à leur unité et à ses équipements ainsi que la mise en place d'un plan de surveillance et de maintien en service basé sur la prédiction de l'état des équipements en conditions opérationnelles. En 2021, Bureau Veritas a lancé le premier pilote de sa solution numérique « BV Machinery

Maintenance ». Cette solution a pour but de faciliter la mise en place des plans de maintenance des machines des navires, la supervision en service de cette maintenance et son amélioration continue tout au long de l'exploitation du navire. Basée sur des données en temps réel, elle offre à la fois un gain de temps et permet aux clients d'optimiser leurs coûts de maintenance.

- **Les inspections à distance et en réalité augmentée** qui s'appuient sur des outils numériques pour aider les armateurs et opérateurs de navires à effectuer les inspections de classification éligibles d'une manière plus sûre, plus flexible et efficace en réduisant les coûts logistiques tels que le transport et la préparation des moyens d'accès à bord. Bureau Veritas a ainsi déployé une solution permettant l'inspection à distance grâce à une solution de visite virtuelle des navires, ne nécessitant pas d'équipement spécifique à bord, et a également réorganisé ses équipes opérationnelles avec le lancement d'un réseau de 8 centres d'inspections à distance.

Une Ligne Verte de services et de solutions dédiés à la protection de l'environnement maritime et à la décarbonation

En tant que société de classification, Bureau Veritas Marine & *Offshore* travaille avec les acteurs de l'industrie maritime, des opérateurs *offshore* aux armateurs, en passant par les autorités portuaires. Le Groupe s'engage à réduire l'impact environnemental de son industrie, en soutenant les parties prenantes tout au long de leur parcours unique en matière de développement durable. Bureau Veritas aide ses clients à se conformer aux réglementations environnementales, à mettre en œuvre des solutions durables à bord, à mesurer les progrès en matière de décarbonation, etc.

Les services de la Ligne Verte BV soutiennent l'industrie maritime dans :

- l'élaboration et la mise en œuvre de règles et directives pour les nouveaux carburants et les modes de propulsion alternatifs ;
- la validation des origines durables des carburants alternatifs ;
- l'expertise GNL et l'accompagnement de projets ;

- l'électrification des navires de mer ;
- le développement d'infrastructures pour les nouveaux carburants ;
- les solutions de cycle de vie de l'éolien *onshore* et *offshore* ;
- les services d'ingénierie pour la performance en matière de durabilité ;
- la construction durable dans les chantiers navals ;
- la prévention de la pollution maritime ;
- les pratiques de pêche responsable ;
- la sécurité de l'équipage et des passagers ;
- les protocoles de santé, sécurité et hygiène à bord.

En 2021, Bureau Veritas Marine & *Offshore* a lancé sa plateforme VeriSTAR Green. Cette plateforme en ligne permet de guider les armateurs, qu'ils soient clients BV ou non, dans la gestion et la mise en place des exigences réglementaires en matière d'efficacité énergétique (de l'OMI et de l'Union européenne).

Accompagner les clients au-delà du cadre réglementaire et de la conformité

Le développement des services à forte valeur ajoutée continue d'être un levier de croissance pour Bureau Veritas Marine & *Offshore*. Ces activités s'appuient sur des portefeuilles et des marques importantes : Bureau Veritas Solutions Marine & *Offshore*, MatthewsDaniel et TMC Marine.

Bureau Veritas Solutions Marine & *Offshore* est une organisation distincte et indépendante dédiée à fournir aux clients des conseils techniques notamment en matière de transition énergétique. Depuis 2018, Bureau Veritas Solutions Marine & *Offshore* constate une demande croissante de services des armateurs et opérateurs qui recherchent une expertise pour améliorer la performance de leurs actifs. Bureau Veritas Solutions Marine & *Offshore* accompagne les clients dans le cadre des évolutions réglementaires, en particulier environnementales (transition énergétique, suivi des émissions, support au design, support à la gestion de projet) et propose des services durant la phase de construction des navires (ingénieries, analyses de risques) ainsi qu'au cours de la vie des actifs, en utilisant les nouveaux outils digitaux.

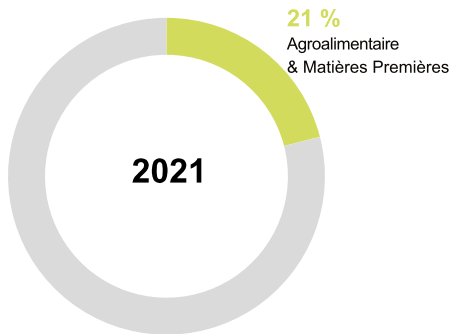
2020 avait été marquée par les lancements de la plateforme BVS eAcademy, qui délivre des formations en ligne, et du site internet dédié de Bureau Veritas Solutions Marine & *Offshore*.

En 2021, Bureau Veritas Solutions Marine & *Offshore* a intégré le portefeuille de la société MAC (acquisition en 2015) lui permettant de renforcer son offre de services et sa présence internationale, notamment en Mer du Nord.

Le développement international se confirme également avec l'ouverture d'un bureau MatthewsDaniel à Aberdeen (Écosse) en Septembre 2021, ayant pour objectif de développer la gamme de services dans le domaine des énergies renouvelables.

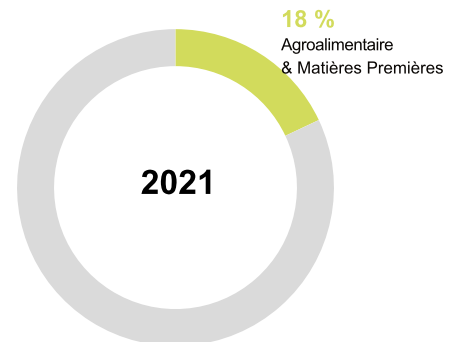
1.5.2 AGROALIMENTAIRE & MATIÈRES PREMIÈRES

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



L'activité Agroalimentaire & Matières Premières est rattachée à la division CIF (pour *Commodities, Industry & Facilities*) du Groupe. Celle-ci est pilotée par des lignes de services globales appelées *Global Service Lines*.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE

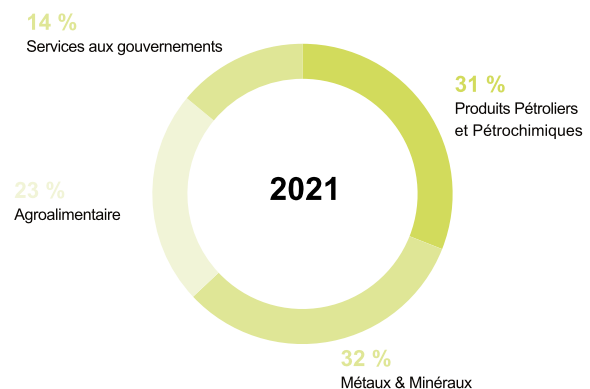


L'activité Matières Premières fournit une large gamme de services d'inspection et d'essais en laboratoire sur trois principaux segments de marché : les Produits pétroliers & pétrochimiques, les Métaux & Minéraux (y compris le Charbon) et l'Agroalimentaire. Il s'agit d'un portefeuille d'activités diversifié couvrant de nombreuses zones géographiques et l'ensemble des matières premières, à tous les stades du cycle de production : exploration, production, commerce et recyclage. Le Groupe propose également des services d'inspection ou de guichet unique aux gouvernements (notamment en Afrique) permettant de faciliter et de soutenir le développement du commerce international, et a signé ces dernières années plusieurs contrats relatifs au marquage de carburant avec des États africains.

Bureau Veritas s'engage à soutenir les entreprises et la société pour bâtir un monde plus durable. Ses services apportent une contribution essentielle à la découverte ainsi qu'à l'extraction et la distribution sécurisées et efficaces de ressources naturelles, permettant de répondre aux besoins mondiaux en la matière. Bureau Veritas renforce la transparence et promeut le développement durable de la ferme à l'assiette, grâce à son expertise mondiale de bout en bout : services d'inspection, d'essais, d'audit et de certification. Le Groupe s'engage à soutenir l'utilisation responsable des ressources naturelles et le bien-être animal, et à garantir la fiabilité de chaînes d'approvisionnement complexes, permettant ainsi au consommateur final de prendre des décisions éclairées.

Son portefeuille équilibré permet à Bureau Veritas d'amortir les cycles liés aux fluctuations des volumes d'échanges et des dépenses d'investissement et d'accompagner ses clients, sur l'ensemble de leurs projets, depuis les phases d'exploration et de production jusqu'au transport, à la transformation et au recyclage. Dans le secteur Agroalimentaire, le Groupe collabore avec des clients prestigieux tout au long de la chaîne de valeur, depuis l'agriculture et la pêche jusqu'à la fabrication de produits alimentaires complexes tels que le lait infantile. L'ensemble des services proposés au sein de l'activité Agroalimentaire & Matières Premières permet en outre de maximiser les synergies au sein du Groupe à travers un réseau mondial de laboratoires de tests et d'analyses.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ



Produits Pétroliers et Pétrochimiques

Le Groupe fournit des services d'inspection et de tests en laboratoire pour les produits pétroliers et pétrochimiques conventionnels tels que le pétrole brut, l'essence, les distillats, les gaz et les produits chimiques, ainsi que des carburants renouvelables tels que les biocarburants, les carburants d'aviation durables, le biodiesel et leurs matières premières associées.

Dans le cadre de l'élaboration de sa Ligne Verte BV, le Groupe apporte des solutions à un secteur qui, par nature, évolue rapidement. Fidèle à sa volonté d'accompagner ses clients dans leur transition énergétique et vers la neutralité carbone, Bureau Veritas entend développer et soutenir des initiatives comme l'hydrogène, l'analyse biogénique au carbone 14 et la transformation du plastique en pétrole. Cela passe par la fourniture de services d'énergies renouvelables et d'économie circulaire et par des chantiers de recherche et développement.

Ce segment a pour fonction l'inspection et les tests en laboratoire des cargaisons liquides en vrac en tous points des chaînes commerciale et d'approvisionnement, généralement lors du transfert. Bureau Veritas propose ses services dans les principaux sites de production mondiaux et les grands centres de raffinage et de négoce. Les services d'inspection de cargaisons permettent d'avoir la garantie que les biens livrés sont conformes aux spécifications et aux seuils définis contractuellement (ou prévus par la loi), ce qui permet d'éviter les contaminations et de réduire les pertes.

En effet, l'analyse en laboratoire par un organisme indépendant est essentielle pour que l'industrie pétrolière ait la certitude que les produits sont conformes aux normes du secteur. Le Groupe fournit des services de tests en laboratoire à l'industrie du pétrole et des énergies renouvelables, à savoir les raffineurs, courtiers, terminaux, exploitants de pipelines et autres acteurs du marché. Avec le déploiement de solutions de main-d'œuvre et d'externalisation de laboratoire baptisées « Reshape Your Lab », Bureau Veritas propose désormais des services de gestion de pointe, couplés à plus de 150 ans de savoir-faire et d'expertise dans le domaine.

Par ailleurs, le Groupe propose à ses clients des services connexes à forte valeur ajoutée tels que des essais sur pétrole brut, des services liés au GPL, le traitement des cargaisons, des inspections quantitatives et qualitatives de cuves, la certification de biocarburants, des audits de traçabilité, le suivi de la qualité des hydrocarbures, des tests de la qualité des combustibles marins et des programmes de marquage de carburant.

Une couverture géographique mondiale et une présence clé dans les grands centres de raffinage

Bureau Veritas dispose d'un réseau mondial de laboratoires et d'experts qualifiés pour la mesure et l'inspection de produits pétroliers et pétrochimiques.

L'activité est gérée à l'échelle régionale depuis des centres stratégiques situés à Houston, Londres, Rotterdam, Dubaï et Singapour. Le dispositif s'appuie en outre sur un maillage international constitué de plus de 175 bureaux et laboratoires.

Métaux & Minéraux

Le segment Métaux & Minéraux offre une large gamme de services d'inspection et de tests en laboratoire pour l'industrie des minéraux et des métaux, couvrant le charbon, le minerai de fer, les métaux de base, la bauxite, l'or, l'uranium, les produits traités tels que le coke, l'acier, les cathodes en cuivre, et le bullion, ainsi que les métaux recyclés.

Ces services se divisent en deux segments de marché :

Services liés à l'exploration et à la production ou Services *Upstream* (environ 65 % du chiffre d'affaires du segment Métaux & Minéraux)

Le Groupe offre des services de tests en laboratoire, incluant la préparation d'échantillons, les tests géo-analytiques et les tests métallurgiques et minéralogiques. Ces tests fournissent aux compagnies minières des informations critiques à différents stades de la vie d'une exploitation :

- durant la phase d'exploration, l'activité des clients de Bureau Veritas est tirée par des perspectives à long terme positives concernant les cours des métaux stratégiques. Au niveau local, ils peuvent être particulièrement affectés par l'évolution du taux de change entre la devise locale et le dollar américain. Ces perspectives incitent le cas échéant les clients à investir davantage dans l'exploration de terres sauvages et de friches industrielles, à exploiter de nouvelles mines ou à développer des projets en cours. Quelle que soit la décision d'investissement, elle implique nécessairement un grand volume de données de tests en laboratoire ;
- durant la phase de production, de nombreuses compagnies minières font appel à Bureau Veritas pour la réalisation de leurs obligations en matière d'analyses récurrentes. Le Groupe doit souvent fournir des services d'échantillonnage et d'analyse sur le site de la mine en exploration afin de garantir un traitement rapide des échantillons nécessaires à l'analyse de la teneur des ressources et des autres échantillons de production. Bureau Veritas exécute également des services importants d'analyses métallurgiques spécialisées, traditionnellement par le biais de ses grands laboratoires présents en Australie, au Chili et au Canada.

Services d'inspection et d'analyse liés aux échanges (environ 35 % du chiffre d'affaires du segment Métaux & Minéraux)

Bureau Veritas est un acteur de premier plan sur le marché des métaux et des minéraux. Les services d'inspection et d'analyse couvrent toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement et du cycle de vie du minerai, de son extraction dans la mine jusqu'à son recyclage dans certains cas, en passant par son intégration dans la composition de produits fabriqués.

Cette activité est nettement affectée par le mouvement physique des matières premières cotées et le risque de transaction perçu.

Les services d'inspection et d'analyse liés au commerce ont pour but de vérifier et de certifier la quantité et la qualité des matières premières tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Grâce à eux, Bureau Veritas peut fournir à ses clients des estimations exactes de la quantité de métal qui leur permettent de donner leur accord concernant la valeur commerciale définie. Parmi les principaux clients figurent des courtiers, compagnies minières, fonderies, raffineries de métaux, centrales thermiques, établissements bancaires, pourvoyeurs de fonds et entreprises de recyclage.

L'activité est gérée depuis les centres régionaux principaux du monde entier, situés à Londres, Singapour, Shanghai, Perth, Santiago, Lima, Vancouver et Houston. Il s'agit de centres stratégiques au niveau mondial pour le négoce et qui abritent les sièges sociaux de nombreuses compagnies minières, d'établissements bancaires et de courtiers en mines. Le dispositif est complété par d'autres sites clés à Moscou, Rotterdam, Genève, Jakarta, Johannesburg et Dubaï.

Des laboratoires de pointe

Bureau Veritas possède des installations à dimension internationale pour toutes ses activités Métaux & Minéraux. La réputation, la qualité de service, l'excellence technique et le degré d'innovation développés par le Groupe au fil des années permettent d'offrir un service de qualité à travers l'ensemble des laboratoires et des centres d'inspection à travers le monde.

Agroalimentaire

Bureau Veritas est l'un des premiers fournisseurs de services d'inspection et de tests en laboratoire pour l'agriculture et le secteur Agroalimentaire, couvrant ainsi toute la chaîne d'approvisionnement, de la ferme à l'assiette. Ce positionnement permet au Groupe de présenter une proposition de valeur différenciée à ses clients.

Ces services se divisent en trois catégories :

Services agricoles *Upstream*

Bureau Veritas exécute des services d'inspection et d'analyse au cours de la croissance et de la récolte des cultures agricoles. Le Groupe est présent dans les principales régions agricoles du monde. Il fournit à ses clients les informations nécessaires à une prise de décisions éclairée et contribue à la mise en place de pratiques agricoles plus efficaces et d'une chaîne d'approvisionnement agricole plus rentable et plus durable (arrêt de la déforestation, production durable, production biologique, circuits de production locaux).

Le suivi des cultures est un exemple type de services agricoles *Upstream*. Le monde agricole connaît une nouvelle révolution. En témoignent de nouvelles variétés de semences, des innovations technologiques pour la protection des cultures et une numérisation propice à une plus grande productivité des terres agricoles disponibles. Bureau Veritas cartographie les surfaces cultivées à l'aide d'images collectées par drones et satellites, appuyées par des enquêtes de terrain. Ces informations sont ensuite transmises aux agriculteurs, courtiers, établissements bancaires et fournisseurs qui peuvent assurer le suivi des performances de leurs produits et maximiser l'efficacité et la rentabilité de leurs investissements.

Inspection et analyse de matières premières agricoles

Les matières premières agricoles comprennent, notamment, les céréales, les oléagineux, le coton, les produits non transformés, les aliments pour animaux, et les matières premières chimiques. Le réseau de Bureau Veritas se charge de tous les aspects, de la culture au marché final.

Les services d'inspection permettent d'optimiser le contrôle à chaque stade de la chaîne d'approvisionnement : de la production indigène et des sites de stockage, à la vérification des cales et à la supervision du chargement et du déchargement.

La notation et les analyses de laboratoire permettent de déterminer la qualité et l'état phytosanitaire des produits.

Les services d'inspection et d'analyse liés au commerce ont pour but de vérifier et certifier la quantité et la qualité des matières premières agricoles tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ils fournissent aux clients du Groupe des informations qui leur permettent de donner leur accord concernant la valeur commerciale définie. Parmi les principaux clients figurent des courtiers, organismes acheteurs, établissements bancaires et pourvoyeurs de fonds.

L'activité est gérée au niveau mondial depuis huit centres régionaux stratégiques situés à Londres, Paris, Genève, São Paulo, Moscou, Singapour, Shanghai et Houston. Le dispositif est complété par d'autres sites clés à Rotterdam et Dubaï.

Au Brésil, les laboratoires de Bureau Veritas fournissent des services d'analyse aux producteurs de coton, ce qui permet aux cultivateurs et aux entreprises de transformation du coton de fixer les paramètres clés – longueur et force des fibres, indices micronaire et colorimétrique – et de donner leur accord concernant la valeur commerciale de leur production. Ces services s'intègrent à des programmes de développement durable traçables élaborés pour les secteurs de la production et du commerce (commerce de détail y compris). Ayant l'ambition de rester *leader* pour répondre à la demande et aux exigences accrues des clients du secteur des matières premières en la matière, le Groupe développe le service de traçabilité des céréales et oléagineux dans ses sites clés à travers le monde.

Inspection et analyse de denrées alimentaires

Les analyses portent principalement sur les résidus de médicaments vétérinaires, les pesticides, les métaux lourds, les contaminants organiques, les tests nutritionnels, les allergènes, les colorants, les OGM, l'identification d'espèces, la microbiologie, la chimie et l'environnement pour toute une série de matrices alimentaires. Grâce à son réseau mondial de laboratoires d'analyse agroalimentaire, Bureau Veritas fournit à la fois des services courants et des services spécialisés haut de gamme à ses clients locaux et internationaux partout dans le monde.

Les experts en sécurité alimentaire, membres du réseau mondial de Bureau Veritas, effectuent des inspections visuelles portant sur la qualité et la quantité de produits alimentaires finis afin de garantir la sécurité, la salubrité et la fraîcheur des aliments. En plus d'inspections portant sur la sécurité alimentaire, le Groupe procède à des inspections portant sur les normes relatives aux marques dans son vaste réseau de distribution et de restauration.

Bureau Veritas collabore avec plusieurs partenaires sélectionnés pour développer des services innovants qui transforment l'approche en matière de sécurité et de qualité alimentaires sur l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire. En garantissant une meilleure traçabilité, une plus grande transparence et une sécurité accrue, ces solutions digitales contribuent à renforcer la confiance des clients et des consommateurs. En outre, l'importance croissante du développement durable et de la traçabilité dans l'industrie alimentaire renforce le positionnement de Bureau Veritas face à ses concurrents.

Services aux gouvernements

Une offre complète et diversifiée de services

L'activité Services aux gouvernements consiste à fournir des services d'inspection de marchandises (produits finis, biens d'équipements, matières premières) dans le cadre d'opérations de commerce international. Ces services sont destinés aux gouvernements (organismes de normalisation, autorités portuaires, autorités douanières, etc.), aux exportateurs, aux importateurs, aux intermédiaires, aux banques ainsi qu'aux organisations internationales gestionnaires de programmes d'aide au développement (Union européenne, Banque mondiale et Fonds monétaire international).

Dans le cadre de ces programmes, un portail clients (Verigates) permet aux opérateurs du commerce extérieur et aux autorités gouvernementales de suivre les dossiers d'inspection étape par étape jusqu'à l'émission du certificat, en toute confidentialité, sur une plateforme Internet dédiée et sécurisée, disponible en permanence.

Bureau Veritas offre aux gouvernements un ensemble de services allant de l'expertise en analyse de valeur aux contrats d'inspection à destination par scanner. Ces services ont pour objectif de garantir le bon recouvrement des taxes d'importation mais aussi de lutter contre les importations illégales et le terrorisme. En outre, le Groupe propose, à destination des gouvernements, des contrats de vérification de conformité aux normes et réglementations en vigueur (VOC) des marchandises importées qui visent à prévenir la concurrence déloyale et les importations frauduleuses de produits non conformes, contrefaits ou de mauvaise qualité. Ces services (VOC) représentent désormais le gros du chiffre d'affaires de l'activité Services aux gouvernements.

Le Groupe offre également des services de guichet unique (*Single Window*) national en matière de logistique, de douanes et de commerce extérieur, visant à faciliter et à optimiser le flux des transactions import-export, de transit ou de transbordement, en offrant une plateforme dématérialisée sécurisée au bénéfice des communautés douanières et portuaires, destinée à toute la communauté d'acteurs nationaux du commerce extérieur (secteur public et privé).

Le Groupe est par ailleurs positionné dans des délégations de service public telles que l'examen théorique du permis de conduire (Code'nGO ! en France) ou le contrôle des stations-service pour les compteurs et la qualité.

Enfin, le Groupe conseille des projets dans le cadre de financements par l'Union européenne.

En matière de commerce international, Bureau Veritas offre un ensemble de services d'inspection pour faciliter les échanges. Ces services visent notamment à proposer des inspections indépendantes pour vérifier la conformité et la quantité des cargaisons (matières premières, produits de consommation, biens d'équipements). Les clients sont des gouvernements, des exportateurs, importateurs, intermédiaires, des banques ainsi que des organisations internationales gestionnaires de programmes d'aide au développement (Union européenne, Banque mondiale et Fonds Monétaire International).

Un marché en mutation

L'augmentation du commerce international depuis le début des années 1980 a généré un besoin important en matière d'inspections et de vérifications.

Cependant, du fait des nouvelles règles de libéralisation édictées par l'Organisation mondiale du commerce et de la réduction des droits de douane dans la plupart des pays, les traditionnels contrôles avant expédition (*Pre-Shipment Inspection* – PSI) apparaissent moins stratégiques pour les États concernés et les contrats de vérification de la conformité (des produits par rapport aux normes) les remplacent progressivement.

Les relais de croissance de cette activité résident dans le développement des contrats d'inspection à destination par scanners, des services de vérification de la conformité des produits par rapport aux normes et des autres services liés à la facilitation des échanges et notamment la mise en place de guichets uniques nationaux.

Une présence établie auprès des grands groupes et des gouvernements

Bureau Veritas entretient des relations de longue date avec les *leaders* des industries pétrolière, minière et agroalimentaire (transformation et commerce de détail), ainsi que les *leaders* du négoce de matières premières.

Le Groupe est considéré comme un *leader* mondial des Services aux gouvernements, bénéficiant d'un savoir-faire et d'une expertise reconnus sur le marché depuis plus de 35 ans.

De solides atouts concurrentiels

Le Groupe estime que sa position de *leader* est basée sur les atouts concurrentiels suivants :

- une présence mondiale, avec une forte exposition aux zones géographiques clés et à fort potentiel ;
- de solides positions sur tous les segments des Matières Premières avec un savoir-faire technique multisectoriel reconnu ;
- des compétences techniques de laboratoire de haut niveau dans des sites clés ;
- un réseau dense et stable d'inspecteurs, de laboratoires et de centres de test (permettant de réduire les coûts et les délais) ;
- une capacité à mettre en place très rapidement de nouveaux programmes partout dans le monde dans le cadre de Services aux gouvernements ;
- des relations de longue date et une bonne réputation auprès des principaux intervenants du secteur des Matières Premières et de l'Agroalimentaire, et auprès des gouvernements dans l'activité Services aux gouvernements.

Bureau Veritas exploite les synergies entre ses activités Agroalimentaire et Certification, en créant une proposition de valeur solide autour de la traçabilité, de la durabilité et de l'éthique de la production alimentaire.

Il existe par ailleurs à travers le Groupe des synergies importantes au niveau du partage du réseau mondial de laboratoires de tests et d'analyses, notamment entre les activités Agroalimentaires & Matières Premières et Biens de consommation.

Une position de *leader* constituée par acquisitions

Le marché de l'inspection et de l'analyse des matières premières est aujourd'hui relativement concentré. Bureau Veritas a participé activement à la consolidation du secteur et a construit son leadership dans ces marchés par de multiples acquisitions au cours des 14 dernières années. Cette politique lui a en outre permis d'étendre son empreinte géographique dans l'ensemble du monde avec différentes plateformes : Australie, Amérique du Nord et Amérique latine, Asie, Europe et Afrique.

Bureau Veritas estime être le troisième acteur mondial pour les inspections et analyses de produits pétroliers et pétrochimiques, et l'un des deux intervenants mondiaux offrant l'ensemble des services d'inspection et d'analyse à tous les stades (exploration, production, commerce international) et pour tous les minéraux.

Dans l'Agroalimentaire, le Groupe est un acteur de premier plan à l'échelle mondiale. À l'heure actuelle, Bureau Veritas est la première société d'inspection agroalimentaire au Brésil, un leader mondial sur les inspections du riz, et un acteur majeur du marché

de l'analyse agroalimentaire au Canada, en Amérique du Sud, en Australie et en Asie du Sud-Est. En 2019, la création de l'entreprise commune Bureau Veritas Asure Quality a permis de consolider la position de premier plan de la Société en Asie du Sud-Est, grâce à un réseau de laboratoires hautement intégrés à Singapour, en Malaisie, au Vietnam et en Thaïlande. Il est à noter que la croissance de Bureau Veritas dans l'Agroalimentaire est également portée par une croissance organique soutenue à l'échelle mondiale, démontrant la capacité du Groupe à accélérer la croissance des plateformes d'analyse acquises.

Les principales acquisitions réalisées par le Groupe depuis 2007 dans l'Agroalimentaire & Matières Premières sont les suivantes :

- CCI, Amdel (matières premières, Australie) ;
- Cesmec, GeoAnalitica (matières premières, Chili) ;
- Advanced Coal Technology (matières premières, Afrique du Sud) ;
- Inspectorate (l'un des *leaders* mondiaux de l'inspection et de l'analyse de matières premières : pétrole, métaux et minéraux, matières premières agricoles) ;
- Maxxam Analytics (laboratoire d'analyse environnementale et agroalimentaire, Canada), ACME Labs, et OTI Canada Group (services d'analyse pétrolière, Canada) ;
- Analysts Inc. (analyses de lubrifiants – *Oil Condition Monitoring*, Amérique du Nord) ;
- Lubrication Management SL (analyse d'huiles lubrifiantes, Europe) ;
- DTS (analyse agroalimentaire, *leader* dans les services à l'industrie laitière, Australie) ;
- Kuhlmann Monitoramento Agrícola Ltda – KMA (matières premières agricoles, Brésil) ;
- Schutter Group (matières premières agricoles, Brésil et Europe) ;
- BVAQ, Shandong Cigna Detection Technologies, Shenzhen Total Test Technologies, PermLab, Food and Environmental Analysis Center – FEAC (agroalimentaire, Asie) ;
- Labomag (agroalimentaire, Maroc) ;
- Q Certificazioni (certification alimentaire biologique, Italie).

Une stratégie qui s'appuie sur l'expansion géographique et le développement de l'offre de services

Dans les Produits Pétroliers et Pétrochimiques, l'environnement économique récent a été très mouvementé, entraînant des répercussions majeures sur le prix des matières premières et la demande de produits dans certains des principaux marchés. Le mix de portefeuille de Bureau Veritas s'est toutefois révélé solide et le Groupe a pu maintenir sa capacité opérationnelle à l'échelle mondiale tout au long de la pandémie de Covid-19. Le Groupe poursuit son expansion dans ce segment, en renforçant sa part de marché dans l'inspection et les tests opérés sur des cargaisons maritimes, avec l'extension géographique et l'ouverture de nouveaux sites. Le Groupe a également pour stratégie de développer les activités de tests en laboratoire de lubrifiants, de combustibles marins et de gaz naturel ainsi que de reprendre la gestion de laboratoires externalisés par les clients.

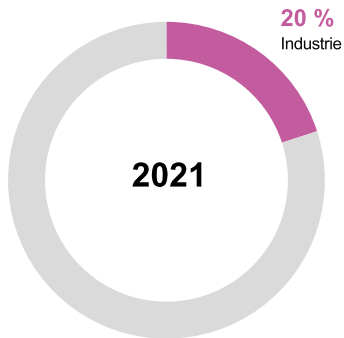
Dans le segment des Métaux & Minéraux, la priorité du Groupe reste de fournir une offre globale homogène, de développer de nouvelles offres de services et d'optimiser sa présence géographique. L'ambition de Bureau Veritas est d'accroître sa part de marché dans les laboratoires sur site, dans les inspections liées aux échanges et dans les services d'analyse, à travers l'expansion du réseau du Groupe, et en s'appuyant sur son expertise et ses excellentes relations clients.

Dans l'Agroalimentaire, le Groupe vise à devenir un acteur mondial de tout premier plan, en complétant son offre de services afin d'être présent sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement du segment. Le Groupe entend renforcer et construire des positions sur les plus grands sites mondiaux d'import-export de matières premières agricoles d'une part, et développer son réseau mondial de laboratoires d'analyses agroalimentaires d'autre part. Le Groupe investit activement dans les équipements de laboratoire en Amérique du Nord et en Chine afin de répondre à la demande croissante d'un grand nombre de clients en matière d'offre complète et globale. Le marché des TIC pour l'Agroalimentaire devrait en effet enregistrer une très forte croissance, favorisée par l'augmentation de la population, par la mondialisation de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et par une réglementation plus stricte, couplée à une attente grandissante en termes de qualité et de traçabilité de l'origine des produits chez les consommateurs. Ces derniers réclament des aliments sûrs, sains (sans conservateurs, sans OGM, etc.), écoresponsables (approvisionnement durable en matières premières) et produits localement. La consommation de protéines animales est susceptible de diminuer au profit des protéines végétales, ce qui aurait alors un impact positif sur l'activité Agroalimentaire.

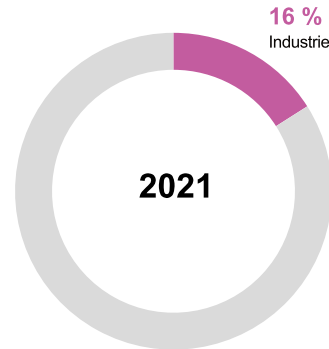
En matière de Services aux gouvernements, la stratégie est axée sur l'accompagnement de la transition vers les guichets uniques. En effet, les recommandations des organismes internationaux encouragent les gouvernements à mettre en place des plateformes dématérialisées sécurisées à des fins de restructuration et de simplification des services gouvernementaux. Elle vise également à développer tout type de délégation de service public afin d'optimiser les ressources de l'État (par exemple, Code'nGO! pour l'examen théorique du permis de conduire) et d'améliorer le recouvrement des impôts (par exemple, contrôle des stations-service).

1.5.3 INDUSTRIE

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE

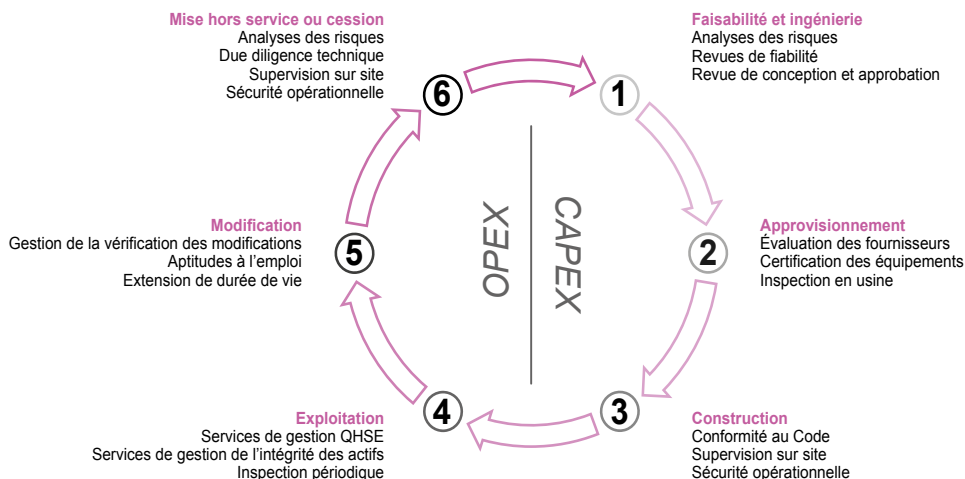


Une offre de services couvrant l'ensemble du cycle de vie des actifs

Bureau Veritas assiste ses clients industriels en évaluant la conformité des équipements, des actifs et des *process* tout au long du cycle de vie de tout type d'installations industrielles. L'enjeu est d'évaluer la conformité des équipements, la fiabilité et l'intégrité des actifs, la sûreté des processus et leur conformité avec les spécifications des clients, mais aussi avec les réglementations et les normes nationales et internationales.

Les solutions de Bureau Veritas peuvent se classer en quatre principaux domaines :

- les services pour les projets industriels durant les phases d'ingénierie, d'achat et de construction (*Capex*), comprenant la revue de conception, les études de risque et de sûreté, les revues de fiabilité, les inspections en usine ou sur site, depuis l'étude de faisabilité jusqu'à la mise en service ;
- la certification indépendante de tierce partie des équipements, installations et projets, en accord avec des normes ou des schémas réglementaires internationaux, régionaux, ou nationaux ;
- les services liés à la continuité de la production et à la gestion de l'intégrité des actifs durant la phase d'exploitation (*Opex*) pour optimiser la performance des actifs et réduire les risques et les coûts. Ces services incluent des inspections réglementaires et volontaires et des audits durant l'exploitation des installations industrielles, des solutions de gestion d'actifs, des tests non destructifs et des mesures des émissions fugitives ; et
- les services HSE pour l'industrie, la formation technique des équipes, et la délivrance des qualifications liées à des normes techniques, des standards, et des spécifications propres aux clients.



Une large couverture des secteurs industriels

L'activité Industrie de Bureau Veritas couvre de nombreux secteurs : Pétrole & Gaz (*upstream, midstream, downstream*), qui représentaient environ 29 % du chiffre d'affaires de la division en 2021, mais aussi le *Power & Utilities* (nucléaire, énergies conventionnelles et renouvelables – notamment solaire et éolien *offshore* et *onshore* –, gaz urbain, systèmes d'approvisionnement en eau, gestion des déchets), qui représentaient environ 14 % du chiffre d'affaires de la division en 2021, la Chimie et les Industries de transformation (ciment, papier, etc.), le secteur manufacturier (équipements, machines et modules), les Métaux & Minéraux, le Transport et la Logistique (aéronautique, rail, terminaux, équipements portuaires, conteneurs, etc.) ainsi que l'Automobile (part mineure du chiffre d'affaires du Groupe, représentant environ 6 % du chiffre d'affaires de la division).

Dans le secteur automobile, Bureau Veritas propose un portefeuille de services qui couvre l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement depuis le constructeur jusqu'à l'utilisateur final (contrôle des dommages aux véhicules neufs, inventaire des stocks de véhicules chez les concessionnaires automobiles et de machines agricoles, contrôle technique obligatoire de véhicules d'occasion, expertise technique de véhicules accidentés, etc.).

Une clientèle relativement diversifiée

Bureau Veritas est au service d'une large palette d'acteurs industriels sur l'ensemble de la chaîne de valeur : propriétaires et exploitants d'actifs, sociétés d'ingénierie (EPC *contractors*), entreprises de construction, fabricants d'équipements. Le Groupe intervient en qualité de tierce partie indépendante, d'inspecteur de seconde partie, de consultant technique, ou de ressource externe dans le cadre de la gestion des aspects QHSE et conformité au code d'un projet.

La clientèle de Bureau Veritas inclut des sociétés multinationales présentes dans le monde entier, des *leaders* régionaux de divers secteurs et un nombre très important de petites structures locales au sein de chaque pays. Le Groupe répond aux besoins de chacun de ses clients grâce à une stratégie de commercialisation adaptée et ciblée, le réseau mondial du Groupe assurant la qualité et l'homogénéité du service pour chacun d'entre eux. Pour remplir sa mission, Bureau Veritas dispose de systèmes et outils informatiques de pointe, ainsi que de solides systèmes internes de qualité et de gestion des risques.

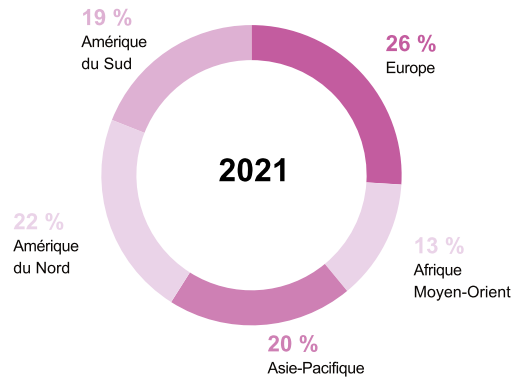
Le principal client du Groupe dans l'activité Industrie représente environ 6 % du chiffre d'affaires de la division.

Une présence mondiale et une forte exposition aux zones à fort potentiel

Bureau Veritas jouit d'une présence mondiale dans ses activités Industrie. Le Groupe est présent dans tous les principaux pays industriels (France, Australie, États-Unis, Italie, Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Japon, Chine et pays d'Amérique latine et du Moyen-Orient) et les zones à fort potentiel (Inde, Afrique, Asie du Sud-Est et pays du pourtour de la mer Caspienne).

L'activité Industrie est rattachée à la division CIF (pour *Commodities, Industry & Facilities*) du Groupe. Celle-ci est pilotée par des lignes de services globales appelées *Global Service Lines*.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Facteurs déterminants du marché

Le marché des services TIC destinés aux activités industrielles est particulièrement fragmenté en raison de la diversité des marchés finaux, et se caractérise par un nombre important d'acteurs locaux et un nombre limité d'acteurs globaux. Le Groupe estime qu'il était le *leader* mondial de l'inspection et de la certification industrielle en 2021. Par ailleurs, il fait indéniablement partie des chefs de file sur les marchés de l'hydrogène et des nouvelles énergies alternatives (biocarburants, e-carburants, etc.).

Bureau Veritas estime que les facteurs déterminant la croissance du marché sont les suivants :

- **l'accélération des efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique.** La transition énergétique s'intensifie et la plupart des économies mondiales se sont à présent fixées des objectifs zéro émission nette (« neutralité carbone »), créant ainsi de nouvelles opportunités significatives dans le domaine de la production d'énergies renouvelables (notamment solaires et éoliennes *offshore* et *onshore*), mais aussi ceux des réseaux électriques et des technologies de mobilité électrique et Power-to-X, permettant la création d'un secteur de transports à faibles émissions de carbone. Des acteurs clés des secteurs de l'industrie et du Pétrole & Gaz ont également entamé leur transition vers une stratégie bas-carbone en réduisant leurs émissions et modifiant leur mix énergétique, notamment grâce au gaz comme carburant de transition et aux carburants alternatifs. Cela se traduit par une évolution du carnet de commandes des projets *Capex* liés au Gaz et au GNL ;
- **le nombre de projets industriels et le développement de nouvelles régions et de nouvelles industries.** Bureau Veritas anticipe que les investissements en infrastructures et installations industrielles resteront soutenus, notamment dans les économies à fort potentiel. La plupart des secteurs devraient bénéficier de cette tendance, notamment le marché de la Chimie. Par ailleurs, le développement de nouvelles industries telles que les trains à grande vitesse et les transports urbains offrent de nouvelles perspectives de développement pour le marché du TIC ;

- **les opportunités concernant les actifs existants (services Opex).** Dans un environnement de conditions financières resserrées, les industriels souhaitent accroître la durée de vie et le niveau d'utilisation de leurs actifs existants, tout en maîtrisant les coûts d'exploitation. Certains clients réévaluent l'intérêt d'externaliser les activités de contrôle et d'inspection, créant ainsi de nouvelles opportunités de croissance. Par ailleurs, les installations industrielles sont de plus en plus équipées de capteurs et connectées à l'Internet des objets, ce qui augure la création d'une offre nouvelle de services TIC. Cette tendance profite à tous les secteurs, incluant celui du Pétrole & Gaz, en particulier grâce à l'attention portée au contrôle des émissions ;
- **le renforcement et la multiplicité des réglementations et des standards,** aussi bien au niveau international que régional, qui, associés à la globalisation de la chaîne d'approvisionnement, rendent l'environnement opérationnel plus complexe pour les industriels. Bureau Veritas étant par ailleurs fermement convaincu d'avoir un rôle important à jouer dans la réduction des émissions, des services de suivi des émissions fugitives seront déployés dans l'ensemble du Groupe ;
- **l'importance croissante accordée aux risques liés à la sécurité,** à la protection de l'environnement, et plus généralement au développement durable, en relation avec leur impact significatif sur la marque et la réputation d'une société ;
- **les nouveaux outils digitaux/les nouvelles solutions technologiques** (capteurs, drones et autres systèmes robotiques) tels qu'une plateforme basée sur le *Cloud* qui associe la collecte de données automatique et des techniques d'intelligence artificielle afin d'améliorer la gestion à long terme des risques industriels/de l'évaluation de l'intégrité pour les détenteurs d'actifs. Autrement dit, les régimes d'inspection et d'entretien devraient prendre une dimension davantage prédictive que normative au cours des prochaines années.

Une stratégie axée sur la diversification sectorielle pour un équilibre entre services Capex et Opex et le renforcement de la récurrence des activités

Le Groupe va s'appuyer sur sa position de *leader* sur le marché global de l'inspection et des services de gestion d'actifs pour l'industrie pour continuer de diversifier son exposition sectorielle et d'accroître sa part de marché dans les services *Opex*.

En matière de diversification, le Groupe a identifié des marchés clés tels que le *Power & Utilities* (notamment les Énergies renouvelables et les Réseaux électriques), les Transports et l'Automobile, et la Chimie, qui offrent un large potentiel de développement.

Dans le secteur *Power & Utilities*, l'année 2021 a été marquée par des progrès significatifs dans le développement des énergies renouvelables à l'échelle mondiale, en particulier le solaire et l'éolien *offshore* et *onshore*, aussi bien grâce à des investissements organiques qu'à des fusions-acquisitions, avec l'acquisition de Bradley Construction Management en Amérique du Nord. Le Groupe occupe désormais une position solide qui lui permet de couvrir l'ensemble du cycle de vie des services *Capex*, depuis l'évaluation de site jusqu'aux services d'ingénierie à fournir au propriétaire pendant la phase d'approvisionnement et de construction, en passant par la due diligence, la conception et les demandes de permis. Concernant l'éolien *offshore*, de nouvelles autorisations d'exercer (*licenses to operate*, LTO) ont été obtenues afin de renforcer la position du Groupe dans la certification de projets.

Par ailleurs, afin d'améliorer la récurrence de ses activités, le Groupe a mis en place une initiative pour développer les services *Opex*, en particulier pour les secteurs Pétrole & Gaz, *Power & Utilities*, et Chimie. Pour atteindre cet objectif, Bureau Veritas va utiliser et répliquer son modèle *Capex/Opex*, mis en place avec succès dans d'autres activités, en s'appuyant notamment sur la gestion des grands comptes pour accroître sa pénétration des clients existants. Des nouveaux services de gestion d'actifs numériques devraient également contribuer à renforcer la récurrence des activités et à pérenniser la relation client.

Le marché de l'automobile fait face à des tendances de fond majeures : le déplacement de la production et de la consommation vers les pays émergents, la mutation fondamentale vers les véhicules connectés et utilisant les technologies électriques. Ces changements vont créer des besoins additionnels en matière de services TIC. Ces six dernières années, Bureau Veritas s'est constitué une solide présence sur la chaîne d'approvisionnement, dans l'électronique et dans la connectivité. Le Groupe a pour ambition de tirer parti de ces domaines d'expertise clés et de compléter encore son portefeuille de services pour devenir un acteur reconnu du secteur.

Développement des services existants et futurs dédiés au développement durable

Le Groupe a également renforcé et consolidé les services de son activité Industrie dédiés au développement durable au travers de sa Ligne Verte de services et de solutions.

La pandémie de Covid-19 a notamment mis en lumière la résilience des chaînes d'approvisionnement mondiales ainsi que leur capacité à faire face aux bouleversements. Bon nombre d'entreprises ont identifié le besoin urgent de réévaluer la durabilité de leur chaîne d'approvisionnement au regard de données factuelles collectées sur le terrain, afin de s'assurer que tous les éléments sont correctement pris en compte, évalués et visibles, et ainsi améliorer le processus de prise de décisions.

En 2020, Bureau Veritas a lancé « Supply-R », une solution répondant aux nouveaux défis des entreprises relatifs à la fiabilité de leurs réseaux de fournisseurs, qui permet d'assurer la continuité de leurs activités en toutes circonstances. « Supply-R » est une solution unique comprenant une évaluation sur mesure des risques liés à la résilience de la chaîne d'approvisionnement, basée sur des données de terrain collectées lors d'une vérification indépendante des fournisseurs critiques, sur site, et consolidées sur une plateforme digitale personnalisée. En 2021, elle a été introduite avec succès auprès de plusieurs grands clients internationaux sur différents marchés.

Dans tous les secteurs, les entreprises souhaitent avoir un impact positif sur le changement climatique, aider à préserver les ressources naturelles et protéger l'environnement. Mettre en œuvre des plans d'action efficaces et calculer son empreinte carbone sont des étapes essentielles du chemin vers un avenir zéro émission nette.

Les principales solutions relatives au développement durable du portefeuille de l'activité Industrie sont les suivantes :

Énergies renouvelables et alternatives :

- solutions pour le cycle de vie éolien *onshore* et *offshore* ;
- solutions pour les énergies solaires, du développement de projet jusqu'à la gestion des actifs ;
- stabilité des réseaux de transmission électrique et intégration des énergies renouvelables ;
- solutions axées sur l'hydrogène dans la chaîne de valeur, de la production à l'e-mobilité ;
- services d'assurance mobilité électrique et Power-to-X.

1

PRÉSENTATION DU GROUPE

Présentation des activités

À la suite des engagements pris durant la COP21, les entreprises du secteur Pétrole & Gaz ont mis en œuvre des politiques ambitieuses visant à réduire leur empreinte carbone. Bureau Veritas propose des services intégrés qui appuient l'ensemble du champ d'application des transformations des *business models* clients. Une fois mis en place, ces projets permettent aux clients de remplir leurs objectifs de décarbonisation et de développement durable.

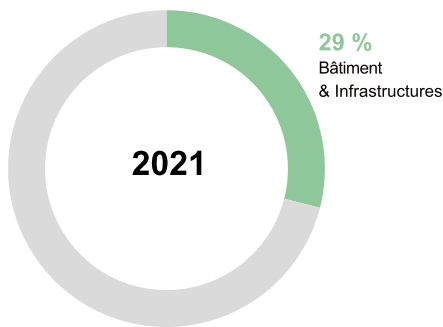
Les nombreux domaines d'expertise du Groupe et ses connaissances en matière de technologies innovantes lui permettent d'aider les clients à évaluer leur empreinte carbone actuelle, à identifier les axes d'amélioration et à surveiller, quantifier et limiter les émissions.

Solutions visant à réduire l'empreinte carbone de l'activité Industrie :

- suivi de l'empreinte carbone ;
- définition de la stratégie de réduction des émissions de carbone ;
- solution zéro émission nette ;
- vérification des économies d'énergie ;
- certification des économies réalisées en matière d'émissions de carbone ;
- contrôle environnemental industriel ;
- essais et contrôles des émissions.

1.5.4 BÂTIMENT & INFRASTRUCTURES

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



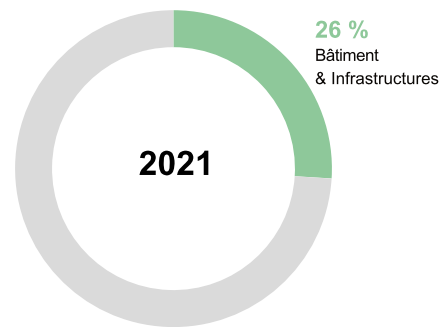
Les services de Bureau Veritas dans l'activité Bâtiment & Infrastructures couvrent l'intégralité du cycle de vie des différents actifs : de la planification jusqu'à la conception, l'exécution et l'exploitation. Ces services sont liés à de nouveaux projets de construction ou à des actifs existants.

L'offre de service du Groupe est répartie entre deux activités :

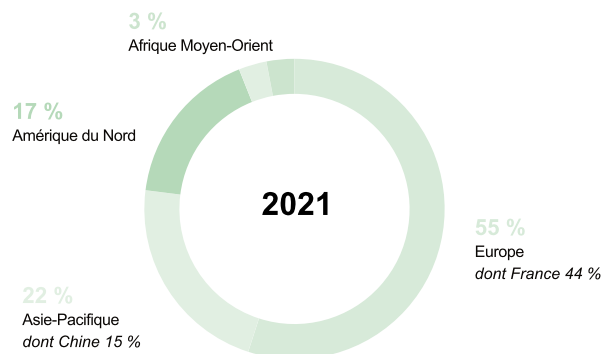
- « Inspection, surveillance et audit en service » (environ 48 % du chiffre d'affaires de la division) dont la mission est d'exécuter les inspections périodiques réglementaires des différents équipements ou actifs, de fournir des services de test, diagnostic et suivi en lien avec la santé et la sécurité des occupants des bâtiments, et de proposer des solutions de gestion d'actifs afin d'optimiser la gestion des biens ; et
- « Construction » (environ 52 % du chiffre d'affaires de la division) dont la mission est de fournir des services d'assistance technique de manière indépendante, des services de contrôle et de supervision durant les étapes de planification, de conception, de construction et d'exploitation, ainsi que des services d'assistance à la gestion de projet.

L'activité Bâtiment & Infrastructures est rattachée à la division CIF (pour *Commodities, Industry & Facilities*) du Groupe. Celle-ci est pilotée par des lignes de services globales appelées *Global Service Lines*.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



INSPECTION, SURVEILLANCE ET AUDIT EN SERVICE (ACTIFS EXISTANTS)

Une offre de services visant à améliorer la qualité, la sécurité et la performance des bâtiments et des infrastructures en opération

La mission de Bureau Veritas consiste à assister de manière indépendante ses clients, tels que les propriétaires et les exploitants, à atteindre leurs objectifs de performance, de sécurité et de conformité réglementaire lorsqu'ils opèrent leurs biens immobiliers, tout en utilisant les meilleures pratiques internationales.

Bureau Veritas construit des offres adaptées aux besoins des clients et à leur environnement (marché, réglementation locale, pratiques d'exploitation et de maintenance), en associant les meilleures techniques d'inspection, d'essai, d'analyse critique des données et de *reporting* en ligne. Le Groupe s'appuie sur un réseau international d'experts dans des domaines variés : structure, enveloppe, électricité, sécurité incendie, climatisation, chauffage, ascenseurs et engins de levage, équipements sous pression, qualité de l'air intérieur et de l'eau et acoustique. Les activités d'inspection, de surveillance et d'audit en service sont récurrentes, du fait de l'évolution des réglementations et des conditions. Ainsi, une grande majorité des contrats sont pluriannuels ou bien reconduits d'une année sur l'autre.

L'offre de services concerne tout type de bâtiment ou d'infrastructure, notamment les bâtiments d'habitation, les bâtiments commerciaux (bureaux, hôtels, hôpitaux, établissements scolaires, magasins et supermarchés, entrepôts logistiques, bâtiments industriels, complexes multi-usages), les bâtiments publics et les infrastructures sportives ou de loisirs.

Ces services couvrent notamment les inspections, la surveillance et l'audit de tous les types d'infrastructures : routières, ferroviaires, aéroportuaires, portuaires, hydrauliques, urbaines et de télécommunication. Le Groupe possède une couverture géographique mondiale dans les activités d'inspection, de surveillance et d'audit en service. Il intervient principalement dans les pays matures, en France, au Royaume-Uni, en Espagne, aux États-Unis et au Japon, mais s'est aussi fortement développé ces dernières années dans les pays à fort potentiel que sont la Chine, le Brésil, l'Inde et les Émirats arabes unis.

Une stratégie axée sur l'expansion géographique, l'innovation et l'amélioration de la productivité

La poursuite du rééquilibrage géographique

Le Groupe a constitué un réseau solide dans les principaux pays. Il a développé sa présence en accompagnant le développement mondial de grands comptes internationaux et en proposant des solutions pour les marchés locaux ; par exemple, sur le marché chinois, en développant des services volontaires pour les grands clients globaux, au Brésil, avec des missions de sécurité incendie à destination des centres commerciaux, ou encore en Inde et en Asie du Sud-Est dans le cadre de missions d'inspection des usines des sous-traitants de grands distributeurs internationaux.

Une position de leader mondial

Le Groupe estime détenir de multiples avantages lui permettant d'asseoir sa position de *leader* mondial sur le marché de l'inspection, de la surveillance et de l'audit en service :

- il est en mesure de proposer une offre globale tant aux clients locaux qu'aux clients internationaux, grâce à sa large couverture géographique ainsi qu'à la polyvalence technique de ses équipes locales, qui permet de délivrer la totalité des prestations obligatoires/volontaires ;
- il intervient sur la phase de construction de certains actifs, ce qui le place dans une position avantageuse pour les prochains services d'inspection ;
- il fait appel à une expertise technique unique, fondée sur des outils méthodologiques et technologiques de pointe. Le déploiement d'une suite intégrée d'outils a permis d'accroître la qualité de service apporté aux clients ; et
- sa place de *leader* lui permet d'avoir accès à un ensemble de données historiques et statistiques utilisées pour améliorer la connaissance collective.

Un marché bénéficiant de facteurs de croissance structurels

Le marché mondial des activités d'inspection, de surveillance et d'audit en service est en croissance, porté par :

- la croissance continue du parc mondial immobilier ;
- la croissance des marchés à fort potentiel, où l'émergence des classes moyennes s'accompagne d'exigences de plus en plus fortes en termes de qualité de vie et de performance des bâtiments et infrastructures ;
- l'évolution des nouvelles technologies appliquées aux bâtiments et infrastructures et à leur exploitation ; et
- la délégation par les pouvoirs publics d'activités d'inspections réglementaires des bâtiments et infrastructures.

L'évolution de l'offre vers l'assistance au management de la performance de l'actif immobilier

Bureau Veritas participe à des projets qui s'appuient sur les capacités de traitement de la donnée et sur de nouveaux systèmes de collecte de l'information. La collecte de l'information se fait par des capteurs et *via* l'Internet des objets. Le Groupe a ainsi adapté ses outils en matière de partage du savoir, de support technique et de *reporting* sur tablette connectée, à l'attention de ses techniciens et ingénieurs, mais aussi de ses clients, en mettant à disposition les données en ligne et en les intégrant avec leurs outils de gestion de maintenance.

L'excellence de la qualité de service et l'amélioration de la rentabilité

L'optimisation du portefeuille de services et la mise en place du *Lean management* se sont traduites par une amélioration significative de la qualité des services et de la rentabilité dans certains pays clés. L'objectif est de poursuivre ces efforts et de déployer ces meilleures pratiques dans l'ensemble des pays.

CONSTRUCTION (SERVICES CAPEX PRINCIPALEMENT)

Une offre de services visant à améliorer la qualité, la sécurité et la performance des projets de construction

La mission de Bureau Veritas consiste à assister de manière indépendante ses clients, tels que les administrations tutélaire, les promoteurs, les investisseurs, les architectes, les ingénieries et les constructeurs, à atteindre les objectifs de qualité, de sécurité et de performance de leurs projets tout en respectant les réglementations et les meilleurs standards internationaux.

Bureau Veritas construit des offres adaptées aux besoins des clients et à leur environnement (montage du projet, réglementation locale, techniques de conception et de construction), en associant les meilleures techniques de revue de conception et d'essai lors de la fabrication et de la préfabrication, avec les meilleurs outils de calcul, de supervision et de gestion de projet. Le Groupe dispose d'un réseau international d'experts dans tous les segments de l'activité Bâtiment & Infrastructures, riches d'une grande expérience professionnelle dans des domaines variés : géotechnique, fondations, structure béton, asphalte, acier, bois et mixtes, séismes, vibrations, sécurité incendie, façades, analyse de vulnérabilité, étanchéité, climatisation, chauffage, électricité et ascenseurs.

L'offre de services concerne tout type de bâtiment ou d'infrastructure, notamment les bâtiments d'habitation, les bâtiments commerciaux (bureaux, hôtels, hôpitaux, établissements scolaires, magasins et supermarchés, entrepôts logistiques, bâtiments industriels, complexes multi-usages), les bâtiments publics, les infrastructures routières et autoroutières, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires, hydrauliques, de télécommunication, sportives ou de loisirs.

Afin de limiter l'exposition à la cyclicité des marchés de la construction, le Groupe rééquilibre son positionnement entre les marchés matures et à fort potentiel, et a développé des services complémentaires d'assistance à la gestion d'actifs : inspections et suivis des bâtiments et des infrastructures, audits techniques et environnementaux, audits énergétiques et assistance à la certification des immeubles « verts ». Cette stratégie a permis d'amortir la crise de la construction en Europe et en France, qui reste l'un des principaux marchés du Groupe.

Bureau Veritas intervient dans les pays matures, en France, aux États-Unis et au Japon. Il a également fortement développé sa présence dans des pays à fort potentiel, en Chine, en Inde, au Brésil, à Singapour, en Russie, aux Émirats arabes unis, en Arabie Saoudite et dans plusieurs pays d'Afrique.

Le marché chinois est aujourd'hui l'un des piliers de l'activité Construction de Bureau Veritas, soutenue par plus de 3 000 ingénieurs et techniciens présents dans 40 villes de Chine.

Une position de leader mondial sur le marché de l'évaluation de conformité des constructions

Bien que très local par définition, le marché de l'évaluation de conformité des constructions obéit à certaines grandes tendances globales telles que :

- l'urbanisation des pays en forte croissance, qui se traduit par la création de mégapoles et par des besoins importants en matière d'infrastructures ;
- l'émergence des classes moyennes dans ces mêmes pays, qui s'accompagne d'exigences de plus en plus fortes en matière de qualité de vie et de performance des bâtiments et infrastructures ;
- les exigences croissantes en termes de développement durable dans les économies matures ;
- les évolutions réglementaires ;
- de nouvelles méthodes de construction et notamment la modélisation des données du bâtiment (BIM – *Building Information Modeling*), la préfabrication et l'industrialisation des procédés constructifs.

Une stratégie qui s'appuie sur un rééquilibrage géographique et le développement d'une offre de services innovante

Bureau Veritas occupe aujourd'hui une position de leader sur le marché de la construction. Pour poursuivre son expansion, le Groupe étend le modèle développé avec succès dans les marchés matures, notamment en Europe, aux régions à fort potentiel, et enrichit son offre de services innovante.

Une expansion géographique favorisée par d'importantes acquisitions

Afin de diversifier son exposition géographique (notamment en Asie, en premier lieu en Chine, en Amérique du Nord et en Amérique latine) et aux différents segments de marché (infrastructures, bâtiments commerciaux, bâtiments en opération, etc.) qu'il adresse à travers ses différents services, le Groupe a procédé à un nombre important d'acquisitions au cours de la dernière décennie.

Le Groupe a ainsi établi un réseau solide dans les principaux pays offrant une croissance plus soutenue, dans les métiers réglementaires mais aussi pour répondre aux besoins d'assistance à la gestion de projet. Il est important de souligner que Bureau Veritas a volontairement fait le choix de s'exposer uniquement au marché des infrastructures en Chine.

Ainsi, les principales acquisitions réalisées ont été les suivantes :

- Huaxia, Shangdong Chengxin, Shanghai TJU Engineering Service, Chongqing Liansheng, Shanghai Project Management (inspection réglementaire et assistance à la gestion des projets de construction, Chine) ;

- Sistema PRI (assistance à la gestion des projets de construction, supervision des travaux, planification et assistance technique, Brésil) ;
- INCA (supervision technique des projets de construction particulièrement reconnue dans les services routiers *Capex* et *Opex*, Mexique) ;
- Primary Integration Solution (*leader* dans la mise en service de bâtiments et les services de gestion des risques d'exploitation pour les centres de données, États-Unis) ;
- McKenzie (*leader* des services réglementaires de conformité immobilière, Australie) ;
- EMG (évaluation technique et d'assistance à la gestion des projets, principalement exposée aux activités *Opex*, États-Unis) ;
- Capital Energy (services de conseil et d'assistance visant à valoriser les projets éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie – CEE, France) ;
- Owen Group et California Code Check (services de conformité des bâtiments et infrastructures, États-Unis).

Le 29 décembre 2021, Bureau Veritas a fait l'acquisition de PreScience, un leader américain des services de gestion de projet et de gestion de la construction, spécialisé dans le domaine des Infrastructures de Transport, et hautement reconnu pour son expertise dans les autoroutes, les ponts et le transport ferroviaire. Créée en 2013, PreScience suit tout le cycle de vie des projets de construction, du développement de la conception jusqu'à la clôture du projet. Avec un chiffre d'affaires d'environ 21 millions d'euros en 2021, PreScience est l'une des principales sociétés californiennes de gestion de projet et de gestion de la construction, ainsi que d'ingénierie et d'inspection dans ce secteur.

Une offre de services innovante, adaptée aux nouveaux besoins des clients

À l'écoute de ses clients, Bureau Veritas fait évoluer son offre de services afin de prendre en compte leurs nouveaux besoins liés aux nouvelles technologies. Le Groupe participe à de nombreux projets conçus grâce à des systèmes de modélisation des données du bâtiment (BIM) en Europe, en Chine et en Amérique latine et adapte ses services et ses outils internes à ce mode de conception collaborative, renforçant ainsi son expertise collective.

En Europe et en Amérique du Nord, Bureau Veritas a commencé à développer une gamme de solutions digitales (« icheck » pour le Bâtiment) afin de permettre aux architectes et aux ingénieurs de contrôler en temps réel la conformité de leurs projets de conception aux diverses exigences réglementaires (accessibilité aux personnes handicapées, sécurité incendie, etc.).

Au Brésil, dans le cadre de son offre de services de gestion des infrastructures, le Groupe fournit une assistance technique intégrée à l'une des principales sociétés concessionnaires d'autoroutes du pays pour le suivi et le contrôle de l'état de ses actifs, y compris les infrastructures routières. Bureau Veritas est en train de déployer son outil digital d'aide à la gestion des projets de construction d'envergure – « PRIManager » – dans les principales régions d'implantation de son réseau.

Chargé de différentes missions pour le projet du Grand Paris Express, le Groupe exécute notamment des analyses de vulnérabilité dans la zone urbaine affectée par la construction de lignes de métro.

Des services dédiés au développement durable pour appuyer l'évolution des marchés finaux de Bâtiment & Infrastructures

Depuis plusieurs années, le Groupe développe son offre liée aux bâtiments et infrastructures durables. Aujourd'hui, il axe davantage ses activités sur ce domaine.

Les certifications *green building* en étant un élément important, Bureau Veritas propose des services de conseil pour les schémas les plus utilisés : LEED, BREEAM, HQE, 3-STARS, CEEQUAL, EDGE, etc. Ces derniers peuvent se rapporter à des infrastructures et/ou bâtiments nouveaux ou existants. En outre, Bureau Veritas a mis en place un partenariat avec USGBC – *US Green Building Council*, créateur du système de certification LEED™ – pour procéder à des certifications LEED en Chine et au Brésil.

La demande internationale de propriétaires/concessionnaires de bâtiments (immobilier commercial) et d'infrastructures (routières, ferroviaires, aéroportuaires et portuaires) en matière d'efficacité énergétique et de suivi de l'empreinte carbone, ne cesse d'augmenter. De fait, Bureau Veritas déploie en permanence de nouveaux cadres d'audit et d'inspection afin de répondre aux besoins des clients et de vérifier la conformité aux réglementations.

Outre l'efficacité énergétique et l'empreinte carbone, le Groupe est présent grâce à son réseau d'experts dans l'ensemble des domaines relatifs à l'environnement : la pollution atmosphérique, les nuisances sonores, les eaux usées, les déchets solides, la biodiversité et l'impact social. Les services environnementaux développés par Bureau Veritas couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur : des études préliminaires (évaluation de l'impact environnemental) jusqu'à la phase d'exploitation (suivi des performances environnementales), en passant par la construction (suivi des sites de construction durable).

Bureau Veritas a mis en place une offre complète de services dans le domaine des bâtiments et des infrastructures, pour aider les gestionnaires d'actifs à atteindre leurs engagements de neutralité carbone grâce à des solutions de décarbonation.

Les nouvelles mobilités, notamment les véhicules électriques, sont à l'origine d'un nouveau marché en pleine croissance pour les services dédiés au développement durable. Bureau Veritas a élaboré ChargeScan, une offre de services complète destinée à assurer la fiabilité du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques (EVCS), apportant de la valeur aux propriétaires et exploitants en ce qui concerne la qualité, la sûreté, la sécurité et les performances : conseils et support technique lors des phases de conception et de demandes de permis ; contrôle des bornes et de la construction, et cybersécurité lors de la phase de construction ; mise en service, gestion d'actifs et certification lors des phases d'essai et d'exploitation.

1.5.5 CERTIFICATION

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE



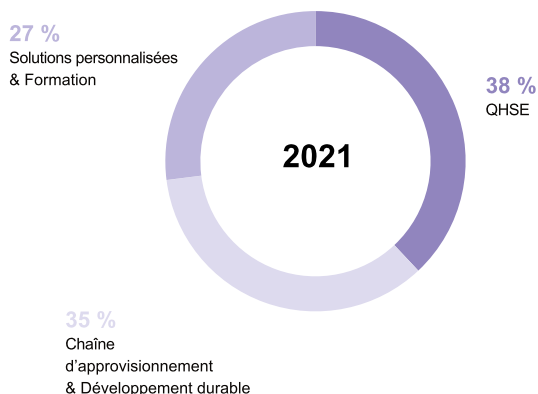
Une offre complète de certification et d'audits sur mesure

En tant qu'organisme de certification, Bureau Veritas certifie que les systèmes de gestion utilisés par les clients sont conformes à des référentiels internationaux (le plus souvent des normes ISO), nationaux, sectoriels ou propres à des grandes entreprises.

L'activité Certification propose ainsi une offre de services globale et intégrée incluant notamment :

- des missions de certification de systèmes de management QHSE : Qualité (ISO 9001), Environnement (ISO 14001), Santé et Sécurité (ISO 45001, qui a remplacé OHSAS 18001) ;
- des missions de certification selon des schémas sectoriels spécifiques, notamment pour l'industrie automobile (IATF 16949, ainsi que de nouveaux services dans le cadre de VDA 6.1, 6.2, 6.3, TISAX pour la cybersécurité), l'aéronautique (AS/EN 9100), le ferroviaire (IRIS – ISO/TS 22163), l'agroalimentaire (BRC, IFS, ISO 22000, HACCP), la filière forêt (FSC/PEFC) et les services de santé. En France, Bureau Veritas offre également des services de certification de labels dans la filière agroalimentaire comme Label Rouge, Agriculture biologique (AB) et origine France Garantie ;
- des missions liées à l'environnement : vérification des pratiques de durabilité dans le domaine du changement climatique (EU ETS, ISO 14064-1, CORSIA), des systèmes de gestion de l'énergie (ISO 50001), de la chaîne d'approvisionnement en bois, de la biomasse et des biocarburants (ISCC, REDCert, 2BSvs dans le cadre de la directive de l'UE sur les énergies renouvelables et d'autres exigences), de l'empreinte carbone (ISO 14067), de la compensation carbone (Gold Standard, *Verified Carbon Standard*), de la responsabilité sociale (SA 8000, SMETA, SVA, ASI, PSCI, ISO 26000) et de la validation des rapports de développement durable (AA 1000, GRI, ISAE 3000) et de la finance écoresponsable (*Green Bonds and Climate Bonds Initiative*) ;
- des missions de gestion de la cybersécurité et des risques d'entreprise émergents, notamment dans les domaines suivants : sécurité de l'information (ISO 27001, ISO 27017, ISO 27018), certification en matière de protection des données personnelles (ISO 27701, RGPD de l'UE et autres règlements nationaux), lutte contre la corruption (ISO 37001), continuité d'activité (ISO 22301) et gestion d'actifs (ISO 55001) ;
- des missions « sur mesure » ou d'audit de seconde partie, sur la base de programmes sociaux tels que SMETA en matière de responsabilité sociale, ou sur la base de standards spécifiques définis par les clients, pour auditer ou certifier leur réseau de distribution ou leurs systèmes de gestion des fournisseurs ;
- des solutions de gestion qui visent à aider les grandes entreprises ou les groupes internationaux à suivre et à évaluer les performances de leur chaîne d'approvisionnement (*Clarity for Sustainability*) ;
- des formations accréditées par CQI/IRCA (*Chartered Quality Institute – International Registered of Certificated Auditors*) pour les auditeurs, l'activité Certification propose des formations pour les entreprises dans les disciplines suivantes : qualité, santé et sécurité, environnement, sécurité alimentaire, sécurité de l'information, continuité d'activité et gestion de l'énergie et la Certification de Personne sur des compétences techniques ou réglementaires.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ



Un marché résilient

Le marché de la Certification suit une tendance de croissance régulière, corrélée à la croissance de l'économie mondiale, du fait de la grande diversité des secteurs concernés, et possède un potentiel de développement important lié à un taux de pénétration auprès des entreprises qui demeure encore faible.

Une autre spécificité du marché est son caractère résilient. En effet, la majorité des contrats ont un cycle de trois ans, avec une phase d'audit initial au cours de la première année, puis des audits renouvelés à l'occasion de visites de surveillance annuelles ou semestrielles durant les deux années suivantes. Le processus de certification est généralement renouvelé par le client à l'issue de ces trois années pour un nouveau cycle. Le taux moyen d'attrition observé sur ces missions de certification de trois ans est faible : il est inférieur à 10 % et correspond le plus souvent à des clients qui ont arrêté leur activité, cessé de s'intéresser à certains marchés pour lesquels une certification leur était imposée, ou réduit et consolidé leurs certifications autour d'un seul programme.

Une forte reprise en 2021 à la suite de la crise de Covid-19 en 2020

Malgré les mesures de confinement et les restrictions de déplacement mises en place dans de nombreux pays en 2021, les équipes de Bureau Veritas Certification ont pu rattraper une partie des opérations annulées en 2020 et maintenir un niveau d'activité élevé en 2021. Grâce à la mise en place d'audits à distance et de formations en ligne, Bureau Veritas a pu réaliser de nombreux audits et présenter bon nombre de formations qui auraient autrement dû être annulés en 2021 en raison des vagues successives de Covid-19 et des nouvelles mesures de confinement et restrictions de déplacement qui en ont découlé. Grâce aux technologies, aux processus et à l'expérience acquise en 2020, les audits à distance ont représenté en moyenne 18 % des audits (en jours-hommes) réalisés en 2021.

En outre, Bureau Veritas a développé un système de gestion de la sécurité biologique et le label SafeGuard™, permettant d'attester du fait que les entreprises ont défini des processus et mis en place les mesures nécessaires à la protection de leurs

clients et salariés. Alors que la pandémie de Covid-19 continue de se propager par vagues avec l'apparition de nouveaux variants, ces solutions font désormais partie de l'offre de Bureau Veritas Certification afin d'aider les clients à faire face à ce type d'enjeu. En 2021, Bureau Veritas s'est associé au Conseil international des aéroports (CIA) pour développer un programme d'audit des mesures sanitaires dans les aéroports inspiré des normes SafeGuard™ et conforme aux recommandations des autorités nationales et internationales.

En 2021, les équipes de Bureau Veritas Certification ont géré la recertification des certificats délivrés en 2018 dans le cadre de la transition vers les nouvelles normes de management de la qualité (ISO 9001:2015), de management environnemental (ISO 14001:2015) et du transport (automobile, aéronautique et ferroviaire), notamment dans l'automobile puisque tous les certificats ont fait l'objet d'une transition sous forme de recertification. Au cours de l'année, les équipes Certification ont également géré la migration des certificats OHSAS 18001 vers la nouvelle norme ISO 45001 relative à la santé et à la sécurité, ainsi que la transition vers les nouvelles normes de management de la sécurité des denrées alimentaires (ISO 22000:2018), de l'énergie (ISO 50001:2018) et des services liés aux technologies de l'information (ISO 20000:2018). Les effets de la recertification, de la migration et de la transition ont généré une activité d'audit supplémentaire qui a contribué aux bonnes performances de 2021.

Un portefeuille de clients diversifié

Avec plus de 152 000 certificats valides, le Groupe gère un volume important de certificats pour trois catégories de clients :

- les grandes sociétés internationales, le plus souvent pour des missions de certification externe de leurs systèmes de gestion pour l'ensemble de leurs sites dans le monde ;
- les grandes sociétés nationales visant à atteindre des niveaux de performance supérieurs et à améliorer leur image à travers la certification de leurs systèmes de gestion ; et
- des petites et moyennes entreprises pour lesquelles la certification de leurs systèmes de gestion peut être une condition d'accès à l'export, aux marchés publics ou aux marchés de grands donneurs d'ordres.

Le portefeuille de l'activité de Certification est très diversifié. Le premier client de la Certification représente moins de 1 % du chiffre d'affaires de l'activité.

Positionnement de Bureau Veritas

Une position de leader sur le marché

Bureau Veritas est un des *leaders*, aux côtés de quelques autres acteurs d'envergure mondiale, sur un marché qui demeure très fragmenté, plus des deux tiers de l'activité mondiale de certification étant réalisés par des acteurs locaux et/ou de petite taille. Grâce à sa présence mondiale, Bureau Veritas est bien positionné pour aider ses clients dans leur développement dans les zones à fort potentiel, notamment en Asie.

En 2021, Bureau Veritas Certification a été primée par une organisation internationale pour la qualité automobile et la sécurité alimentaire. En juillet 2021, elle a s'est vu décerner cinq étoiles, soit la meilleure note de sa catégorie, par le *BRC Global Standard*, le principal programme de sécurité alimentaire reconnu par la *Global Food Safety Initiative* (GFSI) et adopté dans le monde entier par les distributeurs, les entreprises de restauration et les principaux fabricants du secteur agroalimentaire. En octobre 2021, l'*International Automotive Oversight Body* (IAOB) a décerné à Bureau Veritas une médaille d'or de finaliste dans le

cadre de son programme « Organisme de certification de l'année 2021 » pour ses services de certification de la qualité automobile (IATF 16949).

L'activité Certification contribue à développer sur ces marchés émergents la confiance des entreprises en amont de la chaîne d'approvisionnement. L'activité Certification est rattachée à la division CIF (pour *Commodities, Industry & Facilities*) du Groupe. Celle-ci est pilotée par des lignes de services globales appelées *Global Service Lines*.

Bureau Veritas possède de solides atouts concurrentiels :

- une offre élargie et diversifiée couvrant l'ensemble des services de certification, apportant des réponses spécifiques aux grands secteurs d'activité et proposant des solutions innovantes et personnalisées aux entreprises qui souhaitent améliorer leurs performances ;
- un réseau mondial et homogène d'auditeurs qualifiés, répartis dans les principales zones géographiques, permettant à Bureau Veritas d'avoir une taille critique sur les marchés locaux, et la capacité de gérer les grands contrats *via* des hubs régionaux ;
- des compétences universellement reconnues par plus de 70 organismes d'accréditation nationaux et internationaux ;
- un « guichet unique » : grâce à son spectre d'expertise très large, Bureau Veritas Certification simplifie la gestion des contrats de certification et des projets de prestation les plus complexes (sites multiples, standards multiples, accréditations internationales, etc.) ;
- des outils performants de gestion de rapports, permettant aux clients de consulter leurs résultats d'audit pour l'ensemble de leurs sites dans le monde et de suivre des indicateurs clés, tels que le nombre d'audits déjà planifiés, les non-conformités, les certificats attribués et la facturation ; et
- une marque de certification connue et reconnue dans le monde entier comme un symbole de savoir-faire et de professionnalisme, permettant aux clients d'améliorer l'image de leur entreprise et de gagner la confiance de leurs clients et partenaires.

Une stratégie axée sur les grands comptes et le développement de nouveaux produits

Accroître la pénétration des grands comptes

Le marché de la certification, encore fragmenté, devrait se consolider avec la tendance des multinationales à confier l'ensemble de leurs certifications à un nombre restreint de sociétés. L'intérêt pour celles-ci est de simplifier et homogénéiser le processus de certification, d'avoir une meilleure visibilité sur leurs opérations, de renforcer le déploiement et l'intégration des standards et de réduire les coûts directs et indirects liés à la réalisation des audits.

Grâce à sa présence mondiale, Bureau Veritas occupe une position privilégiée pour répondre à cette évolution du marché. Bureau Veritas est l'une des rares entreprises capables de proposer une certification mondiale sur les principaux standards utilisés par les grandes multinationales.

Développement de nouveaux produits et services digitaux

D'autres nouveaux produits viennent compléter l'offre existante sur diverses thématiques à enjeux. Dans la gestion du risque, le Groupe continue de développer le portefeuille de solutions dédiées aux entreprises autour de la gestion d'actifs, de la continuité d'activité et de la lutte contre la corruption. Dans le digital, les offres nouvelles concernent la sécurité de l'information et la protection des données privées dans le cadre du règlement général européen sur la protection des données (RGPD) ou du standard ISO 27701:2019 sur la protection de la vie privée et des données personnelles. En janvier 2021, l'acquisition d'une participation majoritaire dans Secura, une société néerlandaise spécialisée dans la cybersécurité, a permis d'étendre, par l'ajout d'une expertise de premier ordre, l'offre de cybersécurité que Bureau Veritas propose à ses clients en vue d'optimiser leur sécurité numérique et de les aider à se conformer aux nouvelles réglementations.

Dans l'Automobile, Bureau Veritas propose la Certification TISAX (*Trusted Information Security Assessment Exchange*) créée à l'initiative du VDA (Association Automobile Allemande). Ce Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) permet de sécuriser les données échangées par les acteurs de l'industrie automobile et est complètement adapté aux exigences de cette industrie.

Pour la formation, Bureau Veritas accélère la digitalisation, à travers plusieurs offres de formation digitale de type VCR (*Virtual Class-Room*), *e-learning* ou mixtes à l'aide de programmes de développement de compétences. Pour accompagner ces nouvelles formations dans l'activité Certification, le Groupe continue d'améliorer une plateforme de gestion, de vente et de paiement en ligne des formations, qu'il déploie dans de nombreux pays. Cette plateforme permet aux entreprises d'acheter en ligne les services de formation les plus adaptés à leurs besoins. Enfin, Bureau Veritas déploie une plateforme d'e-Certificats, nouveaux certificats digitaux sécurisés dont la validité peut être vérifiée en un clic sur la plateforme grâce à un QR code.

De nouveaux services de Certification pour soutenir le développement de la Ligne Verte de Bureau Veritas

Avec de nouveaux services de Certification dédiés à la responsabilité sociale et au développement durable, Bureau Veritas accompagne les entreprises dans la vérification de leur efficacité énergétique, de leur empreinte carbone et environnementale, de leurs émissions de gaz à effet de serre, de leurs engagements en matière de responsabilité sociale, et de leurs rapports de développement durable.

Pour attester de la contribution des entreprises dans la lutte contre le changement climatique, Bureau Veritas propose des services de certification pour les énergies renouvelables et bioénergies, ainsi que des systèmes de gestion de l'énergie, et vérifie les émissions de gaz à effet de serre pour calculer l'empreinte carbone des entreprises, leur compensation carbone et la réalisation de leur objectif de zéro émission nette.

Afin d'accompagner les entreprises dans leurs efforts visant à adopter une chaîne d'approvisionnement responsable, Bureau Veritas dispose d'un portefeuille de services complet en matière d'approvisionnement responsable en produits alimentaires et fruits de mer, en foresterie et bois, en métaux et minéraux, et en produits pharmaceutiques et biomatériaux. Dans le cadre de Circular+, sa nouvelle approche basée sur un ensemble complet de services visant à accompagner les entreprises dans leur transition vers un modèle d'économie circulaire, le Groupe a également développé des services liés à la production responsable concernant la gestion des matières premières, des eaux et des déchets.

Dans le domaine de la RSE, Bureau Veritas continue d'investir dans les audits de responsabilité sociétale comme SA 8000 géré par SAI (*Social Accountability International*) et SMETA (*Sedex Members Ethical Trade Audit*), qui s'appuie sur quatre piliers (social, sécurité, environnement et éthique). Bureau Veritas développe par ailleurs de nouveaux services de certification GEEIS (*Gender Equality European and International Standard*) et de rapports de développement durable. Le Groupe a renforcé son offre de services en matière de finance verte et utilise ses services de gestion des risques d'entreprises dans le cadre d'évaluations environnementales, sociales et de gouvernance pour les investisseurs, ce qui lui permet de favoriser et de saisir les opportunités croissantes que présente la certification en matière d'investissements responsables.

En avril 2021, Bureau Veritas a lancé une nouvelle certification sur la gestion des déchets alimentaires et a délivré son premier certificat à Sodexo Iberia et à la filiale espagnole de Lidl pour la gestion des déchets alimentaires dans leurs processus et services, ainsi que pour leur contribution aux objectifs de développement durable des Nations Unies et à une économie plus circulaire.

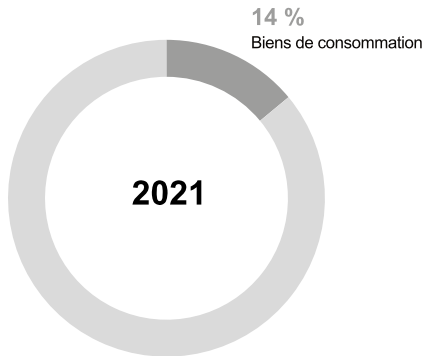
En juin 2021, Bureau Veritas et la Fondation de la Mer, en collaboration avec le ministère de la Mer, ont lancé « Ocean Approved® », premier label au monde qui récompense les entreprises cherchant à comprendre et à améliorer leur impact sur les océans. Dans ce cadre, le Groupe a été retenu comme organisme d'audit indépendant pour évaluer la sincérité et l'exactitude des déclarations de l'entreprise.

En décembre 2021, Bureau Veritas Certification a lancé *Clarity for Sustainability*, la première solution de gestion destinée à aider les entreprises à gérer leur stratégie ESG, à mesurer son efficacité et à suivre sa mise en œuvre. Avec Clarity, Bureau Veritas permet aux entreprises d'apporter transparence et crédibilité à leurs engagements ESG et de mettre en action leur stratégie de durabilité.

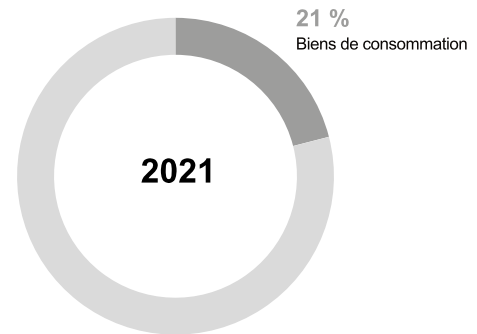
Les services de Certification responsabilité sociale et développement durable font partie de la Ligne Verte BV de services et solutions dédiés à la durabilité.

1.5.6 BIENS DE CONSOMMATION

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE



Une offre de services couvrant l'ensemble de la chaîne de production et de distribution des biens de consommation

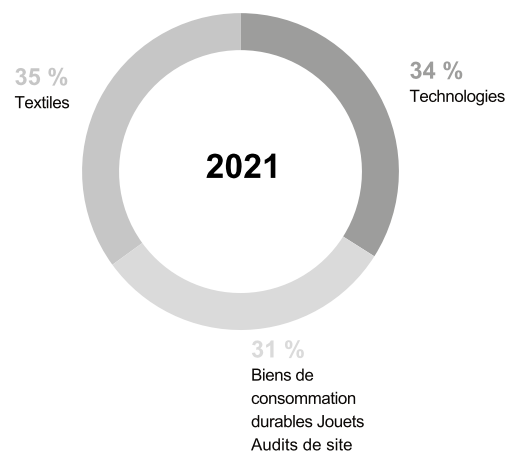
Le Groupe fournit des solutions de gestion de la qualité et des services de vérification de conformité de la chaîne de production ou d'approvisionnement de biens de consommation. Ces services et solutions, qui comprennent des services d'inspection, de tests en laboratoire et de certification de produits, ainsi que des prestations d'audit de sites de production et d'audit social, sont proposés aux distributeurs, revendeurs et fabricants de biens de consommation.

Ces services sont fournis tout au long de la chaîne de production ou d'approvisionnement des clients, afin que les produits qu'ils mettent sur le marché soient conformes aux normes réglementaires de sécurité ou à des normes volontaires ou sectorielles en matière de qualité et de performance, y compris dans les domaines de la connectivité et de la sécurité.

Les principales catégories de produits concernées sont :

- les textiles (vêtements, cuir, chaussures) ;
- les biens de consommation durables (ameublement, accessoires de sport et de loisirs, matériel et fournitures de bureau et les jouets) ;
- les produits technologiques (électriques et électroniques), tels que l'électroménager, les appareils sans fil et intelligents (tablettes, *smartphones*, applications et objets connectés) ainsi que l'automobile (connectivité, équipements, composants et systèmes embarqués).

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATÉGORIE DE PRODUIT



Le Groupe fournit des services pendant les phases :

- de *design* et de développement du produit : vérification de la performance des produits, conseil sur les réglementations et les standards applicables dans tous les pays du monde, assistance dans la définition d'un programme d'assurance-qualité ;
- de *sourcing* des matériaux et des composants : inspections et tests de contrôle de la qualité des matériaux et composants entrant dans la fabrication du produit ;
- de fabrication : inspections et tests en vue de vérifier la conformité réglementaire et la performance du produit, ainsi que la conformité de l'emballage, et audits des sites de fabrication concernant les systèmes de qualité et la responsabilité sociale ; et
- de distribution : tests et analyses de conformité au cahier des charges, tests de comparaison entre produits équivalents.

Une base de clientèle concentrée et fidèle

Le Groupe propose ses services aux distributeurs, fabricants et marques à travers le monde mais principalement aux États-Unis et en Europe pour leurs produits d'origine asiatique. Les distributeurs des pays émergents en Amérique latine, en Chine ou en Inde enregistrent également des croissances rapides, tandis que l'activité du Groupe se développe depuis peu auprès des clients et fabricants asiatiques locaux.

Depuis quelques années, la division Biens de consommation a entrepris une diversification de sa base de clientèle vers de clients de petite et moyenne tailles dans le marché de masse. Une majorité du chiffre d'affaires était traditionnellement générée par une centaine de grands comptes. Les 20 premiers clients représentent environ 25 % à 30 % du chiffre d'affaires de l'activité.

En règle générale, le Groupe est accrédité par un client-distributeur ou marque parmi deux ou trois sociétés d'inspection et de tests (généralement ses principaux concurrents) comme « fournisseur approuvé ». Dans ce cas, les fabricants et revendeurs ont le choix de recourir à l'une ou l'autre société pour inspecter et tester leurs produits.

Un marché dirigé par l'innovation et les nouvelles réglementations

Le Groupe estime que le marché devrait bénéficier de l'influence des facteurs suivants :

- le développement de nouveaux produits et technologies devant être testés ;
- la diminution de la durée de vie des produits et la rapidité de leur mise sur le marché, illustrée par l'adoption rapide des technologies sans fil issues du *SmartWorld* (univers des objets connectés) et leur dissémination dans toutes les catégories de produits ;
- la tendance continue des distributeurs à externaliser le contrôle de qualité et de conformité de leurs produits ;
- le renforcement des standards et des réglementations relatives à la sécurité, la santé et la protection de l'environnement ;
- l'apparition de nouvelles exigences associées aux systèmes d'intégration sans fil : connectivité, interopérabilité, sécurité et qualité du service ;
- la croissance des exigences des consommateurs de la classe moyenne des pays émergents en faveur des produits plus sûrs et de meilleure qualité ;
- l'ouverture progressive aux acteurs étrangers de marchés domestiques jusque-là peu explorés (Inde, Chine) ;
- la migration des capacités de production en Asie du Sud (Bangladesh, Inde, Pakistan, Sri Lanka) et en Asie du Sud-Est (Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, Vietnam).

En 2021, le Groupe a poursuivi le processus de diversification de sa division Bien de consommation, initié en 2020, et qui se développe autour de trois axes :

- l'accélération de son développement sur les marchés domestiques en Chine, mais aussi en Asie du Sud et du Sud-Est, et en Europe ;
- l'intensification des efforts portés au développement de sa plateforme de services à destination des produits technologiques (électrique et électronique, technologies sans fil, Internet des Objets, connectivité et sécurité des données) ;
- le développement de la base de clientèle, notamment pour devenir moins dépendant de la clientèle américaine et développer la présence auprès des acteurs du commerce en ligne.

Des positions clés sur certains segments de marché

Le Groupe est l'un des trois principaux acteurs mondiaux dans les tests de biens de consommation avec des positions de *leader* dans les textiles et vêtements, et les biens de consommation durables dont les jouets. Plus récemment, le Groupe a renforcé ses positions dans le segment des produits électriques et électroniques et plus particulièrement dans les tests sur les technologies sans-fil et la connectivité (mobiles, objets connectés) ainsi que dans le secteur automobile.

Une présence particulièrement solide aux États-Unis

Le Groupe se distingue de ses concurrents par sa présence aux États-Unis et sa forte pénétration du marché américain de la grande distribution, héritées de l'intégration réussie de deux acquisitions : ACTS, *leader* américain du test des jouets et produits pour enfants, acheté en 1998, et MTL, numéro un aux États-Unis du test des tissus et vêtements, acquis en 2001.

Un accroissement de la part de marché en Europe

Les activités en Europe ont progressé de manière significative ces dernières années, principalement en France, en Allemagne, et en Italie qui sont devenus des marchés importants. Le Groupe poursuit le développement de ses activités et de ses compétences en Europe afin de renforcer sa base de clientèle et d'optimiser sa position sur le segment du textile et autres biens de consommation durables.

Un plan de développement sur les marchés domestiques asiatiques

Afin de s'adapter à un marché asiatique tiré de plus en plus par la consommation intérieure plutôt que par les exportations, le Groupe a construit un plan de développement sur les marchés domestiques à fort potentiel, et notamment en Chine. Celui-ci passe par des développements en organique, mais aussi par des acquisitions, des partenariats ou des *joint-ventures* avec des acteurs locaux. Fort de sa position de *leader* auprès des marques de luxe mondiales, BV CPS Italy/Certest permet également de stimuler la croissance auprès des marques internationales de luxe accédant aux marchés émergents en Asie.

Une solution unique de gestion de la qualité de la chaîne d'approvisionnement

Le Groupe considère que son offre de services « BV OneSource » est une solution unique et innovante, dédiée aux clients recherchant une solution intégrée pour la gestion globale de la qualité et des informations concernant leur chaîne d'approvisionnement. En effet, BV OneSource permet de suivre en temps réel l'avancée des tests et inspections réalisés sur les produits, l'audit des installations, ainsi que l'accès immédiat aux rapports et réglementations applicables. Cette plateforme numérique est un outil d'analyse aidant les clients à gérer leurs risques, protéger leur marque et bénéficier des meilleures informations pour leur *sourcing*.

Une percée dans les technologies sans fil et la connectivité (univers des objets connectés)

L'innovation demeure l'un des facteurs clés de la croissance. L'initiative *SmartWorld* (univers des objets connectés) a été lancée afin d'adresser les opportunités de croissance résultant de la croissance exponentielle du nombre d'objets connectés, à la fois pour les tests sur équipements mais aussi pour de nouveaux services autour de la connectivité et de la sécurité des données.

L'acquisition en janvier 2013 de 7layers en Allemagne a positionné le Groupe comme l'un des *leaders* mondiaux dans les technologies sans fil/le *SmartWorld*. Le Groupe travaille en coopération étroite avec un large panel d'industries impliquées dans l'amélioration et l'accroissement de l'utilisation du sans-fil, dans les technologies, les appareils, les services et applications que l'on retrouve dans tous les usages de la vie moderne. Début 2017, le Groupe a renforcé sa présence sur ce marché grâce à l'acquisition de Siemic, l'un des principaux organismes de certification dans le domaine des télécommunications aux États-Unis. En décembre 2017, Bureau Veritas a pénétré le marché en croissance des services de test et de certification des paiements intelligents par le biais d'une acquisition en Corée du Sud. Ce segment est en effet soutenu par la demande des consommateurs pour le paiement sans contact et mobile qui s'accroît à un rythme soutenu.

Depuis plusieurs années, le Groupe a initié des investissements dans la « 5G » pour accompagner le développement de ses activités dans les technologies sans fil/issués du *SmartWorld* et leur dissémination dans toutes les catégories de produits de l'Internet des Objets, notamment dans les domaines de la connectivité et de la mobilité. Le Groupe a continué à investir dans les équipements de test de la technologie 5G en 2021 et dispose désormais de plateformes de test en Asie (Chine, Taïwan, Corée du Sud), complétées par des capacités aux États-Unis, en Californie. En 2022, Bureau Veritas poursuivra ses investissements dans la 5G pour étendre ses capacités de test existantes, en particulier en Asie, afin de saisir pleinement cette opportunité et d'affirmer son *leadership* sur ce segment de marché.

La constitution d'une plateforme sur le marché de la mobilité

Le marché de l'automobile ainsi que celui des nouvelles mobilités font face à des tendances de fond majeures : le déplacement de la production et de la consommation vers les pays émergents, la mutation fondamentale vers les véhicules connectés et utilisant les technologies électriques. Ces changements créent des besoins additionnels en matière de services TIC.

Par le biais des acquisitions ainsi que d'investissements organiques, Bureau Veritas s'est doté de laboratoires en Asie, en Europe et en Amérique du Nord dans le domaine du test technologique, lui permettant ainsi d'aider les équipementiers à répondre à leurs besoins en matière de conformité et de performance des véhicules électriques, des équipements électroniques embarqués et voitures connectées d'aujourd'hui et de demain. Le Groupe apporte des solutions permettant de tester ou de certifier un certain nombre de nouveaux éléments, tels que la connectivité à bord, la sécurité des capteurs, l'expérience utilisateur, la télémétrie, les systèmes d'infodivertissement, la cybersécurité et la protection des données personnelles. Enfin, avec le développement de l'automobile et des nouvelles mobilités utilisant les technologies électriques, Bureau Veritas offre des solutions en matière de test des batteries et des systèmes électriques (performance et sécurité).

Accompagner le développement des produits durables et de chaînes d'approvisionnement plus vertueuses

La division Biens de consommation s'inscrit dans le déploiement au sein du Groupe de la Ligne Verte, une suite de solutions et de services ayant pour but d'accompagner les organisations dans la

mise en œuvre de leurs stratégies de développement durable, avec confiance et transparence. À travers différents services, Bureau Veritas aide ses clients dans l'évolution de leurs démarches pour toutes les catégories de produits en offrant à la fois des services d'essais (*testing*) et des services d'inspection et d'audit/certification.

Soutenir une gestion plus efficiente et durable des ressources

Bureau Veritas propose différents services à ses clients comme par exemple l'accompagnement dans la gestion des rejets chimiques tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. Cela s'illustre notamment à travers des tests des eaux usées, des audits chimiques et environnementaux ou encore l'évaluation des émissions atmosphériques. Ainsi, en s'appuyant sur son expertise, le Groupe est en mesure d'identifier les substances dangereuses à substituer afin de rendre la chaîne d'approvisionnement plus écologique.

Bureau Veritas accompagne également ses clients en proposant des analyses de cycle de vie des produits et dans l'éco-conception de ces derniers. À cette fin, le Groupe délivre le label de certification « Footprint Progress » permettant de distinguer les produits éco-conçus. L'objectif étant d'apporter au consommateur la preuve des bénéfices environnementaux du produit par un marquage lisible et visible. Cette certification permet à l'entreprise de communiquer sur les progrès effectivement apportés à son produit en matière de réduction des impacts environnementaux tout au long de son cycle de vie.

Répondre au besoin de traçabilité et de durabilité

Les consommateurs, au-delà de leurs attentes renforcées en matière de respect de l'environnement, souhaitent également bénéficier d'une visibilité accrue sur l'origine des produits et leur durabilité. En outre, la réglementation en vigueur dans certains pays, comme la France à partir de 2021, favorisera la réparation plutôt que le remplacement de l'objet. Cela s'appliquera en particulier pour la catégorie des produits électriques et électroniques qui font souvent l'objet du réflexe « jeter et remplacer ». Bureau Veritas offre des solutions permettant de répondre à ces enjeux en proposant notamment des analyses de réparabilité des produits ou encore des tests de durabilité. C'est le cas par exemple pour les produits textiles qui s'inscrivent de façon croissante dans la logique de durabilité (investissement dans des produits de meilleure qualité) par opposition au mouvement de « fast fashion » qui s'est démocratisé mondialement depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000.

Apporter des garanties et de la confiance en matière de respect des droits humains et de l'éthique

Avec l'avènement des attentes du consommateur en matière de transparence et de traçabilité, le respect des droits humains, des droits sociaux et de l'éthique s'est affirmé au cours des dernières années dans l'esprit des marques, des régulateurs mais aussi des consommateurs finaux. Ainsi, nombreux sont les États qui renforcent leur réglementation par exemple pour lutter contre l'esclavage moderne. Bureau Veritas enregistre une demande accrue pour les services d'inspection et d'audit sociaux et de sécurité permettant d'assurer la conformité de la chaîne d'approvisionnement avec les réglementations en vigueur, mais aussi les engagements pris par les marques en matière de responsabilité sociale et environnementale.

1.6 ACCRÉDITATIONS, AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS

Pour l'exercice de ses activités, le Groupe bénéficie de nombreuses autorisations d'exercer ou licences to operate (ci-après les « **Autorisations** ») qui prennent des formes diverses selon les pays ou les activités concernées : accréditations, agréments, délégations, reconnaissances officielles, certifications ou notifications. Ces Autorisations émanent, selon les cas, d'États, d'autorités publiques ou privées, d'organismes nationaux ou internationaux.

DIVISION MARINE & OFFSHORE (M&O)

Bureau Veritas est un membre certifié et fondateur de l'Association internationale des sociétés de classification (IACS), qui réunit les 12 plus importantes sociétés internationales de classification. Au niveau européen, Bureau Veritas est un « organisme reconnu » dans le cadre du Règlement européen relatif aux sociétés de classification et un « organisme notifié » dans le cadre de la Directive européenne relative aux équipements marins. Enfin, Bureau Veritas est actuellement titulaire de plus de 150 délégations émanant d'administrations maritimes nationales.

DIVISION MATIÈRES PREMIÈRES, INDUSTRIE & INFRASTRUCTURES (CIF)

Industrie & Infrastructures

Le Groupe bénéficie de plus de 150 accréditations émanant de nombreux organismes d'accréditation internationaux et nationaux dont les principaux sont le COFRAC en France, ENAC en Espagne, UKAS et CQI au Royaume-Uni, ANSI/ANAB aux États-Unis, JAS-ANZ et NATA en Australie et Nouvelle-Zélande, INMETRO au Brésil, ACCREDIA en Italie, DAkkS en Allemagne, RVA aux Pays-Bas, BELAC en Belgique, INN au Chili et DANAK au Danemark. Ces accréditations couvrent tout autant ses activités de Certification de systèmes de management, de produits et/ou services que celles d'inspection et d'essais.

Par ailleurs, le Groupe est un « organisme notifié » (*notified body*) dans le cadre de Directives européennes et est titulaire de plus de 300 agréments, certifications, reconnaissances et habilitations délivrés principalement par des organisations gouvernementales. Les principaux agréments internationaux sont ceux relatifs aux équipements sous pression, aux équipements de transport de marchandises dangereuses, aux dispositifs de sécurité incendie, aux installations électriques, aux produits agroalimentaires et aux mesures environnementales ou visant à promouvoir la santé et la sécurité au travail.

L'ensemble de ces accréditations et agréments est régulièrement renouvelé à l'issue de leur période de validité.

Matières Premières

Le Groupe est membre d'un certain nombre d'organisations, notamment le TIC Council (l'association internationale représentant les sociétés indépendantes du secteur TIC), l'AOAC (*American Association of Analytical Chemists*), l'ACS (*American Chemical Society*), l'API (*American Petroleum Institute*), l'ASQ (*American Society for Quality*), l'ASSE (*American Society of Safety Engineers*), l'ASTM International (*American Society for Testing and Materials International*), le NCWM (*National Conference on Weights and Measures*) et l'AFPM (*American Fuel & Petrochemical Manufacturers*) ainsi que l'EI (*Energy Institute*) et l'ISO (Organisation internationale de normalisation). Bureau Veritas est par ailleurs membre de nombreux comités techniques de l'ASTM International, de l'EI et de l'ISO, tels que ceux relatifs au minerai de fer, aux concentrés non ferreux, aux ferroalliages, au cuivre et aux alliages à base de cuivre.

Le Groupe est agréé par les douanes américaines et accrédité par l'AASHTO (*American Association of State Highway and Transportation Officials*) pour les inspections et les analyses de bitume en laboratoire. Certains laboratoires Métaux & Minéraux font partie de la liste des laboratoires agréés par le *London Metal Exchange* (LME) et la *London Bullion Metals Association* (LBMA). Le Groupe est également agréé en tant que *Good Delivery Supervising Company* par le LPPM (*London Platinum & Palladium Market*).

Les principaux bureaux et laboratoires en charge des inspections agroalimentaires sont accrédités par le FOSFA (*Federation of Oils, Seeds and Fats Associations*), le GAFTA (*Grain & Feed Trade Association*) et l'ICA (*International Cotton Association*). Bureau Veritas est par ailleurs accrédité par la SAL (*Sugar Association of London*) et la FCC (*Federation of Cocoa Commerce*), ainsi que par un certain nombre d'autres associations et organismes pertinents, nationaux et internationaux, dans différents pays.

De nombreux laboratoires du Groupe ont obtenu la certification ISO 17025 de divers organismes d'accréditation : la NATA (*National Association of Testing Authorities*) en Australie, le SCC (*Standards Council of Canada*) au Canada, l'A2LA (*American Association for Laboratory Accreditation*) aux États-Unis, le SINGLAS (*Singapore Laboratory Accreditation Scheme*) à Singapour, l'UKAS (*United Kingdom Accreditation Services*) au Royaume-Uni, l'INN (*El Instituto Nacional de Normalización*) au Chili, le CNAS (*China National Laboratory Accreditation for Conformity Assessment*) en Chine, etc. En outre, la plupart des laboratoires du Groupe situés aux États-Unis d'Amérique sont également inscrits auprès de l'EPA (*U.S. Environmental Protection Agency*), l'agence de protection de l'environnement, pour effectuer des tests sur les carburants réglementés par l'EPA tels que le gazole et l'essence.

Pour les activités de contrats de gouvernements, les Autorisations d'exercer prennent la forme de délégations ou concessions consenties par les États dans le cadre de contrats conclus avec les autorités. Au 31 décembre 2021, l'activité Services aux gouvernements est titulaire d'une trentaine de contrats de gouvernement.

Plusieurs laboratoires du Groupe sont agréés par l'État pour tester la teneur en humidité des cargaisons transportées par bateau (*Transportable Moisture Limit – TML*). C'est notamment le cas en Australie, en Belgique, au Chili, en Finlande, en Malaisie, au Mexique, au Liberia, aux Pays-Bas et à Taiwan.

Pour ses activités PSI (*Pre-shipment Inspection*) et VOC (*Verification of Conformity*), Bureau Veritas est accrédité ISO 17020 par le COFRAC (Comité français d'accréditation).

DIVISION BIENS DE CONSOMMATION (CPS)

Le Groupe est titulaire des principales autorisations et accréditations suivantes : *American Association for Laboratory Accreditation (A2LA)*, le Comité français d'accréditation COFRAC, *Zentralstelle der Länder für Sicherheitstechnik (ZLS)*, *Hong Kong Laboratory Accreditation Scheme (HOKLAS)*, *IEC System for Conformity testing and Certification of Electrical Equipment (IECEE)*, *National Environmental Laboratory Accreditation Program (NELAP)*, *Singapore Laboratory Accreditation Scheme (SINGLAS)*, *United Kingdom Accreditation Services (UKAS)*, *China National Laboratory Accreditation for Conformity Assessment (CNAS)*, *Deutsche Akkreditierungsstelle Chemie GmbH (DACH)*, *Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAKKS)*, *AKS Hannover*, *Japan Accreditation Board (JAB)*, *National Accreditation Board for Testing and Calibration Laboratories (NABL)*, *Pakistan National Accreditation Council (PNAC)*, *Laboratory Accreditation Correlation and Evaluation*

(LACE), *Komite Akreditasi Nasional (KAN)*, *Thai Industrial Standards Institute (TISI)*, *Vietnam Laboratory Accreditation Scheme (VILAS)*, *CTIA Authorized Testing Laboratory (CATL)*, *PCS Type Certification Review Board (PTCRB)*, *Global Certification Forum (GCF)*, *Bluetooth Qualification Test Facility (BQTF)*, *Bluetooth Qualification Expert (BQE)*, *NFC Forum Authorized Test Laboratory*, *WiFi Alliance Authorized Test Laboratory*, *Federal Communications Commission (FCC)*, *Industry Canada (IC)*, *Car Connectivity Consortium (CCC)*, *OmniAir Authorized Test Laboratory (OATL)*, *LoRa Alliance Authorized Test House (ATH)*, *Sigfox Accredited Test House*, *Thread Authorized Test Lab*, *Wireless Power Consortium for Qi certification (QI)*, *EMVCo Service Provider*, *Visa Recognized Testing Laboratory*, Agence Nationale de Télécommunications du Brésil (ANATEL) et Institut National de Métrologie, Qualité et Technologies (INMETRO).

Chacune des divisions du Groupe a mis en place une organisation dédiée à la gestion et au suivi de manière centralisée de ces autorisations, qui donnent lieu régulièrement à des audits émanant des autorités concernées. Pour ce qui concerne les Matières Premières, la gestion et le suivi des autorisations se font au niveau de l'entité légale. L'obtention, le renouvellement et le maintien de ces autorisations sont subordonnés à la justification de critères qualitatifs et quantitatifs liés notamment à l'indépendance, l'impartialité et les compétences professionnelles du bénéficiaire de ces autorisations, telles que la justification d'une expérience dans le domaine concerné, la justification de l'existence d'un personnel technique qualifié, compétent et formé, de moyens techniques et méthodologies, la justification d'un système de management de la qualité, en conformité avec les normes applicables (notamment celles relatives aux organismes d'inspection ISO/IEC 17020, aux organismes de certification de systèmes de management ISO/CEI 17021 ou de produits et services ISO/IEC 17065 ou de personnel ISO/CEI 17024 ou aux organismes de tests et essais ISO/CEI 17025).

1.7 RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION, BREVETS ET LICENCES

Dans sa démarche de recherche et d'innovation, le Groupe mène des activités de développement expérimental sur des projets stratégiques visant à renforcer son positionnement ou à gagner de nouveaux marchés.

Le Groupe s'engage ainsi dans une démarche R&D, notamment à travers :

- un partenariat de recherche avec le Commissariat de l'Énergie Atomique et avec lequel des projets sont menés sur des thématiques comme la cybersécurité et l'Internet des Objets ;
- des contrats avec des industriels et *start-up* aux technologies innovantes pour le développement de projets d'intérêt commun comme l'intelligence artificielle ou la *blockchain* ;
- sa participation aux travaux menés par l'*European Cyber Security Organisation (ECSO)* dans le cadre du partenariat public-privé souhaité par la Commission européenne pour définir la feuille de route technologique du secteur de la cybersécurité ;
- sa collaboration avec des centres de recherche industriels mutualisés comme l'IRT Jules Verne ou encore avec des laboratoires de Grandes Écoles comme l'École Centrale de Nantes pour le développement de solutions numériques destinées à des études hydrodynamiques innovantes ;

- son engagement dans des projets collaboratifs subventionnés notamment par le Fonds Unique Interministériel et ses réponses à des appels à projets européens ;
- sa participation au sein de l'IECRE, de l'Hydrogen Council, pour l'édition de nouveaux schémas de certification pour les projets et équipements liés à la transition énergétique, notamment dans le domaine des énergies renouvelables ;
- la transition de ses métiers et de ses offres vers le digital avec le développement de l'inspection ou de l'audit et de l'inspecteur/auditeur du futur.

Dans le cadre de ces activités, le Groupe bénéficie en France du dispositif du Crédit d'Impôt Recherche. Ce dispositif est assimilé à une subvention dans la mesure où il est remboursable, et ce même en cas d'excédent sur le montant de l'impôt à payer. Il est inclus, de ce fait, dans le résultat opérationnel courant.

Le montant du Crédit d'Impôt Recherche comptabilisé en subvention dans les comptes consolidés 2021 est de 2,0 millions d'euros.

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en charge s'élève à 7,1 millions d'euros en 2021, et concerne principalement l'activité Marine & Offshore.

1.8 SYSTÈMES D'INFORMATION

La Direction des Systèmes d'information du Groupe a pour mission de :

- définir l'architecture technologique du Groupe en définissant les standards applicables à toutes les activités et à toutes les zones géographiques en matière de développement de solutions applicatives comme en matière d'infrastructures et de réseaux ;
- choisir, mettre en œuvre, déployer et maintenir les solutions intégrées transverses dans l'ensemble des unités opérationnelles (messagerie, outils de collaboration, ERP finance, gestion de la relation client, Ressources humaines, systèmes de production...);
- garantir la disponibilité et la sécurité de l'ensemble des infrastructures et des solutions transverses utilisées par le Groupe ;
- gérer la relation globale du Groupe avec ses principaux fournisseurs d'équipements, de logiciels, de télécommunications et de services.

La Direction est organisée autour de six centres continentaux (*Regional Shared Services Centers*) : Amérique du Nord, Amérique latine, Europe, France/Afrique, Asie et Moyen-Orient/Pacifique. Ces centres de services partagés offrent différents niveaux de services (réseau, *helpdesk*, hébergement, support) aux pays de leurs continents respectifs.

Par ailleurs, un Centre de Services Global est en place en Inde (Noida), qui a pour vocation de mutualiser certains processus transverses de support aux opérations (*Global Shared Services Center*).

En 2021, les dépenses opérationnelles et de fonctionnement liées aux systèmes d'information du Groupe ont représenté environ 3 % du chiffre d'affaires consolidé Groupe.



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

2.1 L'ENGAGEMENT DE BUREAU VERITAS	110	2.5 CAPITAL SOCIAL ET CAPITAL HUMAIN	155
2.2 RISQUES ET OPPORTUNITÉS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ	124	2.5.1 Management des talents	156
2.2.1 La matrice de matérialité	124	2.5.2 Diversité, équité et inclusion	170
2.2.2 Les principaux risques et opportunités	125	2.5.3 La santé et la sécurité	179
2.2.3 Les autres risques	127	2.5.4 Le respect des Droits humains	185
2.3 STRATÉGIE RSE À HORIZON 2025	128	2.5.5 Le soutien aux communautés locales et l'engagement solidaire	186
2.3.1 Les axes et priorités stratégiques	128	2.6 CAPITAL NATUREL	189
2.3.2 L'index de durabilité	130	2.6.1 Efficacité énergétique et empreinte carbone	189
2.3.3 Les indicateurs clés de durabilité	132	2.6.2 Environnement et biodiversité	194
2.4 GOUVERNANCE ET EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE	134	2.6.3 Le plan climat	195
2.4.1 L'éthique	134	2.7 LA LIGNE VERTE BV	199
2.4.2 La relation client	139	2.7.1 Le pacte vert européen	199
2.4.3 La cybersécurité et la protection des données	141	2.7.2 La Ligne Verte BV de services et de solutions	199
2.4.4 L'innovation	145	2.7.3 L'évolution des métiers	202
2.4.5 L'intégration des acquisitions	146	2.7.4 La taxonomie verte européenne	205
2.4.6 La gestion des fournisseurs et partenaires	147	2.8 INDICATEURS ET CORRESPONDANCES	211
2.4.7 Plan de vigilance	149	2.9 MÉTHODOLOGIE DE RECUEIL DE L'INFORMATION	223
2.4.8 Les affaires publiques	154	2.10 AVIS DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT (OTI)	226

2.1 L'ENGAGEMENT DE BUREAU VERITAS – BÂTIR UN MONDE MEILLEUR

2.1.1 LA RAISON D'ÊTRE

Depuis 1828, nous agissons en tant que créateurs de confiance entre les entreprises, les gouvernements et la société, et sommes les garants indépendants et impartiaux de la parole de nos clients.

Identité

Bureau Veritas est un leader mondial des essais, de l'inspection et de la certification. Créé en 1828, le Groupe emploie environ 80 000 collaborateurs dans près de 1 600 bureaux et laboratoires dans le monde entier. Bureau Veritas aide ses clients à améliorer leurs performances, en offrant des services et des solutions innovantes pour s'assurer que leurs actifs, produits, infrastructures et processus répondent aux normes et réglementations relatives à la qualité, la santé, la sécurité, la protection de l'environnement et la responsabilité sociale.

Entreprise de services *Business to Business to Society*, Bureau Veritas contribue à transformer le monde dans lequel nous vivons. Nous collaborons étroitement avec nos clients pour répondre aux défis cruciaux qu'ils rencontrent, en les mettant en regard des nouvelles aspirations sociétales qui se dessinent. Nous jouons un rôle central dans la construction et la protection de la réputation des entreprises, et les accompagnons pour bâtir les fondations d'une confiance pérenne.

Manifeste

C'est sur la confiance que repose la construction des relations entre citoyens, pouvoirs publics et entreprises. Dans un monde en évolution rapide, ce lien essentiel n'est plus un acquis.

Les citoyens et les consommateurs recherchent des informations vérifiées et vérifiables sur la manière dont les entreprises se développent, produisent et fournissent leurs biens et services. Les décideurs de toutes les organisations doivent prouver leurs engagements en matière de RSE afin de rester compétitifs et durables.

Chez Bureau Veritas, notre travail permet aux organisations de fonctionner et d'innover en toute sécurité, et d'être performantes. Grâce à notre expertise inégalée, nos connaissances techniques et notre présence mondiale, nous les accompagnons en gérant les risques liés à la qualité, la sécurité, la santé et le développement durable, au bénéfice de la société dans son ensemble.

En tant qu'entreprise *Business to Business to Society*, nous pensons qu'aujourd'hui plus que jamais, la confiance repose sur la preuve d'un progrès responsable.

Nous apportons bien plus que des services de tests, d'inspection et de certification. Notre travail va au-delà de la vérification de la conformité et a un impact beaucoup plus large.

Nous jouons un rôle central dans la construction et la protection de la réputation des entreprises, et les accompagnons pour bâtir les fondations d'une confiance pérenne.

Notre mission : Bâtir un Monde de Confiance en assurant un Progrès Responsable.

Vision

Une entreprise de services *Business to Business to Society*.

Les collaborateurs de Bureau Veritas sont au service de ses clients et inspirés par la société : ils font de Bureau Veritas une entreprise de services *Business to Business to Society*, qui contribue à transformer positivement le monde dans lequel nous vivons.

Mission

Bâtir un Monde de Confiance en assurant un Progrès Responsable.

2.1.2 L'ENGAGEMENT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'engagement de Bureau Veritas pour la Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) traduit sa volonté de participer solidairement à l'effort que chaque entreprise et chaque citoyen doit faire pour répondre aux besoins environnementaux et sociaux de la Société. Au-delà du respect des réglementations, Bureau Veritas souhaite avant tout répondre aux attentes de ses clients et de ses collaborateurs, ainsi qu'à celles des consommateurs finaux et de toutes ses parties prenantes.

Compte tenu de la nature de ses services, Bureau Veritas intervient de façon directe et indirecte dans le domaine de la RSE :

- de façon directe, en agissant au sein de chacun de ses métiers, de ses entités et filiales, et de ses géographies ;

- de façon indirecte, en offrant de multiples services visant à améliorer les impacts de ses clients en matière de sécurité, d'environnement et de développement durable.

Le Groupe est convaincu qu'en agissant ainsi, il prépare le futur et sert les intérêts de ses parties prenantes.

Cette vision est traduite dans l'engagement social et environnemental du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général de Bureau Veritas qui est repris ci-après.

Les engagements et politiques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) de Bureau Veritas sont disponibles dans la section RSE du site de Bureau Veritas. Ils sont accessibles avec le lien suivant : <https://group.bureauveritas.com/fr/groupe/batir-un-monde-meilleur/politiques>



ENGAGEMENT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE BUREAU VERITAS

Bureau Veritas opère suivant un modèle de développement pérenne et durable qui allie performance financière d'une part et Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) d'autre part.

Chez Bureau Veritas, les sujets de durabilité sont au cœur de notre métier depuis presque 200 ans, au travers de notre expertise dans les domaines de la santé, sécurité, qualité, protection de l'environnement. Notre *Raison d'Être* consiste à **Bâtir un Monde de Confiance en assurant un Progrès Responsable**.

Engagé auprès de ses clients sur ces problématiques, Bureau Veritas est, de fait, par souci de cohérence et d'exemplarité, particulièrement exigeant quant à son propre impact sur la planète et ses habitants.

Nous avons d'ailleurs inscrit notre engagement RSE en résonance avec notre mission : **Bâtir un Monde Meilleur**. Chez Bureau Veritas, nous abordons le sujet de la responsabilité d'entreprise de façon absolument holistique en traitant l'urgence climatique, au même titre, que les sujets d'inclusion, de diversité, d'équité et de bonne gouvernance.

En 2021, nous avons lancé quatre grandes actions dans le cadre de notre stratégie RSE :

- **Le renforcement de notre gouvernance** pour nous permettre d'agir plus efficacement dans le déploiement de notre plan d'action à l'échelle mondiale et dans son pilotage,
- **Le renouvellement de nos engagements en faveur de l'environnement**, pour préserver la biodiversité et lutter contre le changement climatique, en rejoignant les initiatives 'Act4nature' et 'SBTI' (Science Based Target initiative),
- **L'accélération du déploiement de LA LIGNE VERTE BV**, une suite de services et de solutions dédiée à accompagner nos clients dans la mise en œuvre, la mesure et l'atteinte de leurs objectifs en matière de développement durable. Grâce à notre expertise, les entreprises peuvent démontrer de manière mesurable l'impact de leurs actions ESG en les rendant traçables, visibles et fiables.
- **Notre soutien renouvelé à la filière hydrogène** en participant à plusieurs comités visant à en définir les règles de sécurité pour la production, le transport et le stockage

L'entrée cette année de Bureau Veritas dans l'indice CAC40 ESG d'Euronext salue notre engagement et notre performance en matière de durabilité.

Bureau Veritas opère selon un modèle *Business to Business to Society*, engagé auprès de ses clients et inspiré par les grands enjeux sociétaux en soutenant les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et les principes du Global Compact.

Les presque 80 000 collaborateurs du Groupe sont pleinement mobilisés pour continuer d'améliorer notre impact, notamment au travers de la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité, la défense des Droits Humains, le respect de l'éthique, l'amélioration de la sécurité et la protection de la santé.



Aldo Cardoso
Président du Conseil d'administration



Didier Michaud-Daniel
Directeur Général

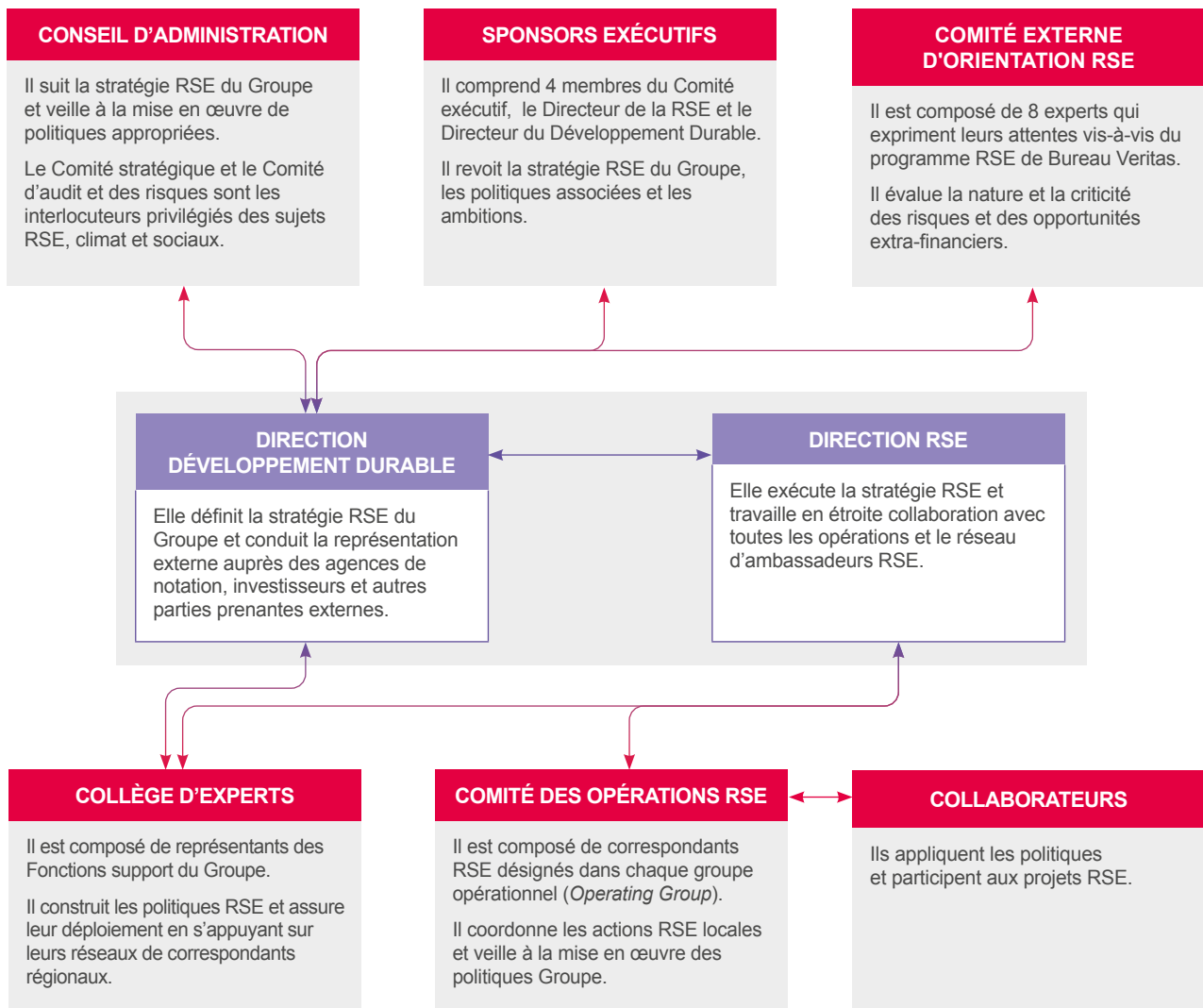
2.1.3 LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION RSE

L'organisation RSE de Bureau Veritas est placée sous la responsabilité de Marc Boissonnet (Vice-Président exécutif, Directeur développement durable et Affaires extérieures) et de Stéphanie Cau (Senior Vice-Présidente, Directrice RSE et communication).

La Direction développement durable définit la stratégie RSE du Groupe et conduit la représentation externe auprès des agences de notation, investisseurs et autres parties prenantes externes.

La Direction RSE exécute la stratégie RSE et travaille en étroite collaboration avec toutes les opérations et le réseau des ambassadeurs RSE.

L'organisation RSE est matricielle. Elle est représentée dans toutes les fonctions supports et toutes les unités opérationnelles. Cette organisation permet d'apporter une expertise adaptée à chacun des thèmes de la RSE, tout en veillant à adapter la mise en œuvre des politiques RSE aux contraintes et besoins spécifiques de chaque entité opérationnelle.



2.1.4 UNE DÉMARCHE RSE ALIGNÉE SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'expertise et le savoir-faire des équipes, les valeurs fondamentales partagées par l'ensemble des collaborateurs qui nourrissent la culture de Bureau Veritas, renforcées par trois absolus ancrés dans les pratiques du Groupe (Sécurité, Éthique et Contrôle financier), ont un impact fort sur la préservation du capital de la marque, la réputation de l'entreprise et sa création de valeur.

La démarche RSE de Bureau Veritas est au service du monde de demain. Elle est alignée sur sa raison d'être et ses enjeux stratégiques.


Bureau Veritas a choisi d'agir en s'inscrivant dans les Objectif de Développement Durable (ODD), tels qu'ils sont définis par les Nations Unies.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE









2.1.4.1 Les ODD associés aux missions de Bureau Veritas

Par sa mission *Business to Business to Society* et par la multitude de marchés et de clients qu'il accompagne, Bureau Veritas agit sur tous les ODD. Toutefois, la priorité du Groupe a été mise sur :






	<p>Objectif N° 3 : Bonne Santé et bien-être</p> <p>Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tous les âges. Il correspond à l'action principale que le Groupe mène au travers de ses missions de prévention des risques.</p>
---	---

Au-delà de cet objectif, Bureau Veritas agit aussi fortement sur six autres ODD :

	<p>Objectif N° 7 : Énergie propre et d'un coût abordable</p> <p>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût raisonnable. (en lien avec les activités Bâtiment & Infrastructures et Industrie)</p>
	<p>Objectif N° 9 : Industrie, Innovation et Infrastructures</p> <p>Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation (en lien avec les activités Industrie, Bâtiment & Infrastructures, Marine & Offshore)</p>
	<p>Objectif N° 11 : Villes et Communautés Durables</p> <p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. (en lien avec l'activité Bâtiment & Infrastructures)</p>
	<p>Objectif N° 12 : Consommation et Production Responsables</p> <p>Établir des modes de consommation et de production durables. (en lien avec les activités Agroalimentaire & Matières Premières et Biens de consommation)</p>
	<p>Objectif N° 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique</p> <p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. (en lien avec l'activité Certification)</p>
	<p>Objectif N° 14 : Vie aquatique</p> <p>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (en lien avec l'activité Marine & Offshore)</p>

2.1.4.2 Les ODD associés au programme RSE de Bureau Veritas

Par son engagement en matière sociale et environnementale, Bureau Veritas agit principalement sur cinq ODD.

	<p>Objectif N° 3 : Bonne Santé et bien-être</p> <p>Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tous les âges. (en lien avec notre absolu Sécurité et nos politiques santé-sécurité et bien-être)</p>
	<p>Objectif N° 5 : Égalité entre les sexes</p> <p>Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. (en lien avec notre engagement et notre politique sur l'inclusion)</p>
	<p>Objectif N° 8 : Travail décent et croissance économique</p> <p>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous. (en lien avec nos politiques responsables de recrutement, de formation et d'excellence opérationnelle)</p>
	<p>Objectif N° 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique</p> <p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. (en lien avec nos politiques environnementales et de lutte contre le réchauffement climatique)</p>
	<p>Objectif N° 16 : Paix, justice et institutions efficaces</p> <p>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. (en lien avec notre engagement pour l'éthique, le service de nos clients et la responsabilité de nos partenaires)</p>

2.1.5 UNE DÉMARCHE ENGAGÉE SUR LES PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT

Le Groupe s'est aussi engagé à suivre les 10 principes du *Global Compact* des Nations Unies qui sont inspirés de :



- La Déclaration universelle des droits de l'Homme.
- La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
- L'Organisation internationale du travail.
- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.
- La Convention des Nations Unies contre la corruption.

Ces 10 principes sont les suivants :

Droits de l'Homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
2. À veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Normes du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
5. L'abolition effective du travail des enfants.
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
8. À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

2.1.6 UNE DÉMARCHE ALIGNÉE SUR LES STANDARDS INTERNATIONAUX

Bureau Veritas utilise les standards internationaux pour définir et conduire son système de management en matière de durabilité.



- **GRI** (*Global reporting initiative*) – voir section 2.8.3.



TASK FORCE ON
CLIMATE-RELATED
FINANCIAL
DISCLOSURES

- **TCFD** (*Task Force on Climate-related Financial Disclosure*) – voir section 2.8.4.



- **SASB** (*Sustainability Accounting Standard Board*) – voir section 2.8.5.



- **ODD** (*Objectifs de Développement Durable*) – voir section 2.8.6.

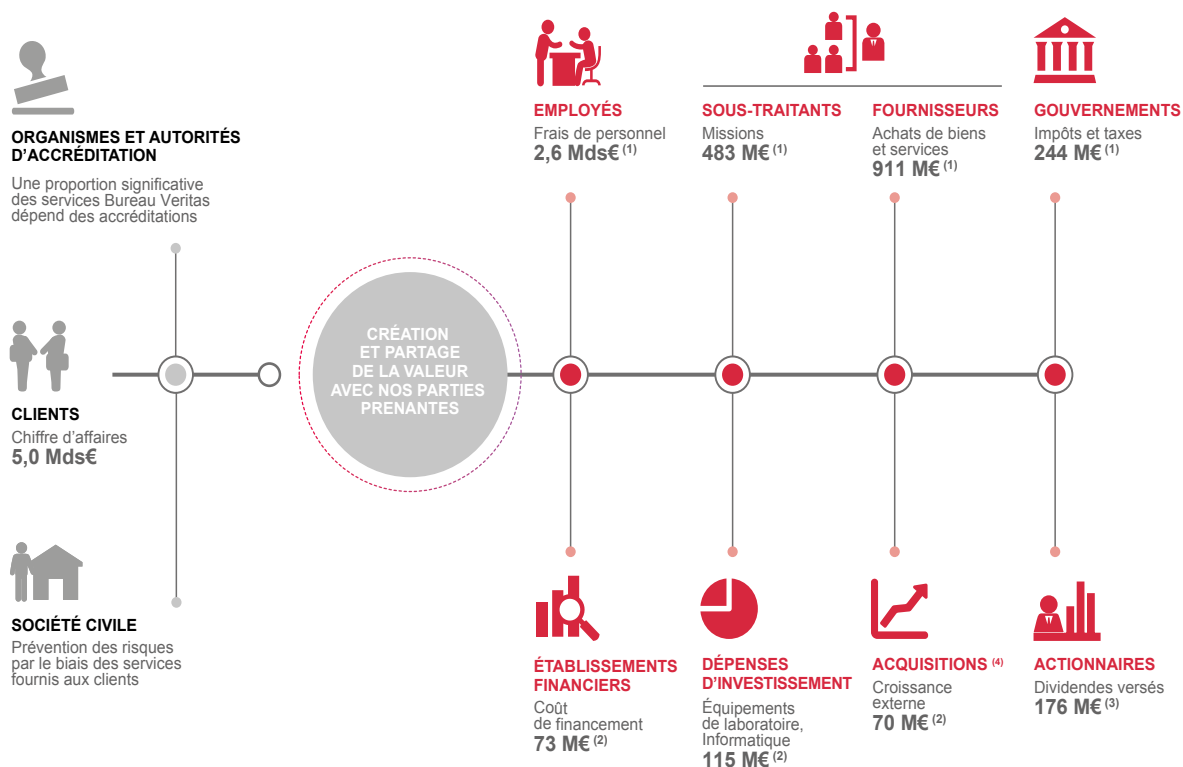
2.1.7 L'IMPACT DE BUREAU VERITAS SUR LES PARTIES PRENANTES

Les principales parties prenantes du Groupe sont les collaborateurs, les actionnaires, les clients, les fournisseurs, les sous-traitants ainsi que les organismes d'accréditation, les gouvernements, les autorités publiques et plus généralement la société civile.

L'année 2021 a été une année de reprise après une année 2020 fortement affectée par la crise sanitaire et ses multiples conséquences sociales et économiques, comme le montre la table ci-dessous :

Impacts sur les parties prenantes (en millions d'euros)	2021	2020	Variation
Clients/Chiffre d'affaires	4 981	4 601	+ 8,3 %
Salariés/Salaires, primes et autres charges de personnel	(2 130)	(1 957)	+ 8,8 %
Sous-traitants/Missions	(483)	(464)	+ 4,0 %
Fournisseurs/Achats de biens et services	(911)	(886)	+ 2,8 %
Actionnaires/Dividendes	(176)	(18)	+ 856,5 %
Gouvernements/Impôts et taxes	(244)	(176)	+ 38,9 %
Établissements Financiers/Coût de financement	(73)	(87)	(15,5) %
Dépenses d'investissement/Équipements des laboratoires et SI	(115)	(88)	+ 29,7 %
Acquisitions/Croissance externe	(70)	(18)	+ 287,2 %
Gouvernements/Charges sociales	(436)	(387)	+ 12,8 %

RÉPARTITION DE LA PERFORMANCE










(1) Impact sur les résultats 2021.

(2) Impact sur les flux de trésorerie 2021.

(3) Impact sur les capitaux propres 2021.

(4) Acquisitions de filiales (nettes de cessions d'activités) et remboursement des dettes avec les actionnaires.

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

PARTIES PRENANTES	ATTENTES	MOYENS DE DIALOGUE
LA SOCIÉTÉ 	→ Amélioration de la qualité → Réduction des risques → Protection de l'Environnement → Droits humains et Éthique → Protection des consommateurs	→ Comité externe d'orientation RSE → Salons et expositions → Site internet et publications
CLIENTS 	→ Éthique → Qualité de service → Excellence opérationnelle → Santé et sécurité au travail → Cybersécurité	→ Enquêtes de satisfaction → Réunions technico-commerciales → Séminaires clients → Comité externe d'orientation RSE
ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS 	→ Réduction des risques RSE → Performance financière → Engagement RSE → Offres de services durables	→ Comité externe d'orientation RSE → Conseil d'administration → Rencontres investisseurs
COLLABORATEURS 	→ Formation et développement → Santé et Sécurité au travail → Bien-être au travail → Éthique → Diversité et inclusion → Valeurs sociétales	→ Code d'éthique et politiques → Entretiens annuels → Réunions de service → Ligne d'alerte → Comité START de jeunes collaborateurs
ORGANISMES D'ACCREDITATION 	→ Excellence opérationnelle → Éthique	→ Audits d'accréditation
PARTENAIRES (SOUS-TRAITANTS, FOURNISSEURS, AGENTS COMMERCIAUX, JVS) 	→ Santé et Sécurité au travail → Juste rémunération → Relations pérennes	→ Conditions générales d'achat → Code de conduite partenaires → Évaluations → Ligne d'alerte
GOUVERNEMENTS ET AUTORITÉS PUBLIQUES 	→ Développement économique → Création d'emplois → Respect de l'environnement et de la sécurité → Respect des lois et règlements → Lutte contre le changement climatique	→ Relations avec les autorités publiques → Relations avec la Commission européenne → Programme de Conformité du Groupe

Un Comité de jeunes collaborateurs a été mis en place en 2019 pour prendre en compte les attentes des jeunes générations dans la définition de la stratégie du Groupe. Ce Comité a été sollicité pour recenser leurs attentes en matière d'engagement social et environnemental de Bureau Veritas. Appelé START, il comprend 28 personnes provenant de toutes les régions du monde et de toutes les activités. Il a remis ses conclusions en soulignant notamment la place majeure de la RSE dans la stratégie du Groupe au travers des actions qu'il conduira pour améliorer ses impacts sociaux et environnementaux, et avec de nouvelles missions conçues pour accompagner ses clients dans leurs propres enjeux RSE.

Un Comité externe d'orientation RSE a été constitué en 2019. Il rassemble huit personnalités expertes indépendantes : des Directeurs RSE d'entreprises internationales de secteurs d'activité différents, des experts en RSE en climatologie et en sciences humaines, des représentants de la société civile (associations, ONG...), des investisseurs et analystes en matière de durabilité.

Le rôle de ce Comité est d'exprimer ses attentes vis-à-vis des démarches environnementales et sociales de Bureau Veritas. Cela consiste notamment à évaluer la nature et la criticité des risques et des opportunités extra-financiers, notamment pour les impacts sur l'environnement et les personnes.

Ce Comité s'est réuni deux fois en 2021. Il a travaillé sur les sujets suivants :

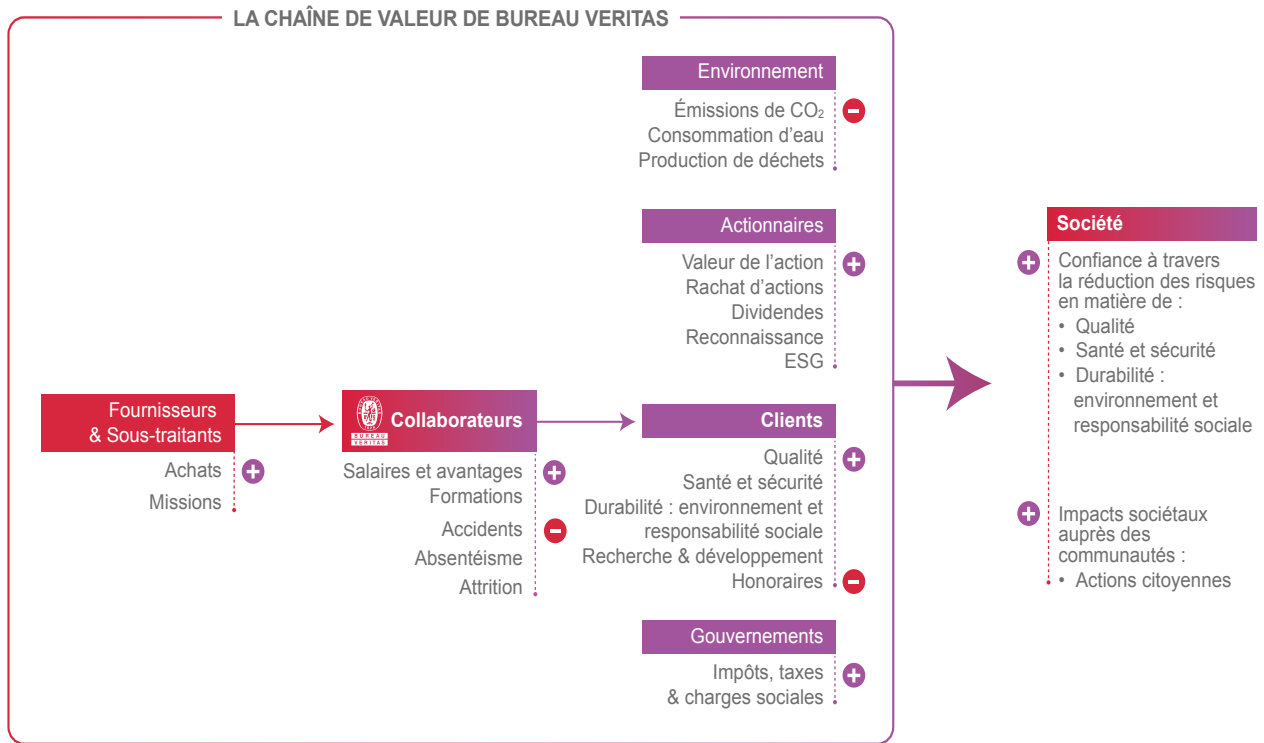
- l'amélioration du bien-être au travail et le renforcement de l'engagement des collaborateurs ;
- les notations extra-financières de Bureau Veritas ;
- la Ligne Verte de services et de solutions dédiés au développement durable avec trois thèmes :
 - la traçabilité des vaccins,
 - la cybersécurité,
 - l'assurance de rapports en matière de durabilité ;
- les attentes des investisseurs au-delà du climat ;
- la capture du CO₂ par des fermes de posidonies.

2.1.8 L'IMPACT DE BUREAU VERITAS SUR LA SOCIÉTÉ

Pour la troisième année consécutive, Bureau Veritas publie la valeur de son impact qualitatif et quantitatif sur la société.

La méthode utilisée repose sur une évaluation des impacts positifs et négatifs de son activité sur chacune de ses parties prenantes, comme cela est détaillé ci-après. Elle intègre les impacts sociaux, environnementaux et économiques.

Chaîne de valeur et impacts qualitatifs



+ Impact positif - Impact négatif

L'impact sur la société est calculé en faisant la différence entre :

- les montants payés par Bureau Veritas à ses parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants, employés, actionnaires, États), plus la valeur créée auprès de ses clients ; et
- le coût des ressources utilisées (honoraires) et de ses impacts négatifs (environnement et accidents).

L'impact sur la société est la somme des impacts sur chacune des parties prenantes de sa chaîne de valeur :

- l'impact sur les sous-traitants et les fournisseurs correspond aux montants payés en achat de biens et de services, et en honoraires de sous-traitants ;
- l'impact sur le personnel correspond aux salaires et à la formation donnée aux employés, moins le coût des accidents et des arrêts de travail ;
- l'impact sur les clients correspond à la valeur créée en matière de qualité, de sécurité, d'environnement et de durabilité, moins le montant des honoraires payés par les clients ;
- l'impact sur l'environnement correspond au coût des émissions de CO₂, de consommation d'eau et de production de déchets ;

- l'impact sur les actionnaires correspond aux montants des dividendes payés. L'impact de la variation de la valeur de l'action n'est pas valorisé ;
- l'impact sur les gouvernements correspond aux taxes et impôts payés ainsi qu'aux donations.

Dans cette approche, les hypothèses méthodologiques suivantes ont été utilisées :

- l'impact quantitatif sur les clients est calculé sur la base d'une estimation de la réduction des coûts de non-qualité chez les clients, liée à l'intervention de Bureau Veritas. Cette estimation est pondérée pour chaque activité en fonction de la part des contrôles réalisés par Bureau Veritas ;
- pour l'impact environnemental, le prix de la tonne de carbone a été valorisé à 54 euros ⁽¹⁾ (49 euros en 2020) ;
- pour l'impact sur la sécurité (accidents), seuls les accidents avec arrêts ont été valorisés en considérant les coûts directs et indirects de ces accidents (les coûts directs et indirects des jours d'arrêts sont valorisés à 1 200 euros par jour) ;
- pour l'impact sur les collaborateurs, les coûts liés à l'absentéisme et à l'attrition ont été pris en compte (taux d'attrition et d'absentéisme appliqués à la masse salariale).

1) Source : Institute for Climate Economics, Carte mondiale des prix explicites du carbone 2021, mai 2021.

Impacts quantitatifs sur la société



L'évaluation de chacun de ces impacts montre que Bureau Veritas a un impact net positif de 7 750 millions d'euros sur la société civile. Ce montant est en hausse de 6 % par rapport à 2020 :

- la valeur créée pour les clients est en hausse de 7 %, principalement dû à l'augmentation du volume d'affaires ;
- la valeur créée pour les salariés a augmenté de 11 %. Cela a été principalement dû à l'augmentation de la formation ;
- le coût de l'impact environnemental a augmenté de 23 %. Cela s'explique principalement par l'augmentation du prix de la tonne de carbone ;
- les impacts sur les actionnaires et les gouvernements sont en hausse sensible, en lien avec l'augmentation des dividendes et des taxes.

Au-delà de l'impact quantitatif, Bureau Veritas a un véritable impact qualitatif dont bénéficient les entreprises au travers de l'amélioration de leurs performances RSE. Quelques exemples :

- assistance d'une compagnie pétrolière internationale pour définir et mettre en place les mesures qui lui permettront de réduire ses émissions de CO₂ et de s'engager sur un objectif de zéro émission nette ;
- développement de nouvelles règles de classification de navires pour les propulsions décarbonées comme l'hydrogène et l'ammoniac ;
- revue et validation du rapport extra-financier d'une entreprise agroalimentaire internationale ;
- contrôle des émissions de CO₂ de voitures en conditions réelles de conduite pour un constructeur français ;
- inspections de la sécurité de nombreuses installations de production d'énergie solaire et éolienne ;
- réalisation d'audits énergétiques de bâtiments pour réduire leurs consommations énergétiques ;
- certification de systèmes de management de l'énergie pour des entreprises de nombreux secteurs.

2.1.9 LES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2021

L'année 2021 est la première année d'un nouveau cycle stratégique 2021-2025. Le tableau ci-dessous présente les 19 indicateurs clés du plan stratégique de développement durable de Bureau Veritas.

L'année 2020 ayant été fortement perturbée par la crise sanitaire, l'année 2019 est utilisée comme année de référence.

Indicateurs	Résultat 2021	Résultat 2020	Résultat 2019	Variation 2021	
				vs. 2020	vs. 2019
Capital social					
Taux total d'accidents (TAR)	0,27	0,26	0,38	●	●
Taux d'accidents avec arrêt (LTR)	0,19	0,17	0,23	●	●
Taux de certification ISO 45001 ^(a)	92 %	87 %	86 %	●	●
Nombre de manquements au respect des Droits humains (nb)	0	0	0	●	●
Capital humain					
Femmes <i>manager</i> exécutif (cadres dirigeantes EC–II)	26,5 %	27,5 %	24,4 %	●	●
Femmes <i>manager</i> senior (cadres dirigeantes EC–III)	21,5 %	19,8 %	19,5 %	●	●
Taux de féminisation global	30 %	30 %	30 %	●	●
Ratio des salaires femmes/hommes (hors <i>managers</i>)	0,95	1,00	1,02	●	●
Nombre d'heures de formation par employé	29,9	23,9	19,0	●	●
Part des collaborateurs ayant eu un entretien de performance	55 %	N/A	31,4 %	●	●
Part des collaborateurs ayant eu un entretien de développement	19 %	N/A	N/A	●	●
Taux d'engagement des collaborateurs	70 %	69 %	64 %	●	●
Capital naturel					
Émissions de CO ₂ annuelles par employé (tonnes) ^(b)	2,49	2,44	2,85	●	●
Taux de certification ISO 14001 ^(a)	89 %	83 %	76 %	●	●
Gouvernance					
Part des collaborateurs formés au Code d'éthique ^(c)	95,8 %	98,5 %	97,1 %	●	●
Nombre de manquements au Code d'éthique (nb)	59	57	N/A	●	●
Taux de certification ISO 9001 ^(a)	92 %	91 %	87 %	●	●
Taux de fidélisation des clients (Net Promoter Score – NPS)	49,9 %	48,3 %	43,9 %	●	●
Part de Code de conduite (BPCC) accepté	60 %	53 %	N/A	●	●

(a) Part de l'effectif total du Groupe rattaché à des entités certifiées.

(b) Émissions de CO₂ nettes correspondant aux scopes 1, 2 et 3 pour les déplacements professionnels

(c) Données non comparables. Le calcul de l'indicateur est devenu plus exigeant en 2021. Il ne se limite plus à mesurer la formation des seuls nouveaux collaborateurs recrutés dans l'année mais s'attache à mesurer le pourcentage de collaborateurs formés en 2021, quel que soit leur niveau d'ancienneté.

En 2021, six grandes actions ont été lancées pour accélérer le programme développement durable du Groupe :

- la publication de nouvelles politiques pour les **achats responsables** (section 2.4.6) et pour la **baisse de l'empreinte carbone** (section 2.6.1) ;
- le renouvellement de l'engagement pour la **préservation de la biodiversité** (section 2.6.2) ;
- le déploiement de la solution « **Clarity** » pour manager le programme RSE et piloter ses indicateurs (section 2.3.1) ;

- le calcul d'un **index de durabilité** (section 2.3.2) pour chaque groupe opérationnel (*Operating Group*) ;
- l'émission du premier *reporting* conforme aux exigences du règlement européen sur la **Taxonomie** (section 2.7.4) ;
- le renforcement du contrôle de **cohérence des indicateurs stratégiques** (section 2.3.3).

Bureau Veritas a poursuivi ses actions pour être **une société plus inclusive et paritaire**, pour améliorer la **sécurité de ses collaborateurs** et pour réduire son impact sur **l'environnement**.

2.1.10 LES NOTATIONS ET RECONNAISSANCES

2.1.10.1 Liste des évaluations et notations RSE reçues en 2021

En 2021, les notations de Bureau Veritas ont toutes été en amélioration sensible.

Trois réalisations majeures ont été obtenues en 2021 :

- l'entrée de Bureau Veritas dans l'indice CAC 40 ESG ;
- l'obtention de la première place par DJSI dans la catégorie des services professionnels ;
- l'obtention du label Platinum décerné par Ecovadis.

	Bureau Veritas a intégré l'indice CAC40 ESG
 	Membre <i>Gold Class</i> dans le Sustainability Yearbook 2022 Listé dans les indices Europe et Monde Classé 1 ^{er} du secteur des Services Professionnels avec une note de 85/100
	Noté AA Notation ajustée de l'industrie : 8,5
	Label Platine avec une note de 78/100 Top 1 %
	Noté B, au-dessus de la moyenne du secteur (C)
	Noté « Avancé » avec une note de 66/100 Classé 4 ^e sur 103 dans le secteur des Services aux entreprises
	Noté risque « faible » avec une note de 13,9 Classé 3 ^e dans la catégorie « Recherche et Conseil »
 	Noté 89/100
	Statut « Prime » et noté C+
	Bureau Veritas fait partie de la série d'indices FTSE4Good

Bureau Veritas a reçu de nombreux prix de la part de ses clients ou d'organisations professionnelles, dans les domaines de la qualité de service, de la sécurité, de l'éthique, des conditions de travail et de l'emploi, comme en témoignent les tableaux ci-après.

2.1.10.2 Reconnaissances Groupe

FT Diversity Leaders

Bureau Veritas figure parmi les leaders de la diversité du Financial Times 2022



La liste *FT Diversity Leaders* reconnaît les entreprises qui promeuvent la diversité sous toutes ses formes pour refléter la société au sens large. Les facteurs comprennent l'âge, la parité entre les sexes, l'origine ethnique, le handicap et l'orientation sexuelle.

Bureau Veritas est présent pour la troisième année consécutive dans le palmarès des leaders de la diversité du Financial Times. Le Groupe est classé 355^e sur 850 sociétés européennes, 7^e sur 16 dans le secteur du Conseil, et 32^e sur les 105 entreprises françaises.

Pour en savoir plus : <https://group.bureauveritas.com/newsroom/bureau-veritas-named-financial-times-2022-diversity-leader>

Grand Prix de la Transparence

Bureau Veritas, lauréat 2021 du grand prix de la transparence, catégorie charte éthique



Les Grands Prix de la Transparence mesurent et récompensent depuis 12 ans la qualité d'information des sociétés françaises. L'objectif est de permettre aux émetteurs de mesurer chaque année leurs performances en matière de transparence et d'identifier les meilleures pratiques pour les ériger comme de véritables standards de la Place.

Ce prix valorise les efforts de clarté et de transparence de Bureau Veritas dans la réalisation de son Code d'éthique.

Pour en savoir plus : <https://group.bureauveritas.com/newsroom/bureau-veritas-receives-grand-prix-de-la-transparence-2021-award-code-ethics-category>

Palmarès de la féminisation des instances dirigeantes des entreprises du SBF120

Bureau Veritas au palmarès de la féminisation des instances dirigeantes des entreprises du SBF120



Ce classement annuel examine le taux de féminisation des 120 plus grandes entreprises françaises cotées en bourse, en prenant en compte la place des femmes dans leurs instances dirigeantes.

Le secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, en collaboration avec le cabinet ConvictionsRH, a présenté la 8^e édition du Palmarès de la féminisation des instances dirigeantes des entreprises du SBF120.

Bureau Veritas maintient sa position dans le 1^{er} tiers des entreprises du SBF120 avec sa 39^e place.

Pour en savoir plus : <https://group.bureauveritas.com/newsroom/bureau-veritas-ranks-among-top-sbf-120-companies-terms-women-held-executive-positions>

2.1.10.3 Reconnaissances pays



Royaume-Uni : Pour la 9^e année d'affilée, Bureau Veritas s'est vu décerner la certification **Top Employers** au Royaume-Uni
Afrique du Sud : Prix reçu pour 2022



Singapour : Le nouveau centre d'excellence, pôle d'innovation dans les énergies renouvelables alternatives (iCARE), a obtenu un financement de l'Economic Development Board (Conseil de développement économique) de Singapour



Moyen-Orient : Bureau Veritas s'est vu décerner le « **GCC Best Employer Brand Award for 2021** » (prix 2021 de la meilleure marque employeur du GCC) par CHRO Asia et le World HRD Congress (Congrès mondial des départements RH)



Singapour : Lors des HR Excellence 2021 Awards Singapore, Bureau Veritas a remporté la médaille de bronze dans la catégorie « **Excellence dans le bien-être au travail** »



Chine : Bureau Veritas a reçu le prix Excellence employeur 2021, décerné par 51JOB, le site de recrutement le plus influent du pays, pour l'excellence de sa gestion RH à la lumière de l'évolution rapide de l'environnement économique chinois



Chine : Bureau Veritas s'est vu attribuer le prix **2021 Employer Award – Corporate Social Responsibility** par 51.com, une société cotée à la bourse de New York



Hong Kong : Bureau Veritas a été reconnu, pour la 6^e année d'affilée, « Good MPF Employer » par la Mandatory Provident Fund, qui récompense ainsi les efforts déployés pour maintenir son programme de retraite



Brésil : Bureau Veritas a reçu une distinction dans la catégorie Qualité et Sécurité qui vise à récompenser les grandes entreprises ayant eu un impact sur le marché de l'énergie

2.2 RISQUES ET OPPORTUNITÉS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

L'analyse des risques et des opportunités en matière de durabilité est effectuée au travers d'un processus défini par la Direction des risques du Groupe. 40 risques et opportunités ont été identifiés dans une approche *bottom-up* s'appuyant sur l'expertise des directions opérationnelles et des directions support. Ces risques ont ensuite été évalués en fonction de leur impact, de leur occurrence et des moyens de contrôle mis en place pour les réduire.

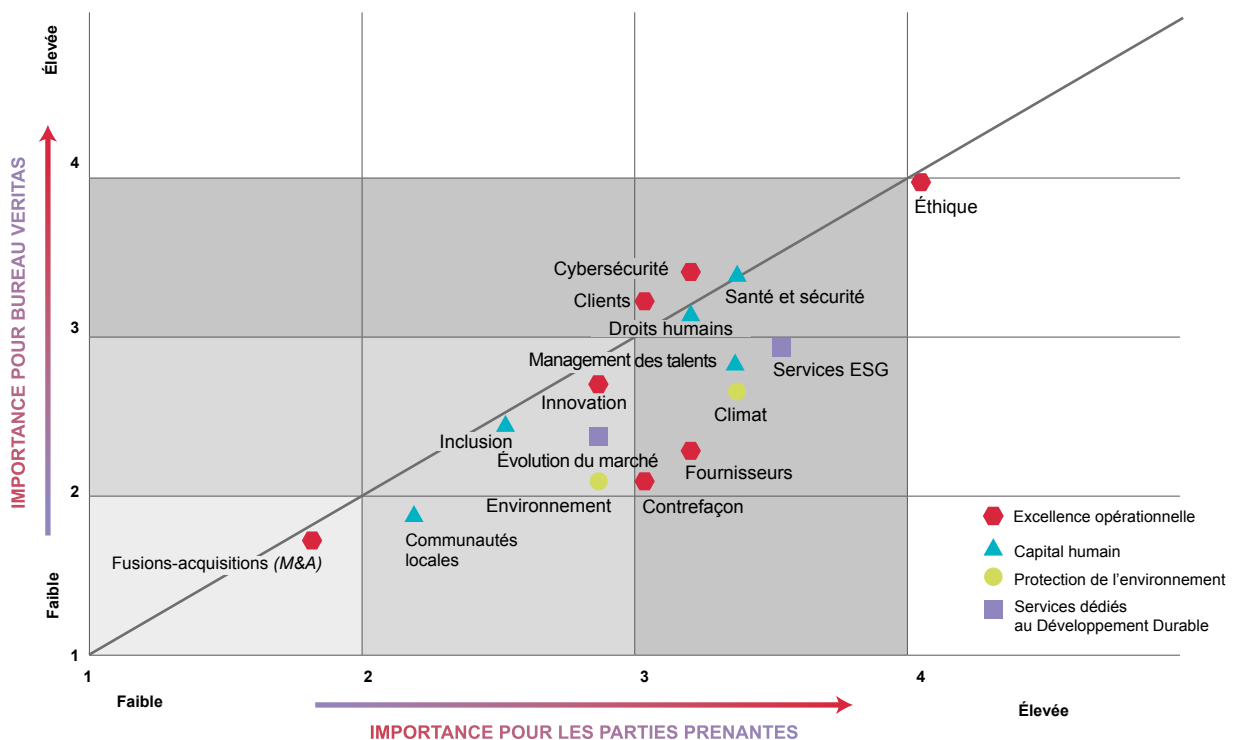
L'impact est évalué pour chacune des dimensions : impact financier, impact humain, impact métier, impact environnemental et impact de réputation.

Les risques en matière de durabilité sont couverts par cette analyse. Le Collège d'experts RSE a participé à sa sélection. 13 risques en matière de durabilité ont été identifiés. Ils ont été revus par le Comité externe d'orientation RSE. Le résultat de ce travail est décrit dans la matrice de matérialité présentée ci-dessous.

Le Comité d'audit et des risques dans un premier temps, et le Conseil par la suite, ont revu ces risques. Ils veillent à la mise en œuvre de politiques appropriées pour réduire les impacts, diminuer l'occurrence et augmenter les moyens de contrôle.

2.2.1 LA MATRICE DE MATÉRIALITÉ

Le Comité externe d'orientation RSE et le Collège d'experts RSE de Bureau Veritas ont évalué l'importance des risques et opportunités extra-financiers pour Bureau Veritas. Le résultat de leur évaluation est présenté dans la matrice de matérialité ci-dessous qui a été réalisée en 2021.



Évolution des risques et opportunités les plus matériels depuis 2018, date de la précédente cartographie des risques :

- nouveaux thèmes : Fusions-acquisitions, Évolution des marchés et Contrefaçons des certificats ;
- matérialité renforcée : Climat, Protection de l'environnement, Services ESG et Droits humains.

2.2.2 LES PRINCIPAUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS

13 risques et opportunités significatifs ont été recensés ; ils sont présentés ci-après avec l'indication des sections dans lesquelles ils sont abordés en détail. Pour chacun de ces risques et opportunités, Bureau Veritas a défini une politique, un plan d'action, des indicateurs et des objectifs. Toutes les politiques sont disponibles dans la section RSE du site de Bureau Veritas. Elles sont accessibles avec le lien suivant : <https://group.bureauveritas.com/group/corporate-social-responsibility/policies>

R&O Risques et opportunités.

Dossiers Dossiers thématiques.

	Risques opportunités	Section(s)	Politiques	Actions	Indicateurs
1	L'éthique R&O	2.4.1	Code d'éthique.	Prendre des décisions en accord avec les règles éthiques du Groupe : Lutter contre la corruption.	<ul style="list-style-type: none"> Part des collaborateurs formés au Code d'éthique. Nombre de cas de non-respect du Code d'éthique.
2	La relation client R&O	2.4.2	Politique Qualité ; Politique « Gestion de l'expérience client » ; Procédures qualité.	Garantir la qualité des prestations, des rapports et des certificats.	<ul style="list-style-type: none"> Taux de fidélisation des clients – <i>Net Promoter Score</i> (NPS). Part de l'effectif total du Groupe rattaché à des entités certifiées ISO 9001.
3	La cybersécurité et la protection des données R&O	2.4.3	Charte SI/IT ; Politique « Protection des données personnelles ».	Assurer la résilience du Groupe et la protection des données.	<ul style="list-style-type: none"> Part des collaborateurs ayant reçu au moins une formation.
4	L'innovation R&O	2.4.4	Plans d'action des Service Lines.	Adapter l'offre aux nouveaux besoins du marché.	<ul style="list-style-type: none"> Croissance des activités Green Line.
5	Les acquisitions	2.4.5	Due diligence RSE des acquisitions	Inclure les acquisitions dans le système de durabilité du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> Périmètre couvert par le <i>reporting</i> de durabilité.
6	La gestion de la chaîne d'approvisionnement R&O	2.4.6	Code de conduite des partenaires d'affaires ; Conditions générales d'achat ; Achats responsables.	Assurer le respect des politiques RSE de Bureau Veritas par ses partenaires.	<ul style="list-style-type: none"> Part de Code de conduite (BPCC) accepté.
7	Le plan de vigilance Dossiers	2.4.7	Achats responsables ; Code de conduite des partenaires d'affaires.	Assurer le respect des politiques RSE de Bureau Veritas par ses partenaires.	<ul style="list-style-type: none"> Part de Code de conduite (BPCC) accepté.
8	Les affaires publiques	2.4.8	Code d'éthique	Porter les sujets RSE dans les associations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> Liste des adhésions à des associations professionnelles
9	La gestion des talents R&O	2.5.1	Proposition de valeur employeur ; Programmes « MyPerformance » et « MyDevelopment » ; Développement des talents.	Attirer, développer et retenir les talents.	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'engagement des collaborateurs. Taux d'attrition volontaire.
10	La gestion de la parité R&O	2.5.2	Politique Inclusion.	Développer la parité	<ul style="list-style-type: none"> Ratio d'égalité salariale femmes/hommes. Taux de féminisation de l'effectif
11	L'inclusion et la diversité R&O	2.5.2	Valeurs Bureau Veritas ; Attentes de Bureau Veritas en matière de <i>leadership</i> ; Politique « Inclusion ».	Favoriser l'inclusion de toutes les diversités.	<ul style="list-style-type: none"> Taux de féminisation de l'effectif.

Risques opportunités	Section(s)	Politiques	Actions	Indicateurs
12 La Santé, la Sécurité et le Bien-être R&O	2.5.3	Politique Sécurité ; Règles cardinales de sécurité ; Procédures sécurité.	Assurer la sécurité et la santé des collaborateurs et partenaires du Groupe quelle que soit leur mission.	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'accidents avec et sans arrêt. Taux de gravité. Part de l'effectif total du Groupe rattaché à des entités certifiées ISO 45001.
13 Les Droits humains R&O	2.5.4	Politique des Droits humains.	Assurer le respect des Droits humains, quel que soit le pays où Bureau Veritas intervient.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de non-respect de la Politique des Droits humains.
14 Le soutien aux communautés locales et l'engagement solidaire	2.5.5	Politique « Actions philanthropiques ».	Participer au développement des communautés locales.	<ul style="list-style-type: none"> Dons et temps consacrés au mécénat.
15 L'environnement et la biodiversité R&O	2.6.2	Politique environnement ; Engagement pour la biodiversité.	Protéger l'environnement et préserver la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> Part de l'effectif total du Groupe rattaché à des entités certifiées ISO 14001. Nombre d'arbres plantés.
16 L'énergie et l'empreinte carbone R&O	2.6.1	Engagement pour l'environnement ; Politique environnement ; Politique « Éco-efficacité opérationnelle » ;	Réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO ₂ .	<ul style="list-style-type: none"> Émissions de CO₂ par employé (<i>tonnes par an</i>). Consommation d'énergie.
17 Le plan climat Dossiers	2.6.3	Engagement pour le climat ; Politique « Éco-efficacité opérationnelle » ; Plan climat.	Réduire les émissions de CO ₂ et préparer le Groupe à faire face au changement climatique.	<ul style="list-style-type: none"> Émissions de CO₂ par employé (<i>tonnes par an</i>). Part des énergies renouvelables dans la consommation électrique.
18 Le pacte vert européen	2.7.1	Affaires publiques.	Suivre les évolutions réglementaires dans le domaine de la RSE.	<ul style="list-style-type: none"> Publication de <i>position papers</i> avec nos associations professionnelles.
19 La Ligne Verte de services et solutions R&O	2.7.2	Nouveau portefeuille de services RSE ; Ligne Verte BV de services et de solutions.	Accompagner les clients dans leurs démarches RSE.	<ul style="list-style-type: none"> Croissance de la part des services RSE.
20 L'évolution des métiers	2.7.3	Nouveau portefeuille de services RSE ; Ligne Verte BV de services et de solutions.	Adapter l'offre de service aux besoins du marché.	<ul style="list-style-type: none"> Croissance de la part des services RSE.
21 La taxonomie verte européenne Dossiers	2.7.4	<i>Reporting</i> sur la Taxonomie.	<i>Reporting</i> des activités contribuant aux objectifs environnementaux.	<ul style="list-style-type: none"> Part du chiffre d'affaires, du <i>Capex</i> et de l'<i>Opex</i>.

2.2.3 LES AUTRES RISQUES

2.2.3.1 La lutte contre les contrefaçons

Depuis une dizaine d'années, Bureau Veritas a constaté une légère augmentation du nombre de certificats falsifiés ou contrefaits.

Le Groupe a mis en place une politique visant à identifier, signaler et enquêter sur les contrefaçons afin de protéger la marque et l'image de Bureau Veritas, et de répondre aux exigences en matière d'accréditations, lorsque les certificats en question ont été délivrés dans le cadre d'une accréditation ou d'une reconnaissance particulière. Le cas échéant, Bureau Veritas en a informé les autorités, les organismes d'accréditation ou les propriétaires de programmes de certification et a initié des procédures judiciaires à l'encontre des auteurs de ces falsifications ou contrefaçons dans la mesure du possible.

D'autres mesures spécifiques ont été mises en œuvre pour réduire au minimum les cas de contrefaçon ou de falsification de certificats, et protéger la marque ainsi que les responsabilités de Bureau Veritas :

- tous les certificats et rapports finaux (inspection, certification ou test) sont émis au format PDF, signés électroniquement, horodatés et possèdent un code QR d'identification unique ;
- les utilisateurs finaux peuvent facilement scanner ces codes QR pour vérifier la validité d'un certificat.

Ces mesures visent à limiter la multiplication des contrefaçons et à renforcer la confiance dans les certificats portant la marque de Bureau Veritas.

2.2.3.2 La lutte contre l'évasion fiscale

Bureau Veritas veille à la conformité de ses activités aux lois et règlements en matière de lutte contre l'évasion fiscale ⁽¹⁾, et plus généralement s'attache à exercer ses activités dans le strict respect de la réglementation fiscale en vigueur, en mettant en œuvre les moyens et diligences appropriés. La section 4.4 – Procédures, enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales, du présent Document d'enregistrement universel précise la situation de positions fiscales ayant pu donner lieu à des vérifications ou à des propositions de rectification.

Les 10 pays les plus contributifs à la charge d'impôt sur les sociétés (IS) du Groupe pour l'exercice 2021 sont listés ci-dessous avec indication du taux d'impôt sur les sociétés (IS) de chacun de ces pays. Ils représentent 70,5 % de la charge d'IS de l'ensemble du Groupe.

Pays	Montant de l'impôt sur les sociétés (en millions d'euros)	Part de l'impôt sur les sociétés (en pourcentage)	Taux d'imposition
France	60,1	30,1 %	28,4075 %
Chine	27,6	13,8 %	25,00 %
États-Unis	9,0	4,5 %	28,00 %
Australie	8,8	4,4 %	30,00 %
Hong Kong	8,0	4,0 %	16,50 %
Brésil	6,1	3,1 %	34,00 %
Italie	5,9	3,0 %	24,00 %
Canada	5,3	2,6 %	26,50 %
Inde	5,1	2,6 %	25,168 %
Japon	4,8	2,4 %	36,99 %
Autres pays	58,8	29,5 %	

2.2.3.3 La lutte contre la précarité alimentaire et le respect du bien-être animal

Bureau Veritas considère que la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable ne correspondent pas à des risques significatifs auxquels le Groupe devrait répondre ⁽²⁾.

1) Visée par l'article 20 de la loi n° 2018-898 du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude.

2) Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 relative à la lutte contre la précarité alimentaire.

2.3 STRATÉGIE RSE À HORIZON 2025

2.3.1 LES AXES ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES

La stratégie RSE de Bureau Veritas est préparée par la Direction du Développement Durable du Groupe avec la participation active du Collège d'experts RSE représentant chacune des fonctions support en charge d'un ou de plusieurs thèmes ESG en matière d'Environnement, de Social ou de Gouvernance.

La stratégie RSE a été construite en liaison avec la Direction de la Stratégie du Groupe pour s'assurer de son alignement avec la stratégie *Corporate* du Bureau Veritas. Elle a été successivement présentée au Directeur Général de Bureau Veritas, puis au Comité stratégique, au Conseil d'administration, et enfin au Comité exécutif du Groupe.

Le déploiement de la stratégie RSE est sous la responsabilité de la Direction RSE. La stratégie est déclinée dans chaque groupe opérationnel qui, après avoir effectué un état des lieux, définit ses priorités et ses objectifs. À cette occasion un plan d'action a été construit avec chaque groupe opérationnel, voire pour chaque région quand cela était justifié. Les plans d'actions ont été construits sur la base de trois informations essentielles :

- le niveau de maturité du système de management RSE local. Cette mesure utilise un index appelé « index de durabilité » qui est le résultat d'une autoévaluation du déploiement des politiques RSE de Bureau Veritas (voir 2.3.2) ;
- le niveau de performance du système de management RSE local. Cette mesure est effectuée au travers de 19 indicateurs clés que le Groupe utilise pour suivre la mise en œuvre de sa stratégie RSE et l'atteinte de ses objectifs ;
- les caractéristiques culturelles et les réglementaires locales en matière de RSE.

Le suivi de la stratégie RSE est effectué :

- mensuellement, par chaque *manager* en utilisant la solution *Clarity* qui permet de suivre les 19 indicateurs clés et l'état d'avancement des plans d'actions ;
- trimestriellement, dans le cadre des réunions de suivi des opérations (*Operating Reviews*) de chaque groupe opérationnel ;
- annuellement, par le Directeur Général dans le cadre de la revue de management organisée pendant le premier trimestre.

Au moins une fois par an, le Conseil d'administration et plus régulièrement le Comité stratégique et le Comité d'audit et des risques sont informés de la mise en œuvre de la stratégie RSE du Groupe. Le Comité stratégique suit la stratégie RSE, sa bonne exécution et évalue la nécessité de l'ajuster aux nouvelles exigences réglementaires et aux éventuelles nouvelles attentes des parties prenantes. Le Comité d'audit et des risques suit les processus de remontée des données, la cohérence et la fiabilité des indicateurs.

2.3.1.1 Priorités






La stratégie développement durable de Bureau Veritas repose sur deux grands piliers :

- l'offre de services ESG de Bureau Veritas qui répond aux nouveaux besoins de ses clients dans le cadre de leurs transitions environnementales et sociales. Ce pilier est présenté dans les sections 2.7.2 – La Ligne Verte BV de services et de solutions et 2.7.3 – L'évolution des métiers. Il reflète la stratégie métier du Groupe ;
- la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, qui traduit la mise en œuvre par Bureau Veritas de politiques durables pour répondre aux attentes de ses parties prenantes. Ce pilier est présenté dans les sections 2.4.1 à 2.6.3, et est détaillé dans la présente stratégie RSE du Groupe.

À travers sa mission et son engagement, Bureau Veritas contribue à « Bâtir un Monde de Confiance ». La stratégie de développement durable du Groupe s'inscrit pleinement dans cet objectif et vise ainsi à « Bâtir un Monde Meilleur ». Elle s'articule autour de trois axes stratégiques :

- « Bâtir un Meilleur Environnement de travail » ;
- « Contribuer à une Meilleure Protection l'Environnement » ;
- « Promouvoir les Meilleures Pratiques d'Affaires ».

Cette stratégie se concentre sur cinq Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD). Elle est construite sur trois piliers de durabilité : « Le capital social et humain », « Le capital naturel » et « La gouvernance ». La stratégie RSE se déploie autour de 20 thèmes prioritaires présentés ci-après :

Le capital social et humain	
	Assurer la santé et la sécurité au travail
	Respecter les Droits humains
	Fournir l'accès à un niveau élevé de protection sociale
	Garantir des services de volontariat/mécénat pour les employés
	Assurer une rémunération égale entre les femmes et les hommes
	Garantir la diversité et des opportunités équivalentes
	Lutter contre le harcèlement au travail
	Augmenter la proportion des femmes dirigeantes (cadres) et dans la population générale
	Favoriser l'emploi
	Lutter contre toute forme de discrimination
	Soutenir le développement des compétences
	S'assurer de la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée
Le capital naturel	
	Augmenter l'efficacité énergétique
	Diminuer les émissions de gaz à effet de serre
	Identifier les risques et opportunités inhérents au changement climatique
La gouvernance	
	Respecter une gouvernance efficace, responsable et transparente
	Lutter contre la corruption
	Concourir à la production de produits de qualité et conformes aux réglementations
	Protéger les données des clients et soutenir le développement de la cybersécurité
	S'approvisionner de façon responsable et auprès de fournisseurs/sous-traitants respectant le Code d'éthique du Groupe

2.3.1.2 Management

Le management de la stratégie est assuré conjointement par la Direction Développement Durable et la Direction RSE du Groupe, avec le support du collège d'experts RSE, pour ce qui relève des politiques globales, et par les Directions RSE des groupes opérationnels, pour la mise en œuvre des politiques RSE au sein des opérations.

L'ensemble des politiques RSE qui portent cette stratégie fait partie du système de management qui est audité régulièrement par les audits internes du département QHSE pour les parties Qualité, Environnement et Santé/Sécurité. Les équipes de l'Audit interne rajoutent à leur questionnaire d'audit les sujets RSE sur lesquels le Groupe souhaite porter une attention particulière.

Une revue du système de management est organisée chaque année avec la Direction générale et les principales fonctions support concernées.

2.3.2 L'INDEX DE DURABILITÉ

Bureau Veritas a conçu un index de durabilité pour mesurer la maturité du système de management RSE dans chacune de ses entités. Cet index de durabilité repose sur neuf modules comprenant 41 sections.

Modules et sections de l'index de durabilité :

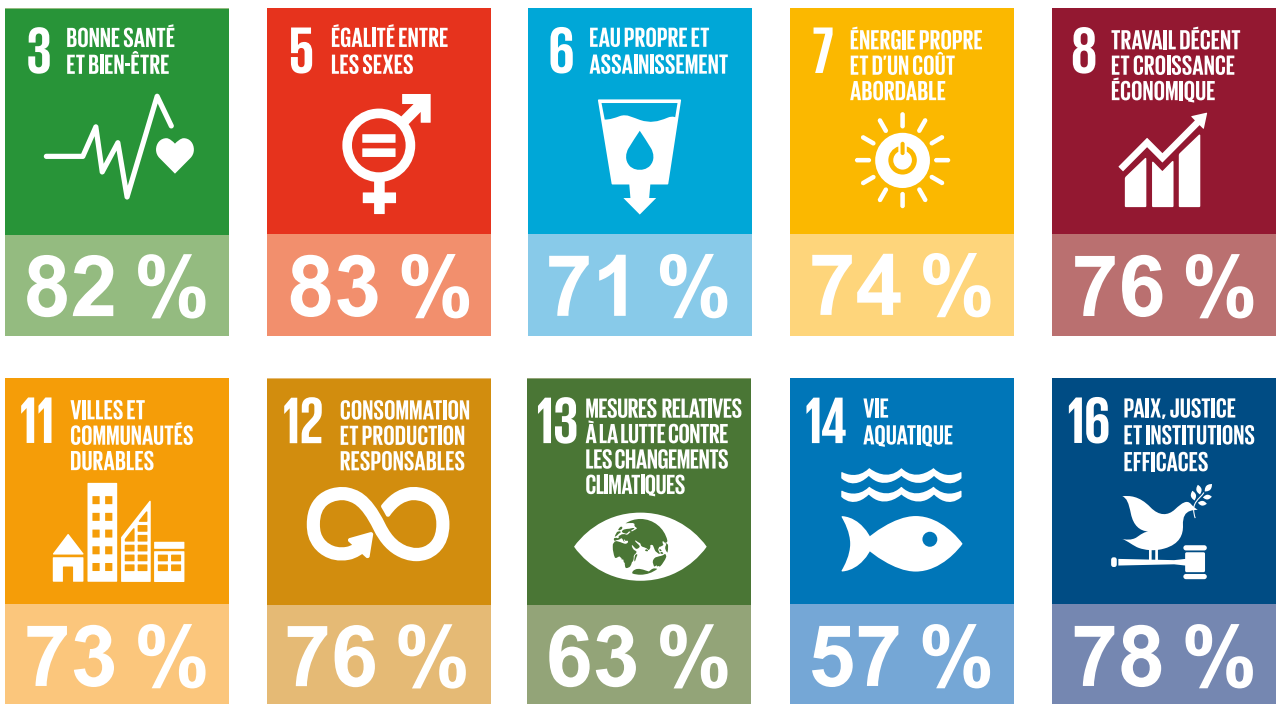
Éthique des affaires
Lutte anti-corrupcion
Intégrité
Politiques et objectifs, suivi et contrôle
Performance
Gestion d'actifs
Continuité d'activité
Satisfaction client
Changement climatique
Empreinte carbone
Gestion de l'énergie
Gaz à effet de serre
Politiques et objectifs, suivi et contrôle
Environnement et biodiversité
Émissions atmosphériques
Biodiversité
Conformité juridique en matière d'environnement
Politiques et objectifs, suivi et contrôle
Déchets
Gestion de l'eau
Santé et sécurité
Sécurité incendie et d'urgence, et prévention des risques chimiques
Mesures générales en matière de santé et de sécurité
Sécurité au travail
Politiques et objectifs, suivi et contrôle

Qualité des produits et contrôle des processus
Éco-conception et développement
Politiques et objectifs, suivi et contrôle
Suivi de la conformité des produits
Production et externalisation
Approvisionnement responsable
Politiques et objectifs, suivi et contrôle
Approvisionnement durable : social et éthique
Approvisionnement durable : environnement
Social
Travail des enfants
Engagement solidaire envers les communautés
Bien-être des collaborateurs
Travail forcé
Liberté d'association et négociation collective
Égalité des sexes
Inclusion et diversité
Contrat de travail
Politiques et objectifs, suivi et contrôle
Salaire et avantages
Horaires de travail
Sécurité et confidentialité des données
Protection des données
Sécurité de l'information
Politiques et objectifs, suivi et contrôle

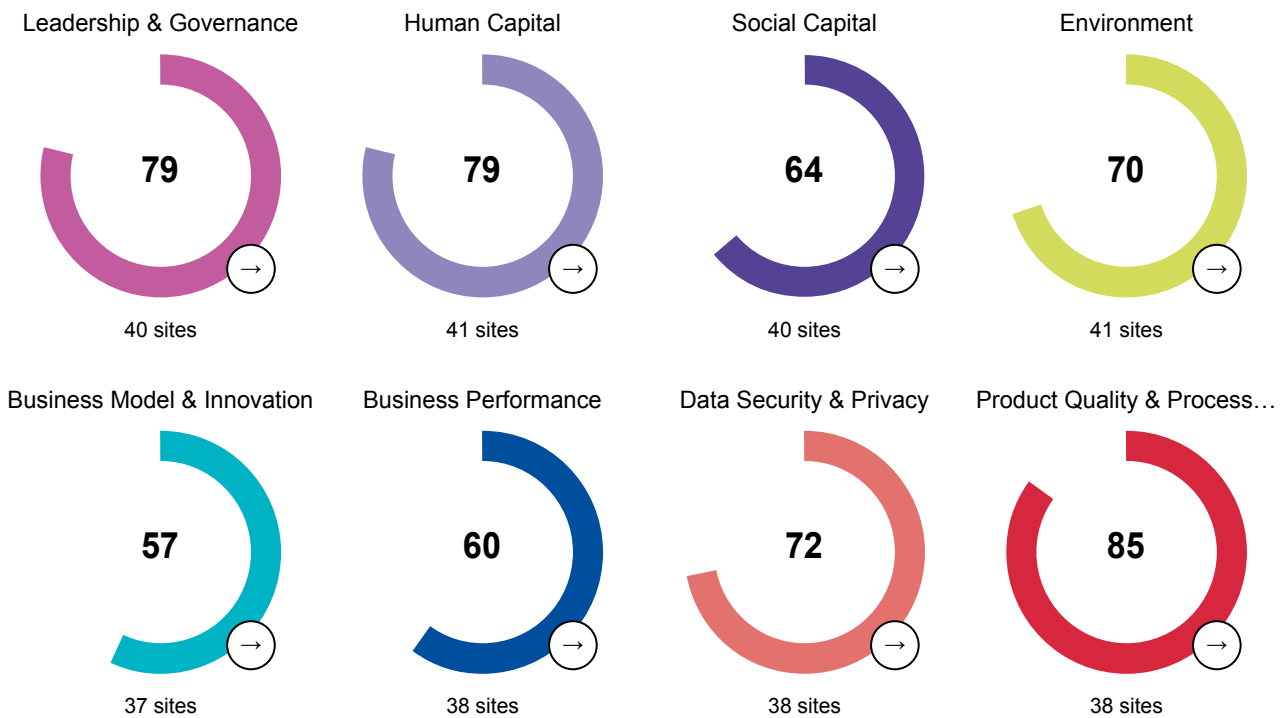
Chaque groupe opérationnel (*Operating Group*) s'évalue en répondant aux 300 questions du référentiel. En 2021, plus de 40 *business units* ont été évaluées. Dans certains *Operating Groups* ces *business units* sont des pays, voire des groupes de petits pays et dans d'autres *Operating Groups* ce sont des filiales ou des activités. Ce découpage est conçu pour assurer l'unité managériale en matière de durabilité des *business units* évaluées, c'est-à-dire l'utilisation des mêmes politiques et objectifs RSE.

Les résultats de cette évaluation sont présentés par ODD ou par module. Les notes indiquées sur les graphiques présentés ci-après correspondent à l'indice de maturité du système de management RSE du Groupe. Elles sont calculées sur une échelle de 100 points. Chaque *business unit* dispose de ses propres notes.

Index de durabilité 2021 du Groupe présenté par ODD (valeur consolidée des 40 business units évaluées) :



Index de durabilité 2021 du Groupe présenté par module (valeur consolidée des 40 business units évaluées) :



2.3.3 LES INDICATEURS CLÉS DE DURABILITÉ

L'ambition de Bureau Veritas est d'être le *leader* RSE de son secteur d'activité.

Les objectifs arrêtés pour 2025 traduisent cette ambition. Ils ont été validés par le Comité stratégique du Conseil d'administration et par le Directeur Général de Bureau Veritas. Ils ont été présentés aux membres du Comité exécutif et déclinés dans chacun des groupes opérationnels.

Les indicateurs sont analysés mensuellement par les *managers* qui s'appuient sur la solution *Clarity*, et trimestriellement dans le cadre des réunions de suivi des opérations (*Operating Reviews*). Ils sont audités annuellement par un tiers indépendant et font l'objet d'une communication externe chaque année dans le cadre du Document d'enregistrement universel. La liste des indicateurs vérifiés par l'organisme tiers indépendant (OTI) est présentée dans l'annexe I de la section 2.10 – Avis de l'Organisme Tiers Indépendant, du présent Document d'enregistrement universel.




Dix-neuf indicateurs de durabilité ont été sélectionnés pour suivre le système de management RSE du Groupe. Le suivi des indicateurs est effectué grâce à la solution *Clarity* qui est consultable par l'ensemble des managers du Groupe à tout moment. Les indicateurs sont mis à jour mensuellement. Ils peuvent être consultés globalement, au niveau de chaque groupe opérationnel ainsi que par région et pays.

Le Comité d'audit et des risques s'assure de la fiabilité et de la cohérence des indicateurs.


Bureau Veritas a mis en place un système de vérification des dix-neuf indicateurs RSE de la Stratégie 2025 qui précise pour chacun d'entre eux sa définition, le responsable de son *reporting*, sa méthode de calcul et le contrôle mis en place par la Direction financière pour effectuer sa vérification. Ce système a couvert en 2021 les cinq indicateurs clés et est progressivement étendu en 2022 aux 14 autres indicateurs stratégiques. Le Comité d'audit et des risques suit ce travail et assure la fiabilité des indicateurs.

Indicateurs stratégiques de performance


Le capital social et humain

	Taux total d'accidents (TAR)
	Taux d'accidents avec arrêt (LTR)
	Taux de certification ISO 45001 ^(a)
	Nombre de manquements au respect des Droits humains
	Taux de féminisation des postes de direction (du Comité exécutif à la Bande II)
	Taux de féminisation des postes de direction (du Comité exécutif à la Bande III)
	Taux de féminisation global
	Ratio d'égalité salariale femmes/hommes (hors postes de direction)
	Nombre d'heures de formation par employé
	Part de collaborateurs recevant une évaluation de performance
	Part de collaborateurs recevant une évaluation de développement de carrière
Taux d'engagement des collaborateurs	

Le capital naturel

	Émissions de CO ₂ par employé (tonnes par an) ^(b)
	Taux de certification ISO 14001 ^(a)

La gouvernance

	Part des collaborateurs formés au Code d'éthique ^(c)
	Nombre de manquements au Code d'éthique
	Taux de certification ISO 9001 ^(a)
	Taux de fidélisation des clients (<i>Net Promoter Score</i> – NPS)
Part de Code de conduite (BPCC) accepté	

^(a) Part de l'effectif total du Groupe rattaché à des entités certifiées.

^(b) Émissions de CO₂ nettes correspondant aux scopes 1, 2 et 3 pour les déplacements professionnels

^(c) Une nouvelle formation, faisant suite à la mise à jour du Code d'éthique, a été déployée au cours du second semestre 2021. Le calcul de l'indicateur est devenu plus exigeant en 2021. Il ne se limite plus à mesurer la formation des seuls nouveaux collaborateurs recrutés dans l'année mais s'attache à mesurer le pourcentage de collaborateurs formés en 2021, quel que soit leur niveau d'ancienneté.

Un suivi trimestriel de ces indicateurs et des plans d'actions associés est effectué par la Direction générale dans le cadre des réunions de suivi des opérations (*Operating Reviews*).






Cinq d'entre eux sont communiqués chaque trimestre :

- le taux total d'accidents ;
- le taux de féminisation des postes de direction ;
- le nombre d'heures de formation par employé (par an) ;
- les émissions de CO₂ par employé (en tonnes par an) ;
- la part des collaborateurs formés au Code d'éthique.

Des fiches détaillées ont été réalisées pour chacun de ces indicateurs. Elles précisent la définition de l'indicateur, la méthodologie de calcul, les objectifs intermédiaires 2021-2024 et le plan d'action qui permettra d'atteindre les objectifs visés.

L'année 2019 a été choisie comme année de référence compte tenu de l'activité inhabituelle rencontrée en 2020.

Les ambitions à horizon 2025 des cinq indicateurs clés sont détaillées ci-dessous :

	2021	2020	2019	Ambition 2025
 Taux total d'accidents (TAR)	0,27	0,26	0,38	0,26
 Taux de féminisation des postes de direction (management senior/cadres dirigeantes du Comité exécutif à la Bande II)	26,5 %	27,5 %	24,4 %	35 %
 Nombre d'heures de formation par employé (par an)	29,9	23,9	19,0	35,0
 Émissions de CO ₂ par employé (tonnes par an)	2,49	2,44	2,85	2,00
 Part des collaborateurs formés au Code d'éthique ^(a)	95,8 %	98,5 %	97,1 %	99 %

(a) Le calcul de l'indicateur est devenu plus exigeant en 2021. Il ne se limite plus à mesurer la formation des seuls nouveaux collaborateurs recrutés dans l'année mais s'attache à mesurer le pourcentage de collaborateurs formés en 2021, quel que soit leur niveau d'ancienneté

2.4 GOUVERNANCE ET EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE - PROMOUVOIR LES MEILLEURES PRATIQUES D'AFFAIRES

2.4.1 L'ÉTHIQUE

Contexte

Par nature, la mission de Bureau Veritas requiert indépendance, impartialité et intégrité. Pour cette raison, l'éthique est l'un des trois absolus de Bureau Veritas.

Cet absolu se décline en quatre grands principes au sein d'un Code d'éthique, parmi lesquels on retrouve notamment l'engagement de lutter contre la corruption. Compte tenu de sa large présence géographique et de son métier de *Testing/ Inspection/Certification* en seconde ou tierce partie, Bureau Veritas est potentiellement exposé à des risques de corruption passive dans les pays les plus touchés par ce phénomène. L'ensemble des risques touchant à la corruption et au trafic d'influence sont identifiés dans une cartographie spécifique ayant été réactualisée en 2021 (la précédente datant de 2019).

Bureau Veritas assure leur prévention au moyen d'un programme de conformité s'appuyant sur l'engagement de l'instance dirigeante, la cartographie des risques susmentionnée et la gestion de ces risques. La gestion de ces risques passe par différents dispositifs. Leur prévention est tout d'abord assurée au travers de l'éducation réalisée *via* un Code d'éthique, un Code de conduite

des partenaires d'affaires, un programme de formation. Cette prévention passe aussi par des contrôles préalables réalisés *via* une plateforme d'autorisation pour les cadeaux, invitations, activités de sponsoring et donations, ainsi qu'un programme d'évaluation des tiers lors de l'entrée en relation. La détection de la possible survenance d'un de ces risques intervient *via* un système d'alerte et un dispositif de suivi organisé autour de différents niveaux de contrôles, comprenant *in fine* les diligences assurées par l'Audit interne dans le cadre d'une mission annuelle spécifique à l'évaluation du dispositif anti-corruption. Enfin, quand il y a lieu, des mesures de remédiations sont mises en place, assorties, le cas échéant, de l'adoption de mesures de sanctions.

De leur côté, les partenaires commerciaux du Groupe, tels que les intermédiaires, les sous-traitants, les associés de *joint-ventures* et les principaux fournisseurs, doivent s'engager contractuellement, lorsqu'ils traitent avec Bureau Veritas, à appliquer le Code de conduite des partenaires d'affaires du Groupe (*Business Partner Code of Conduct*) qui intègre les grands principes et règles du Code d'éthique, à commencer par l'engagement de lutter contre la corruption et le trafic d'influence mais aussi les conflits d'intérêts.

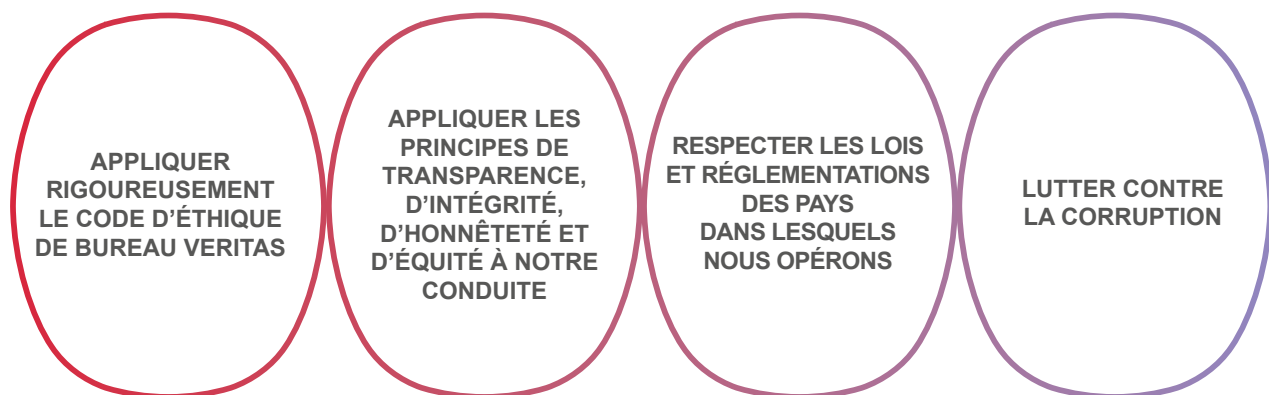
Politique

Le Code d'éthique

Le Code d'éthique du Groupe expose les principes et règles sur lesquels le Groupe fonde son développement et sa croissance durable, et construit des relations de confiance avec ses clients, collaborateurs et partenaires commerciaux.

Applicable à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, le Code d'éthique est conforme aux exigences du TIC Council.

Quatre principes essentiels y sont développés :



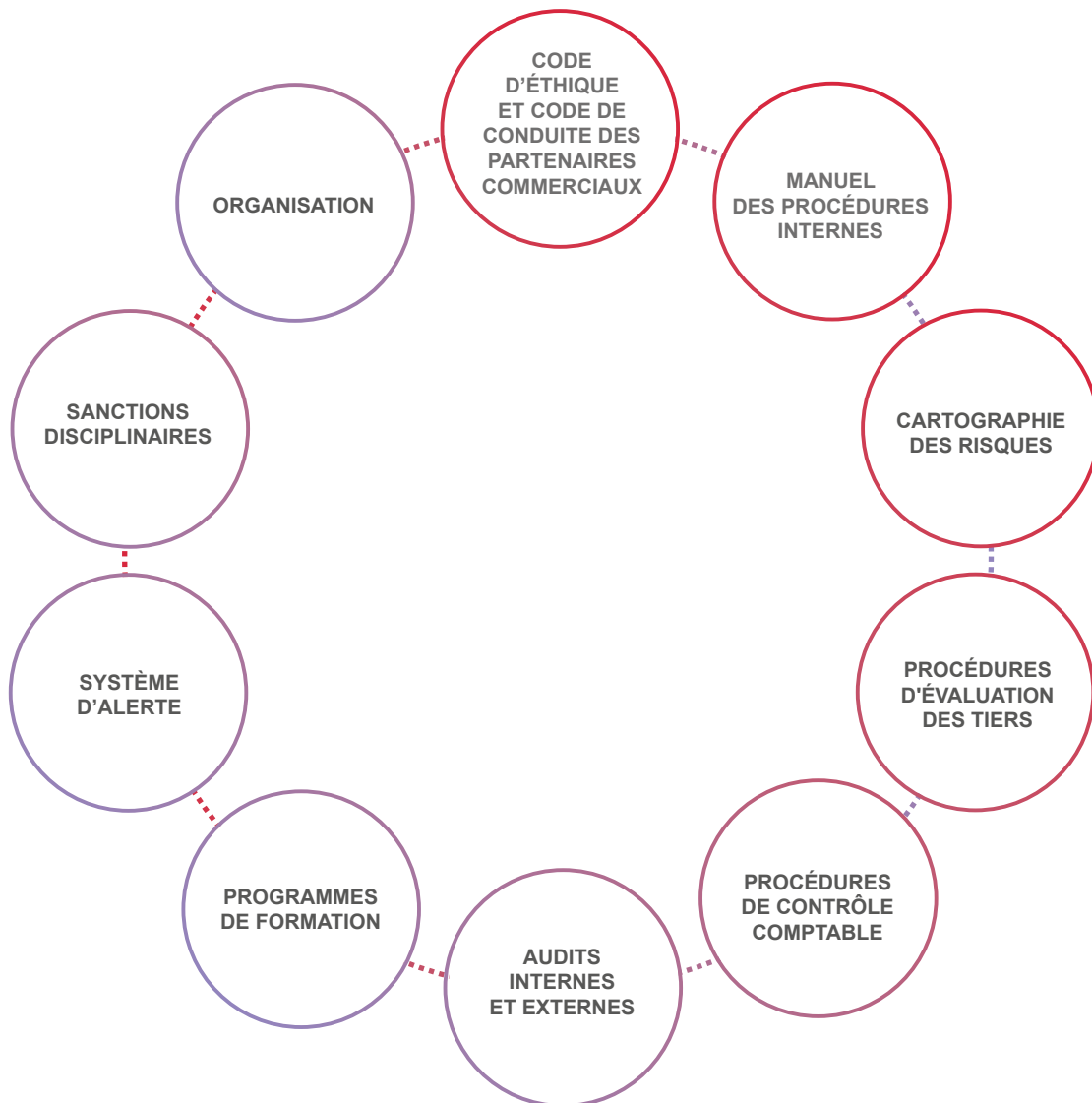
Le respect de ces principes éthiques est devenu une fierté pour l'ensemble des collaborateurs. Ces derniers doivent s'assurer que les décisions prises au quotidien dans leur travail sont en accord avec les impératifs édictés par le Code d'éthique. Un collaborateur qui ne respecterait pas les principes et règles d'éthique de Bureau Veritas est passible de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture de son contrat de travail.

Le Code d'éthique est disponible et régulièrement actualisé sur le site Internet de Bureau Veritas. Sa dernière mise à jour date de 2020. Elle a consisté en un changement de style rédactionnel et la fourniture de nombreux cas pratiques visant à rendre le Code d'éthique plus accessible et facile à lire. Celui-ci est disponible en 25 langues.

Le Programme de Conformité

Le Programme de Conformité du Groupe est un dispositif impliquant l’engagement de l’instance dirigeante et qui comprend :

- le Code d’éthique du Groupe ;
- le Code de conduite des partenaires d’affaires ;
- un manuel de procédures internes d’application ;
- un processus de cartographie des risques de corruption ;
- un programme de formation obligatoire déployé mondialement à destination de l’ensemble des collaborateurs (sous forme principalement d’*e-learning* complété par des actions locales de formation et de sensibilisation) ;
- un dispositif d’alerte éthique (interne et externe) ;
- des procédures d’évaluation interne et/ou externe des partenaires commerciaux ;
- des procédures de contrôle – y compris comptables – avec l’allocation de comptes dédiés pour les opérations réglementées (cadeaux, dons, etc.) ;
- la certification annuelle des cadres ainsi que des processus de contrôle et d’évaluation réguliers mis en œuvre via une campagne annuelle d’autoévaluation ; et enfin,
- des audits internes et externes, dont l’un est spécifique au dispositif de lutte contre la corruption.



Depuis 2016, l’*e-learning* relatif au Programme de Conformité a été transféré sur la plateforme dédiée du Groupe (*MyLearning*) afin de renforcer et faciliter son déploiement mondial. Une nouvelle version d’*e-learning* qui tient compte notamment des évolutions du Code d’éthique a été déployée en 2021.

Des procédures régulièrement renforcées

Au travers de règles et procédures internes dédiées, le Groupe veille en particulier à la sélection de ses partenaires commerciaux (intermédiaires, associés de joint-ventures, sous-traitants, principaux fournisseurs), évalue ses clients et la probité de leurs actions, interdit certaines opérations telles que les paiements de facilitation ou les commissions illicites et en encadre d'autres comme les dons aux associations caritatives, les actions de parrainage ainsi que les cadeaux. Postérieurement à l'entrée en relation, Bureau Veritas suit le déroulement des activités et contrôle les règlements effectués aux partenaires les plus sensibles. Par ailleurs, le financement des partis politiques est proscrit.

Le dispositif est régulièrement renforcé, non seulement en matière de lutte contre la corruption, mais également en matière

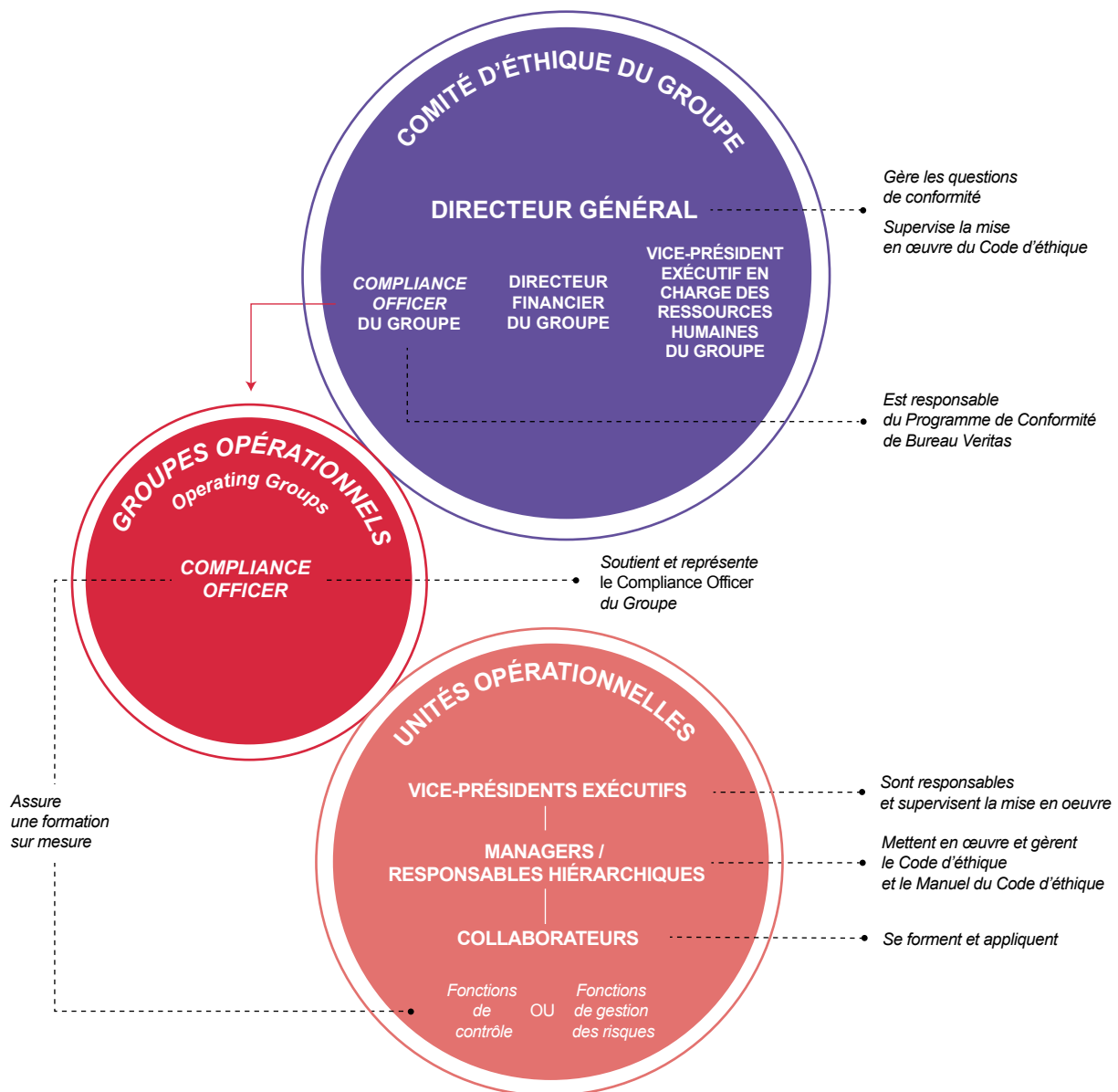
de prévention du harcèlement, de respect du droit de la concurrence, des sanctions économiques internationales, par l'actualisation des procédures internes ainsi que par l'animation de formations complémentaires, et l'envoi d'alertes régulières par le réseau des *Compliance Officers* du Groupe.

Chaque groupe opérationnel (*Operating Group*) dispose d'un manuel d'application destiné à assister les responsables d'activité sur toutes les questions liées aux affaires juridiques, à la gestion des risques et à l'éthique dans le respect des règles applicables à l'ensemble du Groupe.

Pour l'exercice de ses activités, Bureau Veritas déploie des procédures opérationnelles spécifiques à destination de ses inspecteurs et auditeurs afin de s'assurer de l'intégrité et de l'impartialité des prestations délivrées.

Le dispositif de suivi

Organisation



Le *Compliance Officer* du Groupe est le Directeur affaires juridiques et audit interne du Groupe. Il définit, met en œuvre et supervise le Programme de Conformité. Il s'appuie sur un adjoint et sur un réseau de *Compliance Officers*, relais de la fonction dans chacun des groupes opérationnels (*Operating Group*). Il présente régulièrement l'état d'avancement de ses plans d'actions au Comité exécutif du Groupe.

Le Comité d'éthique du Groupe est composé du Directeur Général, du Directeur financier, du Directeur des Ressources humaines et du *Compliance Officer* du Groupe. Le Comité se réunit toutes les fois que les circonstances l'exigent. Il supervise la mise en œuvre du Programme de Conformité et traite toutes les questions d'éthique qui lui sont soumises par le *Compliance Officer* du Groupe. Ce dernier rend compte des violations signalées et lui présente en retour tous les ans un rapport complet d'activité sur la mise en œuvre et le suivi du Programme de Conformité.

Le Conseil d'administration, au travers de son Comité d'audit et des risques, est directement impliqué dans la gouvernance des actions menées par Bureau Veritas en matière de conformité et plus particulièrement de lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

À ce titre, le Comité d'audit et des risques veille à ce que les politiques soient définies et mises en œuvre. Il approuve et suit l'exécution d'un plan d'actions annuel visant à une amélioration continue du programme de conformité du Groupe. Il suit également les données d'indicateurs qui lui sont reportés pour mesurer la performance du programme dans différents domaines (ligne d'alerte, formations, etc.). Le *Compliance Officer* du Groupe lui présente chaque semestre son rapport d'activité. Le Comité d'audit et des risques rend compte de ses travaux, de façon régulière, au Conseil d'administration.

Enfin, chaque représentant légal d'entité juridique (filiale ou succursale) est responsable de l'application du Code d'éthique et du Programme de Conformité par le personnel placé sous son autorité. À cet effet, il lui incombe de transmettre un exemplaire du Code d'éthique à l'ensemble des collaborateurs dont il a la responsabilité, de veiller à leur formation, de les informer sur leurs devoirs en termes simples, pratiques et concrets, et de leur faire savoir que toute infraction au Code d'éthique constitue un manquement sérieux à leurs obligations professionnelles susceptible de faire l'objet de sanctions disciplinaires.

Des évaluations annuelles au niveau mondial

Chaque année, le Groupe procède à une campagne annuelle d'évaluation de la conformité donnant lieu à l'émission par le représentant légal de chaque entité juridique d'une déclaration.

Ces déclarations sont ensuite consolidées au niveau de chaque groupe opérationnel (*Operating Group*) et donnent lieu à l'émission d'une déclaration annuelle de conformité signée par chaque membre du Comité exécutif responsable d'un groupe opérationnel. Ces déclarations sont adressées au *Compliance Officer* du Groupe qui, sur la base de celles-ci, émet un rapport annuel présenté au Comité d'éthique puis au Comité d'audit et des risques.

Par ailleurs, le respect des principes et règles d'éthique de Bureau Veritas est un critère pris en compte dans l'évaluation

annuelle des *managers*. En effet, il est demandé à chaque *manager* de confirmer lors de son évaluation annuelle qu'il a respecté les règles éthiques du Groupe. Les questions, réclamations ou commentaires de tiers concernant le Code d'éthique peuvent également être directement envoyés au *Compliance Officer*.

Des audits internes et externes réguliers

La conformité au Code d'éthique fait l'objet de vérifications périodiques effectuées par des auditeurs internes qui transmettent leurs conclusions au *Compliance Officer* du Groupe et au Comité d'audit et des risques. Un contrôle de cette conformité fait partie des principaux cycles et procédures couverts par la Direction de l'Audit interne et de services aux acquisitions du Groupe. Depuis 2019, l'Audit interne réalise chaque année une mission spécifiquement destinée à vérifier la conformité du Programme de Conformité à la Loi Sapin 2 aux bornes du Groupe et, depuis 2021, aux bornes de filiales.

Par ailleurs, le Programme de Conformité fait chaque année l'objet d'un contrôle externe par un organisme d'audit indépendant donnant lieu à l'émission d'une attestation de conformité établie à l'attention du *Compliance Officer* du Groupe. Cette attestation est transmise par ce dernier au *Compliance Committee* du TIC Council, qui est l'association professionnelle des sociétés de *testing*, inspection et certification. Le *Compliance Officer* du Groupe présente chaque année les résultats de cet audit au Comité d'éthique, puis au Comité exécutif et au Comité d'audit et des risques.

Le système d'alerte

Si un collaborateur du Groupe est confronté à une question ou un problème relatif à la mise en œuvre ou à l'interprétation du Programme de Conformité, il peut se mettre en relation avec le responsable local de la conformité ou demander conseil à son encadrement local.

Si ces derniers ne lui proposent pas de solution satisfaisante, s'il est réticent à en discuter avec sa hiérarchie ou si les autres procédures de traitement de réclamations individuelles ne s'avèrent pas adéquates, le collaborateur peut suivre la procédure d'alerte dédiée aux questions d'éthique. Il peut le faire notamment soit en saisissant directement le *Compliance Officer*, soit en contactant la ligne d'alerte professionnelle externe. La question sera traitée confidentiellement et l'anonymat préservé.

Plan d'action

Un travail important se poursuit quant au renforcement et l'amélioration continue de certains dispositifs du Programme de Conformité, de contrôle ou d'audit interne prenant en compte les remontées internes, les changements de législations et les évolutions des attentes exprimées par les agences réglementaires en charge.

En particulier, d'un point de vue conformité Sapin 2, de nouvelles actions seront définies courant 2022 pour tenir compte des résultats de la dernière cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence menée en 2021.

Indicateurs

Plusieurs *reporting* trimestriels font l'objet d'indicateurs dont :

- un *reporting* pour veiller à ce que l'ensemble des collaborateurs soient formés au Code d'éthique ; le dispositif du Groupe prévoit que les nouveaux arrivants disposent d'un mois pour suivre cette formation ;
- un *reporting* recensant les déclarations par les *Compliance Officers* des groupes opérationnels (*Operating Group*) sur les alertes éthiques reçues et les conclusions des investigations menées sur une plateforme dédiée. Ces alertes sont catégorisées suivant les thèmes définis dans le Code d'éthique. En 2021, il est constaté qu'une faible proportion de ces alertes concerne la non-conformité au chapitre du Code d'éthique intitulé « Être conforme : respect des textes applicables ». Bureau Veritas constate également l'absence d'alerte concernant des atteintes aux Droits humains.

Indicateurs	2021	2020
Part des collaborateurs formés au Code d'éthique ^(a)	95,8 %	98,5 %
Nombre de cas de non-respect du Code d'éthique ^(b)	59	57

(a) Ce calcul inclut les formations en ligne et en présentiel de l'ensemble des employés un mois après leur arrivée dans le Groupe. Ce calcul ne se limite plus à mesurer la formation des nouveaux collaborateurs mais s'étend à l'ensemble des effectifs du Groupe quel que soit leur niveau d'ancienneté. Ce calcul exclut les alternants, les stagiaires, les travailleurs temporaires, les employés embauchés il y a moins d'un mois.

(b) Les modalités de calcul de cet indicateur ont évolué. Par le passé, Bureau Veritas publiait le nombre d'alertes pour lesquelles une enquête avait été ouverte au cours de l'année de référence et avait révélé un non-respect du Code d'éthique. Il en résultait que certaines des alertes remontées en cours d'année de référence pouvaient être toujours en cours d'investigation au 31 décembre de l'année considérée. De nouveaux cas avérés de non-respect du Code d'éthique au cours de l'année de référence pouvaient donc être constatés postérieurement à la publication de cet indicateur.

Dès lors, à compter de 2021, Bureau Veritas a décidé de communiquer sur le nombre de cas de non-respect du Code d'éthique découverts au cours des enquêtes closes au titre d'une année considérée. Ces enquêtes peuvent, le cas échéant, avoir été ouvertes antérieurement à cette année de référence. Ainsi, ce chiffre n'est plus susceptible de fluctuation après publication.

2.4.2 LA RELATION CLIENT

Contexte

La nature des services rendus par Bureau Veritas met systématiquement en relation les clients et les équipes du Groupe, qu'elles soient opérationnelles, commerciales, managériales ou support. Dans ce contexte, la qualité de la relation client à tous les niveaux de la chaîne de valeur est essentielle pour leur satisfaction et leur croissance.

Un défaut de qualité affectera la durabilité de l'organisation et aura une incidence directe sur la satisfaction et la fidélité des clients. Voici les risques que Bureau Veritas souhaite prévenir :

- manque de disponibilité et de réactivité pour répondre aux demandes clients ;
- mauvaise compréhension des attentes clients ou assistance inadéquate du client ;
- manque de qualité lors de la réalisation de la prestation (délai d'intervention trop long, niveau d'expertise insuffisant, manque de précision du rapport, etc.) ;
- manque de suivi après la mission pour expliquer les résultats ;
- imprécisions dans la facturation.

Ces risques sont susceptibles de favoriser une dégradation de la relation que le Groupe entretient avec ses clients et d'avoir des répercussions sur sa réputation et ses résultats.

Politique

La relation clients est au cœur des priorités de Bureau Veritas. Les politiques mises en place reposent sur deux piliers :

- le système de management du Groupe, c'est-à-dire l'infrastructure qui accompagne les entités à travers le monde avec des politiques, des processus et des stratégies normalisés d'amélioration continue ; et
- le suivi de l'expérience client avec des enquêtes de satisfaction clients.

Plan d'action

Un système de management de la qualité

L'excellence opérationnelle passe par un système de management qui porte l'organisation du Groupe et permet à Bureau Veritas de partager les mêmes standards partout dans le monde et dans chaque secteur d'activité.

La politique qualité du Groupe est orientée autour de quatre axes :

- délivrer aux clients de Bureau Veritas un service de premier ordre dans un souci de performance et d'intégrité ;
- satisfaire ses parties prenantes ;
- maîtriser les risques ; et
- intégrer l'amélioration continue au cœur du quotidien de chaque employé.

La qualité des opérations est suivie par deux organes, la Direction QHSE (Qualité, Santé-Sécurité, Sûreté et Environnement) et les Directions TQR (Technique, Qualité et Risques) :

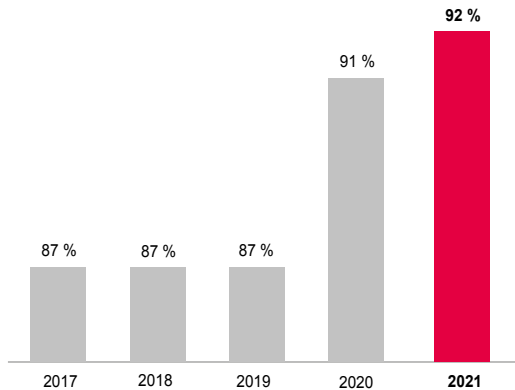
1. la Direction QHSE gère le système global de management de la qualité, commun à toutes les divisions. Elle a pour mission de développer la documentation du système de management de la qualité et de contrôler le respect des processus qualité au sein du Groupe. Elle organise des audits internes pour veiller à la conformité des pratiques avec le système qualité du Groupe et avec les exigences de la norme ISO 9001. Elle suit la mise en place des actions correctives. Chaque année, les entités opérationnelles font une revue du système de management de la qualité relevant de leur responsabilité. Ces revues, effectuées conformément aux exigences de la norme ISO 9001, comprennent une analyse des résultats, un rapport d'avancement du plan et une évaluation des risques et des opportunités. En outre, le système de management et la mise en œuvre de ses composantes font l'objet d'une certification ISO 9001 réalisée par un organisme accrédité indépendant et international (hors activités de certification) ;
2. les Directions TQR, réparties au sein des groupes opérationnels (*Operating Groups*), ont pour mission de veiller à ce que les processus d'intervention soient conformes aux autorisations d'exercer (ou *licences to operate* – LTO) et aux exigences techniques et organisationnelles des autorités de tutelles comme les ministères et les organismes d'accréditation. Elles valident les méthodes et méthodologies d'intervention ainsi que les compétences des collaborateurs. Elles veillent, au travers d'audits, à ce que ces exigences soient bien respectées. En phase amont, les Directions TQR sont consultées pour vérifier la conformité des offres de services complexes et la capacité du Groupe à les exécuter avec le niveau de qualité le plus élevé.

Ces Directions QHSE et TQR s'appuient sur des réseaux structurés de responsables Qualité et de responsables TQR. La conformité des processus du Groupe avec les exigences réglementaires et celles des organismes d'accréditation et de ses clients, ainsi que l'amélioration continue des processus, permettent à Bureau Veritas de délivrer une prestation de qualité dans toutes les zones géographiques où le Groupe opère.

Bureau Veritas a depuis de nombreuses années défini son système de management intégré. Garant de l'application de normes communes à travers le monde, celui-ci intègre le management de la qualité ISO 9001, le management environnemental ISO 14001 et le management de la santé et de la sécurité au travail ISO 45001.

Voici un récapitulatif de l'effectif total du Groupe rattaché à des entités certifiées ISO 9001. Les indicateurs clés de performance relatifs à l'environnement et à la santé et la sécurité au travail sont détaillés dans chacune des sections correspondantes : ISO 14001 (voir section 2.6.1 – Efficacité énergétique et empreinte carbone) et ISO 45001 (voir section 2.5.3 – La Santé et la Sécurité).

POURCENTAGE DE L'EFFECTIF TOTAL DU GROUPE RATTACHÉ À DES ENTITÉS CERTIFIÉES ISO 9001



Ces taux présentent les certifications qualité du Groupe, sans les activités Certification qui font l'objet d'accréditations spécifiques et sans les sociétés acquises en 2021. Ces dernières ont un délai d'un an pour intégrer le système de management du Groupe et le certificat de Bureau Veritas.

L'expérience client

La satisfaction client est une préoccupation majeure au cœur du système de management de Bureau Veritas. C'est pourquoi, au-delà des relations quotidiennes qu'entretiennent les équipes avec les clients, les entités réalisent régulièrement des enquêtes de satisfaction clients. Les résultats locaux et globaux permettent ainsi de poursuivre la démarche d'amélioration continue pour accroître la satisfaction des clients de Bureau Veritas.

En 2021, le Groupe a réalisé de nombreuses enquêtes de satisfaction clients en utilisant la notion de *Net Promoter Score* (NPS). Cette méthode d'enquête évalue le potentiel des clients à recommander les services de Bureau Veritas à une tierce partie,

compensé par ceux qui ne sont pas disposés à le faire. Ce complément des enquêtes de satisfaction des entités opérationnelles permet de définir un indicateur commun à tous, tout en laissant chaque entité personnaliser et détailler ses propres enquêtes de satisfaction.

Afin de renforcer le déploiement du NPS, Bureau Veritas a publié en janvier 2020 une nouvelle version de sa politique *Customer Experience* qui rend obligatoire l'utilisation du NPS. Au niveau de chaque groupe opérationnel, au moins 30 % des clients doivent être évalués chaque année.

Indicateurs

Les enquêtes de satisfaction clients sont organisées localement par chaque entité opérationnelle. Chacune conçoit ses propres enquêtes et les personnalise par activité afin que les clients puissent évaluer leur expérience selon deux indicateurs types : l'indice de satisfaction (mesuré sur une échelle de 1 à 10) et le *Net Promoter Score* (NPS).

En 2021, Bureau Veritas a poursuivi sa démarche d'optimisation de l'expérience client et n'a cessé de prendre des mesures pour satisfaire ses clients et en attirer de nouveaux. À cet effet, le Groupe a fait passer plus de 150 000 questionnaires. Il est par ailleurs à noter que le périmètre de cet indicateur s'est considérablement élargi cette année, avec l'intégration du Royaume-Uni, de l'Amérique latine, de la division Biens de consommation (monde), des métiers Certification, du Qatar, d'Abu Dhabi et de Singapour. Bureau Veritas a donc amélioré ses performances et étendu son périmètre ainsi que le nombre de clients interrogés.

Au-delà de la mesure de la satisfaction client, Bureau Veritas a déployé, à travers l'ensemble de ses sociétés, un outil de gestion des réclamations clients (QESIS). Ce système permet une traçabilité de bout en bout, fédérant l'ensemble des acteurs dans le traitement des réclamations mais également dans la recherche des causes et le déploiement d'actions correctives efficaces.

Indicateurs	2021	2020	2019	2018
Indice de satisfaction des clients	84/100	86/100	95/100	86/100
Taux de fidélisation des clients (<i>Net Promoter Score</i> – NPS)	49,9 % ^(a)	48,3 % ^(b)	43,9 % ^(c)	n/a
Périmètre de la certification ISO 9001 ^(d)	92 %	91 %	87 %	87 %

(a) Périmètre 2021 : France, Espagne, Royaume-Uni, Amérique latine, Qatar, Abu Dhabi, Singapour, division Biens de consommation et ligne de services globale Certification, soit plus de 50 % des effectifs de Bureau Veritas.

(b) Périmètre 2020 : France, Espagne, Canada, division Biens de consommation.

(c) Périmètre 2019 : France.

(d) Pourcentage de l'effectif total du Groupe rattaché à des entités certifiées ISO 9001.

2.4.3 LA CYBERSÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES DONNÉES

Contexte

Les systèmes d'information et les solutions digitales sont essentiels pour porter la stratégie et la croissance de Bureau Veritas. Face à des menaces constamment renouvelées et une exposition digitale croissante, la protection des données confiées par les clients est l'un des objectifs majeurs du Groupe. En complément, Bureau Veritas a également pour objectif de protéger ses activités et ses savoir-faire, d'assurer sa conformité aux lois et règlements, et enfin, de préserver ses informations stratégiques et financières.

Dès 2016, Bureau Veritas s'est doté d'une organisation dédiée à la cybersécurité et la protection des données. Dans le cadre de la transformation digitale des métiers du Groupe, et avec le renforcement de la stratégie *Cloud*, il a été décidé d'accélérer le déploiement du plan de sécurité des systèmes d'information.

Avec une ambition renouvelée et une feuille de route à trois ans, Bureau Veritas a défini en 2019 un modèle de maturité basé sur le *NIST cybersecurity framework* voué à obtenir une progression rapide de toutes les entités du Groupe et faciliter l'alignement des règles et pratiques.

Gouvernance

Sous le patronage du Conseil d'administration et du Comité exécutif la cybersécurité a été inscrite dans les absolus du Groupe. Pour illustrer son ambition dans ce domaine, le Groupe a également nommé un « sponsor » cybersécurité au sein du Conseil d'administration : Jérôme Michiels.

L'administrateur « sponsor » a le rôle et les responsabilités suivantes :

- contribuer à faire de la cybersécurité un facteur de différenciation concurrentiel ;
- donner un aperçu du point de vue du Conseil d'administration et de ce que font les autres organisations ;
- motiver l'organisation à se surpasser au-delà de la conformité minimale aux réglementations applicables ;
- approuver la stratégie globale et aider à définir de nouvelles politiques ;
- superviser l'exécution de la feuille de route cyber et fournir des conseils ;
- participer aux réunions et aux examens périodiques de la gouvernance cyber ;
- évaluer les indicateurs de performance cyber et encourager le *benchmarking* ;
- superviser les résultats des audits périodiques et juger de la pertinence des plans de remédiation ;
- s'assurer que des mécanismes de gestion de crise sont en place ;
- accepter d'être référencé sur des sites Internet publics et dans des documents pertinents dans le cadre de cette fonction, avec la possibilité d'être contacté par des agences de notation extra-financières.

Détection d'une cyber-attaque

Le 22 novembre 2021, Bureau Veritas a annoncé que son système de cybersécurité avait détecté une cyber-attaque le samedi 20 novembre 2021.

En réponse, toutes les procédures de cybersécurité du Groupe ont été immédiatement activées. De manière préventive, la décision avait été prise de mettre temporairement ses serveurs et ses données *offline*, afin de protéger ses clients et l'entreprise, tandis que de plus amples investigations et des mesures correctives étaient en cours. Ces opérations ont généré une indisponibilité ou un ralentissement partiels des services et des interfaces clients.

Le 2 décembre 2021, Bureau Veritas a annoncé que, grâce aux mesures de prévention et d'urgence prises au travers de ses systèmes de cybersécurité, toutes les activités du Groupe ont pu continuer à fonctionner. En date du 2 décembre, plus de 80 % des opérations de Bureau Veritas fonctionnaient à un niveau normal, tandis que certaines zones géographiques du Groupe continuaient à voir leur système IT fonctionner à un rythme plus ralenti.

Les équipes de Bureau Veritas, accompagnées d'experts IT de premier rang, ont été pleinement mobilisées et ont tout mis en œuvre pour assurer la continuité des opérations et minimiser l'impact sur les clients, les employés et les partenaires du Groupe. Le Groupe a également saisi les autorités compétentes et déclenché ses polices d'assurance cybersécurité.

Le Groupe considère que toutes ses opérations fonctionnent à un niveau normal depuis le début de l'année 2022. Néanmoins, il reste des coûts de réponse à l'incident début 2022.

Globalement, le Groupe estime que l'impact de la cyber-attaque (entièrement comptabilisé au quatrième trimestre 2021) sera d'environ 25 millions d'euros sur le chiffre d'affaires du Groupe (environ 50 points de base d'impact sur la croissance organique du Groupe en année pleine).

Politique

a) Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) et politiques opérationnelles

Bureau Veritas dispose d'une politique Groupe basée sur la norme ISO 27001 pour être compatible avec les attentes du marché, et pour se doter d'un référentiel standard et auditable. Des politiques opérationnelles lui sont associées. Elles déclinent les mesures organisationnelles, de processus et techniques. Les documents les plus pertinents et de nature publique ont été mis en ligne sur le site institutionnel de Bureau Veritas : <https://group.bureauveritas.com/fr/groupe/batir-un-monde-meilleur/engagements-et-politiques>

Le Groupe a mis en place une charte qui définit les droits et les devoirs des utilisateurs, employés et partenaires, en matière de cybersécurité et de protection des données. En complément, un programme digital de formation et de simulations de *phishing* a été lancée dès 2018. Ce programme touche depuis 2020 l'ensemble des employés. L'objectif des 50 000 collaborateurs formés, atteint dès 2020, est maintenant largement dépassé grâce aux rappels et actions ciblées, ainsi qu'aux simulations de *phishing* répétées.

Dès 2020, une évaluation de la maturité de chaque division a été mise en place. L'évaluation est basée sur les critères du NIST CSF. Les évaluations sont consolidées et présentées régulièrement au Comité exécutif ainsi qu'au Conseil d'administration.

En ce qui concerne la protection des données personnelles, le Groupe s'est doté d'un cadre identique à toutes les entités, contenant 63 mesures juridiques et techniques, en vue de se conformer aux lois et règlements applicables, et en particulier la conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD) au sein de l'Union Européenne. Ce cadre commun est applicable à l'ensemble des applications du Groupe. Il est établi en collaboration entre le *Data Protection Officer* (DPO ou délégué à la protection des données), d'une part et la Direction des Systèmes d'information (DSI) et son département Sécurité des Systèmes d'Information d'autre part.

Les applications informatiques majeures contenant des données personnelles (ERP, CRM, SIRH...) font l'objet d'un suivi particulier avec la mise en place d'une gouvernance depuis 2017. Les plans d'action et de mise en conformité sont pilotés entre les entités du Groupe et les équipes centrales du *Data Protection Officer* et du *Group Chief Information Security Officer* (CISO).

Ce sont ainsi plus de 300 applications « cœur » qui sont suivies et régulièrement évaluées. En outre, et grâce au dispositif *Security by Design* décrit plus bas, les nouveaux projets intègrent également la protection des données personnelles dès la phase d'initiation, pour répondre aux principes clés de *Privacy by Design* et de *Privacy by Default*.

Depuis 2018, les audits internes portent sur l'évaluation de conformité des processus de conception et de développement des applications informatiques. Les rapports établissent les écarts et fournissent aux équipes les plans d'actions correctives auxquels ils doivent se soumettre.

b) Des processus, des pratiques et des contrôles opérationnels

Plusieurs dispositifs ont été conçus pour embarquer la Sécurité des Systèmes d'Information dans les processus métier et les projets digitaux du Groupe :

- *Security by Design* : c'est la méthodologie applicable aux projets digitaux. Elle couvre toutes les phases du projet depuis la conception jusqu'au support en production ;
- des boîtes à outils sont créées sur la base des politiques de Sécurité des Systèmes d'Information. Elles visent à simplifier la mise en œuvre des dispositifs par différentes fonctions dans le Groupe. Cela consiste, par exemple, à la mise en place d'un plan d'Assurance Sécurité pour la fonction Achats et gestion de la sous-traitance ; un guide des bonnes pratiques pour les développeurs ; des guides de mise en œuvre du chiffrement de bout en bout ; des guides de durcissement des configurations techniques pour les administrateurs informatiques... ;
- des contrôles de qualité et sécurité pour les applications et les bases de données sont mis en place : analyse de risques (méthodologie EBIOS), scans de vulnérabilités, audit de code, audit externe et tests de pénétration pour les applications critiques et sensibles ;
- des plans de continuité d'activité pour les services essentiels du SI sont mis en place. Ces plans de continuité doivent permettre un redémarrage des activités en moins de 24 heures, et avec une perte de données inférieure à 2 heures ;
- une organisation en « *purple team* » dans laquelle les équipes de défense et de simulation d'attaque collaborent afin d'améliorer la sécurité réelle des solutions et infrastructures essentielles.

c) Des ressources dédiées

Le Groupe a atteint dès la fin 2020, un niveau de 5 % des dépenses informatiques (IT) investies dans la cybersécurité et la protection des données. Cet effort sera poursuivi et même renforcé dès 2022 et dans les années à venir, avec des investissements et surtout des moyens humains supplémentaires.

Sous la direction du *Group CISO*, le département Sécurité des Systèmes d'Information travaille en étroite collaboration avec l'ensemble de la Direction des Systèmes d'information mais aussi avec tous les groupes opérationnels (*Operating Groups*) de Bureau Veritas. Il a la responsabilité de déployer toutes les mesures organisationnelles, techniques et les processus permettant d'assurer la protection des biens et des données, la détection des menaces et des attaques ainsi que la réponse aux incidents. Le *Group CISO* reporte directement au *Group Chief Information Officer* (CIO) et travaille étroitement et régulièrement avec le Comité exécutif.

Dans le cadre des efforts menés pour la continuité de service mais aussi en réponse à la cyber-attaque fin 2021, un Comité de Crise IT a été établi. Ce comité est saisi pour superviser et coordonner la réponse aux incidents cyber. Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général délégué, du Directeur financier, du Directeur de la communication, du *Group CIO* et du *Group CISO*. En l'absence de crise majeure, ce comité se réunit une fois par an de la cadre de la préparation à la gestion de crise.

En complément des équipes centrales, les officiers de Sécurité des Systèmes d'Information sont nommés dans chaque groupe opérationnel (*Operating Group*). Ils assurent l'alignement des décisions et pratiques des entités avec les politiques et standards de Bureau Veritas.

La gestion des opérations de sécurité a été significativement renforcée en 2020 avec le démarrage d'un centre opérationnel de sécurité externalisé. Cela permet l'amélioration des capacités de détection et de réaction sur incident, assurant une vigilance et un support 24 h/24 et 7 j/7.

Le centre opérationnel de sécurité apporte aussi une expertise dans la gestion de crise, la veille criminelle ainsi que la remédiation des vulnérabilités.

Le Groupe a également mis en place une organisation pour la protection des données personnelles. Le DPO Groupe, nommé en 2018, reporte fonctionnellement à la Vice-Présidente exécutive en charge des Affaires juridique et de l'Audit interne (membre du Comité exécutif). Afin de couvrir l'ensemble des entités, *Operating Groups* et pays dans lesquels Bureau Veritas opère, le DPO du Groupe est soutenu par un réseau de *Data Protection Ambassadors* (DPAs). Le DPO Groupe fournit des orientations générales sur la protection des données. Il coordonne et anime le réseau des DPAs.

Les réseaux Sécurité et DPO/DPAs travaillent en étroite collaboration, au siège et dans les différents groupes opérationnels (*Operating Groups*).

d) Une démarche de conformité et de confiance numérique

Le Groupe a bâti son référentiel de conformité interne sur la norme ISO 27001 et ses compléments. Plusieurs initiatives ont été lancées fin 2020 et devraient aboutir à des certifications en 2022.

Bureau Veritas veille par ailleurs à assurer la sécurité de son système d'informations en conformité avec les obligations contractuelles, les lois et règlements applicables. L'alignement et la cohérence entre les groupes opérationnels (*Operating Group*) sont assurés par un modèle de gouvernance dirigé par le Groupe

CISO et fondé sur le département central de Sécurité des Systèmes d'Information et sur les officiers de sécurité des groupes opérationnels (*Operating Group*).

Enfin une attention particulière est accordée aux achats et prestations de service, en particulier au regard de la protection des données. Une boîte à outils a été élaborée, en collaboration avec la Direction des Achats et la Direction Affaires Juridique et Audit du Groupe. Elle contient un plan d'assurance sécurité, des clauses applicables et d'autres outils à destination des acheteurs et gestionnaires de contrats de sous-traitance.

Ces éléments sont intégrés au Code de conduite des partenaires d'affaires de Bureau Veritas applicable à toutes les parties prenantes.

e) Des technologies spécialisées et renouvelées

En complément d'une sécurité périmétrique efficace et en place depuis plusieurs années, la priorité est aujourd'hui donnée à la mise en place de nouvelles technologies améliorant les capacités de protection, de détection et de réaction de Bureau Veritas.

Les exemples sont : (1) une protection avancée des biens et équipements avec le déploiement généralisé d'une solution EDR (serveurs, PC) ; (2) une gestion des journaux informatiques centralisée et filtrée pour alimenter la solution d'alertes incident (SIEM) du Groupe ; (3) la définition d'une architecture et de standards pour les opérations dans le *Cloud* (AWS, Azure, Alibaba) ; (4) la mise à disposition d'une solution de *cyber ranking* et une autre d'observation du *dark web*, permettant d'anticiper et d'identifier des vulnérabilités ou des fuites pour l'ensemble de l'organisation. Ce dernier outil permet de sécuriser l'exposition de chaque division sur internet et de piloter des plans d'action de meilleure protection. Enfin, deux solutions de protection contre les fuites de données ont été mises en place en 2020 (« DLP – *Data Loss Prevention* » et « CASB – *Cloud Access Security Broker* »).

Le partenariat avec un acteur spécialisé dans la sécurité applicative est poursuivi. Ce partenariat a permis d'augmenter considérablement la capacité de Bureau Veritas à réaliser des scans de vulnérabilité pour tous les types d'applications ainsi que des tests de pénétration pour les plus critiques.

Le Groupe continue de renforcer son recours aux audits techniques externes, en s'appuyant sur des acteurs accrédités (ANSSI). Ceux-ci lui permettent d'améliorer constamment son niveau de protection et sa résilience. Les audits portent en particulier sur les infrastructures et solutions critiques pour l'ensemble du Groupe.

L'acquisition de Secura en 2021, acteur spécialisé en services cyber, permet aussi à Bureau Veritas de mettre en place une collaboration « *purple team* » qui va compléter l'éventail des tests et audits techniques et démultiplier les capacités de contrôle et de remédiation de nos applications et infrastructures.

Plan d'action

Bureau Veritas va conclure en 2022 une feuille de route de trois ans dont les piliers sont :

1. déployer un dispositif basé sur le *NIST cybersecurity framework* pour améliorer rapidement la maturité à l'échelle du Groupe (huit audits de maturité cyber ont été réalisés en 2021 – un par groupe opérationnel et un pour le siège social) ;
2. accélérer la mise en place des programmes d'audit en interne ou avec des référents externes et indépendants pour multiplier les contrôles et tests de pénétration (120 audits de vulnérabilité et 10 tests de pénétration ont été réalisés en 2021) ; identifier les besoins d'amélioration ; ainsi que pour piloter la remédiation par l'ensemble des entités du Groupe ;
3. déployer les solutions et technologies essentielles et renouveler l'arsenal de protection des données et des équipements.

Les initiatives majeures depuis début 2022 sont :

- la généralisation de l'architecture SD-WAN et le renforcement du cloisonnement réseau ;
- le déploiement de solutions de pointe pour la gestion des identités et des accès des utilisateurs (IAM/IIGA) ;
- l'implantation d'une solution de détection des menaces (XDR) ; et
- la conclusion du programme de durcissement de l'infrastructure d'authentification des utilisateurs.

Pour terminer, l'année 2022 verra naître une nouvelle feuille de route cyber pour Bureau Veritas. Cette feuille de route prendra de nouvelles directions avec une stratégie autour du « Zéro Confiance », avec une généralisation du Cloud (SaaS, IaaS), mais aussi avec la poursuite de la transformation digitale, le déploiement des API et la rationalisation des usages, processus et outils du Groupe.

Indicateurs

Cybersécurité	2021	2020
Nombre d'actions de formation (cyber, simulation de <i>phishing</i> , RGPD)	50 000	50 000
Nombre d'audits de maturité cyber	8	8
Nombre de scans de vulnérabilités réalisés	120	50
Nombre de tests de pénétration	10	4
Nombre d'incidents de sécurité reportés ^(a)	1	2
Nombre d'incidents impliquant des données client	0	1
Nombre de clients impactés par un incident de sécurité	1	0
Nombre d'amendes et pénalités provoquées par un incident de sécurité et infligées par une autorité	0	0

(a) À l'exclusion des incidents liés aux ordinateurs personnels et sans fuite de données (ex. détection *malware*).

Protection de la vie privée	2021	2020
Nombre d'audits <i>Privacy by Design</i> (RGPD)	23	21
Nombre de réclamations reçues de clients et de tiers	0	0
Nombre de plaintes par des autorités de protection de la vie privée	0	0

Pour des références complémentaires consultez également dans ce document :

- section 2.4.6 – La gestion des fournisseurs et partenaires/Indicateurs : pour le plan d'assurance cybersécurité intégré au Code de conduite des partenaires d'affaires (voir aussi la sous-section 2.4.7.1 – Gouvernance & politiques du plan de vigilance) ;
- section 2.5.1 – Management des talents/Intégration : pour la Charte globale de l'utilisateur IS/IT ;
- section 2.5.1 – Management des talents/Des formations pour tous les collaborateurs : *MyLearning* : pour le cours de Cybersécurité obligatoire pour les utilisateurs IS/IT ;
- section 2.5.4 – Le respect des Droits humains : politique pour la protection de la vie privée

2.4.4 L'INNOVATION

Contexte

La Société fait face à une évolution rapide des technologies et des enjeux en matière de responsabilité sociale et environnementale.

L'arrivée de l'intelligence artificielle associée à l'augmentation de la capacité de traitement des données et des vitesses de communication permettent à Bureau Veritas de concevoir de nouveaux services qui mettent pleinement à profit ces nouvelles technologies.

Ces mêmes innovations technologiques introduisent de nouveaux risques au sein des entreprises qui expriment de nouveaux besoins de test, d'inspection ou de certification, notamment dans les domaines de la cybersécurité, de la protection des données personnelles et de la qualité de l'information.

Parallèlement, les nouveaux enjeux sociétaux et environnementaux imposent aux gouvernements, aux entreprises ainsi qu'à la société civile d'effectuer les transitions nécessaires pour permettre d'avoir un monde plus responsable et soucieux de l'environnement. Ces transitions sont la plupart du temps encadrées par des normes et des réglementations dont Bureau Veritas vérifie la bonne application. Cela est notamment le cas pour la transition énergétique, la baisse des émissions de CO₂, le respect des Droits humains ou la conformité de la chaîne de fournisseurs.

Politique

Bureau Veritas exerce une veille permanente de ces nouvelles technologies et des nouvelles réglementations qui les accompagnent. Cette veille est organisée par métier et par grand pays.

Un département Affaires Publiques a été créé. Plus de 15 personnes ont pour mission de suivre, en lien avec l'organisation professionnelle (*TIC Council*), tous les nouveaux projets de textes réglementaires. Cela permet à Bureau Veritas d'adapter son offre de service à ces nouvelles exigences. Un suivi particulier est fait auprès des autorités européennes, américaines, chinoises et indiennes.

En France, une veille réglementaire a aussi été mise en place, avec l'aide de l'AFEP et du MEDEF, pour suivre les évolutions des réglementations pouvant avoir une incidence sur les besoins des clients, et par conséquent, sur l'offre de services Groupe. Plus de 10 personnes assurent cette veille. Elles sont spécialisées par thématique (Environnement, Sécurité, Droits humains, Éthique, Protection sociale, RSE, Gouvernance...).

Cette veille permet à Bureau Veritas de toujours répondre aux nouveaux enjeux de la société et aux besoins des entreprises. Cela permet au Groupe de développer de nouveaux services pleinement adaptés aux nouvelles réglementations, aux nouvelles technologies et aux besoins de ses clients.

Plan d'action

Les plans d'action sont mis en œuvre par les Directions techniques et marketing de chaque métier. Elles conçoivent les nouveaux services en reprenant les nouvelles exigences réglementaires, en s'adaptant aux nouveaux besoins des clients et en utilisant les nouvelles technologies.

Dans de nombreux cas, Bureau Veritas réalise des partenariats avec des sociétés disposant de technologies de pointe. Ces partenariats sont basés sur la co-innovation avec la participation de clients et dans le cadre de projets pilotes. Ils permettent de valider la conception de ces services sur la base de cas pratiques concrets.

À titre d'exemples :

Projets basés sur des partenariats technologiques :

- avec la société **Optel**, **Bureau Veritas a lancé plusieurs solutions complètes de traçabilité** destinées à différents produits, comme le vaccin contre le Covid-19 ou encore les batteries pour véhicules électriques, dont la traçabilité et l'empreinte ESG sont suivies et pilotées *via* une solution intégrée ;
- avec **ENGIE** et **CEA**, **Bureau Veritas assure la traçabilité de l'énergie verte** grâce à la *blockchain* ;
- **Bureau Veritas** collabore avec le **Registre International Français des navires** afin de soutenir le projet innovant de navires télécommandés de **SeaOwl**.

Projets basés sur l'intelligence artificielle :

- amélioration de l'intégrité et de la sûreté de **centrales électriques** grâce à la maintenance prédictive. Cette technologie permet de prévoir le bon moment pour réparer une installation industrielle avant qu'un dommage ne se produise ;
- **reconnaissance automatisée de défauts** sur des images ou vidéos de drones ou robots permettant l'inspection à distance, et donc une bien meilleure sûreté pour les inspecteurs Bureau Veritas et les personnels des installations industrielles concernées ;
- **assistant numérique** à l'évaluation de risques dans le cadre de tests en laboratoires, améliorant significativement les conditions de travail des experts Bureau Veritas.

Projets basés sur la technologie de nouveaux produits :

- développement de nouveaux tests de sécurité des **objets connectés** pour les biens de consommation ;
- création d'une solution pour gérer la **performance RSE d'une chaîne de fournisseurs**, d'un réseau d'actifs (points de ventes, actifs immobiliers...), ou de sites de production ;
- développement de nouvelles inspections pour les équipements de **production d'énergie renouvelable** ;
- classification de nouveaux **navires utilisant des énergies décarbonées ou faiblement carbonées** comme l'ammoniac ou le gaz naturel liquéfié (GNL).

2.4.5 L'INTÉGRATION DES ACQUISITIONS

Avant toute acquisition, Bureau Veritas réalise une *due diligence* des pratiques en matière de durabilité de l'entreprise. Cette évaluation a pour but de vérifier que l'activité de l'entreprise ne porte pas atteinte aux objectifs sociaux et environnementaux de Bureau Veritas et que ses pratiques sont alignées avec la stratégie RSE du Groupe. Le processus de *due diligence* porte sur huit thèmes :

- Système de gestion de la RSE ;
- Environnement et Climat ;
- Social ;
- Sécurité ;
- Gouvernance ;
- Systèmes d'information – protection des données ;
- Taxonomie ;
- Chaîne d'approvisionnement et achats responsables.

Les évaluations sont réalisées sous la responsabilité des responsables de thèmes (*topic owners*), en utilisant des questionnaires et des audits de sites lorsque nécessaire. Les résultats de ces évaluations sont communiqués au département M&A (*Merger & Acquisition*). Ils sont intégrés dans l'évaluation de l'entreprise et pris en compte dans le processus de décision pour la réalisation de l'opération d'acquisition.

Si le projet d'acquisition est approuvé, les responsables de thèmes RSE (*topic owners*) se rapprochent de la société qui sera acquise pour définir les modalités qui permettront de déployer dans l'entité les politiques, les indicateurs et les objectifs RSE de Bureau Veritas.

L'intégration de la société au sein de Bureau Veritas est effectuée par une entité désignée à cet effet et un suivi régulier est mis en place, comprenant notamment l'intégration de la société dans le *reporting* RSE de Bureau Veritas. Le délai maximum pour cette intégration est d'un an.

En 2021, les sociétés suivantes ont été acquises :

Bâtiment & Infrastructures	
PreScience	Services de gestion de projet et de gestion de la construction, pour le domaine des Infrastructures de Transport
Cybersécurité	
Secura BV	Services de test, d'audit, de formation et de certification de sécurité couvrant les personnes, l'organisation et la technologie (réseaux, systèmes, applications et données)
Biens de consommation	
Zhejiang Jianchuang Testing Technology Services Company Limited	Tests de produits textiles qui se concentrent sur les marques nationales et les <i>e-shops</i> en Chine
AET France	Tests en laboratoire, développement de produits et tests liés à leur durabilité pour le marché des Biens de consommation
Énergies renouvelables	
Bradley Construction Management	Services de gestion de la construction pour le secteur des énergies renouvelables
Certification liée au développement durable	
HDAA Australia	Expertise en audit et évaluation axée sur le secteur de la santé et des services à la personne

2.4.6 LA GESTION DES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES

Contexte

Les achats de Bureau Veritas sont constitués des achats de fonctionnement, des achats liés aux laboratoires et des prestations de sous-traitance.

La Direction des Achats du Groupe est basée en France et son ambition est d'accompagner Bureau Veritas dans l'atteinte de ses objectifs financiers et non-financiers. Elle siège aussi au Collège d'experts RSE et au Comité Achats Responsables créée en 2021. Les acheteurs catégorie gèrent les contrats internationaux concernant plusieurs pays et animent un réseau d'environ 120 acheteurs décentralisés lesquels interviennent sur des projets avec des fournisseurs locaux. Cette dimension locale à l'image de l'entreprise est fondamentale pour la réussite des projets de proximité.

L'approvisionnement responsable du Groupe est fondé sur les principes du plan de vigilance de Bureau Veritas qui couvrent les dimensions sociales, environnementales et d'éthique des affaires. Ces principes s'appliquent à sa chaîne d'approvisionnement et sont intégrés dans le Code d'éthique et dans sa déclinaison qui est le Code de conduite des partenaires d'affaires ainsi que dans les conditions générales d'achat.

La crise liée à la pandémie de Covid-19 a eu un impact disruptif sur la fonction Achats chez Bureau Veritas. À court terme, elle a donné la priorité à la protection de la santé financière et à la gestion des risques liés aux ruptures de la chaîne d'approvisionnement. Elle a mis en exergue l'importance de la relation avec ses partenaires. 2021 a été une année marquée par les pénuries des sous-composants électroniques, une flambée des matières premières avec une pression sur les prix et une augmentation des délais de livraison. Cette mise sous tension a poussé l'organisation à être plus agile, trouver des alternatives et saisir des opportunités économiques en s'appuyant sur une collaboration plus fluide et structurée avec les tiers ainsi que sur une plus forte collaboration entre les acheteurs et les autres fonctions dans le Groupe.

Politique

Depuis 2019, la politique d'achats Groupe s'accompagne d'une transformation stratégique et digitale de la fonction. Elle est implémentée et communiquée au sein de l'organisation en parallèle du déploiement du nouveau système d'information d'entreprise. Le nouvel ERP du Groupe, appelé FLEX, s'intéresse en particulier à la chaîne d'approvisionnement *via* son module transactionnel P2P (*Procure to Pay*, de l'acte de demande d'achat jusqu'au paiement fournisseurs) et permet notamment de :

- travailler sous le même cadre opérationnel achat dans le Groupe ;
- développer une capacité d'analyse en donnant de la visibilité sur les dépenses du Groupe et la liste des fournisseurs ;
- sécuriser le respect des principales procédures d'achats et garantir la ségrégation des rôles.

Le déploiement de ce module est en cours et sera finalisé en 2022. Il couvre en 2021 la majorité des pays représentant fin décembre 2021 environ 79 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les achats s'appuient sur cet aspect transactionnel pour renforcer la politique de référencement des fournisseurs en contrôlant la démarche relative à la responsabilité éthique, sociale et environnementale et en réalisant l'évaluation des fournisseurs. Pour grandir en maturité achat, la Direction des Achats du Groupe a développé une plateforme achat de *business intelligence* laquelle récupère les informations de l'ERP et permet de fournir une vue holistique de toutes les dépenses et des fournisseurs dans les pays au sein desquels le nouveau système d'information est déployé. Cette solution digitale renforce la vision stratégique sur la chaîne d'approvisionnement : en facilitant l'accès aux informations des fournisseurs et des catégories d'achat et leur analyse, ainsi qu'en favorisant une culture de la donnée. Elle permet à la fonction Achats de franchir un cap en termes de légitimité économique au sein de Bureau Veritas. Des indicateurs d'achat responsable sont intégrés afin de compléter le dispositif visant à la conformité aux obligations nées du devoir de vigilance.

Plan d'action

Un engagement plus fort avec les fournisseurs

En 2021, la Direction des Achats a lancé dans le Groupe un programme de pilotage de la relation avec les fournisseurs appelé SRM (*Supplier Relationship Management*) avec l'ambition de connaître l'ensemble de leur cycle de vie et de renforcer la logique de partenariat gagnant-gagnant avec les fournisseurs stratégiques. Ce projet s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de la relation d'affaires et de renforcement de l'adéquation des besoins de Bureau Veritas et de l'offre des fournisseurs. Il est progressivement déployé au sein des entités opérationnelles du Groupe. Une stratégie SRM efficace apportera une meilleure performance opérationnelle et davantage de sécurité pour les approvisionnements du Groupe. Ce programme passe par une évaluation continue de la relation avec les fournisseurs et par le pilotage de nouveaux indicateurs embarquant la RSE et les innovations des fournisseurs stratégiques.

Vers des achats responsables

La fonction des achats est au cœur du fonctionnement de Bureau Veritas. La mise en œuvre des achats responsables est un levier efficace pour décliner le développement durable et une politique de responsabilité sociétale au sein de l'organisation. Depuis 2014, Bureau Veritas a engagé un processus d'amélioration continue de sa performance en matière d'achats analysée sous un angle sociétal. Tout d'abord en interne, tous les acheteurs du Groupe sont sensibilisés aux enjeux d'une chaîne d'approvisionnement responsable en participant à la formation du Groupe relative au Code d'éthique. Tous les nouveaux acheteurs suivent cette formation en rejoignant Bureau Veritas. Ensuite, en externe, tout au long du processus de sélection des fournisseurs et dans le cadre des appels d'offres, les acheteurs intègrent les critères RSE dans l'évaluation de ceux-ci. Les documents envoyés aux fournisseurs comportent une partie dédiée à l'approvisionnement responsable. Tous les fournisseurs doivent également accepter le Code de conduite des partenaires d'affaires de Bureau Veritas ou apporter la preuve qu'ils ont mis en place une politique équivalente. La Direction des Achats Groupe a construit un questionnaire d'autoévaluation responsable des fournisseurs (ci-après « SAQ ») sur la base des thèmes du plan de vigilance et du Code de conduite des partenaires d'affaires de Bureau Veritas.

En 2021, pour renforcer son programme d'amélioration continue des achats responsables, la Direction des Achats du Groupe a lancé les trois principales actions suivantes :

1. elle a participé à l'exercice de la mise à jour la cartographie des risques fournisseurs ;
2. elle a également publié la première Politique des Achats Responsables de Bureau Veritas. Son ambition est de soutenir la démarche RSE du Groupe en donnant un cadre aux acheteurs et à tout demandeur d'achats sur les approvisionnements. Une campagne de communication Groupe a accompagné son implémentation et les acheteurs locaux sont informés de ces enjeux. Un responsable achat a été nommé pour supporter son déroulement auprès des pays. Cette nouvelle politique met l'accent sur les éléments essentiels suivants pour les fournisseurs stratégiques :
 - la signature pour acceptation du Code de conduite des partenaires d'affaires par chaque fournisseur stratégique,
 - l'application des principes Code de conduite des partenaires d'affaires pour les sous-traitants des fournisseurs stratégiques,
 - l'autoévaluation des fournisseurs sur les thèmes du plan de vigilance en répondant aux questionnaires d'autoévaluation responsable (SAQ). En cas de non-conformité, des actions correctives doivent être implémentées et suivies avec les fournisseurs,
 - le partage de leurs notations de développement durable et de responsabilité sociétale par des plateformes extérieures indépendantes telle qu'Ecovadis,

- le suivi par les acheteurs de ces évaluations avec une méthodologie de tableau de bord et d'indicateurs de performance ;

3. enfin, en 2021, les Directions des Achats et Affaires Juridiques et Audit du Groupe ont également redéfini des nouvelles clauses contractuelles afin de renforcer l'excellence achat opérationnelle et de prévenir des risques liés au respect des règles d'éthiques, de sécurité, de droit humain et de l'environnement. Ces nouvelles clauses seront intégrées dans les prochains contrats, les renouvellements ou par voie d'avenants. Aussi un nouveau contrat cadre type a été défini contenant ces mêmes nouvelles clauses.

La digitalisation de la fonction Achats

Pour traiter la sécurisation de ses approvisionnements, la fiche partenaires dans le système FLEX automatise le suivi des risques relatifs à ces derniers et permet de rendre opérationnel le suivi des tiers. Dans les pays où FLEX est déployé, les termes et conditions générales intègrent la référence au Code de conduite des partenaires d'affaires.

En 2021 des nouveaux rapports d'analyse ont été développés sur la plateforme d'achat *business intelligence* afin de mieux connaître les fournisseurs et améliorer le processus transactionnel. Ces nouveaux tableaux de bord et les indicateurs associés vont permettre d'optimiser les opérations, d'augmenter leur périmètre d'intervention des acheteurs et de mieux contrôler les risques relatifs aux différentes catégories de dépenses de Bureau Veritas. Des campagnes de formation du réseau d'acheteurs ont été déployées durant l'année.

Indicateurs

Les indicateurs de performance responsable font désormais partie des indicateurs de performance de la fonction achats et se basent sur les données de l'outil FLEX dans les pays dans lesquels cet ERP est déployé.

Indicateurs Achats Responsables	2021	2020
Nombre d'acheteurs ayant suivi la formation Plateforme Achat	33	0
Taux de couverture du Code de conduite (BPCC) (<i>en % du CA</i>)	79 %	70 %
Nombre de fournisseurs ayant accepté le Code de conduite (BPCC)	32 291	19 042
Part de Code de conduite (BPCC) accepté	59,9 %	53 %
Nombre de fournisseurs stratégiques	171	0
Nombre de fournisseurs ayant répondu au SAQ	112	0
Nombre de fournisseurs avec une notation Ecovadis	146	146

2.4.7 PLAN DE VIGILANCE

Bureau Veritas a mis en place un plan de vigilance à la suite de la loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Le présent plan de vigilance couvre l'ensemble des activités de Bureau Veritas et de ses filiales, ainsi que celles des sous-traitants et fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

Il comporte des mesures de vigilance visant à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves sur cinq thèmes :

- l'éthique et la lutte contre la corruption ;
- les Droits humains et les libertés fondamentales ;
- la santé et la sécurité des personnes ;
- la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité ;
- la protection des données personnelles.

2.4.7.1 Gouvernance & politiques

Le Collège d'experts RSE participe à l'élaboration du plan de vigilance et au suivi de son déploiement.

Les politiques applicables dans le cadre du plan de vigilance sont :

1. le Code de conduite des partenaires d'affaires, pour les fournisseurs, sous-traitants, intermédiaires commerciaux et cotraitants.

Ce Code de conduite couvre les exigences en matière d'Éthique, de Droits humains, de Sécurité, d'Environnement et de protection des données personnelles. À tous les niveaux de son organisation, pour toutes ses opérations et dans tous les pays où il est présent, Bureau Veritas défend le principe de Responsabilité sociétale de l'entreprise et agit en priorité conformément aux Principes des Droits de l'Homme et du Travail ainsi qu'aux exigences de Santé et Sécurité au travail, de Protection de l'environnement et de Lutte contre la corruption.

Le Code de conduite des partenaires d'affaires est une déclinaison du Code d'éthique de Bureau Veritas et de la Politique des Droits humains. Il définit les exigences auxquelles tous les Partenaires d'affaires de Bureau Veritas sont tenus de se conformer, en plus :

- des lois et des règlements locaux, nationaux et internationaux applicables,
- du Code d'éthique de Bureau Veritas,
- des dispositions contractuelles ;

Les conditions générales d'achat ainsi que les modèles de contrats types ont été actualisés de façon à faire référence au Code de conduite des partenaires d'affaires ;

2. les politiques Groupe, pour Bureau Veritas et ses filiales.

Ces politiques sont notamment le Code d'éthique, la Politique des Droits humains, les Politiques et procédures de Sécurité, la Politique Environnementale, la cybersécurité et la politique de protection des données personnelles.




2.4.7.2 Cartographie des risques

Les risques présentés ci-dessous correspondent au risque « Gestion de la chaîne d'approvisionnement » décrit dans la section 2.4.6 – La gestion des fournisseurs et partenaires, du présent Document d'enregistrement universel. Ils sont détaillés dans ce chapitre pour mieux répondre aux exigences de la loi sur le devoir de vigilance.

Les risques les plus significatifs ont été recensés au travers d'une approche comprenant trois phases :

1. une cartographie des risques couvrant les thématiques du devoir de vigilance a été réalisée par le Groupe en 2017 et actualisée en 2018 ;
2. une analyse spécifique a été conduite en interne pour évaluer les risques les plus significatifs :
 - les risques significatifs Droits humains ont été identifiés en utilisant l'Indice de Développement Humain des Pays, publié par l'ONU en mars 2018, et en prenant en compte la carte des risques relatifs aux droits de l'enfant dans le monde, publiée par *Humanium*. Cette approche a été complétée pour les fournisseurs par une analyse de risques détaillée de chaque catégorie d'achat,
 - les risques significatifs Environnementaux ont été identifiés sur la base de l'évaluation des impacts environnementaux des activités du Groupe et de celles de ses sous-traitants. Du fait des faibles risques d'atteinte à l'environnement de la plupart des activités, seuls les laboratoires ressortent parmi les risques significatifs pour le traitement de leurs déchets,
 - les risques significatifs Sécurité ont été placés dans tous les pays ayant eu un nombre important d'accidents sérieux en 2018, au sein des équipes de Bureau Veritas et chez ses sous-traitants ;
3. une revue externe indépendante a été réalisée par un cabinet d'experts pour recenser les points prioritaires. Cette revue a été faite au travers d'audits, de revues documentaires, d'entretiens avec les services concernés et de croisements avec des bases de données statistiques externes, dont notamment la base de données SHDB (*Social Hotspot Data Base*).

Le tableau ci-dessous présente la cartographie des risques les plus significatifs.

	RISQUES SIGNIFICATIFS	BUREAU VERITAS	JV PARTNERS	SOUS-TRAITANTS	FOURNISSEURS	INTERMÉDIAIRES
 DROITS HUMAINS	LIBERTÉ D'ASSOCIATION	Asie - États-Unis Moyen Orient		Émirats Asie - États-Unis	Asie - États-Unis Service de bureau	
	TEMPS DE TRAVAIL			Asie - Corée - Japon Royaume-Uni - Émirats	Asie Service de bureau	
	AVANTAGES SOCIAUX			États-Unis	États-Unis Service de bureau	
 ENVIRONNEMENT	GESTION DES DÉCHETS POLLUTION DES SOLS	Laboratoires		Laboratoires	Produits chimiques	
 SANTÉ & SÉCURITÉ	ACCIDENTS AU TRAVAIL	Inde - Vietnam - Brésil - Argentine - France	Asie	France - Brésil	Brésil - France Service de bureau	

NIVEAUX DE RISQUES :

□ Risque faible ■ Risque modéré ■ Risque moyen ■ Risque fort

Source : Social Hotspot Data Base.

Les niveaux de risques de la base SHDB sont notés sur une échelle allant de 1 à 4. Les risques ont été moyennés par catégorie, et seuls les niveaux de risques supérieurs à 3, avec un volume d'achat supérieur à 10 millions d'euros en 2018 par pays, sont présentés dans cette cartographie.

Les sujets les plus critiques pour les sous-traitants du Groupe sont l'Éthique et la Sécurité.

2.4.7.3 Plans d'actions

Les plans d'actions comprennent un premier volet propre à Bureau Veritas et à ses filiales, et un second volet pour ses partenaires (fournisseurs, sous-traitants, intermédiaires commerciaux et cotraitants).

Plans d'actions pour Bureau Veritas et ses filiales

Ces plans d'actions comprennent les actions principales suivantes :

- droits humains :
 - inclure la politique en matière de droits de l'Homme dans le dossier d'intégration des nouveaux arrivants,
 - accélérer le programme d'intégration des femmes,
 - revoir l'augmentation de la rémunération des femmes après un congé de maternité,
 - soutenir des actions en faveur de la diversité,
 - renforcer la protection des données et de la vie privée ;
- sécurité
 - améliorer la sécurité routière en équipant les véhicules de traceurs GPS,
 - accroître les campagnes de sensibilisation à la sécurité,
 - adapter les conditions de travail pour protéger les salariés contre le risque sanitaire,
 - sensibiliser les salariés et le management au bien-être au travail ;

- environnement

- améliorer la performance énergétique des laboratoires et les bureaux,
- réduire les déplacements professionnels,
- remplacer les véhicules polluants par des véhicules à faibles émissions de CO₂.

Les plans d'actions détaillés sont décrits dans les sections correspondantes du présent Document d'enregistrement universel : Droits humains (section 2.5.4), Sécurité (section 2.5.3) et Environnement (sections 2.6.1 et 2.6.2).

Plans d'actions pour les sous-traitants et fournisseurs

Depuis 2014, Bureau Veritas a engagé un processus d'amélioration continue de sa performance en matière d'achats analysée sous un angle sociétal. Les actions engagées en ce sens sont détaillées dans la section 2.4.6 – La gestion des fournisseurs et partenaires, du présent Document d'enregistrement universel.

Le plan d'action pour les partenaires de Bureau Veritas repose essentiellement sur le déploiement du Code de conduite partenaires. Il comprend quatre phases :

1. la communication du Code de conduite des partenaires d'affaires à tous les partenaires signant un nouveau contrat avec Bureau Veritas, quels que soient leur taille, leur activité et leur lieu d'intervention ;
2. la signature pour acceptation du Code de conduite des partenaires d'affaires par chaque partenaire ;
3. la surveillance du respect du Code de conduite des partenaires d'affaires par les partenaires. Elle est effectuée par les donneurs d'ordres Bureau Veritas ;
4. l'évaluation des partenaires représentant un risque fort de non-respect du Code de conduite des partenaires d'affaires.

Une attention particulière est portée à la sécurité. Le Groupe s'assure que les sous-traitants se conforment aux règles Santé et Sécurité définies par le Groupe. À cet effet, un plan d'actions a été mis en place. Il comprend notamment les actions suivantes :

- les sous-traitants sont systématiquement informés des exigences en matière de sécurité qui s'appliquent à toutes les interventions du Groupe, y compris lorsqu'elles intègrent des

exigences additionnelles propres au client ou au site d'intervention ;

- tous les accidents sérieux des sous-traitants qui sont survenus dans le cadre de missions Bureau Veritas sont rapportés et suivis au travers d'une analyse de causes ;
- les instructions sécurité et les campagnes sécurité que Bureau Veritas a préparées pour ses collaborateurs sont communiquées aux sous-traitants concernés.

Concernant l'environnement, les sous-traitants opérants des laboratoires d'analyses environnementales seront suivis avec une attention particulière pour le traitement de leurs déchets et de leurs rejets atmosphériques et aqueux. Les fournisseurs de produits chimiques pour les laboratoires et les sociétés de collecte des déchets seront suivis en priorité.

Concernant les Droits humains, l'analyse des risques réalisée désigne comme prioritaires les prestataires de nettoyage des locaux, ainsi que les sociétés de maintenance et de sécurité. Des actions ciblées ont été engagées pour leur communiquer le Code de conduite partenaires de Bureau Veritas.

Concernant l'éthique, tous les partenaires sont suivis avec une attention particulière et signent pour acceptation le Code d'éthique du Groupe avant d'être autorisés à intervenir.

2.4.7.4 Indicateurs et suivi

	2021	2020	2019
Indicateurs sécurité			
Nombre d'accidents	197	189	278
Nombre d'accidents chez les sous-traitants	11	14	10
TAR – Taux total d'accidents	0,27	0,26	0,38
LTR – Taux de fréquence des accidents	0,19	0,17	0,23
ASR – Taux de gravité des accidents	0,022	0,022	0,029
Part de l'effectif du Groupe rattaché à des entités certifiées ISO 45001	92 %	87 %	86 %
Indicateurs environnementaux ^(a)			
Part de l'effectif du Groupe rattaché à des entités certifiées ISO 14001	89 %	83 %	76 %
Consommation d'énergie			
Consommation totale d'énergie (en MWh)	264 378	252 559	293 219
Part des laboratoires (en %)	88 %	83 %	88 %
Part des bureaux (en %)	12 %	17 %	12 %
Consommation d'énergie verte (en MWh)	10 605	6 526	4 726
Part de l'énergie verte (en %)	4,0 %	2,6 %	1,6 %
Consommation d'énergie par employé (en MWh)	3,67	6,48	7,85
Émissions de CO₂ ^(a)			
Effectif des sites répondants	72 103	71 869	62 949
Taux de couverture	96 %	96 %	81 %
Émissions de CO ₂ – Scope 1 (t)	68 779	58 694	66 700
Émissions de CO ₂ – Scope 2 (t)	83 545	77 399	63 315
Émissions de CO ₂ – Scope 3 (t) (déplacements professionnels uniquement)	29 738	39 543	49 682
Émissions de CO ₂ – Scope 3 (t) (toutes catégories)	485 189	504 112	473 008
Émissions de CO ₂ (t) ^(b)	182 061	175 636	179 697
Émissions de CO ₂ (t) ^(c)	637 512	640 205	603 018
Émissions de CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires (t) ^(b)	38,07	39,76	43,50
Compensation (t)	2 609	428	1 075
Émissions nettes de CO ₂ (t) ^(b)	179 452	175 208	178 622
Émissions nettes de CO ₂ par employé (t) ^(b)	2,49	2,44	2,85
Indicateurs Droits humains			
Nombre de cas de non-respect du Code d'éthique	59	57	N/A
Part des collaborateurs formés au Code d'éthique	95,8 %	98,5 %	97,1 %
Part des entités en conformité avec la Politique des Droits humains	100 %	100 %	100 %
Nombre d'écarts à la politique des Droits humains	0	0	0
Taux de couverture du Code de conduite (BPCC) (en % du CA)	79 %	70 %	N/A
Nombre d'acceptations du Code de conduite (BPCC)	32 291	19 042	N/A
Part de Code de conduite (BPCC) accepté	59,9 %	53 %	N/A

(a) Méthode de calcul des émissions de CO₂ market-based en 2021 et location-based en 2020 et 2019.

(b) Scope 1, scope 2 et scope 3 déplacements professionnels.

(c) Scope 1, scope 2 et scope 3 toutes catégories.

Les indicateurs sont détaillés dans chacune des sections correspondantes :

- sécurité (voir section 2.5.3 – La Santé et la Sécurité) ;
- environnement (voir sections 2.6.1 – Efficacité énergétique et empreinte carbone et 2.6.2 – Environnement et biodiversité) ; et
- Droits humains (voir section 2.5.4 – Le respect des Droits humains).

Bureau Veritas a réalisé en 2020 une autoévaluation du déploiement du Code de conduite des partenaires d'affaires, auprès des partenaires de chacune de ses entités opérationnelles et fonctions supports. Cette évaluation a permis de recenser les partenaires qui pourraient ne pas être en conformité avec le Code de conduite des partenaires d'affaires.

En voici les principaux résultats :

- le Code de conduite des partenaires d'affaires est désormais mentionné dans les conditions générales de tous les nouveaux contrats ;
- le Code de conduite des partenaires d'affaires est déployé auprès de la plupart des partenaires commerciaux de Bureau Veritas, comme indiqué ci-après ;
- un certain nombre de partenaires a proposé de se référer à leur propre Code de conduite, notamment des sociétés de leasing, des opérateurs de télécommunications et fournisseurs d'accès à Internet, des administrations publiques et instances gouvernementales, des organismes de normalisation et quelques grandes entreprises internationales ;
- quelques partenaires commerciaux n'ont pas approuvé le Code de conduite des partenaires d'affaires de Bureau Veritas

et n'ont pas encore fourni leur propre Code de conduite. Il s'agit de sociétés pétrolières, de sociétés de location de voitures, d'opérateurs de télécommunications et d'autorités gouvernementales ;

- aucun cas de partenaire commercial suspecté de ne pas se conformer au Code de conduite des partenaires d'affaires de Bureau Veritas n'a été signalé.

En 2021, Bureau Veritas a formé un comité achats responsables et rédigé une politique visant à améliorer l'identification et le suivi des fournisseurs et partenaires qui entretiennent une relation commerciale établie avec le Groupe et pouvant représenter un risque élevé de non-conformité aux engagements que le Groupe a pris en matière de Droits humains, de sécurité et d'environnement, de protection des données personnelles et de lutte contre la corruption. Cette politique s'appuie sur une évaluation des risques propres à chaque catégorie d'achat et du niveau perçu de probité de l'environnement pays. Elle sera déployée en 2022.

2.4.7.5 Mécanisme d'alerte

Bureau Veritas a pour politique d'encourager son personnel et ses Partenaires d'affaires à « parler ouvertement » s'ils sont témoins d'un événement dans le cadre des activités du Groupe qu'ils jugent contraire au Code de conduite des partenaires d'affaires.

Le mécanisme d'alerte mis en place dans le cadre du Programme de Conformité du Groupe a été étendu progressivement à l'ensemble des sujets compris dans la loi sur le devoir de vigilance et a été ouvert aux fournisseurs et aux sous-traitants.

2.4.8 LES AFFAIRES PUBLIQUES

Les règles définissant les conduites à tenir pour les actions d'affaires publiques, incluant les relations avec les décideurs politiques ou les associations professionnelles, sont définies dans le Code d'éthique du Groupe. La dernière mise à jour a impliqué un changement de style d'écriture et l'incorporation de

nombreux exemples pratiques, destinés à rendre le Code d'éthique plus facile à lire, à comprendre et à appliquer. Il est disponible en 25 langues ; il est accessible dans la section RSE du site internet de Bureau Veritas.

Les montants des cotisations correspondantes sont reportés ci-dessous. Ils couvrent toutes les entités du Groupe dans le monde.

(en euros)	2021	2020	2019
Lobbying, représentation d'intérêts ou activité similaire	-	-	-
Campagnes/organisations/candidats politiques locaux, régionaux ou nationaux	-	-	-
Associations commerciales ou groupes exonérés d'impôts (par exemple, <i>think-tanks</i>)	3 229 529	1 299 281	3 142 545
Autres (par exemple, les dépenses liées aux mesures de vote ou aux référendums)			5 479
TOTAL	3 229 529	1 299 281	3 148 024

Les cotisations à des associations professionnelles sont revenues au niveau de 2019, après avoir connu une baisse importante en 2020.

Bureau Veritas est membre de plusieurs associations professionnelles et commerciales au niveau du Groupe et dans la plupart des pays où il opère. Les principales associations dont Bureau Veritas est membre sont les suivantes :

Associations professionnelles	Frais d'adhésion 2021 (en euros)
IACS (Association internationale des sociétés de classification – Royaume-Uni)	101 000
TIC Council (Fédération internationale des agences d'inspection – Belgique)	70 000
AFEP (Association Française des Entreprises Privées – France)	70 000
SAFed (Fédération d'évaluation de la sécurité – Royaume-Uni)	61 000
Energy Institute (Matières Premières)	41 000
IIOC (Organisation internationale indépendante de certification)	33 000
FILIANCE (Association professionnelle des sociétés d'inspection – France)	25 000
CMF (Cluster Maritime Français – France)	17 000
MEDEF International (accompagnement au développement à l'international)	15 000
GICAN (Groupement des Industries de Construction et Activités Navale – France)	10 000

Bureau Veritas n'effectue aucune contribution ou dépense en faveur de campagnes politiques, ni directement ni au travers d'intermédiaires. Bureau Veritas n'utilise pas non plus les services de lobbyistes.

Bureau Veritas est membre d'associations professionnelles qui conduisent dans certains cas des actions de *lobbying* auprès d'autorités de normalisation ou de réglementations. Six des associations dont Bureau Veritas est membre – IACS, TIC Council, AFEP, FILIANCE, GICAN et CMF – ont des interactions avec les décideurs en matière de réglementation. Le pourcentage des cotisations alloué au *lobbying* par ces associations est de 25 % selon une estimation communiquée par l'une de ces associations. Pour ces six associations, cela représente 56 000 euros.

En 2021, les sujets les plus traités ont été les suivants :

- le règlement européen sur la Taxonomie pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ;
- le projet de directive européenne sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD) ;
- le projet de directive européenne sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) ;
- le projet de directive européenne sur l'efficacité énergétique (EED).

2.5 CAPITAL SOCIAL ET CAPITAL HUMAIN – BÂTIR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Pour une société de services comme Bureau Veritas, les talents qui y travaillent représentent un atout critique. Il s'agit notamment d'ingénieurs, de techniciens et autres spécialistes qualifiés dans les domaines de la qualité, santé, sécurité, protection de l'environnement et responsabilité sociale. Ainsi, sa capacité à attirer, à susciter l'engagement et à fidéliser ces professionnels est un élément clé de sa réussite, dans un marché des talents concurrentiel.

L'un des enjeux pour Bureau Veritas consiste plus particulièrement à garantir la qualité et la diversité des profils recrutés, conditions indispensables pour innover, stimuler le changement et fournir des services de qualité. Le Groupe doit veiller à l'engagement des effectifs, qui doivent continuer à se former et à se développer, tout en entretenant un environnement

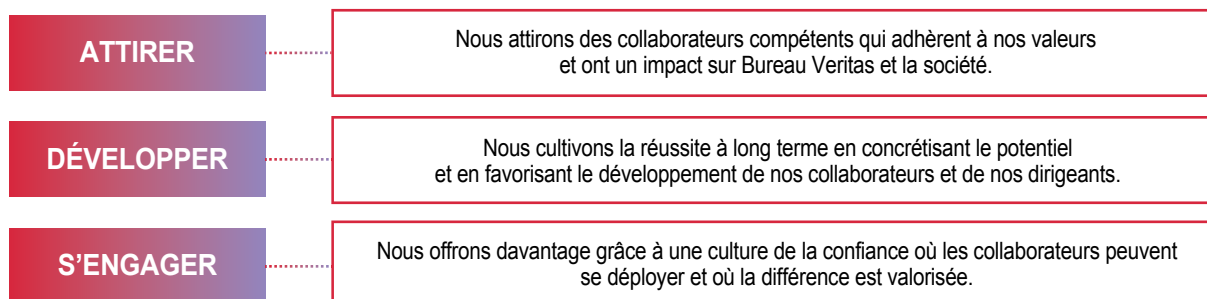
qui favorise l'épanouissement professionnel de chacun. La stratégie de Ressources humaines de Bureau Veritas vise donc à mobiliser ses collaborateurs dans un environnement inclusif, mettant l'accent sur le développement personnel et les performances, où chacun est encouragé à être soi-même et à faire de son mieux.

En outre, Bureau Veritas souhaite fournir à ses collaborateurs un accompagnement adéquat face à toutes sortes de situations, qu'il s'agisse de crises collectives, comme le Covid-19, ou de problématiques plus individuelles qui nécessitent une assistance. La description de l'approche du Groupe en matière de bien-être, qui figure plus loin dans cette même section, en montre quelques exemples.

UNE STRATÉGIE RH DURABLE ET AGILE

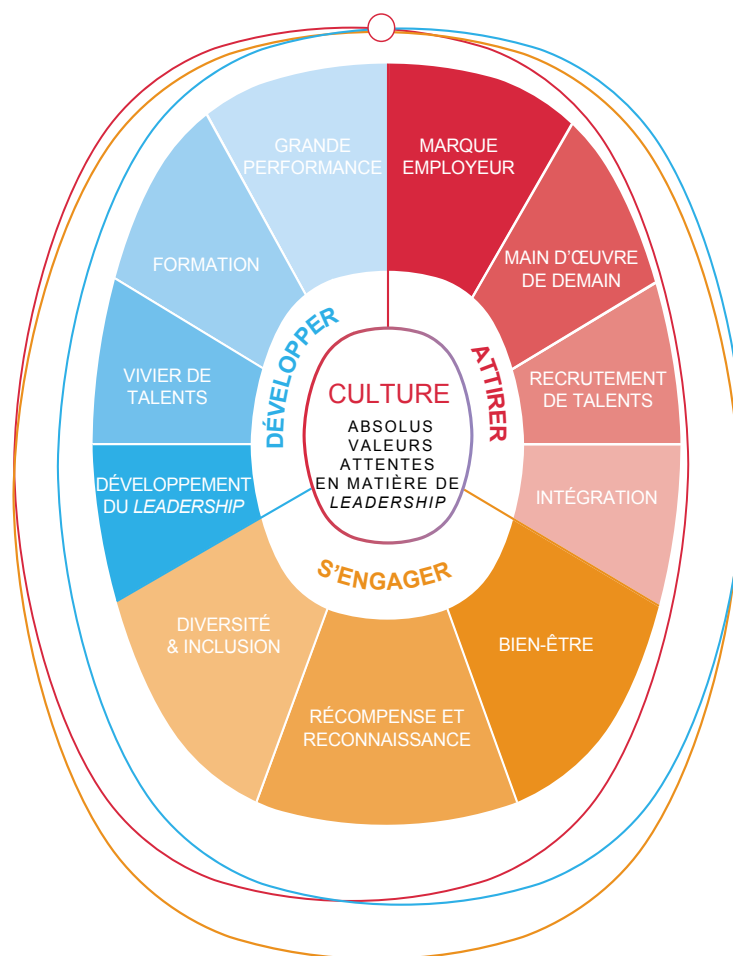
La stratégie Ressources humaines (RH) de Bureau Veritas est organisée autour d'un cadre commun visant trois grands objectifs qui se déclinent chacun en plusieurs priorités. Par souci d'agilité, les ressources allouées à l'exécution de ces différentes priorités sont ajustées en fonction de l'évolution de la stratégie du Groupe et des conditions de marché.

TROIS GRANDS OBJECTIFS



En son centre, cette stratégie RH fait référence à la culture du Groupe, définie par les absolus, les valeurs et les attentes en matière de *leadership* de Bureau Veritas. Il est ainsi rappelé que l'ensemble des projets et activités menés en lien avec chacun de ces trois grands objectifs doivent respecter et servir cette culture.

STRATÉGIE DE RESSOURCES HUMAINES



2.5.1 MANAGEMENT DES TALENTS

2.5.1.1 Management des effectifs

Bureau Veritas effectue un suivi des mouvements de ses effectifs au niveau du Groupe et de ses entités locales, afin de rester en phase avec ses ambitions de croissance. L'année 2021 a été marquée par une hausse du nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée (CDI), car la reprise a été forte dans de nombreuses économies après la baisse d'activité enregistrée en 2020. L'activité enregistrée en 2021, présentée ci-dessous, a contribué à la hausse globale des effectifs du Groupe par rapport

à 2020. Dépassant même les niveaux d'avant la crise sanitaire (à fin 2019), cette progression représente pour les communautés locales des avantages majeurs en termes d'emploi et d'opportunités de développement professionnel. Cette croissance s'explique aussi en partie par la poursuite de la stratégie d'acquisition ciblée de Bureau Veritas, lorsque cela pouvait contribuer à ses objectifs de croissance, comme aux États-Unis, en France et aux Pays-Bas.

	2021	2020	2019
Embauches (CDI)	14 219	10 880	14 954
Embauches (CDD)	18 430	10 904	14 406
Acquisitions	211	460	1 541
Licenciements	2 130	4 153	3 369
Départs volontaires	9 929	7 373	9 368

Nombre d'employés	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Europe	17 793	16 951	17 783
<i>dont France</i>	8 337	7 843	7 870
Afrique et Moyen-Orient	7 408	7 007	7 373
Amériques	22 698	20 981	22 655
Asie-Pacifique	31 805	29 991	30 584
TOTAL EFFECTIFS	79 704	74 930	78 395
Temps plein	94,0 %	94,3 %	94,5 %
Temps partiel	6,0 %	5,7 %	5,5 %
CDI	76,4 %	80,1 %	80,5 %
CDD	23,6 %	19,9 %	19,5 %

Recrutement en contrat à durée déterminée ou indéterminée

Le Groupe entend, dans la mesure du possible, offrir des postes en CDI dans une optique de création d'emplois pérennes et pour donner à ses collaborateurs la possibilité de se développer professionnellement en continu. S'il est vrai qu'un certain nombre d'employés en contrat à durée déterminée préfèrent la flexibilité que leur procure ce type de contrat, Bureau Veritas cherche à limiter les postes en contrat court aux rôles qui s'y prêtent, à savoir :

- intervention sur un projet particulier et peu susceptible d'être reconduit ;
- intervention sur un projet particulier s'étendant sur quelques mois seulement ;
- renfort en cas de pic d'activité ; et/ou
- fonction exigeant une expertise pointue difficile à trouver sur le marché du travail classique.

Pour atténuer l'impact de ces contrats courts, Bureau Veritas prend les mesures suivantes :

- comparaisons des rémunérations et avantages octroyés aux employés en CDD par rapport à leurs homologues en CDI ;
- possibilité de pérenniser le poste après un certain laps de temps ; et
- priorité à l'embauche en CDI.

Limiter l'impact des restructurations sur les employés

Une baisse significative des licenciements a été enregistrée en 2021 et ceux-ci n'ont lieu qu'après un examen approfondi des alternatives. Cet examen s'inscrit dans un dispositif plus large de soutien aux employés touchés par les restructurations, qui comprend trois niveaux :

- maximisation des possibilités de redéploiement :
 - information des employés et de leurs représentants en cas de changement opérationnel et mise en place d'une concertation au plus tôt,
 - évaluation continue des compétences et perspectives de développement des employés dans le cadre de l'approche du Groupe en matière de développement de ses collaborateurs (voir paragraphe sur MyDevelopment@BV ci-après,
 - recherche de postes en interne, identification et mise en lien avec les profils correspondants, et

- suivi individuel, et notamment aide à la démarche de candidature,
- promotion des pratiques de travail flexibles :
 - en incitant à la prise de congés payés ou sans solde, ou en ayant recours à des dispositifs de chômage partiel dans certains pays, et
 - en réduisant le nombre d'heures travaillées, y compris les heures supplémentaires,
- aide aux employés qui quittent Bureau Veritas :
 - plans de départs volontaires,
 - étude des possibilités de retraite anticipée,
 - services de reclassement professionnel sous la forme d'un accompagnement de carrière, d'évaluations et de cursus de développement des compétences, et d'une aide à la recherche d'emploi, mais aussi services de conseil et d'accompagnement psychologique.

Planification stratégique des effectifs et acquisition de talents (recrutement)

La planification stratégique des effectifs réalisée par le Groupe a des répercussions sur certaines activités telles que le recrutement. Cette planification comprend notamment l'analyse de données provenant des processus d'évaluation et de développement des talents ainsi que des plans de succession de Bureau Veritas, en vue d'identifier les capacités et les dimensions essentielles que les effectifs du Groupe doivent développer pour atteindre les objectifs de croissance définis dans sa stratégie. En 2021, voici les besoins identifiés :

- experts et responsables commerciaux pour stimuler la croissance organique ;
- experts et *managers* en développement durable pour mettre au point et commercialiser de nouveaux services, et étendre ceux déjà existants, compte tenu de la progression des marchés « verts » dans divers secteurs ;
- compétences digitales et de transformation pour faire évoluer les services existants et piloter la conception de nouvelles offres sur le marché ;
- experts et compétences en cybersécurité pour renforcer la capacité du Groupe à offrir aux clients des revues et des conseils pointus en la matière ;
- *managers* et experts en transformation et conduite du changement pour alimenter et piloter les programmes de transformation et renforcer ces capacités au sein des divisions du Groupe ;

- diversification des talents, notamment pour parvenir à une répartition hommes/femmes plus équilibrée parmi les *managers*, et ainsi stimuler l'innovation et la créativité et mieux refléter les sociétés clientes du Groupe à travers ses effectifs.

S'appuyant sur les résultats de ces analyses, les équipes de recrutement ont collaboré avec les *managers* ayant besoin de recruter pour planifier et mettre en œuvre des stratégies de recherche, d'évaluation et de sélection de profils, à savoir :

- recours à des plateformes de recrutement intégrant une intelligence artificielle de pointe ;
- renforcement des partenariats avec des prestataires de recrutement externes ;
- renforcement de la stratégie de marque employeur du Groupe (voir paragraphe suivant).

Marque employeur et récompenses

Pour attirer les talents qui contribueront à la réalisation de ses objectifs de croissance, le Groupe base ses communications sur sa marque employeur LEAVE YOUR MARK, qui met en avant l'expertise de Bureau Veritas dans différents domaines spécifiques ainsi que les avantages que cette expertise apporte à la société. En 2021, le Groupe a continué de s'appuyer sur cette stratégie pour présenter des opportunités de carrière tant en externe qu'en interne, et de la décliner en local en mettant en avant certains de ses aspects particulièrement intéressants pour un marché ou un poste donné.

La marque employeur a été déployée sur divers canaux d'audience plus ou moins large, notamment via :

- des publications ciblées sur les réseaux sociaux tels que LinkedIn, Facebook, Instagram, Twitter, Spotify et Deezer ;
- la mise à jour du site Internet du Groupe et de ceux de ses principaux pays en étoffant les présentations de ses collaborateurs et en mettant l'accent sur la diversité des talents ;
- des guides d'entretien et des programmes de formation pour recruteurs et *managers* ;
- la participation à des forums et le *sponsoring* d'événements exceptionnels dans les principales universités, écoles d'ingénieurs et écoles de commerce ;
- des programmes de sensibilisation à destination des partenaires externes pour le recrutement ;
- la standardisation de l'expérience candidat chez Bureau Veritas, grâce au module de recrutement *SuccessFactors*, désormais déployé sur tous les marchés.

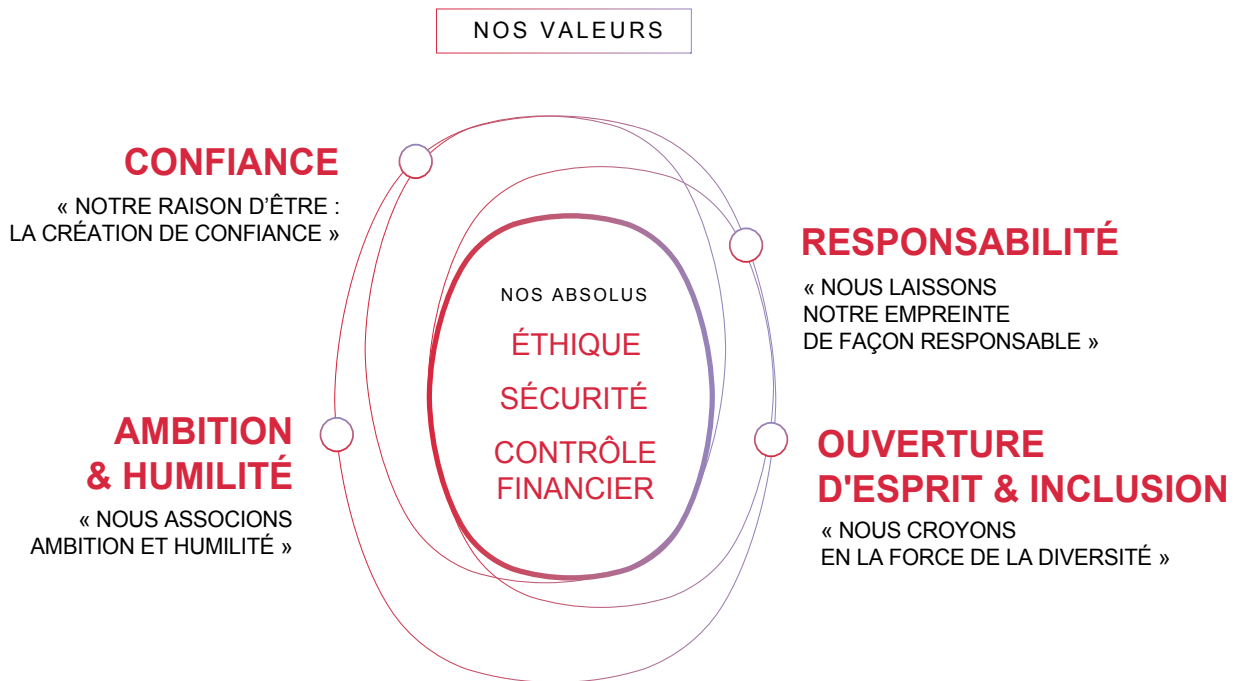
Toutes ces initiatives visant à renforcer la marque employeur du Groupe contribuent fortement à attirer les talents qu'il recherche, sur un marché de l'emploi devenu extrêmement concurrentiel en 2021. Cette année, par exemple, Bureau Veritas a reçu environ 65 658 candidatures pour près de 1 655 postes vacants en France, la plupart de ces postes étant pourvus après une durée de 60 jours en moyenne.

Bureau Veritas a reçu plusieurs récompenses en 2021 qui attestent de la force de sa culture d'entreprise et de la valeur croissante de sa marque employeur, ce qui confirme sa capacité à attirer et à fidéliser les talents :

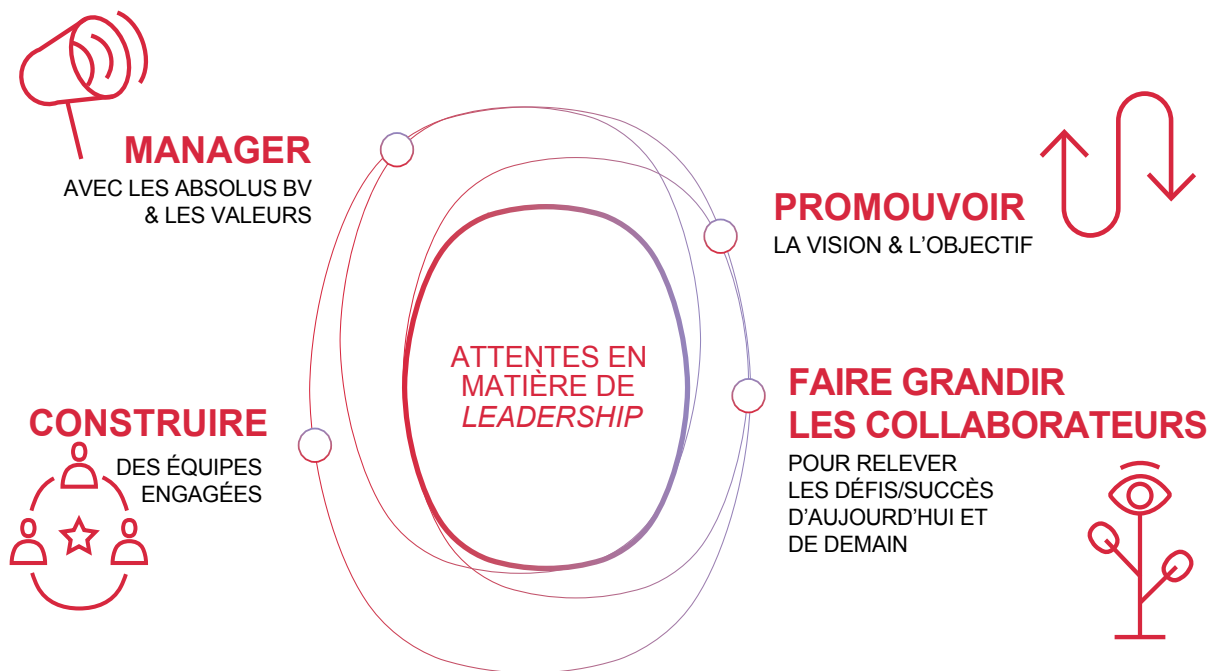
- le Groupe figure une nouvelle fois dans le classement des **Diversity Leaders** dressé par le **Financial Times**. Cette liste distingue et classe les performances des entreprises en matière de diversité sous toutes ses formes (genre, âge, origine ethnique, orientation sexuelle, handicap, etc.) ;
- Bureau Veritas arrive en tête des entreprises les plus responsables du secteur des services professionnels dans le classement **Dow Jones Sustainability Index**, avec un score maximal de 100 sur 100 sur un certain nombre de critères dans le domaine Social, dont : Programmes de formation professionnelle, Analyse RH, et Planification stratégique des effectifs ;
- la division Marine & Offshore de Bureau Veritas en France a reçu le label **HappyIndex@Trainees**, décerné par le site internet choosemycompany.com et le journal *Les Échos Start* ;
- en Chine, Bureau Veritas a reçu le prix **Excellence employeur 2021**, décerné par **51JOB**, le site de recrutement le plus influent du pays, pour l'excellence de sa gestion RH à la lumière de l'évolution rapide de l'environnement économique du pays ;
- à Hong Kong, le Groupe s'est vu décerner pour la sixième année d'affilée le **trophée Good MPF Employer** par la **Mandatory Provident Fund Authority** ;
- lors des **HR Excellence 2021 Awards Singapore**, Bureau Veritas Singapour a remporté la **médaille de bronze** dans la catégorie Excellence dans le bien-être au travail ;
- au Moyen-Orient, Bureau Veritas s'est vu décerner le prix **Gulf Cooperation Council Best Employer Brand 2021** ;
- le Groupe a de nouveau rejoint le classement **Universum France** des employeurs les plus attractifs pour les jeunes diplômés et les professionnels expérimentés. En 2021, il a conservé son rang dans ces deux catégories, à la 86^e place pour la première, et à la 46^e place pour la deuxième ;
- dans la catégorie Ingénierie, Bureau Veritas figure à la 9^e place du classement 2021 des « **Meilleurs employeurs de France** » dressé par le **magazine Capital** en association avec la société d'études Statista ;
- pour la neuvième année d'affilée, Bureau Veritas s'est vu décerner par le Top Employers Institute la certification 2021 **Top Employers** au Royaume-Uni ;
- en 2021, Bureau Veritas reste détenteur du prix d'Or décerné par le **ministère de la Défense dans le cadre d'un dispositif honorifique en direction des employeurs**, en reconnaissance de la qualité de son programme d'insertion en faveur des vétérans des forces armées britanniques, qui permet à ces derniers d'accéder à une deuxième carrière ;
- Bureau Veritas a également reçu la certification 2021 **Top Employers** du **Top Employers Institute** en Afrique du Sud ;
- en Turquie, Bureau Veritas a reçu en 2021 pour la sixième année d'affilée le prix **Respect for People**, décerné par la principale organisation de professionnels des ressources humaines du pays, **Kariyer.net**.

2.5.1.2 Évaluation, sélection et intégration des talents

L'identification, l'évaluation et la sélection des talents jouent un rôle fondamental dans le développement et l'enrichissement de la culture de Bureau Veritas. Le Groupe s'appuie sur ses absolus et ses valeurs (présentés ci-dessous) pour évaluer les candidats. Ces valeurs et absolus établissent de façon claire les paroles et les actes attendus au quotidien de la part de tout collaborateur dans l'exercice de ses fonctions, et décrivent la manière de fonctionner de Bureau Veritas.



En outre, les attentes en matière de *leadership* de Bureau Veritas permettent au Groupe de confirmer les comportements attendus de la part de tout collaborateur occupant un poste de *manager*. Ils contribuent également à l'identification de *leaders* destinés à ces postes à court terme et de personnes dont le potentiel de développement leur permettrait d'accéder à des fonctions bien plus importantes à l'avenir.



Grâce à un nouveau parcours d'intégration conçu et mis en œuvre en 2021 (voir schéma ci-dessous), les nouveaux embauchés bénéficient désormais d'une expérience structurée qui leur permet de gagner rapidement en productivité et de faire naître chez eux un sentiment d'appartenance à Bureau Veritas. Les principales caractéristiques de ce programme sont :

- les « Moments qui comptent », qui sont des passages obligés pour une intégration réussie des nouveaux collaborateurs chez Bureau Veritas ;
- un essor de la digitalisation des processus, et une vigilance constante en vue d'automatiser autant de processus administratifs que possible ;
- des lignes directrices, de la formation et un accompagnement pour les *managers* et les équipes RH afin d'optimiser la communication avec les nouveaux arrivants dès l'acceptation de l'offre et tout au long de la première année d'expérience chez Bureau Veritas ;
- l'identification, la formation et l'affectation de « *BV Buddies* » qui contribuent à faciliter l'intégration des nouvelles recrues dans le Groupe ;
- des plans de formation et de développement pour les nouveaux embauchés au cours de leur première année, afin de les aider à s'approprier leur rôle et à gagner en *leadership* (lorsque leur poste l'exige), ainsi qu'un programme de familiarisation avec le Groupe, « *Welcome to Bureau Veritas* », qui présente sa structure, sa culture et sa marque employeur par le biais de différents modules, parmi lesquels :
 - « *Cardinal Safety Rules* », expliquant les fondamentaux des règles de sécurité au travail, que chaque collaborateur doit comprendre et appliquer,
 - « *Bureau Veritas Compliance Program* », la formation au Code d'éthique et autres programmes de conformité du Groupe. Ceux-ci peuvent varier en fonction du site et traitent de thématiques telles que la sécurité en déplacement, le Règlement général sur la protection des données, la Charte SI/IT Groupe, et la sécurité routière,
 - des modules sur les absolus, les valeurs et les attentes en matière de *leadership* de Bureau Veritas, axés sur les comportements qui constituent la culture unique du Groupe et qui sont attendus de la part de tout collaborateur et *manager*,
 - des modules sur la marque employeur LEAVE YOUR MARK et le rôle que tous les collaborateurs et *managers* jouent dans son développement et son amélioration, et
 - des modules sur la politique de Ressources humaines du Groupe.

Intégration et nouvelles fusions/acquisitions

L'expérience d'intégration susmentionnée s'applique aussi en cas d'acquisition de nouvelles entités par le Groupe et constitue une mesure clé pour veiller à une intégration rapide et efficace des principaux collaborateurs de ces entités. Cette intégration doit notamment permettre aux collaborateurs d'accéder au soutien et à l'ensemble de l'infrastructure de Bureau Veritas, c'est-à-dire à la technologie, à l'expertise, aux standards, aux processus et procédures ainsi qu'aux ressources du Groupe qui contribuent au développement professionnel des équipes et des collaborateurs. Les politiques et pratiques d'acquisition du Groupe confirment qu'il s'agit d'une étape essentielle dans la procédure d'évaluation et de planification précédant l'acquisition. Tout départ d'un collaborateur appartenant à une entité acquise est un événement regrettable, qui fait l'objet d'une analyse. L'objectif est de comprendre les raisons du départ et de mettre en place des mesures pour prévenir ce genre de situation.

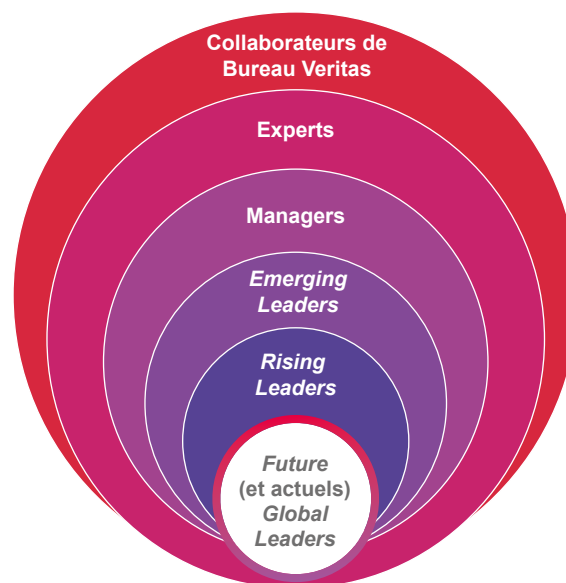
2.5.1.3 Développement des talents et plans de succession

Au 31 décembre 2021, le Groupe compte 1 676 *managers* (contre 1 575 en 2020). Leur âge moyen, inchangé par rapport à 2020, est de 49 ans. Cette moyenne d'âge relativement élevée s'explique par le niveau important d'expertise technique, acquis au fil des années, que la plupart des postes exigent. Le Groupe emploie également quelque 4 500 chefs d'équipe.

Afin de constituer un vivier de talents robuste et diversifié pour les postes de *manager* à pourvoir au sein du Groupe, une stratégie talents a été mise en place pour les identifier, les évaluer et les faire évoluer. Cette stratégie comprend notamment l'identification de talents, puis leur répartition au sein de « viviers » (voir ci-après). Le vivier auquel un collaborateur peut être affecté est déterminé par une évaluation de son potentiel, notamment en matière de *leadership*, vis-à-vis de futurs postes (dont certains n'ont pas encore été créés). Une évolution ciblée leur est proposée, de façon à constituer un vivier de talents robuste pour de futurs postes qui deviendront nécessaires pour la croissance ultérieure du Groupe.

Cette stratégie tire également parti du processus de « *Talent Reviews* » instauré en 2012, qui assure le suivi et la gestion du développement des talents identifiés au sein du Groupe.

Viviers de talents



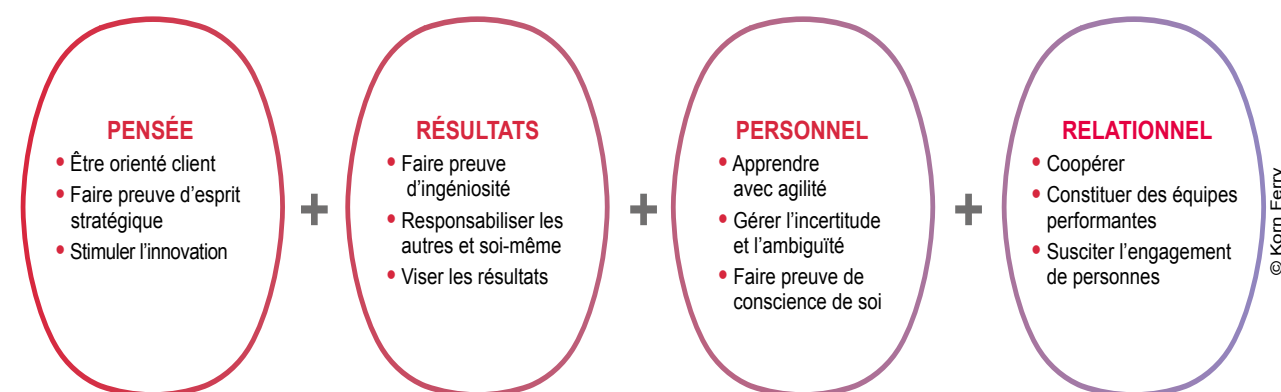
En 2021, les évaluations des talents occupant les postes les plus élevés ont été passées en revue par le Comité exécutif et le Comité exécutif en charge des Ressources humaines du Groupe. En outre, les divisions du Groupe ont elles aussi évalué des postes à des niveaux inférieurs de l'organisation. Les collaborateurs repérés pour leurs performances et leur haut potentiel en tant que candidat à la succession pour un poste donné ont alors fait l'objet d'un suivi particulier au niveau du Groupe ou en local, afin de les préparer rapidement à leurs futures responsabilités.

Nombre de postes évalués par les divisions du Groupe

Nombre de postes évalués par le Comité exécutif et le Comité exécutif en charge des Ressources humaines

2021	2020	2021	2020
6 499	4 025	295	272

Le cadre de développement du *leadership* senior de Bureau Veritas, composé de 12 compétences de *leadership* inspirées du modèle *Korn Ferry Leadership Architect*, a servi à évaluer les hauts potentiels et à concevoir des solutions pour accélérer leur développement. Ces 12 compétences (voir ci-dessous) ont été réparties à travers les trois viviers de talents qui comprennent des collaborateurs occupant les postes de *leadership* les plus élevés : (*Future & Current Global Leaders*, *Rising Leaders* et *Emerging Leaders*). Des programmes de développement spécifiques ont ensuite été élaborés (voir les exemples ci-après) pour accélérer le développement des collaborateurs appartenant à ces viviers, afin d'améliorer leur capacité à mettre en pratique ces compétences de manière efficace.



Programmes internationaux

Programme de développement des meilleurs talents

En 2021, le Groupe a lancé son *Global Top Talent Development Program*, programme international de développement des meilleurs talents, en collaboration avec l'université de Californie à Berkeley. Cette année, l'accent a porté sur l'identification et l'évaluation de membres du *leadership* senior à haut potentiel susceptibles d'en constituer la première promotion. Cette recherche s'est doublée d'une réflexion menée par le Comité exécutif de Bureau Veritas et Berkeley sur les capacités de demain propres à stimuler la croissance du Groupe.

Également mis au point en 2021, les trois modules de ce programme (un en présentiel et deux en distanciel) s'articulent autour de trois grands thèmes : « Diriger des équipes hautement performantes », « Diriger une entreprise internationale » et « Se diriger soi-même ». Apprentissage au contact des pairs, coaching, accompagnement du corps enseignant de Berkeley sur des sujets pointus et rencontres avec des chefs d'entreprise et des innovateurs de la *Silicon Valley* font partie des méthodes d'enseignement employées. En outre, un processus de transmission des acquis aux équipes des participants a été mis en place.

Leading Teams@BV

Le programme *Leading Teams@BV*, dont l'objectif est d'établir une base solide de compétences et de connaissances pour les *managers* et chefs d'équipe du Groupe, continue d'être dispensé à ces publics, et notamment aux collaborateurs nouvellement promus ou recrutés dans ces rôles. Le programme aborde les aptitudes clés suivantes :

- comment agir selon les valeurs et les attentes en matière de *leadership* de Bureau Veritas pour être un chef d'équipe efficace ;

- le rôle du *leader* dans l'exécution de la stratégie du Groupe, notamment :
 - promouvoir la vision et l'objectif,
 - construire des équipes engagées, et
 - faire grandir les collaborateurs.

Au cours de la formation, les participants ont pu prendre note, dans un carnet de développement, des principaux enseignements à appliquer à leurs activités quotidiennes. Ils ont également pu identifier deux domaines de priorité pour leur développement, lesquels seront ensuite validés par leurs *managers* et enregistrés dans *MyDevelopment@BV* (voir ci-après), puis feront l'objet d'un suivi régulier.

Programme BV Sales Leaders

En 2021, ce programme s'appuyant sur toute une bibliothèque de formations digitales fournies par CyberU a permis de renforcer les compétences commerciales des spécialistes et des responsables des ventes chez Bureau Veritas. À cela s'ajoute un cadre visant à évaluer et renforcer les compétences commerciales des collaborateurs. Une démarche complétée par d'autres initiatives au niveau des divisions opérationnelles et des pays :

- en Asie du Sud, le programme de formation en ligne « *Sales & Marketing Refresher* » consacré aux fondamentaux de la vente et du marketing chez Bureau Veritas, et qui propose également des webinaires mensuels sur des thématiques en lien avec ces sujets ;
- en Chine, le « *New Sales Development Program* », programme de développement commercial pour la division Biens de consommation, propose de multiples modalités d'apprentissage : ateliers virtuels, évaluations de capacités, feedback/coaching, mais aussi formations digitales individuelles.

Programmes propres à certaines divisions opérationnelles

Coaching pour cadres – Marine & Offshore

Les talents du monde entier appartenant aux viviers de *Future & Current Global Leaders*, *Rising Leaders* et d'*Emerging Leaders* ont pu accéder à une plateforme de coaching en ligne pour accélérer leur préparation à leurs futurs postes, plus complexes et plus importants.

Programme de développement des capacités managériales « Eagle » – Biens de consommation

En Chine, le programme managérial lancé par la division Biens de consommation est suivi par plus de 30 *managers* issus des viviers *Rising Leaders* et *Emerging Leaders*. Il comprend plusieurs méthodes d'apprentissage : évaluations à 360°, feedback sur le style de *leadership*, simulations et études de cas en groupe, et projets en équipe.

Programme de formation au management pour les jeunes diplômés – Biens de consommation

En 2021, un programme pilote de formation au management pour les jeunes diplômés a été lancé en Chine et intégré par 19 profils à haut potentiel pour une durée de deux ans.

Sales & Marketing Curriculum – Asie-Pacifique/Moyen-Orient

Sur la base d'une auto-évaluation et d'une évaluation par leur *manager*, les participants – collaborateurs déjà en poste ou nouvellement embauchés – se sont vu proposer un programme complet, adapté à leurs besoins, comprenant des modules de formation aux fondamentaux de la vente et du marketing ou de remise à niveau sur ces sujets, ainsi qu'une formation certifiée à Salesforce et un enseignement poussé en stratégie commerciale.

Programme The Leading Edge – Asie du Sud

Ce programme de développement du *leadership* s'adresse aux collaborateurs appartenant à la population des *Rising Leaders* en Inde. Lancé en 2020, ce programme axé sur le renforcement des compétences techniques et de *leadership* s'est poursuivi en 2021 par du coaching individuel reposant sur un feedback à 360°.

F.U.E.L@BV (Foster & Uplift Emerging Leaders) – Inde

Destiné aux *Rising Leaders*, ce parcours de formation de plus de cinq mois comprend des simulations d'entreprise, et les participants bénéficient de séances de mentorat assurées par des chefs d'entreprise.

Programmes STAR et Rising STAR – Chine

Ces deux programmes ciblent les *Emerging Leaders*, à savoir les *managers* et les responsables de première ligne pressentis pour devenir chefs de service ou membres du *leadership* senior. Les formats d'apprentissage, en ligne ou hors ligne, sont variés : évaluation, coaching, mentorat et séminaires sur des thématiques prioritaires. Ces programmes encadrent également des projets collectifs actuellement soutenus par la Direction, dont plusieurs ont permis de créer ou d'améliorer des services proposés aux clients.

Programme Advanced STAR – Chine

Ce programme, qui cible les *Rising Leaders*, vise à préparer les participants à leurs futures fonctions de chef de groupe ou de directeur fonctionnel. On y développe une démarche d'enseignement mixte, comprenant des évaluations individuelles, un coaching de groupe et des séminaires sur des sujets prioritaires. Les *managers* senior qui ont intégré le programme se sont vu confier un projet dans le cadre duquel ils ont pu mettre en pratique leurs acquis et recevoir du feedback de la part de membres du *leadership* senior.

Centre de développement – Europe et Afrique

Ce programme a pour objectif le développement des *Rising Leaders* et combine plusieurs types de formation, dont des évaluations à 360° avec feedback et coaching, du mentorat et des séminaires. Le centre réunit aussi des projets collectifs actuellement soutenus par la Direction du Groupe, dont plusieurs ont permis de créer des services nouveaux et de meilleure qualité pour les clients de Bureau Veritas.

Programme de mentorat – Sud-Ouest de l'Europe

Deux cursus structurés de mentorat ont vu le jour en 2021 : l'un axé sur le *leadership* et le développement de carrière pour les actuels et futurs dirigeants, et l'autre destiné aux fonctions support. Ces cursus, adossés à une plateforme externe spécialisée dans le mentorat pour guider et faciliter les interactions, prévoient des séances d'information et de formations complètes pour les mentors comme pour les mentorés. Par ailleurs, la plateforme a permis aux mentors et aux mentorés de mieux comprendre comment tirer le meilleur parti de cette formation.

Programme de coaching externe – Sud-Ouest de l'Europe

Ce programme, qui repose sur un coaching individualisé à partir d'une évaluation réalisée par les responsables hiérarchiques et les ressources humaines locales, vise les *managers* à haut potentiel. Dispensé de manière entièrement virtuelle, le coaching constitue un élément clé des plans de développement du *leadership* de ces collaborateurs. La structuration du programme s'est faite au moyen d'une plateforme numérique dotée d'un mécanisme de feedback à des fins d'amélioration continue.

Programme Emerging Leaders – Royaume-Uni

Ce programme de développement du *leadership* se destine aux collaborateurs du vivier des *Emerging Leaders* et a pour objectif d'accélérer leur développement en mettant l'accent sur la communication influente et la construction d'équipes pleinement engagées. Il comprend des ateliers, des séminaires externes et des séances de *coaching*.

Programme de développement des talents – Italie

Ce programme a été déployé auprès des participants, de leurs *managers* et du Comité exécutif, dans un format mêlant actions en présence et à distance, et associant sessions de formation et programme de coaching individuel. Son objectif premier était d'accélérer la croissance professionnelle des participants en abordant les thèmes suivants : communication, *leadership*, gestion du temps, gestion de projet et concepts financiers fondamentaux.

Les participants ont également pu participer à une étude de cas grandeur nature, un projet d'innovation porté par BV autour de la *blockchain*.

Centre de développement pour les Emerging Leaders – Espagne

Ce programme a été mis en place pour le vivier des *Emerging Leaders* afin de les amener à relever plus rapidement des défis plus ambitieux dans leur rôle actuel ou futur. Il comprenait un volet sur mesure basé sur l'évaluation des participants au regard des attentes des en matière de *leadership*, réalisée dans le cadre de MyPerformance@BV.

Programme Leadership – Afrique

Ce programme propose des séances de formation digitales sur les fondamentaux du management. Répartis sur tout le continent, les participants ont également réalisé leur autoévaluation et pris part à des jeux de rôle virtuels ainsi qu'à des ateliers animés par des chefs d'entreprise, le tout dans un cadre virtuel favorisant l'apprentissage et le réseautage.

Formation commerciale Revenue Storm – Amérique latine

Cette formation de base, qui fait partie du cursus réservé aux équipes commerciales d'Amérique latine, est dispensée sous de multiples formes : études de cas, classes virtuelles, et travail de préparation autour de la stratégie de mise sur le marché, les équipes de vente performantes et la création de la demande.

Leadership School pour les managers de proximité – Brésil

Ce programme sous forme d'ateliers insiste sur le renforcement des fondamentaux (attentes en matière de leadership) chez les *managers* de proximité. Il prévoit également des activités visant à favoriser la cohésion entre participants, afin de les aider à mieux comprendre comment appliquer la stratégie du Groupe dans leur rôle au quotidien.

Leadership through Recognition – Amérique du Nord

En Amérique du Nord, un programme de reconnaissance unique intitulé Bravo a continué de former les *leaders* à se servir de la reconnaissance pour saluer les contributions des collaborateurs et ainsi favoriser leur engagement à long terme.

Programme de développement Bullet Proof du leadership des managers – Amérique du Nord

Au Canada, des *leaders* actuels et *Emerging Leaders* ont participé à ce programme visant à renforcer la compréhension des attentes en matière de *leadership* de Bureau Veritas. Dans ce cadre, ils ont suivi 48 heures de formation ciblée en ligne avant de se fixer des objectifs quantifiables en collaboration avec leur *manager* pour mettre leurs connaissances fraîchement acquises au service de la stratégie du Groupe.

2.5.1.4 Stratégie de formation

Dans le droit fil de la stratégie de Bureau Veritas, la stratégie de formation du Groupe vise le renforcement des compétences et des postures de ses collaborateurs dans l'optique d'une contribution à ses objectifs de croissance. Ce faisant, Bureau Veritas prépare aussi la main-d'œuvre de demain. Le diagramme ci-dessous présente les fondements de cette stratégie, à savoir :

- l'analyse des besoins de formation à l'aide de cadres de compétences admis (technique, ventes, digital/innovation, développement durable et *leadership*) ;
- les besoins de formation identifiés servent ensuite à la mise au point de solutions à partir d'un cahier des charges destiné à en optimiser l'efficacité (y compris apprentissage par la pratique, échanges entre collègues et enseignement formel) ;
- les solutions sont ensuite déployées et incluses dans les plans de formation individuels (voir paragraphe sur MyDevelopment@BV ci-après) ; et
- ces solutions font par ailleurs l'objet d'une évaluation à l'aide du modèle de Kirkpatrick, qui permet d'intégrer toute amélioration utile dans le système de gestion de la formation du Groupe. Sont passés en revue l'expérience d'apprentissage, les rôles joués par les différentes parties prenantes (participants, formateurs, *managers*, etc.) pour optimiser les solutions, et l'impact de ces formations sur l'entreprise.



Exemples de solutions élaborées à partir de l'analyse des besoins de formation

Étoffement des compétences sur les carburants alternatifs

La division Marine & *Offshore* du Groupe a identifié la nécessité de se doter de compétences approfondies pour conseiller les clients au sujet de leur transition énergétique, à commencer par la décarbonation. L'équipe Recherche et Développement de la division a donc mis sur pied un projet de montée en compétences de ses experts à travers l'élaboration de ressources et l'exploitation de livres blancs, de rapports technologiques et de règles techniques récemment parus sur l'ensemble des carburants alternatifs. Ces supports ont ensuite été déclinés en solutions de formation pour le public visé, qui a eu accès à des centres de ressources spécialisés, tels que le centre technique et d'innovation en Chine, ou le centre d'excellence iCARE de Bureau Veritas à Singapour, pôle d'innovation dans les énergies renouvelables alternatives soutenu par l'*Economic Development Board* (Conseil de développement économique) de Singapour.

Renforcement des capacités de vente

En 2021, la division Biens de consommation du Groupe a lancé le « *New Sales Development Program* », programme de formation aux techniques de prospection commerciale et de vente (y compris de vente croisée) qui s'appuie sur les ressources et les méthodes de Bureau Veritas. Cette formation dispensée en ligne sur trois mois fait appel à différents outils pédagogiques : classes virtuelles, évaluations de capacités et feedback personnalisé, ainsi que partage des bonnes pratiques et d'enseignements tirés de mises en situation réelle. Environ 120 ventes ont pu être conclues grâce aux compétences acquises dans le cadre de ce programme, et il est prévu que le cursus soit étendu à d'autres divisions du Groupe dans les années à venir.

Développement ciblé pour tous les managers et chefs d'équipe

Le développement professionnel de ces viviers est assuré par des programmes ciblés de développement du *leadership* visant à renforcer les compétences prioritaires au niveau collectif (toujours au regard de l'analyse des besoins de formation) et individuel (au regard des plans de développement individuel ; voir MyDevelopment@BV ci-après). Ces programmes sont issus d'un catalogue riche de 150 cours en 17 langues et axés sur le *leadership* et le management, les ventes et la négociation, la gestion de projet et l'efficacité individuelle, sauf pour les *Emerging Leaders* et les *Rising Leaders*, dont le parcours est adossé à une bibliothèque de formation en ligne sur le *leadership* et le développement professionnel proposant plus de 3 000 cours.

Tous les *managers* ont également suivi les modules de formation personnalisés « MyPerformance Manager SkillPill » « MyDevelopment Manager Skill » pour accroître leur capacité à piloter et à mobiliser des équipes.

De la formation digitale et mobile pour tous

La plateforme d'*e-learning* du Groupe, MyLearning, n'a cessé d'être optimisée pour proposer des formations toujours plus ciblées, accessibles partout et à tout moment. En 2021, les programmes prioritaires entrepris sur la base de l'analyse des besoins de formation sont :

- une formation obligatoire au Code d'éthique du Groupe pour l'ensemble des collaborateurs (voir description ci-après) ;
- une formation à la cybersécurité pour les utilisateurs SI/IT ;
- la mise en œuvre de *Salesforce* pour les spécialistes des données relatives aux ventes ;

Apprentissages techniques, compétences professionnelles et qualifications reconnues par des tiers

Bureau Veritas intervenant dans un grand nombre de domaines techniques, l'offre de formations techniques proposée se caractérise par une forte diversité. Ces formations sont essentielles pour que les collaborateurs travaillent en ayant une connaissance complète des référentiels (normes et réglementations), des méthodes d'inspection (échantillonnages, analyses, contrôles non destructifs, mesures, etc.), des caractéristiques techniques des éléments inspectés (produits, processus, équipements, etc.) et des règles de sécurité, qu'ils soient existants ou en cours d'élaboration. Les départements techniques de chaque division effectuent un suivi des

- l'amélioration du processus d'intégration pour les nouvelles recrues grâce à un nouveau programme intitulé « Découvrir Bureau Veritas, sa culture et sa marque employeur ».

Programme d'éthique amélioré

L'un des absolus du Groupe est l'« éthique », aspect fondamental de notre prestation de services dans le monde entier. Chaque nouvel arrivant doit suivre un programme complet en ligne de présentation de l'éthique chez Bureau Veritas. En 2021, ce programme a été totalement remanié pour une meilleure expérience d'apprentissage, et son contenu actualisé. Tous les employés actuels ont également suivi ce programme, dispensé essentiellement par le biais d'un cours en ligne d'une heure, disponible en 14 langues, et ont ainsi été sensibilisés aux fondamentaux éthiques du Groupe et à leur application, grâce à la présentation de cas de figure réels issus de notre cartographie des risques de corruption. Y sont également présentées les politiques et procédures internes du Groupe susceptibles d'éclairer la prise de décision au quotidien.

Vente et fourniture de services durables

Dans le cadre de sa Ligne Verte de services et de solutions, Bureau Veritas a mis au point *Clarity* pour les clients qui cherchent à renforcer leurs engagements et leurs progrès en matière de durabilité. Dans l'optique de renforcer l'expertise du Groupe en matière de services durables, 200 commerciaux et 80 chefs de projet ont été formés en 2021 grâce à des cours en *e-learning*. Afin de maximiser l'acquisition de compétences, ces formations comportaient un volet pratique de mise en situation de vente ou de prestation de service *via* la plateforme utilisée à cet effet.

qualifications et compétences, qui font également l'objet d'audits par les organismes d'accréditation correspondants (COFRAC, IACS, UKAS, etc.).

Une part significative des heures de formation enregistrées en 2021 (voir ci-dessous) correspond au développement de compétences techniques, ce qui souligne l'engagement de Bureau Veritas en faveur de l'excellence technique. Cet engagement se double d'un investissement du Groupe dans l'optimisation de l'efficacité personnelle et des capacités de *leadership* de ses collaborateurs.

	Objectif 2025	2021	2020	2019
Total des heures d'apprentissage enregistrées	35*effectif	2 382 907	1 793 928	1 477 602
Pourcentage des collaborateurs ayant suivi au moins une séance d'apprentissage	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre moyen d'heures d'apprentissage par collaborateur	35	29,9	23,9	19,0

Total des heures de formation par type de formation

Catégorie	2021	2020
Générale	59 %	56 %
Technique	40 %	42 %
Non spécifié	1 %	2 %

Bureau Veritas collabore également avec un certain nombre d'écoles, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de formation pour permettre à ses collaborateurs de développer des compétences professionnelles clés et d'acquérir des qualifications et des certifications reconnues en dehors de l'entreprise. En voici quelques exemples :

- en Australie, le Groupe couvre les coûts de formation et aménage du temps libre pour les collaborateurs dans le cadre de programmes d'apprentissage leur permettant d'obtenir des certificats et des diplômes en techniques de laboratoire délivrés par LTT (Labtech Training Victoria) ;
- en Inde, les spécialistes des technologies peuvent passer plusieurs certificats : méthode Agile, Azure, SharePoint et Angular, entre autres – les coûts de ces certificats sont pris en charge par le Groupe ;

- au Royaume-Uni, la division Marine & Offshore a collaboré avec l'université Robert Gordon pour offrir des bourses d'études de deux ans et la possibilité pour les bénéficiaires d'acquérir de l'expérience professionnelle dans le domaine du génie mécanique et électrique ;

- en France, les collaborateurs ont la possibilité de passer des certifications en gestion des contrats et pour les méthodes Agile et Scrum, leurs coûts étant couverts par Bureau Veritas.

2.5.1.5 Engagement des collaborateurs et développement professionnel (fidélisation)

Mesurer et renforcer l'engagement des collaborateurs

En décembre 2019, le Groupe s'est associé à un prestataire externe, Glint (filiale de LinkedIn) afin de mesurer, l'engagement de ses collaborateurs *via* un projet pilote baptisé « BVOCAL ». Dans un premier temps, quelque 5 000 employés ont été invités à donner leur avis sur leur expérience chez Bureau Veritas. Puis le nombre de participants n'a cessé d'augmenter, pour atteindre 38 000 en 2021. Le taux d'engagement a progressé (voir ci-dessous) au cours de cette année, Bureau Veritas s'étant appuyé sur les résultats de 2019 et de 2020 pour améliorer son cadre de travail. À noter que ces mesures sont le fruit de la collaboration entre les *managers* et les membres de leurs équipes, après discussion des résultats de chaque équipe.

	Objectif 2023	Objectif 2022	2021	2020	2019
Collaborateurs invités à participer (<i>au millier près</i>)			38 000	16 000	5 000
Part des effectifs	100 %	80 %	49 %	22 %	6 %
Taux d'engagement des collaborateurs	72 %	71 %	70 %	69 %	64 %

À la suite des résultats de 2021, de nouveaux plans d'action ont été à nouveau élaborés et mis en œuvre, conjointement avec les collaborateurs, pour tenir compte du feedback reçu *via* « BVOCAL ». Grâce à cette approche transparente et résolument tournée vers l'action, Bureau Veritas s'attend à voir le taux d'engagement continuer de progresser.

Gestion des départs

Les départs volontaires, autre indicateur majeur de l'engagement des collaborateurs, font l'objet d'un suivi attentif de la part de Bureau Veritas. Conformément aux tendances du secteur observées dans presque tous les pays en raison d'une reprise économique soutenue au cours de l'année, une hausse des départs volontaires a été enregistrée en 2021. Néanmoins, le Groupe considère que le taux de départ volontaire est resté bien en deçà du taux visé (calqué sur la norme du secteur) grâce à ses efforts continus visant à améliorer le cadre de travail, comme « BVOCAL », la promotion constante des valeurs et des attentes de Bureau Veritas en matière de *leadership*, et le déploiement de *MyPerformance* et *MyDevelopment* (voir ci-après).

	Taux visé	2021	2020	2019
Taux de départ volontaire (<i>taux d'attrition</i>)	≤ 15 %	13,3 %	9,8 %	11,6 %
Taux de départ (<i>taux d'attrition</i>)	N/A	16,2 %	15,3 %	15,8 %

Développement de carrière

Bureau Veritas s'engage à instaurer une culture et des mécanismes d'accompagnement à la performance et au développement de ses collaborateurs. Dans le cadre de *MyPerformance@BV* et de *MyDevelopment@BV*, les collaborateurs et leurs *managers* sont amenés chaque trimestre à suivre des procédures spécifiques (voir schéma ci-dessous), parmi lesquelles une évaluation annuelle approfondie des valeurs BV dont tous les collaborateurs doivent faire preuve, ainsi qu'une évaluation des attentes en matière de *leadership* de Bureau Veritas si le collaborateur est *manager*/chef d'équipe.



Les approches *MyPerformance@BV* et *MyDevelopment@BV* sont intégrées à un système central (*SuccessFactors*). À leur lancement, ces approches visaient davantage les *managers*, mais elles sont aujourd'hui progressivement étendues à tous les collaborateurs. En 2021, 55 % des collaborateurs en CDI sont passés par *MyPerformance@BV* pour réaliser leur évaluation de performance portant sur l'année précédente. En parallèle, un nombre non négligeable de collaborateurs ont réalisé ces évaluations dans d'autres systèmes locaux (qui seront abandonnés au profit du système central du Groupe dans les années à venir).

MyPerformance@BV repose sur les mesures fondamentales suivantes :

- définir des objectifs alignés avec la stratégie du Groupe et le développement de carrière des collaborateurs ;
- revoir et adapter les objectifs en fonction des besoins et évolutions du marché ;
- évaluer la performance en utilisant les appréciations de personnes ayant travaillé avec le collaborateur ;

- faire reposer les évaluations de la performance sur (i) l'atteinte des objectifs, et (ii) la façon dont ils ont été atteints par rapport aux absolus, aux valeurs et aux attentes en matière de *leadership* de Bureau Veritas ; et
- fournir et recevoir du feedback efficace et constructif.

Les éléments clés de *MyDevelopment@BV* sont les suivants :

- des recommandations pour préparer et passer des entretiens de développement de carrière (au moins une fois par an pour chaque collaborateur) ;
- un suivi numérique des objectifs de développement approuvés et évalués ;
- des solutions proposées pour aider à l'atteinte des objectifs de développement, telles que des projets spéciaux, des affectations étendues, du mentorat et des formations pour accélérer le développement du collaborateur ;
- l'utilisation d'un cadre de gestion de carrière proposant des solutions personnalisées aux collaborateurs (voir ci-après).

Cadre de développement de carrière de Bureau Veritas

Étapes clés	Ressources	Exemples
<p>Identification</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les futurs postes, responsabilités, projets, etc. qui présentent un intérêt pour l'avancement de carrière des collaborateurs. • Valider les besoins futurs de Bureau Veritas par rapport à ces postes, responsabilités, projets, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Orienter les carrières vers des postes de <i>manager</i> ou d'expert à travers la communication interne des opportunités d'emploi, les « Talent Reviews », des conseils de la part des mentors et <i>managers</i>, et des viviers de talents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens d'évolution de carrière dans le cadre de MyDevelopment@BV. • Entretiens de mentorat pour les collaborateurs appartenant à des groupes spéciaux (par exemple, Women@BV en France).
<p>Évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les compétences nécessaires aux postes, responsabilités, projets, etc. qui présentent un intérêt pour les collaborateurs par rapport à leurs connaissances actuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Feedback issu de plusieurs sources (dont évaluation à 360°). • Évaluation des compétences et qualifications techniques par des experts. • Attentes en matière de <i>leadership</i> de Bureau Veritas. • Compétences de <i>leadership</i> de Bureau Veritas. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Four Dimensions of Leadership & Talent Assessment</i> © par Korn Ferry. • Outil d'évaluation de Bureau Veritas pour mesurer le potentiel de <i>leadership</i> dans le cadre des « <i>Talent Reviews</i> »
<p>Développement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des plans pour combler les lacunes identifiées dans les compétences des collaborateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formations techniques et spécialisées, supervision par des experts des collaborateurs passant des qualifications. • Programmes de développement du <i>leadership</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Certification et qualification des experts. • Leading Teams@BV.

Mobilité interne

Le Groupe est convaincu que la mobilité interne représente une piste majeure de développement pour ses collaborateurs. Ceux-ci sont donc encouragés à postuler pour de nouveaux postes, à exprimer leur désir de prendre part à de nouveaux projets, à assumer de nouvelles responsabilités, etc. Bureau Veritas facilite et promeut la mobilité interne *via* plusieurs canaux :

- des questions structurées lors d'échanges entre collaborateurs et *managers* dans le cadre de MyDevelopment@BV, et des champs de saisie en ligne dédiés aux préférences géographiques et fonctionnelles dans *SuccessFactors* ;
- la formation des *managers* à l'animation de réunions de planification et de développement de carrière motivantes avec les membres de leur équipe, formation renforcée par de nouveaux modules lancés en 2021 sur MyPerformance@BV et MyDevelopment@BV ;

- le partage des profils des collaborateurs dans le cadre des « *Talent Reviews* » et des plans de succession ;
- le recrutement : la quasi-totalité des offres de poste sont proposées en priorité en interne ;
- la communication interne : les nominations sur un nouveau poste senior et les promotions font l'objet d'une annonce sur l'Intranet du Groupe, « *One BV* ».

En France, comme le montre le tableau ci-dessous, le pourcentage de postes attribués à des candidats internes n'a cessé d'augmenter en 2021, Bureau Veritas ayant continué de mettre en place des initiatives pour promouvoir ce type de mobilité.

	2021	2020	2019
Pourcentage de postes pourvus par des collaborateurs de Bureau Veritas France	30 %	30 %	20 %

2.5.1.6 Le bien-être des collaborateurs (temps de travail inclus)

Bureau Veritas a un rôle à jouer dans le bien-être de ses collaborateurs, élément vital de sa performance à long terme, qui profite tout autant aux principaux intéressés qu'à l'entreprise elle-même, à ses clients, à ses actionnaires et à la société dans son ensemble. Un rôle dont la pandémie n'a fait que souligner l'importance. En 2021, Bureau Veritas a publié un engagement Santé, Sécurité, Sûreté et Bien-être qui définit les ambitions et les

engagements du Groupe dans ces domaines, et a mis en place un « cadre de bien-être » (voir ci-après) qui inclut un *benchmark* des bonnes pratiques en interne et en externe.

Le Groupe attend de ses *managers* qu'ils veillent à ce que les horaires de travail et les périodes de repos des salariés soient conformes à la législation en vigueur et tiennent compte de leur situation individuelle.

En outre, le Groupe s'est doté d'un certain nombre de politiques, notamment en ce qui concerne le temps de travail, pour renforcer l'engagement de Bureau Veritas en faveur du bien-être de ses collaborateurs. Les principales d'entre elles sont :

- le *Code d'éthique*, qui rappelle que Bureau Veritas a pour politique de se conformer à toutes les lois applicables relatives aux heures de travail, aux salaires, y compris les textes relatifs au salaire minimum, aux heures supplémentaires et aux avantages sociaux ;
- la *Politique en matière de flexibilité du travail*, qui fournit aux employés un cadre leur permettant de choisir le moment, le lieu et la façon dont ils souhaitent travailler, tout en tenant compte de la diversité des rôles exercés dans plus de 120 pays (par exemple, salariés en mission sur des plateformes pétrolières *offshore*) ;
- les *Règles cardinales de sécurité*, qui comprennent :
i) huit règles qui doivent être connues de tous et appliquées sans exception en tout lieu et à tout moment, ii) les mesures de prévention relatives aux spécificités de chaque activité dont tout collaborateur doit prendre connaissance et respecter durant chaque mission, et iii) les comportements sûrs, qui imposent d'évaluer chaque nouvel environnement de travail, les risques qui y sont associés et les précautions à prendre.

- la *Politique Bien-être*, qui décrit la manière dont la sensibilisation au bien-être ainsi que la communication et les initiatives à ce sujet (voir exemples ci-après) sont mis en œuvre chez Bureau Veritas, et présente les avantages qui en découlent ;
- la *Politique de représentation du personnel*, qui réaffirme l'engagement du Groupe à encourager les employés et/ou leurs représentants à exprimer leurs idées, et qui souligne également l'importance de la consultation et de la collaboration pour améliorer/faire évoluer le cadre de travail ;
- la *Politique d'inclusion*, qui décrit l'engagement du Groupe à se constituer un effectif diversifié et à œuvrer pour une culture inclusive, propice à l'épanouissement ;
- la *Politique anti-harcèlement*, qui énonce sans ambiguïté la politique de tolérance zéro du Groupe en matière de harcèlement et propose une démarche claire pour traiter tout problème éventuel ; et
- la *Politique en matière de formation, développement des carrières et gestion des talents*, qui régit l'identification, l'évaluation et le développement des talents chez Bureau Veritas.

En 2021, Bureau Veritas a élaboré pour le bien-être de ses collaborateurs un cadre qui comprend quatre axes :

Cadre de bien-être des collaborateurs

Bien-être physique	Prendre soin de soi, de son sommeil, de son alimentation et faire de l'exercice sont autant de facteurs qui contribuent à la performance.
Bien-être émotionnel	Notre état émotionnel et mental a un impact direct sur ce que nous ressentons, ainsi que sur la façon dont nous nous adaptons à des environnements en mutation et dont nous exerçons nos tâches.
Bien-être financier	Les préoccupations financières peuvent être génératrices de stress et nous gêner la vie ; comprendre notre situation financière et les options qui s'offrent à nous permet de réduire ce stress.
Sens et engagement sociétal	Trouver un sens à notre travail et avoir la possibilité de se sentir utile procure une satisfaction qui contribue à notre bien-être, tout comme de travailler pour une entreprise qui joue un rôle positif dans la société.

Afin de faciliter le déploiement de ce cadre, le Groupe a diffusé un manuel de bien-être pour aider les équipes opérationnelles locales à en établir la gouvernance, la planification et l'évaluation de sa mise en œuvre. En outre, au sein des divisions de Bureau Veritas, des ambassadeurs locaux du bien-être ont pris part à la conception et au déploiement d'initiatives inspirées de ce cadre, lesquelles ont permis une optimisation continue de l'accompagnement proposé aux employés, dans le respect des directives Groupe, l'objectif étant de continuer à augmenter la maturité de ce dispositif et de la culture de Bureau Veritas. Parmi les initiatives menées en 2021 :

Bien-être physique – amélioration du cadre de travail :

- des fonctionnalités technologiques améliorées pour permettre un travail à distance plus efficace ;
- la reconfiguration des espaces de travail pour optimiser le bien-être des collaborateurs ;
- des possibilités de flexibilité et de *job-sharing*, avec notamment une réduction du temps de travail à la demande des collaborateurs ;
- le remboursement de matériel destiné à équiper son bureau à domicile ; et
- la possibilité d'acheter des vélos à tarif réduit et des places de stationnement gratuites pour les deux-roues.

Bien-être physique et émotionnel – boîtes à outils pour les *managers*, information des collaborateurs et soutien personnalisé :

- des conseils et des lignes directrices à l'intention des *managers* sur la façon de diriger des équipes en période de crise, comme celle du Covid-19 : renforcement de la résilience, management à distance, importance de faire des points réguliers avec les équipes et de communiquer au sujet de leur santé et de leur bien-être ;
- la communication systématique d'informations sur la pandémie et de conseils de professionnels de santé aux collaborateurs adaptés aux situations locales ;
- la possibilité de se faire vacciner gratuitement contre le Covid-19 et campagnes de sensibilisation à la vaccination ;
- l'approvisionnement en bouteilles d'oxygène dans les endroits où elles faisaient défaut, comme en Inde ;
- des programmes et des campagnes de sensibilisation à la santé physique et mentale, tels que des cours de méditation, le subventionnement d'évaluations de santé et d'abonnements à des salles de sport ;
- des solutions sur mesure pour réduire l'absentéisme ;
- des programmes de soutien destinés aux collaborateurs ; et
- des années sabbatiques ou de césure.

Sens et engagement sociétal :

- le don d'heures de travail des collaborateurs pour un engagement bénévole local ;

- le don de services Bureau Veritas à des associations caritatives locales ; et
- des événements exceptionnels pour l'entreprise ou la société, tels que la Journée mondiale de la gentillesse, la promotion d'un calendrier quotidien de la Gentillesse, ou des campagnes telles que « Remain Inspired » (communication sur des réussites suscitant l'inspiration et mise en relation des participants dans un environnement sûr, souvent virtuel).

Bien-être financier, physique et émotionnel :

- l'introduction progressive d'un minimum de couverture en matière de santé et d'assurance vie pour l'ensemble des collaborateurs, tout en tenant compte des conditions locales ;
- l'extension des avantages et des services apportés aux collaborateurs (par exemple, lignes téléphoniques pour obtenir un conseil d'expert) ; et

- l'intégration de programmes de bien-être et de sensibilisation (y compris conseils financiers) aux polices d'assurance.

Pour évaluer le bien-être effectif de ses salariés, le Groupe est conscient qu'il lui faut effectuer un suivi du taux d'absentéisme, défini comme le nombre total de journées d'absence (pour cause de maladies, d'accident du travail, ou d'absences non autorisées). Le tableau ci-dessous démontre que, bien qu'il reste nettement en deçà de l'objectif fixé (< 2 %), ce taux est resté stable entre 2020 et 2021, en grande partie en raison du contexte actuel de crise sanitaire.

	Objectif	2021	2020	2019
Taux d'absentéisme global	<2 %	1,4 %	1,4 %	1,1 %

2.5.1.7 Une rémunération juste et compétitive

La politique de rémunération concernant les *managers* du Groupe est fonction de la performance de celui-ci et garantit un certain équilibre entre les performances à court terme et à long terme, de façon à assurer son développement. La part variable de la rémunération repose sur des indicateurs de performance d'ordre financier et liés aux aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La rémunération variable des *managers* de Bureau Veritas est désormais fixée en fonction d'un certain nombre de critères ESG, comme la santé et la sécurité des collaborateurs, les impacts environnementaux ou encore la diversité et l'inclusion au sein du Groupe. En 2022, l'accent est mis sur la sécurité, l'inclusion et le climat.

De la même manière, les critères ESG seront pris en compte en 2022 pour l'octroi d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du *leadership* (ou aux *managers*) de Bureau Veritas.

Des enquêtes de salaires sont régulièrement réalisées par le Groupe pour veiller à conserver un positionnement compétitif permettant à la fois d'attirer les bons candidats, de fidéliser les talents, et de rémunérer les employés conformément à leur niveau de performance à leur poste.

Les *managers* sont récompensés par un bonus prenant en compte leur performance individuelle et celle du Groupe. En outre, le calcul du bonus des membres de la Direction générale tient compte des indicateurs clés de performance relatifs au développement durable fixés pour chacun(e).

Bureau Veritas s'attache également à encourager une performance durable chez certains de ses cadres à travers un système d'allocation d'options d'achat d'actions et/ou l'attribution d'actions de performance dans le cadre d'une politique d'intéressement à long terme. Les plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en place par la Société sont présentés dans les sections 3.8.3.2 – Actions de performance et 3.8.3.3 – Options de souscription ou d'achat d'actions, du présent Document d'enregistrement universel.

Le Groupe a également mis en place des accords de participation et d'intéressement ainsi que des plans d'épargne, notamment pour Bureau Veritas SA (France), comme détaillé ci-dessous :

Participation

Les salariés des six filiales de Bureau Veritas en France, quelle que soit leur ancienneté, ont, au titre de la participation, un droit dans la réserve spéciale calculée selon la méthode légale figurant à l'article L. 3324-1 du Code du travail. Au titre de 2021, le montant de la participation s'élève à 7 998 441 euros pour un nombre total de 7 726 bénéficiaires.

Intéressement

Les salariés des six filiales de la Société en France ayant une ancienneté de plus de trois mois ont, au titre de l'intéressement, un droit proportionnel à leur présence au sein du Groupe.

	2021	2020	2019
Nombre de bénéficiaires de l'intéressement	7 952	8 186	8 428
Montant global de l'intéressement versé au titre de l'exercice (en euros)	6 001 809	7 462 041	6 391 171

Un accord sur la transformation du plan d'épargne d'entreprise en plan d'épargne Groupe a été signé avec le Comité d'entreprise le 19 juillet 2007, permettant à l'ensemble des sociétés du Groupe qui lui sont liées, au sens de l'article L. 3332-15 alinéa 2 du Code du travail, d'adhérer à ce plan d'épargne Groupe. Le plan d'épargne Groupe comporte sept fonds communs de placement sur lesquels 189 924 151 euros sont investis au 31 décembre 2021. Bureau Veritas contribue à l'effort d'épargne de ses salariés en abondant toutes sommes versées sur le plan d'épargne Groupe dans la limite d'un plafond de 1 525 euros par année civile et par salarié.

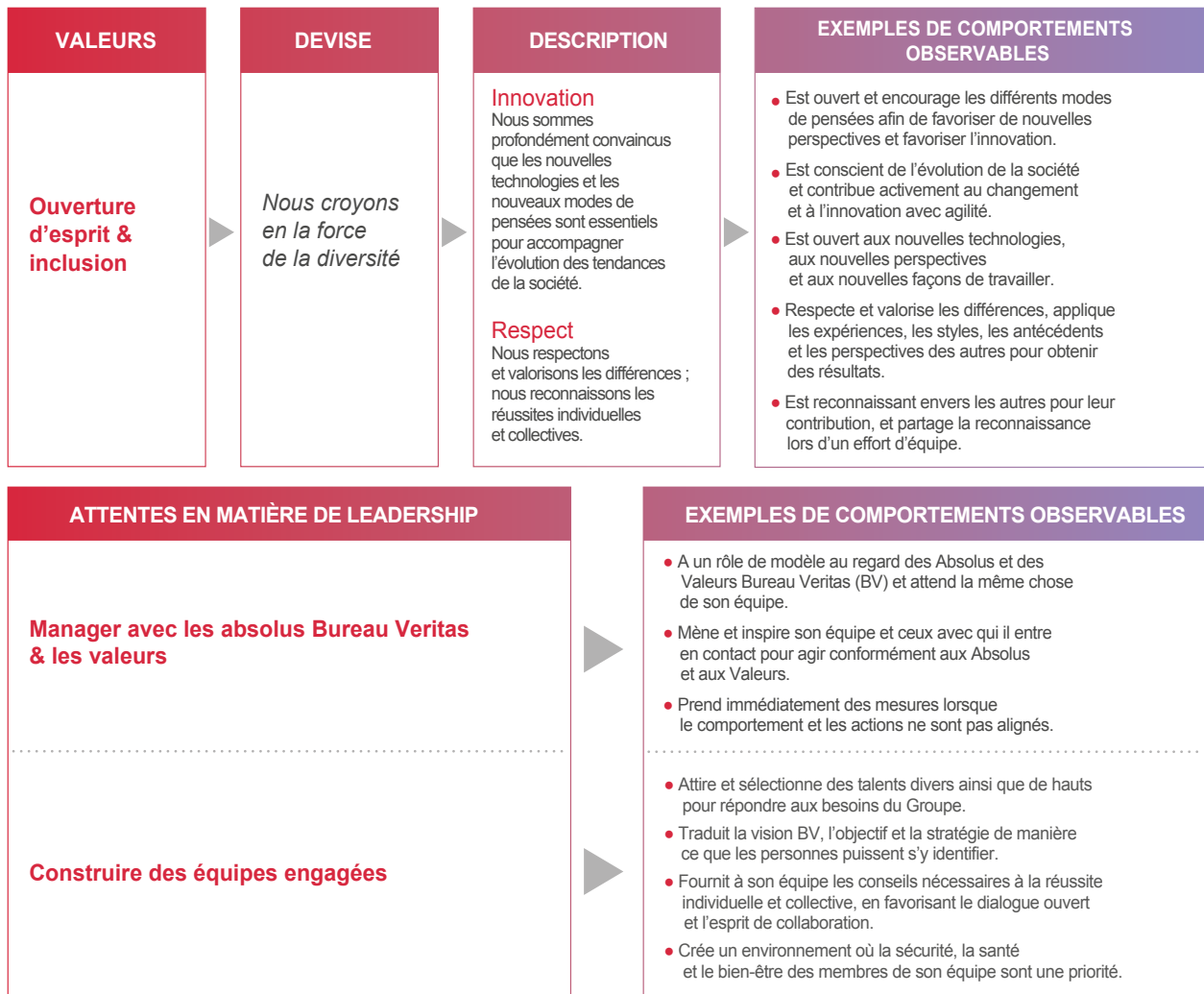
2.5.2 DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

Diversité, équité et inclusion font partie intégrante du cadre de travail pour Bureau Veritas et sont même des conditions *sine qua non* de sa performance à long terme. Le Groupe reconnaît que sa croissance repose en grande partie sur sa forte capacité à rassembler des talents divers, représentatifs de nombreuses particularités, dont celles énoncées dans sa politique d'inclusion : *origines, notamment ethnique, couleur de peau et autres différences visibles, religion, sexe, patrimoine, statut socioéconomique, âge, orientation sexuelle, situation maritale, état de santé, handicap, opinions politiques et identité de genre.*

Bâtir et développer sa culture inclusive est l'un des enjeux prioritaires du Groupe pour accélérer sa croissance et le développement de nouvelles activités, de façon à rester à l'avant-garde de l'innovation, une composante essentielle de la réussite. Bureau Veritas cherche constamment à améliorer la diversité de ses effectifs. Il y voit une nécessité pour la créativité qui contribue à l'exécution de sa stratégie. En outre, il est important pour le Groupe de refléter la diversité des marchés locaux (clients, talents et populations) sur lesquels il est présent.

L'une des quatre valeurs de Bureau Veritas, « Ouverture d'esprit & Inclusion » (voir ci-après) repose sur la conviction que chaque talent individuel ne peut atteindre son plein potentiel que s'il ou elle est capable de s'exprimer librement et ouvertement, et que ses collaborateurs l'encouragent à s'exprimer ainsi, tant par leurs actes que leurs comportements.

Le Groupe attend par ailleurs des *managers* qu'ils entretiennent cette culture inclusive en appliquant dans leur *leadership* les absolus et les valeurs de Bureau Veritas. Deux d'entre eux (voir ci-après) font explicitement allusion au développement en cours de cette culture : « Appliquer les absolus et les valeurs de Bureau Veritas dans son *leadership* » et « Constituer des équipes engagées ». Cela implique de diriger par le biais d'actes et de paroles qui attirent des talents, de favoriser un dialogue ouvert et d'instituer un cadre de travail sécurisant, où le bien-être de chaque membre de l'équipe est une priorité. Il s'agit notamment de servir de modèle pour les autres, et d'agir à chaque fois qu'un comportement non conforme à ces absolus et ces valeurs est constaté.



Bureau Veritas a conscience que, pour renforcer la diversité de ses effectifs et instaurer une culture inclusive, ses quelque 7 000 *managers* et chefs d'équipe doivent démontrer les aptitudes adéquates. Le Groupe a donc mis en place les mesures suivantes :

Formation et développement

- L'obligation, pour tous les *managers* et chefs d'équipe, de suivre le programme « Leading Inclusive Teams@BV », qui aborde les fondamentaux suivants :
 - les comportements inclusifs, pour éliminer les biais inconscients,
 - l'attraction, l'évaluation et la sélection des talents au moyen de paroles et d'actes inclusifs,
 - la prévention du harcèlement,
 - la connaissance et le respect des politiques applicables.
- La formation en ligne « CyberU » destinée aux *managers* au niveau du Groupe, disponible sur *MyLearning*.
- Des programmes de formation spécifiques à chaque pays, tels que la *Leadership School* réservée aux *managers* de proximité au Brésil ou encore l'atelier « Diversité et inclusion » au Chili, tous deux axés sur le développement de compétences en matière de *leadership* inclusif.
- Des programmes de formation et des actions de sensibilisation consacrés à la santé des femmes, tels que des séances de sensibilisation à la ménopause destinées aux collaborateurs et *managers* au Royaume-Uni.
- L'adhésion à des associations, telles que l'Association Française des Managers de la Diversité, qui promeut la diversité et l'inclusion au sein des organisations et leur procure les ressources nécessaires pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs dans ce domaine.

Politiques et pratiques

- L'instauration de politiques régulièrement révisées au niveau du Groupe et au niveau local, concernant notamment :
 - l'inclusion – politique qui s'applique aux candidats, aux collaborateurs (dans les domaines tels que le recrutement, le management des talents et la rémunération) et aux partenaires externes/fournisseurs ;
 - la flexibilité,
 - le calcul du bonus des membres de la Direction générale, qui tient compte des indicateurs clés de performance relatifs au développement durable fixés pour chacun(e),
 - la lutte contre le harcèlement, et
 - le bien-être.
- Le soin de retenir au moins une femme parmi les finalistes chaque fois que possible.
- La possibilité pour les collaborateurs de déclarer appartenir au genre non binaire.

Évaluation et développement

- L'obligation, pour les *managers*, d'évaluer la façon dont les collaborateurs traduisent les valeurs de Bureau Veritas dans leurs actes au moment de l'attribution annuelle d'un score de performance globale.
- Une évaluation des attentes en matière de *leadership* (dans le cas d'un *manager*/chef d'équipe) au moment de l'attribution annuelle d'un score de performance globale.
- L'intégration des valeurs de Bureau Veritas et des attentes en matière de *leadership* parmi les catégories du cadre de développement « MyDevelopment » du Groupe.

Célébrations

La promotion du Calendrier international de l'inclusion de Bureau Veritas (voir ci-dessous), qui repose en partie sur les « Journées mondiales » des Nations Unies, et auquel sont ajoutées des journées supplémentaires au niveau local pour reconnaître et célébrer les différences. Célébrés par les collaborateurs de Bureau Veritas partout dans le monde, les événements figurant dans ce calendrier sont l'occasion d'échanger sur les meilleures façons d'améliorer la diversité des effectifs et la culture inclusive du Groupe. Par exemple, en 2021, de nombreux collaborateurs, dont plusieurs membres du *leadership* senior, ont contribué à promouvoir la Journée internationale des femmes (JIF) en publiant des photos/vidéos d'eux expliquant comment ils ont « choisi de contester » (thème de la JIF 2021) pour offrir aux femmes un meilleur environnement de travail.

Calendrier international de l'inclusion

8 mars	Journée internationale des femmes
21 au 27 mars	Semaine de solidarité avec les peuples en lutte contre le racisme et la discrimination raciale
21 avril	Journée mondiale de la créativité et de l'innovation
21 mai	Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement
23 juin	Journée internationale des femmes en ingénierie
Juin	Mois des fiertés (LGBT+)
12 août	Journée internationale de la jeunesse
1^{er} octobre	Journée internationale des personnes âgées
10 octobre	Journée mondiale de la santé mentale
19 novembre	Journée internationale des hommes
3 décembre	Journée internationale des personnes handicapées
Jour au choix	Choisi au niveau local par le management et les collaborateurs pour célébrer et reconnaître les différences

2.5.2.1 Répartition hommes/femmes

Pour Bureau Veritas, parvenir à une meilleure répartition hommes/femmes est une priorité. À cet égard, le Groupe s'est fixé des objectifs ambitieux couvrant divers volets, parmi lesquels l'ancienneté et le poste occupé. Ces objectifs sont notamment les suivants :

Part des femmes :	Bandes	Objectif au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
aux postes de <i>top management</i>	Comité exécutif à Bande II	35 %	27 %	27 %
aux postes de management senior	Comité exécutif à Bande III	35 %	22 %	20 %
aux postes de management junior	Bande IV	35 %	24 %	24 %
aux postes de management, toutes fonctions confondues	Comité exécutif à Bande IV	35 %	23 %	23 %
aux postes de management au sein de fonctions génératrices de chiffre d'affaires	Comité exécutif à Bande IV	25 %	18 %	17 %
aux postes liés aux STEM (science, technologie, ingénierie et mathématiques)	Toutes	25 %	19 %	20 %
dans l'ensemble des effectifs	Toutes	35 %	30 %	30 %

Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel d'attirer les femmes et de les fidéliser. C'est pourquoi les données relatives aux embauches, aux départs et à la durée moyenne d'occupation des postes par genre (voir ci-dessous pour 2021) font l'objet d'un rapport régulier, suivi des mesures qui s'imposent le cas échéant. Par exemple, plusieurs initiatives ont été mises en place afin de réduire l'écart constaté entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les départs volontaires. Les sections qui suivent en contiennent quelques exemples. Dans cette même optique, les *managers* se sont appuyés sur les données issues de l'enquête BVOCAL visant à mesurer l'engagement des collaborateurs du Groupe pour identifier et mettre en œuvre des actions adéquates.

Genre	Nombre total d'embauches		Taux moyen de départ volontaire		Durée moyenne d'occupation des postes	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Hommes	9 527 (67 %)	7 725 (71 %)	12,7 %	9,3 %	5,92 ans	5,75
Femmes	4 692 (33 %)	3 155 (29 %)	14,5 %	10,9 %	6,41 ans	6,08

Diverses initiatives mises en place au sein du Groupe, dont celles exposées dans la section « Diversité, équité et inclusion » ci-avant, participent à atteindre ses objectifs en matière de répartition hommes/femmes. Un certain nombre d'actions locales ont également été mises en œuvre dans ce domaine. En voici quelques exemples :

Programmes de développement

« Women in Leadership » – Asie-Pacifique/Moyen-Orient

Ce programme a permis d'identifier 12 femmes à haut potentiel qui, pendant six mois, se sont livrées à des évaluations collectives et individuelles et ont suivi une formation sur des thématiques prioritaires afin d'accélérer leur développement. Les participantes ont en outre bénéficié de séances de coaching individuel dédié aux cadres visant à renforcer certaines compétences définies conjointement avec leur *manager* et leur coach personnel.

« Women@BV » – France

Ce programme a été conçu et mis en œuvre pour accélérer le développement des collaboratrices pressenties pour devenir les *leaders* de demain. Il comporte un mentorat assuré par les membres du *leadership* senior du Groupe, des contenus de formation sur mesure, dont un accompagnement des femmes par des intervenants extérieurs sur des thématiques prioritaires, ainsi que des outils permettant à chacune de définir son propre style de *leadership* et sa feuille de route pour le développer. Ce programme vise également à multiplier les passerelles d'accès à la profession d'ingénieure et au secteur TIC (test, inspection et certification) pour les femmes, notamment grâce à un partenariat avec l'organisation à but non lucratif « Elles bougent », qui offre par exemple la possibilité à des adolescentes de se rendre dans

les locaux de Bureau Veritas afin d'y découvrir plus amplement les débouchés possibles dans le secteur TIC. Nathalie Poussin, Vice-Présidente Senior en charge de la ligne de services globale Matières premières (*Global Service Line Senior Vice President for Commodities*) de Bureau Veritas, est membre du Conseil d'administration de cette organisation.

Programme de mentorat « BV Women in Africa » – Afrique

Cette plateforme permet à des femmes d'être aussi le mentor d'autres femmes et contribue ainsi à amoindrir les disparités hommes/femmes dans le *leadership* à travers le continent. Dans le cadre de ce programme unique, des collaboratrices de Bureau Veritas servent aussi de mentors à des femmes extérieures au Groupe, lequel s'est engagé à contribuer à former plus de dirigeantes au sein des communautés locales.

« Women Empowering » – Amérique du Nord

Ce programme a vocation à accélérer le développement de carrière de femmes à haut potentiel. Il comporte deux volets : i) des échanges trimestriels avec des intervenants internes et externes sur des thématiques pertinentes pour l'évolution professionnelle des participantes, et ii) un programme de mentorat permettant à ces dernières de progresser auprès de *leaders* chevronnés du Groupe.

« BV Women in Action » – Brésil

Destiné à des femmes à haut potentiel, ce programme comporte un mentorat assuré par des membres du *leadership* senior, des ateliers de groupes sur des thématiques prioritaires liées au développement de carrière, ainsi qu'un accompagnement par des intervenants extérieurs – le tout axé autour de besoins de développement ciblés. Dans le cadre de l'engagement de Bureau Veritas à contribuer à la formation de dirigeantes au sein des communautés locales, ce programme accueille également des femmes extérieures au Groupe ayant, par le passé, travaillé au sein d'ONG.

« Women, Leadership, and your Participation » – Chili

Ce programme a renforcé la capacité des membres du *leadership* à instaurer davantage de diversité au sein de leurs équipes, tout en leur permettant de mieux comprendre leur rôle personnel en tant que promoteurs du changement sur le lieu de travail pour parvenir à une culture plus inclusive.

« Maillon Fort » – Siège du Groupe (France)

Des *managers* (femmes et hommes) ont participé à un atelier expliquant les origines des inégalités entre hommes et femmes sur le lieu de travail et au sein de la société. Cet atelier a donné lieu à des discussions animées et à l'élaboration d'un plan d'action visant à amoindrir les disparités hommes/femmes au sein de Bureau Veritas, dont voici les principaux axes : améliorer l'accès des femmes aux professions traditionnellement masculines, réduire les écarts de rémunération entre hommes et femmes, et offrir des prestations plus avantageuses afin que davantage de femmes puissent reprendre le travail plus rapidement après un congé maternité.

Congé parental rémunéré et prestations associées plus avantageux que ceux prévus par la législation applicable

Au Royaume-Uni, le congé parental (maternité et paternité) rémunéré est plus avantageux que celui prévu par la législation locale : pour les mères, les six premières semaines sont payées à 100 % (contre 90 % selon la loi) et les semaines 7 à 16 sont également payées à 100 % (contre 152 livres sterling par semaine selon la loi) ; les pères bénéficient quant à eux de deux semaines payées à 100 % (contre 152 livres sterling par semaine selon la loi).

En Australie, tout collaborateur ayant 12 mois d'ancienneté peut bénéficier d'un congé parental rémunéré s'il ou elle a la charge du nouveau-né ou de l'enfant récemment adopté (« aidant

primaire »). Sa durée est de six semaines avec rémunération à taux plein, plus deux semaines de salaire si le collaborateur revient travailler au moins un mois dans l'entreprise. Un collaborateur peut par ailleurs prendre cinq jours sur sa réserve de congés pour raisons personnelles s'il n'est pas l'aidant primaire de l'enfant.

Aux États-Unis, le congé parental (maternité) offert par Bureau Veritas peut aller jusqu'à 13 semaines rémunérées aux deux tiers du salaire de base en cas de pathologie.

En Inde, les avantages liés au congé parental ont été étendus aux pères, qui bénéficient désormais de cinq jours de congés payés.

En Espagne, des contributions sous forme de dons et de prêts sont prévues.

Égalité salariale

L'égalité salariale entre les hommes et les femmes fait partie des engagements de Bureau Veritas, qui réalise un suivi continu et agit dès qu'un écart de rémunération est constaté entre un homme et une femme. Parmi les mesures prises en ce sens en 2021, on peut citer :

- un renforcement des exigences en matière de rapports, afin d'identifier dans quelles fonctions et dans quels groupes des écarts peuvent exister ;
- l'élaboration d'un plan d'action et des points réguliers au niveau des divisions pour réduire les écarts constatés ; et
- des audits réguliers de ces écarts de rémunération et des réévaluations de salaires.

Le calcul ayant permis de déterminer les rapports d'égalité salariale figurant dans le tableau ci-dessous est le suivant :

- [salaire moyen des femmes (rémunération fixe et variable) par niveau de poste] divisé par [salaire moyen des hommes par niveau de poste].

Les ratios ci-dessous concernent 82 pays représentant 49 442 collaborateurs, soit un taux de couverture de 82 %, sur la base de :

- tous les salariés permanents (CDI) ;
- l'exclusion de tous les salariés ayant commencé ou terminé leurs contrats en 2021 ;
- d'une vérification de l'ensemble des données par les équipes locales de Ressources humaines et de la gestion de paie.

Niveau de poste	Rapport moyen de rémunération femmes/hommes – Objectif au 31 décembre 2025	Rapport moyen de rémunération femmes/hommes – Objectif au 31 décembre 2021	Nombre de collaborateurs dans la catégorie
Postes de direction	1,0	0,93	1 412
Postes hors direction	1,0	0,95	48 030

Leadership dans le secteur

Didier Michaud-Daniel, Directeur Général du Groupe, est membre du « Club des Dirigeants » de l'Observatoire de la Mixité, un sous-groupe de l'Institut du Capitalisme Responsable. Composé d'experts, de dirigeants d'entreprise et de représentants politiques, ce groupe de réflexion a pour ambition de développer et mettre en œuvre des idées et des stratégies visant à accélérer les progrès en matière de mixité et d'égalité entre hommes et femmes sur le lieu de travail. Didier Michaud-Daniel joue par ailleurs un rôle de mentor au sein du fonds de dotation *Women Initiative Foundation*.

En 2021, Matthieu Gondallier de Tugny, Vice-Président exécutif en charge de la division Marine & Offshore de Bureau Veritas, a fait partie du Comité d'étude sur la diversité (*Diversity Study Council*) du Forum maritime mondial (*Global Maritime Forum*), dont la mission consistait à élaborer une Charte mondiale pour la diversité et l'inclusion propre à l'industrie maritime, devant favoriser l'accès et l'évolution des femmes dans ce secteur.

Certification

En Europe, le Groupe a obtenu la certification GEEIS (*Gender Equality European and International Standard*) dans trois pays clés : l'Espagne, l'Italie et la Pologne, après examen de plusieurs critères, dont la présence de politiques et de pratiques spécifiques en matière de ressources humaines.

2.5.2.2 Diversité ethnique

Bureau Veritas est également très engagé en faveur d'un renforcement constant de la diversité ethnique dans ses effectifs et veille à ce que sa culture d'entreprise permette à chacun de s'épanouir, quelle que soit son appartenance ethnique ou la couleur de sa peau. Le Groupe est présent dans près de 140 pays et emploie des collaborateurs de 154 nationalités différentes. La diversité des ressources humaines et une culture inclusive sont donc essentielles à sa réussite, notamment pour comprendre les différents marchés et les sociétés dans lesquels il évolue.

Les valeurs du Groupe, ses attentes en matière de *leadership* et ses politiques soutiennent cet engagement en faveur du renforcement de la diversité et ce, jusqu'au sommet de l'échelle hiérarchique. Le Comité exécutif de Bureau Veritas se compose ainsi de membres de plusieurs nationalités (française, chinoise, américaine, brésilienne, britannique et péruvienne), et 42 % de ses membres ne sont pas européens (contre 26 % en 2020).

Le Groupe continue d'accroître la capacité de chaque *manager* à constituer des équipes aux origines ethniques diverses ainsi qu'une culture d'entreprise où chacune et chacun a les mêmes chances de réussir et de progresser dans sa carrière. Plusieurs initiatives sont en place pour ce faire :

- programmes de formation sur le *leadership* inclusif et l'efficacité dans les entretiens ;
- évaluation de la façon dont les *managers* traduisent les valeurs de Bureau Veritas et les attentes en matière de *leadership* dans leurs actes ;
- événements locaux pour reconnaître et célébrer les différences et « Semaine de solidarité avec les peuples en lutte contre le racisme et la discrimination raciale », dans le cadre du calendrier international de l'inclusion lancé par le Groupe ;
- suivi et communication des données relatives aux nationalités représentées au sein de l'effectif total et au sein du management (voir ci-dessous), en vue d'amoindrir progressivement les disparités entre ces deux groupes.

Nationalité <i>(six nationalités les plus représentées au sein de l'effectif total)</i>	Pourcentage de l'effectif total		Pourcentage des membres du management	
	2021	2020	2021	2020
Chine	18 %	20 %	8 %	9 %
France	10 %	10 %	32 %	33 %
Inde	11 %	9 %	4 %	4 %
Brésil	7 %	7 %	4 %	4 %
Chili	3 %	4 %	2 %	2 %
Espagne	2 %	2 %	5 %	4 %

2.5.2.3 Améliorer l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap

Le Groupe s'attache constamment à créer un cadre de travail qui permette à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi. Au-delà de ses politiques RH allant dans ce sens, plusieurs initiatives ciblées ont vu le jour dans différents pays en 2021 :

- en France, Bureau Veritas a signé un troisième accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, ce qui lui a valu de conserver l'habilitation des Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap a continué de progresser dans le pays en 2021 :

	2021	2020	2019
Taux d'emploi des personnes en situation de handicap	2,90 %	2,81 %	2,33 %

Parmi les initiatives pour accroître l'accès à l'emploi figurent :

- des campagnes de communication interne en collaboration avec des consultants experts pour accroître la sensibilité parmi l'ensemble des collaborateurs, et des programmes de sensibilisation reposant sur la simulation de situations de handicap, avec complément de formation en ligne ;
- des campagnes de recrutement en ligne sur des sites spécialisés tels que Mission Handicap et Hello Handicap, et des activités de recrutement spéciales (principalement en ligne en 2021) sur le thème du « Mardi du handicap » ;
- du coaching individuel pour développer les compétences des personnes en situation de handicap, en collaboration avec TREMPLEIN, une association étudiante qui soutient les personnes handicapées dans leurs études et au travail ;
- des entretiens individuels, au terme d'une période d'essai, entre chaque collaborateur handicapé et le *manager* Diversité et inclusion du Groupe ;

- le renouvellement du programme de formation spécialisé dans le contrôle des installations électriques ayant débouché sur le recrutement de 14 personnes en situation de handicap – programme récompensé par l'Agefiph dans la catégorie « recrutement » ;
- en Afrique du Sud, Bureau Veritas s'est associé à une société de formation spécialisée dans les travailleurs en situation de handicap afin de les aider à faire évoluer leur carrière en finançant leur formation et en leur donnant accès à des tâches adaptées à leur handicap ;
- au Brésil, le programme PwD (*People with Disabilities*) consiste en un recrutement dédié et la création d'un vivier de talents pour les personnes handicapées. Une formation a par ailleurs été mise en place dans le cadre de la *Knowledge Academy* sur les notions de jugement et de préjugé ; elle visait à permettre au plus grand nombre de vivre plus pleinement la valeur de Bureau Veritas « Ouverture d'esprit et inclusion » ;
- en Espagne, le Groupe a obtenu la certification « Bequal », qui évalue les politiques des entreprises en matière de recrutement et de ressources humaines ainsi que les taux de fidélisation et de reclassement des collaborateurs en situation de handicap. Le Groupe a par ailleurs mené à bien des programmes de sensibilisation pour permettre aux collaborateurs et aux *managers* de contribuer à accroître l'accès des personnes en situation de handicap à un emploi durable ; et
- en Chine, Bureau Veritas a fait don de centaines de livres à l'association « Sunshine Family » pour contribuer à accélérer le développement des personnes handicapées qu'elle soutient. Le Groupe a également profité de cette occasion pour appréhender d'autres moyens d'accompagner ces personnes vers l'emploi.

2.5.2.4 Un lieu de travail inclusif pour les personnes LGBT+

Bureau Veritas soutient le Partenariat Global pour l'égalité LGBTI, une initiative portée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, BSR et le Forum économique mondial. Par cet engagement et d'autres actions, le Groupe vise à attirer et recruter des talents qui s'identifient comme LGBT+, en instaurant un cadre de travail où ils ont le sentiment de pouvoir s'épanouir pleinement dans leurs fonctions et progresser dans leur carrière. Voici quelques exemples d'autres actions menées à cet égard :

- des événements LGBT+ ont été organisés dans plusieurs pays pour célébrer le Mois des fiertés 2021 (inclus dans le Calendrier international de l'inclusion du Groupe) – une façon de mettre en avant la culture inclusive de Bureau Veritas pour tous ses collaborateurs, notamment ceux qui s'identifient comme LGBT+, et d'encourager un plus grand nombre de personnes à devenir alliés de fait de la communauté LGBT+, tout en les sensibilisant aux meilleurs moyens de favoriser un lieu de travail plus inclusif pour les membres de cette communauté ;
- la possibilité pour les collaborateurs de déclarer appartenir au genre non binaire – une information communiquée à la Direction du Groupe ;

Pourcentage de collaborateurs ayant choisi de déclarer appartenir au genre non binaire	0,04 %*
---	---------

* La possibilité pour les collaborateurs de déclarer appartenir au genre non binaire a été introduite en 2021.

- au Royaume-Uni, Bureau Veritas a réalisé une enquête auprès de l'ensemble de ses collaborateurs afin d'évaluer le degré de diversité et d'inclusion ressenti sur le lieu de travail et d'identifier des axes d'amélioration dans ce domaine. À la suite de cette enquête, plusieurs changements ont été apportés, parmi lesquels :

- la création et la promotion de groupes-ressources pour sensibiliser les collaborateurs à la diversité et renforcer leur engagement à cet égard,
- la promotion accrue et la célébration d'événements et de campagnes en faveur de la culture et de la diversité, tels que le Mois de l'histoire des Noirs (*Black History Month*),
- une révision des pratiques d'embauche, pour garantir un langage neutre (sans distinction de genre) dans les offres d'emploi et mieux promouvoir l'engagement du Groupe en faveur de la diversité auprès des candidats ;
- en Espagne, le Groupe a participé au programme « EMIDIS », une initiative de la Fédération nationale LGBT+ qui prévoit un diagnostic du degré de soutien et d'inclusion que les politiques et pratiques des organisations assurent aux personnes s'identifiant comme LGBT+. À l'issue de ce diagnostic, un plan d'action a été élaboré dans le but de réduire les écarts constatés ;
- au Royaume-Uni, le Groupe a recensé les collaborateurs qui ont choisi de s'identifier comme LGBT+ (voir encadré ci-dessous). Il entend progressivement élargir ce recensement à d'autres pays. Ces données servent à accroître la représentation des personnes s'identifiant comme LGBT+ au sein des effectifs, et à déterminer de quelles façons améliorer l'inclusion sur le lieu de travail.

Pourcentage de collaborateurs s'identifiant comme LGBT+ et ayant accepté d'être recensés comme tels	4 %*
--	------

* Ce chiffre est basé sur des données concernant un sous-ensemble de collaborateurs représentant 32 % des effectifs de Bureau Veritas au Royaume-Uni, essentiellement des nouveaux embauchés (ces informations n'étant pas disponibles pour tous les collaborateurs)

2.5.2.5 Créer une force de travail multigénérationnelle

Compte tenu de la pyramide des âges des collaborateurs de Bureau Veritas (voir tableau ci-dessous au 31 décembre 2021), il est essentiel d'identifier, d'évaluer et de développer les talents, quelle que soit leur génération.

Tranche d'âge	Pourcentage de l'effectif total	Nombre total de nouvelles embauches en pourcentage du total des embauches
	2021	2021
Moins de 30 ans	24 %	43 %
Entre 30 et 50 ans	60 %	48 %
Plus de 50 ans	16 %	9 %

Cibler les recrues externes potentielles de tous âges est également important pour le Groupe. Sa marque employeur, LEAVE YOUR MARK, est bien positionnée pour illustrer sa proposition de valeur en matière d'emploi pour différentes générations, du fait du lien unique qu'elle établit entre l'expertise de ses collaborateurs et les bénéfices tangibles pour la société. Le nombre total d'embauches par tranche d'âge (voir tableau ci-dessus) en témoigne.

L'engagement des collaborateurs, le taux de départ volontaire et les heures consacrées à la formation et au développement font également l'objet d'un suivi par tranche d'âge et à chaque niveau de management (voir tableaux ci-dessous), l'objectif étant de déceler les écarts éventuels entre les différents groupes et de mettre en place des stratégies pour les réduire.

Tranche d'âge	Pourcentage de l'effectif total	Nombre d'heures consacrées à la formation et au développement en pourcentage du nombre d'heures total	Taux de départ volontaire	Engagement des collaborateurs
	2021	2021	2021	2021
Moins de 30 ans	24 %	34 %	19,3 %	72 %
Entre 30 et 50 ans	60 %	49 %	11,0 %	69 %
Plus de 50 ans	16 %	17 %	10,4 %	68 %

	Engagement des collaborateurs à chaque niveau de management	
	2021	2020
Management senior	78	76
Management intermédiaire	74	70
Management junior	69	69

Ces données proviennent de Glint, le prestataire externe auquel le Groupe s'est associé pour réaliser l'enquête visant à mesurer l'engagement des collaborateurs. Au total, 38 762 personnes ont été invitées à participer à cette enquête, laquelle se décomposait en 20 questions, dont deux consacrées à l'évaluation de ce niveau d'engagement.

En outre, les divisions opérationnelles du Groupe mettent en place des initiatives en faveur de la diversité des âges en fonction des enjeux locaux, tels que :

- en France, les équipes de recrutement ont déployé une nouvelle campagne ciblant les jeunes générations, baptisée « BV Needs YOUth », qui repense la manière de présenter le Groupe et ses opportunités d'emploi, passant notamment par une communication accrue sur les canaux digitaux. En 2021, le nombre de contrats d'alternance (en pourcentage du total des embauches) a continué d'augmenter :

	2021	2020	2019
Nombre de contrats d'alternance en France (en pourcentage du total des embauches)	15,7 %	9,1 %	12,0 %

- les programmes de recrutement de vétérans ont bien fonctionné au Royaume-Uni, comme en témoigne la médaille d'or décernée à Bureau Veritas par le *Armed Forces Covenant*. Par ailleurs, le Groupe offre aux vétérans de nombreuses possibilités d'aménagement de leur travail sous la forme de rôle de mentors ou de consultants ou encore par la mise en place de schémas de travail à temps partiel ;
- au Japon, afin de retenir ses collaborateurs les plus âgés, Bureau Veritas a mis en place un programme permettant à ceux qui ont atteint l'âge légal de départ en retraite (63 ans) de conserver leur travail par le biais du temps partiel.

2.5.2.6 Soutenir l'accès à l'emploi des vétérans

Bureau Veritas valorise le recrutement de vétérans en raison des compétences techniques, professionnelles et de *leadership* dont ils disposent. Le Groupe estime en outre qu'il est de son devoir d'offrir davantage de possibilités d'emploi aux personnes qui ont servi dans les forces armées. Aux États-Unis, il a ainsi conclu un accord avec « RecruitMilitary.com », une agence de recrutement dédiée au programme « *Soldier for Life* » de l'armée américaine, qui aide les vétérans à retrouver un emploi. D'autre part, les équipes de recrutement du Groupe aux États-Unis appliquent une stratégie ciblée visant à établir et à entretenir des relations avec les *Transition Officers* de l'armée afin d'asseoir la marque Bureau Veritas comme employeur de choix pour les vétérans.

Au Royaume-Uni, Bureau Veritas reste en 2021 détenteur du prix d'Or décerné par le Ministère de la Défense dans le cadre d'un dispositif honorifique en direction des employeurs, en reconnaissance de la qualité de son programme d'insertion en faveur des vétérans des forces armées britanniques, qui permet à ces derniers d'accéder à une deuxième carrière. Cela fait désormais cinq ans que le Groupe détient ce prix.

2.5.2.7 Lutter contre les discriminations et le harcèlement

En rejoignant Bureau Veritas, tous les collaborateurs s'engagent à respecter la diversité, ce qui signifie que toute forme de discrimination fondée sur les différences visibles, l'âge, le genre, la religion, les origines, notamment ethniques, le statut socioéconomique, l'orientation sexuelle, le statut marital, l'état de santé, le handicap, les opinions politiques ou l'identité de genre est parfaitement inacceptable. Le respect de tous les individus est l'une des valeurs fondamentales du Groupe. Chaque année, les collaborateurs sont évalués sur la façon dont ils traduisent les valeurs de Bureau Veritas dans leurs actes (et les attentes en matière de *leadership* en ce qui concerne les *managers* et les chefs d'équipe).

En plus de sa politique d'inclusion formulée en 2019 et mise à jour en 2020, le Groupe a publié en 2018 une Politique des Droits humains visant à éliminer toute forme de discrimination et à promouvoir, respecter et protéger les Droits humains, quel que soit le pays où le Groupe opère. La politique anti-harcèlement dont s'est doté le Groupe en 2020 réitère la tolérance zéro envers les comportements inappropriés. La politique d'acquisition des talents, mise en place en 2016 et révisée en 2020, renforce l'engagement du Groupe pour l'impartialité, l'équité et l'égalité des chances dans tous les aspects du recrutement, qui sont autant d'éléments clés pour renforcer la diversité de ses effectifs et instaurer une culture inclusive. D'autres politiques existent au plan local ; toutefois, aucune d'entre elles ne saurait diminuer les exigences ou alléger les restrictions d'une politique Groupe.

Il incombe à tous les collaborateurs de suivre une formation au Code d'éthique du Groupe, qui intègre sa politique de tolérance zéro en matière de harcèlement et son engagement en faveur de la diversité de ses effectifs et d'une culture inclusive. Il incombe en outre à tous les *managers* de suivre le programme « *Leading Inclusive Teams@BV* », qui insiste sur leur rôle dans l'instauration d'un cadre de travail exempt de toutes formes de discrimination et de harcèlement.

Aux initiatives Groupe précitées viennent s'ajouter des mesures locales, telles que la formation obligatoire sur le harcèlement sexuel pour les *managers* en Inde, ou encore la formation obligatoire des *managers* sur le droit du travail et les risques psychosociaux et risques professionnels associés en France.

Le Groupe prend très au sérieux toutes les plaintes pour discrimination ou harcèlement portées à sa connaissance et s'engage à enquêter rapidement sur chacune d'elles et à prendre les mesures qui s'imposent en fonction des résultats de son enquête. En 2021, quatre incidents de discrimination et de harcèlement étayés ont été enregistrés et ont donné lieu à des mesures conformes à la politique anti-harcèlement du Groupe.

2.5.2.8 Relations de travail efficaces et inclusives

Bureau Veritas est conscient du fait que l'efficacité de ses relations sociales renforce le caractère inclusif de sa culture d'entreprise. Le Groupe joue un rôle essentiel et actif dans la communication et la négociation avec les collaborateurs et leurs instances représentatives pour améliorer constamment le cadre de travail, notamment en élaborant des accords collectifs signés dans un grand nombre de pays (voir ci-après).

Bureau Veritas respecte la liberté d'association et le droit de négociation collective, ainsi que le droit qu'ont tous ses collaborateurs à constituer ou adhérer à un syndicat conformément à la réglementation locale. Le Groupe s'attache à respecter et à promouvoir la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail ainsi que ses conventions fondamentales. Ces dernières couvrent plusieurs enjeux, notamment la liberté syndicale et la protection du droit syndical (convention n° 87) et le droit d'organisation et de négociation collective (convention n° 98). Le Groupe applique une politique de non-discrimination envers ses collaborateurs adhérents ou militants d'organisations syndicales en matière d'emploi, de promotion, de mutation et de licenciement. Ceci s'applique aussi à leurs représentants, via le respect de la convention de l'OIT concernant les représentants des travailleurs.

Bureau Veritas vise à tenir ses collaborateurs et/ou leurs représentants informés de toute réorganisation dans les plus brefs délais. En outre, le Groupe conclut parfois avec les représentants du personnel des accords en faveur du développement continu des compétences. En France, par exemple, une négociation au sujet de la Gestion des Emplois et Parcours Professionnel est prévue chaque année. Cette approche proactive est étayée par les évaluations annuelles réalisées sur MyPerformance@BV et MyDevelopment@BV, qui permettent de déterminer les besoins de chacun en matière de développement.

Structures représentatives du personnel

Les structures représentatives du personnel existent dans la plupart des pays où le Groupe compte un nombre important de collaborateurs dont : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, la Belgique, le Brésil, le Canada, le Chili, la Corée du Sud, la Côte d'Ivoire, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grande Chine, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, le Kazakhstan, la Malaisie, le Maroc, le Nigeria, les Pays-Bas, le Pérou, les Philippines, la Roumanie, le Royaume-Uni, le Sénégal, Singapour, la Suède, la Thaïlande et l'Ukraine.

Accords collectifs

Des accords collectifs couvrant les principaux sujets liés aux Ressources humaines (organisation du temps de travail, politique de rémunération, conditions de travail, etc.) ont été conclus avec les instances représentatives du personnel dans un grand nombre des principaux pays où Bureau Veritas opère : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Espagne, France, Inde, Italie, Nigeria, Pays-Bas, Pérou, Roumanie, Singapour, Suède, Ukraine et Vietnam.

Comme en atteste le tableau ci-dessous, en 2021, Bureau Veritas a négocié activement avec les représentants du personnel afin de garantir des conditions de travail efficaces pour une grande partie de ses effectifs :

Pourcentage de collaborateurs couverts par un accord collectif au niveau mondial	26 %
Nombre d'accords collectifs signés en 2021	46
Nombre d'accords collectifs signés en 2021 avec des syndicats représentant plus de 50 % des collaborateurs	6

Comité d'entreprise européen

Le Comité d'entreprise européen permet de faciliter l'information et la consultation des collaborateurs sur des sujets transnationaux et constitue un fort vecteur de dialogue social. Les mandats de ses membres ont été renouvelés début 2017. Il compte à ce jour 29 représentants des pays européens. Le Comité d'entreprise européen est informé de la situation

économique et financière, de l'évolution probable des activités et des cessions de l'entreprise. Il est aussi consulté sur la situation et l'évolution de l'emploi, les investissements, les changements substantiels d'organisation, les éventuelles fusions ou cessations d'activité ou encore les licenciements collectifs.

Procédures de réclamation

Bureau Veritas est également conscient de la nécessité de fournir à ses collaborateurs des procédures pour exprimer leurs avis et leurs réclamations (avec mécanisme d'alerte). Il s'agit notamment de ce qui suit :

- une ligne téléphonique et un site web gérés en externe et dédiés au lancement d'alertes ;
- des points de contact « éthique » en interne ;
- des partenaires « ressources humaines » attribués à chaque collaborateur ;
- l'accès aux membres du *leadership* senior grâce à une politique de la « porte ouverte » ;
- des canaux locaux de chaque pays/division tenant compte des habitudes locales, cultures, etc. En Chine, par exemple, l'application mobile *Have Your Say* permet aux collaborateurs de faire part de leurs commentaires ou suggestions *via* un QR-code renvoyant vers *WeChat* ;
- des instances représentatives tel que le Comité social et économique en France et les Comités en charge de la santé et de la sécurité.

2.5.3 LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Contexte

La gestion des risques liés à la santé et à la sécurité au travail est d'une importance primordiale pour Bureau Veritas, sachant que l'essentiel de ses activités se déroulent sur le site de ses clients ou de leurs fournisseurs. En outre, ses propres locaux présentent une multitude de risques, et il opère dans un très grand nombre de régions dont les degrés de maturité et de contrôle des exigences réglementaires diffèrent. Veiller à ce que chacun des collaborateurs rentre chez lui sain et sauf est une priorité absolue. C'est une condition *sine qua non* de l'activité.

Politique

Les politiques HSSWE (Santé-Sécurité, Sûreté, Bien-être et Environnement) de Bureau Veritas sont définies en cohérence avec les enjeux suivants :

- assurer chaque année l'intégration de nombreux nouveaux employés dans un Groupe en croissance ;
- harmoniser les pratiques HSSE locales dans un réseau international de près de 160 pays et territoires ;
- exercer des activités diversifiées, associées à des risques et à des cadres réglementaires extrêmement variés ;
- intervenir sur des sites clients non détenus par le Groupe, sans capacité directe de contrôle ;
- protéger les salariés vis-à-vis des risques pouvant affecter leur sécurité et leur santé ; et
- se prémunir du risque d'accidents de véhicules à moteur lors des déplacements professionnels.

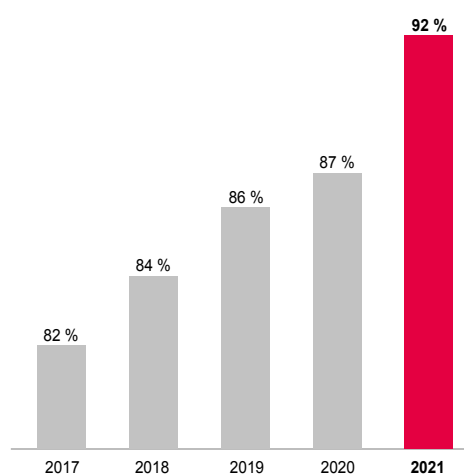
Système de management

Bureau Veritas possède un système de management intégré et certifié (ISO 9001, 14001 et 45001) régulièrement audité par un organisme indépendant. Au siège du Groupe, avec le soutien de son réseau opérationnel, le manuel QHSE est mis à jour et des normes internationales sont régulièrement émises sur la base

des examens pratiqués par la Direction, des rapports d'incidents, des résultats d'audit et de l'évaluation générale du programme.

Le Groupe s'est fixé pour ambition d'améliorer son empreinte ISO 45001 et en a fait un indicateur clé de la performance. Concrètement, Bureau Veritas envisage que plus de collaborateurs soient déployés sur des entités dotées de systèmes de management certifiés, afin de s'assurer de la durabilité du processus d'amélioration continue et, à terme, d'offrir de meilleures conditions de travail et de réduire le nombre d'accidents du travail.

POURCENTAGE DE L'EFFECTIF TOTAL DU GROUPE RATTACHÉ À DES ENTITÉS CERTIFIÉES ISO 45001



Les données précitées ne tiennent pas compte de l'activité Certification, qui possède son propre programme de certification, ni des acquisitions datant de moins d'un an qui sont toujours en cours d'intégration.

Bureau Veritas possède aussi un Programme d'audit interne qui constitue une strate supplémentaire dans l'évaluation de la conformité et de l'efficacité des programmes mis en œuvre au niveau local.

Leadership

Bureau Veritas a mis en place une structure de gouvernance destinée à s'assurer que la sécurité reste une priorité absolue à tous les niveaux de l'organisation et que l'entreprise atteigne ses objectifs.

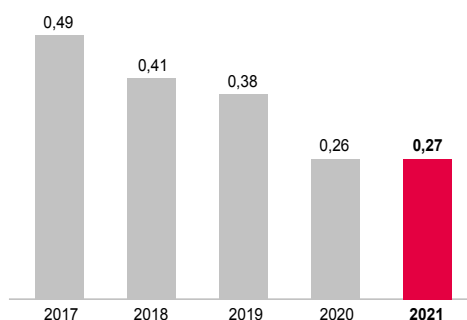
Titre	Rôle et responsabilités
Directeur Général	Il assume la responsabilité générale des résultats de l'entreprise.
Vice-Président exécutif, Ressources Humaines et QHSE	Il est responsable de fournir une orientation de haut niveau sur les disciplines QHSE. Son lien direct avec le Directeur Général assure un niveau d'autonomie adéquat pour exécuter les initiatives clés et stratégiques.
Comité exécutif (COMEX)	Il est composé du Directeur Général et des Vice-Présidents exécutifs qui procèdent à une évaluation régulière des résultats et des tendances, et fournit un niveau approprié de supervision du programme QHSE.
Vice-Président QHSE	Il assume la Direction générale des disciplines QHSE au sein de l'entreprise, en réalisant une analyse détaillée des résultats et en recommandant des solutions au Comité exécutif.
Leaders QHSE	Ils jouent un rôle actif dans la détermination des risques et des opportunités, et participent à la définition et à la mise en œuvre de solutions pour les diverses entités relevant de leur supervision.
Réseau QHSE	Il effectue un examen des indicateurs QHSE et assiste la Direction opérationnelle sur les stratégies de réduction des risques au niveau de chaque entité.

Résultats du programme Santé et Sécurité au travail

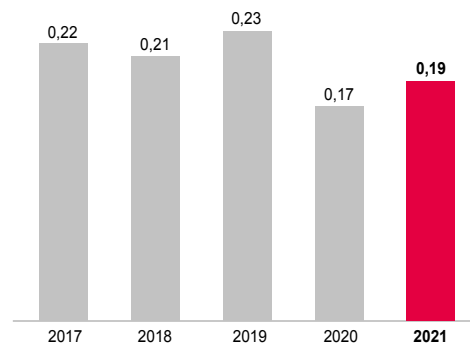
Depuis le début de la mise en œuvre du programme Santé et Sécurité au travail, Bureau Veritas fait appel à trois indicateurs essentiels pour évaluer sa performance : le taux total d'accidents (*Total Accident Rate (TAR)*), soit le nombre total d'accidents avec et sans arrêt de travail par nombre d'heures travaillées ; le taux d'accidents avec arrêt (*Lost Time Rate (LTR)*), soit le nombre d'accidents avec arrêt de travail par le nombre d'heures travaillées ; et le taux de gravité des accidents (*Accident Severity Rate (ASR)*), soit le nombre de jours d'arrêt par le nombre d'heures travaillées.

En 2021, Bureau Veritas a enregistré de grands progrès au regard de ses indicateurs clés de performance relatifs à la sécurité, avec un TAR en baisse de 31 % et un LTR en baisse de 17 % par rapport à 2019. L'ASR s'est lui aussi amélioré de 24 % par rapport à 2019. Cependant, l'année 2021 reste fortement marquée par la pandémie de Covid-19, qui a profondément impacté les économies à travers le monde. Il est certain que Bureau Veritas en a également pâti. Mais la plupart de ses activités en laboratoire ou sur le terrain, qui sont aussi celles concentrant l'essentiel des risques, n'ont pas été affectées par les périodes de confinement, la majorité des autorités les jugeant indispensables. Si cette baisse spectaculaire s'explique en partie par la pandémie, les efforts de prévention des risques d'accident ont bel et bien porté leurs fruits, ce qui laisse entrevoir des perspectives positives pour 2022 et au-delà.

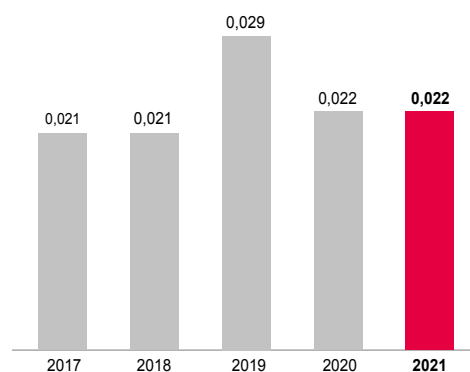
TAUX TOTAL D'ACCIDENTS (TAR)



TAUX D'ACCIDENTS AVEC ARRÊT (LTR)



TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS (ASR)



TAR : Nombre d'accidents avec et sans arrêt de travail x 200 000/Nombre d'heures travaillées.

LTR : Nombre d'accidents avec arrêt de travail x 200 000/Nombre d'heures travaillées.

ASR : Nombre de jours d'arrêt x 1 000/Nombre d'heures travaillées.

Le nombre d'accidents de travail ayant entraîné un décès demeure toutefois sous étroite surveillance. En 2021, aucun accident de cette nature n'a été déploré – une excellente nouvelle après les cinq accidents fatals survenus en 2020. Ce constat démontre clairement l'impact de l'attention et des efforts que l'organisation consacre à la gestion du risque le plus important, à savoir celui lié aux accidents de la route.

Plan stratégique Santé et Sécurité au travail

La première cause des décès suite à un accident de travail sont les accidents de la route. Les employés du Groupe se déplacent fréquemment en voiture, à moto ou en transports en commun pour se rendre chez leurs clients. Compte tenu des nombreuses disparités en termes de zones géographiques et d'état des routes, 75 % des accidents ayant eu pour conséquence un décès survenu dans le cadre du travail ces dernières années se sont produits sur la route. Pour la première fois en quatre ans, le Groupe ne déplore aucun accident mortel – une tendance favorable qui confirme l'efficacité de son plan d'action en matière de sécurité routière. Les efforts déployés se poursuivront au cours des prochaines années afin de continuer dans cette voie.

Programme d'amélioration des véhicules pour 2021

Face aux statistiques des accidents de la route, le Comité exécutif a décidé de mettre en œuvre des initiatives visant à renforcer la sécurité lors des déplacements, afin de permettre aux collaborateurs du Groupe de rentrer chez eux indemnes. Voici les principales initiatives mises en place à l'échelle mondiale :

- **Télématique embarquée** – Afin de faire respecter le code de la route et de sensibiliser les collaborateurs à la conduite préventive, d'ici à janvier 2022, tous les véhicules que le Groupe loue ou possède seront équipés de systèmes télématiques. Ces derniers utilisent la technologie existante pour surveiller la vitesse du véhicule, sa position, les coups de frein brutaux, les virages serrés, les accélérations et les ralentissements. En outre, toutes les entités opérationnelles doivent mettre en place des mécanismes permettant d'analyser les données, d'identifier et encourager les bons comportements, mais aussi de former et responsabiliser les conducteurs ayant des comportements à risques. Les résultats préliminaires des projets pilotes sont très encourageants, avec un recul d'environ 80 % des incidents impliquant des véhicules et une baisse de 20 % de la consommation de carburant. Cette initiative sera mise en œuvre à tous les niveaux car elle permettra au Groupe de mieux contrôler ses performances en matière de sécurité, son empreinte écologique et sa productivité, améliorant ainsi sa souplesse en matière de planification et de gestion des itinéraires ;
- **Programme visant à réduire l'utilisation des motos** – L'utilisation des motos représente un risque important pour le Groupe, qui dispose de deux manières de le réduire. Premièrement, en éliminant les motos de plus de 150 cm³ d'ici à décembre 2022. En effet, les motos les plus puissantes, plus rapides, présentent un risque élevé d'incidents graves. Les supprimer de la flotte du Groupe permettrait de réduire le risque. Deuxièmement, par la diminution de l'utilisation des petites motos. Aujourd'hui, plusieurs entités locales de Bureau Veritas lancent des initiatives autour de la planification des itinéraires et de l'organisation du travail, en vue de réduire le nombre de kilomètres parcourus par les motocycles, d'améliorer la sécurité et la productivité, et de remplacer, chaque fois que cela est possible, les motos par des voitures ;

- **Fatigue et conduite excessive** – La nouvelle politique mondiale de Bureau Veritas fournit des lignes directrices claires concernant la gestion de la fatigue, selon lesquelles les déplacements de plus de 12 heures (conduite et travail) devraient être proscrits. S'ils sont nécessaires pour des raisons opérationnelles, il convient de trouver des solutions alternatives : affectation d'une deuxième personne à la mission, hébergement ou autre moyen de transport. Le Groupe a également limité le kilométrage maximum autorisé par employé à 60 000 km par an ou 5 000 km par mois. Si ces seuils sont dépassés, les entités locales doivent proposer des solutions alternatives, par exemple engager des inspecteurs basés plus près des clients, utiliser le transport aérien, engager des chauffeurs professionnels, etc.

Communication et engagement des employés

Veiller à ce que les collaborateurs restent attachés aux absolus de Bureau Veritas et prennent les bonnes décisions au bon moment est essentiel à la réussite du Groupe. Dans cette optique, deux campagnes de communication ont été déployées au cours de l'année 2021.

La première campagne, lancée le 28 avril, s'inscrivait dans le cadre de la Journée mondiale de la sécurité et était axée sur la sécurité des véhicules à moteur. L'année 2020 avait été très dure pour le Groupe puisqu'il avait perdu trois de ses collaborateurs dans des accidents de la route. Lors de cet événement, plusieurs employés ayant tragiquement perdu un collègue de cette manière ont livré leur témoignage. Le Groupe a par ailleurs exposé ses attentes en matière de conduite préventive et responsable. La campagne s'est achevée par un atelier sur les habitudes de conduite et l'engagement impératif de chacun à conduire prudemment en toutes circonstances.

La deuxième campagne, menée plus tard dans l'année, en novembre, était axée autour du *leadership*, des rôles et des responsabilités. Il est demandé à chaque collaborateur Bureau Veritas de prendre deux minutes pour évaluer les risques et déterminer si les conditions sont bien réunies pour qu'il puisse travailler en toute sécurité. Cependant, dans la réalité, il existe des intérêts contradictoires, la pression du client, l'ambition d'en faire plus en moins de temps, etc., si bien que les collaborateurs ont tendance à perdre de vue ce qui compte vraiment, ce qui les conduit à faire des compromis en matière de sécurité et à omettre d'adopter les gestes de prudence. Lors de cet événement, un collaborateur expérimenté a raconté avoir été victime d'un incident dont les conséquences auraient pu être graves, et a expliqué à ses collègues les enseignements qu'il en a tirés. S'est ensuivie, afin d'alimenter le débat, la diffusion de deux clips vidéo réalisés avec des acteurs analysant les dilemmes intérieurs auxquels l'on peut être en proie face à une décision difficile.

Tout au long de l'année, le Groupe a diffusé plusieurs Alertes de sécurité. Publiées à la suite d'investigations menées sur des incidents, ces Alertes regroupent les leçons tirées d'expériences éprouvantes, tout en procurant à l'organisation des solutions pour gérer les risques et répondre aux enjeux courants en matière de sécurité.

Toolbox talks – Pour assurer la dynamique de la sensibilisation et des communications autour de la sécurité entre la Direction et les équipes de terrain, les collaborateurs de Bureau Veritas dans le monde sont tenus de participer à un minimum de six *Toolbox talks*. Selon les segments d'activité, les exigences réglementaires locales et la détermination de la Direction locale, ces discussions qui portent sur des sujets de santé, de sûreté et de sécurité tels que la prévention des chutes, les plans d'action Covid-19 et les espaces confinés, par exemple, peuvent durer entre 15 et 30 minutes.

Formation

La capacité à évaluer et à gérer le risque est d'une importance capitale pour Bureau Veritas. Lorsqu'ils travaillent chez les clients, les collaborateurs du Groupe ont une grande autonomie, et Bureau Veritas compte sur eux pour toujours prendre les bonnes décisions. Dans cette optique, Bureau Veritas poursuivra en 2022 les actions engagées en 2021, consistant dans le développement de deux grands programmes de formation décrits ci-après :

« 2 minutes for My Safety »

Dans le cadre de « 2 minutes for My Safety », il est demandé à chacun de s'arrêter, d'évaluer les conditions dans lesquelles il s'apprête à travailler, et de prendre les décisions nécessaires avant d'aller plus loin. Le fait de former les équipes de terrain à l'évaluation et à la gestion des dangers est essentiel pour s'assurer qu'ils feront les bons choix et éviteront les incidents. Le Groupe a œuvré au lancement d'une formation obligatoire pour tous les employés de terrain et de laboratoire. Elle se composera de deux volets. Le premier, plutôt théorique, présentera des témoignages rappelant l'importance d'appliquer ce processus. Le deuxième mettra les participants en situation, leur présentant des situations à risque qu'ils devront identifier et gérer. *In fine*, cette formation permettra aux collaborateurs d'acquérir la capacité technique pour repérer les dangers, mais aussi pour passer à l'action face à des situations inacceptables.

Visites sécurité

Les superviseurs et *managers* doivent effectuer des visites sécurité (*Safety walks*) pour s'assurer que les procédures techniques et de sécurité sont respectées. Ces vérifications permettent au Groupe de vérifier la mise en œuvre effective des gestes et attitudes évoqués dans le cadre des formations, des séances de sensibilisation et des *Toolbox talks*. Il est en effet essentiel, pour éviter les accidents et pour que chacun rentre chez soi en toute sécurité, que les dirigeants sachent repérer les situations à risque et en comprendre les causes racines. En 2021, le Groupe a commencé à élaborer un nouveau module de formation pour tous les *managers* (nouveaux et déjà présents) afin de garantir leur compétence pour superviser les opérations. Son déploiement est prévu courant 2022.

Il travaillera donc sur deux niveaux de compétences stratégiques pour prévenir les accidents. Au premier niveau, la capacité des équipes de terrain et de laboratoire à identifier et contrôler les risques, et au second, les compétences des dirigeants à effectuer des visites sécurité sur le terrain et à identifier les causes racines des défaillances constatées.

En plus de ces deux programmes, Bureau Veritas a développé un catalogue de formations permettant aux *managers* d'assigner des formations et aux autres employés de s'informer ou de se former sur les questions HSSE. Ces formations sont réalisées par le biais d'*e-learning*s, de *Toolbox talks* ou de formations en présentiel.

Compte tenu de la croissance de Bureau Veritas et des enjeux de formation, la Direction des Ressources humaines du Groupe a déployé mi-2018 un processus de formation à suivre obligatoirement pendant la période d'intégration. Ainsi, le *Welcome On-Boarding Package* s'applique depuis septembre 2018 à tous les nouveaux salariés du Groupe. Ce package comprend entre autres :

- une vidéo du Directeur Général présentant les enjeux sécurité de Bureau Veritas ;
- le module d'*e-learning* dédié aux règles cardinales de sécurité.

Cette formation initiale est complétée par des modules de formations spécifiques, définis par chaque pays, selon les risques auxquels les collaborateurs peuvent être exposés lors de l'exercice de leur fonction et conformément aux exigences réglementaires. Ainsi, des formations sont dispensées concernant

l'entrée en espace confiné, le travail en hauteur, les premiers secours, l'utilisation d'équipements de lutte contre l'incendie, la manipulation d'appareils à pression et la conduite préventive ou encore de nombreuses autres thématiques. Des formations qualifiantes sont également dispensées pour les membres du réseau HSSE concernant les systèmes de gestion HSSE, les normes en vigueur, les audits internes et les investigations d'accident.

Plateforme d'e-learning MyLearning

MyLearning est le portail d'apprentissage en ligne de Bureau Veritas. Il contient une vaste bibliothèque de contenus de formation en plusieurs langues. Cette plateforme couvre toutes les disciplines traitées au sein du Groupe et répond aux besoins des différents départements. La Direction QHSE ne fait pas exception. Elle met à disposition sur ce portail des contenus variés : sensibilisation au Covid-19, formation à la gestion de crise, travail en hauteur, conduite sécurisée en deux-roues ou automobile, utilisation sans danger de produits chimiques, règles cardinales de sécurité, etc.

Au fur et à mesure de sa progression vers le « zéro blessure », le Groupe met à jour les programmes de formation existants et en crée de nouveaux, afin que les collaborateurs disposent toujours des informations les plus récentes et intéressantes.

**696 000 heures de formation
HSE en 2021 (498 000 en 2020)**

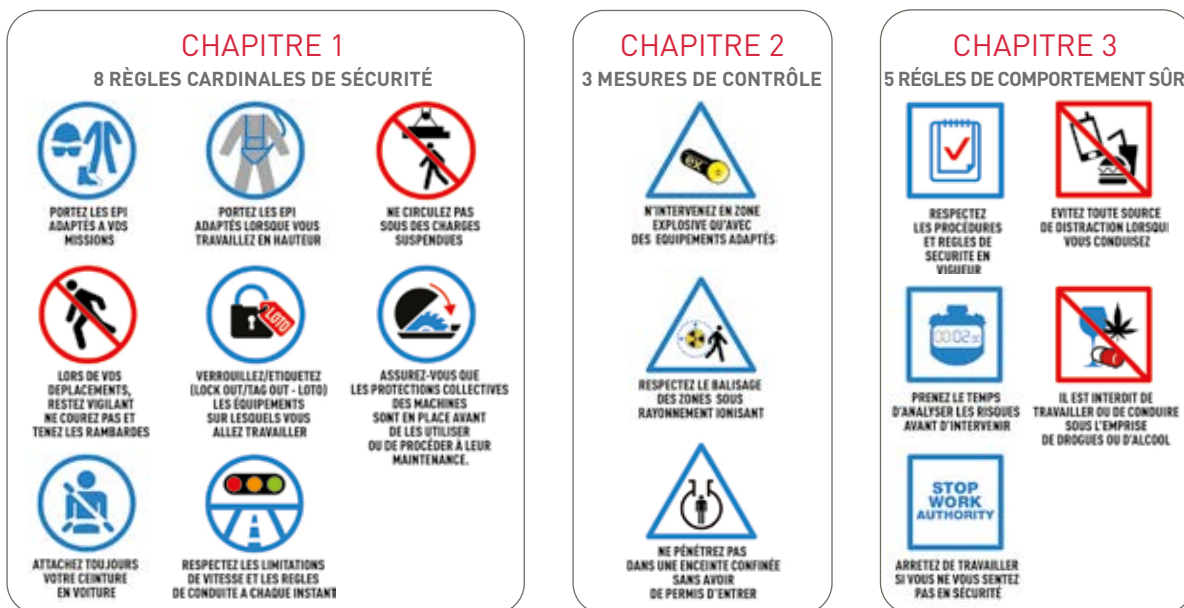
Dans le cadre du projet d'amélioration continue du système de management intégré et en lien avec les évolutions normatives, le Groupe a défini, fin 2018, une politique concernant la gestion des compétences et des formations HSSE. Cette politique définit par population les formations obligatoires et les formations recommandées.

Bureau Veritas intervient dans un grand nombre de secteurs, d'activités et de régions. Il applique dans le cadre de chacune de ses missions des procédures opérationnelles standards qui détaillent les tâches que doivent accomplir les collaborateurs lorsqu'ils travaillent en laboratoire ou sur le terrain. Pour orienter l'ensemble de l'organisation sur sa manière de travailler, le Groupe a également défini des règles cardinales de sécurité sur ce qui est « à faire » ou « à ne pas faire ». Ces attentes en matière de prévention des blessures ne sont pas négociables et ne sauraient être contournées en aucun cas. Pour soutenir la mise en œuvre de ces impératifs au sein de l'organisation, Bureau Veritas a déployé au fil des ans de nombreuses opérations de formation et de communication. Ces opérations sont au cœur des décisions concernant les mécanismes de responsabilité.

Audits QHSE

La mise en œuvre de programmes d'audit effectifs est essentielle pour garantir que, sur le terrain et dans les laboratoires, la réalité est conforme aux attentes du Groupe. Le programme d'Audit interne et externe QHSE de Bureau Veritas a été fortement impacté par la pandémie. Avec les restrictions de voyage imposées dans le monde entier, le Groupe a été contraint d'ajuster le modèle d'audit QHSE existant et de passer à un format à distance, les auditeurs utilisant des supports technologiques. Néanmoins, en 2021 Bureau Veritas a effectué 82 audits internes QHSE (réalisés par ses auditeurs internes QHSE) et 52 audits de certification QHSE externes (réalisés par l'organisme de certification), couvrant les normes ISO 9001, ISO 45001 et ISO 14001.

**52 audits externes 82 audits internes + 400 journées
d'audit**



Un engagement fort et inébranlable de la chaîne de commandement de l'organisation

Le Directeur Général, soutenu par le Comité exécutif, a diffusé l'engagement Santé, Sécurité, Sûreté et Bien-être du Groupe qui définit ses ambitions à long terme en la matière. Pour Bureau Veritas, la sécurité est un impératif ; il ne relâchera pas ses efforts tant qu'il ne sera pas devenu une entreprise exempte de risque et « zéro accident ».

Cette déclaration comprend les engagements suivants :

1. fournir un lieu et des méthodes de travail susceptibles d'assurer la sécurité des employés du Groupe ;
2. accroître la culture sécurité du personnel de Bureau Veritas ;
3. se conformer aux exigences HSSE les plus contraignantes (réglementation, politiques internes, exigences clients et autres exigences applicables).

Au plus haut niveau et en plus des Comités exécutifs se tenant régulièrement au cours de l'année, le Directeur Général préside une revue de management annuelle au cours de laquelle sont menées

une évaluation approfondie de la performance, une analyse des causes racines et une définition des priorités pour l'année suivante.

En outre, aux différents niveaux de l'organisation, Bureau Veritas a mis en place des Comités QHSE ayant pour objectif d'examiner les résultats, l'avancement du programme, les initiatives, les incidents et les nouvelles lois et réglementations. Ils définissent également des politiques qui visent à réduire les risques pour les employés, tout en assurant l'amélioration continue des résultats du Groupe.

Tous les accidents ayant pour conséquence un décès sont passés en revue par un Comité exécutif présidé par le Directeur Général, afin de garantir que le niveau de supervision adéquat est appliqué, que les équipes en charge de l'enquête ont identifié les causes sous-jacentes de l'accident, et qu'un plan d'action approprié est en cours d'élaboration. Les accidents graves non mortels font l'objet d'une procédure similaire : ils sont examinés par un Comité exécutif présidé par le Vice-Président exécutif du groupe opérationnel. Les incidents de moindre importance sont examinés par les comités locaux.

Systèmes et technologie

Pour assurer un suivi de l'activité QHSE, recueillir des résultats et définir les tendances, Bureau Veritas a déployé l'application QESIS (Système d'Information Qualité, Environnement, Santé-Sécurité). Tous les accidents, incidents, audits et situations ou actes dangereux y sont enregistrés. Cet outil, associé à la solution BI Tableau, est de la plus haute importance car il permet de suivre toute l'activité et de développer des tableaux de bord de performance et de notation des risques au sein de l'organisation.

Dans le but de rationaliser ses processus, la Société a déployé en 2018 une application mobile en 17 langues, qui permet de :

- signaler des situations dangereuses ou un presque accident ;
- réaliser l'analyse des risques avant la réalisation de sa mission. Cette évaluation est nommée « 2 minutes for My Safety » ;
- réaliser l'analyse des risques avant un déplacement. Cette évaluation est nommée « 2 minutes for My Security » ;
- réaliser l'analyse des risques pour la conduite automobile. Cette évaluation est nommée « 2 minutes for My safe driving » ;
- réaliser l'analyse des risques pour la conduite en deux roues. Cette évaluation est nommée « 2 minutes for My safe riding » ;
- enregistrer la réalisation d'une visite sécurité ;
- tracer la réalisation d'une inspection sécurité.



30 000 visites sécurité réalisées par des *managers* dans QESIS en 2021
179 000 évaluations « 2 minutes for My Safety » effectuées par des employés

Santé

Plan d'action Covid-19

Les années 2020 et 2021 seront à jamais marquées par l'une des plus grandes crises sanitaires de l'histoire contemporaine. Quand la pandémie de Covid-19 s'est déclarée et propagée, la population mondiale s'est retrouvée confinée, confrontée à une crise inédite.

Dès le début, la Direction de Bureau Veritas a déployé des plans d'intervention d'urgence, en vue d'assurer la protection des employés du Groupe, mais aussi la durabilité de ses opérations. Chaque groupe opérationnel a immédiatement mis en place un comité de crise chargé d'analyser les informations disponibles ainsi que les lois et les réglementations émises par les différentes autorités, mais aussi d'écouter et de soutenir ses collaborateurs et clients. Il était absolument essentiel de maintenir un flux d'informations adéquat pour garantir le niveau de réponse le plus efficace possible. D'un point de vue QHSE, le Groupe a créé un comité de crise dans le but de définir les politiques mondiales et de partager les bonnes pratiques concernant :

- les plans d'action ;
- les Équipements de Protection Individuelle (EPI) ;
- les programmes de communication ;
- la formation ;
- la continuité d'activité et le soutien aux opérations de terrain et de laboratoire ;
- les directives relatives aux déplacements.

Le Groupe a su s'adapter très rapidement à un nouveau paradigme et de nouveaux modes de travail grâce à une culture de la résilience et à des outils existants tels que Teams qui ont

facilité le travail à distance et atténué les conséquences des changements. Par ailleurs, Bureau Veritas a saisi l'opportunité de soutenir et de contribuer à limiter les infections grâce à une nouvelle solutions appelée « SafeGuard » qui met à disposition des clients les outils nécessaires pour faire face à la pandémie dans une grande variété de bâtiments, veillant ainsi à ce que les mécanismes adéquats soient mis en place pour éliminer tout risque d'infection. En parallèle, le Groupe a également déployé ces outils au sein de ses bureaux et laboratoires.

Plans d'action face à la crise sanitaire

En cas de crise sanitaire, un comité de crise est constitué. Il rassemble les correspondants QHSE, la Direction QHSE du Groupe et toutes les fonctions supports concernées. Ce comité a pour mission d'évaluer le niveau de risque et de définir un plan d'action, en partageant les informations collectées sur le terrain par les groupes opérationnels et celles obtenues par la Direction QHSE du Groupe.

Ce plan d'action peut comprendre, selon les cas, des mesures de protection (port d'équipements de protection individuelle – EPI), de prévention (travail à domicile, etc.), voire de mise en quarantaine.

En fonction de la nature du plan d'action, le comité de crise émet des alertes Santé localement et/ou au niveau du Groupe, à destination du management et des collaborateurs. Ces alertes précisent les recommandations et les instructions que chaque unité est tenue d'appliquer.

En outre, le comité assure le suivi de l'évolution de la crise et la mise à jour des alertes Santé en fonction de l'évolution de la situation. Il tient régulièrement informé le Comité exécutif du Groupe et la Direction générale.

Bien-être

Dans le sillage de la crise sanitaire, assurer le bien-être de ses collaborateurs est devenu une préoccupation majeure pour le Groupe. Le moteur de cette ambition ? Prendre soin de chacun pour contribuer à son bonheur sur tous les plans – une volonté clairement affichée par le Groupe dans son engagement Santé, Sécurité, Sûreté et Bien-être. Le Groupe a ainsi entrepris un *benchmark* des bonnes pratiques en interne et en externe, qui lui a ensuite permis de mettre en place un « cadre de bien-être » axé autour de quatre piliers sur lesquels il concentre ses efforts à l'échelle mondiale.

Bien-être émotionnel	Bien-être physique	Bien-être financier	Sens et bien-être des communautés
Notre état émotionnel et mental a un impact direct sur ce que nous ressentons, ainsi que sur la façon dont nous nous adaptons à des environnements en mutation et dont nous exerçons nos tâches.	Prendre soin de soi, de son sommeil, de son alimentation et faire de l'exercice sont autant de facteurs qui contribuent à la performance.	Les préoccupations financières peuvent être génératrices de stress et nous gêner la vie ; comprendre notre situation financière et les options qui s'offrent à nous permet de réduire ce stress.	Trouver un sens à notre travail et avoir la possibilité de se sentir utile procure une satisfaction qui contribue à notre bien-être, tout comme de travailler pour une entreprise qui joue un rôle positif dans la société.

Afin de faciliter le déploiement de ce cadre, le Groupe a diffusé un manuel de bien-être pour aider les équipes opérationnelles locales à en établir la gouvernance, la planification et l'évaluation de sa mise en œuvre.

2.5.4 LE RESPECT DES DROITS HUMAINS

Contexte

Le respect des Droits humains est au cœur des valeurs fondamentales de Bureau Veritas.

Bureau Veritas applique les principes internationalement reconnus en matière de Droits humains, qui sont énoncés dans les documents suivants (collectivement appelées les « Normes Relatives aux Droits de l'Homme ») :



- la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies ;



- la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les conventions fondamentales ;

- les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les Droits humains ;

- la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Bureau Veritas assure la promotion et le respect de la protection des Droits humains quel que soit le pays où il opère et l'activité qu'il réalise.

Politique

Le Groupe a publié une Politique des Droits humains, basée sur les normes et recommandations internationales.

Elle couvre les aspects suivants :

- liberté d'association ;
- lutte contre le trafic des humains et le travail forcé ;
- prévention du travail des enfants ;
- élimination des discriminations ;
- soutien à la diversité et à l'inclusion ;
- sécurité des lieux de travail ;
- protection de la vie privée.

La Politique des Droits humains se lit, entre autres, avec le Code d'éthique et les quatre valeurs fondamentales de Bureau Veritas qui sont : *Trusted* (Confiance) ; *Responsible* (Responsabilité) ; *Ambitious & Humble* (Ambition & Humilité) ; *Open & Inclusive* (Ouverture d'esprit & Inclusion).

Elle s'applique à tous les collaborateurs ainsi qu'à tous les partenaires : sous-traitants, fournisseurs, intermédiaires commerciaux et cotraitants. Elle a été diffusée à tous les employés au travers du site web de Bureau Veritas et d'une communication spécifique organisée dans chaque pays. Elle est communiquée à tous les partenaires de Bureau Veritas. Leurs contrats comprennent des conditions générales d'achat faisant systématiquement référence à un Code de conduite qui comprend la politique en matière de respect des Droits humains.

Bureau Veritas a mis en place une ligne d'alerte avec un numéro d'appel et une adresse courriel spécifiquement dédiés. Elle est accessible par les collaborateurs comme par les partenaires commerciaux.

Bureau Veritas s'est engagé à maintenir et à améliorer les systèmes et processus permettant d'identifier, de prévenir et d'atténuer toute violation des Droits humains.

Plan d'action

État des lieux

Bureau Veritas évalue les risques liés aux Droits humains au sein de ses opérations, filiales ainsi qu'auprès de ses sous-traitants et fournisseurs, et établit un plan de vigilance destiné à prévenir et réduire ces risques (voir section 2.4.7 – Plan de vigilance).

Des auto-évaluations de l'application de la Politique des Droits humains dans toutes les fonctions opérationnelles et fonctions supports du Groupe, ont été effectuées par chaque Vice-Président exécutif en 2019.

De cette évaluation, il ressort que le pourcentage de collaborateurs qui travaillent dans des *business units* respectant les critères de la politique en matière de Droits humains est le suivant :

- respect des droits de l'Homme : 100 % ;
- liberté d'association et le droit de négociation collective : 100 % ;
- prévention de la traite des êtres humains et du travail forcé : 100 % ;
- prévention du travail des enfants : 100 % ;
- mise à disposition d'un lieu de travail sûr et sécurisé : 100 % ;
- promotion de la diversité et intégration : 91 % ;
- protection de la vie privée : 91 % ;
- élimination de toutes formes de discrimination : 85 %.

En 2021, une auto-évaluation a été réalisée par 40 *business units* du Groupe sur le respect de la politique en matière de Droits humains. Cette évaluation a été effectuée dans le cadre de l'index de durabilité présenté dans la section 2.3.2 – L'index de durabilité, du présent Document d'enregistrement universel.

Évaluation des risques

Comme mis en évidence par l'auto-évaluation, trois axes d'amélioration ont été identifiés :

- élimination de toutes les formes de discrimination ;
- promotion de la diversité et de l'inclusion ;
- protection de la vie privée.

Actions correctives

Les mesures suivantes ont été prises pour atténuer ces risques :

- inclure la politique en matière de droits de l'Homme dans le dossier d'intégration des nouveaux arrivants ;

- accélérer le programme d'intégration des femmes en France et en Afrique ;
- en France, revoir l'augmentation de la rémunération des femmes après un congé de maternité ;
- soutenir des actions en faveur de la diversité en Europe du Sud et de l'Ouest ;
- renforcer la protection des données et de la vie privée en Europe du Sud et de l'Ouest.

Indicateurs

En 2021, comme en 2020, aucun cas de non-respect des Droits humains n'a été identifié, ni signalé sur la ligne d'alerte.

2.5.5 LE SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS LOCALES ET L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE

Contexte

L'organisation très décentralisée de Bureau Veritas favorise l'emploi local dans près de 140 pays où il est implanté. Bureau Veritas contribue de cette manière au développement socio-économique des territoires sur lesquels il opère.

Le Groupe s'attache à ce que chacun de ses 1 560 bureaux et laboratoires dans le monde développe les compétences et les savoir-faire à l'échelle locale, en partenariat avec les autorités et les parties prenantes concernées.

Politique



Bureau Veritas a lancé un programme solidaire qui lui permet d'agir avec ses collaborateurs en engageant des actions de soutien aux plus démunis. Ce programme s'appelle *Be part of it*. Il est l'une des actions qui s'inscrivent dans le cadre de sa nouvelle politique d'aide aux communautés. Il comprend de nombreuses actions locales de diverses natures, comme par exemple la collecte de nourriture, la protection de l'environnement, l'aide aux femmes de la rue ou la plantation d'arbres.

Bureau Veritas a conçu une politique pour aligner les actions philanthropiques de ses unités opérationnelles avec sa stratégie RSE. Ainsi, trois axes prioritaires ont été retenus. Ils doivent rassembler plus de 80 % des actions engagées localement. Ces axes sont la santé, l'inclusion, et l'environnement qui correspondent aux ODD des Nations Unies suivants :



Les actions philanthropiques se font au moyen de donations ou de mécénat de compétence.

Plan d'action

Pour la première fois Bureau Veritas a célébré la journée de la charité pendant le mois de septembre 2021. Toutes les unités du Groupe se sont mobilisées pour aider les plus démunis, collecter des fonds pour des associations.

Les actions solidaires engagées par Bureau Veritas sont décidées au niveau local dans chacun des pays où le Groupe est présent.

Principaux partenariats en 2021



Avec **Banques Alimentaires** pour collecter de la nourriture.

Bureau Veritas a soutenu cette association en abondant les dons de ses collaborateurs et en organisant des actions de bénévolat pour collecter de la nourriture dans les grandes surfaces (France, Espagne) ;



Avec l'association **Chemins d'Avenirs** pour la promotion de l'éducation et de l'enseignement supérieur dans les zones rurales.

Bureau Veritas a renouvelé ce partenariat qui comprend une donation annuelle, l'hébergement des équipes de Chemins d'Avenirs et le parrainage de jeunes élèves par des salariés du Groupe (France) ;



Avec l'association **TWAA** pour l'aide des femmes dans leur vie professionnelle.

Bureau Veritas a participé à la conception d'un site permettant la mise en relation de femmes afin de développer l'entraide au travers d'actions de *coaching* et de formation (Afrique) ;



Avec le réseau **École de la 2^e chance** pour aider au parcours de formation et d'accompagnement individualisé pour les jeunes sans qualification souhaitant accéder à un emploi ou à une formation.

Bureau Veritas fait intervenir ses collaborateurs dans les ateliers pour partager leurs compétences, offre aux élèves des débouchés par des stages et apporte un soutien financier pour renforcer la digitalisation.



En partenariat avec **FareShare**, Bureau Veritas récupère des excédents de produits alimentaires de qualité directement auprès d'entreprises de l'industrie agroalimentaire et les redistribue à plus de 10 500 associations caritatives et groupes communautaires notoires. Les produits en question sont nutritifs et régaleront un grand nombre de bénéficiaires partout au Royaume-Uni : clubs de petits-déjeuners à l'école, clubs de déjeuners pour les seniors, refuges pour sans-abri, cafés communautaires, etc.



Shelter est une association caritative agréée qui lutte contre le sans-abrisme et le mal-logement en Grande-Bretagne.



Great Ormond Street Hospital accompagne les enfants et les familles qui reçoivent un traitement salvateur en cette période exceptionnelle.



St John Ambulance est un organisme bénévole qui assure des soins de santé et de premiers secours, répond aux appels d'urgence, vient en aide aux communautés et sauve des vies.

Principales actions en 2021



Santé :

- collecte et donation à des banques alimentaires (Australie) ;
- donations pour la lutte contre le diabète (Émirats) ;
- donations pour aider les soignants dans la lutte contre le Covid-19 (Vietnam) ;
- collecte et remise de nourriture à des familles démunies (Cogo, Cameroun, Brésil) ;
- aide aux familles précaires et aux personnes âgées isolées (Afrique).



Éducation et parité :

- soutien financier pour l'organisation de journées de la femme (Dubai) ;
- aide à des associations agissant pour l'aide et l'éducation des enfants (Brésil, Afrique, États-Unis, France).



Environnement :

- achat d'arbres pour célébrer l'anniversaire des collaborateurs et pour accueillir les nouveaux embauchés (États-Unis, Asie, Europe, Allemagne...) ;
- donations pour la création d'une micro forêt (France)

Indicateurs

En 2021, Bureau Veritas a effectué 548 000 euros de dons (en hausse de 33 %) et réalisé de nombreuses actions de mécénat, représentant plus de 3 700 heures (en hausse de 260 %), principalement au Brésil et en Chine.

Les objectifs de développement durable les plus impactés ont été l'ODD n° 3 (Bonne santé et bien-être), l'ODD n° 4 (Éducation de qualité) et l'ODD n° 10 (Réduire les inégalités).

RÉPARTITION DES DONS PAR CATÉGORIE

Dons par catégorie	Montants (en euros)	%	Nombre de dons	%
ODD n° 2, n° 3 et n° 10 (faim, santé, inégalités)	132 000	24 %	27	20 %
ODD n° 4 et n° 8 (éducation, travail)	196 000	36 %	26	19 %
ODD n° 13 et n° 14 (climat, eau)	72 000	13 %	21	16 %
Autres ODD	148 000	27 %	61	45 %
TOTAL	548 000	100 %	135	100 %

Dons par catégorie	Montants (en euros)	%
Dons à des organismes de bienfaisance	270 000	49 %
Investissements dans les communautés locales	202 000	37 %
Initiatives commerciales	76 000	14 %
TOTAL	548 000	100 %

2.6 CAPITAL NATUREL - CONTRIBUER À UNE MEILLEURE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Conseil d'administration et ses comités sont directement impliqués dans la gouvernance de la stratégie de Bureau Veritas en matière de protection de l'environnement et plus particulièrement de lutte contre le changement climatique, d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité.

À ce titre, le Conseil suit la stratégie de Bureau Veritas et veille à ce que les politiques soient mises en œuvre. Le Comité stratégique suit la stratégie en matière d'environnement et s'assure qu'elle reste conforme à la réglementation et adaptée aux attentes des parties prenantes. Le Comité d'audit et des risques suit le processus de remontée des données et s'assure que les indicateurs reportés sont cohérents et fiables.

2.6.1 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET EMPREINTE CARBONE

Contexte

Le changement climatique a des répercussions sans précédent sur la planète. On entend souvent parler d'incendies de forêts, d'inondations, de sécheresses et de phénomènes climatiques anormaux qui engendrent des souffrances, des conflits entre les populations, des dommages irréversibles sur la faune et la flore ainsi que des interruptions d'activité extrêmement coûteuses pour les organisations. Dans ce contexte, Bureau Veritas se doit d'agir en faveur d'un avenir meilleur pour la planète.

Depuis plusieurs années, le Groupe entreprend ainsi diverses actions visant à minimiser voire à éliminer l'impact de son activité sur l'environnement. La décarbonation de la société est l'affaire de tous, et Bureau Veritas ne relâchera pas ses efforts tant qu'il n'aura pas atteint la neutralité carbone.

L'empreinte environnementale du Groupe est principalement due à la consommation électrique de ses laboratoires et aux déplacements professionnels (en premier lieu les déplacements en avion). Ses programmes, dont l'objectif global est la réduction de son empreinte carbone, ciblent principalement ces deux aspects.

Bureau Veritas s'est engagé pour le climat en s'associant à l'engagement en faveur du climat lancé par le MEDEF, le *French Business Climate Pledge*.

Politique

Bureau Veritas déploie une politique environnementale commune à toutes ses activités, établissant des objectifs annuels de réduction de l'impact environnemental et mettant en œuvre des programmes spécifiques pour réduire son empreinte.

En 2021, le Groupe a publié son Engagement environnemental. Auparavant, ce volet était réuni avec ses engagements en matière de Santé et de Sécurité au travail, mais il lui paraissait essentiel de séparer ses ambitions pour la Planète et ses aspirations pour les Ressources humaines. Bureau Veritas a par ailleurs revu sa politique écologique en y incorporant de nouvelles règles et attentes pour l'organisation.

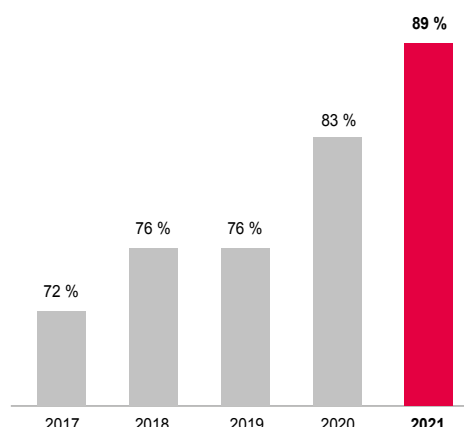
Au cours de l'année 2021, le Groupe a également transformé ses systèmes de *reporting* dédiés à l'environnement et développé une plateforme baptisée GreenHub. Il disposera ainsi de données plus précises qui lui permettront d'élaborer un plan d'action approfondi.



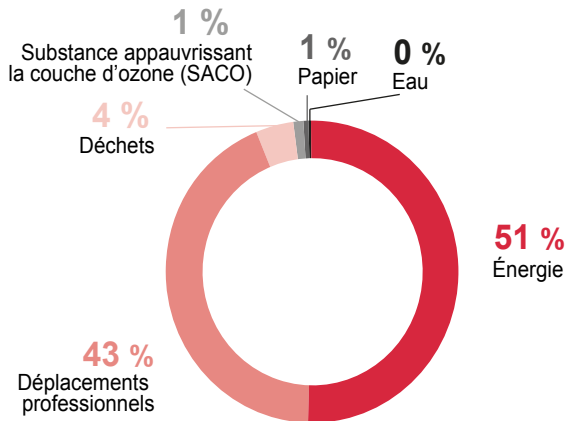
Taux de certification ISO 14001

Il est essentiel de disposer d'un système de management solide et certifié, déployé à l'échelle mondiale, pour garantir la pérennité de l'évolution du Groupe vers un avenir respectueux de l'environnement. C'est dans cette optique que Bureau Veritas veut développer l'empreinte de la certification ISO 14001, qui est évaluée *via* une mesure certifiée des effectifs. En 2021, son empreinte a augmenté de 12 points par rapport à 2019. Bien que l'ensemble des groupes opérationnels fassent des efforts pour progresser sur ce front, cette évolution s'explique principalement par le fait que les entités françaises de Bureau Veritas ont étendu leur périmètre ISO 14001 de plus de 3 000 employés.

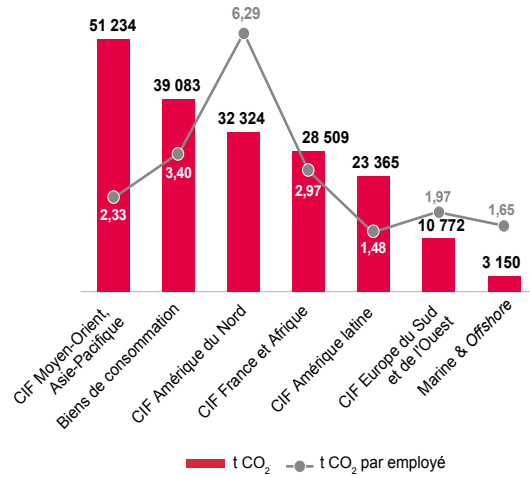
POURCENTAGE DE L'EFFECTIF TOTAL DU GROUPE RATTACHE A DES ENTITÉS CERTIFIÉES ISO 14001



ÉMISSIONS DE CO₂ 2021 (MÉTHODE MARKET-BASED)

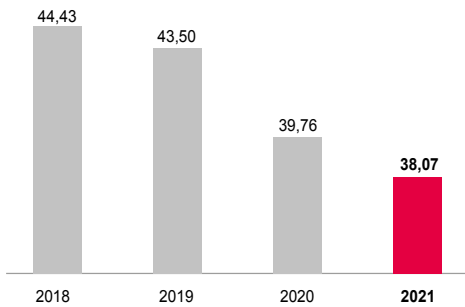


EMPREINTE 2021 PAR GROUPE OPÉRATIONNEL (MÉTHODE MARKET-BASED)

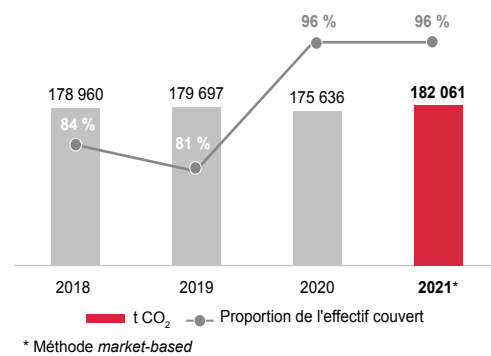


ÉVOLUTION DEPUIS 2018

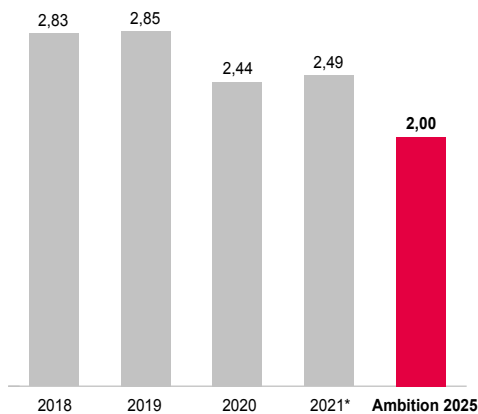
TONNES DE CO₂ ÉQUIVALENT PAR MILLION D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES



ÉMISSIONS ET COUVERTURE DE L'EFFECTIF (SCOPE 3 COUVRANT UNIQUEMENT LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS)



TONNES DE CO₂ ÉQUIVALENT PAR EMPLOYÉ (SCOPE 3 COUVRANT UNIQUEMENT LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS, AVEC COMPENSATION)



* Méthode market-based

Le périmètre des rapports environnementaux a été élargi au fil des ans. Désormais, 96 % des effectifs sont inclus dans le rapport – une avancée qui témoigne de la volonté du Groupe de progresser en termes de maturité. La proportion des émissions de CO₂ par activité (en millions d'euros) a diminué de 4,3 % en 2021, et la proportion des émissions de CO₂ par collaborateur a augmenté de 3,3 % par rapport à 2020. Ces variations tiennent à une intensification de l'activité résultant de la reprise des économies suite à l'introduction des vaccins contre le Covid-19.

Les périmètres suivants sont considérés :

- Scope 1 – Émissions directes : somme des émissions directes induites par la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz, etc.) ou de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise (inclut les véhicules de service) ;
- Scope 2 – Émissions indirectes : somme des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité ;
- Scope 3 – Autres émissions : somme des autres émissions indirectes, dues aux déplacements professionnels (avion, train, voitures de location et voitures personnelles). Les émissions liées au transport quotidien des employés (*commuting*) et aux ordinateurs ne sont pas prises en compte.

Tonnes de CO ₂ équivalent	Scope 1	Scope 2	Scope 3 ^(e)	Scope 3 ^(f)
2018 ^(a)	39 323	61 689	77 948	
2019 ^(b)	66 700	63 315	49 682	473 003
2020 ^(c)	58 694	77 399	39 543	504 112
2021 ^{(d)*}	68 779	83 545	29 738	485 189

(a) En 2018, le périmètre comprenait 148 entités opérationnelles et couvrait 84 % de l'effectif de la période.

(b) En 2019, le périmètre comprenait 157 entités opérationnelles et couvrait 81 % de l'effectif de la période.

(c) En 2020, le périmètre comprenait 174 entités opérationnelles et couvrait 96 % de l'effectif de la période.

(d) En 2021, le périmètre comprend 255 entités opérationnelles et couvre 96 % de l'effectif de la période.

(e) Les émissions de Scope 3 concernent exclusivement les déplacements professionnels.

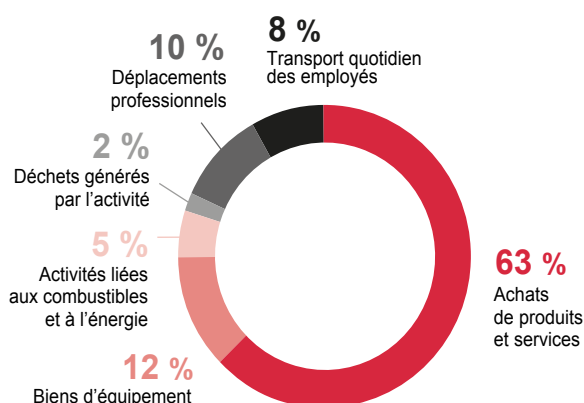
(f) Scope 3 : toutes catégories confondues, tonnage estimé.

* Méthode market-based.

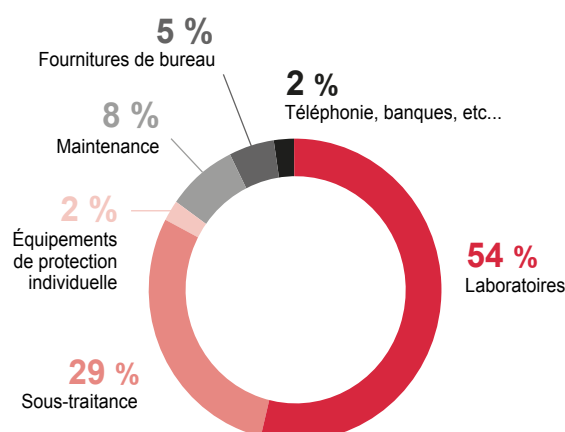
Détail du Scope 3

Sources des émissions de Scope 3	2021	2020
Achats de produits et services	305 395	318 526
Biens d'équipement	58 271	62 713
Activités liées aux combustibles et à l'énergie	24 541	22 546
Déchets générés par l'activité	7 853	5 335
Déplacements professionnels	50 953	57 527
Transport quotidien des employés (<i>commuting</i>)	38 176	37 465
TOTAL	485 189	504 112

ÉMISSIONS DE SCOPE 3



ACHATS DE PRODUITS ET SERVICES (À L'EXCLUSION DES HÔTELS ET DES REPAS)



Compte tenu de la configuration des activités de Bureau Veritas, il n'est pas étonnant que les achats de biens et services représentent l'essentiel de ses émissions de Scope 3. Deux postes d'émissions se distinguent tout particulièrement : les prestations de sous-traitance (29 %) et les achats de produits/fournitures destinés aux laboratoires (54 %). L'organisation vient d'entreprendre une analyse plus approfondie afin d'identifier précisément les produits et les fournisseurs qui génèrent la plus grande part d'émissions, dans l'optique, à court terme, de pouvoir élaborer une stratégie et un plan d'action détaillés pour réduire l'empreinte carbone de ses fournisseurs.

Plan d'action

Consommation d'énergie dans les laboratoires et les immeubles de bureaux

La consommation d'énergie est l'un des principaux indicateurs qui influent sur les émissions de CO₂. En 2021, celle-ci représente 51 % des émissions totales du Groupe. Les plus énergivores sont les laboratoires, qui utilisent 88 % du volume total d'électricité consommé. Le Groupe enregistre par ailleurs une hausse de 4 % par rapport à 2020, principalement liée à la croissance de l'activité en un an. Point positif, il a, dans le même temps amélioré de 36 % sa consommation d'énergie verte. Pour pouvoir mener à bien sa stratégie et remplir son objectif de décarbonation, le Groupe devra nécessairement recourir aux énergies renouvelables, ce qui implique la renégociation des contrats fournisseurs ou la conclusion de contrats d'achat d'électricité.

Les principaux utilisateurs d'énergie ont entamé en 2021 des programmes de réduction comprenant notamment des audits énergétiques et des autoévaluations de la consommation d'énergie, le remplacement des systèmes d'éclairage, la rationalisation de l'utilisation des systèmes Chauffage-Ventilation-Climatisation (CVC), le déménagement vers des installations plus efficaces, l'achat d'énergie d'origine verte, etc.

En outre, plusieurs laboratoires et immeubles de bureaux ont renégocié leurs contrats d'électricité afin de bénéficier d'énergies renouvelables ou de co-produire de l'électricité via l'installation de panneaux solaires sur les toits. Si le Groupe n'en est encore qu'à ses premiers pas dans ce domaine, il espère à court terme étendre ces pratiques à tous ses sites.

Bureau Veritas encourage ses entités à se fournir en énergie verte afin de réduire les émissions de CO₂ et à occuper des bâtiments basse consommation. Bureau Veritas recommande le choix de bâtiments à haute performance énergétique à l'occasion de chaque renouvellement de bail. Fin 2021, Bureau Veritas compte 23 bâtiments certifiés LEED ou HQE, principalement en Asie et en France.

Le Groupe recommande également l'utilisation d'énergies vertes lorsque celles-ci sont disponibles. En Italie, 100 % de l'électricité utilisée est d'origine verte.

Déplacements professionnels

Autre indicateur clé : les émissions de CO₂ générées par les déplacements professionnels. En 2021, ces déplacements sont à l'origine de 42 % du total des émissions du Groupe.

Les émissions de CO₂ des déplacements professionnels ont baissé de 1 % en 2021 par comparaison à 2020 et de 3,5 % par comparaison à 2019. Compte tenu de la nouvelle normalité induite par la pandémie, le Groupe a limité les déplacements professionnels aux plus essentiels seulement. En outre, même si les voyages en avion ont fini par reprendre dans certaines régions, il privilégie, dans la mesure du possible, les réunions par téléconférence et le télétravail, non seulement pour endiguer la propagation du virus mais aussi pour contribuer à la décarbonation de la société.

Au cours de la crise sanitaire, alors que les gouvernements levaient les interdictions de voyager, le Groupe a continué de limiter les déplacements aériens aux plus essentiels seulement pour des raisons environnementales. En octobre 2021, le Groupe

a mis à jour sa politique écologique afin de formaliser les exigences décrites ci-dessus. Cette crise a démontré que de nombreuses activités pouvaient être menées à bien à distance et que les collaborateurs du Groupe étaient capables de s'adapter à une nouvelle normalité. Cette année, plusieurs événements habituellement physiques ont été organisés en ligne avec succès, ce qui a permis au Groupe de réduire ses émissions de CO₂ et de montrer l'exemple aux différents niveaux de l'organisation sur la manière de faire des économies et d'être performant sur le plan énergétique.

Flotte de véhicules

Ces dernières années, le Groupe a amélioré sa politique automobile en y intégrant l'obligation, pour toutes ses activités dans le monde, de déployer des véhicules plus performants et des mesures d'économie d'énergie. Voici quelques-unes des principales exigences :

- à compter de janvier 2022, tous les véhicules nouvellement acquis ou loués destinés aux cadres (niveaux I à III) devront émettre moins de 60 g de CO₂ par kilomètre ;
- l'ensemble des autres nouveaux véhicules de tourisme doit respecter la limite d'émission de 130 g de CO₂ par kilomètre ;
- les véhicules de tourisme existants non conformes à cette exigence pourront être conservés jusqu'en décembre 2022 (véhicules acquis) ou jusqu'à la fin du contrat de location (véhicules loués) ;
- le catalogue des véhicules autorisés proposés aux employés de toutes les entités du Groupe doit comprendre des véhicules à faibles émissions de CO₂ (hybrides et *plug-in* hybrides) ou « zéro émissions » ;
- en outre, pour des raisons de sécurité et environnementales, l'ensemble des véhicules de fonction sera équipé d'ici janvier 2022 d'un système de contrôle télématique assurant le respect du code de la route et favorisant les habitudes respectueuses de l'environnement. Les projets pilotes déployés en Europe indiquent des économies de carburant d'environ 20 %.

Matériel informatique

Bureau Veritas travaille sur cet axe pour réduire son impact environnemental. Les priorités du Groupe sont l'utilisation de matériel plus respectueux de l'environnement et la généralisation de l'utilisation du *cloud* pour stocker les données. En France, la virtualisation des serveurs a permis réduire de 1 300 le nombre de serveurs physiques, et ainsi préserver 353 tonnes de CO₂. Des projets similaires ont été menés aux États-Unis.

Depuis plusieurs années la Direction des Systèmes d'information (DSI) du Groupe s'est engagée dans trois chantiers principaux visant à réduire l'impact environnemental :

- réduire la consommation énergétique des centres de données (*data centers*) ;
- réduire les consommations énergétiques du parc informatique ; et
- apporter des solutions innovantes pour réduire les déplacements des collaborateurs.

Indicateurs

D'autres indicateurs sont présentés dans la section 2.8.1 – Indicateurs de durabilité, du présent Document d'enregistrement universel.

Consommation d'énergie	2021	2020	2019
Consommation totale d'énergie (en MWh)	264 378	252 559	293 219
Part des laboratoires (en %)	88 %	83 %	88 %
Part des bureaux (en %)	12 %	17 %	12 %
Consommation d'énergie verte (en MWh)	10 605	6 526	4 726
Part de l'énergie verte (en %)	4,0 %	2,6 %	1,6 %
Augmentation de l'utilisation de l'énergie renouvelable (vs. 2015)	178 %	71 %	24 %
Consommation d'énergie par employé (en MWh)	3,67	6,48	7,85

Émissions de CO ₂ ^(a)	2021	2020	2019
Effectif des sites répondeurs	72 103	71 869	62 949
Taux de couverture	96 %	96 %	81 %
Émissions de CO ₂ – Scope 1 (t)	68 779	58 694	66 700
Émissions de CO ₂ – Scope 2 (t)	83 545	77 399	63 315
Émissions de CO ₂ – Scope 3 (t) (déplacements professionnels uniquement)	29 738	39 543	49 682
Émissions de CO ₂ – Scope 3 (t) (toutes catégories)	485 189	504 112	473 008
Émissions de CO ₂ (t) ^(b)	182 061	175 636	179 697
Émissions de CO ₂ (t) ^(c)	637 512	640 205	603 018
Émissions de CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires (t) ^(b)	38,07	39,76	43,50
Compensation (t)	2 609	428	1 075
Émissions nettes de CO ₂ (t) ^(b)	179 452	175 208	178 622
Émissions nettes de CO ₂ par employé (t) ^(b)	2,49	2,44	2,85

(a) Méthode de calcul des émissions de CO₂ market-based en 2021 et location-based en 2020 et 2019.

(b) Scope 1, scope 2 et scope 3 déplacements professionnels.

(c) Scope 1, scope 2 et scope 3 toutes catégories.

Émissions de CO ₂ dues à la consommation d'énergie ^(a)	2021	2020	2019
Émissions de CO ₂ des laboratoires (en t)	86 878	76 533	79 505
Émissions de CO ₂ des bureaux (en t)	11 287	13 649	12 480
Émissions totales (en t)	98 166	90 182	91 985
Part des émissions totales	51,4 %	51,3 %	51,2 %
Émissions de CO ₂ des laboratoires par employé (en t)	2,85	2,50	3,78
Émissions de CO ₂ des bureaux par employé (en t)	0,27	0,33	0,30
Émissions totales de CO ₂ par employé (en t)	1,36	1,25	1,46

(a) Méthode de calcul des émissions de CO₂ market-based en 2021 et location-based en 2020 et 2019.

Émissions de CO ₂ dues aux déplacements professionnels ^(a)	2021	2020	2019
Émissions de CO ₂ des laboratoires (en t)	20 180	13 846	16 632
Émissions de CO ₂ des bureaux (en t)	61 533	68 590	68 003
Émissions totales (en t)	81 714	82 436	84 635
Part des émissions totales	42,8 %	46,9 %	47,4 %
Émissions de CO ₂ des laboratoires par employé (en t)	0,66	0,60	0,79
Émissions de CO ₂ des bureaux par employé (en t)	1,48	1,41	1,62
Émissions totales de CO ₂ par employé (en t)	1,13	1,15	1,34

(a) Méthode de calcul des émissions de CO₂ market-based en 2021 et location-based en 2020 et 2019.

Les émissions de CO₂ proviennent à 51,4 % des laboratoires, à 42,8 % des déplacements professionnels et à 5,8 % des déchets, de l'eau, du papier et des substances appauvrissant la couche d'ozone.

2.6.2 ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

Contexte

Bien que son activité ne génère pas de déchets importants, Bureau Veritas étudie les solutions permettant de réduire ses impacts environnementaux et s'est engagé pour la préservation de la biodiversité avec *Act4Nature*.

Politique

Bureau Veritas a mis en place un système de management de l'environnement certifié ISO 14001. Plusieurs politiques sont déployées pour réduire et trier les déchets, faire baisser les consommations de papier et réduire les consommations d'eau.

Plan d'action

Gestion des déchets/papier et prévention de la pollution atmosphérique

La politique déchet est déployée de deux manières : la collecte spécifique des déchets dangereux générés dans le cadre des activités de laboratoire et l'incitation à la mise en place de tris sélectifs pour les déchets de bureau.

Les pollutions potentielles provenant des activités de bureau, d'inspection et de laboratoire sont décrites dans le tableau suivant. La conformité aux exigences en matière de pollution est vérifiée par les autorités locales et l'organisme de certification ISO 14001.

Activités	Pollutions potentielles	Exemples de plans d'action menés
Bureaux et inspections	<ul style="list-style-type: none"> Équipements de conditionnement d'air dans les bureaux pouvant générer des fuites de gaz réfrigérant. Utilisation de véhicules automobiles pour les déplacements sur les sites des clients. 	<ul style="list-style-type: none"> Contrats de maintenance appropriés. Flotte de véhicules récents à faible émission de CO₂ et formation à la conduite écologique.
Laboratoires	<ul style="list-style-type: none"> Équipements de tests pouvant générer des émissions atmosphériques polluantes. Stockage de produits chimiques et de déchets dangereux. 	<ul style="list-style-type: none"> Équipements techniques de contrôle des émissions et obtention des permis nécessaires, vérifications régulières des émissions. Aires de stockage dédiées équipées de rétention appropriée et procédures de contrôle nécessaires.

En raison de ses activités, le déchet principal en volume de Bureau Veritas est le papier. Afin d'en limiter la consommation et de réduire les déchets générés, de nombreuses initiatives ont été mises en place dans les différentes entités du Groupe concernant la génération de rapports électroniques ainsi que l'impression et l'archivage électronique lorsque les clients et les exigences réglementaires autorisent de telles pratiques. Bureau Veritas met en place une migration vers une production « zéro papier » pour l'activité Biens de consommation (réduction de la consommation de papier, de stockage et d'expédition).

D'autres types de déchets, tels que le carton, le plastique, le verre, les piles, les ampoules, les déchets provenant d'équipements électriques et électroniques, les déchets issus de produits chimiques et les échantillons de minerais résultant des tests en laboratoires générés par le Groupe sont mesurés et gérés en accord avec les réglementations locales imposant leur élimination dans des filières spécialisées.

Le *reporting* des déchets de laboratoires a été amélioré afin de mieux mesurer et de fiabiliser les informations remontées. Néanmoins, l'information spécifique sur les déchets recyclables ne faisait pas partie des éléments managés au sein de Bureau Veritas. En 2019, l'outil de *reporting* a été renforcé afin d'apporter davantage de précision sur la thématique des déchets.

Eau

La consommation d'eau au sein du Groupe est un enjeu multiple. En valeur absolue, la consommation d'eau par collaborateur est restée stable en 2021 par rapport à 2020.

Consommation d'eau	2021	2020	2019
Consommation d'eau (cu.hm)	1 073	1 074	936
Consommation d'eau par employé (m ³)	14,9	14,9	14,8

Agir pour la biodiversité



De concert avec la mobilisation du gouvernement français et des entreprises dans le cadre de la démarche *Act4nature*, Bureau Veritas a confirmé son engagement à agir pour la préservation de la biodiversité en signant la promesse portée par *Act4Nature* international et en publiant ses sept engagements en novembre 2021.

1. Proposer des services et des solutions liés à la biodiversité pour aider nos clients à protéger l'environnement et à préserver cette biodiversité.
2. Demander à tous les fournisseurs de préserver la biodiversité et de réduire leur impact environnemental
3. Lancer une campagne de communication interne sur la biodiversité.
4. Ajouter un appel à la préservation de la biodiversité dans la déclaration environnementale du Directeur Général de Bureau Veritas.
5. Contribuer à la préservation de la biodiversité en réduisant nos émissions de CO₂
6. Participer à la Journée Mondiale de l'Environnement.
7. Mobiliser les bureaux de Bureau Veritas pour planter un arbre pour chaque nouveau collaborateur.

En complément, le Groupe s'engage en faveur d'autres actions, témoignant ainsi de sa volonté d'agir efficacement auprès de ses salariés, de ses fournisseurs et de ses clients pour réduire les impacts sur la biodiversité.

Depuis 2019, le Groupe a mis en place un projet global de reforestation. Cette démarche s'inscrit dans les enjeux environnementaux prioritaires identifiés par Bureau Veritas, comme la préservation de la biodiversité, un ancrage local fort, et une réelle volonté de limiter ses impacts sur l'environnement afin de tendre vers la neutralité carbone. Bureau Veritas a permis à ses salariés de participer directement à cette initiative en ajoutant un arbre à chaque arbre planté par un salarié.

Afin d'illustrer cet engagement, différents projets ont été lancés au sein de Bureau Veritas. Par exemple au Brésil, 35 salariés du Groupe ont participé à un projet de reboisement de 2 500 arbres dans la région de Pinhais. De nombreuses espèces ont été plantées, notamment *Eugenia aggregata*, *Handroanthus albus*, *Eugenia uniflora*, *Plinia cauliflora* et *Psidium cattleianum*. Ce projet a également été l'occasion de réaliser une campagne de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de Bureau Veritas au Brésil.

En 2021, Bureau Veritas a continué à faire grandir ses plantations et a ainsi eu un effet bénéfique sur la biodiversité.

La protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité sont des priorités pour Bureau Veritas.

2.6.3 LE PLAN CLIMAT

Le plan climat de Bureau Veritas couvre à la fois les impacts de Bureau Veritas sur le climat et ceux du climat sur Bureau Veritas.

Les impacts de Bureau Veritas sur le climat correspondent à la matérialité environnementale et sociale de Bureau Veritas. Ces impacts et les mesures prises pour les réduire sont décrits dans la section 2.6.1 – Efficacité énergétique et empreinte carbone.

Les impacts du climat sur Bureau Veritas correspondent à la matérialité financière du climat. Ils sont décrits dans la présente section.

2.6.3.1 Méthodologie



Bureau Veritas suit les recommandations de la *Task-force on Climate-related Financial Disclosure* (TCFD). Le plan climat couvre l'ensemble des activités du Groupe, de ses filiales et de ses implantations géographiques.

2.6.3.2 Gouvernance

Un groupe de travail sur le climat appelé « *Climate and sustainability task-force* » a été créé pour élaborer le plan climat et suivre sa mise en application. Ce groupe de travail comprend les Directeurs de l'Environnement, de la Stratégie, de la Gestion des risques et du Développement durable. Il se réunit quand nécessaire et au moins une fois par an pour faire un point d'avancement des plans d'actions.

Ce groupe de travail rend compte au Directeur Général de Bureau Veritas, avec qui il fait un point d'avancement annuel dans le cadre de la revue de management. Il tient informé le Comité exécutif de ses travaux et l'implique dans la définition et la mise en œuvre des plans d'actions.

Au moins une fois par an, il présente ses travaux au Conseil d'administration.

2.6.3.3 Stratégie

Le processus d'élaboration du plan climat est fait en collaboration avec chacune des divisions et chacun des métiers du Groupe. Leur participation permet d'appréhender les impacts du changement climatique sur leurs activités.

L'évaluation des risques de transition et des risques physiques est effectuée avec les responsables de marché, et si besoin avec les responsables régionaux.

L'évaluation des opportunités pour les produits et les services est effectuée avec les responsables de marché et le soutien de la Direction de la stratégie.

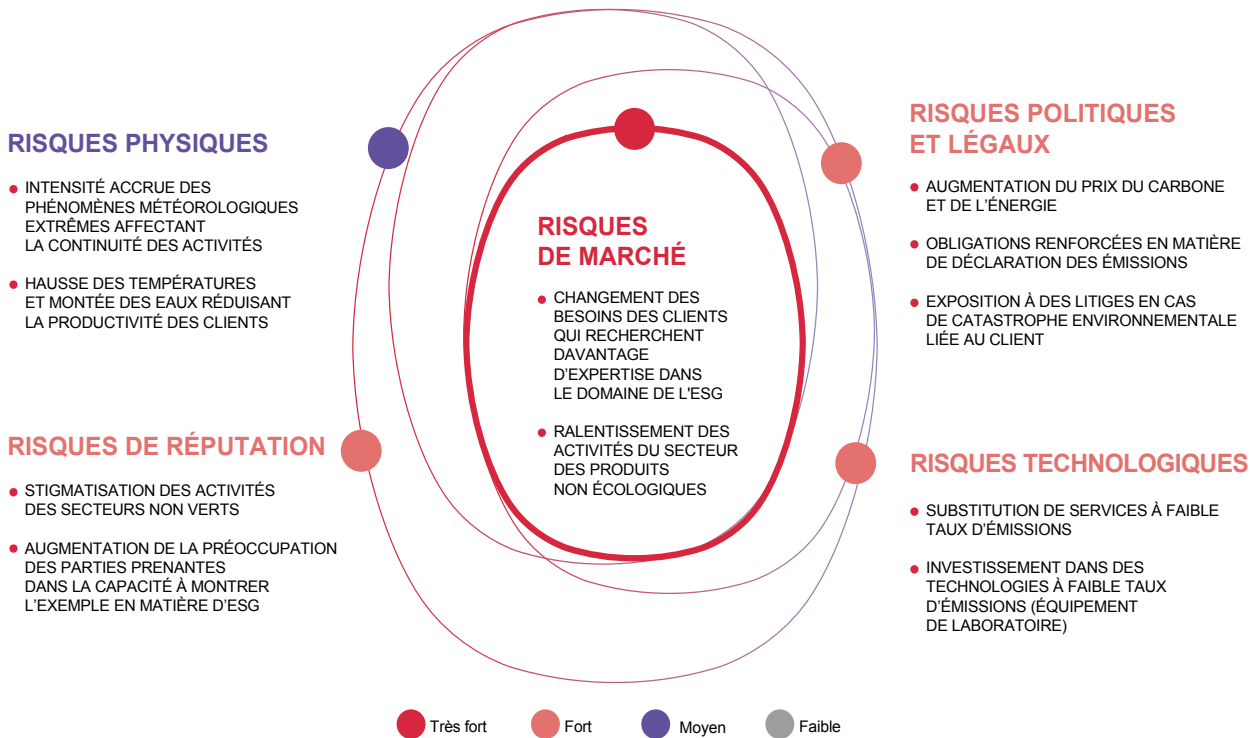
L'évaluation des opportunités pour les ressources et l'énergie est effectuée avec la Direction de l'Environnement.

Le tableau ci-dessous présente la *mapping* des risques et opportunités :

	RISQUES						OPPORTUNITÉS				
	Risques de transition				Risques physiques						
	Aspects politiques et juridiques	Technologie	Marché	Réputation	Risques graves	Risques chroniques	Efficacité des ressources	Sources d'énergie	Produits et services	Marchés	Résilience
Corporate	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Marine & Offshore									●		
Agroalimentaire & Matières Premières		●	●	●	●	●		●			
Industrie			●	●						●	
Bâtiment & Infrastructures			●						●		
Certification			●						●		
Biens de consommation								●	●		

● Très élevé ● Élevé ● Moyen ● Faible

2.6.3.4 Risques de transition et risques physiques



2.6.3.5 Opportunités

MARCHÉ

- ÉVOLUTION DE LA PRÉFÉRENCE DES CONSOMMATEURS POUR LES PRODUITS PORTANT UN LABEL RESPONSABLE
- DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS DE LA PRODUCTION ET DU STOCKAGE DE L'ÉNERGIE VERTE

SOURCE D'ÉNERGIE

- UTILISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
- MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES INCITATIVES
- UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES



SERVICES

- AUGMENTATION DE LA NÉCESSITÉ DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO₂
- HAUSSE DE LA DEMANDE DE SERVICES FOURNIS PAR DES TIERS (ASSURANCE, CERTIFICATION, DONNÉES)

RÉSILIENCE

- CONCEPTION DE NOUVEAUX PROCESSUS DE PRODUCTION
- DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PRODUITS

● Très fort ● Fort ● Moyen ● Faible

2.6.3.6 Impact financier



L'impact financier sur Bureau Veritas a été estimé pour les horizons 2025, 2030 et 2050.

Les scénarios SDS (*Sustainable Development Scenario*) et STEPS (*Stated Policy Scenario*) de l'IEA (*International Energy Agency*) ont été utilisés pour estimer l'impact financier sur Bureau Veritas des risques et opportunités liés au changement climatique.

Le scénario SDS vise à assurer un accès universel à une énergie accessible, fiable et moderne ; réduisant la pollution de l'air et permettant de combattre le changement climatique. Il permet d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris et de réduire significativement la pollution de l'air.

Le scénario STEPS est construit sur la base des politiques actuelles et des engagements récemment pris en matière d'énergie et de climat. Il permet d'établir des comparaisons pour évaluer les résultats de récents développements de politiques en matière d'énergie et de climat.

Les projections de l'impact financier sont intégrées dans la stratégie du Groupe, sous la responsabilité de la Direction de la Stratégie, après validation par la Direction générale et présentation au Conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous présente les principales projections qui font apparaître que les risques liés au changement climatique sont faibles et que les opportunités sont très importantes. Ces éléments ont été intégrés dans la préparation du plan stratégique de Bureau Veritas.

(en millions d'euros)	Scénarios		
	2030	IEA STEPS 2050	IEA SDS 2050
Impact financier	●	●	●
Risques			
Risques de transition/Politiques et légaux	●	●	●
Risques de transition/Technologiques	●	●	●
Risques de transition/Marché			
Risques de transition/Réputation			
Risques physiques/graves et chroniques	●	●	●
Opportunités			
Opportunités/Efficacité des ressources			
Opportunités/Source d'énergie	●	●	●
Opportunités/Marchés et services	●	●	●
Certification	●	●	●
Biens de consommation	●	●	●
Marine & Offshore	●	●	●
Bâtiment & Infrastructures	●	●	●
Énergie	●	●	●

● Très élevé > 1 000 millions d'euros
 ● Élevé 500-1 000 millions d'euros
 ● Moyen 101-500 millions d'euros
 ● Faible < 100 millions d'euros

2.6.3.7 Gestion des risques

Les risques associés au climat sont analysés et suivis par le Groupe de travail Climat. Ils sont revus par le Comité externe d'orientation RSE qui comprend un expert climatologue de l'université de Paris-Saclay.

Un plan d'action est préparé et mis en œuvre pour chaque risque et opportunité climat.

Les risques climat sont intégrés dans la cartographie des risques du Groupe. Ils sont suivis par la Direction des risques qui s'appuie sur le groupe de travail Climat. Ils sont intégrés dans le système de management environnemental de Bureau Veritas (ISO 14001) et sont revus chaque année dans le cadre des revues de management afin de les réduire, de les transférer ou de les contrôler.

2.6.3.8 Indicateurs et objectifs

Les indicateurs clés suivis dans le plan climat sont :

le prix de la tonne de carbone ;

le niveau des ventes dans les marchés exposés au risque climat (charbon et pétrole) ;

le niveau des ventes des services contribuant à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation au changement climatique ;

le niveau des émissions de carbone du Groupe pour les scopes 1, 2 et 3.

Les émissions de carbone sont publiées chaque année en valeur absolue et en intensité. Ces informations sont détaillées dans la section 2.6.1 – Efficacité énergétique et empreinte carbone.

Les objectifs fixés dans le cadre du plan climat portent sur les émissions de carbone :

- court terme (2025) :
 - réduire les émissions annuelles par employé à 2 tonnes,
 - atteindre 85 % de l'effectif total du Groupe rattaché à des entités certifiée ISO 14001,
 - réduire les émissions nettes de CO₂ des Scopes 1 et 2 de 30 % par rapport à 2019 (méthode *market-based*),
 - augmenter les ventes de services en relation avec la lutte contre le changement climatique ;
- long terme (2030) :
 - zéro émission nette.

2.7 LA LIGNE VERTE BV - BÂTIR UN MONDE DE CONFIANCE

2.7.1 LE PACTE VERT EUROPÉEN

Le Pacte vert européen constitue un socle de réglementations visant à accélérer la transition environnementale de l'Europe pour atteindre les objectifs de réduction de 55 % des émissions de CO₂ d'ici 2030 et être neutre en carbone d'ici 2050, comme le prévoient les accords de Paris.

Ces réglementations touchent de nombreux secteurs comme l'énergie, le bâtiment, les transports et de façon générale le *reporting* en matière de durabilité. Autant de secteurs avec lesquels Bureau Veritas travaille au quotidien.

La plupart de ces réglementations auront pour effet d'augmenter les investissements industriels qui nécessiteront des inspections pour vérifier leur qualité et leur sécurité, ainsi que de générer de nouveaux *reporting* en matière de durabilité qui devront être audités et certifiés par des tiers indépendants.

Bureau Veritas, souhaitant accompagner ses clients dans leurs projets, a décidé d'adapter son offre de service pour mieux répondre à leurs besoins de se conformer aux nouvelles exigences des réglementations du Pacte Européen. Une attention prioritaire est mise sur les réglementations et directives suivantes :

- taxonomie verte ;
- directive *reporting* en matière de durabilité/*Corporate sustainability reporting directive* (CSRD) ;
- mécanisme d'ajustement carbone aux frontières/*Carbon border adjustment mechanism* (CBAM) ;
- directive efficacité énergétique/*Energy efficiency directive* (EED) ;
- directive performance énergétique des bâtiments/*Energy performance of buildings directive* (EPBD) ;
- directive énergie renouvelable/*Renewable energy directive* (RED).

Des initiatives similaires sont prises en Chine, aux États-Unis et dans de nombreux pays qui comme eux se sont engagés sur les accords de Paris.

2.7.2 LA LIGNE VERTE BV DE SERVICES ET DE SOLUTIONS



Le développement durable et les sujets liés à la RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) ou à l'ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) sont devenus des moteurs de croissance clés et des catalyseurs de confiance pour tous les acteurs de l'économie. Au-delà de leur performance financière et de leur capacité à innover, les entreprises sont désormais évaluées et jugées selon leurs impacts positifs sur la planète et les populations.

Grâce à la Ligne Verte BV de services et de solutions, le Groupe permet aux organisations, privées et publiques, de mettre en œuvre leurs stratégies, de mesurer et d'atteindre leurs objectifs de développement durable, avec confiance et transparence.

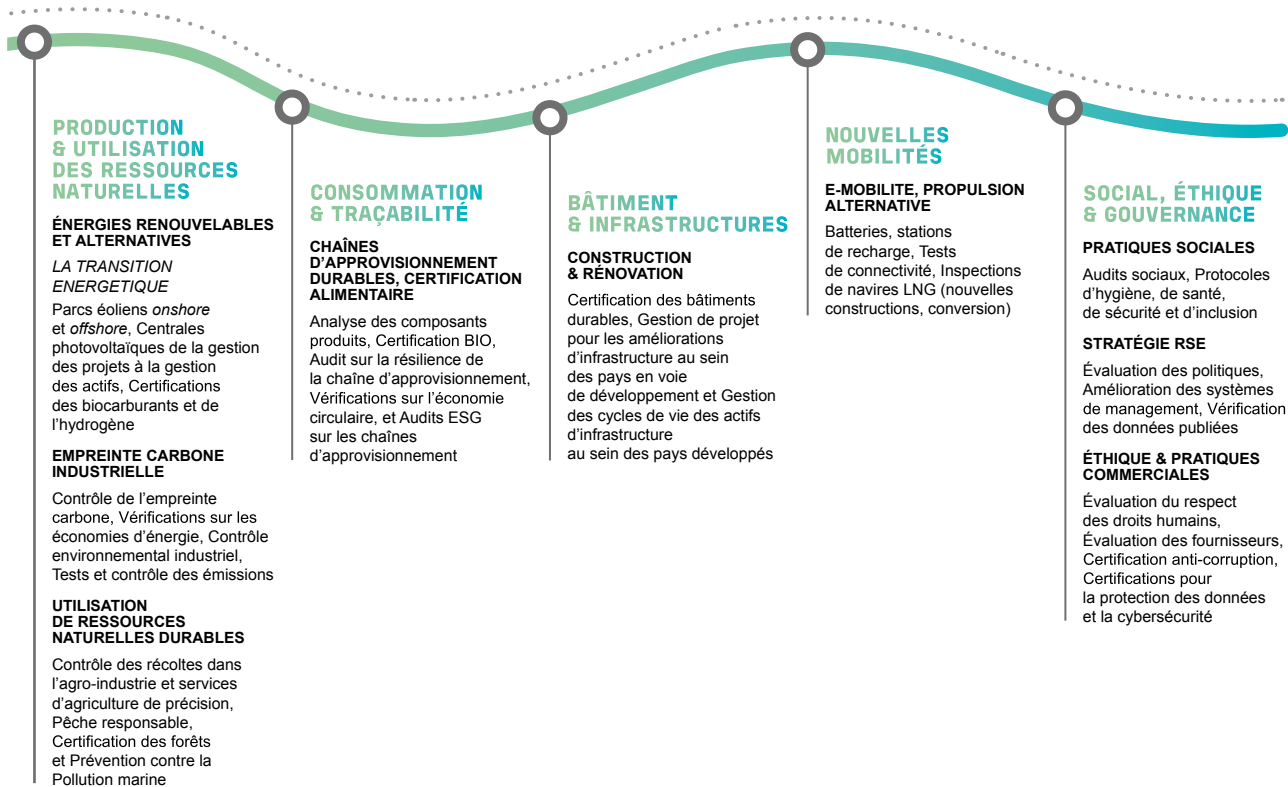
Bureau Veritas accompagne ainsi ses clients pour relever les défis liés à la qualité des produits et services, à la santé et la sécurité, à la protection de l'environnement et à la responsabilité sociale, tout au long de la chaîne de valeur, dans le choix des

ressources et lors de la production. Bureau Veritas met en œuvre son expertise à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement, de l'approvisionnement en matières premières jusqu'à l'utilisation du produit, et ce, afin d'assurer un approvisionnement responsable et équitable avec une traçabilité complète. Dans le domaine du bâtiment et des infrastructures, Bureau Veritas accompagne ses clients pendant toutes les phases des projets : de la planification jusqu'à la conception, la construction et l'exploitation, en passant par la rénovation. Enfin, le Groupe joue un rôle essentiel dans le domaine des Nouvelles Mobilités, à travers par exemple les services de tests de batteries ou encore un portefeuille complet de services dédiés aux bornes de recharge pour véhicules électriques.

Bureau Veritas accompagne tous ses clients dans la mise en œuvre de leur stratégie de développement durable et leur permet de répondre aux attentes de leurs employés et parties prenantes.

Grâce à la contribution de Bureau Veritas, ses clients peuvent démontrer de manière mesurable l'impact de leurs actions ESG en les rendant traçables, visibles et fiables. En favorisant la transparence, le Groupe leur permet de protéger leurs marques et leurs réputations.

La Ligne Verte de Bureau Veritas repose sur cinq piliers :



Production & utilisation des ressources naturelles

Bureau Veritas accompagne toutes les organisations dans leur volonté de réduire leur empreinte carbone : qu'il s'agisse de vérification, de mesure, de certification, de compensation des émissions, il encourage tous les chemins qui mènent à un avenir sans carbone.

Chez Bureau Veritas, l'importance d'une utilisation responsable des ressources naturelles de la planète est prise en considération. Les experts du Groupe aident les organisations à surmonter les défis connexes et à promouvoir une utilisation durable de ces ressources.

Bureau Veritas est aussi un acteur incontournable de la transition énergétique, présent aux étapes clés de la chaîne de production d'énergies renouvelables et alternatives. Le Groupe aide ses clients à concevoir, construire et exploiter durablement leurs actifs.

Consommation & traçabilité

Tandis que les consommateurs, les citoyens et les investisseurs demandent plus de transparence et d'authenticité, les chaînes d'approvisionnement sont devenues extrêmement complexes en raison notamment de la mondialisation. Leur gestion est par conséquent rendue encore plus difficile. La perturbation d'une chaîne d'approvisionnement peut avoir un impact majeur sur les opérations des entreprises.

Quelle que soit la situation, la gestion de la chaîne d'approvisionnement nécessite agilité et réactivité pour protéger l'entreprise. Pour les entreprises des secteurs de l'énergie, du commerce de détail, de l'automobile ou de l'agroalimentaire,

la gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement est devenue une priorité absolue.

Présent dans tous les secteurs d'activité, Bureau Veritas possède une expertise dans toutes les phases de la chaîne de valeur. Le Groupe accompagne les entreprises dans leur objectif d'assurer un approvisionnement responsable et équitable, et de garantir la traçabilité des produits du point d'origine à leur consommation.

Bureau Veritas s'engage pour un modèle économique plus responsable et propose des services et solutions pour promouvoir auprès de ses clients la mise en œuvre de modèles d'économie circulaire.

Bâtiment & Infrastructures

Tous les acteurs du secteur du Bâtiment et des Infrastructures font face à un double défi : ils doivent répondre aux besoins grandissants des populations urbaines, tout en s'assurant que les bâtiments et les infrastructures sont de haute qualité, rentables et conformes aux réglementations environnementales et de sécurité.

Bureau Veritas est présent à chaque étape, de la faisabilité à l'exploitation. Le Groupe propose des services d'inspection et de certification pour les actifs nouveaux et vieillissants, et il accompagne la transition vers une faible **consommation énergétique**.

Son expertise technique et sa connaissance approfondie des réglementations locales aident ses clients à concevoir, développer, et gérer les villes et les infrastructures. Bureau Veritas contribue au développement de **villes durables et intelligentes**, tout en permettant – grâce à la rénovation – une **extension significative de la durée de vie** des bâtiments et des infrastructures.

Nouvelles mobilités

L'industrie des transports – qui comprend les compagnies aériennes, les chemins de fer, les véhicules terrestres, le transport maritime et d'autres – représente environ 25 % des émissions de CO₂ à l'échelle mondiale ⁽¹⁾.

L'industrie maritime est précurseur de la transition énergétique, en développant des carburants durables, en utilisant des systèmes de propulsion alternatifs et en soutenant la construction et l'exploitation de parcs éoliens *offshore*.

L'électrification est essentielle à la transition énergétique, et le développement de la mobilité électrique repose sur des solutions de recharge facilement accessibles.

Depuis près de 200 ans, Bureau Veritas met à profit son expertise de l'industrie maritime pour accompagner ses clients dans le développement de nouvelles énergies. Alors que le transport de GNL prend de plus en plus d'importance, le Groupe aide les armateurs à optimiser la conception de leurs navires, en veillant au respect des réglementations existantes et futures sur les émissions atmosphériques.

L'empreinte environnementale de l'industrie est aussi progressivement réduite par un mix de technologies, de carburants alternatifs et de sources d'énergie. En collaborant avec les acteurs de l'industrie et en capitalisant sur son expertise en matière de Nouvelles Mobilités, Bureau Veritas aide l'industrie à ouvrir la voie à une nouvelle ère de développement durable.

Concernant les bornes de recharge pour véhicules électriques (EVCS), Bureau Veritas a développé un portefeuille complet de services, couvrant tout le cycle de vie de l'actif : de la conception, à la l'exploitation, en passant par la construction et la mise en service.

Social, Éthique & Gouvernance

Avec la planète, les hommes et les femmes sont un pilier fondamental de la durabilité des entreprises et de la vie publique.

Les citoyens et les consommateurs recherchent des informations vérifiées et vérifiables sur la manière dont les entreprises développent, produisent et fournissent leurs biens et services.

En parallèle, au-delà de leur performance financière et de leur capacité à innover, les entreprises sont désormais évaluées selon leur impact positif. Les décideurs de toutes les organisations souhaitent donc prouver leurs engagements en matière de RSE afin de rester compétitifs et durables, tout en démontrant leur implication envers de meilleures pratiques commerciales.

Bureau Veritas joue un rôle croissant en tant que tiers impartial et indépendant dans la chaîne d'actions visant à rendre l'économie transparente, et plus responsable pour la planète et ses habitants.

Le Groupe aide ses clients à réduire les risques et à améliorer leurs performances en termes de santé, de sûreté et de sécurité.

Il a développé une gamme complète de solutions pour évaluer les politiques de Diversité et d'Inclusion et mesurer les indicateurs-clés sur le terrain. Enfin, Bureau Veritas aide également ses clients à renforcer leur gouvernance grâce à des services dédiés liés à l'éthique et à l'intégrité.

Plan d'action

Le plan d'action correspondant au développement de l'offre RSE comprend les volets suivants :

- développer des offres de services répondant aux besoins du marché en lien avec les transitions environnementale, énergétique et sociale ;
- former à l'offre RSE les collaborateurs du Groupe qui sont en relation avec les clients ;
- présenter l'offre RSE aux principaux clients du Groupe ;
- mettre en place un *reporting* permettant de connaître la part du chiffre d'affaires généré par ces services et de suivre son évolution.

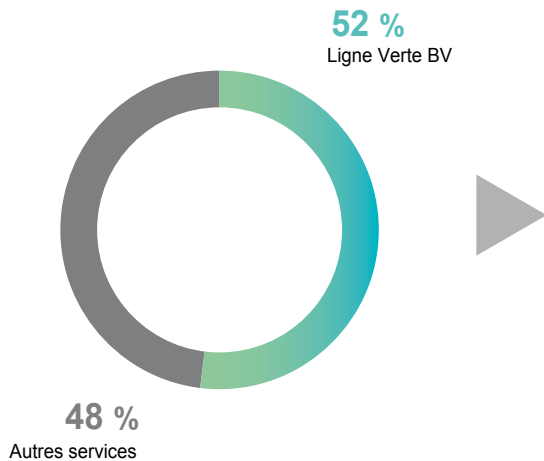
Indicateurs

L'indicateur de résultat utilisé pour suivre cette activité est le montant des ventes et sa croissance.

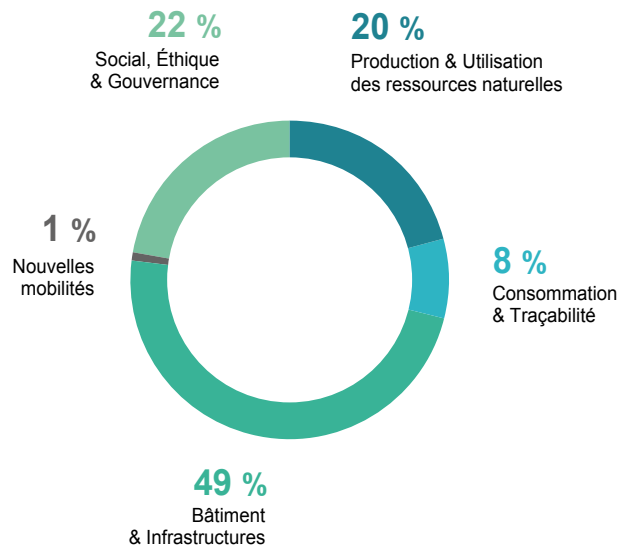
En 2021, les ventes de la Ligne Verte BV ont représenté 52,1 % des ventes totales de Bureau Veritas.

1) Source : Agence Internationale de l'Énergie.

RÉPARTITION DES VENTES DU GROUPE (EXERCICE 2021)



VENTILATION DES VENTES DE LA LIGNE VERTE BV PAR TYPE DE SERVICES



2.7.3 L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS

Contexte

De nombreuses entreprises ont lancé d'importants programmes sur leur Responsabilité Sociale et Environnementale, de façon à mieux répondre aux attentes de leurs collaborateurs et de leurs différentes parties prenantes externes. Ces initiatives se multiplient. Elles nécessitent très souvent l'intervention de tiers indépendants pour vérifier et certifier la mise en œuvre des plans d'action et la qualité des indicateurs publiés.

Ces programmes sont souvent à géométrie variable. Ils sont conçus en fonction de la nature de l'activité de l'entreprise, de sa culture, de sa maturité et de sa stratégie. Ils couvrent souvent les implantations mondiales et la chaîne d'approvisionnement.

Ainsi, au travers de ses clients, la RSE devient une opportunité de croissance pour Bureau Veritas qui permet de créer de la valeur, pour ses clients et pour la société en général.

Par construction, la plupart des services de Bureau Veritas contribuent à la RSE. Ils aident les entreprises à réduire leurs risques et à améliorer leur performance dans les domaines de la qualité, de la santé et la sécurité, de la protection de l'environnement et de la responsabilité sociale.

Politique

Face à ce contexte nouveau, Bureau Veritas a enrichi sa gamme de services en développant une offre de services RSE construite autour des piliers ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Elle permet d'accompagner ses clients dans leurs projets RSE.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation de son nouveau plan stratégique, Bureau Veritas a notamment inscrit le développement des offres de services RSE au cœur de ses priorités. Ce sera l'un des leviers de transformation du Groupe qui lui permettra d'adapter son offre de services à l'évolution des besoins de ses clients.

Bureau Veritas s'emploie à mettre son expertise au profit d'une croissance durable, inclusive et transparente. En s'appuyant sur les nouveaux services qu'il développe, il contribue à préserver la confiance dans un environnement en mutation qu'il accompagne vers une économie plus durable.



Marine & Offshore

Bureau Veritas protège les équipes et les actifs de ses clients, les passagers, ainsi que le milieu marin. Bureau Veritas aide ses clients à assurer la sécurité des marins, des passagers, des cargaisons et des actifs dans l'un des environnements les plus difficiles au monde.

Le Groupe contribue également à minimiser l'impact environnemental des activités maritimes et *offshore*, en assurant la conformité aux réglementations et aux normes du secteur avec un accent fort sur la transition énergétique, pour un transport maritime plus durable.

Grâce à son expertise reconnue en matière de transport maritime intelligent (*smart shipping*), de cybersécurité et à ses solutions de pointe tout au long du cycle de vie des actifs maritimes, Bureau Veritas propose une offre de services complète pour des pratiques plus durables dans la marine et l'*offshore*.

Exemples de services :

- classification des navires à faible bruit sous-marin, propulsés par des carburants plus propres (GNL – gaz naturel liquéfié/ GPL – gaz de pétrole liquéfié) ou des systèmes hybride-électriques ;
- évaluation des innovations technologiques liées à la transition énergétique (navire à 0 émission grâce à l'hydrogène, l'ammoniac, propulsion vélique, parc éolien flottant) ;

- vérification des émissions de CO₂ et revue des plans d'efficacité énergétique des navires ;
- inspections environnementales telles que la gestion des eaux de ballast ou le traitement des émissions SOx/NOx ;
- contrôle du recyclage de navires/démantèlement de plateformes *offshore* en anticipant l'identification des matériaux dangereux.



Agroalimentaire

Bureau Veritas favorise la transparence relative à l'origine et la qualité du produit et accompagne de plus en plus les productions durables.

Bureau Veritas renforce la transparence en proposant une chaîne de traçabilité complète, « de la ferme à l'assiette », grâce à son expertise mondiale dans les services d'inspection, d'essais, d'audit et de certification tout au long de la chaîne de valeur (production, transport et transformation des matières premières agricoles, production, distribution, consommation des produits alimentaires). Le Groupe aide à garantir la fiabilité de chaînes d'approvisionnement complexes, permettant ainsi au consommateur final de prendre des décisions éclairées. Bureau Veritas contribue à accroître la traçabilité et la transparence dans l'ensemble de l'industrie alimentaire, dans l'intérêt de la société.

Exemples de services :

- solutions d'accompagnement de l'agriculture de précision et suivi des cultures ;
- programmes de certification pour l'agriculture durable ;
- certification de l'alimentation biologique ;
- gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement et traçabilité numérique.
- gestion des risques liées à la sécurité alimentaire
- accompagnement sur l'amélioration de la transparence de l'origine des produits
- accompagnement de la réduction du gaspillage alimentaire



Matières Premières

Bureau Veritas fournit des données de haute qualité pour évaluer avec précision la quantité et la qualité d'une grande variété de matières premières tout au long de leur parcours dans la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Bureau Veritas est un *leader* innovant dans l'inspection de matières premières, depuis l'extraction, jusqu'aux consommateurs finaux, en passant par la commercialisation. Le Groupe fournit des inspections de précision et des services d'analyse à travers son réseau mondial. Son expertise et ses connaissances des matières premières permettent au Groupe d'aider ses clients, quel que soit leur rôle dans la chaîne d'approvisionnement, à prendre des décisions informées et

basées sur la maîtrise du risque et la qualité des produits. Les données détaillées issues des inspections et essais rigoureux, apportent aux clients la transparence et la traçabilité de leurs chaînes d'approvisionnement. Bureau Veritas répond à la demande mondiale pour un approvisionnement responsable. Ces services permettent aux consommateurs de prendre des décisions positives et éclairées qui minimisent l'impact sur l'environnement. Le Groupe supporte notamment l'industrie pétrolière dans sa transformation vers des produits d'avenir : gaz naturel, biocarburants, hydrogène, etc.

Exemples de services :

- origine et traçabilité des produits, par exemple pour la chaîne d'approvisionnement du coton ;
- approvisionnement responsable en métaux ;
- évaluation de la qualité des biocarburants, gaz naturels ou production d'hydrogène ;
- support à la recyclabilité des plastiques (*Plastic to Oil*).



Industrie

Bureau Veritas aide ses clients à répondre aux besoins énergétiques actuels tout en construisant un avenir à faibles émissions de carbone.

Tout au long du cycle de vie, les services de Bureau Veritas contribuent à sécuriser l'approvisionnement énergétique, en réduisant les risques, en améliorant la fiabilité et en optimisant l'efficacité des actifs industriels dans des environnements complexes. Ils permettent également d'améliorer la sécurité et les performances des actifs industriels. Présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la construction à l'exploitation, Bureau Veritas contribue à assurer la qualité et l'intégrité des actifs, à minimiser leur impact environnemental, à prévenir les accidents, à protéger les personnes et les communautés locales.

Exemples de services :

- inspections et certification des infrastructures/sites industriels ;
- contrôle environnemental du démantèlement d'actifs vieillissants ;
- inspection et certification des équipements de production d'énergies renouvelables et de gaz naturel liquéfié ;
- services liés à la cybersécurité, inspections digitales (analyse prédictive, robotique et intelligence artificielle) ;
- surveillance des émissions fugitives de produits chimiques pour réduire l'impact sur la santé et l'environnement ;
- services liés à l'évaluation des risques de disruption des chaînes d'approvisionnement ;
- évaluation des impacts environnementaux des installations environnementales (EIA) ;
- revue de conception, évaluation de conformité aux réglementations environnementales et aux standards de qualité ;
- services liés au décommissionnement des actifs industriels ;
- mesure des pollutions sonores, de l'air...



Bâtiment & Infrastructures

Bureau Veritas aide ses clients en s'assurant de la pérennité, de la solidité, de la performance, de la sécurité et de la durabilité de leurs actifs.

Fort de son expertise technique et de ses connaissances approfondies des réglementations locales, Bureau Veritas aide ses clients à concevoir, développer et gérer les villes et les infrastructures durables et intelligentes. Le Groupe, présent à chaque étape – de la faisabilité, à la construction et à l'exploitation – propose des services d'inspection et de certification des actifs nouveaux ou existants, afin d'accompagner la transition énergétique. Bureau Veritas apporte aux utilisateurs l'assurance qu'ils peuvent utiliser en toute sécurité les bâtiments et les infrastructures, et ce dans le monde entier.

Exemples de services :

- assistance technique pour suivre les objectifs Net Zéro ;
- audit de la performance énergétique, de l'empreinte carbone, de la consommation d'eau et du traitement des déchets ;
- évaluation certification green building (LEED, BREAM) et infrastructure durable (CEEQUAL) ;
- contrôle de la qualité de l'air et de l'eau ;
- contrôle des pollutions sonores et lumineuses ;
- inspections de sécurité (électricité, incendie, entretien des ascenseurs, accès handicapés) ;
- amélioration de l'efficacité et des performances des actifs grâce à des solutions digitales telles que la modélisation des informations du bâtiment (BIM) ;
- études d'impact environnemental, certification des bâtiments éco-responsables ;
- coordination de la santé et de la sécurité sur les chantiers ;
- pilotage de la maintenance/optimisation de la durée de vie des actifs.



Certification

Bureau Veritas permet à ses clients de gagner la confiance des consommateurs, des citoyens et des autorités publiques en fournissant des services de certification, d'audit et de formation.

Bureau Veritas permet aux organisations de renforcer la confiance de leurs parties prenantes et de préserver leur réputation tout en assurant la conformité et en améliorant les performances à tous les niveaux de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement. Le Groupe évalue à la fois la sécurité des personnes, celle des données et des actifs, pour aider ses clients à garantir la qualité, à évaluer et à gérer leur impact environnemental et social.

Exemples de services :

- audits des fournisseurs et analyse de la cartographie des risques des fournisseurs ;
- évaluation de l'approvisionnement responsable (biocarburant, agroalimentaire, gestion forestière, métaux, minéraux...) ;
- certification des systèmes de management environnemental et de l'énergie ;
- validation et vérification de l'empreinte carbone et des objectifs de réduction, compensation ou élimination des émissions de gaz à effet de serre ;
- évaluation des systèmes participant au développement de l'économie circulaire et au recyclage des déchets (**Circular+**) ;
- audits de la responsabilité sociale et évaluation de la performance sur l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- certification de la politique sociale en matière de diversité et d'égalité professionnelle ;
- audit des engagements pour la préservation des mers et des océans selon le label **Ocean Approved**[®] de la Fondation de la Mer ;
- programme d'évaluation et d'audit du déploiement et de mesure de l'impact de la politique RSE des entreprises et de leurs fournisseurs (**Clarity**) ;
- audit des Financements Verts, Obligations Climatiques ;
- assurance des rapports RSE et du développement durable.



Biens de consommation

Bureau Veritas aide ses clients à fournir des produits (textiles, jouets, biens durables), des objets connectés et des produits électriques et électroniques de qualité, sûrs, durables et conformes.

Dans le monde entier, Bureau Veritas contrôle la qualité, la sécurité, la conformité, la durabilité et, le cas échéant, la connectivité et l'interopérabilité des produits, et ce tout au long de la chaîne de valeur grâce à son expertise multisectorielle et à ses capacités d'analyse de pointe. Le Groupe aide les distributeurs (en ligne et traditionnels), les fabricants (*manufacturers*), équipementiers ainsi que les marques à gérer leurs risques dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, à valider et à améliorer les performances des produits. Bureau Veritas soutient l'industrie des biens de consommation en lui permettant de donner aux consommateurs finaux les moyens d'effectuer des achats responsables et avisés. Par exemple, le Groupe leur fournit notamment l'assurance que leurs objets connectés sont fiables et protègent leurs données personnelles.

Exemples de services :

- contrôle de la qualité des matériaux et des composants ;
- audits sociaux et éthique de la chaîne d'approvisionnement ;
- tests de connectivité (nouvelles mobilités, terminaux, voitures connectées, 5G, etc.) ;
- programme d'amélioration de la qualité de la chaîne d'approvisionnement ;
- conformité réglementaire et vérification de la performance des produits.

2.7.4 LA TAXONOMIE VERTE EUROPÉENNE

Le présent *reporting* sur la Taxonomie verte européenne est réalisé en conformité avec le règlement UE 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 qui établit un cadre visant à favoriser les investissements durables.

2.7.4.1 Contexte

Le règlement européen sur la Taxonomie établit la base de la Taxonomie en énonçant quatre conditions qu'une activité économique doit remplir pour pouvoir prétendre contribuer de manière substantielle aux objectifs du règlement. Ces conditions sont :

1. contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux ;
2. ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
3. est exercée dans le respect des garanties minimales ; et
4. est conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission.

Le règlement vise à flécher les financements vers des activités qui contribuent de manière significative à la réalisation d'un ou plusieurs des six objectifs environnementaux de la Taxonomie :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;

- l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Des actes délégués établissent les critères d'examen technique permettant de déterminer les conditions pour qu'une activité économique puisse prétendre contribuer de manière substantielle à l'un des objectifs du règlement et de déterminer si cette activité économique ne cause pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux.

Les rapports Taxonomie des entreprises non-financières présentent les revenus générés par les activités alignées sur la Taxonomie, les dépenses d'investissement et d'exploitation correspondantes.

Jusqu'à présent, seul l'acte délégué sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique a été adopté.

2.7.4.2 Méthodologie de *reporting* du secteur TIC

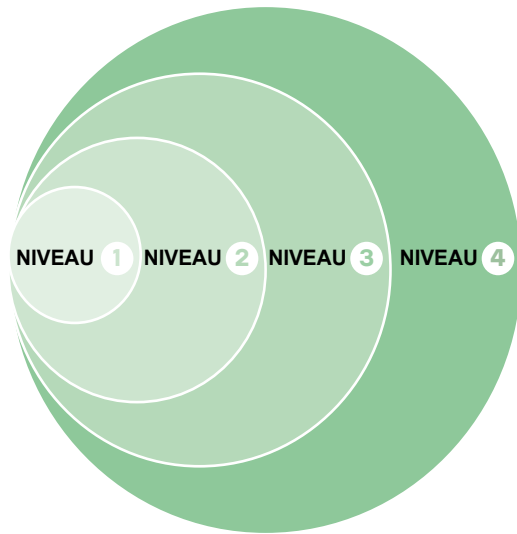
De nombreux services de Test, d'Inspection et de Certification (TIC) sont éligibles à la Taxonomie parce qu'ils contribuent substantiellement à un ou plusieurs objectifs environnementaux ou parce qu'ils permettent à d'autres activités de le faire.

L'association professionnelle des organismes de vérification de conformité (TIC Council), dont Bureau Veritas est membre, a publié un guide sur le *reporting* de la Taxonomie pour le secteur du TIC. Ce guide précise notamment les catégories de services éligibles à la Taxonomie selon leur niveau de référencement dans les annexes I et II du règlement.

Les services TIC ont été regroupés en quatre catégories selon leur niveau d'éligibilité à la Taxonomie :

1. niveau L1 : services TIC listés dans les actes délégués de la Taxonomie ;
2. niveau L2 : services TIC associés à des activités contributives au travers des codes NACE F71.2 ou M71 pour les services de test et d'analyses techniques ;
3. niveau L3 : services TIC contribuant substantiellement à un ou plusieurs objectifs environnementaux, mais non listés dans la Taxonomie ni associés à des activités contributives ;
4. niveau L4 : services TIC non éligibles à la Taxonomie

SERVICES TIC ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE



NIVEAU 1 : Services TIC figurant dans les actes délégués complétant la taxonomie

- Audits en lien avec la performance énergétique des bâtiments (9.3)
- Contrôle des bâtiments des infrastructures de transport ferroviaire (6.14)

NIVEAU 2 : Services TIC associés aux activités contributives des actes délégués complétant la taxonomie, avec leur code NACE :

- Niveau 2.a : code NACE 71.2* : « Activités de contrôle et analyses techniques »
- Niveau 2.b : code NACE M71* : « Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques »

NIVEAU 3 : Services TIC non renseignés dans la taxonomie, ni associés à des activités contributives, mais qui contribuent de manière substantielle à l'objectif environnemental (inspections réglementaires nécessaires à l'exploitation des équipements ou inspections facultatives contribuant à l'objectif environnemental)

NIVEAU 4 : Services TIC non éligibles à la taxonomie

2.7.4.3 Activités éligibles

A – Activités éligibles de niveau L1

Deux activités sont explicitement listées dans les actes délégués de la Taxonomie :

- services d'inspection et de vérification de bâtiments des infrastructures ferroviaires électrifiées (voir annexe I – 6.14) ;
- audits énergétiques accrédités et évaluations de la performance des bâtiments (voir annexe I – 9.3).

B – Activités éligibles de niveau L2

Sept activités sont associées à des activités contributives au travers des codes NACE F71.2 ou M71. Compte tenu de la difficulté et du coût pour mettre en place un *reporting* précis de ces activités, elles ont été classées en deux catégories « Éligibles » et « Non éligibles », selon que le *reporting* a été possible ou qu'il ne l'a pas été :

Activités de niveau L2 considérées comme éligibles

- test/inspection/certification d'infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone (voir annexe I – 6.15) ;
- test/inspection/certification d'équipements favorisant l'efficacité énergétique (voir annexe I – 7.3) ;
- test/inspection/certification de technologies liées aux énergies renouvelables (voir annexe I – 7.6).

Activités de niveau L2 considérées comme non éligibles

- test/inspection/certification d'infrastructures pour la mobilité des personnes, cyclologistique (voir annexe I – 6.13) ;
- test/inspection/certification d'infrastructures favorables aux transports fluviaux à faible intensité de carbone (voir annexe I – 6.16) ;
- test/inspection/certification de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (voir annexe I – 7.4) ;
- test/inspection/certification de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments (voir annexe I – 7.5).

C – Activités non éligibles de niveau L3

D'autres activités contribuent substantiellement à un ou plusieurs objectifs environnementaux, bien que n'étant pas mentionnées dans les actes délégués de la Taxonomie. Elles sont de ce fait considérées comme non éligibles. On y retrouve principalement :

- les inspections réglementaires requises pour mettre en service des équipements eux-mêmes éligibles à la Taxonomie, telles que l'inspection d'équipements pour la production et l'utilisation de l'hydrogène, le contrôle des barrages ou les tests de batteries ;
- les inspections volontaires contribuant directement à un ou plusieurs objectifs environnementaux, telles que la vérification des émissions de gaz à effet de serre, la mesure des émissions fugitives et la certification du management de l'énergie.

2.7.4.4 Reporting

Le présent *reporting* porte sur les activités contribuant substantiellement aux objectifs environnementaux tels que précisés dans les annexes de la Taxonomie concernant l'atténuation du changement climatique (annexe I) et l'adaptation au changement climatique (annexe II).

Ce *reporting* est présenté selon les recommandations formulées dans le guide sur le *reporting* de la Taxonomie qui a été rédigé par l'association professionnelle des organismes de vérification de conformité (TIC Council).

Les règles suivantes ont été retenues pour cette déclaration :

- le présent rapport 2021 porte sur la part du chiffre d'affaires, des *Capex* et des *Opex* associés à des activités éligibles (couvertes par la Taxonomie) et non éligibles (non couvertes par la Taxonomie) ;
- les dispositions du règlement délégué ne s'appliqueront pleinement que pour la publication en 2023, au titre de l'exercice 2022, des trois indicateurs (pour les activités éligibles, non éligibles, alignées et non alignées) ;
- les activités de test et d'analyse techniques (TIC – *Testing, Inspection Certification*) éligibles au titre de l'annexe I, sont le

plus souvent aussi éligibles au titre de l'annexe II. Pour éviter tout risque de double comptage, elles sont reportées uniquement au titre de l'annexe I ;

- seules les activités de niveau L1 et L2 sont reportées. Les activités de niveau L3, bien que fortement contributrice à l'atténuation du changement climatique ne sont pas reportées ;
- le *reporting* est présenté selon les exigences de l'annexe 8 de la réglementation sur la Taxonomie européenne.

Aucune des activités reportées ne cause de préjudice aux objectifs environnementaux (Article 17 du règlement Taxonomie).

Bureau Veritas réalise ses activités dans le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et des principes directeurs des nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris des principes et des droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et de la charte internationale des Droits de l'Homme (Article 18 du règlement Taxonomie). Voir sections 2.1.5 (Principes du Global Compact des Nations Unies), 2.4.1 (L'éthique) et 2.5.4 (Droits humains).

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a été collecté dans les 11 plus grands pays où Bureau Veritas opère : France, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Italie, Brésil, Chili, Singapour, Japon, Chine et États-Unis. Ces pays représentent 59 % du chiffre d'affaires de Bureau Veritas en 2021.

Cinq types de services (niveaux L1 et L2) sont considérés comme éligibles par Bureau Veritas :

- inspection et surveillance de travaux pour les infrastructures et les stations du transport ferré électrifié – hors matériel roulant (référence annexe I – 6.14) ;
- audits énergétiques accrédités et évaluation de la performance énergétique des bâtiments – hors HSE (référence annexe I – 9.3) ;
- inspections initiales et en service de stations de recharge de véhicules électriques (référence annexe I – 6.15)
- certificat d'économies d'énergie (référence annexe I – 7.3) ;
- inspections d'équipements pour la production d'énergie renouvelable (référence annexe I – 7.6).

En 2021, la réalisation de services éligibles à la Taxonomie a généré 185 millions d'euros de chiffre d'affaires pour ces 11 plus grands pays. Cela représente 3,7 % du chiffre d'affaires de Bureau Veritas (51 millions d'euros pour les services de niveau L1 et 133 millions d'euros pour les services de niveau L2).

Critères de contribution substantielle

Activités économiques ⁽¹⁾	Chiffre d'affaires absolu ⁽³⁾	Part du chiffre d'affaires ⁽⁴⁾	Atténuation du changement climatique ⁽⁵⁾	Adaptation au changement climatique ⁽⁶⁾	Ressources aquatiques et marines ⁽⁷⁾	Économie circulaire ⁽⁸⁾	Pollution ⁽⁹⁾	Biodiversité et écosystèmes ⁽¹⁰⁾
	M€	%	%	%	%	%	%	%
Chiffre d'affaires du Groupe en 2021	4 981							
A- Activités éligibles à la taxonomie	184,8	3,7 %	3,7 %	0 %				
A.1 Niveau 1 : Activités contributives								
Infrastructures pour le transport ferroviaire (Annexe I – réf. 6.14)								
Services d'inspection et de vérification des bâtiments • Contrôles techniques et inspections de sécurité • Gestion de projets et gestion d'actifs	20,9	0,4 %	0,4 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A
Services professionnels liés à la performance énergétique des bâtiments (Annexe I – réf. 9.3)								
Audits énergétiques et évaluations de la performance des bâtiments • Suivi de la performance des bâtiments • Services relatifs aux bâtiments durables	30,6	0,6 %	0,6 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A
Chiffre d'affaires des activités durables du point de vue environnemental/ des activités contributives de niveau 1 (Niveau 1 éligible à la taxonomie)	51,4	1,0 %	1,0 %	0 %				
A.2 Niveau 2 : Activités associées								
"Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone (Annexe I – réf. 6.15) • Inspections des bornes de recharge de véhicules électriques • Contrôles des transports urbains électriques et zones de gestion de la pression	6,2	0,1 %	0,1 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique (réf. 7.3) • Inspections périodiques des installations/équipements de chauffage, de ventilation et de climatisation • Contrôles techniques des travaux d'optimisation de l'efficacité énergétique	85,3	1,7 %	1,7 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables (réf. 7.6) • Contrôles et inspections des projets menés dans les domaines de l'éolien, de l'eau chaude et du solaire photovoltaïque"	41,9	0,8 %	0,8 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A
Chiffre d'affaires des activités durables du point de vue environnemental/ Activités associées/Niveau 2 (Niveau 2 éligible à la taxonomie)	133,3	2,7 %	2,7 %	0 %				

Capex

Aucune part des dépenses d'investissement liées à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre des annexes I et II de la réglementation sur la Taxonomie n'ont été identifiées.

Toutefois, le montant des baux signés en 2021 pour des bureaux ou des laboratoires sont considérés comme éligibles à la Taxonomie. Conformément à la réglementation IFRS 16, la valeur immobilisée correspondante est rapportée au titre du Capex éligible à la Taxonomie.

De la même façon, les contrats de leasing de véhicules de société signés en 2021 sont considérés comme éligibles à la Taxonomie. Conformément à la réglementation IFRS 16, la valeur immobilisée correspondante est rapportée au titre du Capex éligible à la Taxonomie.

Une part seulement de ces actifs ont une performance environnementale élevée et seront susceptibles d'être déclarés comme alignés à la Taxonomie.

Le numérateur du Capex comprend :

- les immobilisations incorporelles, hors rachat de sociétés ;
- les immobilisations corporelles (terrains, constructions, installations matériel et outillage) ;
- les nouveaux contrats de location de bureaux et laboratoires (IFRS 16).

Critères de contribution substantielle

Activités économiques ⁽¹⁾	Capex absolu ⁽³⁾	Part des Capex ⁽⁴⁾	Atténuation du changement climatique ⁽⁵⁾	Adaptation au changement climatique ⁽⁶⁾	Ressources aquatiques et marines ⁽⁷⁾	Économie circulaire ⁽⁸⁾	Pollution ⁽⁹⁾	Biodiversité et écosystèmes ⁽¹⁰⁾
	M€	%	%	%	%	%	%	%
Groupe 2021- Dénominateur Capex	259,9							
A- CAPEX éligibles à la taxonomie	103,8	39,9 %	39,9 %	0 %				
Achats de services ou produits d'activités alignées Véhicules (Leasing de véhicules de sociétés)	38,4	14,8 %	14,8 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A
Achats de services ou produits d'activités alignées Constructions (Location de bureaux et laboratoires)"	65,4	25,2 %	25,2 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A
Assets ou processus en lien avec des activités éligibles	0							
Plan d'investissements pour accroître une activité alignée ou pour permettre à une activité éligible de devenir alignée	0							

Opex

L'assiette des natures d'Opex comprend les dépenses d'exploitation liées à des actifs, ou à des processus, associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Le dénominateur comprend trois postes principaux :

- Recherche et Développement pour 6,5 millions d'euros ;
- Locations de courte durée pour 42,3 millions d'euros ;
- Maintenance et réparations d'actifs pour 110,7 millions d'euros.

Le numérateur ne comprend que les activités de Recherche et Développement et les Locations de courte durée.

Critères de contribution substantielle

Activités économiques ⁽¹⁾	Opex absolu ⁽²⁾		Part des Opex ⁽⁴⁾		Atténuation du changement climatique ⁽⁵⁾	Adaptation au changement climatique ⁽⁶⁾	Ressources aquatiques et marines ⁽⁷⁾	Économie circulaire ⁽⁸⁾	Pollution ⁽⁹⁾	Biodiversité et écosystèmes ⁽¹⁰⁾
	M€	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Groupe 2021- Dénominateur Opex	159,5									
A- OPEX éligibles à la taxonomie	48,8	30,6 %	30,6 %	0 %						
Recherche-développement	6,5	4,1 %	4,1 %	0 %			N/A	N/A	N/A	N/A
Contrat de location d'actifs à court terme et contrats associés à des activités éligibles	42,3	26,5 %	26,5 %	0 %			N/A	N/A	N/A	N/A
Entretien et réparation d'actifs et processus associés aux activités éligibles	0									
Rénovation de bâtiments	0									
Partie d'un plan Capex visant l'expansion d'activités économiques alignées sur la taxonomie	0									
Achat de la production d'activités alignées sur la taxonomie permettant aux activités ciblées de devenir sobres en carbone ou d'aboutir à des réductions d'émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la rénovation de bâtiments	0									

2.8 INDICATEURS ET CORRESPONDANCES

2.8.1 INDICATEURS DE DURABILITÉ

Les indicateurs ont un périmètre Groupe, sauf si précisé autrement. Les indicateurs du plan stratégique 2021-2025 sont présentés en rouge gras.

	2021	2020	2019
Indicateurs sociaux			
Effectif	79 704	74 930	78 395
Embauches à durée indéterminée	14 219	10 880	14 954
Recrutements à durée déterminée	18 430	10 904	14 406
Acquisitions	211	460	1 541
Départs volontaires	9 929	7 373	9 368
Licenciements	2 130	4 153	3 369
Taux d'attrition	16,2 %	15,3 %	15,8 %
Taux d'attrition volontaire	13,3 %	9,8 %	11,6 %
Taux d'absentéisme	1,4 %	1,4 %	1,1 %
Répartition de l'effectif par zone géographique			
Europe	17 793	16 951	17 783
Afrique et Moyen-Orient	7 408	7 007	7 373
Amériques	22 698	20 981	22 655
Asie-Pacifique	31 805	29 991	30 584
Répartition de l'effectif par grand pays			
Chine	15 717	15 878	16 461
France	8 337	7 843	7 870
Inde	6 704	5 046	5 371
Brésil	5 376	5 089	5 316
États-Unis	4 134	3 975	4 246
Répartition de l'effectif par âge			
18-25 ans	10 %	10 %	11 %
26-30 ans	17 %	17 %	18 %
31-35 ans	19 %	19 %	19 %
36-40 ans	17 %	17 %	16 %
41-45 ans	12 %	12 %	12 %
46-50 ans	9 %	9 %	9 %
51-55 ans	7 %	7 %	7 %
56-60 ans	5 %	5 %	5 %
Au-delà de 60 ans	4 %	4 %	4 %
Âge moyen	39	38	38

	2021	2020	2019
Répartition de l'effectif par ancienneté			
Inférieure à 5 ans	61,5 %	60,1 %	63,0 %
de 5 à 14 ans	28,4 %	30,2 %	28,2 %
de 15 à 24 ans	8,0 %	7,6 %	6,8 %
de 25 à 34 ans	1,8 %	1,8 %	1,7 %
Supérieure à 34 ans	0,3 %	0,3 %	0,3 %
Répartition de l'effectif par fonction			
Marketing & Ventes	4,0 %	4,2 %	4,1 %
Production	81,4 %	80,2 %	80,1 %
Management	6,9 %	7,3 %	7,4 %
Fonctions support	7,7 %	8,3 %	8,4 %
Répartition de l'effectif par séniorité			
Nombre d'employés	79 704	74 930	78 395
Nombre de <i>managers</i> juniors	1 176	1 084	1 106
Nombre de <i>managers</i> seniors	516	491	498
Salariés identifiés à haut potentiel occupant des postes de direction	115	101	64
Successeurs uniques pour des postes de direction	156	121	122
Formation			
Part des collaborateurs ayant reçu au moins une formation	100 %	100 %	100 %
Nombre d'heures de formation	2 382 907	1 793 928	1 477 602
Nombre d'heures de formation par salarié	29,9	23,9	19,0
Part des collaborateurs ayant eu un entretien de performance	55 %	N/A	31,4 %
Part des collaborateurs ayant eu un entretien de développement	19 %	N/A	N/A
Équilibre Hommes/Femmes			
Femmes au Conseil d'administration	42 %	42 %	42 %
Femmes au Comité exécutif	36 %	36 %	20 %
Femmes <i>manager</i> exécutif (cadres dirigeantes EC-II)	26,5 %	27,5 %	24,4 %
Femmes <i>manager</i> senior (cadres dirigeantes EC-III)	21,5 %	19,8 %	19,5 %
Femmes <i>manager</i> (cadres EC-IV)	23 %	23 %	22 %
Femmes <i>manager</i> dans les opérations (cadres EC-IV)	18 %	17 %	16 %
Femmes <i>manager</i> junior (cadres IV)	24 %	24 %	22,7 %
Femmes dans des postes techniques (SMET)	19 %	20 %	19 %
Femmes dans l'ensemble des effectifs	30 %	30 %	30 %
Femmes recrutées	33 %	29 %	30 %
Égalité Hommes/Femmes			
Ratio des salaires Femmes/Hommes des <i>managers</i>	0,93	0,98	N/A
Ratio des salaires Femmes/Hommes hors <i>managers</i>	0,95	1,00	N/A

	2021	2020	2019
Engagement des salariés			
Nombre de collaborateurs invités à participer au sondage	38 762	15 295	4 934
Taux d'engagement des collaborateurs	70 %	69 %	64 %
Taux de couverture du taux d'engagement	49 %	22 %	6 %
Contrats de travail			
Temps plein	94,0 %	94,3 %	94,5 %
Temps partiel	6,0 %	5,7 %	5,5 %
Contrats à durée indéterminée	76,5 %	80,1 %	80,5 %
Contrats à durée déterminée	23,5 %	19,9 %	19,5 %
Indicateurs sécurité			
Nombre d'accidents	197	189	278
Nombre d'accidents sans arrêt	54	65	110
Nombre d'accidents avec arrêt	143	119	168
Nombre d'accidents mortels	0	5	3
Nombre d'accidents chez les sous-traitants	11	14	10
Accidents mortels chez les sous-traitants	0	0	N/A
TAR – Taux total d'accidents	0,27	0,26	0,38
LTR – Taux de fréquence des accidents	0,19	0,17	0,23
ASR – Taux de gravité des accidents	0,022	0,022	0,029
Nombre de jours d'arrêt	3 199	3 220	4 378
Part de l'effectif du Groupe rattaché à des entités certifiées ISO 45001	92 %	87 %	86 %
Indicateurs environnementaux ^(a)			
Part de l'effectif du Groupe rattaché à des entités certifiées ISO 14001	89 %	83 %	76 %
Consommation d'énergie			
Consommation totale d'énergie (en MWh)	264 378	252 559	293 219
Part des laboratoires (en %)	88 %	83 %	88 %
Part des bureaux (en %)	12 %	17 %	12 %
Consommation d'énergie verte (en MWh)	10 605	6 526	4 726
Part de l'énergie verte (en %)	4,0 %	2,6 %	1,6 %
Consommation d'énergie par employé (en MWh)	3,67	6,48	7,85
Émissions de CO₂ ^(a)			
Effectif des sites répondants	72 103	71 869	62 949
Taux de couverture	96 %	96 %	81 %
Émissions de CO ₂ – Scope 1 (t)	68 779	58 694	66 700
Émissions de CO ₂ – Scope 2 (t)	83 545	77 399	63 315
Émissions de CO ₂ – Scope 3 (t) (déplacements professionnels uniquement)	29 738	39 543	49 682
Émissions de CO ₂ – Scope 3 (t) (toutes catégories)	485 189	504 112	473 008

	2021	2020	2019
Émissions de CO ₂ (t) ^(b)	182 061	175 636	179 697
Émissions de CO ₂ (t) ^(c)	637 512	640 205	603 018
Émissions de CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires (t) ^(b)	38,07	39,76	43,50
Compensation (t)	2 609	428	1 075
Émissions nettes de CO ₂ (t) ^(b)	179 452	175 208	178 622
Émissions nettes de CO₂ par employé (t) ^(b)	2,49	2,44	2,85
Consommation d'eau (cu.hm)	1 073	1 074	936
Consommation d'eau par employé (m ³)	14,9	14,9	14,8
Émissions de CO₂ dues à la consommation d'énergie ^(a)			
Émissions de CO ₂ des laboratoires (t)	86 878	76 533	79 505
Émissions de CO ₂ des bureaux (t)	11 287	13 649	12 480
Émissions totales (t)	98 166	90 182	91 985
Part des émissions totales	51,4 %	51,3 %	51,2 %
Émissions de CO ₂ des laboratoires par employé (t)	2,85	2,50	3,78
Émissions de CO ₂ des bureaux par employé (t)	0,27	0,33	0,30
Émissions totales de CO ₂ par employé (t)	1,36	1,25	1,46
Émissions de CO₂ dues aux déplacements professionnels			
Émissions de CO ₂ des laboratoires (t)	20 180	13 846	16 632
Émissions de CO ₂ des bureaux (t)	61 533	68 590	68 003
Émissions totales (t)	81 714	82 436	84 635
Part des émissions totales	42,8 %	46,9 %	47,4 %
Émissions de CO ₂ des laboratoires par employé (t)	0,66	0,60	0,79
Émissions de CO ₂ des bureaux par employé (t)	1,48	1,41	1,62
Émissions totales de CO ₂ par employé (t)	1,13	1,15	1,34
Indicateurs opérationnels			
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	4 981,1	4 601,0	5 099,7
Indicateurs qualité			
Part de l'effectif du Groupe rattaché à des entités certifiées ISO 9001	92 %	91 %	87 %
Indice de satisfaction des clients	84/100	86/100	95/100
Taux de fidélisation des clients (Net Promoter Score – NPS)	49,9 %	48,3 %	43,9 %

	2021	2020	2019
Indicateurs caritatifs			
Donations (en euros)	548 000	401 000	620 000
Donations pour l'Éducation (en euros)	196 000	119 000	250 000
Donations pour la Santé (en euros)	132 000	195 000	211 000
Autres donations	220 000	87 000	159 000
Nombre d'heures de mécénat	3 700	1 407	2 277
Indicateurs des services RSE			
Ventes de la Ligne Verte BV (en milliards d'euros)	2,3	N/A	N/A
Part des ventes de la Ligne Verte BV dans les ventes du Groupe	52,1 %	N/A	N/A
Éthique			
Nombre de manquements au Code d'éthique	59	57	N/A
Part des collaborateurs formés au Code d'éthique	95,8 %	98,5 %	97,1 %
Part des entités en conformité avec la Politique des Droits humains	100 %	100 %	100 %
Nombre de manquements au respect des Droits humains	0	0	0
Taux de couverture du Code de conduite (BPCC) (en % du CA)	79 %	70 %	N/A
Nombre d'acceptations du Code de conduite (BPCC)	32 291	19 042	N/A
Part de Code de conduite (BPCC) accepté	60 %	53 %	N/A
Sécurité des données			
Nombre d'actions de formation (cyber, simulation de <i>phishing</i> , RGPD)	50 000	50 000	12 000
Nombre d'audits maturité cyber	8	8	0
Nombre de scans de vulnérabilité	120	50	42
Nombre de tests de pénétration	10	4	0
Nombre d'incidents de sécurité reportés	1	2	0
Nombre d'incidents impliquant des données clients	0	1	0
Nombre de clients impactés par un incident de sécurité	1	0	0
Nombre d'amendes et pénalités provoquées par un incident de sécurité et infligées par une autorité	0	0	0
Protection de la vie privée			
Nombre d'audits <i>Privacy by design</i> (RGPD)	23	21	20
Nombre de réclamations reçues de clients et de tiers	0	0	0
Nombre de plaintes par des autorités de protection de la vie privée	0	0	0

(a) Méthode de calcul des émissions de CO₂ market-based en 2021 et location-based en 2020 et 2019.

(b) Scope 1, scope 2 et scope 3 déplacements professionnels.

(c) Scope 1, scope 2 et scope 3 toutes catégories.

2.8.2 TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LES THÈMES DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE (DPEF)

Afin de faciliter la lecture du Document d'enregistrement universel, la table de concordance ci-après permet d'identifier les informations qui constituent la Déclaration de Performance Extra-Financière prévues par les articles L. 22-10-36, R. 225-104 et suivants et R. 225-105 du Code de commerce :

Table de concordance de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) – Articles L. 22-10-36, R. 225-104 et suivants et R. 225-105 du Code de commerce

	Section(s)/ Sous-section(s)	Numéro(s) de page(s)
I. Le modèle d'affaires de la Société	Rapport intégré, 1.1 à 1.8	2-59, 62-107
II. L'analyse des risques de la Société	2.2, 4.1	124-127, 336-347
III. Déclaration des informations pertinentes liées aux principaux risques/ mesures mentionnés en II		
1. Informations sociales		
a) Emploi :		
• l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge et par zone géographique ;	2.5.1.1, 2.5.2	156-158, 170-178
• les embauches et les licenciements ;	2.5.1.1, 2.5.1.5	156-158, 165-167
• les rémunérations et leur évolution ;	2.5.1.7	169
b) Organisation du travail :		
• l'organisation du temps de travail ;	2.5.1.6	167-169
• l'absentéisme ;	2.5.1.6	169
c) Santé et sécurité :		
• les conditions de santé et de sécurité au travail ;	2.5.3	179-184
• les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles ;	2.5.3	179-184
d) Relations sociales :		
• l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci ;	2.5.2.8	177-178
• le bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail ;	2.5.2.8	177-178
e) Formation :		
• les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement ;	2.5.1.3, 2.5.1.4, 2.5.3, 2.6.1, 2.6.2	160-163, 163-165, 182, 189-194, 194-195
• le nombre total d'heures de formation ;	2.5.1.4	163-165
f) Égalité de traitement :		
• les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;	2.5.2.1	172-174
• les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ;	2.5.2, 2.5.2.3	170-171, 174-175
• la politique de lutte contre la discrimination ;	2.5.2 (yc 2.5.2.7)	170-178 (yc 177)
2. Informations environnementales		
a) Politique générale en matière environnementale :		
• l'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ;	2.6.1, 2.6.3	189-194, 195-198
• les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ;	2.5.3, 2.6.1, 2.6.2	182, 189-194, 194-195
• le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours ;	2.6.1, 2.6.2	189-194, 194-195
b) Pollution :		
• les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;	2.6.1, 2.6.2	189-194, 194-195
• la prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses ;	2.6.1, 2.6.2	189-194, 194-195

Table de concordance de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) – Articles L. 22-10-36, R. 225-104 et suivants et R. 225-105 du Code de commerce

	Section(s)/ Sous-section(s)	Numéro(s) de page(s)
c) Économie circulaire :		
<i>i) Prévention et gestion des déchets :</i>		
• les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ;	2.6.2	194-195
• les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ;	N/A	N/A
<i>ii) Utilisation durable des ressources :</i>		
• la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;	2.6.2	194-195
• la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ;	N/A	
• la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ;	2.6.1	189-194
• l'utilisation des sols ;	N/A	N/A
d) Changement climatique :		
• les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment l'usage des biens et services qu'elle produit ;	2.6.1	189-194
• les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique ;	2.6.1, 2.6.3	189-194, 195-198
• les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet ;	2.3.3, 2.6.1, 2.6.3	132-133, 189-194, 195-198
e) Protection de la biodiversité :		
• les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ;	2.6.2	194-195
3. Informations sociétales		
a) Engagements sociétaux en faveur du développement durable :		
• l'impact de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement local ;	2.1, 2.5.1	110-123, 156-169
• l'impact de l'activité de la Société sur les populations riveraines ou locales ;	2.1, 2.5.2, 2.5.5, 2.7.2, 2.7.3	110-123, 170-177, 186-188, 199-202, 202-204
• les relations entretenues avec les parties prenantes de la Société et les modalités du dialogue avec celles-ci ;	2.1.7, 2.5.2.8	116-117, 177-178
• les actions de partenariat ou de mécénat ;	2.5.5	186-188
b) Sous-traitance et fournisseurs :		
• la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	2.4.6, 2.4.7	147-148, 149-153
• la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale ;	2.4.6, 2.4.7	147-148, 149-153
c) Loyauté des pratiques : les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs :		
1. Informations relatives à la lutte contre la corruption : Les actions engagées pour prévenir la corruption ;		
	2.2.3, 2.4.1	127, 134-138
2. Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'Homme :		
a) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :		
• au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;	2.5.2.8, 2.5.4	177-178, 185-186
• à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;	2.5.2.8, 2.5.4	177-178, 185-186
• à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;	2.5.2.8, 2.5.4	177-178, 185-186
• à l'abolition effective du travail des enfants ;	2.5.2.8, 2.5.4	177-178, 185-186
b) Autres actions engagées, en faveur des droits de l'Homme.		
	2.5.2.8, 2.5.4	177-178, 185-186

2.8.3 TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE (GRI)



	GRI	Section(s)/ Sous-section(s)	Numéro(s) de page(s)
GRI-101	Principes généraux	N/A	N/A
GRI-102	Éléments généraux d'information	N/A	N/A
GRI-103	Approche managériale	2.2	124-127
GRI-201	Performance économique	5	358-383
GRI-202	Présence sur le marché	1	62-107
GRI-203	Impacts économiques indirects	2.5.5	186-188
GRI-204	Pratiques d'achat	2.4.6	147-148
GRI-205	Lutte contre la corruption	2.2.3.1, 2.4.1	127, 134-138
GRI-206	Comportement anti-concurrentiel	2.4.1	134-138
GRI-207	Fiscalité	2.2.3.2, 5.6.3	127, 382
GRI-301	Matières	2.6.2	194-195
GRI-302	Énergie	2.6.1	189-194
GRI-303	Eau et effluents	2.6.2	194-195
GRI-304	Biodiversité	2.6.2	194-195
GRI-305	Émissions	2.6.1	189-194
GRI-306	Effluents et déchets	2.6.2	194-195
GRI-307	Conformité environnementale	2.6.1, 2.6.2	189-194, 194-195
GRI-308	Évaluation environnementale des fournisseurs	2.4.6	147-148
GRI-401	Emploi	2.5.1, 2.5.2	156-169, 170-178
GRI-402	Relations employés/direction	2.5.1, 2.5.2	156-169, 170-178
GRI-403	Santé et sécurité au travail	2.5.3	179-184
GRI-404	Formation et éducation	2.5.1	156-169
GRI-405	Diversité et égalité des chances	2.5.2	170-178
GRI-406	Lutte contre la discrimination	2.5.2 (yc 2.5.2.7)	170-178 (yc 177)
GRI-407	Liberté syndicale et négociation collective	2.5.2.8, 2.5.4	177-178, 185-186
GRI-408	Travail des enfants	2.5.4	185-186
GRI-409	Travail forcé ou obligatoire	2.5.4	185-186
GRI-410	Pratiques de sécurité	2.5.3	179-184
GRI-411	Droits des peuples autochtones	2.5.4	185-186
GRI-412	Évaluation des droits de l'Homme	2.5.4	185-186
GRI-413	Communautés locales	2.5.5	186-188
GRI-414	Évaluation sociale des fournisseurs	2.4.6	147-148
GRI-415	Politiques publiques	2.4.1	134-138
GRI-416	Santé et sécurité des consommateurs	2.4.2	139-140
GRI-417	Commercialisation et étiquetage	2.4.2	139-140
GRI-418	Confidentialité des données des clients	2.4.3	141-144
GRI-419	Conformité socio-économique	4.4 – 6.6 (Note 27)	355, 431

2.8.4 TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LA TASK FORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES (TCFD)



	TCFD Recommendations	Section(s)/ Sous-section(s)	Numéro(s) de page(s)
1.	Gouvernance	2.6.3.2	195
1.1	Supervision par le Conseil	2.6.3.2	195
1.2	Postes de direction	2.6.3.2	195
2.	Stratégie	2.6.3.3	196
2.1	Risques liés au changement climatique	2.6.3.3	196
2.1.1	Risques de transition	2.6.3.4	196
2.1.1.1	Aspects politiques et juridiques	2.6.3.4	196
2.1.1.2	Technologie	2.6.3.4	196
2.1.1.3	Marché	2.6.3.4	196
2.1.1.4	Réputation	2.6.3.4	196
2.1.2	Risques physiques	2.6.3.4	196
2.1.2.1	Risques graves	2.6.3.4	196
2.1.2.2	Risques chroniques	2.6.3.4	196
2.2	Opportunités liées au changement climatique	2.6.3.5	197
2.2.1	Efficacité des ressources	2.6.3.5	197
2.2.2	Sources d'énergie	2.6.3.5	197
2.2.3	Produits/Services	2.6.3.5	197
2.2.4	Marchés	2.6.3.5	197
2.3	Conséquences sur l'organisation	2.6.3.6	197-198
2.4	Résilience de l'organisation	2.6.3.6	197-198
3.	Gestion des risques	2.6.3.7	198
3.1	Organisation en matière d'évaluation des risques	2.6.3.7	198
3.2	Organisation et processus de gestion des risques	2.6.3.7	198
3.3	Intégration dans la procédure globale de gestion des risques	2.6.3.7	198
4.	Indicateurs et objectifs	2.6.3.8	198
4.1	Indicateurs utilisés	2.6.3.8	198
4.2	Émissions de gaz à effet de serre des Scopes 1, 2 et 3	2.6.1, 2.6.3.8	189-194, 198
4.3	Objectifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre	2.6.3.8	198

2.8.5 TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC SUSTAINABILITY ACCOUNTING STANDARD BOARD



Code	SASB – Présentation d'informations sur le développement durable	Section(s)/ Sous-section(s)	Numéro(s) de page(s)
Sécurité des données			
SV-PS-230a.1	Description de la stratégie d'identification et de réponse aux risques liés à la sécurité des données	2.4.3	141-144
SV-PS-230a.2	Description des politiques et pratiques en matière de collecte, d'utilisation et de conservation des informations relatives aux clients	2.4.3 (paragraphe a/)	141-142
SV-PS-230a.3	Nombre de violations de données	2.4.3	144
SV-PS-230a.3	Pourcentage impliquant des informations professionnelles confidentielles ou des données d'identification personnelles des clients	2.4.3	141-144
SV-PS-230a.3	Nombre de clients touchés	2.4.3	141-144
Diversité et engagement des effectifs			
SV-PS-330 a.1	Pourcentage de représentation des sexes et des groupes raciaux et ethniques parmi (1) les membres de la Direction générale et (2) l'ensemble des autres collaborateurs	2.5.2	170-178
SV-PS-330 a.2	(1) Taux de départ volontaire et (2) taux de départ involontaire des collaborateurs	2.5.1.5	165
SV-PS-330 a.3	Mesure de l'engagement des collaborateurs en pourcentage	2.5.1.5	165
Intégrité professionnelle			
SV-PS-510 a.1	Description de la démarche adoptée pour garantir l'intégrité professionnelle	2.4.1	134-138
SV-PS-510 a.2	Montant total des pertes financières résultant de procédures judiciaires liées à l'intégrité professionnelle	4.4 – 6.6 (Note 27)	355, 431
SV-PS-000.A	Nombre de collaborateurs par catégorie : (1) temps plein et temps partiel, (2) contrat à durée déterminée, et (3) contrat à durée indéterminée	2.5.1.1, 2.8.1	156-157, 211-213
SV-PS-000.B	Heures travaillées par les collaborateurs, pourcentage facturable	2.8.1	212

2.8.6 TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)







★ ODD prioritaire pour Bureau Veritas

Services
Développement
Durable (Ligne
Verte)

ODD	Objectifs	Programme sociétal	Services Développement Durable (Ligne Verte)
	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.	2.5.5	
	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.	2.5.5	2.7.3 (Agroalimentaire)
	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tous les âges.	★ 2.5.3 2.5.4 2.5.5	★ 2.7.2
	Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.	2.5.5	2.7.2
	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.	★ 2.5.2	2.7.3 (Certification)
	Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.		
	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.		★ 2.7.3
	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous.	★ 2.5.1 2.5.2	
	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.		★ 2.7.3 (Industrie)
	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.		
	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.		★ 2.7.3 (Bâtiment & Infrastructures)
	Établir des modes de consommation et de production durables.		★ 2.7.3
	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.	★ 2.6.1 2.6.3	★ 2.7.3 2.6.3

★ ODD prioritaire pour Bureau Veritas

ODD	Objectifs	Programme sociétal	Services Développement Durable (Ligne Verte)
	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.		★ 2.7.3 (Marine & Offshore)
	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.		2.7.3 (Agroalimentaire)
	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès à tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.	★ 2.3.1	
	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.		

2.8.7 RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Les réglementations prises en compte pour la rédaction de ce chapitre sont :

- la Directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières ;
- le décret d'application de la transposition de la Directive européenne n° 2017-1265 du 9 août 2017 ;
- la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre ;
- le règlement européen (EU) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser l'investissement durable ;
- la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 » ;
- la loi n° 2018-898 du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude ;
- la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 relative à la lutte contre la précarité alimentaire.

Les exigences des articles L. 22-10-36 et R. 225-104 à R. 225-105-2 du Code du commerce, correspondants à la transcription en droit français de la Directive européenne relative à la publication d'informations non financières, et donnant lieu à la Déclaration de Performance Extra-Financière de Bureau Veritas (DPEF), se trouvent aux chapitres suivants :

- le modèle d'affaires est présenté dans le rapport intégré (page 2 et suivantes) et aux sections 1.1 à 1.8 du présent Document d'enregistrement universel ;
- l'analyse des risques significatifs Groupe est présentée dans les sections 4.1 – Facteurs de risques et 2.2 pour les risques et opportunités extra-financiers ;
- les politiques, plans d'actions et indicateurs de suivi sont présentés dans les sous-sections couvrant les risques extra-financiers.

2.9 MÉTHODOLOGIE DE RECUEIL DE L'INFORMATION

Les indicateurs présentés dans cette section ont été calculés à partir de données collectées auprès des groupes opérationnels (*Operating Groups*). Ces données ont ensuite été consolidées par les Directions concernées (Ressources humaines, Affaires Juridique et Audit, QHSE, Technique, Qualité et Risques) en suivant des méthodes éprouvées. Les variations de méthodes ou de périmètre sont systématiquement signalées.

2.9.1 INFORMATIONS SOCIALES

Les informations sociales publiées dans ce document sont issues principalement du système de *reporting* Ressources humaines du Groupe. Celui-ci est publié et transmis tous les mois aux membres du Comité exécutif ainsi qu'aux Directions des Ressources humaines des groupes opérationnels. Au sein de la Direction des Ressources humaines du Groupe, une équipe *reporting* est en charge du contrôle et de la publication de ces tableaux de bord en lien avec les responsables locaux.

Une enquête annuelle est également réalisée auprès des Directeurs des ressources humaines des groupes opérationnels pour recueillir les informations qualitatives pertinentes présentées dans la section 2.5 – Capital social et Capital humain – Bâtir un Meilleur Environnement de Travail, du présent Document d'enregistrement universel.

Périmètre de consolidation

Les données relatives aux Ressources humaines sont mises à jour en continu dans le Système d'Information Ressources humaines (SIRH) du Groupe, excepté les indicateurs de formation qui font l'objet d'une mise à jour par les équipes locales et d'un *reporting* trimestriel.

Les données d'effectifs sont données sur un périmètre Groupe.

Les données de formation ainsi que celles de l'absentéisme couvrent 100 % des effectifs du Groupe.

Les données sur les accords de participation et d'intéressement s'entendent hors Bureau Veritas SA et couvrent les six filiales françaises suivantes de la Société : Bureau Veritas Services, Bureau Veritas Services France, Bureau Veritas Exploitation, Bureau Veritas Construction, Bureau Veritas GSIT et Bureau Veritas Marine & *Offshore*.

La documentation et la formation à destination des utilisateurs

Une documentation précise est régulièrement mise à jour et disponible dans les Systèmes d'information Groupe. Chaque nouvel arrivant utilisateur et/ou contributeur du *reporting* des Ressources humaines doit suivre une formation à la collecte et au téléchargement des données, ainsi qu'à la consultation des tableaux de bord en ligne. Cette formation est dispensée par la Direction des Ressources humaines du Groupe.

2.9.2 HYGIÈNE, SANTÉ-SÉCURITÉ, SÛRETÉ

Bureau Veritas a défini son propre référentiel d'indicateurs HS-S, en précisant les définitions, le périmètre et les méthodes de consolidation, les responsabilités et le contrôle de l'information.

Ces éléments sont décrits dans les manuels des fonctions considérées (HS-S). Ils sont régulièrement mis à jour afin de prendre en compte l'introduction de programmes complémentaires et l'évolution du périmètre (extension aux entités existantes, intégration de nouvelles acquisitions).

Recueil de l'information

Les indicateurs HS-S-E sont placés sous la responsabilité de la Direction HS-S-E qui s'appuie sur les remontées d'information du réseau et des systèmes d'information.

Les indicateurs HS-S-E sont saisis par les entités du Groupe dans un outil en ligne.

La saisie des données liées à l'accidentologie est réalisée en temps réel et les détails de la méthodologie sont présentés dans

la section 2.5.3 – La Santé et la Sécurité, du présent Document d'enregistrement universel.

Périmètre et méthodes de consolidation

Les indicateurs HS-S-E sont consolidés au niveau mondial ou bien dans le cadre des programmes spécifiques. Les exclusions indiquées concernent les entités pour lesquelles les données ne sont pas disponibles pour l'année précédente ou non fiables, ainsi que les acquisitions de l'année précédente. En effet, afin de s'assurer de la cohérence des données collectées, l'intégration des indicateurs n'a lieu qu'au cours de leur deuxième année de remontée d'information.

Les effectifs pris en compte pour le calcul des indicateurs sécurité et environnement s'appuient sur les effectifs moyens trimestriels.

Par défaut, les heures travaillées utilisées pour les calculs des taux de fréquence et de gravité sont de 160 heures par mois et par collaborateur.

Dans le présent rapport :

- les données santé et sécurité couvrent toute l'année 2021 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) ;
- les effectifs pris en compte pour le calcul des indicateurs santé sécurité s'appuient sur les effectifs de novembre 2021 ;

2.9.3 ENVIRONNEMENT

En 2021 Bureau Veritas a déployé un nouvel outil de *reporting* pour les indicateurs environnementaux (GreenHub) et a changé la périodicité du *reporting* d'annuel à trimestriel. GreenHub est connecté à Tableau qui permet un traitement des données.

Les indicateurs HS-S-E sont placés sous la responsabilité de la Direction HS-S-E qui s'appuie sur les remontées d'information du réseau et des systèmes d'information.

Périmètre et méthodes de consolidation

Les indicateurs HS-S-E sont saisis par les entités du Groupe dans un outil en ligne.

Les consommations d'énergie intègrent les consommations d'électricité liées aux bâtiments et aux processus.

Enfin, toute entité dont les données annuelles ne peuvent être fiabilisées est exclue des résultats consolidés du Groupe suivant le processus de contrôle interne.

Chaque entité de plus de 25 personnes pour les laboratoires et de plus de 50 personnes pour les bureaux, doit effectuer trimestriellement leur rapport environnemental qui comprend les informations liées aux consommations d'énergie, de papier, d'eau, à la génération de déchets et aux déplacements professionnels et les substances susceptibles de détruire la couche d'ozone. Les acquisitions ont 12 mois pour être intégrées et faire leur *reporting* environnemental.

Dans le présent rapport les données environnementales sont celles de l'année 2021 (du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021) ;

Enfin, toute entité dont les données annuelles ne peuvent être fiabilisées est exclue des résultats consolidés du Groupe suivant le processus de contrôle interne.

2.9.4 INDICATEURS OPÉRATIONNELS

Qualité

Les données qualité sont celles de l'année 2021 (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

La part de l'effectif rattaché à des entités certifiées ISO 9001 est calculée par la Direction qualité du Groupe sur la base des effectifs fournis par le SIRH et de la liste des entités incluses dans le périmètre de certification communiquée par l'organisme de certification.

L'indice de satisfaction client et le *Net Promoter Score* sont calculés par les *business units* sur la base des réponses obtenues lors de leurs enquêtes. Ces données sont ensuite consolidées par le Groupe en utilisant les moyennes pondérées en fonction de l'effectif des *business units*.

Indicateurs caritatifs

Ces données sont obtenues auprès des groupes opérationnels (*Operating Groups*) lors d'une campagne annuelle qui a lieu en février.

Indicateurs des services RSE

Les données qualité sont celles de l'année 2021 (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Les ventes des services de la Ligne Verte sont obtenues depuis le *CRM Sales Force*. Elles couvrent toute l'année 2021.

Indicateurs éthiques

Les données qualité sont celles de l'année 2021 (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Le nombre de cas de non-respect du Code d'éthique, comme des Droits humains, sont enregistrés dans la ligne d'alerte qui est placée sous la responsabilité du *Compliance officer*.

La part des collaborateurs formés au Code d'éthique est suivi par la Direction des Ressources humaines qui utilise pour cela le SIRH et *MyLearning*, l'outil de formation du Groupe.

Les indicateurs relatifs au Code de conduite des partenaires d'affaires (BPCC) sont calculés à partir des informations saisies dans l'ERP du Groupe (Flex).

Sécurité des données et protection de la vie privée

Les données qualité sont celles de l'année 2021 (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Les actions de formation sont enregistrées dans la solution « Knowbe4 » qui partage ensuite les indicateurs dans *My Learning*.

Les autres indicateurs relatifs aux nombres d'audits, de scans, de tests ou d'incidents sont calculés, enregistrés et suivis par la Direction informatique.

2.9.5 INDICATEURS NON PERTINENTS POUR LES ACTIVITÉS DE BUREAU VERITAS

Bureau Veritas n'est pas affecté dans ses opérations par l'adaptation aux conséquences du changement climatique et les mesures pour préserver ou développer la biodiversité. Les activités de Bureau Veritas sont réalisées en conformité avec les mesures locales réglementaires de protection de la biodiversité. Au niveau du portefeuille des offres de service, ces éléments constituent des projets potentiels. Un projet a été mené afin de définir un cadre pour l'établissement de plans de continuité d'activité selon la norme ISO 22301, requis par la réglementation dans certains pays.

Les activités de Bureau Veritas n'impliquent pas l'utilisation des sols, hormis l'utilisation des bâtiments dans lesquels le Groupe est généralement installé en tant que locataire. Les activités de Bureau Veritas n'impliquent pas la consommation de matières premières, hormis l'utilisation de carburant qui est détaillée dans

la section 2.6.1 – Efficacité énergétique et empreinte carbone, ainsi que les mesures prises pour améliorer l'efficacité de son utilisation.

Les activités de Bureau Veritas n'impliquent pas l'utilisation d'eau, hormis pour la consommation des employés et quelques processus de tests liés aux activités de laboratoire. Les activités de Bureau Veritas sont réalisées en conformité avec les mesures locales et réglementaires de consommation et rejet d'eau. Dans le cadre de la certification ISO 14001, la consommation d'eau est suivie dans les activités où elle représente un aspect significatif et des mesures sont mises en œuvre pour en réduire et optimiser la consommation.

Enfin, les activités de Bureau Veritas n'engendrent pas de gaspillage alimentaire significatif.

2.10 AVIS DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT (OTI)

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n° 3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des Commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponible sur le site internet).

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) ⁽¹⁾.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre octobre 2021 et février 2022 sur une durée totale d'intervention de quinze semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la gestion des risques, l'éthique et la conformité, la satisfaction client, la cybersécurité, la protection des données personnelles, les ressources humaines, la santé et sécurité, l'environnement et le plan climat, et la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe 1. Pour certains risques (la gestion des risques, l'éthique et la conformité, la cybersécurité, la protection des données personnelles, la gestion de la chaîne d'approvisionnement), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : les *Business Units* CIF comprises dans les régions *APM Greater China*, *APM Pacific* en Australie et *Latin America* au Brésil et au Chili ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

1) ISAE 3000 (révisée) – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la

auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 23 % et 25 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (23 % des effectifs, 24 % des heures travaillées, 24 % des émissions de gaz à effet de serre liées à des déplacements professionnels, 25 % des émissions de gaz à effet de serre liées à des consommations d'énergie) ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 16 mars 2022

L'organisme tiers indépendant

EY & Associés

Laurent Vitse

Associé, Développement Durable

ANNEXE 1 : INFORMATIONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

Informations sociales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance) Informations qualitatives (actions ou résultats)

Nombre d'heures de formation par employé.	
Part d'employés réguliers recevant des évaluations de performance (%).	
Part d'employés réguliers recevant des évaluations de développement de carrière (%).	
Effectif total.	
Répartition des genres dans l'effectif (%).	
Part de femmes occupant des postes de direction (%).	
Écart de rémunération entre les sexes (%).	Les résultats de la politique de gestion des talents, des ressources humaines et de l'engagement des employés.
Taux d'attrition (%).	Les résultats de la politique en faveur de la diversité et de l'inclusion.
Taux d'absentéisme (%).	Les résultats de la politique en matière de Santé et de Sécurité au Travail.
Taux d'attrition volontaire (%).	
Taux d'attrition involontaire (%).	
Taux d'attrition volontaire pendant la première année d'emploi (%).	
Score de l'enquête sur l'engagement des employés (%).	
Part de l'effectif rattaché à des entités certifiés ISO 45001 (%).	
Taux d'accidents total (TAR) (%).	
Taux de gravité des accidents (ASR) (%).	
Taux de fréquence (LTR) (%).	

Informations environnementales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance) Informations qualitatives (actions ou résultats)

Part de l'effectif rattaché à des entités certifiés ISO 14001 (%).	
Tonnes d'équivalent CO ₂ émis par employé relatifs à la consommation d'énergie par employé rattaché à des laboratoires (tCO ₂).	
Tonnes d'équivalent CO ₂ émis relatifs aux déplacements professionnels par employé rattaché à des bureaux (tCO ₂).	
Tonnes d'équivalent CO ₂ émis rattachés au Scope 1 (tCO ₂).	Les résultats de la politique en matière environnementale et énergétique (certifications, moyens).
Tonnes d'équivalent CO ₂ émis rattachés au Scope 2 <i>Location-Based</i> (tCO ₂).	Les résultats de la politique relative au changement climatique (les postes significatifs d'émissions du fait de l'activité, les objectifs de réduction, mesures d'adaptation).
Tonnes d'équivalent CO ₂ émis rattachés au Scope 1 <i>Market-Based</i> (tCO ₂).	
Tonnes d'équivalent CO ₂ émis rattachés au Scope 3 dans le cadre de déplacements professionnels (tCO ₂).	
Tonnes d'équivalent CO ₂ émis rattachés au Scope 3 (tCO ₂).	

Informations sociétales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance) Informations qualitatives (actions ou résultats)

Part des employés formés au Code d'éthique (%).	Les résultats de la politique en matière d'éthique et du Programme de Conformité.
Nombre d'infractions au Code d'éthique.	
Part de l'effectif rattaché à des entités certifiés ISO 9001 (%).	Les résultats de la politique en matière de cybersécurité et de protection des données personnelles.
Taux de fidélisation des clients (<i>Net Promoter Score</i> , %).	Les résultats de la politique relative à la satisfaction des clients.
Nombre d'infractions à la politique des droits de l'homme.	
Nombre de fournisseurs ayant signé le BPCC.	Les résultats de la politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement.



GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ	232	3.4 DIRECTION DU GROUPE	278
3.1.1 Principes de gouvernance et Code de gouvernement d'entreprise	232	3.4.1 Direction générale	278
3.1.2 Écarts par rapport au Code AFEP/MEDEF en application du principe Comply or Explain	233	3.4.2 Comité exécutif	279
3.1.3 Structure de la Gouvernance	234	3.4.3 Diversité au sein des instances de direction	282
3.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION	237	3.4.4 Plans de succession	283
3.2.1 Composition du Conseil d'administration	237	3.5 DÉCLARATIONS SUR LA SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	284
3.2.2 Évolution de la composition du Conseil d'administration	245	3.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE	285
3.2.3 Analyse de l'indépendance	246	3.6.2 Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale	287
3.2.4 Biographies des administrateurs	252	3.6.3 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	287
3.3 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	264	3.7 RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX	288
3.3.1 Cadre des travaux du Conseil d'administration	264	3.7.1 Politiques de rémunération des mandataires sociaux	288
3.3.2 Règlement intérieur du Conseil d'administration	265	3.7.2 Politiques de rémunération des mandataires sociaux 2022 (vote ex ante)	294
3.3.3 Charte de déontologie boursière	265	3.7.3 Rapport sur la rémunération des mandataires sociaux (vote ex post)	302
3.3.4 Conventions réglementées et évaluation des conventions courantes et conclues à des conditions normales	266	3.7.4 Tableaux synoptiques des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021	314
3.3.5 Travaux du Conseil d'administration en 2021	268	3.8 INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX, DES ADMINISTRATEURS ET DE CERTAINS SALARIÉS	322
3.3.6 Évaluation du Conseil d'administration et de ses comités	269		
3.3.7 Comités du Conseil d'administration	271		
3.3.8 Taux de présence aux séances du Conseil d'administration et de ses comités	277		

MESSAGE DU PRÉSIDENT

La Gouvernance de Bureau Veritas est caractérisée par une grande transparence, une collaboration efficace et un parfait équilibre des responsabilités et des pouvoirs entre la Direction générale et le Conseil d'administration. 2021 en a été la parfaite illustration.

Que ce soit sur les sujets ayant trait à la Direction Stratégique 2025 ou aux plans de succession des instances dirigeantes de Bureau Veritas, aux travaux menés en lien avec l'actualité immédiate de la Société ou pour préparer son avenir, les échanges et la collaboration entre les comités, le Conseil d'administration et la Direction générale ont été fructueux et illustrent une confiance mutuelle forte.

En parallèle, nous avons poursuivi nos échanges avec les actionnaires, les investisseurs ESG et les agences de conseil en vote qui permettent d'alimenter nos réflexions et ont abouti notamment à une présentation améliorée du rapport sur le Gouvernement d'entreprise ainsi que sur le rapport sur les rémunérations des dirigeants. Comme chaque année, nous avons également pris en compte les recommandations et axes d'améliorations issus des rapports de l'AMF et du HCGE.

En 2021, les programmes de travail des Comités étaient chargés. Le Comité d'audit et des risques a porté une attention particulière sur l'intégration du *reporting* ESG et sur la gestion des risques (*compliance*, cybersécurité, etc...) notamment dans le contexte de l'attaque cyber intervenue en novembre 2021. Le Comité des nominations et des rémunérations a particulièrement concentré ses efforts sur la préparation du plan de succession du Directeur Général et les différentes politiques de rémunération. Le Comité stratégique a accéléré ses travaux sur la Direction Stratégique 2025.

Je salue l'engagement de nos administrateurs, l'année écoulée ayant demandé une grande adaptation de leur part, de la flexibilité, de la disponibilité en réponse à l'accroissement du nombre et de la durée des réunions, et de l'agilité dans une période à la fois toujours marquée par la pandémie et très exigeante.

3.1 GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

3.1.1 PRINCIPES DE GOUVERNANCE ET CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application des articles L. 22-10-10 et L. 225-37-4 du Code de commerce, le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, établi sous la responsabilité du Conseil d'administration conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, rend compte de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'année 2021.

Le rapport mentionne l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social, les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général, le Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société, le tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital, la description de la procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et sa mise en œuvre, les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Il précise les principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux. Sont également présentés dans le présent rapport les éléments qui seront soumis au vote de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes 2021 afin que soient

approuvés les politiques de rémunération des administrateurs, du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général (votes *ex ante*) ainsi que les critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables et versés aux administrateurs, au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général (votes *ex post*).

Conformément à l'article L. 22-10-10 précité, Bureau Veritas se réfère volontairement au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par l'AFEP et le MEDEF (le « Code AFEP/MEDEF »). Les recommandations de l'AMF ont également été suivies pour l'établissement de ce rapport.

Chaque année, une attention particulière est portée sur le rapport d'activité du Haut Comité du Gouvernement d'Entreprise ainsi que sur le rapport annuel de l'AMF sur la gouvernance et la rémunération des dirigeants. Une analyse intégrant la pratique de la Société et, le cas échéant, les propositions d'amélioration sous forme de grilles d'évaluation sont présentées au Comité des nominations et des rémunérations et au Conseil d'administration.

Ce rapport a fait l'objet d'un examen par le Comité des nominations et des rémunérations lors de sa réunion du 17 février 2022. Il a été examiné sous forme de projet et approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 23 février 2022.

Prix de gouvernement d'entreprise

Depuis 2009, les Grands Prix de la Transparence décernés par un jury indépendant composé d'experts et organisé par Labrador récompensent la qualité de l'information réglementée des sociétés de droit français du SBF 120. Un des objectifs de ces Grands Prix est notamment de permettre aux émetteurs français de mesurer chaque année leurs performances en matière de transparence et d'identifier les meilleures pratiques de Place. Chaque année, les critères sont revus et le niveau d'exigence augmente. En 2019, Bureau Veritas avait remporté le Grand Prix de la Transparence dans la catégorie « Clarté du Document de référence ». Ce premier prix est la reconnaissance du travail de fond réalisé depuis plusieurs années pour faire évoluer les pratiques de gouvernance du Groupe, et des efforts de transparence engagés sur l'ensemble des thématiques couvertes par la publication du Document de référence, par exemple en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).

Bureau Veritas s'inscrit dans une dynamique visant à demeurer dans le top 10 des meilleures pratiques de Place.

Les Grands Prix de la Transparence 2020

Bureau Veritas était le Lauréat du Grand Prix de la Transparence dans la catégorie « CAC LARGE 60 ».

Ce prix repose notamment sur l'analyse du Document d'enregistrement universel, la Charte éthique et la Brochure de convocation. Les critères de classement se basent sur les piliers de la Transparence que sont l'accessibilité ; la précision ; la comparabilité et la disponibilité.

De plus, Bureau Veritas était classé deuxième du Top 20 du Palmarès Transparence 2020. Bureau Veritas a également été nommé pour le Grand Prix toutes catégories CAC MID 60 et dans la catégorie Charte éthique.

Le Groupe a reçu le Label OR de la Transparence, attribué aux entreprises ayant obtenu une note Transparence supérieure de 30 % à la note générale moyenne de l'indice SBF 120.

Les Grands Prix de la Transparence 2021

Bureau Veritas a été Lauréat dans la catégorie « Charte d'éthique ». Ce prix repose sur l'analyse d'une trentaine de critères relatifs à l'accessibilité ; la précision ; la comparabilité et la disponibilité.

Ce prix valorise les efforts de clarté et de transparence de Bureau Veritas dans le cadre de la refonte de son Code d'éthique.

De plus, Bureau Veritas était classé au 6^e du Top 20 du Palmarès 2021 et a été également nommé dans la catégorie « Clarté du Document d'enregistrement universel ».

Le Groupe a reçu le Label OR de la Transparence, attribué aux entreprises ayant obtenu une note Transparence supérieure de 30 % à la note générale moyenne de l'indice SBF 120.

3.1.2 ÉCARTS PAR RAPPORT AU CODE AFEP/MEDEF EN APPLICATION DU PRINCIPE COMPLY OR EXPLAIN

Depuis le 16 décembre 2008, la Société se réfère au Code AFEP/MEDEF dont la dernière révision date de janvier 2020.

Ce code est disponible sur le site Internet du MEDEF : www.medef.fr et au siège social de Bureau Veritas.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-10 du Code de commerce, le Conseil d'administration s'attache à revoir annuellement sa bonne application du Code AFEP/MEDEF. Le présent rapport mentionne les dispositions du code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été dans le tableau ci-après.

Lors des séances du Conseil d'administration du 16 décembre 2021 et du 23 février 2022, il a été constaté que la Société écartait une recommandation du Code AFEP/MEDEF.

Recommandations AFEP/MEDEF écartées

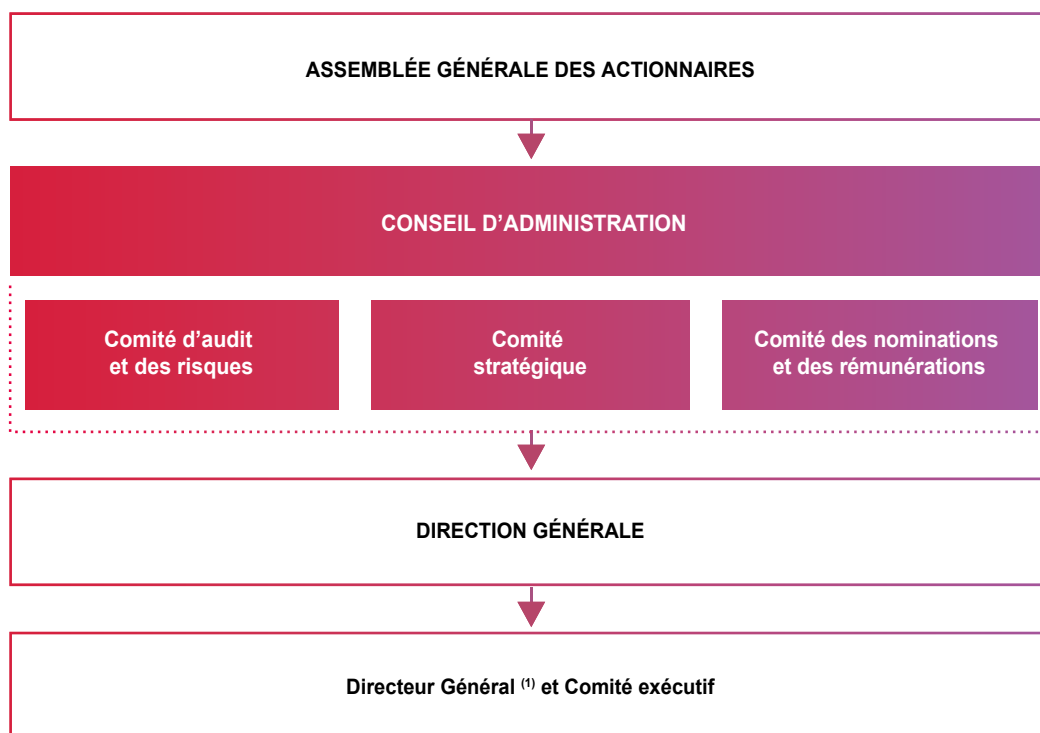
Indépendance des membres du Conseil (article 8.5.6 du Code)

L'administrateur ne doit pas exercer son mandat depuis plus de douze ans.

Pratiques de Bureau Veritas/Explications

En mars 2021, Aldo Cardoso, administrateur et Président du Conseil d'administration, a dépassé 12 années de mandat consécutives. Le Conseil d'administration a examiné avec une attention particulière la situation d'Aldo Cardoso lors de l'évaluation annuelle de conformité aux recommandations du Code AFEP/MEDEF et en perspective de la fin de son mandat d'administrateur qui expire à l'issue de la prochaine Assemblée générale du 24 juin 2022. Il a constaté que l'ancienneté d'Aldo Cardoso au sein du Conseil d'administration lui donnait une grande capacité de compréhension des enjeux et des risques et de questionnement de la Direction générale et de la légitimité pour exprimer ses convictions et formuler un jugement équilibré et objectif en toutes circonstances vis-à-vis de la Direction générale. L'esprit critique dont a toujours fait preuve Aldo Cardoso lors des débats et décisions du Conseil, sa personnalité, ses compétences, son *leadership* et son engagement sont autant de gages de son indépendance d'esprit. Par ailleurs, le Conseil a estimé essentiel l'attention particulière qu'Aldo Cardoso a toujours porté au bon fonctionnement du Conseil en sa qualité de Président du Conseil et le rôle joué au sein de Conseil afin de garantir l'équilibre des pouvoirs avec la Direction générale et en présence de l'actionnaire de contrôle. Ces qualités conjuguées à une bonne compréhension des enjeux de la Société apportent beaucoup à la continuité des débats du Conseil et contribuent à mettre ses décisions en perspective. Lors de sa séance du 16 décembre 2021, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, ayant considéré qu'Aldo Cardoso par son attitude et la manière impartiale et exemplaire avec laquelle il exerce ses fonctions au sein du Conseil et des comités assurant l'équilibre entre et au sein des organes de gouvernance et n'ayant relevé aucun dysfonctionnement ni événement de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à le placer en situation de conflits d'intérêts, a décidé de confirmer l'indépendance d'Aldo Cardoso tant vis-à-vis de la Direction générale que de l'actionnaire de contrôle, estimant que le critère des 12 années d'ancienneté n'était pas à lui seul suffisant pour justifier la perte de qualification d'indépendant.

3.1.3 STRUCTURE DE LA GOUVERNANCE



(1) Un Directeur Général délégué peut être nommé à tout moment par le Conseil d'administration

Le droit français offre à toutes les sociétés anonymes le choix entre la structure moniste (Conseil d'administration) et la structure duale (Directoire et Conseil de surveillance).

En ce sens, **le Conseil d'administration de la Société, a décidé en 2009, de passer d'une structure de gouvernance duale à Directoire et Conseil de surveillance à une structure moniste à Conseil d'administration.**

Ce mode de gouvernance est en effet plus adapté à la gestion d'un groupe international et décentralisé de l'ampleur de Bureau Veritas et convient à l'organisation opérationnelle matricielle actuelle, reproduite dans les grands pays, compte tenu des opérations de croissance externe réalisées ces dernières années. Ce mode de gouvernance permet également de mettre en place une organisation simplifiée, réactive et efficace et d'accélérer le processus de décision.

Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus. Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. La durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) années et expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Outre les décisions visées par la loi, nécessitant l'autorisation préalable du Conseil d'administration, l'approbation préalable du Conseil d'administration est notamment requise, conformément aux dispositions du Règlement intérieur qui définit les rôles respectifs du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général et prévoit également des limitations aux pouvoirs du Directeur Général (ci-après).

Présidence – Vice-Présidence

La Loi prévoit que le Conseil élit parmi ses membres un Président, personne physique, qui organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée générale et veille au bon fonctionnement des organes sociaux de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et de la bonne exécution des décisions prises. Conformément aux statuts, le Président doit être une personne physique âgée, lors de sa nomination, de moins de 70 ans. Lorsque le Président atteint cette limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 70 ans.

Le Conseil d'administration fixe la durée de ses fonctions qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration nomme en son sein un Vice-Président dont il détermine la durée des fonctions dans la limite de celle de son mandat d'administrateur. Le Vice-Président est appelé à suppléer le Président en cas d'absence, d'empêchement temporaire, de démission, de décès ou de non-renouvellement de son mandat. En cas d'empêchement temporaire, cette suppléance vaut pour la durée limitée de l'empêchement ; dans les autres cas, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président. Le Vice-Président est soumis à la même limite d'âge que le Président.

Le Président et le Vice-Président sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration. Ils sont également rééligibles.

Choix du mode d'administration et de Direction : Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Conformément aux dispositions légales et statutaires, la Direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, alors qualifié de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration, administrateur ou non et portant le titre de Directeur Général.

Le choix appartient au Conseil d'administration. Si le changement de mode de direction peut intervenir à tout moment, en tout état de cause, l'option retenue reste valable jusqu'à l'expiration du premier des mandats du Président du Conseil d'administration ou du Directeur Général. À l'expiration de ce délai, le Conseil d'administration doit à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction générale.

Lorsque la Direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au Directeur Général lui seraient applicables.

Depuis le 13 février 2012, le Conseil d'administration a décidé que la Direction générale est dissociée de la Présidence du Conseil et assurée par un Directeur Général, non administrateur. Ce choix a été reconduit à chaque changement et renouvellement de Président.

Les motivations lors de la décision sont toujours en vigueur à savoir que ce mode de gouvernance est adapté aux besoins actuels du Groupe afin notamment d'assurer une distinction claire entre les fonctions stratégiques, de décision et de contrôle qui appartiennent à la sphère de compétence du Conseil d'administration dont les membres agissent de façon collégiale et les fonctions opérationnelles et exécutives qui relèvent de la responsabilité de la Direction générale et de permettre au Directeur Général d'exercer pleinement sa fonction au côté d'un Président disponible et capable d'assurer la continuité de l'animation du Conseil d'administration.

Cette dissociation s'inscrit dans un objectif de gouvernance pérenne et équilibrée. Elle permet à Bureau Veritas de poursuivre son développement dans les meilleures conditions, dotant ainsi l'entreprise de la gouvernance la plus efficace pour réaliser son ambition de création de valeur durable.

Le Conseil d'administration fixe la durée du mandat du Directeur Général.

Conformément aux statuts, le Directeur Général doit être une personne physique âgée, lors de sa nomination, de moins de 67 ans. Lorsque le Directeur Général atteint cette limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 67 ans.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général a autorité sur toutes les Directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société sous réserve des limitations mentionnées ci-après. Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, des statuts et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées générales et au Conseil d'administration ci-après.

Équilibre dans la répartition des pouvoirs

Le Conseil a jugé que l'équilibre de la gouvernance était garanti notamment grâce à la dissociation des fonctions de Président et du Directeur Général, l'indépendance de la majorité des administrateurs (8/12), aux pouvoirs du Conseil et à l'existence de trois comités spécialisés composés majoritairement d'administrateurs indépendants, alliés au dynamisme du Comité exécutif, ainsi qu'aux limitations imposées au Directeur Général décrites ci-après. Cette structure de gouvernance, encadrée par le Règlement intérieur du Conseil, offre ainsi les garanties nécessaires au respect des bonnes pratiques de gouvernance.

Qualité des relations entre le Conseil et la Direction générale

La Direction générale communique en toute transparence avec le Conseil d'administration et les tient régulièrement informés de l'ensemble des aspects de la marche de la Société et de ses performances.

Le Conseil traite en toute liberté des questions qui le concernent notamment quand il s'agit de déterminer les orientations stratégiques de la Société, de veiller et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre et d'en contrôler la bonne gestion.

Le Conseil rencontre les dirigeants à l'occasion de présentations ou lors des sessions dédiées à la stratégie. Le Conseil peut se réunir à tout moment en fonction de l'actualité. Il peut également décider d'organiser des réunions hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (*executive sessions*).

Lieu de réflexion et d'impulsion stratégique, le Conseil d'administration apporte à la Direction générale un soutien précieux. Le Président conduit les travaux du Conseil afin d'obtenir cette adhésion et d'assurer en toute confiance et sérénité le développement de la Société. C'est dans l'intérêt de tous les actionnaires mais aussi de toutes les parties prenantes que le Président anime les débats et encourage les discussions au sein du Conseil d'administration.

Par ailleurs, si la Direction générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, les opérations d'un montant significatif ou sortant des activités habituelles de la Société sont soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général

Outre les décisions visées par la loi nécessitant l'autorisation préalable du Conseil d'administration, le Règlement intérieur du Conseil d'administration stipule que l'approbation préalable du Conseil d'administration est également requise pour les décisions du Directeur Général suivantes :

- (i) approbation du budget annuel ;
- (ii) toute mise en place par la Société de plans d'options ou d'actions gratuites et toute attribution au Comité exécutif et au Comité de direction du Groupe d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites ;
- (iii) toute mise en œuvre d'une procédure prévue au Livre VI du Code de commerce ou procédure équivalente visant la Société ou toutes filiales françaises ou étrangères contribuant à plus de 5 % du résultat opérationnel ajusté (ROA) du Groupe ;
- (iv) toute modification substantielle des règles de gouvernement d'entreprise relatives au contrôle interne visées à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- (v) tout achat d'actions de la Société, à l'exception de ceux effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité préalablement approuvé par le Conseil d'administration ;
- (vi) toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission sur un marché réglementé ou du retrait de la cote de tout instrument financier émis par la Société ou l'une de ses filiales ;
- (vii) toute mise en œuvre d'une délégation de l'Assemblée générale conduisant immédiatement ou à terme à augmenter ou réduire le capital social ou à annuler des titres de la Société ;
- (viii) sous réserve des pouvoirs que la loi et les statuts attribuent à l'Assemblée générale, toute nomination, révocation, renouvellement ou non-renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes, y compris dans toutes filiales françaises ou étrangères dont les capitaux propres dans les comptes consolidés dépassent 50 millions d'euros ;
- (ix) toute opération visée aux alinéas ci-dessous, à l'exception de celles réalisées dans le cadre d'une réorganisation intra-groupe, dès lors que son montant unitaire dépasse 10 millions d'euros et pour autant que l'opération n'ait pas été autorisée à l'occasion de l'approbation du budget annuel :
 - acquisition ou cession d'actifs mobiliers ou immobiliers de la Société,
 - acquisition ou cession de participations ou de fonds de commerce,
 - accord de partenariat assorti d'un investissement du montant visé ci-dessus ;pour les besoins du présent paragraphe les opérations « intra-groupe » sont celles intervenant entre des sociétés détenues directement ou indirectement en totalité par la Société ;
- (x) tout accord d'endettement, tout financement ou tout engagement hors bilan de la Société dont le montant global annuel ou par opération est supérieur à 50 millions d'euros et autre que :
 - les opérations soumises à autorisation préalable du Conseil d'administration en vertu de la loi (comme les cautions, avals et garanties) ou en application du Règlement intérieur du Conseil d'administration, et

- les financements intra-groupes intervenant entre des sociétés du Groupe détenues directement ou indirectement en totalité par la Société, en ce compris les augmentations de capital, les réductions de capital et les avances en comptes courants, pour autant que l'opération de financement intra-groupe envisagée ne vise pas à apurer le passif de la société concernée ;

- (xi) toute approbation donnée par la Société à des sociétés contrôlées directement ou indirectement de procéder à une opération de la nature de l'une de celles visées aux paragraphes (ix) et (x) ci-dessus ;
- (xii) l'octroi de toute sûreté destinée à garantir les engagements pris par la Société d'un montant unitaire supérieur à 5 millions d'euros ;
- (xiii) la mise en place de mécanismes d'intéressement ou de participation au niveau de la Société ou au niveau du Groupe globalement ;
- (xiv) en cas de litige, conclusion de toute transaction ayant un impact net pour le Groupe (après prise en compte des assurances) supérieur à 10 millions d'euros ;
- (xv) embauche/nomination, licenciement/révocation et rémunération annuelle des membres du Comité exécutif ;
- (xvi) toute opération à caractère stratégique majeur ou susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation économique, financière ou juridique de la Société et/ou du Groupe non prévue au budget annuel.

Ces limitations de pouvoirs du Directeur Général sont valables dans l'ordre interne mais sont inopposables aux tiers en application des dispositions de l'article L. 225-56-I alinéa 3 du Code de commerce.

Direction générale déléguée

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut, pour assister le Directeur Général, nommer un maximum de cinq (5) Directeurs Généraux délégués. Le(s) Directeur(s) Général(aux) délégué(s) doit(vent) toujours être une personne physique. Il(s) est(sont) choisi(s) parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

En accord avec le Directeur général, le Conseil détermine l'étendue et la durée des pouvoirs du(des) Directeur(s) Général(aux) délégué(s), qui ne peuvent excéder les pouvoirs du Directeur général ainsi que la durée des fonctions du Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions du Directeur Général, le(s) Directeur(s) Général(aux) délégué(s), sauf décision contraire prise par le Conseil, restera(ont) en fonction jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Assemblées générales

Les pouvoirs des actionnaires sont encadrés par la Loi. Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

3.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil d'administration qui élit en son sein un Président et un Vice-Président. **Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général sont dissociées depuis le 13 février 2012.**

Aldo Cardoso assure les fonctions de Président du Conseil d'administration depuis le 8 mars 2017 et est indépendant de l'actionnaire de contrôle.

André François-Poncet, Président du Directoire de Wendel SE, l'actionnaire de contrôle, occupe les fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2018.

3.2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



8/12
indépendants
soit une proportion de 67 % (1)

5 femmes
au Conseil d'administration
soit une proportion de 42 % (2)

2 femmes
au Comité d'audit
et des risques

2 femmes
au Comité des nominations
et des rémunérations

2 femmes
au Comité stratégique

Au 31 décembre 2021

(1) Pourcentage significativement au-dessus du 1/3 recommandé par le code AFEP/MEDEF.

(2) Pourcentage au-dessus du seuil de 40 %.

(3) Mme Christine Anglade Pirzadeh a été cooptée par le Conseil d'administration le 22 avril 2021 et dont la cooptation a été ratifiée par l'Assemblée générale du 25 juin 2021.

(4) La nomination de Mme Julie Avrane en qualité d'administratrice a été adoptée par l'Assemblée générale du 25 juin 2021.

Le Conseil d'administration est actuellement composé de douze administrateurs.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et la durée de leur mandat est de quatre années. À l'issue de cette période, leur mandat est renouvelable pour une nouvelle période de quatre années. Toutefois, conformément aux Statuts, l'Assemblée peut, sur proposition du Conseil d'administration, nommer ou renouveler un ou plusieurs administrateurs pour une durée d'une, deux ou trois années afin de permettre un renouvellement échelonné des membres du Conseil d'administration.

Le nombre de membres du Conseil d'administration âgés de plus de 70 ans ne peut, à l'issue de chaque Assemblée générale ordinaire annuelle, dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration en exercice.

Les informations relatives à la nationalité, l'âge, l'adresse professionnelle, les mandats détenus au sein et en dehors de la Société, les principales fonctions, la date de début et d'expiration des mandats des membres du Conseil d'administration, la biographie détaillée ainsi que la liste des mandats exercés par les administrateurs au cours des cinq années précédentes figurent dans les développements qui suivent notamment dans le tableau ci-après « Synthèse de la composition du Conseil d'administration et de ses comités ». Les administrateurs s'engagent à respecter la loi en ce qui concerne le cumul de nombre des mandats et à appliquer la recommandation du Code AFEP/MEDEF qui prévoit qu'un administrateur ne doit pas détenir, outre son mandat au sein de Bureau Veritas SA, plus de quatre autres mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères. L'indication du nombre de mandats figure dans les biographies individuelles des administrateurs et du Directeur Général (sections 3.2.4 – Biographies des administrateurs et 3.4.1 – Direction générale).

Processus de sélection des administrateurs et politique de diversité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration attache une importance particulière à sa composition et à celle de ses comités afin d'en promouvoir la diversité. Il s'appuie notamment sur les travaux et les propositions du Comité des nominations et des rémunérations, qui examine régulièrement et propose aussi souvent que les circonstances l'exigent, des évolutions souhaitables dans la composition du Conseil d'administration et de ses comités en fonction de la stratégie du Groupe. Avant chaque renouvellement de mandat d'administrateur ou à l'occasion d'un départ impliquant une nomination/cooptation d'un nouvel administrateur, le Comité des nominations et des rémunérations revoit la composition du Conseil et en évalue les besoins en termes de compétences et d'expérience en s'appuyant sur sa politique de diversité décrite ci-après.

La diversité des profils est essentielle pour le Conseil car elle est source de dynamisme, de créativité et de performance et permet également d'assurer la qualité des débats et des décisions du Conseil. Elle repose sur la mise en place d'une politique sur la composition des organes de gouvernance visant à garantir une représentation équilibrée au sein du Conseil, notamment en matière d'indépendance, de genre, d'âge, d'ancienneté, mais également assurer la promotion d'une diversité de cultures, de compétences, d'expériences et de nationalités.

En particulier, le Conseil vérifie que les compétences de ses membres sont suffisamment diversifiées, complémentaires et en adéquation avec le développement et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques long terme. Les compétences recherchées couvrent les fonctions stratégiques, financières, opérationnelles, les industries digitale et informatique, l'industrie du service, les industries du transport, de l'énergie, la gouvernance, l'expérience internationale, la fiscalité et les fusions-acquisitions, la responsabilité sociale et environnementale.

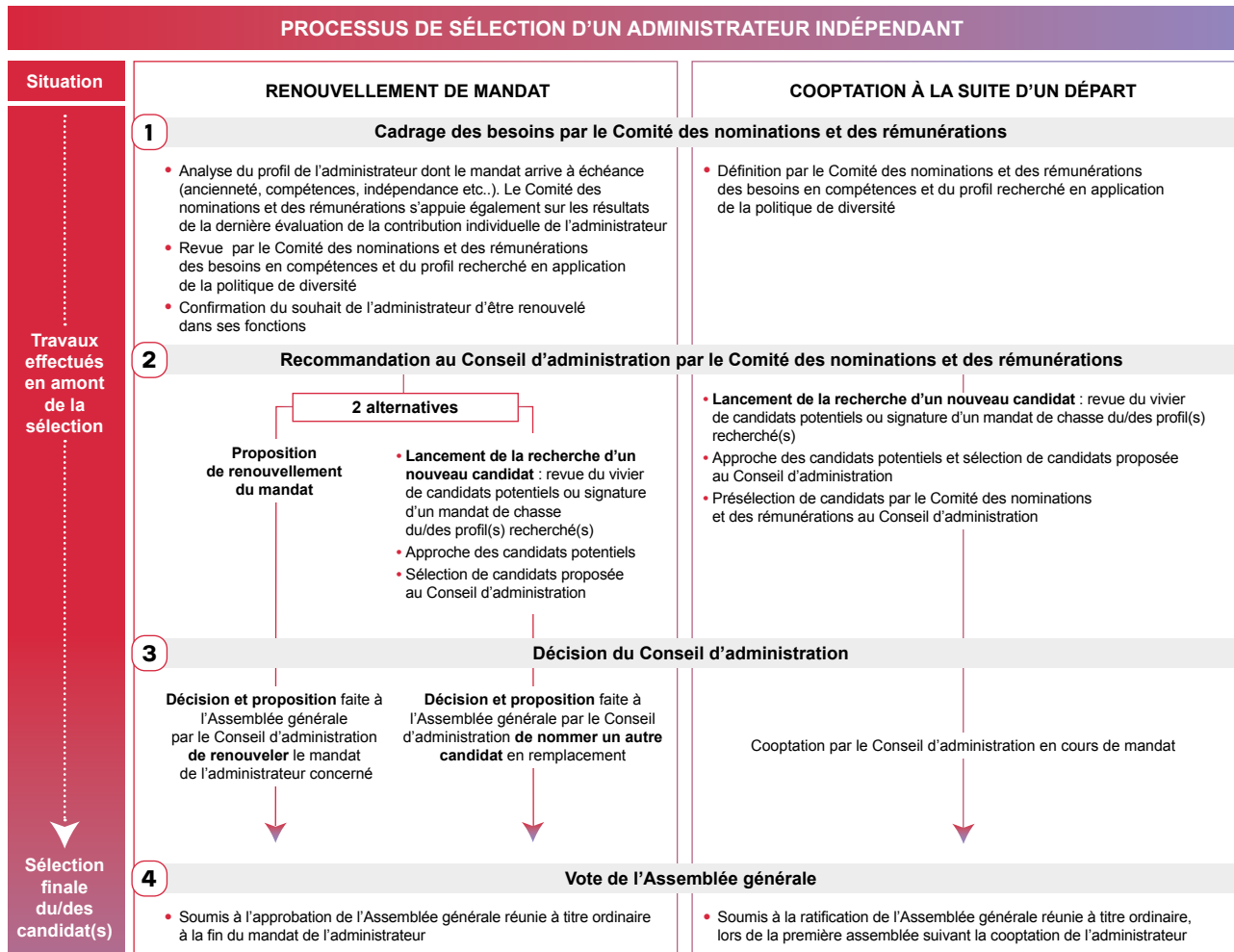
Le Conseil veille également à maintenir une harmonie dans l'ancienneté des mandats des administrateurs afin de combiner dynamisme et expérience au sein du Conseil. Par ailleurs, l'échelonnement dans le temps des dates d'échéance des mandats de quatre ans des administrateurs contribue également à la diversité de la composition du Conseil d'administration.

Le Conseil s'assure qu'en présence de l'actionnaire de contrôle plus du tiers des administrateurs soient indépendants et à poursuivre son objectif de diversification de la composition du Conseil conformément au principe légal de recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes. À cet égard, la politique de diversité du Conseil va au-delà des exigences du Code AFEP/MEDEF qui recommande qu'en présence d'un actionnaire de contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce un tiers des administrateurs soient indépendants.

Enfin, dans le cadre de l'autoévaluation annuelle du Conseil d'administration, les membres du Conseil sont également amenés à se prononcer sur l'adéquation des profils composant le Conseil d'administration et les éventuelles expertises complémentaires qui leur sembleraient nécessaires.

Le processus de sélection des administrateurs a été appliqué en 2021 à la suite du départ d'un administrateur et du renouvellement de cinq mandats d'administrateurs soumis au vote de l'Assemblée générale le 25 juin 2021. Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, avait décidé de soumettre à l'Assemblée générale le renouvellement des mandats de Ana Giros Calpe, Lucia Sinapi-Thomas, André François-Poncet et Jérôme Michiels, la nomination de Julie Avrane et la ratification de la cooptation de Christine Anglade Pirzadeh.

SYNTHÈSE DU PROCESSUS DE SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

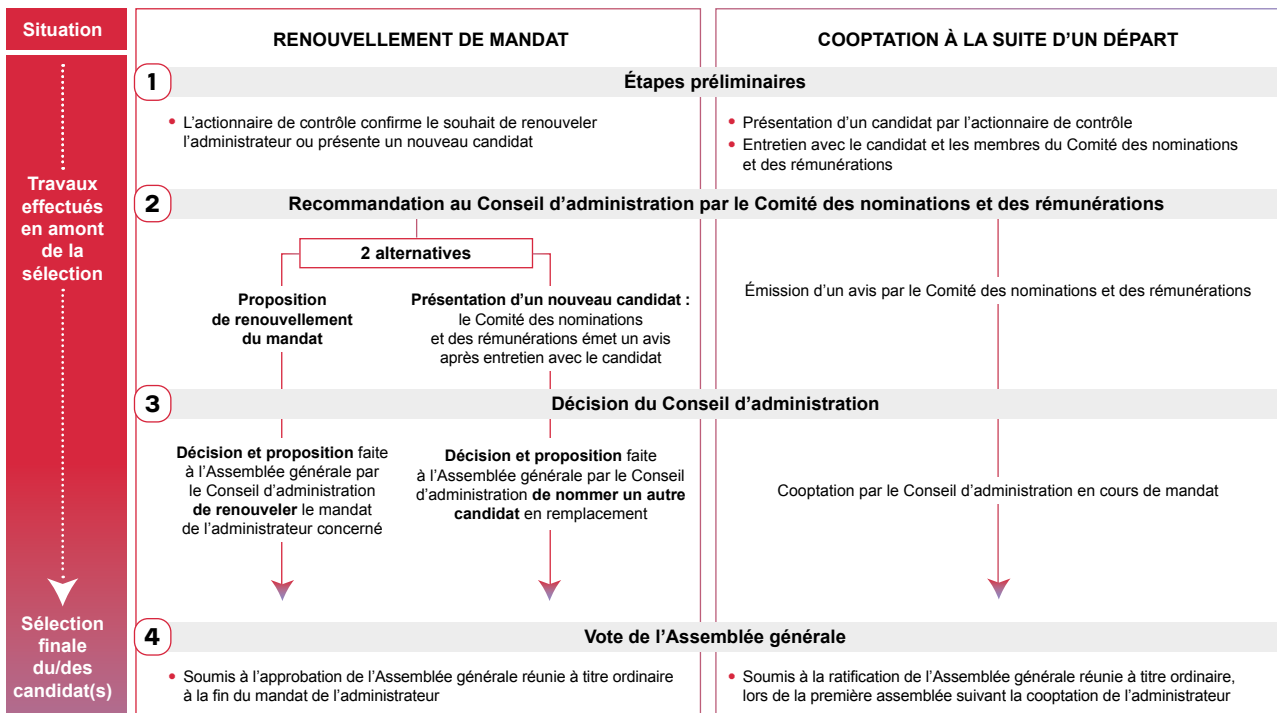


3

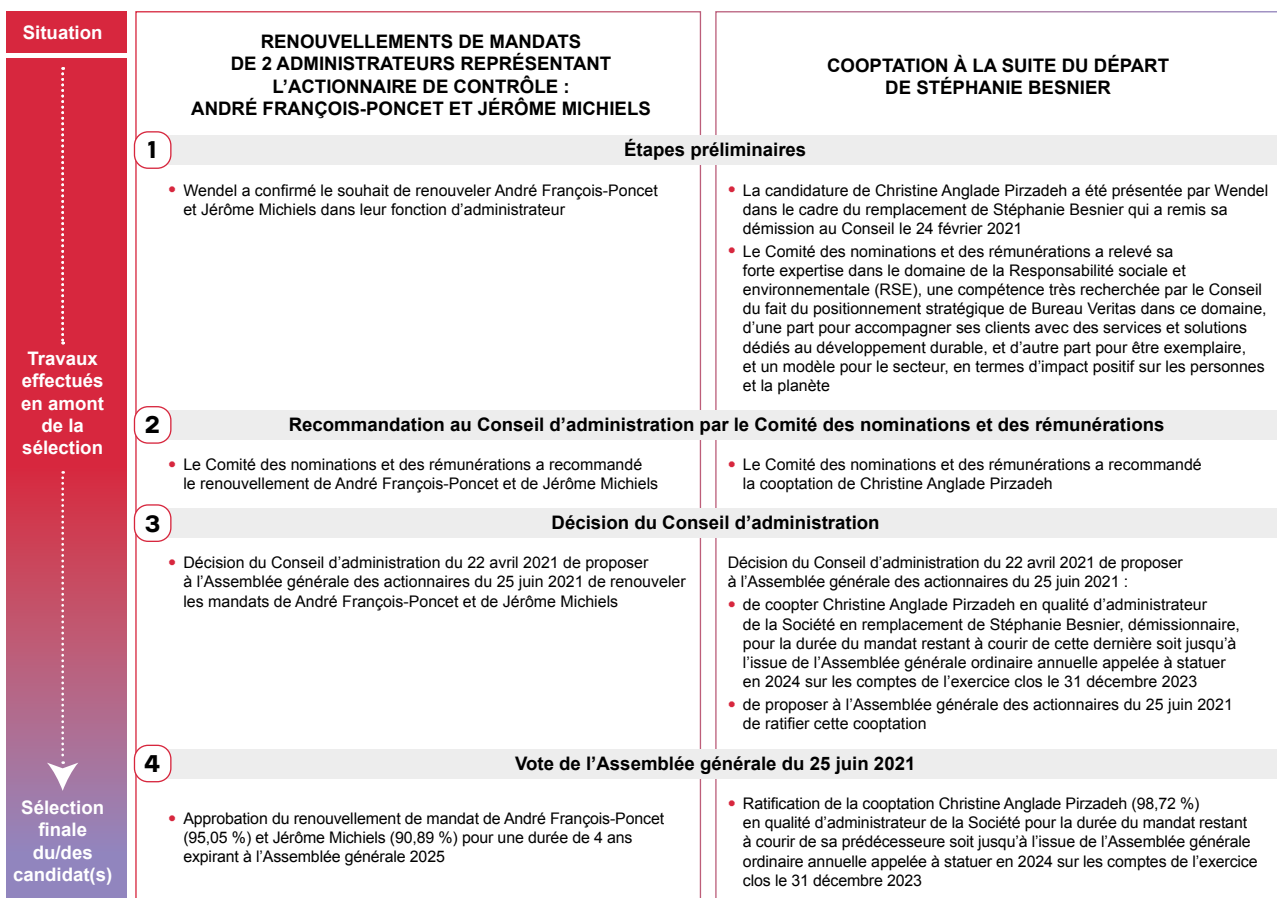
PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT : APPLICATION DU PROCESSUS EN 2021



PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT L'ACTIONNAIRE DE CONTRÔLE



PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT L'ACTIONNAIRE DE CONTRÔLE : APPLICATION DU PROCESSUS EN 2021



Absence de représentation des salariés et des salariés actionnaires

La Société n'a pas désigné d'administrateur représentant les salariés. Étant une filiale d'une société soumise à l'obligation de désigner un administrateur salarié au sens du premier alinéa de l'article L. 22-10-7 du Code de commerce, elle n'est pas elle-même soumise à cette obligation. La présence d'un administrateur représentant les salariés au sein du Comité des nominations et des rémunérations n'est, en conséquence, pas applicable à la Société.

En application de l'article L. 22-10-5 du Code de commerce, les sociétés cotées dont les actions détenues par les salariés représentent plus de 3 % du capital ont l'obligation de nommer au sein de leur Conseil un ou plusieurs représentants des salariés actionnaires. Au 31 décembre 2021, le pourcentage d'actions de la Société détenues par les salariés est de 0,77 %.

Formation des administrateurs

Bureau Veritas veille à ce que les administrateurs aient une bonne connaissance des activités du Groupe, de ses enjeux et de la stratégie.

À chaque séance du Conseil d'administration, une présentation d'une activité est faite par un membre du Comité exécutif en charge de l'activité concernée. Les administrateurs sont également amenés à rencontrer des membres de l'équipe de management lors de séances du Conseil et de réunions de comité.

Dans le contexte de pandémie de Covid-19, les sessions dédiées à la stratégie du Groupe sous la forme d'un séminaire d'une journée « en dehors les murs » associant des membres du Comité exécutif et de l'équipe de management n'ont pu avoir lieu et reprendront dès que cela sera possible.

Aucune visite collective de sites n'a pu être organisée pour l'ensemble des membres du Conseil d'administration depuis début 2020. Les visites de site reprendront dès que la situation sanitaire le permettra.

Lors de l'autoévaluation annuelle du Conseil, aucun besoin de formation complémentaire et spécifique n'a été exprimé.

Les administrateurs reçoivent également les communiqués de presse et des informations destinées aux actionnaires (Document d'enregistrement universel, lettres aux actionnaires) et la revue de presse quotidienne.

Un parcours d'intégration et de formation pour les nouveaux membres du Conseil a été mis en place comme suit :

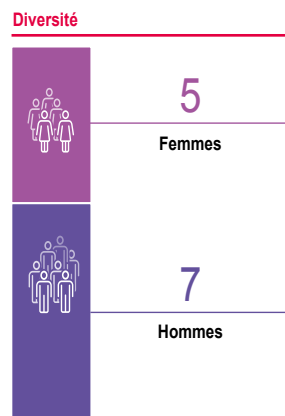
- des rencontres avec les membres du Comité exécutif et autres personnes clés au sein de l'organisation ;
- des visites de sites ;
- la remise d'un kit de bienvenue du nouvel administrateur comprenant :
 - le dossier permanent du Conseil d'administration qui inclut les éléments suivants :
 - la composition et fonctionnement des organes sociaux de la Société,
 - le répertoire des membres du Conseil d'administration,
 - le planning des réunions du Conseil et des comités,
 - les statuts de la Société,
 - les règlements intérieurs du Conseil d'administration et des comités,
 - la Charte de déontologie boursière,
 - le calendrier des fenêtres négatives,
 - les instructions AMF relatives aux opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article 19 du règlement européen sur les abus de marché,
 - le guide de l'information permanente et de la gestion de l'information privilégiée,
 - les coordonnées de la Banque gestionnaire des titres de la Société inscrits au nominatif et des contacts Bureau Veritas,
 - le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF,
 - le Code d'éthique du Groupe,
 - le Document d'enregistrement universel ;
 - le vade-mecum de l'administrateur de l'IFA.

Les résultats de l'application de cette politique, au 31 décembre 2021

Le Conseil d'administration a identifié les compétences, l'expérience et l'expertise essentielles pour remplir au mieux leurs fonctions compte tenu de la nature et de l'étendue des activités à l'international de la Société, de sa stratégie à moyen et long termes et des risques en jeu.


SYNTHÈSE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DIVERSITÉ

Critères	Objectifs	Résultats obtenus et constatés en 2021
Taille du Conseil d'administration	<p>En application de l'article 14 des statuts, le Conseil est composé de 3 à 18 membres nommés par l'Assemblée générale.</p> <p>L'objectif est de maintenir la taille du Conseil, à 12 membres, qui donne satisfaction, permet d'assurer une représentation équilibrée d'hommes et de femmes et de satisfaire aux recommandations de place en matière de proportion de membres indépendants.</p> <p>Cet objectif pourrait être réexaminé si de nouvelles contraintes conduisaient à devoir revoir la taille du Conseil.</p>	<p>L'objectif est atteint.</p> <p>Depuis le 2017, le Conseil est composé de 12 membres nommés par l'Assemblée générale.</p>
Représentation équilibrée en matière d'indépendance	<p>En application de l'article 9.3 du Code AFEP/MEDEF, la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.</p> <p>L'objectif du Conseil est d'avoir une majorité d'administrateur indépendants ce qui va au-delà des exigences du Code AFEP/MEDEF.</p>	<p>L'objectif est atteint.</p> <p>67 % d'administrateurs indépendants, en pratique le taux d'indépendance va donc au-delà des exigences du Code AFEP/MEDEF.</p> <p>Ce taux est stable depuis 2016.</p>
Représentation équilibrée d'hommes et de femmes	<p>Au moins 40 % d'administrateurs de chaque sexe qui correspond à l'obligation légale (article L. 22.10.4 du Code de commerce).</p>	<p>L'objectif est atteint.</p> <p>5 femmes (42 %) et 7 hommes (58 %)</p> <p>Cette répartition est stable depuis 2016.</p> <p>En 2021, deux administrateurs de sexe féminin ont quitté le Conseil d'administration et ont été remplacées par deux femmes.</p>



Représentation équilibrée en ancienneté	<p>Maintenir une harmonie dans l'ancienneté des mandats afin de combiner dynamisme et expérience au sein du Conseil.</p>	<p>L'objectif est atteint.</p> <p>En 2021, le Conseil n'a pas proposé le renouvellement de Ieda Gomes Yell pour un 3^e mandat et privilégié une candidature répondant aux besoins en compétence digitale et stratégique.</p>
--	--	---



Critères	Objectifs	Résultats obtenus et constatés en 2021
Diversité des compétences	S'assurer que les compétences de ses membres sont suffisamment diversifiées, complémentaires et en adéquation avec le développement et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques long terme. Les compétences recherchées couvrent les fonctions stratégiques, financières, le digital, les industries, le service, l'ESG, l'expérience internationale.	<p>L'objectif est atteint.</p> <p>Les administrateurs couvrent les 7 compétences définies dans la politique de diversité. 7 administrateurs ont au moins 5 compétences sur les 7 compétences clés.</p>  <p>Compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> Stratégie: 11 Expérience internationale: 11 Finance/comptabilité: 8 Expertise industrielle: 3 Digital: 5 Connaissance du secteur des services: 8 Développement durable – engagement sociétal et ressources humaines: 4
Représentation équilibrée en âge	En application de l'article 14 des statuts, le nombre de membres ayant dépassé 70 ans ne peut dépasser le 1/3. L'objectif est de maintenir la règle statutaire qui est satisfaisante.	<p>L'objectif est atteint.</p> <p>La moyenne d'âge est de 56 ans. La moyenne d'âge des femmes est de 54 ans. La moyenne d'âge des hommes est de 59 ans. Aucun membre a plus de 70 ans. Les administrateurs ont entre 47 ans et 65 ans.</p>

Autres caractéristiques

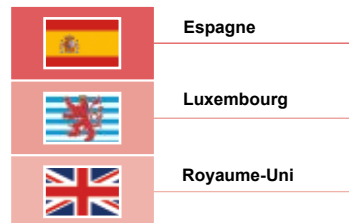
Présence de nationalités étrangères au sein du Conseil

Le Conseil essaie de renforcer autant que possible la présence de nationalités étrangères et diversifier le nombre de nationalités.

Dans le contexte actuel qui restreint les déplacements pour les réunions qui se tiendraient en présentiel ainsi que des contraintes de fuseaux horaires pour certaines zones géographiques, en 2021, le Conseil d'administration a privilégié des candidatures d'administrateurs résidents en Europe et répondant aux besoins en termes de compétences et d'expérience.

En outre, les administrateurs ont une forte expérience ou exposition internationale en occupant ou en ayant occupé des postes ou des mandats dans des entreprises à envergure internationales ou en exerçant des fonctions significatives à l'étranger.

3 nationalités étrangères représentées



Principales compétences recherchées

Stratégie : expérience en matière de définition de la stratégie, maîtrise des enjeux stratégiques.

Expérience internationale : expérience passée ou présente en tant que Directeur Général, membre du Comité exécutif ou cadre dirigeant au sein d'une entité de taille significative ou des fonctions de conseil de haut niveau ou de gestion, à l'international ou dans un groupe dont l'implantation est mondiale. Expérience acquise au sein de groupes internationaux. La dimension internationale témoigne également d'une maîtrise du management interculturel, une expatriation ou l'exercice d'un mandat social dans un Groupe international.

Finance/comptabilité : expérience approfondie de la finance d'entreprise et des processus d'audit, de contrôle et de *reporting* financier, de la gestion des risques et des assurances, de la comptabilité, de la trésorerie, de la fiscalité, des fusions et acquisitions, des marchés financiers.

Expertise industrie manufacturière : expertise dans une des industries verticales du Groupe (construction, immobilier, transport, pétrole & gaz, marine & *offshore*, nucléaire, défense, automobile, aéronautique, informatique, électronique, produits de consommation...). La liste n'est pas limitative et est aussi large et diversifiée que le sont les clients du Groupe. Idéalement, cette compétence s'acquiert dans une position de client du Groupe ou de ses concurrents, elle peut aussi découler d'une longue activité commerciale sur ce marché. Elle devrait s'accompagner d'une connaissance du métier des services ;

Digital : expertise ou expérience récente dans le développement et la mise en œuvre de stratégies en matière technologique et/ou digitale, expérience au sein de sociétés ayant un fort ancrage technologique et/ou digital.

Connaissance du secteur des services : expérience dans le secteur des services, connaissance de l'activité et de l'environnement concurrentiel du Groupe, expérience dans un secteur d'activité tourné vers l'innovation dans les services aux entreprises (BtoBtoS).

Développement durable – Engagement sociétal et Ressources humaines : expérience dans la gestion des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que dans la gestion des Ressources humaines. La RSE est au cœur de la stratégie du Groupe, en tant que levier de progrès et élément de compétitivité. Par ailleurs, la gestion des Ressources humaines d'un Groupe constitué de près de 80 000 salariés dont la plupart des experts ingénieurs métiers est un enjeu permanent pour le Groupe. L'expérience sur les sujets de rémunération des dirigeants et de politique de rémunération attractive pour attirer et fidéliser des personnes de haut potentiel est un exemple d'expertise recherchée.

3.2.2 ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil a évolué en 2021 après le départ de Stéphanie Besnier et de Ieda Gomes Yell remplacées respectivement par Christine Anglade Pirzadeh cooptée le 22 avril 2021 et Julie Avrane nommée le 25 juin 2021.

La cooptation de Christine Anglade Pirzadeh a été ratifiée par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 25 juin 2021 conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce.

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration de la Société était composé de douze membres : Aldo Cardoso, Président du Conseil d'administration, André François-Poncet, Vice-Président du Conseil d'administration, Christine Anglade Pirzadeh, Claude Ehlinger, Jérôme Michiels, Ana Giros Calpe, Julie Avrane, Siân

Herbert-Jones, Pascal Lebard, Lucia Sinapi-Thomas, Philippe Lazare et Frédéric Sanchez.

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration de Bureau Veritas comprenait 67 % d'administrateurs indépendants et 42 % de femmes. Conformément à l'article L. 22-10-3 du Code de commerce, la représentation des femmes au Conseil est supérieure à 40 %. Ces proportions sont inchangées au 1^{er} janvier 2022.

Les mandats de trois administrateurs arrivent à échéance lors de l'Assemblée générale qui statuera en 2022 sur les comptes 2021 : Messieurs Aldo Cardoso, Pascal Lebard et Philippe Lazare.

Changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration et des comités au cours de l'exercice (annexe 3 du Code AFEP/MEDEF)

SITUATION ARRÊTÉE AU 31 DÉCEMBRE 2021

	Nomination/Cooptation	Renouvellement	Départ
Conseil d'administration	Ratification par l'Assemblée générale du 25 juin 2021 de la cooptation de Christine Anglade Pirzadeh nommée en remplacement de Stéphanie Besnier lors du Conseil d'administration du 22 avril 2021	Ana Giros Calpe lors de l'Assemblée générale du 25 juin 2021	Stéphanie Besnier le 24 février 2021
		Lucia Sinapi Thomas lors de l'Assemblée générale du 25 juin 2021	
		André François-Poncet lors de l'Assemblée générale du 25 juin 2021	-
	Nomination de Julie Avrane lors de l'Assemblée générale du 25 juin 2021	Jérôme Michiels lors de l'Assemblée générale du 25 juin 2021	Ieda Gomes Yell le 25 juin 2021
Comité d'audit et des risques	Nomination de Julie Avrane par décision du Conseil d'administration du 25 juin 2021	-	Ieda Gomes Yell le 25 juin 2021
	Nomination de Frédéric Sanchez par décision du Conseil d'administration du 25 juin 2021		
Comité des nominations et des rémunérations	-	-	-
Comité stratégique	Nomination de Julie Avrane par décision du Conseil d'administration du 25 juin 2021	-	Stéphanie Besnier le 24 février 2021
	Nomination de Lucia Sinapi-Thomas par décision du Conseil d'administration du 27 juillet 2021		

Changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration et des comités entre la clôture de l'exercice et la date de dépôt du Document d'enregistrement universel

	Nomination/Cooptation	Renouvellement	Départ
Conseil d'administration	-	-	-
Comité d'audit et des risques	-	-	-
Comité des nominations et des rémunérations	-	-	-
Comité stratégique	-	-	-

3.2.3 ANALYSE DE L'INDÉPENDANCE

Chaque année une analyse approfondie de l'indépendance de chaque administrateur est réalisée par le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil d'administration sur la base des critères du Code AFEP/MEDEF.

Le Conseil examine le caractère indépendant ou non de ses membres au regard (i) de la définition mentionnée dans le Code AFEP/MEDEF, à savoir « un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » et (ii) des critères, que doivent examiner le Comité et le Conseil afin de qualifier un administrateur d'indépendant et de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre l'administrateur et la Direction, la Société ou son Groupe, résumés dans le tableau de synthèse

ci-après qui figurent également dans le Règlement intérieur du Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 16 décembre 2021, le Conseil d'administration a examiné, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations réuni le 13 décembre 2021, au cas par cas et critère par critère la situation de chaque administrateur.

Il a particulièrement examiné la situation de Siân Herbert-Jones, Lucia Sinapi-Thomas, Ana Giros Calpe, Aldo Cardoso, Pascal Lebard, Philippe Lazare, Frédéric Sanchez et de Julie Avrane, pour l'ensemble des critères et particulièrement au regard des liens d'affaires existants entre la Société et des sociétés dans lesquelles ces derniers exercent des fonctions.

Analyse de l'indépendance de certains administrateurs au regard du critère de la relation d'affaires

Le Conseil a examiné la situation de Aldo Cardoso, Siân Herbert-Jones, Lucia Sinapi-Thomas, Ana Giros Calpe, Pascal Lebard, Philippe Lazare, Frédéric Sanchez et de Julie Avrane au regard du critère de la relation d'affaires qui consiste à ne pas être *client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité*.

Pour apprécier le caractère significatif ou non de la relation d'affaires entretenue avec la Société ou le Groupe, le Conseil procède à un examen quantitatif et qualitatif de la situation de chaque administrateur indépendant concerné.

Dans ce cadre, pour déterminer le caractère non significatif et exempt de conflit d'intérêts de la relation d'affaires existant entre le Groupe et les sociétés dans lesquelles des membres occupent des fonctions, le Conseil, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a retenu comme critères :

- les entités juridiques signataires des contrats ;
- la nature de la relation d'affaires (client/fournisseur) et sa régularité dans le temps ;
- l'importance ou « l'intensité » de la relation au regard (i) du chiffre d'affaires annuel réalisé en 2021 entre les sociétés du Groupe et celles des sociétés au sein duquel l'administrateur exerce également un mandat social et (ii) du constat de l'absence de dépendance économique ou d'exclusivité entre les parties.

En application de ces critères, le Comité des nominations et des rémunérations du 13 décembre 2021 a analysé la situation de chaque administrateur susvisé en vérifiant l'existence de relations d'affaires, client ou fournisseur, entre le Groupe et les sociétés (dont la liste figure dans les biographies individuelles des administrateurs dans la section 3.2.4 du présent Document) où ils exercent des fonctions de mandataires sociaux et pour les cas où une telle relation existe, leur nature et leur importance. Le Comité des nominations et des rémunérations a conclu pour l'ensemble des sociétés identifiées⁽¹⁾ que le chiffre d'affaires réalisé représentait moins de 0,1 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et était non-significatif à l'échelle des deux parties et qu'il y avait absence de dépendance économique entre les deux parties. Il a par ailleurs vérifié que les conditions appliquées étaient normales et courantes au sein du Groupe.

Le Conseil a conclu au vu du rapport du Comité des nominations et des rémunérations que les relations d'affaires entretenues par Bureau Veritas n'étaient pas susceptibles de remettre en cause la qualification d'administrateur indépendant de chacun des administrateurs susvisés.

Analyse de l'indépendance au regard du critère d'ancienneté

Le Conseil d'administration estime que l'ancienneté du mandat au-delà de 12 ans n'est pas en soit un risque de perte de l'indépendance et de nature à compromettre la liberté de jugement. Au-delà de 12 ans d'ancienneté (trois mandats de quatre ans), la situation individuelle de chaque administrateur concerné est analysée. En mars 2021, Aldo Cardoso, administrateur et Président du Conseil d'administration a dépassé 12 années de mandat consécutives. Une analyse de sa situation individuelle a été menée en profondeur : compétence en gouvernance d'entreprise, attitude et personnalité attendue d'un indépendant, capacité à challenger et assurer un équilibre entre la Direction générale, les pouvoirs du Conseil et la présence de l'actionnaire de contrôle sont autant de critères qui ont compté dans la prise de décision.

Lors de sa séance du 16 décembre 2021, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, (i) ayant considéré qu'Aldo Cardoso par son attitude et la manière impartiale et exemplaire avec laquelle il exerce ses fonctions au sein du Conseil et des comités assurant l'équilibre entre et au sein des organes de gouvernance (ii) n'ayant relevé aucun dysfonctionnement ni événement de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à le placer en situation de conflits d'intérêts, a décidé de confirmer l'indépendance d'Aldo Cardoso tant vis-à-vis de la Direction générale que de l'actionnaire de contrôle et que le critère des 12 années d'ancienneté n'était pas pertinent et ne justifiait pas la perte de qualification d'indépendant. Une mention est faite dans la section dédiée aux explications quand il est dérogé au Code AFEP/MEDEF en section 3.1.2.

Lors du Conseil d'administration du 16 décembre 2021, huit des douze administrateurs ont ainsi été qualifiés d'indépendants : Siân Herbert-Jones, Lucia Sinapi-Thomas, Ana Giros Calpe, Aldo Cardoso, Pascal Lebard, Philippe Lazare, Frédéric Sanchez et de Julie Avrane.

Le tableau ci-après résume la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance.

1) Il s'agit de certaines sociétés dans lesquelles Aldo Cardoso, Siân Herbert-Jones, Lucia Sinapi-Thomas, Ana Giros Calpe, Pascal Lebard, Frédéric Sanchez et de Julie Avrane occupent des fonctions de mandataires sociaux ; s'agissant de Philippe Lazare, l'absence de relations d'affaires a été constatée.

Situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance du Code AFEP/MEDEF (annexe 3 du Code AFEP/MEDEF)

Prénom, Nom	Aldo Cardoso	André François-Poncet	Jérôme Michiels	Christine Anglade Pirezadeh ^(a)	Claude Ehlinger
Mandat exercé au sein de la Société	Président du Conseil d'administration, indépendant	Vice-Président du Conseil d'administration	Administrateur	Administrateur	Administrateur
Première nomination	3 juin 2009	1 ^{er} janvier 2018	19 décembre 2019	22 avril 2021	18 octobre 2016
Échéance mandat	AGOA ^(c) 2022	AGOA ^(c) 2025	AGOA ^(c) 2025	AGOA ^(c) 2024	AGOA ^(c) 2024
Durée totale mandat	12,5 ans	4 ans	2 ans	< 1 an	5 ans
Critères d'indépendance AFEP/MEDEF					
1. salarié, mandataire social au cours des 5 dernières années	√	Président du Directoire de Wendel	Directeur Général adjoint, Directeur financier de Wendel	Directrice de la communication et de la RSE de Wendel	Président non-exécutif de LCH SA
2. mandats croisés	√	√	√	√	√
3. relations d'affaires significatives	√	√	√	√	√
4. lien familial	√	√	√	√	√
5. ne pas avoir été CAC	√	√	√	√	√
6. mandat > 12 ans	- ^(d)	√	√	√	√
7. statut de dirigeant non-exécutif	√	√	√	√	√
8. Statut de l'actionnaire important	N/A	X	X	X	X

Les administrateurs indépendants sont identifiés en rouge.

(a) Ratification par l'Assemblée générale du 25 juin 2021 de la cooptation de Christine Anglade Pirezadeh nommée en remplacement de Stéphanie Besnier lors du Conseil d'administration du 22 avril 2021.

(b) Julie Avrane a été nommée lors de l'Assemblée générale du 25 juin 2021.

(c) Assemblée générale Ordinaire Annuelle des actionnaires.

(d) Voir les explications ci-avant et en section 3.1.2.

	Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes : <ul style="list-style-type: none"> • salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;
Critère 1	<ul style="list-style-type: none"> • salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ; • salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.
Critère 2	Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
Critère 3	Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil : <ul style="list-style-type: none"> • significatif de la Société ou de son Groupe ; ou • pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.
Critère 4	Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la Société ou de son Groupe.
Critère 5	Ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise ou d'une société du Groupe au cours des cinq années précédentes.
Critère 6	Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans et si cela compromet la liberté de jugement vis-à-vis de la Société, des actionnaires ou de la Direction.
Critère 7	Ne pas recevoir ou avoir reçu de rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe
Critère 8	Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société.

Prénom, Nom	Ana Giros Calpe	Julie Avrane ^(b)	Siân Herbert-Jones	Pascal Lebard	Lucia Sinapi- Thomas	Philippe Lazare	Frédéric Sanchez
Mandat exercé au sein de la Société	Administrateur indépendant	Administrateur indépendant	Administrateur indépendant	Administrateur indépendant	Administrateur indépendant	Administrateur indépendant	Administrateur indépendant
Première nomination	16 mai 2017	25 juin 2021	17 mai 2016	13 décembre 2013	22 mai 2013	3 octobre 2018	14 mai 2019
Échéance mandat	AGOA ^(c) 2025	AGOA ^(c) 2025	AGOA ^(c) 2024	AGOA ^(c) 2022	AGOA ^(c) 2025	AGOA ^(c) 2022	AGOA ^(c) 2023
Durée totale mandat	4,5 ans	< 1 an	5,5 ans	8 ans	8,5 ans	3 ans	2,5 ans
Critères d'indépendance AFEP/MEDEF							
1. salarié, mandataire social au cours des 5 dernières années ^(e)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2. mandats croisés ^(f)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3. relations d'affaires significatives ^(g)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
4. lien familial ^(h)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
5. ne pas avoir été CAC ⁽ⁱ⁾	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
6. mandat > 12 ans ^(j)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
7. statut de dirigeant non-exécutif ^(k)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
8. Statut de l'actionnaire important ^(l)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Nombre de mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères

Prénom, Nom	Direction générale/ exécutif		Administrateur	Conformité au Code AFEP/MEDEF
Aldo Cardoso	-		5	✓
Pascal Lebard	-		1	✓
Philippe Lazare	-		1	✓
Frédéric Sanchez	1		2	✓
Siân Herbert-Jones	-		3	✓
Christine Anglade Pirzadeh	-		1	✓
Claude Ehlinger	-		1	✓
André François-Poncet	1		2	✓
Jérôme Michiels	-		1	✓
Lucia Sinapi-Thomas	-		3	✓
Ana Giros Calpe	-		1	✓
Julie Avrane	-		3	✓

Synthèse de la composition du Conseil d'administration et de ses comités au 31 décembre 2021

Nom	Nationalité	Âge	Mandat actuel au sein de la Société	Principales fonctions	Nombre d'actions
Aldo Cardoso ^(a)	Française	65 ans	Président du Conseil d'administration	Administrateur de sociétés	12 351
André François-Poncet	Française	62 ans	Vice-Président du Conseil d'administration	Président du Directoire de Wendel	1 235
Christine Anglade Pirzadeh	Française	50 ans	Membre du Conseil d'administration	Directrice du Développement Durable et de la Communication, Conseiller du Directoire de Wendel	1 200
Claude Ehlinger	Luxembourgeoise	59 ans	Membre du Conseil d'administration	Président non-exécutif de LCH SA	1 230
Jérôme Michiels	Française	47 ans	Membre du Conseil d'administration	Directeur Général adjoint, Directeur financier de Wendel	1 200
Julie Avrane ^(a)	Française	50 ans	Membre du Conseil d'administration	Administratrice de sociétés	1 200
Ana Giros Calpe ^(a)	Espagnole	47 ans	Membre du Conseil d'administration	Directrice Générale Déléguée en charge de l'International, des Infrastructures, de la Performance, de la Recherche & du Développement et membre du Comité exécutif	1 200
Siân Herbert-Jones ^(a)	Britannique	61 ans	Membre du Conseil d'administration	Administratrice de sociétés	1 224
Pascal Lebard ^(a)	Française	59 ans	Membre du Conseil d'administration	Président de Equerre Capital Partners	1 200
Lucia Sinapi-Thomas ^(a)	Française	57 ans	Membre du Conseil d'administration	Directrice exécutive de Capgemini Ventures	2 040
Philippe Lazare ^(a)	Française	65 ans	Membre du Conseil d'administration	Administrateur de sociétés	2 058
Frédéric Sanchez ^(a)	Française	61 ans	Membre du Conseil d'administration	Président de Fives	1 200

(a) Administrateur indépendant.

Compétences des administrateurs

Ce tableau illustre les principales compétences exercées par les administrateurs parmi les compétences clés :

Nom	Stratégie	Expérience internationale	Finance/Comptabilité	Expertise industrielle manufacturière	Digital	Connaissance du secteur des services	Développement durable – Engagement sociétal et Ressources humaines
Aldo Cardoso	●	●	●			●	●
André François-Poncet	●	●	●			●	●
Christine Anglade Pirzadeh						●	●
Claude Ehlinger	●	●	●		●	●	
Jérôme Michiels			●		●		
Julie Avrane	●	●			●	●	
Ana Giros Calpe	●	●		●			●
Siân Herbert-Jones	●	●	●				
Pascal Lebard	●	●		●		●	
Lucia Sinapi-Thomas	●	●	●		●	●	
Philippe Lazare	●	●	●		●	●	
Frédéric Sanchez	●	●	●	●			

Nom	Début du 1 ^{er} mandat	Échéance du mandat	Comité d'audit et des risques	Comité des nominations et des rémunérations	Comité stratégique
Aldo Cardoso ^(a)	Censeur : juin 2005 ; administrateur : 3 juin 2009 ; Président du Conseil : 8 mars 2017	AGOA ^(d) 2022	Membre	Membre	Membre
André François-Poncet	Coopté en qualité d'administrateur et nommé en qualité de Vice-Président : 1 ^{er} janvier 2018	AGOA ^(d) 2025			Président
Christine Anglade Pirzadeh ^(b)	Administrateur : 22 avril 2021	AGOA ^(d) 2024			
Claude Ehlinger	Administrateur : 18 octobre 2016	AGOA ^(d) 2024		Membre	Membre
Jérôme Michiels	Coopté en qualité d'administrateur : 19 décembre 2019	AGOA ^(d) 2025	Membre		
Julie Avrane ^{(a) (c)}	Administrateur : 25 juin 2021	AGOA ^(d) 2025	Membre		Membre
Ana Giros Calpe ^(a)	Administrateur : 16 mai 2017	AGOA ^(d) 2025		Membre	
Siân Herbert-Jones ^(a)	Administrateur : 17 mai 2016	AGOA ^(d) 2024	Présidente		
Pascal Lebard ^(a)	Coopté en qualité d'administrateur : 13 décembre 2013	AGOA ^(d) 2022		Président	Membre
Lucia Sinapi-Thomas ^(a)	Administrateur : 22 mai 2013	AGOA ^(d) 2025		Membre	Membre
Philippe Lazare ^(a)	Coopté en qualité d'administrateur : 3 octobre 2018	AGOA ^(d) 2022	Membre		
Frédéric Sanchez ^(a)	Administrateur : 14 mai 2019	AGOA ^(d) 2023	Membre		

(a) **Membre indépendant.**

(b) Ratification par l'Assemblée générale du 25 juin 2021 de la cooptation de Christine Anglade Pirzadeh nommée en remplacement de Stéphanie Besnier lors du Conseil d'administration du 22 avril 2021.

(c) Julie Avrane a été nommée lors de l'Assemblée générale du 25 juin 2021.

(d) Assemblée générale Ordinaire Annuelle des actionnaires.

Prénom, Nom	Échéance mandats
Aldo Cardoso	AGOA 2022
Pascal Lebard	AGOA 2022
Philippe Lazare	AGOA 2022
Frédéric Sanchez	AGOA 2023
Siân Herbert-Jones	AGOA 2024
Christine Anglade Pirzadeh	AGOA 2024
Claude Ehlinger	AGOA 2024
André François-Poncet	AGOA 2025
Jérôme Michiels	AGOA 2025
Lucia Sinapi-Thomas	AGOA 2025
Ana Giros Calpe	AGOA 2025
Julie Avrane	AGOA 2025

3.2.4 BIOGRAPHIES DES ADMINISTRATEURS

Expertise, expérience en matière de gestion d'entreprises des membres du Conseil d'administration et mandats exercés au cours des cinq dernières années

(Annexe 3 du Code AFEP/MEDEF)

Fonctions exercées par les administrateurs au 31 décembre 2021



Aldo Cardoso

Président du Conseil d'administration, indépendant

Participation aux comités

- Membre du Comité d'audit et des risques
- Membre du Comité des nominations et des rémunérations
- Membre du Comité stratégique

65 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Bureau Veritas Immeuble Newtime 40/52, boulevard du Parc 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de 1^{re} Nomination :

AGM 3 juin 2009

Échéance du mandat : AGOA 2022

Nombre d'actions détenues dans la Société : 12 351

Biographie

Aldo Cardoso était censeur de la Société depuis juin 2005 avant d'être nommé administrateur et Président du Comité d'audit et des risques le 3 juin 2009 à l'occasion du changement du mode d'administration et de Direction de la Société. Depuis le 8 mars 2017, il est Président du Conseil d'administration. De 1979 à 2003, il a exercé plusieurs fonctions successives chez Arthur Andersen : consultant associé (1989), Président France (1994), membre du Conseil d'administration d'Andersen Worldwide (1998), Président du Conseil d'administration non exécutif d'Andersen Worldwide (2000) et Directeur général d'Andersen Worldwide (2002-2003). Il a occupé des fonctions d'administrateur de société chez Orange (2003-2007), Rhodia (2004-2011), Mobistar (2004-2014), GDF- Engie (2004-2019), Accor (2006-2009) GE Corporate Finance Bank (2009-2015). Aldo Cardoso est diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris et titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et du diplôme d'expertise comptable. Il est Chevalier de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre du mérite.

Principale activité exercée hors de la Société

Administrateur de sociétés.

Autres mandats en cours

Administrateur : Imerys ^(a), Worldline ^(a), DWS ^(a) (Francfort) et Ontex ^(a) (Belgique).

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Administrateur : Axa Investment Manager, ENGIE ^(a).

Cumul de mandats ^(b)

5 mandats d'administrateur.

^(a) Société cotée.

^(b) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit 5 mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.



André François-Poncet

Vice-Président du Conseil d'administration

Participation aux comités

- Président du Comité stratégique

62 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Wendel 89, rue Taitbout 75009 Paris

Date de 1^{re} Nomination :

CA 15 décembre 2017 (effet au 1^{er} janvier 2018)

Échéance du mandat : AGOA 2025

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 235

Biographie

André François-Poncet est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de la Harvard Business School. Il débute sa carrière en 1984 au sein de Morgan Stanley à New York et ensuite à Londres, puis à Paris où il a été en charge de la création du bureau de Morgan Stanley. Après seize années passées au sein de Morgan Stanley, il rejoint BC Partners (Paris et Londres) en 2000 où il travaille en qualité de *Managing Partner* jusqu'en décembre 2014 puis de *Senior Advisor* jusqu'en décembre 2015. Employé comme associé de CIAM (2016-2017), il devient Président du Directoire de Wendel en janvier 2018.

Principale activité exercée hors de la Société

Président du Directoire de Wendel ^(a).

Autres mandats en cours

Administrateur : Axa ^(a).
Membre du bureau : Club des Trente.

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Directeur général : LMBO Europe SAS.
Mandats au sein de filiales du groupe Wendel
Président et administrateur : Trief Corporation SA.
Administrateur : Winvest Conseil SA

Cumul de mandats ^(b)

2 mandats d'administrateur et 1 mandat exécutif.

(a) Société cotée.

(b) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit 5 mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.



Christine Anglade Pirzadeh

Membre du Conseil d'administration

50 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle principale :

Wendel 89, rue Taitbout 75009 Paris

Date de 1^{re} nomination :

CA du 22 avril 2021

Échéance du mandat : AGOA 2024

Nombre d'actions détenues dans la Société : -

Biographie

Christine Anglade Pirzadeh est Directrice du Développement Durable et de la Communication de Wendel depuis octobre 2011. Elle est membre du Comité de gestion de Wendel et Conseiller du Directoire.

Elle était précédemment Directrice de la communication de l'Autorité des marchés financiers qu'elle avait rejointe en 2000. Elle a été Chargée de mission à la Direction des Médias des Services du Premier ministre de 1998 à 2000. Elle a commencé sa carrière au sein de la rédaction de la Correspondance de la Presse.

Elle est diplômée d'une maîtrise en droit international et européen (Paris I) et d'un DEA de droit de la communication (Paris II).

Principale activité exercée hors de la Société

Directrice du Développement Durable et de la Communication, Conseiller du Directoire de Wendel

Autres mandats en cours

Néant

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Néant

Cumul de mandats ^(a)

1 mandat d'administrateur.

(a) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit 5 mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.



Claude Ehlinger

Membre du Conseil d'administration

Participation aux comités

- Membre du Comité des nominations et des rémunérations
- Membre du Comité stratégique

59 ans

Nationalité luxembourgeoise

Adresse professionnelle principale

18, rue du Quatre-Septembre 75002 Paris

Date de 1^{re} Nomination :

AGM 18 octobre 2016

Échéance du mandat : AGOA 2024

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 230

Biographie	Claude Ehlinger a été nommé administrateur de la Société le 18 octobre 2016. Il a rejoint Wendel le 1 ^{er} octobre 2016 en tant que CEO d'Oranje-Nassau, Directeur associé et membre du Comité d'investissement. Depuis 2019, il est <i>Senior Advisor</i> . Claude Ehlinger était précédemment Directeur Général adjoint de Louis Dreyfus Company qu'il avait rejoint en juillet 2007 comme Directeur financier groupe. Il a été Directeur général par intérim de Louis Dreyfus Company de juin 2014 à octobre 2015. Claude Ehlinger a commencé sa carrière en 1985 chez Thomson Group avant de rejoindre Finacor en 1987 en tant que Directeur associé. De 1999 à 2003, il fut Directeur financier chez CCMX, puis Contrôleur financier régional chez Caggemini. Il rejoignit Eutelsat en juin 2004 en tant que Directeur financier groupe jusqu'en juillet 2007. Claude Ehlinger est diplômé d'HEC.
Principale activité exercée hors de la Société	Président non-exécutif du Conseil d'administration de LCH SA (Banque Centrale de Compensation).
Autres mandats en cours	<p>Mandats au sein de filiales du groupe Wendel</p> <p><i>Senior Advisor</i> de Wendel.</p> <p>Administrateur : Wendel Luxembourg SA (anciennement Trief Corporation SA)</p> <p>Président et administrateur : Stahl Lux 2 SA, Stahl Group SA, Stahl Parent BV et Oranje-Nassau Groep.</p>
Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)	<p>Administrateur : Expansion 17 SA SICAR, Global Performance 17 SA SICAR.</p> <p>Mandats au sein de filiales du groupe Wendel</p> <p>Représentant permanent d'Oranje-Nassau Groep BV au sein d'Oranje-Nassau Développement SA SICAR.</p> <p>Représentant permanent d'Oranje-Nassau Groep BV au sein de Winvest International SA SICAR.</p>
Cumul de mandats ^(a)	1 mandat d'administrateur.

(a) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit 5 mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.



Jérôme Michiels

Membre du Conseil d'administration

Participation aux comités

- Membre du Comité d'audit et des risques

Autre :

- Cybersécurité Sponsor ^(a)

47 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Wendel 89, rue Taitbout 75009 Paris

Date de 1^{er} Nomination :

CA du 19 décembre 2019

Échéance du mandat : AGOA 2025

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 200

Biographie

Jérôme Michiels a été nommé Directeur financier du groupe Wendel le 1^{er} octobre 2015. Il est également Directeur Général adjoint et Directeur des ressources opérationnelles. Jérôme Michiels est membre du Comité de gestion et membre du Comité d'investissement avec voix délibérative. Arrivé chez Wendel fin 2006, en tant que Directeur d'investissement, Jérôme Michiels avait été promu Directeur en janvier 2010. Il a été nommé Directeur associé à compter du 1^{er} janvier 2012 et a intégré le Comité d'investissement. Il était auparavant Chargé d'affaires au sein du fonds d'investissement BC Partners de 2002 à 2006, après avoir été consultant au sein du Boston Consulting Group de 1999 à 2002, assurant des missions de conseil en stratégie en Europe, en particulier dans les domaines de la distribution, du transport, des télécoms et des services financiers. Jérôme Michiels est diplômé de HEC. Il pilote le Wendel Lab dont l'activité est dédiée au financement des entreprises à forte croissance. En 2020, il a été nommé en qualité de sponsor Cyber Sécurité pour Bureau Veritas.

Principale activité exercée hors de la Société

Directeur Général adjoint, Directeur financier de Wendel.

Autres mandats en cours

Mandats au sein de filiales du groupe Wendel

Président de Coba SAS.

Gérant d'Oranje-Nassau GP SARL.

Président et administrateur des sociétés : Wendel Luxembourg SA (anciennement Trief Corporation SA), Wendel Lab SA et Irregen SA.

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Président et administrateur de : Grauggen SA, Hourggen SA, Jeurggen SA.

Administrateur d'Oranje-Nassau Parcours SA, de Winvest Conseil SA, d'IHS Holding Limited, de Stahl Parent BV, de Stahl Group SA et de Stahl Lux 2 SA.

Cumul de mandats ^(b)

1 mandat d'administrateur.

(a) Le cybersecurity sponsor est une fonction créée en 2020 qui supervise au sein du Conseil la feuille de route du Groupe en matière de cybersécurité avec l'objectif de renforcer la position de Bureau Veritas en la matière. Pour plus de détails, voir la section 2.4.3 – La cybersécurité et la protection des données.

(b) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser : le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit 5 mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.



Julie Avrane

Membre du Conseil d'administration, indépendant

Participation aux comités

- Membre du Comité d'audit et des risques
- Membre du Comité stratégique

50 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle principale :

Clear Direction, 144, rue de Longchamp 75116 Paris

Date de 1^{re} nomination :

AGM 25 juin 2021

Échéance du mandat : AGOA 2025

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 200

Biographie

Julie Avrane est une ancienne Directrice associée de McKinsey & Company en France, spécialisée dans les hautes technologies, les industries de pointe et les talents/le futur du travail. Elle a servi des clients majeurs à travers l'Europe dans les domaines de la haute technologie, de l'aérospatial et de la défense, du transport et de la mobilité. Elle a 25 ans d'expérience dans le conseil en management, avec une expertise dans le numérique, la stratégie d'entreprise, la croissance, l'organisation, la transformation, les fusions, et en matière de culture et de gestion du changement. Les projets vont des transformations et redressements à grande échelle aux stratégies de croissance et à l'industrie 4.0. Avant de rejoindre le bureau parisien de McKinsey, Julie Avrane a travaillé pendant deux ans en tant que *business analyst* au bureau londonien de McKinsey de 1995 à 1997 et en tant que chercheur chez Bull Honeywell à Boston en 1993 et Cogema (Areva) en 1994. Julie Avrane est diplômée de l'École nationale supérieure des télécommunications de Paris et du Collège des ingénieurs. Elle est également titulaire d'un MBA de l'INSEAD. Elle est membre du Conseil d'administration de Valeo, représentant FSP, et membre du Conseil d'administration du Groupe Monnoyeur.

Principale activité exercée hors de la Société

Administratrice de sociétés

Autres mandats en cours

Administratrice de Valeo ^(a), représentante du FSP
Administratrice du groupe Monnoyeur
Membre du Conseil de surveillance de Unibail-Rodamco-Westfield ^(a)
Membre du Conseil d'une start-up, Cubyn depuis mai 2021

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Cumul de mandats ^(b) 3 mandats d'administrateur.

^(a) Société cotée.

^(b) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit 5 mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.



Ana Giros Calpe

Membre du Conseil d'administration, indépendant

Participation aux comités

- Membre du Comité des nominations et des rémunérations

47 ans

Nationalité espagnole

Adresse professionnelle principale

SUEZ Tour CB21 16, place de l'Iris 92040 Paris La Défense

Date de 1^{re} Nomination :

AGM 16 mai 2017

Échéance du mandat : AGOA 2025

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 200

Biographie

Ana Giros Calpe est membre du Conseil d'administration depuis le 16 mai 2017. Ana Giros Calpe est Directrice Générale déléguée en charge de l'International, des Infrastructures, de la Performance, de la Recherche & du Développement de Suez Groupe et membre du Comité exécutif. Elle est ingénieure diplômée de l'École polytechnique de Barcelone et de l'Insead. Elle a assumé diverses fonctions chez Alstom Transport, dont celle de Directrice générale de la division Alstom Transport France.

Principale activité exercée hors de la Société

Directrice Générale déléguée en charge de l'International, des Infrastructures, de la Performance, de la Recherche & du Développement.

Autres mandats en cours

Présidente de Suez International.
Administratrice de :LYDEC (Maroc), SEN'EAU (Sénégal) et la Fondation d'Entreprise Suez (France).

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Administratrice : Suez Treatment Solutions Spain et SUEZ NWS Limited.
Membre titulaire du Conseil : IAM (*Inversiones Aguas Metropolitanas*) (Chili) ^(a).
Présidente de Safège.

Cumul de mandats ^(b)

1 mandat d'administrateur.

(a) Société cotée.

(b) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser : le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit 5 mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.



Siân Herbert-Jones

Membre du Conseil d'administration, indépendant

Participation aux comités

- Présidente du Comité d'audit et des risques

61 ans

Nationalité britannique

Adresse professionnelle principale

Bureau Veritas Immeuble Newtime 40/52, boulevard du Parc 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de 1^{re} Nomination :

AGM 17 mai 2016

Échéance du mandat : AGOA 2024

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 224

Biographie

Siân Herbert-Jones a été nommée administratrice de la Société le 17 mai 2016. Siân Herbert-Jones a tout d'abord exercé pendant 13 ans au sein du cabinet PricewaterhouseCoopers, au bureau de Londres de 1983 à 1993 en qualité notamment de Directeur *Corporate Finance*, puis au bureau de Paris de 1993 à 1995 en qualité de Directeur des fusions & acquisitions. Elle a ensuite rejoint le groupe Sodexo en 1995 au sein duquel elle a été successivement en charge du développement international de 1995 à 1998, de la trésorerie groupe de 1998 à 2000 puis Directeur financier adjoint en 2000. De 2001 à mars 2016, elle a occupé les fonctions de Directeur financier du groupe Sodexo. Siân Herbert-Jones est titulaire d'un *Master of Art* en histoire de l'université d'Oxford ainsi que d'un diplôme d'expert-comptable au Royaume-Uni.

Principale activité exercée hors de la Société

Administratrice de sociétés.

Autres mandats en cours

Administratrice : Air Liquide SA ^(a) (Présidente du Comité d'audit et des comptes), Capgemini SE ^(a) (membre du Comité d'audit) et Compagnie Financière Aurore International (filiale du groupe Sodexo) (depuis février 2016).

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Directeur financier et membre du Comité exécutif : groupe Sodexo.

Présidente : Etin SAS, Sodexo Etinbis SAS, Sofinsod SAS.

Administratrice : Sodexo Awards Co., Sodexo Japan Kabushiki Kaisha Ltd, Sodexo Mexico SA de CV, Sodexo Mexico Servicios de Personal SA de CV, Sodexo Remote Sites the Netherlands BV, Sodexo Remote Sites Europe Ltd, Universal Sodexo Eurasia Ltd, Sodexo, Inc, Sodexo Management, Inc, Sodexo Remote Sites USA, Inc, Sodexo Services Enterprises LLC, Universal Sodexo Services de Venezuela SA, Universal Sodexo Empresa de Servicios y Campamentos SA, Sodexo Global Services UK Ltd, Sodexo Remote Sites Support Services Ltd, Universal Sodexo Kazakhstan Ltd, Universal Sodexo Euroasia Ltd, Sodexo Motivation Solution Mexico SA de CV, Sodexo Motivation Solutions UK Ltd.

Membre du Conseil de direction : Sodexo en France SAS, Sodexo Entreprises SAS, Sodexo Pass International SAS, One SAS0.

Représentant permanent de Sofinsod SAS au Conseil de surveillance : One SCA.

Cumul de mandats ^(b)

3 mandats d'administrateur.

(a) Société cotée.

(b) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser : le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit 5 mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.



Pascal Lebard

Membre du Conseil d'administration, indépendant

Participation aux comités

- Président du Comité des nominations et des rémunérations
- Membre du Comité stratégique

59 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Equerre Capital Partners 20, avenue Kléber 75116 Paris

Date de 1^{re} Nomination :

CA 13 décembre 2013

Échéance du mandat : AGOA 2022

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 200

Biographie

Pascal Lebard a été coopté en qualité d'administrateur de la Société par le Conseil d'administration du 13 décembre 2013. Pascal Lebard a débuté sa carrière comme chargé d'affaires auprès du Crédit Commercial de France (1986-1989), puis Directeur associé au sein de 3i SA (1989-1991). En 1991, il devient Directeur d'Ifint devenu Exor Group (groupe Agnelli). En 2003, il rejoint Worms & Cie (devenu Sequana en 2005) en tant que membre du Conseil de surveillance (2003-2004), membre puis Président du Directoire (2004-2005). En 2005, il devient Directeur Général délégué puis Directeur général de Sequana en 2007 et est nommé Président directeur général en juin 2013. Pascal Lebard est diplômé de l'EDHEC. Il est Président de Equerre Capital Partners depuis 2021.

Principale activité exercée hors de la Société

Président de Equerre Capital Partners.

Autres mandats en cours

Président directeur général de Sequana ^(a).
Président : DLMD SAS et Pascal Lebard Invest SAS.

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Président Boccafin (SAS), Arjowiggins Security (SAS), Antalis Asia Pacific Ltd (Singapour), Antalis International (SAS).
Administrateur : CEPI (Belgique), *Confederation of European Paper Industries*, Club Méditerranée (SA) et Taminco Corp. (USA).
Membre du Conseil de surveillance : Eurazeo PME (SA).
Représentant permanent d'Oaktree Luxembourg Flandre Anchor SARL (Lux), administrateur.
Président du Comité d'audit et Membre du Comité des nominations et des rémunérations : Novartex SAS/ Vivarte.
Administrateur : Lisi (SA) ^(a).
Mandats au sein de filiales du groupe Sequana
Président : Arjowiggins (SAS), Arjobex (SAS) et Arjobex Holding (SAS).
Président du Conseil d'administration : Antalis.
Administrateur : AW HKK1 Ltd (Hong Kong).

Cumul de mandats ^(b)

1 mandat d'administrateur.

^(a) Société cotée.

^(b) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser : le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit 5 mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.



Lucia Sinapi-Thomas

Membre du Conseil d'administration, indépendant

Participation aux comités

- Membre du Comité des nominations et des rémunérations
- Membre du Comité stratégique

57 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Capgemini 76, avenue Kléber 75116 Paris

Date de 1^{re} Nomination :

AGM 22 mai 2013

Échéance du mandat : AGOA 2025

Nombre d'actions détenues dans la Société : 2 040

Biographie

Lucia Sinapi-Thomas a été nommée administrateur de la Société le 22 mai 2013. Lucia Sinapi-Thomas est diplômée de l'ESSEC (1986), elle est titulaire d'une maîtrise en droit de Paris II – Panthéon Assas (1988), a été admise au Barreau de Paris en tant qu'avocate (1989) et a une certification d'analyste financier (SFAF 1997). Elle a débuté sa carrière en 1986 en tant qu'avocate en droit des affaires et en fiscalité avant de rejoindre Capgemini en 1992. Elle a plus de 20 ans d'expérience au sein du groupe Capgemini, successivement en tant que Directrice fiscale groupe (1992) puis Responsable *Corporate Finance*, Trésorerie et Relations Investisseurs (1999), périmètre par la suite étendu à la Gestion des Risques et aux Assurances (2005), ainsi que membre du Comité des engagements du groupe. Elle était Directeur financier adjoint de 2013 au 31 décembre 2015. Elle a pris les fonctions de Directeur exécutif *Business Platforms* au sein du groupe Capgemini en janvier 2016. Depuis le 1^{er} janvier 2019, Lucia Sinapi-Thomas est Directeur exécutif de Capgemini Ventures.

Principale activité exercée hors de la Société

Directrice exécutive de Capgemini Ventures.

Autres mandats en cours

Administratrice : Capgemini SE ^(a), Dassault Aviation ^(a), AZQORE SA (Suisse).

Mandats au sein de filiales du groupe Capgemini

Directrice générale de Capgemini Ventures (depuis le 24 juin 2019).

Présidente du Conseil de surveillance : FCPE Capgemini.

Membre du Conseil de surveillance : FCPE ESOP Capgemini.

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Directrice exécutive de *Business Platforms*, Capgemini.

Présidente de Prosodie SAS, Capgemini Employees Worldwide SAS.

Directrice générale de Sogeti France SAS et Capgemini Outsourcing Services SAS.

Administratrice : Euriware SA, Capgemini Danmark A/S (Danmark), Sogeti Sverige MITT AB (Suède), Sogeti Sverige AB (Suède), Sogeti Norge A/S (Norvège), Capgemini Business Services Guatemala SA, Capgemini Polska Sp. z o.o. (Pologne) et Fifty Five Genesis Project Inc (USA).

Cumul de mandats ^(b)

3 mandats d'administrateur.

(a) Société cotée.

(b) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser : le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit 5 mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.



Philippe Lazare

Membre du Conseil d'administration, indépendant

Participation aux comités

- Membre du Comité d'audit et des risques

65 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Bureau Veritas Immeuble Newtime 40/52, boulevard du Parc 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de 1^{re} Nomination :

CA 3 octobre 2018

Échéance du mandat : AGOA 2022

Nombre d'actions détenues dans la Société : 2 058

Biographie

Philippe Lazare a été coopté en qualité d'administrateur de la Société par le Conseil d'administration le 3 octobre 2018. Philippe Lazare était Président directeur général d'Ingenico Group jusqu'à fin octobre 2018. Avant de rejoindre Ingenico Group en 2007, il a occupé les fonctions de Directeur Général délégué et Directeur général du Réseau Grand Public au sein du Groupe La Poste, où il fut notamment chargé du développement et de l'optimisation du plus grand réseau de distribution en France. Au sein de La Poste, Philippe Lazare a également exercé les responsabilités de Président directeur général de Poste-Immo. Il a une expérience significative en gestion des opérations, notamment en tant que Directeur général d'Eurotunnel où il fut chargé des opérations liées à l'exploitation du tunnel (2001-2002), ainsi qu'en tant que Directeur Général adjoint du groupe Air France, en charge de la logistique industrielle et de la maintenance de flotte, incluant Air France Maintenance, Air France Industries et Servair. Philippe Lazare a également occupé des postes de responsabilité managériale au sein de Sextant Avionics, une division de Thales (1990-1994), et du groupe PSA (1983-1990). Philippe Lazare est diplômé de l'École Supérieure d'Architecture de Paris-La Défense. Il est Chevalier de la Légion d'honneur. Il a été nommé membre du Haut Comité du Gouvernement d'Entreprise en 2019.

Principale activité exercée hors de la Société

Administrateur de sociétés.

Autres mandats en cours

Néant.

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Président directeur général d'Ingenico SA ^(a).

Cumul de mandats ^(b)

1 mandat d'administrateur.

(a) Société cotée.

(b) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser : le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit 5 mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.



Frédéric Sanchez

Membre du Conseil d'administration, indépendant

- Membre du Comité d'audit et des risques

61 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Fives Group 3, rue Drouot 75009 Paris

Date de 1^{re} Nomination :

AGM 14 mai 2019

Échéance du mandat : AGOA 2023

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 200

Biographie

Frédéric Sanchez est diplômé d'HEC (1983), de Science Po Paris (1985) et titulaire d'un DEA d'Économie de l'Université Paris-Dauphine (1984). Il commence sa carrière en 1985 au sein du groupe Renault au Mexique et aux USA, puis rejoint fin 1987 le Cabinet Ernst & Young en tant que Directeur de mission. Il intègre ensuite en 1990 le groupe Fives-Lille (rebaptisée Fives en 2007), au sein duquel il occupera différentes fonctions avant d'en devenir le Directeur administratif et financier en 1994, puis Directeur général en 1997. En 2002, il devient Président du Directoire, puis à partir de décembre 2018, Président. Sous sa direction, Fives a accéléré son développement en se structurant autour de quatre pôles d'activité et en renforçant sa présence à l'international au travers d'acquisitions majeures et avec l'ouverture de bureaux régionaux en Asie, en Russie, en Amérique latine et au Moyen-Orient.

Principale activité exercée hors de la Société

Président de Fives ^(a).

Autres mandats en cours

Président de Fives ^(a).

Au sein du MEDEF : Président de MEDEF International, Président des Conseils des chefs d'entreprises France-Émirats Arabes Unis et France-Japon de MEDEF International.

Membre du Conseil de surveillance de Thea Holding SAS et de STMicroelectronics ^(a).

Administrateur de Compagnie des Gaz de Pétrole Primagaz et Orange SA, Coprésident d'honneur de l'Alliance Industrie du Futur, Président de Purple Development SAS.

Mandats au sein de filiales de FIVES en France

Président de Fives Orsay SAS, FI 2013 SAS, Président de Fives Alexandre III SAS, Fives Real Estate SAS, FivesManco SAS, NovaFives SAS, Président du Conseil d'administration de Orsay SAS, Représentant permanent de Fives, administrateur de Fives Pillard SA, Président du Comité de surveillance de Fives ECL SAS, Fives FCB SAS, Fives Machining SAS, Fives Solios SAS, Membre du Comité de surveillance de Fives Cail SAS, Fives Celes SAS, Fives Cinetic SAS, Fives Conveying SAS, Fives Cryo SAS, Fives DMS SA, Fives Filling & Sealing SAS, Fives Intralogistics SAS, Fives Maintenance SAS, Fives Nordon SAS, Fives Stein SAS, Fives Syleps SAS, Fives Xcella SAS, Gérant de FI 2006 SARL et de FI 2011 SARL.

Mandats au sein de filiales de FIVES à l'étranger

CEO de Fives Inc, *Director* de Fives Landis Ltd, Fives Cinetic Corp., Fives DyAG Corp, Fives Engineering (Shanghai) CO., Ltd, de Fives Intralogistics Corp., de Fives Intralogistics K.K., Fives Machining Systems, Inc, Fives North American Combustion, Inc, Fives Stein Metallurgical Technology (Shanghai) CO., Ltd, Fives UK Holding Ltd, Shanghai Fives Automation & Processing Equipment CO., Ltd, de Fives Landis Corp.

Président du Conseil d'administration de Eiffel Re., Fives Do Brazil Comercio de Maquinas Industriais e Servicos de Engenharia EIRELI, et de Fives Italy SRL, Administrateur de Fives Intralogistics SPA et Eiffel Re., *Representative Director* de Fives Japan K.K et *Managing Member* de Fives Lund LLC.

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Administrateur de Business France, Membre du Comité de surveillance de Hime Saur, *Director* de Mirion Technologies (Topco) Lt et Daisho Seiki Corporation.

Président du Conseil d'administration de F.L. Metal SA

Cumul de mandats ^(b)

2 mandats d'administrateur et 1 mandat de Direction générale.

^(a) Société cotée.

^(b) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser : le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit 5 mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.

3.3 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.3.1 CADRE DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont détaillées par le Règlement intérieur du Conseil d'administration, dont la dernière mise à jour date du 22 juin 2018. Le Règlement intérieur du Conseil constitue la Charte de gouvernance des administrateurs. Il est disponible sur site internet de la Société.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président. En 2021, le Conseil d'administration s'est réuni sept fois. Sur sept séances, six séances se sont tenues en visioconférence. Trois rendez-vous d'information ont été organisés en cours d'année pour échanger, se tenir informés sur des sujets liés à la stratégie et à l'attaque cyber. La session stratégique sous la forme d'un séminaire d'une journée « hors les murs » dédiée à l'élaboration de la nouvelle stratégie du Groupe a eu lieu au début de l'année 2021.

Le planning annuel prévisionnel des dates de réunions du Conseil d'administration (hors séances extraordinaires) est arrêté et communiqué à chaque membre avant la fin de chaque exercice.

Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux séances du Conseil qui arrêtent les comptes annuels et semestriels.

Chaque année, des sessions en dehors de la présence du Directeur Général (*executive session*) sont organisées. En 2021, cinq *executive sessions* ont été organisées pour des raisons pratiques à la suite de séance du Conseil. Les administrateurs peuvent également rencontrer les principaux dirigeants de la Société en dehors de la présence du Directeur Général (préalablement informé).

Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire couvrant les points inscrits à l'ordre du jour et remis à chaque membre plusieurs jours avant la réunion afin de permettre un examen préalable des documents par les administrateurs.

En cours de séance, une présentation détaillée des points à l'ordre du jour est réalisée par les membres de la Direction générale. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par la Direction générale tous les documents utiles (y compris toute information critique concernant la Société). Les présentations sont suivies de discussions ou de débats avant le vote. Un projet de procès-verbal détaillé, résumant les débats et les questions soulevées et mentionnant les décisions prises et les réserves émises, est ensuite transmis aux membres pour examen et commentaires avant d'être approuvé formellement en séance par le Conseil d'administration.

Les administrateurs reçoivent également l'information utile à tout moment de la vie de la Société, si l'importance ou l'urgence de l'information l'exige.

Ils bénéficient aussi, s'ils le jugent nécessaire, d'une formation complémentaire sur les spécificités du Groupe, ses métiers et son secteur d'activité.

Organisation des travaux du Conseil en période de crise sanitaire liée au Covid-19

La crise sanitaire a nécessité une réactivité et une adaptabilité immédiate afin de pouvoir maintenir les échanges entre la Direction générale et le Conseil d'administration, notamment afin que ce dernier puisse continuer à décider des orientations de l'activité du Groupe et veiller à leur mise en œuvre.

Les séances du Conseil d'administration se sont principalement tenues en visioconférence avec un système qui garantissait la bonne tenue et la sécurité des échanges.

La tenue du Conseil d'administration en visioconférence a été instantanée et favorisée, en situation d'urgence, la tenue des séances du Conseil d'administration supplémentaires a permis au Conseil de jouer pleinement son rôle, prendre les décisions qui s'imposaient et d'être informé régulièrement de l'évolution sur le plan sanitaire du Groupe.

Executive sessions

Conformément aux dispositions du Code AFEP/MEDEF qui recommandent d'organiser chaque année au moins une réunion hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, le Règlement intérieur prévoit que les administrateurs non exécutifs de la Société se réunissent hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes une fois par an, afin d'évaluer les performances du Président, du Directeur Général, du ou des Directeurs Généraux délégués.

Cette réunion est aussi l'occasion périodique de réfléchir à l'avenir du management. Chaque année, des sessions en dehors de la présence du Directeur Général (*executive session*) sont organisées.

En 2021, cinq *executive sessions* ont été organisées pour des raisons pratiques à la suite de séance du Conseil. Les discussions ont porté sur des sujets de gouvernance.

3.3.2 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration, destiné notamment à préciser les modalités de son fonctionnement en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires, a été adopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 3 juin 2009. Il fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour régulière. La dernière révision du Règlement intérieur a été adoptée par le Conseil d'administration le 22 juin 2018 et disponible sur le site internet de la Société.

Le Règlement intérieur rappelle que le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Règlement intérieur est divisé en cinq chapitres, dont les principales dispositions sont résumées ci-après :

- le premier chapitre est consacré en particulier à la mission du Conseil d'administration, à la description des modalités de réunion du Conseil (notamment la tenue de réunions par des moyens de télécommunication), à la déontologie, à la Charte des administrateurs et à la rémunération des administrateurs ;

- le deuxième chapitre précise les règles d'indépendance des administrateurs ;
- les troisième et quatrième chapitres sont consacrés aux censeurs et aux comités du Conseil d'administration ; et
- le dernier chapitre est consacré aux modalités de modification, d'entrée en vigueur et de publication du Règlement intérieur et à l'évaluation du Conseil d'administration.

Le Règlement intérieur prévoit également des limitations aux pouvoirs du Directeur Général qui sont détaillées dans la section 3.1.3 – Structure de la Gouvernance – Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général, du présent Document d'enregistrement universel. Dans ce cadre, le Règlement intérieur précise notamment que toute opération à caractère stratégique majeur ou susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation économique, financière ou juridique de la Société et/ou du Groupe non prévue au budget annuel doit faire l'objet d'une approbation préalable du Conseil.

Le Règlement intérieur précise enfin que chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par la Direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

3.3.3 CHARTE DE DÉONTOLOGIE BOURSIÈRE

L'objectif de la Société est de veiller au respect des recommandations émises par les autorités boursières dans le domaine de la gestion des risques liés à la détention, à la divulgation ou à l'exploitation éventuelle d'informations privilégiées.

Dans ce contexte, la Société a établi en 2008 une Charte de déontologie boursière et désigné un *Group Compliance Officer*. Cette Charte de déontologie boursière a pour objet de rappeler la réglementation applicable et d'attirer l'attention des personnes concernées sur (i) les lois et règlements en vigueur en la matière (obligation d'abstention sur les titres, interdiction de certaines opérations spéculatives et dispositions particulières applicables aux options d'achat et de souscription d'actions et aux actions gratuites) ainsi que sur les sanctions administratives et/ou pénales attachées à la méconnaissance de ces lois et règlements et (ii) la mise en place des mesures préventives (périodes d'abstention, listes d'initiés, liste de confidentialité,

devoir de communication et obligations déclaratives des dirigeants et des personnes qui leur sont étroitement liées) de nature à permettre à chacun d'investir en titres Bureau Veritas tout en respectant les règles relatives à l'intégrité du marché. Chaque administrateur s'est engagé à respecter les dispositions de cette Charte lors de son entrée en fonction.

La Charte de déontologie boursière prévoit des périodes d'abstention (dites « fenêtres négatives ») de 30 jours calendaires précédant la date de publication des comptes sociaux ou consolidés annuels et des comptes semestriels et de 15 jours calendaires précédant la date de publication de l'information trimestrielle.

La Charte de déontologie boursière a été mise à jour lors de la réunion du Conseil d'administration du 16 décembre 2016 à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché puis le 21 juin 2019.

3.3.4 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ET ÉVALUATION DES CONVENTIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

Conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-13 du Code de commerce, les informations relatives aux conventions mentionnées à l'article L. 225-38 du Code de commerce sont disponibles sur le site internet de la Société sous l'onglet Gouvernance. Le rapport spécial des Commissaires aux comptes mentionnant l'absence de conventions réglementées figure dans la section 7.6 du Document d'enregistrement universel.

Charte d'évaluation des conventions courantes et conclues à des conditions normales

La Charte d'évaluation des conventions courantes et conclues à des conditions normales qui a été adoptée par le Conseil d'administration du 19 décembre 2019, sur recommandation du Comité d'audit et des risques, a été établie en application du nouvel article L. 22-10-12 du Code de commerce modifié par la Loi PACTE n° 2019-486 du 22 mai 2019.

La Charte s'appuie sur l'étude établie par la Chambre National des Commissaires aux comptes de février 2014 sur les conventions réglementées et courantes (« étude CNCC ») et a été, préalablement à son approbation, revue par les Commissaires aux comptes.

La Charte a pour objet de décrire la procédure d'identification et d'évaluation des conventions courantes et conclues à des conditions normales auxquelles Bureau Veritas SA est partie.

Cette procédure formalise les différentes étapes de vérification assurant une détection et un suivi efficaces à la fois des conventions réglementées et conventions courantes, de leur qualification jusqu'à leur signature et, le cas échéant, l'approbation préalable par le Conseil d'administration et l'approbation de l'Assemblée générale pour les conventions réglementées. Cette procédure a été diffusée dans le Groupe et est disponible sur le site intranet du Groupe.

Après avoir identifié le périmètre des sociétés et parties concernées, elle définit les critères des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Critères des conventions courantes conclues à des conditions normales

Elle donne les définitions des critères cumulatifs à apprécier :

- définition d'une convention/opération courante ;
- définition des conditions normales.

Une liste non-exhaustive des conventions courantes par nature est communiquée en annexe de la Charte.

Évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales

Le processus d'identification et de qualification est déterminé en deux étapes :

- appréciation *a priori* des critères par les fonctions impliquées dans l'élaboration d'une convention ;
- évaluation *a posteriori* de l'application des critères par le Comité d'évaluation.

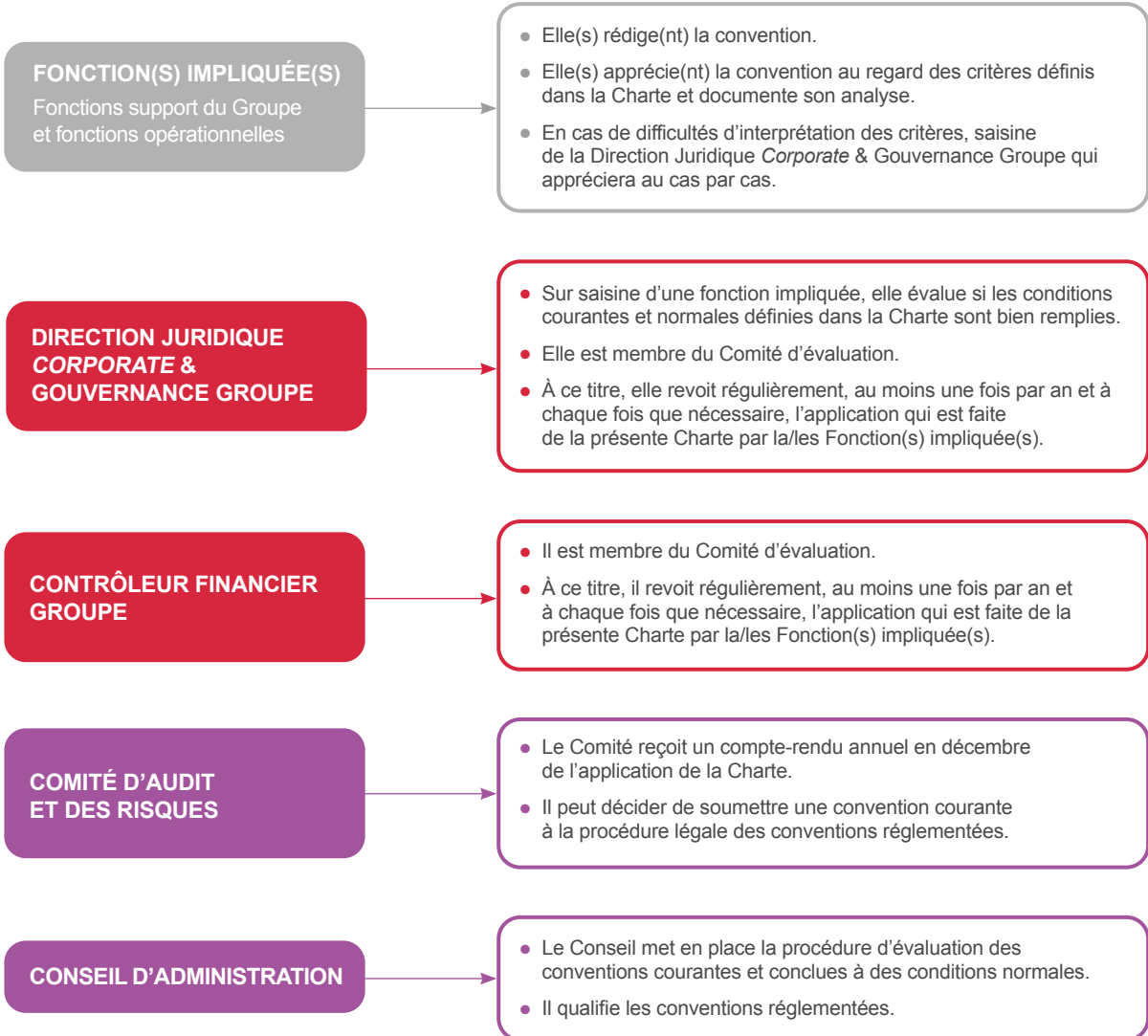
Le Comité d'évaluation composé du Directeur juridique *Corporate & Gouvernance* de Bureau Veritas SA et du Contrôleur Financier de Bureau Veritas SA revoit régulièrement, au moins une fois par an et à chaque fois qu'il le juge nécessaire, l'application qui est faite de la Charte par les fonctions impliquées dans l'élaboration des conventions.

Si le Comité d'évaluation estime *a posteriori* qu'une convention figurant sur la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales devrait relever du régime des conventions réglementées, il doit en informer le Comité d'audit et des risques afin qu'il statue sur l'application de la procédure des conventions réglementées encadrée par le Code de commerce. Le Conseil d'administration lors de sa revue annuelle des conventions réglementées pourra donc décider sur recommandation du Comité d'audit et des risques de régulariser la situation et d'appliquer la procédure de régularisation visée à l'Article L. 225-42 du Code de commerce.

En 2021, l'examen et l'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales n'a révélé aucune convention réglementée.

SYNTHÈSE DE LA PROCÉDURE MISE EN PLACE

COMITÉ D'ÉVALUATION



3.3.5 TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2021

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à sept reprises avec un taux de présence de 100 %. En fonction de l'ordre du jour, la durée moyenne des réunions du Conseil était entre 2 heures et 5 heures.

Les principales activités du Conseil en 2021 ont porté sur :

Marche des affaires du Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> • l'actualité du Groupe et ses activités ; • le point sur des sujets relevant de l'Éthique ;
Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> • la revue et le suivi de la mise en œuvre de la Direction Stratégique 2025 du Groupe ; • le programme de travail du Comité stratégique ; • les projets d'acquisition significatifs du Groupe ; • les évolutions de marché et l'environnement concurrentiel ; • l'impact des taux de change ; • les activités et les zones géographiques du Groupe.
Finance	<ul style="list-style-type: none"> • l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2020 et du premier semestre 2021, ainsi que la communication financière et extra-financière ; les documents de gestion prévisionnelle ; • la situation financière, l'endettement, la trésorerie et le financement à long terme du Groupe, l'avenant au Crédit syndiqué ; • la délégation au Directeur Général des pouvoirs en matière de cautions, avals et garanties ; • l'autorisation faite au Directeur Général à mettre en œuvre le programme de rachat d'actions et à reconduire le contrat de liquidité, la constatation des augmentations de capital consécutive à des levées d'options de souscription d'actions intervenues au cours de l'exercice ; • le budget du Groupe pour l'exercice 2022 ; • les lignes directrices de la Journée Investisseurs du 3 décembre ;
Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise (RSE)	<ul style="list-style-type: none"> • la stratégie RSE du Groupe dans le cadre du développement de nouvelles activités mais également dans le cadre de la Direction Stratégique 2025 ; • les principaux enjeux sociaux et environnementaux liés dans le cadre des acquisitions et des nouveaux financements notamment ; • les objectifs du Groupe en matière de diversité et d'inclusion pour le <i>top management</i>, la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale, le Capital humain ;
Risques et Compliance	<ul style="list-style-type: none"> • la présentation de la cartographie des risques du Groupe ; • l'évolution du dispositif de prévention de la corruption et des plans d'actions mis en place dans le cadre de la Loi Sapin 2.
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • l'organisation de l'Assemblée générale (huis clos) et la fixation de l'ordre du jour ; • la conformité de la Société aux recommandations du Code AFEP/MEDEF et de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise ; • l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil d'administration ; • le rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ; • les nominations et évolutions au sein du Comité exécutif du Groupe et l'évolution de la composition du Conseil d'administration et des comités conformément à la Politique de diversité ; • les plans de succession du Directeur Général et des membres du Comité exécutif ; • les résultats des votes de l'Assemblée générale ;

Rémunération

- les politiques de rémunération des mandataires sociaux pour l'année 2021 et l'application des politiques de rémunération pour l'année 2020 (*Say-on-Pay*) ;
- l'ensemble des éléments de rémunération du Directeur Général, du Président ainsi que les modalités de répartition de l'enveloppe de rémunération entre les administrateurs ;
- les rémunérations des membres du Comité exécutif ;
- le niveau de réalisation des conditions de performance des plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions (LTIP) des 22 juin 2018, 21 juin 2019 et 26 juin 2020, les conditions des plans de LTIP 2021 ;
- la mise en œuvre de plans d'attribution d'actions de performance et de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des *managers* et du Directeur Général.

Par ailleurs, des présentations opérationnelles ont été faites régulièrement au Conseil par des membres du Comité exécutif du Groupe. Le Conseil d'administration reçoit un rapport détaillé et complet de la part de chacun des Présidents des comités des travaux menés par chaque comité.

Le Conseil examine régulièrement les opportunités et risques liés aux enjeux sociaux et environnementaux. Il est régulièrement tenu informé de l'évolution du dispositif de prévention de la corruption et des plans d'actions mis en place dans le cadre de la Loi Sapin 2.

3.3.6 ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF et en application de l'article 5.4 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Société procède depuis 2009 à une évaluation de la composition, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités.

Elle a notamment pour objectif de faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil pour le rendre plus efficace et de vérifier que les questions importantes sont préparées et débattues.

Lors de l'évaluation annuelle du Conseil et des Comités, les administrateurs sont appelés à s'interroger sur les principaux sujets de Gouvernance. Chaque administrateur peut à cette occasion s'exprimer sur tout éventuel dysfonctionnement. Ainsi, les administrateurs qui le souhaitent peuvent exprimer librement leur appréciation sur les contributions effectives individuelles des administrateurs dans le cadre de leur entretien avec le Président du Comité des nominations et des rémunérations. Par ailleurs, la contribution de chaque administrateur et la cohérence de leurs profils avec les besoins de l'entreprise sont appréciées par le Comité des nominations et des rémunérations, puis par le Conseil notamment à l'occasion des nominations et/ou renouvellements des mandats d'administrateurs et de membres de comités.

Les résultats de cette évaluation sont examinés chaque année par le Comité des nominations et des rémunérations, avant d'être présentés au Conseil d'administration qui, à cette occasion, fait un point sur son fonctionnement, sa composition et son organisation.

Cette évaluation est confiée au Président du Comité des nominations et des rémunérations, hormis tous les trois ans où celle-ci est réalisée par un cabinet spécialisé.

L'évaluation réalisée par un cabinet externe intervient tous les trois ans. La dernière évaluation de la composition, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil y compris de la contribution individuelle menée par un Cabinet indépendant réalisée par un tiers date de décembre 2020.

Le Cabinet en a présenté une synthèse des questionnaires et des entretiens individuels au Comité des nominations et des rémunérations et au Conseil d'administration de décembre 2020. À cette occasion, le Directeur Général a été interviewé.

Le rapport conclut que le Conseil d'administration de Bureau Veritas comparé à d'autres conseils fonctionne de façon très satisfaisante. La quasi-totalité des recommandations de l'évaluation précédente a été mise en place et a permis d'améliorer la qualité des travaux du Conseil et de ses Comités. Le Président, le Vice-Président, le Directeur Général et les Présidents des Comités contribuent au bon fonctionnement du Conseil.

La situation de crise sanitaire n'a pas altéré le fonctionnement du Conseil même s'il a fallu s'adapter au format des visioconférences en raccourcissant les durées de réunions et en aménageant les ordres du jour. Toutefois, une diminution de la dynamique entre les administrateurs avec la perte du non-verbal et l'absence de moments de convivialité induits par la tenue des séances en visioconférence ont été relevées.

Les résultats de cette évaluation sont présentés dans le tableau ci-après.

En 2021, l'évaluation a été menée par le Président du Comité des nominations et des rémunérations sous la forme d'un questionnaire mis à jour et d'un entretien individuel. Les résultats de cette évaluation sont présentés dans le tableau ci-après.

Date de l'évaluation	Les principaux points forts relevés	Les principaux points améliorés	Les points traités en N+1
17 décembre 2020 (année 2020)	<ul style="list-style-type: none"> • La très bonne cohésion au sein du Conseil. • Une amélioration notable et partagée, depuis la dernière évaluation par un Cabinet externe du fonctionnement du Conseil. • Une bonne composition du Conseil (diversité, compétences, indépendance). • La qualité des débats constructifs dans un climat positif, le Président contribuant fortement à l'efficacité et l'équilibre des échanges. • L'apport positif des nouveaux administrateurs ayant par ailleurs des fonctions de Directeur Général. • La contribution et l'implication du Président qui a su établir une bonne dynamique de travail. • La qualité du travail des comités qui alimente une grande partie des travaux du Conseil. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le juste équilibre entre les sujets réglementaires qui augmentent en nombre chaque année et les sujets plus stratégiques. Une revue critique du programme de travail ainsi qu'un travail sur les restitutions en Conseil des travaux des comités sera réalisée en 2021. • La mise en place de réunions virtuelles induite par la crise sanitaire qui ont fait perdre en dynamique et en qualité de débats. • Dès que la situation sanitaire le permettra, il faudra réinstaurer des moments d'échange et de convivialité. • Un besoin de compétences nouvelles au Conseil (digital, RSE). 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration significative dans la répartition du temps consacré aux différents sujets. • Réunions virtuelles mieux vécues par les participants. • Nette amélioration des moments d'échange et de convivialité en 2021 même si la crise sanitaire a restreint l'organisation. • Recrutement de deux nouvelles administratrices en 2021 dans ces domaines.
23 février 2022 (année 2021)	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des débats dans un climat positif malgré la crise sanitaire. • Amélioration de la qualité des présentations. • Travail efficace des Comités. • Organisation efficace du plan de succession du Directeur Général par le Comité des nominations et des rémunérations et participation active du Conseil d'administration. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de journées consacrées à la stratégie et sur site. 	<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.

3.3.7 COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit la faculté pour celui-ci de créer en son sein un ou plusieurs Comités destinés à nourrir la réflexion de ses membres, faciliter le bon fonctionnement du Conseil et concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Les Comités ont un rôle consultatif ; ils sont chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président soumet à leur examen et de rapporter leurs conclusions au Conseil sous forme de comptes rendus, de propositions ou de recommandations.

En 2021, le Conseil d'administration a, dans l'exercice de ses missions, pu s'appuyer sur les trois Comités spécialisés dont les membres sont tous issus du Conseil d'administration : le Comité d'audit et des risques, le Comité des nominations et des rémunérations et le Comité stratégique.

Comité d'audit et des risques



Au 31 décembre 2021 & à la date de dépôt du Document d'enregistrement universel

Siân Herbert-Jones*, Présidente

Aldo Cardoso*

Julie Avrane*

Philippe Lazare*

Jérôme Michiels

Frédéric Sanchez*

* *Indépendant.*

Missions du Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est doté d'un Règlement intérieur, établi en 2009, qui décrit ses missions, ses moyens et son fonctionnement. Il a été actualisé lors de la réunion du 27 juillet 2016 afin de mettre à jour les missions du Comité à la suite du Règlement européen (UE) n° 537/2014 et de l'ordonnance n° 2016-315 du 17 mars 2016 relative au commissariat aux comptes puis lors de la réunion du 23 janvier 2019 afin d'annexer la version finale des règles d'approbation des services autres que la certification des comptes (SACC).

Le Comité d'audit et des risques est chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information comptable et financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance des Commissaires aux comptes. Il est également en charge d'assurer une cohérence des processus concernant les données extra-financières. Il prépare et facilite le travail du Conseil d'administration sur ces points. En début d'année, le Comité établit son programme de travail annuel.

Il a plus particulièrement les missions suivantes :

- information financière :
 - suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité,
 - examiner la pertinence du choix du référentiel comptable, de la permanence des méthodes comptables appliquées, des positions comptables prises et des estimations faites pour traiter les opérations significatives et du périmètre de consolidation,
 - examiner, avant qu'ils ne soient rendus publics, tous documents d'information comptable et financière comprenant également de l'information extra-financière émis

par la Société, dont les communiqués sur l'information trimestrielle et les résultats, le Document d'enregistrement universel ;

- systèmes de contrôle interne et de gestion des risques :
 - suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'Audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extra financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance,
 - suivre l'efficacité de la sécurité des systèmes d'information,
 - examiner les risques y compris ceux de nature sociale et environnementale, suivre les indicateurs clés de performance en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE),
 - suivre les contentieux et les engagements hors bilan significatifs ;
- contrôle externe – Commissariat aux comptes :
 - émettre une recommandation au Conseil d'administration, élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement (UE) n° 537/2014, sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'Assemblée générale,
 - suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission en tenant compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L. 821-9 et suivants du Code de commerce,
 - s'assurer du respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance définies aux articles L. 821-9 et

suyvants du Code de commerce, prendre les mesures nécessaires à l'application du paragraphe 3 de l'article 4 du Règlement (UE) n° 537/2014 précité et s'assurer du respect des conditions mentionnées à l'article 6 du même Règlement,

- approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes qui peuvent être fournis par les Commissaires aux comptes ou les membres de leur réseau mentionnés à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce. Le Comité se prononce après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance des Commissaires aux comptes et les mesures de sauvegarde appliquées par ceux-ci.

Le Comité d'audit et des risques doit rendre compte de ses travaux au Conseil d'administration et porter à sa connaissance tous les points qui paraissent poser un problème ou qui appellent une décision. Il examine également toutes questions que lui poserait le Conseil d'administration sur les points ci-dessus.

Fonctionnement et travaux du Comité d'audit et des risques

Il se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins avant chaque publication financière. Le programme de travail établi en début d'année est mis à jour régulièrement.

Le Comité d'audit et des risques peut inviter à ses réunions, s'il le juge nécessaire, un ou plusieurs membres de la Direction générale et les Commissaires aux comptes de la Société.

Le Président du Comité peut organiser, lorsqu'il le souhaite, une réunion hors la présence de la Direction de la Société avec les Commissaires aux comptes et une autre avec le Directeur de l'Audit interne et des services aux acquisitions.

Il peut, dans l'exercice de ses missions et après en avoir informé le Président du Conseil d'administration et a charge d'en rendre compte au Conseil d'administration, se faire communiquer par la Direction générale tout document qui lui paraîtrait utile à l'exercice de sa mission et auditionner tout ou partie des membres de la Direction générale ou toute autre personne que le Comité jugera utile d'auditionner.

Le Comité d'audit et des risques peut également se faire assister en réunion de tout tiers de son choix (expert, conseil, avocat ou Commissaire aux comptes).

Conformément au Code AFEP/MEDEF et sauf exception justifiée par l'urgence, les informations nécessaires aux délibérations du Comité sont adressées quelques jours avant la réunion. En 2020, le Comité a pu examiner les comptes annuels et semestriels au moins deux jours avant l'examen par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2021, le Comité d'audit et des risques était composé de six membres, dont cinq administrateurs indépendants : Siân Herbert-Jones (Présidente), Aldo Cardoso, Julie Avrane, Philippe Lazare, Jérôme Michiels et Frédéric Sanchez.

Le Conseil d'administration du 17 décembre 2020 a décidé de nommer Siân Herbert-Jones en tant que Présidente du Comité d'audit et des risques qui a pris ses fonctions le 24 février 2021.

Sur la base de leurs formations et leurs expériences professionnelles, la Société estime que les membres du Comité d'audit et des risques ont la compétence financière et comptable requise. Au-delà du critère d'indépendance et compte tenu de la composition du Conseil, le choix des membres est principalement dicté par leur expérience et leur compétence. La proportion des deux tiers de membres indépendants recommandée par le Code AFEP/MEDEF est respectée ; quatre des cinq membres, dont le Président, sont indépendants.

En 2021, le Comité d'audit et des risques s'est réuni à sept reprises avec un taux de présence moyen de 95 %.

Le Directeur financier, le Directeur Affaires Juridiques et Audit, le Contrôleur financier du Groupe et le Directeur de l'Audit interne et des services aux acquisitions ont participé aux réunions du Comité. D'autres directeurs en charge notamment de la Trésorerie, de la Fiscalité, des Relations Investisseurs, de la RSE, de l'Informatique, et des Risques & Assurances sont intervenus sur des points spécifiques à l'ordre du jour.


Les Commissaires aux comptes ont assisté aux réunions du Comité d'audit et des risques et ont à cette occasion présenté leurs travaux et les options comptables retenues.

En 2021, les principaux travaux du Comité d'audit et des risques ont porté sur :

Comptes et Information financière	<ul style="list-style-type: none"> • le Comité a procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2020, des résultats semestriels 2021, du chiffre d'affaires du premier et du troisième trimestre 2021 et des communiqués financiers correspondants ; • le Comité a revu les comptes sociaux et consolidés, les notes annexes auxdits comptes ainsi que les points techniques de clôture ont été commentés par la Direction financière du Groupe et analysés par les membres du Comité d'audit et des risques en présence des Commissaires aux comptes, avec une attention particulière sur le projet d'affectation du résultat de l'exercice 2020, la valorisation et les allocations des écarts d'acquisition, les provisions pour risques et charges et les engagements hors bilan significatifs, les actualités en matière fiscale ; • le Comité a revu le Document d'enregistrement universel 2020 ;
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • le Comité a suivi les plans d'actions afin d'améliorer le BFR, le programme de rachat d'actions, l'évolution de la dette, les financements en cours et les besoins en financements additionnels, la structure financière, et la documentation financière du Groupe ;
Audit et contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> • le Comité a revu semestriellement les conclusions des travaux de l'Audit interne ainsi que la proposition de programme de travail annuel et a été informé de l'état d'avancement des recommandations ; • le Comité a par ailleurs examiné les résultats et les plans d'actions en application du cadre de référence de l'AMF concernant les principes généraux et le cadre du contrôle interne comptable et financier. Il a également reçu la présentation du nouveau programme de contrôle interne et financier ;
Gestion des risques/ Compliance	<ul style="list-style-type: none"> • le Comité a revu les rapports semestriels sur la gestion des risques, sur les contentieux et sur la Conformité notamment à la Loi Sapin 2 présentés par le Directeur Affaires Juridiques et Audit. Il a revu le processus d'évaluation des tiers ; • le Comité a été impliqué dans la procédure de mise à jour de la cartographie des risques du Groupe et a revu en détail les résultats de la cartographie des risques finale ; • le Comité revoit régulièrement les principaux risques du Groupe y compris les risques RSE et leurs plans d'actions. Il a examiné en particulier le risque Cybersécurité. Les Commissaires aux comptes ont informé le Comité de leurs principaux constats sur l'identification des risques et l'évaluation des procédures de contrôle interne ; • le Comité a reçu une présentation sur l'organisation et la gouvernance IT et des outils Finance ;
Audit externe	<ul style="list-style-type: none"> • le Comité a revu l'ensemble des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice ; • il a revu le périmètre de leur mission et les honoraires, l'évaluation de leurs travaux et de leur indépendance, l'examen des services autres que la certification des comptes réalisés par les Commissaires aux comptes, la rotation des Associés et le renouvellement de leurs mandats qui arrivent à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle 2022 ; • il a reçu une présentation des outils à déployer par les Cabinets d'audit dans le cadre de leur audit digital ;
RSE	<ul style="list-style-type: none"> • le Comité revoit régulièrement les principaux risques RSE et leurs plans d'actions ; • il a revu les processus et la cohérence du <i>reporting</i> des indicateurs extra-financiers. Le Comité stratégique valide le choix des indicateurs et évalue le niveau de maturité et de fiabilité par indicateur ;
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • le Comité a revu les éléments financiers et l'équation financière dans le cadre de la mise à jour de la Direction Stratégique 2025 ; • le Comité a revu le <i>reporting</i> annuel sur les conventions courantes et réglementées du Comité d'évaluation ; • il a revu les arrêtés de capital à la suite de levée d'options de souscription ; • il a également revu les délégations financières de l'Assemblée générale dont l'échéance intervient au cours de l'exercice 2021. Il a revu l'organisation et le fonctionnement des Directions financières de certains groupes opérationnels (<i>Operating groups</i>).


Après chaque séance du Conseil d'administration, le Président du Comité d'audit et des risques a fait un compte rendu détaillé des travaux, propositions et recommandations du Comité au Conseil d'administration. Dans ce cadre, le Président a notamment présenté au Conseil les recommandations, conclusions et/ou observations du Comité sur les comptes annuels et semestriels lors de la séance du Conseil au cours de laquelle lesdits comptes ont été arrêtés. Il en est de même des rapports pouvant être rendus sur des sujets particuliers soumis à la demande du Conseil d'administration au Comité d'audit et des risques.

Comité stratégique

6 
membres

66 %
indépendants

8 
réunions

2 
femmes

100 %
participation

Au 31 décembre 2021 & à la date de dépôt du Document d'enregistrement universel

André François-Poncet, Président

Aldo Cardoso*

Claude Ehlinger

Pascal Lebard*

Julie Avrane*

Lucia Sinapi-Thomas*

* *Indépendant.*

Missions du Comité stratégique

Le Comité stratégique est doté d'un Règlement intérieur qui décrit ses missions, ses moyens et son fonctionnement.

Il est notamment chargé d'examiner et de fournir au Conseil d'administration son avis et ses recommandations concernant l'élaboration et l'arrêté des orientations stratégiques du Groupe, le budget du Groupe et ses révisions ainsi que les projets d'acquisition et de cession, notamment ceux soumis à

l'autorisation préalable du Conseil d'administration en application de l'article 1.1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration.

Le Comité dans le cadre de ses travaux est en charge de la politique et de la stratégie RSE du Groupe. Il fixe les indicateurs clés de performance dans le domaine de la RSE. Il s'assure de la prise en compte et de l'évaluation des enjeux sociaux et environnementaux dans les activités du Groupe.

Fonctionnement et travaux du Comité stratégique

Il se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins trois fois par an. Le programme de travail établi en début d'année est mis à jour régulièrement.

Le Comité stratégique peut organiser, s'il le souhaite, des réunions avec les membres de la Direction après en avoir informé le Directeur Général ou solliciter des études techniques externes et se faire assister en réunion par tout tiers de son choix à charge d'en informer le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2021, le Comité stratégique était composé de six membres : André François-Poncet (Président), Aldo Cardoso, Claude Ehlinger, Pascal Lebard, Julie Avrane et Lucia Sinapi-Thomas. Quatre membres sur six sont indépendants : Pascal Lebard, Aldo Cardoso, Julie Avrane et Lucia Sinapi-Thomas.

Au cours de l'année 2021, le Comité stratégique s'est réuni à huit reprises avec un taux de présence de 100 %.

Les travaux du Comité stratégique en 2021 ont principalement porté sur :

Activités et Budget	<ul style="list-style-type: none"> la revue du Budget 2022 ; les offres de nouveaux services (<i>Clarity</i>) ; l'offre de services en cybersécurité ;
Stratégie du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> l'élaboration de la stratégie 2025 et la revue des priorités stratégiques, l'équation financière ; l'élaboration de la stratégie 2025 par <i>operating group</i>/géographie ; la mise en œuvre de la stratégie digitale et la transformation numérique du Groupe ;
RSE	<ul style="list-style-type: none"> la stratégie du Groupe dans le domaine RSE (priorités, indicateurs, plans d'actions, calendrier) et les offres de services RSE ; la Ligne Verte BV ;
Acquisitions	<ul style="list-style-type: none"> les opportunités d'acquisition et la revue du portefeuille de cibles.

Le Président du Comité stratégique rend compte de manière détaillée de l'activité du Comité au Conseil d'administration lors des séances du Conseil.

Comité des nominations et des rémunérations

5 
membres

80 %
indépendants

9 
réunions

2 
femmes

98 %
participation

Au 31 décembre 2021 & à la date de dépôt du Document d'enregistrement universel

Pascal Lebard*, Président

Aldo Cardoso*

Lucia Sinapi-Thomas*

Claude Ehlinger

Ana Giros Calpe*

* *Indépendant.*

Missions du Comité des nominations et des rémunérations

La Société dispose d'un Comité unique des nominations et des rémunérations doté d'un Règlement intérieur qui décrit ses missions, ses moyens et son fonctionnement. Il est notamment chargé de faire des propositions au Conseil d'administration sur la sélection des membres de la Direction générale, la sélection des membres du Conseil d'administration et les éléments de rémunération et avantages des membres de la Direction générale ainsi que sur les modalités de fixation de leur rémunération (part fixe et part variable, mode de calcul et indexation). Depuis le 25 février 2015, le Comité des nominations et des rémunérations examine les thèmes relatifs à la Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

Les attributions du Comité des nominations et des rémunérations comprennent également la révision et l'anticipation régulières des plans de succession pour les postes de Direction de la Société, en mettant l'accent sur les membres actuels et potentiels du Comité exécutif, y compris le Directeur Général.

Le plan envisage plusieurs hypothèses et le Comité s'attache à travers ses travaux à concevoir un plan s'adaptant aux situations court/moyen terme.

La succession prévue pour gérer la fin du mandat, la retraite ou le changement de rôles est réexaminée chaque année. Des scénarios d'urgence sont également abordés dans le cas de postes vacants non planifiés pour cause de démission, de décès notamment.

Depuis plusieurs années, le Comité des nominations et des rémunérations analyse les évaluations des personnes clés effectuées par la Direction avec l'aide d'un cabinet externe afin de s'assurer de la validité des plans de succession et d'accélérer le développement des successeurs potentiels.

Fonctionnement et travaux du Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité se réunit au moins trois fois par an et en tout état de cause préalablement à l'approbation du Document d'enregistrement universel, préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle pour examiner les projets de résolutions qui lui seront soumis, et préalablement à toute attribution d'options ou d'actions gratuites. Le programme de travail établi en début d'année est mis à jour régulièrement.

Le Comité des nominations et des rémunérations peut inviter à ses réunions, s'il le juge nécessaire, un ou plusieurs membres de la Direction générale. Le Comité des nominations et des rémunérations peut également se faire assister en réunion de tout tiers de son choix (expert, conseil, avocat ou Commissaire aux comptes).

Au 31 décembre 2021, le Comité des nominations et des rémunérations était composé de cinq membres dont quatre administrateurs indépendants : Pascal Lebard (Président), Aldo Cardoso, Claude Ehlinger, Ana Giros Calpe et Lucia Sinapi-Thomas.

Le Comité ne comprend aucun dirigeant mandataire social. Le Directeur Général, sans participer aux délibérations, a été associé aux travaux du Comité, sauf sur les points de l'ordre du jour le concernant ; de même que le Président du Conseil d'administration ne participe pas aux délibérations concernant sa rémunération.

Au cours de l'année 2021, le Comité des nominations et des rémunérations du Conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises avec un taux de présence de 98 %.

Les travaux du Comité des nominations et des rémunérations en 2021 ont principalement porté sur :

Rémunération des dirigeants	<ul style="list-style-type: none"> la politique de rémunération et les objectifs du Directeur Général au titre de l'exercice 2021 ainsi que les critères financiers et extra-financiers permettant de déterminer la part variable de la rémunération au titre de l'exercice 2020 ainsi que les politiques de rémunération des administrateurs et du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2021 et 2022 ; l'enveloppe de rémunération des administrateurs et ses modalités de répartition. Il a également travaillé sur le ratio ; le rapport sur les rémunérations figurant dans le Document d'enregistrement universel 2020 et présenté à l'Assemblée générale ;
Plans d'intéressement à long terme	<ul style="list-style-type: none"> la mise en place de plans d'attribution d'actions de performance et de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions 2021, et réflexions sur l'évolution des plans en cours et à venir ; la constatation des conditions de performance attachées aux plans d'actions de performance et de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours ;
Comité exécutif	<ul style="list-style-type: none"> les propositions de rémunération des membres du Comité exécutif ; l'évolution du Comité exécutif à la suite d'un départ ;
Plans de succession	<ul style="list-style-type: none"> les plans de succession au sein du Groupe et notamment les plans de succession des membres Comité exécutif y compris le Directeur Général (voir la section 3.4.4 ci-après) ; la politique de diversité du Conseil d'administration et notamment l'évolution de la composition du Conseil d'administration et des comités afin de poursuivre son objectif de renforcer la diversité et la complémentarité des compétences requises, d'internationaliser sa composition et d'accroître la représentation des femmes ; le vivier de potentiels talents et de <i>leaders</i> du Groupe ; la politique de diversité et d'inclusion du Groupe ;
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur les salariés et plus particulièrement la santé, la sécurité et les rémunérations ; la stratégie <i>Human Capital</i> à horizon 2025 ; la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale 2020 ;
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> la préparation de l'Assemblée générale et l'élaboration des résolutions relevant de son périmètre : nominations et renouvellement d'administrateurs, examen des candidatures, examen de l'indépendance, rapport sur la rémunération, politiques de rémunération, <i>Say-on-Pay</i>, délégations financières au bénéfice des salariés, modifications statutaires (limites d'âge du Président et du Directeur Général) ; a examiné la conformité au Code AFEP/MEDEF et aux recommandations de l'AMF et du HCGE ; le chapitre 3 du Document d'enregistrement universel 2020 ;
Executive sessions	<ul style="list-style-type: none"> 9 sessions exécutives du Comité se sont tenues en 2021.

Enfin, lors de sa séance du 16 décembre 2021, il a procédé à l'évaluation de la conformité des pratiques de la Société au regard des recommandations AFEP/MEDEF. Le 23 février 2022, le Conseil a examiné les résultats de l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil et de ses comités réalisée par le Président du Comité des nominations et des rémunérations.

Le Président du Comité des nominations et des rémunérations rend compte de manière détaillée au Conseil d'administration de ses travaux, avis, propositions ou recommandations et porte à sa connaissance tous les points qui paraissent poser problème ou appeler une décision.

3.3.8 TAUX DE PRÉSENCE AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

Conformément à l'article 15 des statuts, les délibérations sont prises aux conditions de *quorum* et de majorité prévues par la loi. Les administrateurs doivent consacrer chaque année le temps nécessaire à leurs fonctions et se rendre disponible, sauf circonstances exceptionnelles, pour chaque séance du Conseil ou réunion du comité dont ils sont membres. Le calendrier des séances et réunions de l'année est partagé en début d'année N-1 avant validation définitive par le Conseil.

Le Conseil d'administration a relevé le très bon niveau de participation des administrateurs à l'ensemble des séances et réunions tenues en 2021. Les taux sont très satisfaisants et en moyenne supérieure à 95 %.

ASSIDUITÉ AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX RÉUNIONS DES COMITÉS

Nombre de séances/réunions	Conseil d'administration		Comité d'audit et des risques		Comité des nominations et des rémunérations		Comité stratégique	
	7		7		9		8	
Administrateurs								
Aldo Cardoso	7/7	100 %	7/7	100 %	9/9	100 %	8/8	100 %
André François-Poncet	7/7	100 %					8/8	100 %
Pascal Lebard	7/7	100 %			9/9	100 %	8/8	100 %
Lucia Sinapi-Thomas ^(a)	7/7	100 %			8/9	89 %	3/3	100 %
Christine Anglade Pirzadeh ^(b)	5/5	100 %						
Siân Herbert-Jones	7/7	100 %	7/7	100 %				
Claude Ehlinger ^(c)	7/7	100 %			9/9	100 %	6/6	100 %
Ana Giros Calpe	7/7	100 %			9/9	100 %		
Philippe Lazare	7/7	100 %	7/7	100 %				
Frédéric Sanchez ^(d)	7/7	100 %	1/3	33 %				
Jérôme Michiels	7/7	100 %	7/7	100 %				
Julie Avrane ^(e)	3/3	100 %	3/3	100 %			4/4	100 %
Stéphanie Besnier ^(f)	2/2	100 %					2/2	100 %
Ieda Gomes Yell ^(g)	4/4	100 %	4/4	100 %				
TOTAL		100 %		95 %		98 %		100 %

(a) Membre du Comité stratégique depuis le 27 juillet 2021.

(b) Administrateur depuis le 22 avril 2021.

(c) Membre du Comité stratégique depuis le 24 février 2021.

(d) Membre du Comité d'audit et des risques depuis le 25 juin 2021.

(e) Membre du Comité d'audit et des risques et du Comité stratégique depuis le 25 juin 2021.

(f) Administrateur jusqu'au 24 février 2021.

(g) Administrateur jusqu'au 25 juin 2021.

3.4 DIRECTION DU GROUPE

3.4.1 DIRECTION GÉNÉRALE



Didier Michaud-Daniel (a)

Directeur Général

63 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Bureau Veritas Immeuble Newtime 40/52, boulevard du Parc 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de 1^{re} Nomination :

Nommé Directeur Général le 13 février 2012 à compter du 1^{er} mars 2012.

Renouvelé le 23 février 2017 à compter du 1^{er} mars 2017.

Renouvelé le 23 février 2022 à compter du 1^{er} mars 2022.

Échéance du mandat : AGOA 2023

Nombre d'actions détenues dans la Société : 559 225

Biographie

Didier Michaud-Daniel a été nommé Directeur Général de Bureau Veritas le 1^{er} mars 2012, après avoir été Président d'OTIS Elevator depuis mai 2008. Il y était précédemment Président d'OTIS Royaume-Uni, Allemagne et Europe centrale, d'août 2004 à mai 2008. De septembre 2001 à août 2004, Didier Michaud-Daniel a été Directeur général d'OTIS Royaume-Uni et Irlande, après 20 années au service d'OTIS France. Didier Michaud-Daniel a commencé sa carrière professionnelle chez OTIS en 1981 en tant qu'ingénieur commercial et a occupé successivement plusieurs postes de Direction des ventes et de support aux opérations. En 1991, il a été nommé Directeur des opérations pour OTIS France et, en 1992, a été promu au poste de Directeur des opérations à Paris et Directeur des ventes. Il a été nommé Directeur Général adjoint en charge des Opérations en janvier 1998. Didier Michaud-Daniel est diplômé en *business management* de l'École Supérieure de Commerce et de l'INSEAD. Didier Michaud-Daniel est Chevalier de la Légion d'honneur.

Autres mandats en cours

Tarkett (b).

Mandat intra-groupe

Président de Bureau Veritas International SAS

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Néant.

Cumul de mandats (c)

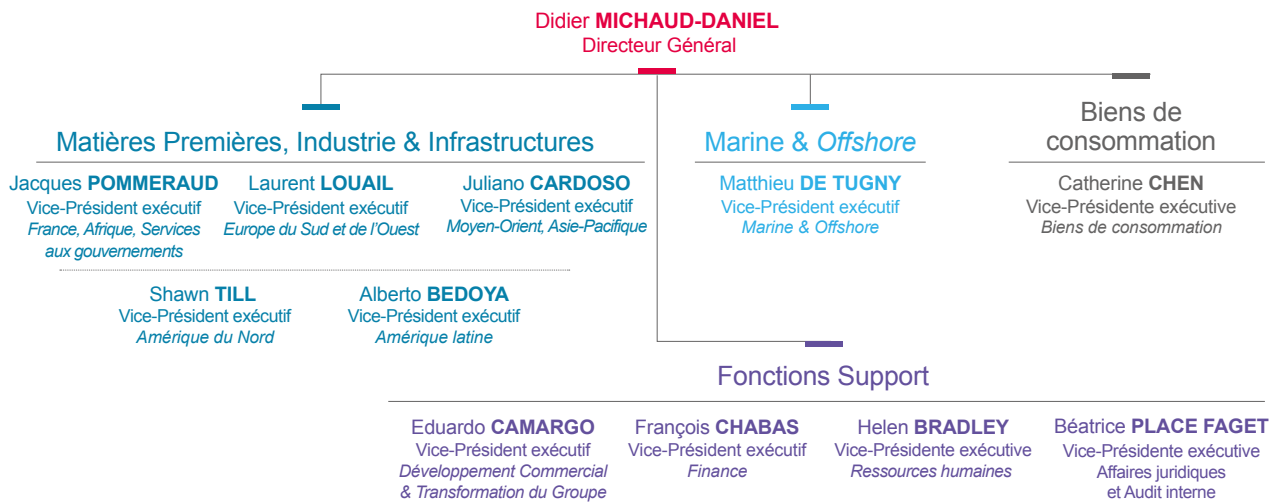
1 mandat d'administrateur et 1 mandat de Directeur Général

(a) Au 31 décembre 2021.

(b) Société cotée.

(c) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit 5 mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.

3.4.2 COMITÉ EXÉCUTIF



3

Le Comité exécutif constitue l'instance de pilotage du Groupe. Il rassemble, autour du Directeur Général, les responsables des divisions du Groupe (Marine & Offshore, Biens de consommation), les responsables des grandes zones géographiques de la division Matières Premières, Industrie & Infrastructures ⁽¹⁾ et les fonctions support.

Le Comité exécutif examine et approuve les questions et décisions relatives à la stratégie et à l'organisation générale du Groupe. Il adopte les politiques et procédures qui sont d'application générale pour l'ensemble du Groupe. Par ailleurs, chacun des groupes opérationnels (*Operating Groups*) est doté de son propre Comité exécutif.

À la date de publication du présent Document d'enregistrement universel, le Comité exécutif est composé de douze membres :

- Didier Michaud-Daniel, Directeur Général ;
- Eduardo Camargo, Vice-Président exécutif, Développement commercial et Transformation du Groupe ⁽²⁾ ;
- François Chabas, Vice-Président exécutif, Finance ;
- Helen Bradley, Vice-Présidente exécutive, Ressources humaines ;

- Béatrice Place Faget, Vice-Présidente exécutive, Affaires juridiques et Audit interne ;
- Jacques Pommeraud, Vice-Président exécutif, Matières Premières, Industrie & Infrastructures – France et Afrique, Services aux gouvernements (GS) ;
- Juliano Cardoso, Vice-Président exécutif, Matières Premières, Industrie & Infrastructures – Moyen-Orient, Asie-Pacifique ;
- Laurent Louail, Vice-Président exécutif, Matières Premières, Industrie & Infrastructures – Europe du Sud et de l'Ouest ;
- Alberto Bedoya, Vice-Président exécutif, Matières Premières, Industrie & Infrastructures – Amérique latine ⁽³⁾ ;
- Shawn Till, Vice-Président exécutif, Matières Premières, Industrie & Infrastructures – Amérique du Nord ;
- Matthieu de Tugny, Vice-Président exécutif, Marine & Offshore ;
- Catherine Chen, Vice-Présidente exécutive, Biens de consommation.

1) La division Matières Premières, Industrie & Infrastructures, créée le 1^{er} janvier 2016, regroupe les activités Matières Premières, Industrie, Inspection & Vérification en Service et Certification.

2) À partir du 1^{er} janvier 2021, Eduardo Camargo a transféré la responsabilité de la division Matières Premières, Industrie & Infrastructures en Amérique latine à Alberto Bedoya, qui est également devenu membre du Comité exécutif du Groupe.

3) Alberto Bedoya a pris ses fonctions au Comité exécutif le 1^{er} janvier 2021.

Membres du Comité exécutif de Bureau Veritas au 31 décembre 2021

Didier Michaud-Daniel – Directeur Général

Voir la biographie en section 3.4.1 – Direction générale, du présent Document d'enregistrement universel.



Eduardo Camargo – Vice-Président exécutif, Développement Commercial et Transformation du Groupe

Avant sa nomination au poste de Vice-Président exécutif Développement commercial et Transformation du Groupe, en 2019, Eduardo Camargo dirigeait l'activité Matières Premières, Industrie & Infrastructures – Amérique latine, en tant que Vice-Président exécutif membre du Comité exécutif depuis 2006. Fort d'une carrière de plus de 30 ans au sein de Bureau Veritas, Eduardo Camargo possède une expérience dans les secteurs de la marine et de l'industrie. Ayant rejoint Bureau Veritas en 1986 au sein du département Revue de conception de la division Marine, Eduardo Camargo a ensuite occupé plusieurs postes de direction. En 1997, il est nommé Directeur régional Mexique et Amérique Centrale, avant d'étendre ses responsabilités à l'Amérique du Sud en 2002, et à la Zone Amérique latine en 2003. En 2006, il rejoint le Comité exécutif du Groupe.

Eduardo Camargo possède un diplôme d'architecture navale et de génie maritime de l'Université de Rio de Janeiro, ainsi qu'un MBA en Finance de l'Université Pontificale catholique de Rio de Janeiro.



François Chabas – Vice-Président exécutif, Finance

Avant sa nomination de Vice-Président exécutif Finance, François Chabas était depuis 2014 Directeur financier Europe de Bureau Veritas. François Chabas a débuté sa carrière en 1999 en tant qu'auditeur financier chez Ernst & Young avant de rejoindre en 2003 Bureau Veritas en tant qu'auditeur interne au sein de l'équipe *Corporate Finance*. De 2005 à 2008, il a occupé plusieurs postes de Directeur financier au sein de la Zone Europe du Nord et Europe Centrale. En 2008, il est devenu Directeur opérationnel de la Zone Nordique et Baltique, puis a été promu au poste de Vice-Président de la Certification pour l'Europe du Nord et l'Europe Centrale. Début 2013, il a combiné son expérience financière et opérationnelle en qualité de Vice-Président Finance de la Région Europe du Sud. François Chabas est diplômé d'HEC (1997) et est titulaire d'une licence d'histoire à l'Université de Paris La Sorbonne (1997). François Chabas est âgé de 47 ans ⁽¹⁾.



Helen Bradley – Vice-Présidente exécutive, Ressources humaines

Helen Bradley a rejoint Bureau Veritas le 1^{er} juin 2018 en tant que Vice-Présidente exécutive, en charge des Ressources humaines ainsi que des fonctions Qualité, Santé, Sécurité et Environnement. Helen Bradley a une expérience de plus de 25 ans dans le management des ressources humaines dans divers pays européens et aux États-Unis. Avant de rejoindre Bureau Veritas, Helen Bradley travaillait chez Schneider Electric depuis 20 ans, où elle a occupé différents postes de Direction des Ressources humaines, pour des activités régionales et des unités commerciales. En 2006, elle a été promue Senior Vice-Président (SVP) Ressources humaines et Communication Interne pour la division Industrie, avant d'élargir ses responsabilités à la tête de la division Infrastructures en 2010. En 2013, Helen Bradley a été nommée SVP Ressources humaines pour les opérations mondiales, puis, en 2017, SVP Ressources humaines pour les opérations en Amérique du Nord. Helen Bradley a débuté sa carrière chez Lloyds Bank et a rejoint quelques années plus tard la société Yellow Pages Sales, une filiale de British Telecommunications, en tant que responsable régionale du personnel.

Helen Bradley est titulaire d'un diplôme en Finance et Comptabilité de Bristol Polytechnic (Royaume-Uni) et d'un diplôme de troisième cycle en Gestion des ressources humaines.



Béatrice Place Faget – Vice-Présidente exécutive, Affaires juridiques et Audit interne

Béatrice Place Faget a rejoint Bureau Veritas le 3 août 2020 en tant que Vice-Présidente exécutive, en charge des Affaires juridiques et de l'Audit interne. Béatrice Place Faget était précédemment *General Counsel* par intérim pour Technicolor. Auparavant, elle a occupé diverses responsabilités chez CGG pendant 16 ans, en particulier en tant que Secrétaire général et Directrice juridique du Groupe.

Béatrice Place Faget est titulaire d'une maîtrise en droit privé de l'Université Paris XII, d'un DEA en droit des affaires anglais et américain de l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne et d'un *Master of Laws in Common Law Studies* (LLM) de l'Université de Georgetown, à Washington D.C.



Jacques Pommeraud – Vice-Président exécutif, Matières Premières, Industrie & Infrastructures – France et Afrique, Services aux gouvernements

Jacques Pommeraud a rejoint Bureau Veritas le 1^{er} mai 2018 en tant que Vice-Président exécutif, en charge de la division Matières Premières, Industrie & Infrastructures (CIF) en France et en Afrique et de l'activité Services aux gouvernements (GS). Avant de rejoindre Bureau Veritas, Jacques Pommeraud travaillait pour SAP en tant que Senior Vice-Président *Customer Success*. Il a débuté sa carrière dans le conseil en stratégie au sein de McKinsey & Co., à Paris et Boston. En 2009, il intègre Atos pour prendre la Direction du *Lean* et étend progressivement ses responsabilités jusqu'à être nommé Directeur général de Canopy Cloud, *joint-venture* entre Atos, EMC2 et VMware. En 2014, il rejoint Salesforce Inc, en tant que Senior Vice-Président & Directeur général Success Services, basé à San Francisco, aux États-Unis.

Jacques Pommeraud est diplômé d'un Master d'Ingénierie de l'École Nationale des Ponts et Chaussées (France) et est titulaire d'un MBA à l'INSEAD.

1) Au 31 décembre 2021.



Juliano Cardoso – Vice-Président exécutif, Matières Premières, Industrie & Infrastructures – Moyen-Orient, Asie-Pacifique

Juliano Cardoso a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur Qualité chez Duratex Group au Brésil. En 1995, il est arrivé dans l'industrie automobile en tant que Chef de Projet et Responsable Qualité au sein du groupe Textron. En 1999, il rejoint Bureau Veritas, d'abord en tant que Responsable Formation et Consulting, puis en qualité de *Senior Business Engineer*. En 2003, il prend le poste de *Country Chief Executive* pour le Chili pour, trois ans plus tard, devenir Senior Vice-Président pour le Chili et le Pérou. En 2011, il est nommé Senior Vice-Président pour la zone Pacifique. En 2014, il est nommé Vice-Président exécutif pour la division *Commodities*. Depuis 2015, Juliano Cardoso était Président adjoint de la division CIF.

Juliano Cardoso détient une licence en *Business Management* et un Master en Ingénierie de l'Université de Campinas au Brésil, ainsi qu'un diplôme d'*Executive Management* de l'INSEAD.



Laurent Louail – Vice-Président exécutif, Matières Premières, Industrie & Infrastructures – Europe du Sud et de l'Ouest

Depuis septembre 2015, Laurent Louail était Senior Vice-Président, en charge de la division Matières Premières, Industrie & Infrastructures de Bureau Veritas, région Pacifique. Il était basé à Melbourne, en Australie. Il a rejoint Bureau Veritas en 1995, en tant que Responsable Régional Industrie en France. Il a ensuite progressivement étendu ses responsabilités au niveau régional, jusqu'à être nommé Senior Vice-Président en charge du réseau géographique France en 2013.

Laurent Louail est titulaire d'une Maîtrise des Sciences en Ingénierie Mécanique de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC).



Alberto Bedoya – Vice-Président exécutif, Matières Premières, Industrie & Infrastructures – Amérique latine

Avant sa nomination au poste de Vice-Président exécutif de la division Matières Premières, Industrie & Infrastructures en Amérique latine, et d'entrer au Comité exécutif du Groupe, Alberto Bedoya était Vice-Président exécutif Amérique latine. Il a commencé à travailler pour Bureau Veritas Pérou en 1998 en tant que Directeur commercial dans l'activité Certification, et a ensuite occupé plusieurs postes de direction : en 2004, il est nommé *Country Chief Executive* pour le Pérou, avant de prendre en 2016 les fonctions de Senior Vice-Président Amérique latine du Nord, basé en Colombie.

Alberto Bedoya est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur Commercial de l'Université Gabriela Mistral (Chili) en 1997, et a complété les *Executive Management Courses* de l'INSEAD et de Wharton, respectivement en 2002 et 2017.



Shawn Till – Vice-Président exécutif, Matières Premières, Industrie & Infrastructures – Amérique du Nord

Shawn Till a été nommé Vice-Président exécutif de la division Matières Premières, Industrie & Infrastructures (CIF) en Amérique du Nord, le 1^{er} septembre 2021. Après une solide expérience dans le secteur de la construction et du génie civil, notamment au sein d'entreprises telles que Dufferin Construction et St. Lawrence Cement, Shawn a co-fondé Primary Integration (PI) en 2006. Sous son *leadership*, cette société de services a connu un essor remarquable dans le secteur de la construction en lien avec le secteur de la technologie, avant son rachat par Bureau Veritas en 2017. Depuis, Shawn Till a poursuivi le développement de PI, en capitalisant sur les synergies avec le réseau BV en Amérique du Nord et dans d'autres régions du monde. Shawn est titulaire d'un MBA de l'Université de Pennsylvanie, Wharton (États-Unis) et d'un diplôme d'ingénieur de l'Université de McMaster, Hamilton (Canada).



Matthieu de Tugny – Vice-Président exécutif, Marine & Offshore

Avant sa nomination au poste de Vice-Président exécutif de la division *Marine & Offshore* de Bureau Veritas en 2019, Matthieu de Tugny était Vice-Président Senior et Directeur des opérations de cette division. Il a rejoint Bureau Veritas en 1994 en tant qu'ingénieur chargé de la revue de conception. Matthieu de Tugny a ensuite gravi les échelons et pris successivement diverses responsabilités en Corée du Sud, aux États-Unis, à Singapour et en France. Il a dirigé des équipes locales et régionales techniques, opérationnelles, marketing & ventes, *offshore* et maritimes. Il a notamment occupé le poste de Directeur général Marine en France, en Amérique du Nord et en Asie du Sud, et dirigé l'activité *offshore*.

Matthieu de Tugny est titulaire d'un double diplôme d'officier de l'École Nationale de la Marine Marchande et d'un Master en génie électrique de l'École Supérieure d'Électricité.



Catherine Chen – Vice-Présidente exécutive, Biens de consommation

Catherine Chen dispose d'une solide expérience internationale dans les domaines du marketing et des ventes, du management opérationnel et de la gestion financière avec une carrière réussie de plus de 20 ans dans le secteur des biens de consommation. Après sept ans passés chez TÜV SÜD, Catherine Chen a rejoint Bureau Veritas en Chine en 2005, où elle a occupé divers postes à responsabilités dans le marketing et les ventes avant d'être nommée, en 2009, Directrice Générale du LCIE Shanghai, une filiale de Bureau Veritas. En 2012, elle est nommée Vice-Présidente pour la division Biens de consommation (CPS) pour la région Chine du Nord. En 2014, elle est promue Vice-Présidente Senior pour CPS Greater China. En 2017, elle prend la responsabilité de la division CPS pour la zone Asie et est actuellement *Chief Operating Officer* de la division.

Catherine Chen est diplômée d'un MBA de Rutgers Business School (États-Unis) et d'un BA en commerce international de l'université de Western Sydney (Australie).

3.4.3 DIVERSITÉ AU SEIN DES INSTANCES DE DIRECTION

Engagement et politiques de la direction

Bureau Veritas s'est fermement engagé à soutenir la diversité des genres dans ses organes de direction. La politique d'inclusion, le Code d'éthique et les politiques de lutte contre le harcèlement du Groupe, ainsi que les valeurs de Bureau Veritas, expriment clairement la conviction du Groupe quant à la richesse qu'apporte la diversité des genres.

Le soutien à ces politiques fait également partie intégrante de la responsabilité de chaque membre du Comité exécutif depuis la signature de l'Engagement du Comité exécutif sur l'inclusion en 2016.

La diversité de genre au sein du Comité exécutif

Afin de continuer à améliorer la diversité de ses organes de gouvernance, le Groupe s'est fixé pour objectif d'augmenter la proportion de femmes (et de membres non français) au sein du Comité exécutif. Cet objectif a été atteint, puisque le pourcentage de femmes au sein du Comité exécutif a augmenté de manière constante, passant de 0 % au 31 décembre 2017 à 25 % au 31 décembre 2021.

Cette augmentation a été réalisée grâce à une combinaison de nominations externes et de promotions internes de femmes dans des rôles opérationnels et de fonctions de soutien au sein du Comité exécutif du Groupe :

- trois nominations externes (ressortissants américains, britanniques et français) ;
- une promotion interne (ressortissante chinoise)

Les objectifs incluant le Comité exécutif sont mentionnés dans le tableau qui figure à section 2.5.2.1 – Répartition hommes/femmes.

Actions visant à accroître la diversité des genres dans le futur

Le Groupe est fermement convaincu que la diversité est un moteur de l'innovation et de la pensée créative, et qu'un large éventail de profils et des pratiques de travail inclusives sont essentiels pour créer les capacités permettant de réaliser sa stratégie. Bureau Veritas accorde donc une grande importance à la constitution d'un vivier de futurs talents diversifiés sur le plan du genre, ainsi qu'à l'assurance que sa population dirigeante actuelle, en dessous du Comité exécutif, développe continuellement une plus grande égalité entre les sexes.

Dans cette optique, le Groupe a décidé d'augmenter la proportion de femmes parmi sa population de « *Leadership* » en se fixant des objectifs annuels. Cette population comprend tous les cadres qui sont généralement à trois niveaux ou moins du Directeur Général du Groupe. Le Groupe a été soutenu dans ces efforts par le Conseil d'administration.

Objectifs en matière de diversité des genres

Entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2021, le pourcentage de femmes parmi la population des cadres dirigeants du Groupe a augmenté, passant de 13 % à 22 %.

Lors de la rédaction de son plan stratégique, le Groupe a revu ses engagements et vise, d'ici 2025, à ce que 35 % de femmes occupent des rôles au sein de cette population de *Leadership*. De plus, Bureau Veritas a ajouté en 2021 un objectif de 35 % de femmes parmi sa population de « *Executive Leadership* ». Cette population comprend tous les *managers* qui sont généralement à deux niveaux ou moins du Directeur Général du Groupe, et au 31 décembre 2021, les femmes représentaient 27 % de cette population.

Afin d'indiquer les efforts du Groupe pour atteindre ces objectifs, il est proposé que les critères utilisés pour calculer la rémunération variable de tous les *managers* de la population *Leadership* de Bureau Veritas incluent les objectifs d'atteinte de la représentation féminine dans les populations *Leadership* et *Executive Leadership* à partir de 2022. Cette proposition devrait être approuvée au début de l'année 2022.

Surveillance de l'engagement des dirigeants et des progrès réalisés en matière de diversité des genres

Le Comité des nominations et des rémunérations surveille régulièrement le développement et la mise en œuvre par la Direction exécutive de l'engagement du Groupe en matière de diversité des genres. Ces examens comprennent l'évaluation des initiatives déployées par le Groupe pour promouvoir et réaliser un lieu de travail diversifié et une culture d'inclusion sont décrites dans la Déclaration de performance extra-financière, à la section 2.5.2 – Diversité, équité et inclusion, du présent Document d'enregistrement universel. Les activités clés qui soutiennent la réalisation de la diversité des genres décrite dans cette section comprennent :

- les programmes de *leadership* qui visent à accélérer le développement des femmes à haut potentiel, y compris les programmes qui offrent aux femmes un coaching et un mentorat pour les cadres ;
- le signalement régulier de tout écart de rémunération entre les sexes et les actions subséquentes pour combler tout écart identifié ;
- des politiques qui prévoient un congé parental en sus des lois applicables ;
- des programmes de développement pour les *managers*, tels que « *Leading Inclusive Teams@BV* », afin d'améliorer les capacités des *managers* à diriger de manière « inclusive » dans leurs paroles et leurs actions quotidiennes, y compris les décisions clés dans des domaines tels que le recrutement, le développement des employés, les promotions, et la gestion des situations où un comportement inapproprié pourrait avoir lieu ; et
- rendre compte régulièrement de l'attrition et de l'engagement des employés en fonction du sexe, y compris au niveau de chaque *manager*, et fournir aux *managers* des outils et des formations pour combler tout écart signalé.

3.4.4 PLANS DE SUCCESSION

Les attributions du Comité des nominations et des rémunérations comprennent la revue et l'anticipation régulières des plans de succession pour les postes de direction de la Société, particulièrement en ce qui concerne le Directeur Général et les membres actuels et potentiels du Comité exécutif.

Le Comité des nominations et des rémunérations procède une fois par an à un examen approfondi de la planification de la succession. En outre, le Comité des nominations et des rémunérations procède à des revues en cours d'année afin de s'assurer de la prise en compte de plusieurs échéances :

- court terme : succession imprévue (ex : démission, incapacité soudaine à remplir le rôle ou décès) ou départ forcé (mauvaises performances) ;
- moyen terme : succession accélérée (ex : risque éventuel de départ, émergence de nouveaux profils, retraite, fin de mandat).

En 2021, le Comité des nominations et des rémunérations a examiné régulièrement les scénarios de succession pour les membres du Comité exécutif et travaillé proactivement sur le plan de succession du Directeur Général, y compris le renouvellement du mandat du Directeur Général, Didier Michaud-Daniel, jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de juin 2023, qui sera appelée à approuver les états financiers de l'année.

Le Directeur Général participe aux discussions du Comité des nominations et des rémunérations et prend part à la planification de sa propre succession. Sa responsabilité est de veiller à ce que les postes de direction actuels et futurs soient associés à des plans de succession robustes pour chaque échéance. En outre, le Comité des nominations et de rémunérations sollicite l'aide de cabinets de conseil externes pour identifier les candidats potentiels qui répondent aux profils de réussite définis.

En 2021, le Comité des nominations et des rémunérations a continué à analyser les évaluations des personnes clés effectuées par la Direction afin de s'assurer de la validité des plans de succession et d'accélérer le développement des successeurs potentiels. Si la Société promeut l'évolution et le développement internes, elle n'exclut pas pour autant le recrutement externe pour les principaux postes de direction si un successeur prêt et disponible n'est pas identifié. Dans une telle situation, la Société fait alors appel à des consultants externes pour s'assurer qu'un groupe diversifié de candidats externes est en place.

Succession de Didier Michaud-Daniel

À compter du 1^{er} mai 2022, Hinda Gharbi rejoindra Bureau Veritas en tant que *Chief Operating Officer* et sera membre du Comité exécutif. La décision du Conseil d'administration est l'aboutissement d'un processus de sélection et de recrutement rigoureux, piloté collégalement par le Comité des nominations et des rémunérations et le Directeur Général, avec le soutien d'un cabinet de conseil externe.

Le 1^{er} janvier 2023, Hinda Gharbi prendra le poste de Directrice Générale Adjointe de Bureau Veritas. Le Conseil d'administration la nommera au poste de Directrice Générale à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2023.

Ce plan de succession et cette transition par étapes permettront une intégration et une montée en puissance progressives de Hinda Gharbi dans ses fonctions au sein du Groupe. Le Conseil d'administration est unanimement convaincu de l'adéquation du parcours et des qualités d'Hinda Gharbi avec le profil et la culture de Bureau Veritas. Sa carrière internationale, son expertise technique et technologique ainsi que son fort tropisme client et ressources humaines sont en résonance avec l'ADN et les grands enjeux du Groupe. Accompagnée par Didier Michaud-Daniel et entourée des membres de l'équipe dirigeante, Hinda Gharbi poursuivra le développement de l'entreprise en créant durablement de la valeur pour ses clients, ses employés et ses actionnaires

Hinda Gharbi rejoindra Bureau Veritas en provenance de Schlumberger, un *leader* mondial des technologies dans le secteur de l'énergie, dont elle est actuellement Exécutive Vice-Présidente Services and Equipment. Dans ces fonctions qu'elle occupe depuis juillet 2020, elle est en charge des produits et des services pour le Groupe, ainsi que des enjeux digitaux.

Diplômée en génie électrique de l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Électriciens de Grenoble, et d'un master en Sciences en traitement des signaux de l'Institut Polytechnique de Grenoble, Hinda Gharbi a intégré Schlumberger en 1996, faisant le choix de débiter sa carrière, sur le terrain, dans les champs pétroliers *offshore* au Nigeria.

Au cours de ses 26 années dans le Groupe, Hinda Gharbi a occupé diverses fonctions de Direction générale d'envergure mondiale et régionale dans les opérations dans des activités cœur pour Schlumberger. Elle a également évolué dans des responsabilités transversales telles que les Ressources humaines, le Développement de Technologies ou encore la Santé, la Sécurité et l'Environnement. Hinda Gharbi a travaillé et vécu sur plusieurs continents : au Nigeria, en France, en Thaïlande, en Malaisie, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

3.5 DÉCLARATIONS SUR LA SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.5.1 CONTRATS DE SERVICES ENTRE LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX OU LES ADMINISTRATEURS ET BUREAU VERITAS OU L'UNE DE SES FILIALES

À la date de dépôt du présent Document d'enregistrement universel, il n'existe pas de contrat de services conclu entre les dirigeants mandataires sociaux ou les administrateurs et la Société ou l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages.

3.5.2 ABSENCE DE CONDAMNATION POUR FRAUDE, D'INCRIMINATION ET/OU SANCTION PUBLIQUE OU DE RESPONSABILITÉ POUR FAILLITE AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

À la connaissance de la Société, ni les administrateurs, ni le Directeur Général n'ont, au cours des cinq dernières années, (i) fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités judiciaires ou administratives, (ii) été associés à une « faillite », mise sous séquestre ou liquidation et (iii) été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

3.5.3 CONFLITS D'INTÉRÊTS ET CONVENTIONS AUXQUELS LES ADMINISTRATEURS ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL SONT INTÉRESSÉS

Conformément à l'article 1.7 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, chaque membre du Conseil s'engage à éviter tout conflit pouvant exister entre leurs intérêts moraux et matériels et ceux de la Société.

Dans ce cadre, les administrateurs et le Directeur Général sont tenus de communiquer sans délai au Président du Conseil d'administration les relations pouvant exister entre les sociétés dans lesquelles ils sont intéressés, directement ou par personne interposée, et la Société. Les administrateurs et le Directeur Général doivent ainsi notamment communiquer au Conseil d'administration toute convention visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce à conclure entre eux-mêmes ou une société dont ils sont dirigeants ou dans laquelle ils détiennent directement ou indirectement une participation significative et la Société ou l'une de ses filiales. Dans ce cas, ils s'abstiennent de participer aux débats ainsi qu'à toutes décisions sur les matières concernées. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux conventions courantes conclues à des conditions normales.

En outre, dans le souci de prévenir tout conflit d'intérêts potentiel, les administrateurs et le Directeur Général sont amenés à remplir annuellement une déclaration sur l'honneur relative aux liens de toute nature, directs ou indirects, qu'ils entretiennent avec la Société. Aucune de ces déclarations n'a fait apparaître à ce jour de situation de conflits d'intérêts réels ou potentiels entre le Directeur Général ou un administrateur et la Société. Dans les cas où des relations d'affaires viennent à être envisagées entre la

Société ou le Groupe d'une part, et directement ou indirectement un administrateur ou le Directeur général d'autre part, la procédure des conventions réglementées telle que prescrite par les dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce est suivie.

Aucune convention ni aucun engagements réglementés conclus ou poursuivis au cours de l'exercice 2021 n'ont été identifiées et il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autres conflits d'intérêts potentiels entre les obligations à l'égard de Bureau Veritas, des administrateurs et du Directeur Général et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Les membres du Conseil d'administration ne sont soumis à aucune restriction contractuelle concernant les actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société, hormis les fenêtres négatives et périodes d'abstention prévues dans la Charte de déontologie boursière du Groupe. Cependant, ils ont l'obligation, prévue par l'article 14.1 alinéa 2 des Statuts, de détenir un minimum de 1 200 actions pendant la durée de leur mandat.

En sus de l'interdiction mentionnée dans les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, le Directeur Général a pris l'engagement formel de ne pas recourir à des instruments de couverture des actions qu'il détient dans la Société pendant toute la durée de son mandat social. Il est également soumis aux fenêtres négatives et périodes d'abstention.

3.5.4 LIENS FAMILIAUX

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux (administrateurs et Directeur Général).

3.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE

3.6.1 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS/AUTORISATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLES L. 225-37-4 ET L. 22-10-10 DU CODE DE COMMERCE)

Le tableau ci-après récapitule les délégations/autorisations accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration portant sur le capital en cours de validité à la date de dépôt du présent Document d'enregistrement universel.

Nature de la délégation/l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Date de l'Assemblée générale	Durée de l'autorisation et échéance	Montant nominal maximum	Utilisation au cours de l'exercice
Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions ordinaires de la Société.	AGM 25 juin 2021 (17 ^e résolution) Autorisation dont le renouvellement est proposé à la prochaine Assemblée générale	18 mois, soit jusqu'au 24 décembre 2022	Prix unitaire maximum d'achat : 45 euros. 10 % du capital social de la Société ^(a)	Non utilisée
Plafond global des augmentations de capital et sous-plafond des augmentations de capital avec suppression du Droit préférentiel de souscription (DPS).	AGM 25 juin 2021 (18 ^e résolution)		<ul style="list-style-type: none"> Montant nominal maximum global des augmentations de capital avec et sans DPS fixé à 21 600 000 euros (40 %) ^(b) Montant nominal des augmentations de capital avec suppression du DPS fixé à 5 400 000 euros (10 %) ^(c) Montant nominal maximum global des titres de créances 1 000 000 000 euros ^(d) 	Non utilisée
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission (i) d'actions ordinaires de la Société et/ou (ii) de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès immédiatement et/ou à terme à d'autres titres de capital existant ou à émettre par la Société et/ou une de ses filiales et/ou (iii) de valeurs mobilières qui sont représentatives de titres de créance susceptible de donner accès ou donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société ou d'une filiale.	AGM 25 juin 2021 (19 ^e résolution)	26 mois soit jusqu'au 24 août 2023	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 16 200 000 euros (30 %) ^(b) Montant nominal maximum des titres de créance : 1 000 000 000 euros ^(d)	
Augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, d'apport ou de fusion ou de toute autre somme dont la capitalisation serait admise.	AGM 25 juin 2021 (20 ^e résolution)	26 mois soit jusqu'au 24 août 2023	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 16 200 000 euros (30 %) .	

Nature de la délégation/l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Date de l'Assemblée générale	Durée de l'autorisation et échéance	Montant nominal maximum	Utilisation au cours de l'exercice
Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription , dans la limite de 10 % du capital social en rémunération d'apports en nature consentis à la Société.	AGM 25 juin 2021 (21 ^e résolution)	26 mois soit jusqu'au 24 août 2023	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 10 % du capital social ^{(b) (c)} Montant nominal maximum des titres de créance : 1 000 000 000 euros ^(d)	
Émission (i) d'actions ordinaires de la Société et/ou (ii) de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société avec renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit de souscription .	AGM 25 juin 2021 (22 ^e résolution)	26 mois soit jusqu'au 24 août 2023	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 5 400 000 euros (10 %) ^{(b) (c)} Montant nominal maximum des titres de créance : 1 000 000 000 euros ^(d)	
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre par offre au public (autre que celles visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou d'une filiale avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	AGM 25 juin 2021 (23 ^e résolution)	26 mois soit jusqu'au 24 août 2023	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 5 400 000 euros (10 %) ^{(b) (c)} Montant nominal maximum des titres de créance : 1 000 000 000 euros ^(d)	
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, par voie d'offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, s'adressant exclusivement à des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs, des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou d'une de ses filiales avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	AGM 25 juin 2021 (24 ^e résolution)	26 mois soit jusqu'au 24 août 2023	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 5 400 000 euros (10 %) ^{(b) (c)} Montant nominal maximum des titres de créance : 1 000 000 000 euros ^(d)	
Autorisation consentie au Conseil d'administration, en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription dans le cadre des 23 ^e et 24 ^e résolutions, à l'effet de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'Assemblée générale, dans la limite de 10 % du capital social par an.	AGM 25 juin 2021 (25 ^e résolution)	26 mois soit jusqu'au 24 août 2023	10 % du capital social de la Société par période de 12 mois.	
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, en cas de demandes excédentaires, le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	AGM 25 juin 2021 (26 ^e résolution)	26 mois soit jusqu'au 24 août 2023	15 % de l'émission initiale ^{(b) (c)}	
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions, emportant renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription , ou d'achat d'actions au profit de membres du personnel salarié et/ou de dirigeants mandataires sociaux du Groupe.	AGM 25 juin 2021 (27 ^e résolution)	26 mois soit jusqu'au 24 août 2023	1,5 % du capital social de la Société. Sous plafond applicable aux mandataires sociaux : 0,1 % du capital social de la Société ^(e)	1 214 700 options soit 0,27 % du capital social à la date de l'attribution
Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires, existantes ou nouvelles, de la Société au profit de membres du personnel salarié et/ou de dirigeants mandataires sociaux du Groupe, avec renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription .	AGM 25 juin 2021 (28 ^e résolution)	26 mois soit jusqu'au 24 août 2023	1 % du capital social de la Société. Sous plafond applicable aux mandataires sociaux : 0,1 % du capital social de la Société ^(e)	1 147 160 actions de performance soit 0,25 % du capital social à la date de l'attribution
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	AGM 25 juin 2021 (29 ^e résolution)	26 mois soit jusqu'au 24 août 2023	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 1 % du capital social de la Société ^{(b) (c)}	

Nature de la délégation/l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Date de l'Assemblée générale	Durée de l'autorisation et échéance	Montant nominal maximum	Utilisation au cours de l'exercice
Réduction du capital social par annulation de tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions.	AGM 25 juin 2021 (30 ^e résolution)	26 mois soit jusqu'au 24 août 2023	10 % du capital social.	

(a) Le montant maximum des fonds affectés à la réalisation du programme de rachat d'actions s'élèverait à 2 035 012 905 euros, correspondant à un nombre maximum de 45 222 509 actions acquises sur la base du prix unitaire maximum de 45 euros (hors frais d'acquisition) et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2020. Il est précisé qu'en cas d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, les actions acquises à cette fin ne pourraient représenter plus de 5 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société.

(b) Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 19^e, 21^e à 24^e, 26^e et 29^e résolutions adoptées par l'Assemblée générale du 25 juin 2021 ne pourra pas excéder 21 600 000 euros.

(c) Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 21^e à 24^e, 26^e et 29^e résolutions ne pourrait pas excéder 5 400 000 euros.

(d) Le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 19^e, 21^e à 24^e résolutions adoptées par l'Assemblée générale du 25 juin 2021 ne pourra pas excéder 1 000 000 000 d'euros.

(e) Le nombre total maximum d'actions susceptibles d'être consenties en vertu des 27^e et 28^e résolutions adoptées par l'Assemblée générale du 25 juin 2021 ne pourrait pas excéder 1,5 % du capital social de la Société, étant précisé que le sous-plafond applicable aux mandataires sociaux serait égal à 0,1 % du capital social de la Société (commun aux 27^e et 28^e résolutions).

3.6.2 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales dans les conditions prévues par la loi.

Les modalités relatives à cette participation sont détaillées à l'article 26 des Statuts. Un résumé de ces règles figure dans la section 7.10 du chapitre 7 – Informations sur la Société et le capital, du présent Document d'enregistrement universel.

Les Statuts sont également disponibles sur le site internet de la Société (<https://group.bureauveritas.com>).

L'article 28.3 des Statuts prévoit qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins.

3.6.3 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, prévues par l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, figurent aux sections 3.2 – Conseil d'administration, 3.1.3 – Structure de la gouvernance (paragraphe Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général) et 3.6.1 – Tableau récapitulatif des délégations/autorisations accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, 7.7.3 –

Acquisition par la Société de ses propres actions, 7.8.1 – Structure de l'actionnariat du Groupe et 7.10 – Actes constitutifs et statuts (franchissement de seuils statutaires et règles applicables à la modification des statuts et à la tenue des Assemblées générales), du présent Document d'enregistrement universel.

3.7 RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations présentées dans cette section tiennent compte des mesures réglementaires issues de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relatives à la croissance et la transformation des entreprises, dite Loi Pacte et de l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 sur la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées complétée par le Décret n° 2019-1235 du même jour, des recommandations du Code AFEP/MEDEF ainsi que des recommandations de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants de sociétés cotées du 24 novembre 2020.

La présente section a été établie par le Conseil d'administration avec le concours du Comité des nominations et des rémunérations et décrit :

- la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux (administrateurs, Président, Directeur Général et Directeur(s) Général(aux) délégué(s)) en raison de leur mandat social, en application de l'article L. 22-10-8, I du Code de commerce qui feront l'objet d'une résolution soumise au vote de l'Assemblée générale en 2022 (voir la section 3.7.2) ;
- le rapport sur les rémunérations versées au cours de l'exercice écoulé ou attribuées au titre du même exercice requis dans le cadre des articles L. 22-10-34, I et II et L. 22-10-9, I (voir la section 3.7.3) et incluant notamment :
 - les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce concernant chaque mandataire social, ainsi que les ratios entre la rémunération de chacun des

Dirigeants mandataires sociaux (Président et Directeur Général) et la rémunération des salariés au sein du Groupe et leur évolution sur cinq exercices au regard des performances du Groupe, qui feront l'objet d'une résolution soumise au vote de l'Assemblée générale en 2022 en application de l'article L. 22-10-34, I du Code de commerce, et

- les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice ou attribués au titre du même exercice aux Dirigeants mandataires sociaux faisant l'objet d'une résolution distincte pour le Président et le Directeur Général en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce ;
- les tableaux standardisés synthétisant l'information à faire figurer dans le Document d'enregistrement universel sur les rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux par la Société et toute société comprise dans le périmètre de consolidation en vertu de l'article L. 233-16 du Code de commerce, conformément au Code AFEP/MEDEF et aux recommandations de l'AMF en la matière (le(s) « Tableau(x) AMF ») (voir la section 3.7.4) ;
- les rapports requis par les articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce sur les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance (voir la section 3.8.3).

3.7.1 POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les politiques de rémunération de chaque catégorie de mandataires sociaux sont revues chaque année afin notamment de se conformer aux dispositions réglementaires, aux pratiques de marché et aux recommandations du Code AFEP/MEDEF et de l'AMF, et de prendre en compte les commentaires reçus des actionnaires ainsi que les votes qu'ils ont exprimés lors de l'Assemblée générale annuelle.

Ces politiques ont été revues pour la dernière fois le 23 février 2022 par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations. En application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, chacune des politiques est soumise au vote de l'Assemblée générale des actionnaires. À défaut d'approbation, la politique précédemment approuvée continue de s'appliquer.

3.7.1.1 Principes et objectifs relatifs à la rémunération des mandataires sociaux



Principes généraux de la politique de rémunération des mandataires sociaux

1. Équilibre et clarté

La structure globale de rémunération s'inscrit dans la stratégie du Groupe et vise à atteindre un juste équilibre entre chaque élément de rémunération afin de promouvoir la performance et la compétitivité sur le moyen et long terme.

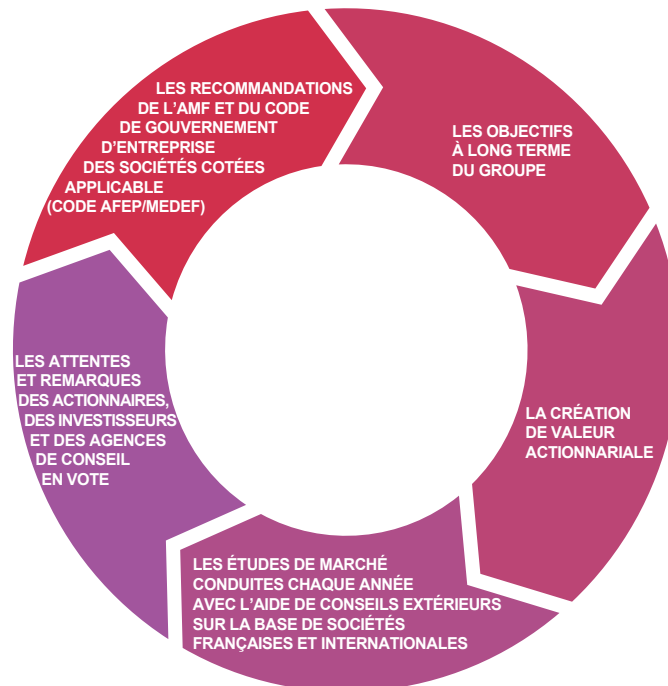
La rémunération du Directeur Général est composée d'éléments clairement établis, ayant chacun un objectif spécifique.

2. Mesure et cohérence

La politique, les mécanismes et les niveaux de rémunération attribués au Directeur Général sont fixés en cohérence avec ceux des autres dirigeants du Groupe.

Le Comité des nominations et des rémunérations revoit et apprécie chaque année la pertinence des dispositifs de rémunération et notamment les critères d'attribution de la rémunération variable pour l'année à venir.

Pour cela, il prend en compte les éléments présentés ci-dessous :



Afin d'établir un niveau de rémunération adéquat pour chaque catégorie de mandataires sociaux, le Comité des nominations et des rémunérations s'appuie sur les recommandations d'un cabinet de conseil externe indépendant pour comparer les pratiques de rémunération et adopter les meilleurs principes de gouvernance. La capacité à attirer, motiver et fidéliser des dirigeants de niveau international par des niveaux de rémunération compétitifs est essentielle pour assurer une performance solide du Groupe.

Étant donné les caractéristiques uniques du Groupe au sein du SBF 120 et des entreprises européennes du secteur « TIC », et son large périmètre géographique, le Groupe étant présent dans près de 140 pays du monde, l'approche de l'étude comparative est fondée sur les groupes de pairs suivants :

- sociétés du CAC 40 et Next 20 ;
- sociétés du secteur des Services de taille équivalente ;
- sociétés du secteur TIC au niveau international.

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas mettre en place de clause de restitution (dite clause de *clawback*) de la rémunération variable. En effet, le niveau d'exigence des objectifs liés à la part variable de la rémunération confirmé chaque année rend non pertinente la mise en place d'une telle clause. De plus, le versement de la rémunération variable au titre d'un exercice est conditionné au vote favorable de l'Assemblée générale conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce.

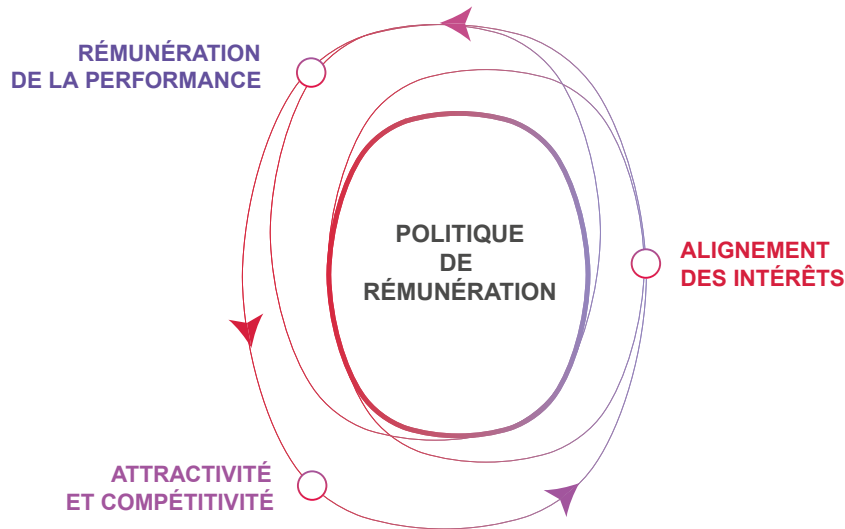
3. Simplicité et intelligibilité

Les règles afférentes à la rémunération du Directeur Général sont volontairement simples.

Chaque année, le Comité des nominations et des rémunérations propose au Conseil d'administration des critères de performance financiers et extra-financiers et des niveaux d'objectifs définis de manière précise. Les critères et niveaux retenus sont cohérents avec ceux de la stratégie du Groupe.

Objectifs de la politique de rémunération

La politique de rémunération s'articule autour de trois objectifs principaux :



Attractivité et compétitivité

La structure et le niveau de la rémunération des dirigeants est comparée chaque année aux pratiques de sociétés aux enjeux, caractéristiques et contextes comparables avec le concours notamment de cabinets de conseil indépendants. Les marchés de référence sont d'une part le CAC 60 (sociétés du CAC 40 ainsi que les 20 premières sociétés du SBF 120) ainsi que le marché international du TIC.

Rémunération de la performance

La politique de rémunération des dirigeants met l'accent sur la part variable de la rémunération en lien direct avec la performance du Groupe. Les conditions de performance déterminant le bonus annuel et les plans d'intéressement à long terme sont exigeantes et sont alignées avec la stratégie et les intérêts des actionnaires de Bureau Veritas.

Alignement des intérêts

La politique de rémunération permet à la fois d'attirer, motiver et retenir les talents du Groupe et de répondre aux attentes des actionnaires et autres parties prenantes notamment en assurant un lien avec la performance du Groupe. Cette politique respectueuse de l'intérêt social et de la responsabilité sociétale et environnementale contribue à la pérennité du Groupe.

Politique de rémunération du Comité exécutif

La politique de rémunération applicable au Comité exécutif est revue chaque année par le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil d'administration. Elle est conforme aux principes et objectifs déterminant la politique de rémunération du Directeur Général.

La rémunération du Comité exécutif est composée :

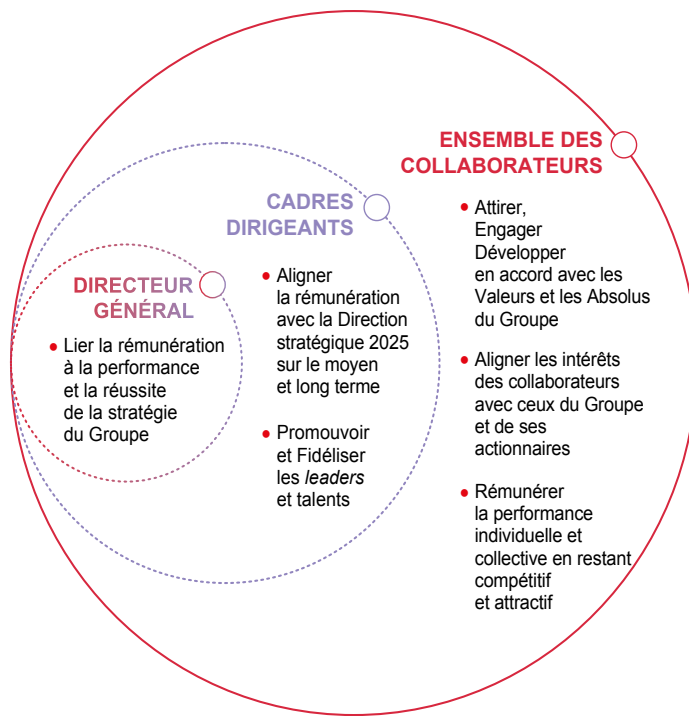
- d'un salaire fixe ;
- d'une rémunération variable annuelle ;
- d'un intéressement à long terme avec la mise en place de plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance soumises à conditions de présence et de performance.

Les critères de performance permettent de soutenir la stratégie du Groupe et prennent en compte les résultats financiers et opérationnels du Groupe ainsi que des critères liés à la responsabilité sociétale et environnementale de Bureau Veritas.

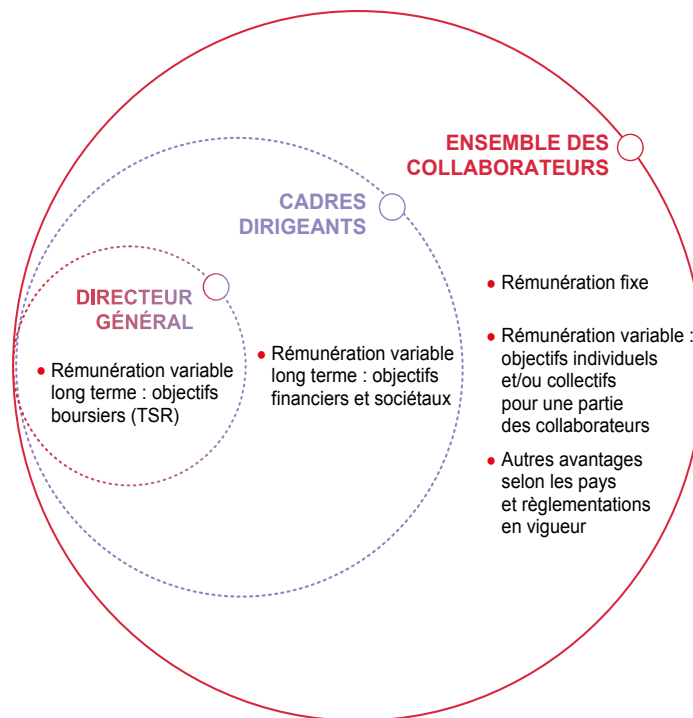
Ces principes et ces objectifs s'appliquent à la structure de rémunération de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

La rémunération de l'ensemble des collaborateurs du Groupe est constituée de composantes fixes, variables court et long terme. Les composantes variables à court et à long terme rémunèrent les performances individuelles et collectives (financières et sociétales). Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces éléments en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance au sein du Groupe.

OBJECTIFS DE LA RÉMUNÉRATION



STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION



Processus annuel d'élaboration de la politique de rémunération des mandataires sociaux

Dans le respect des principes définissant la politique de rémunération, le Comité des nominations et des rémunérations suit un processus rigoureux dans la préparation de la rémunération des dirigeants afin de permettre au Conseil d'administration de prendre des décisions.

COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

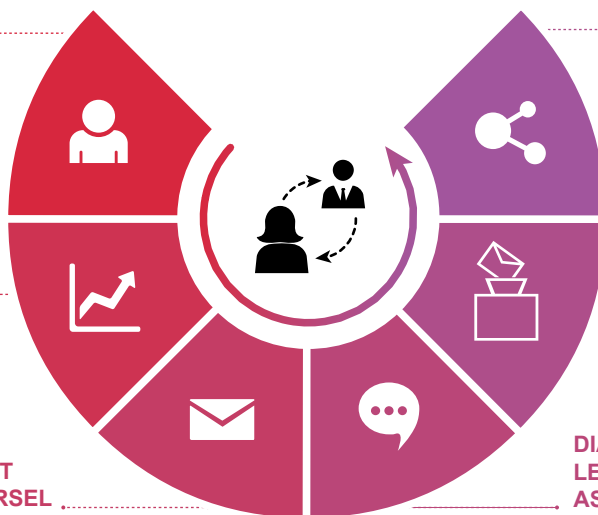
- Analyse du positionnement des dirigeants
- Définition des éléments et critères de rémunération en lien avec la stratégie du Groupe

CONSTATATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Recommandation du Comité des nominations et des rémunérations
- Délibération du Conseil d'administration

PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

- Disponibilité du document sur le site internet du Groupe



DIALOGUE ET ANALYSE CONTINUE

- Des efforts constants sont faits afin d'améliorer la communication sur les différents principes de la rémunération afin de faciliter l'information des actionnaires

VOTE DES ACTIONNAIRES

- Approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de la politique de rémunération

DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- La Direction des Relations Investisseurs, la Direction des Affaires juridiques et Audit, et le Président du Conseil d'administration communiquent avec les actionnaires du Groupe et les agences de conseil en vote

Revue annuelle de politique de rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération des mandataires sociaux est revue chaque année par le Conseil d'administration. À cette occasion le Conseil d'administration, sur la base des travaux du Comité des nominations et des rémunérations, débat de l'opportunité d'une révision de la politique (structure, composantes, niveaux de rémunération, etc.) en considérant l'évolution du Groupe, des marchés et d'événements particuliers ayant un impact sur le Groupe ou son organisation. Cette revue est également l'occasion pour le Conseil de mesurer et de s'assurer du maintien de la cohérence de cette politique et de sa pertinence au regard des objectifs fixés pour chaque catégorie de mandataires sociaux.

Dérogations possibles à la politique de rémunération des mandataires sociaux

Dérogation légale (article L. 22-10-8 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8, III, le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, peut déroger à l'application de la politique de rémunération des mandataires sociaux si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société.

Les événements qui pourraient donner lieu à l'utilisation de cette possibilité sont notamment tout événement échappant au contrôle de Bureau Veritas, qui ne peut être raisonnablement prévu ou quantifié à la date d'élaboration de la politique de rémunération.

Dérogation en application du pouvoir discrétionnaire du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, peut faire usage de façon discrétionnaire de sa faculté de jugement dans la détermination et la répartition des éléments composant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux si des circonstances imprévisibles et indépendantes le justifient et/ou ayant un impact significatif sur un élément composant la rémunération variable. Cette disposition permet au Conseil d'administration d'assurer l'adéquation entre l'application de la politique de rémunération, la performance et l'implication des dirigeants, la performance réalisée et l'intérêt de la Société.

Pour chacun des dirigeants, ce pouvoir discrétionnaire s'applique sur des éléments de rémunération prédéfinis.

En effet, le Comité des nominations et des rémunérations pourra ainsi proposer des aménagements ou amendements dûment justifiés au Conseil d'administration. S'il estime nécessaire d'amender la politique de rémunération des dirigeants, le Conseil d'administration pourra décider de soumettre l'aménagement ou l'amendement de la politique à l'approbation des actionnaires.

Dans le passé, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a exercé son pouvoir discrétionnaire dans le contexte de la crise sanitaire et économique mondiale en décidant la levée de la condition de marge liée à l'exercice 2020 dans le cadre des plans d'intéressement à long terme du Groupe pour les années 2018 et 2019. Le changement apporté aux plans d'intéressement long terme a permis de conserver l'intérêt des plans sans déclencher d'acquisition automatique (l'ensemble des attributions réalisées dans le cadre des plans de 2019 est soumis à une condition de marge pour l'année 2021). Cette décision a ainsi permis de garder pleinement mobilisés les 500 bénéficiaires, talents clés du Groupe, au plus fort de la crise sanitaire et d'assurer la continuité de la performance de l'entreprise.

Évolution de la gouvernance

En outre, le Conseil d'administration s'est interrogé sur l'application concrète de la politique de rémunération dans l'hypothèse, en cours d'exercice, d'un changement de gouvernance ou de nomination d'un nouveau mandataire social, soit pour remplacer un mandataire social (dirigeant ou administrateur) dont les fonctions auraient cessé, soit pour renforcer la Direction générale ou le Conseil d'administration.

Dans de telles circonstances :

- s'il s'agit d'un administrateur, sa rémunération sera déterminée conformément à la politique de rémunération applicable aux administrateurs (voir la section 3.7.2.1 ci-après) ; le Conseil d'administration tiendrait ainsi compte de la date de son entrée en fonction ;
- s'il s'agit d'un Président, d'un dirigeant mandataire social exécutif, Directeur Général ou Directeur Général délégué, sa rémunération serait fixée conformément à la politique de rémunération spécifique à la catégorie concernée. Le Conseil d'administration mènerait une analyse globale de la situation du mandataire social concerné (compétences, expérience, mission confiée, appartenance ou non au Groupe, etc.) et du Groupe (contexte de la nomination, impact sur la gouvernance, performance, etc.), afin notamment s'il s'agit d'un dirigeant mandataire social exécutif, de déterminer les objectifs déterminant la part variable, les niveaux de performance, maximum et pondération par rapport à la rémunération fixe annuelle, dans les limites des plafonds figurant dans la politique de rémunération en vigueur applicable au Directeur Général et (aux éventuels) Directeurs Généraux délégués (voir la section 3.7.2.3 ci-après).

Conflit d'intérêts

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de cinq membres dont quatre membres sont indépendants.

Le Conseil d'administration et le Comité des nominations et des rémunérations veillent à la prévention et à la gestion de tout conflit d'intérêts qui pourrait intervenir dans ce processus de décision et, notamment, celles pouvant intervenir dans la détermination des rémunérations de ses mandataires sociaux. Le Directeur Général, sans participer aux délibérations, a été associé aux travaux du Comité, sauf sur les points de l'ordre du jour le concernant ; de même que le Président du Conseil d'administration ne participe pas aux délibérations concernant sa rémunération. Le Président s'abstient de participer aux délibérations sur la politique qui le concerne.

3.7.1.2 Dialogue avec les actionnaires

Dans le cadre du dialogue avec ses actionnaires, Bureau Veritas organise avant l'Assemblée générale et tout au long de l'année, des rencontres avec les investisseurs et les agences de conseil en vote sur des sujets liés à la gouvernance et à la rémunération des dirigeants. Chaque année, le Groupe revoit sa politique à l'aune de ces retours.

En 2021, ces rencontres ont permis de présenter à des investisseurs et proxys les évolutions de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Bureau Veritas SA, soumises à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 25 juin 2021.

La qualité du dialogue actionnarial dont il a été rendu compte devant le Comité des nominations et des rémunérations, s'est traduite par un soutien régulier des actionnaires à la politique de rémunération qui est proposée à leur approbation en Assemblée générale ainsi que la clarification de certains éléments et informations figurant dans les politiques de rémunération, du *Say-on-Pay* ou du rapport sur les rémunérations.

Une réflexion a ainsi été menée par le Comité des nominations et des rémunérations depuis le mois de juin 2021 et conduit à :

- l'application d'objectifs liés à la RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) dans la part variable de l'ensemble des dirigeants du Groupe. Ces objectifs étaient déjà présents dans les objectifs liés à la part variable annuelle du Directeur Général et des membres du Comité exécutif ;
- l'introduction en 2022 des objectifs liés à la RSE dans les plans d'intéressement à long terme du Groupe ;
- dans un effort continu de transparence de l'information sur la rémunération de ses dirigeants, les politiques de rémunération et le rapport sur la rémunération des mandataires sociaux a été revue par le Comité des nominations et des rémunérations afin de les rendre plus lisibles. Le dispositif d'intéressement à long terme est intégralement décrit dans la section 3.8.3.

Conformément à la loi, les informations suivantes sont soumises au vote des actionnaires :

- la politique de rémunération 2022 des administrateurs est présentée en section 3.7.2.1 (vote *ex ante*) ;
- la politique de rémunération 2022 du Président du Conseil d'administration est présentée en section 3.7.2.2 (vote *ex ante*) ;
- la politique de rémunération 2022 des dirigeants mandataires sociaux exécutifs applicable au Directeur Général et aux éventuels Directeurs Généraux délégués est présentée en section 3.7.2.3 (vote *ex ante*) ;
- le rapport sur les rémunérations des dirigeants (administrateurs, Président du Conseil d'administration et Directeur Général) versées ou attribuées au cours de l'exercice 2021 est présenté en section 3.7.3 (vote *ex post*) ;
- le *Say-on-Pay* du Directeur Général est présenté en section 3.7.3.4 ;
- le *Say-on-Pay* du Président du Conseil d'administration est présenté en section 3.7.3.4.

3.7.2 POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX 2022 (VOTE EX ANTE)

Les politiques de rémunération des mandataires sociaux comprennent :

- la politique de rémunération 2022 des administrateurs présentée en section 3.7.2.1 (vote *ex ante*) ;
- la politique de rémunération 2022 du Président du Conseil d'administration présentée en section 3.7.2.2 (vote *ex ante*) ;
- la politique de rémunération 2022 des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (Directeur Général et éventuels Directeurs Général(aux) délégué(s)) présentée en section 3.7.2.3 (vote *ex ante*).

3.7.2.1 Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration autres que le Président du Conseil d'administration (2022)

Évolution apportée par rapport à la politique de rémunération 2021

La politique de rémunération applicable pour l'année 2022 est identique à celle de 2021 approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2021.

Les administrateurs autres que le Président du Conseil d'administration de la Société perçoivent une rémunération à raison de leur mandat (anciennement appelée « jetons de présence »). Le montant global maximal de l'enveloppe de rémunération à répartir entre les administrateurs autres que le Président est autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations en tenant compte de l'intérêt social et d'études de marché sur les rémunérations versées aux administrateurs dans des sociétés françaises ou étrangères de taille similaire. Le Comité des nominations et des rémunérations évalue chaque année si le montant de cette enveloppe est adapté au nombre et à la durée des séances de Conseil et de comités ainsi qu'au nombre d'administrateurs.

Le montant annuel maximal de l'enveloppe de rémunération des administrateurs reste maintenu jusqu'à une nouvelle décision de l'Assemblée générale des actionnaires.

Il peut être alloué par le Conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres du Conseil d'administration ; dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

Le montant annuel maximal de la rémunération des administrateurs pouvant être alloué aux membres du Conseil

d'administration a été fixé à 1 000 000 euros par l'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2017 et n'a pas évolué depuis cette date.

Le reliquat de l'enveloppe de rémunération des administrateurs peut être réparti à la discrétion du Conseil d'administration entre tous les membres en fonction du pourcentage de l'enveloppe attribué à chacun initialement en application de règles de répartition fixées par le Conseil.

La répartition de la rémunération des administrateurs décidée par le Conseil d'administration comprend :

- une part fixe (forfait annuel) au titre de leur mandat d'administrateur et pour les administrateurs, membres d'un comité, une part fixe au titre de leur fonction de membre d'un comité ; et
- une part variable qui tient compte de l'assiduité des administrateurs aux séances du Conseil d'administration et pour les administrateurs membres d'un comité, de l'assiduité aux comités.

Par ailleurs, l'administrateur nommé au cours de l'exercice reçoit un forfait annuel au *pro rata temporis*.

La politique de rémunération allouée à chaque administrateur ne prévoit pas de critères de performance individuelle. Afin de se conformer aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, les modalités d'attribution de la rémunération des administrateurs ont été définies par le Conseil d'administration afin que la part variable, liée à l'assiduité des administrateurs et à leur participation à des comités, soit prépondérante.

L'allocation de la rémunération des administrateurs est arrêtée conformément aux règles de répartition décidées par le Conseil d'administration que ce dernier peut revoir à tout moment en application de son pouvoir discrétionnaire.

Règles de répartition appliquées en 2021 et applicables en 2022

Enveloppe globale	1 000 000 euros (votée à l'Assemblée générale du 16 mai 2017)	
	Partie Fixe	Partie variable
Conseil d'administration	20 000 euros	3 000 euros X par le nombre de séances
Comité d'audit et des risques	40 000 euros pour le Président du Comité 7 500 euros par administrateur	3 000 euros X par le nombre de séances
Comité des nominations et des rémunérations	20 000 euros pour le Président du Comité 7 500 euros par administrateur	3 000 euros X par le nombre de séances
Comité stratégique	20 000 euros pour le Président du Comité 7 500 euros par administrateur	3 000 euros X par le nombre de séances

Autres éléments de rémunération

La politique de rémunération ne comprend pas de rémunération en actions (que ce soit des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance ou tout autre forme). Elle ne prévoit pas de restitution de la rémunération variable.

Vice-Président

Le Vice-Président perçoit une rémunération à raison de son mandat d'administrateur. Il ne perçoit aucune autre forme de rémunération que celle décrite dans la section 3.7.2.1.

3.7.2.2 Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration (2022)

Évolution apportée par rapport à la politique de rémunération 2021

La politique de rémunération applicable pour l'année 2022 est identique à celle de 2021 approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2021.

Dans un contexte de crise sanitaire mondiale, qui nécessitait une mobilisation exceptionnelle du Conseil d'administration et de son Président, et dans le cadre de la continuité de la gouvernance du Groupe et de l'élaboration de la Direction stratégique 2025, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations ayant statué sur la base de l'avis d'un cabinet externe indépendant s'appuyant sur une étude de marché dont le résumé des conclusions figure ci-après, de revoir la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2021 de la façon suivante :

- le Président du Conseil perçoit une rémunération unique composée d'une rémunération fixe brute annuelle de 500 000 euros (anciennement fixée à 220 000 euros entre le 8 mars 2017 et le 31 décembre 2020) ;
- le Président du Conseil ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur et de ses fonctions au sein des trois comités du Conseil d'administration, sa participation à l'ensemble de ces comités faisant partie intégrante de sa mission de Président ;
- le Président du Conseil ne bénéficie d'aucun avantage en nature, ni régime de retraite, indemnité de départ ou engagement de non-concurrence.

Rémunération variable annuelle, long terme ou exceptionnelle

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, en cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, aucune rémunération variable, exceptionnelle ou de long terme (attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance) n'est attribuée au Président. En conséquence, la politique de rémunération ne prévoit pas de restitution d'une part variable (*clawback*).

Rappel des conclusions de l'étude de marché réalisée en 2020 par un Cabinet externe indépendant

Le panel retenu pour l'étude de marché est un échantillon représentatif de 40 sociétés parmi les sociétés du SBF 120 comparables à Bureau Veritas en matière de gouvernance, de capitalisation boursière et de structure de l'actionnariat. Les différentes composantes de la rémunération des Présidents des sociétés de l'échantillon ont été analysées, à savoir :

- les rémunérations fixes pour appartenance au Conseil et à des comités spécialisés ;
- les rémunérations variables pour assiduité aux réunions de Conseil et comités ;
- les rémunérations pour la présidence du Conseil et de comité spécialisé.

L'étude de marché a montré que :

- la majorité des Présidents de Conseil de l'échantillon perçoivent une rémunération fixe unique au titre de leur présidence du Conseil qu'ils soient membres ou non de comités spécialisés, ces fonctions faisant parties intégrantes des missions du Président qui peut assister librement à l'ensemble des réunions ;
- la rémunération fixe unique des Présidents du Conseil de l'échantillon est de 540 000 euros en moyenne pour les Présidents de sociétés du CAC 60.

Autres éléments de rémunération du Président du Conseil d'administration

La politique de rémunération ne comprend pas de :

- rémunération variable en numéraire ou en actions (que ce soit une attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance ou tout autre forme) ;
- d'avantage en nature ;
- de quelque indemnité ou éléments non définis dans la présente politique de rémunération.

3.7.2.3 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (2022)

Évolution apportée par rapport à la politique de rémunération 2021

Dans le cadre de l'élaboration de la politique de rémunération pour 2022, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations a pris en compte les attentes exprimées par les actionnaires, dans le cadre du dialogue actionnarial et à la suite de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2021, sur la politique de rémunération applicable au Directeur Général.

La Société est actuellement dirigée par un Directeur Général. Toutefois, les statuts de la Société prévoient que sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut, pour assister le Directeur Général, nommer un maximum de cinq (5) Directeurs Généraux délégués. Compte tenu de la législation en vigueur, et afin de bénéficier de la latitude nécessaire en cas d'évolution de sa gouvernance, le Conseil d'administration a d'ores et déjà décidé que sauf situation exceptionnelle, dans le cas où un ou plusieurs Directeurs Généraux délégués seraient nommés, ceux-ci se verraient appliquer les principes et éléments de la politique de rémunération du Directeur Général décrite ci-dessus. En tout état de cause, le montant global annuel ne saurait excéder le montant global annuel de la rémunération du Directeur Général au titre du même exercice.

Pour faciliter la lecture, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs décrite dans la présente section est mentionnée comme étant la politique de rémunération du Directeur Général.

La rémunération du Directeur Général est composée d'éléments clairement établis et répondant aux objectifs spécifiques définis ci-dessus :

Éléments de la rémunération	Objectif	Éléments inclus dans la rémunération	Éléments non inclus dans la rémunération
Rémunération fixe	Attractivité et compétitivité <ul style="list-style-type: none"> La rémunération fixe est appréciée au regard des pratiques des sociétés françaises et internationales, aux enjeux, caractéristiques et contextes comparables et vise à reconnaître et rémunérer les responsabilités attachées à la fonction de Directeur Général. 	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération fixe étudiée annuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de contrat de travail.
	Rémunération de la performance <ul style="list-style-type: none"> Motiver et rémunérer l'atteinte des objectifs annuels financiers et extra-financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> La rémunération variable annuelle est plafonnée à 150 % du salaire de base annuel. Les critères déterminant le bonus annuel comprennent des objectifs financiers du Groupe, et des objectifs extra-financiers dont des critères liés à la RSE. 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de rémunération exceptionnelle. Absence de clause de restitution (<i>Clawback</i>).
Rémunération variable long terme	Attractivité et compétitivité Alignements des intérêts <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la motivation et fidéliser le dirigeant tout en facilitant l'alignement de ses intérêts avec ceux du Groupe et de ses actionnaires. La mise en œuvre de ces plans est soumise à l'approbation des résolutions correspondantes en Assemblée générale des actionnaires et à la décision du Conseil d'administration. 	<ul style="list-style-type: none"> Conditions de performance exigeantes comportant des critères liés à la RSE. Condition de présence. Obligation de détention et de conservation. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune décote n'est appliquée lors des attributions. Absence de clause de restitution (<i>Clawback</i>).
	Attractivité et compétitivité <ul style="list-style-type: none"> Afin d'attirer le Dirigeant, il peut être nécessaire de compenser la perte d'éléments variables attachés à des précédentes fonctions Afin de rester compétitif, il peut également s'agir en cours de mandat de l'attribution d'un élément de rémunération exceptionnel ayant pour but de rétribuer un événement structurant en termes de taille, de périmètre ou de stratégie et imprévisible au moment de la définition des éléments de la rémunération annuelle ayant un impact significatif sur la croissance de l'activité. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourrait s'appliquer en cas de nomination d'un nouveau Dirigeant mandataire social venant d'une société extérieure au Groupe. 	

Éléments de la rémunération	Objectif	Éléments inclus dans la rémunération	Éléments non inclus dans la rémunération
Indemnité de prise de fonction d'un nouveau dirigeant	Attractivité et compétitivité	<ul style="list-style-type: none"> Pourrait s'appliquer en cas de nomination d'un nouveau Dirigeant mandataire social venant d'une société extérieure au Groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'indemnité contractuelle de départ. Pas d'indemnité contractuelle de non-concurrence.
	<ul style="list-style-type: none"> Une indemnité de prise de fonctions pourrait être accordée à un nouveau dirigeant mandataire social venant d'une société extérieure au Groupe afin de compenser la perte d'avantages dont il bénéficiait (Article 25.4 du Code AFEP/MEDEF). 		
Indemnité de départ lié à l'exercice du mandat social (hors cas de démission, de non-renouvellement du mandat, de départ à la retraite ou de révocation pour faute)	<ul style="list-style-type: none"> Limitée et soumise à des conditions de performance 	<ul style="list-style-type: none"> Pourrait s'appliquer en cas de nomination d'un nouveau Dirigeant mandataire social venant d'une société extérieure au Groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'indemnité contractuelle de départ. Pas d'indemnité contractuelle de non-concurrence.
Autres avantages de toute nature		<ul style="list-style-type: none"> Véhicule de fonction. Régime de santé complémentaire. Régime de prévoyance. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune retraite supplémentaire (à prestations ou à cotisations définies) n'est prévue pour le Directeur Général.

Les principes et éléments constituant la politique de rémunération du Directeur Général seraient applicables à tout autre mandataire social exécutif qui pourrait être nommé en cours d'exercice.

La politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2022 est décrite dans la présente section et soumise à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société qui est appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Il est précisé que le versement des éléments de rémunération variable au titre de l'exercice 2022 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2023.

La politique de rémunération du Directeur Général est en ligne avec l'évolution de la performance du Groupe et assure un équilibre entre la performance à long terme et à court terme du Directeur Général afin d'assurer le développement de l'entreprise. Elle est conforme à l'intérêt social de Bureau Veritas et s'inscrit dans sa stratégie. Ainsi, la rémunération variable du Directeur Général aligne ses intérêts sur ceux des actionnaires et des autres parties prenantes. Les indicateurs de performance permettant de fixer les différents éléments variables de la rémunération sont basés sur des indicateurs financiers, environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG).

Les critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance ont été déployés de façon extensive dans la politique de rémunération variable des *managers* de Bureau Veritas. Ainsi, des indicateurs tels que la santé et la sécurité des salariés, les impacts environnementaux ou le développement de la diversité et l'inclusion au sein du Groupe sont des critères d'évaluation et de répartition de la part variable pour l'ensemble des *managers* du Groupe.

Politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2022 (ex ante)

Lors de sa réunion du 23 février 2022, le Conseil d'administration a arrêté sur proposition du Comité des nominations et des

rémunérations, la politique de rémunération du Directeur Général applicable au titre de l'exercice 2022.

Elle est fondée sur les principes généraux de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et notamment celle du Directeur Général, tels que présentés ci-avant.

Rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe annuelle, payable en numéraire, est établie au début de chaque mandat. En conformité avec le Code AFEP/MEDEF, la rémunération fixe reste, en principe, inchangée durant le mandat. À titre exceptionnel, elle peut être revue à la hausse au cours du mandat à la suite de l'élargissement du périmètre des responsabilités ou de changements significatifs survenus au sein du Groupe ou du marché. Dans ces situations particulières, l'ajustement de la rémunération fixe ainsi que les motifs ayant conduit à un ajustement seront rendus publics et soumis à l'approbation de la plus proche l'Assemblée générale annuelle.

La rémunération fixe annuelle est déterminée sur la base :

- (i) du niveau et de la complexité des missions ;
- (ii) du profil, de l'expérience et de la carrière au sein du Groupe ou à l'extérieur ; et
- (iii) des analyses comparatives de rémunération pour des fonctions et des responsabilités similaires basées sur des références externes ;
- (iv) de sa performance individuelle.

La rémunération fixe annuelle de base du Directeur Général a été déterminée par rapport au périmètre de la fonction et aux pratiques observées dans des groupes français et internationaux dont le chiffre d'affaires, la capitalisation boursière et les enjeux se rapprochent de ceux de Bureau Veritas.

Le montant de la rémunération fixe annuelle du Directeur Général s'élève à **900 000 euros** et demeure inchangé depuis l'exercice 2015.

Pour l'exercice 2022, le montant a été reconfirmé par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Rémunération variable annuelle

La rémunération variable annuelle, payable en numéraire, est intégralement conditionnée à l'atteinte de critères financiers et extra-financiers exigeants et fixés au début de l'exercice.

Le Conseil d'administration, lors de la détermination des critères et objectifs, fixe le plafond de la rémunération variable cible et le pourcentage maximum. Dans le cadre de la détermination du montant cible de la rémunération variable annuelle du Directeur Général, le Conseil d'administration a recherché la mise en place d'une structure équilibrée entre la part fixe et la part variable de sa rémunération en numéraire.

La rémunération variable annuelle cible du Directeur Général représente **100 % de la rémunération fixe (soit 900 000 euros)** si les objectifs financiers et extra-financiers sont atteints à 100 %. Le pourcentage de rémunération maximale de 150 % de la rémunération fixe annuelle est également reconduit à l'identique.

Aucun montant minimum de versement n'est garanti.

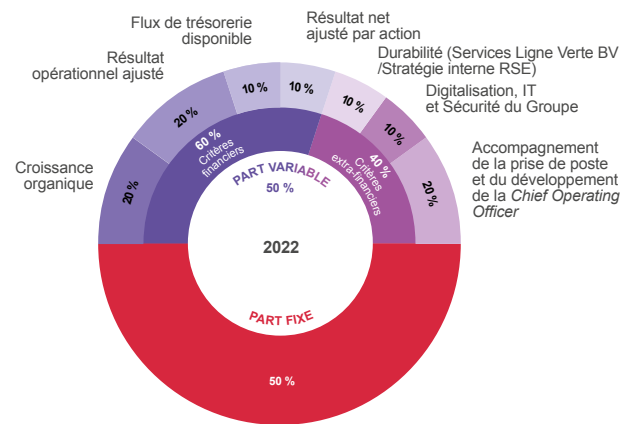
Le poids des critères financiers représente 60 % des objectifs de la part variable et les critères extra-financiers 40 %. Chaque critère sera évalué séparément par le Comité des nominations et des rémunérations afin que la rémunération variable annuelle reflète la performance de chacun de ces critères de façon distincte et appréciés de manière autonome.

Les critères financiers choisis sont liés à la performance interne de Bureau Veritas afin d'être les plus objectifs et refléter au mieux la performance intrinsèque de l'entreprise dans le niveau d'atteinte de la part variable du Directeur Général. Ce choix de critères permet une mesure extrêmement fiable des différents indicateurs.

Pour l'exercice 2022, les critères financiers se composent d'objectifs de croissance organique, de résultat opérationnel ajusté (« ROA »), Flux de trésorerie disponible et de résultat ajusté par action. Il est rappelé que les cibles sont établies de manière précise mais ne sont pas rendues publiques pour des raisons de confidentialité.

Les critères extra-financiers se concentrent sur la Durabilité en particulier les Services Ligne Verte du Groupe et la stratégie interne RSE, la digitalisation, IT et sécurité du Groupe ainsi que l'accompagnement de la prise de poste et du développement de la nouvelle *Chief Operating Officer*.

Le montant cible de la rémunération variable annuelle pour 2022 et le pourcentage de rémunération maximale sont reconduits à l'identique.



Rémunération variable à long terme

Rappel du cadre général du dispositif d'intéressement à long terme décrit dans la section 3.8.3 du présent Document d'enregistrement universel

Le dispositif d'intéressement à long terme de Bureau Veritas applicable aux dirigeants mandataires sociaux et à certains bénéficiaires salariés est décidé par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, dans le cadre des autorisations conférées par l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires.

Ce dispositif constitue la contrepartie d'objectifs de développement ambitieux.

Ce dispositif est aligné directement sur l'intérêt des actionnaires et la réalisation d'objectifs en ligne avec la stratégie de Bureau Veritas.

Ce dispositif est destiné à attirer, retenir et motiver les talents qui, au sein de Bureau Veritas et à travers le monde, contribuent à la performance durable du Groupe.

Il prend la forme d'un plan incitatif à long terme, attribué annuellement aux mêmes périodes calendaires et composé d'une attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance.

Dans un souci d'alignement des intérêts de dirigeants du Groupe avec la stratégie de l'entreprise et conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, ces attributions sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs à court et moyen termes dérivés du plan stratégique et sont liées à la création de valeur actionnariale à moyen terme (3 à 5 ans).

Attribution annuelle d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance

Afin d'associer durablement le Directeur Général à la performance financière et boursière de la Société, le Directeur Général est susceptible de bénéficier chaque année d'une attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance dans le cadre des plans d'attribution décidés par le Conseil d'administration au profit de certains dirigeants du Groupe. Le choix d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions a notamment pour objectif d'aligner au plus près les intérêts des bénéficiaires aux intérêts des actionnaires dans la mesure où l'existence d'un gain potentiel est conditionné à l'augmentation du cours de bourse de l'action de Bureau Veritas. Les options de souscription ou d'achat d'actions et/ou les actions

de performance qui lui sont attribuées sont soumises aux mêmes dispositions que celles applicables aux autres bénéficiaires des plans.

Le volume de l'attribution est encadré. Suivant les autorisations en cours visant à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions et/ou des actions de performance au profit des salariés et/ou des dirigeants mandataires sociaux du Groupe (résolutions 27 et 28 approuvées par l'Assemblée générale du 25 juin 2021), à l'intérieur du plafond global de 1,5 % du capital social pendant la période d'autorisation, le nombre total des options et des actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société ne pourra pas donner droit à un nombre total d'actions supérieur à **0,1 % du capital social de la Société** (tel qu'existant à la date d'attribution des options et des

actions de performance par le Conseil d'administration).

En 2022, le Conseil d'administration étudiera, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, comme les années précédentes, la mise en place d'un plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance dont le Directeur Général sera l'un des bénéficiaires.

Pour l'exercice 2022, la rémunération en options de souscription ou d'achat d'actions et en actions de performance du Directeur Général serait estimée **entre 180 % et 200 % de sa rémunération annuelle brute** (rémunérations fixe et variable annuelles). Cette augmentation de la part de la rémunération en options de souscription ou d'achat d'actions et en actions de performance par rapport aux exercices précédents s'explique principalement par la forte progression du cours de bourse projeté. Compte tenu du contexte macro-économique et des fluctuations du marché, cette estimation reste basée sur des projections susceptibles de varier.

En cas de changement de contrôle de la Société, les modalités d'attribution prévues dans les règlements des plans resteraient inchangées. En outre, les règlements des plans ne prévoient pas, dans ces circonstances, d'acquisition accélérée des actions de performance ou d'exercice anticipé des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées.

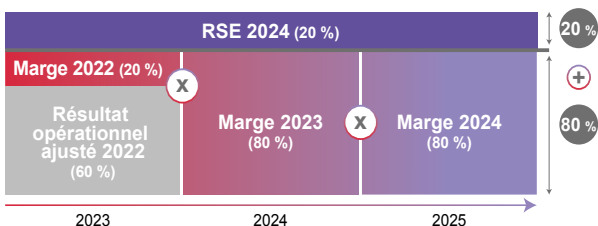
Les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance seront soumises à :

- une condition de présence (sauf cas particuliers tels que le décès, l'invalidité ou le départ à la retraite en fin de mandat)
- deux conditions de performance financières ; et
- une condition de performance liée à des critères de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) sur trois ans.

Les conditions de performance seront particulièrement exigeantes dans la mesure où le niveau d'atteinte de chacune des conditions de performance a un effet couperet sur le taux d'atteinte de la précédente sans possibilité de rattrapage l'année suivante.

Les plans d'intéressement à long terme représentent 65 % de la rémunération totale annuelle brute du Directeur Général avec une acquisition définitive différée de trois ans après l'attribution et sous réserve de la réalisation des conditions de performance.

Le détail des plans s'appliquant au Directeur Général et à l'ensemble des salariés bénéficiaires est décrit à la section 3.8.3 du présent document.



Période d'acquisition

Depuis 2016, les plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions ont une période d'acquisition de trois ans sans période de conservation.

Obligations générales relatives à la conservation

En application des articles L. 225-185, L. 22-10-57, L. 225-197-1 et L. 22-10-59 du Code de commerce et des recommandations du Code AFEP/MEDEF, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, pour les actions de performance et les options de souscription ou d'achat d'actions, que le Directeur Général était

tenu de conserver au nominatif au moins 5 % des actions issues des levées d'options et au moins 20 % des actions de performance acquises jusqu'à l'expiration de son mandat social au sein du Groupe.

Interdiction de recourir à des instruments de couverture

En sus de l'interdiction mentionnée dans les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, le Directeur Général s'engage formellement à ne pas recourir à des instruments de couverture tant sur les options que sur les actions issues des levées d'options ou sur les actions de performance pendant toute la durée de son mandat social. Il est également soumis aux fenêtres négatives et périodes d'abstention.

Départ du dirigeant au cours de la période d'acquisition

En cas de départ à la retraite du Mandataire Social ou de révocation du Mandat, sauf pour faute grave, pendant la période d'acquisition, le Bénéficiaire Mandataire Social pourra acquérir tout ou partie des actions de Performance et d'options de souscription ou d'achat d'action attribuées à l'issue de la période d'acquisition, sous réserve du respect des conditions de performance. Si le Mandataire Social décide de prendre sa retraite en cours de mandat, cette disposition ne serait pas applicable.

Le Conseil d'administration a constaté qu'à compter des plans attribués en juin 2019, l'acquisition définitive des plans interviendrait après la fin du mandat expirant le 28 février 2022, étant précisé que depuis le 23 février 2022, le mandat du Directeur Général a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2023. En application de sa politique de rémunération à long terme visant à renforcer la motivation tout en favorisant l'alignement avec les intérêts du Groupe et de ses actionnaires et afin d'assurer le même niveau de rémunération au Directeur Général jusqu'à la fin de son mandat, le Conseil d'administration lors de la séance du 17 décembre 2020 a décidé de reconduire la décision pour les plans attribués en 2021 de lever la condition de présence en cas de départ à la retraite à la fin du mandat en cours du Directeur Général ou de révocation du mandat, sauf pour faute grave, pendant la période d'acquisition.

Attribution spécifique d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance

Le Directeur Général bénéficie d'un plan individuel d'intéressement à long terme d'une durée de neuf ans décrit en section 3.8.3.

Clause de clawback

Il n'existe pas, dans la politique de rémunération du Directeur général, de clause de restitution (dite clause de clawback), obligeant le mandataire social à restituer des sommes déjà perçues ou à réduire des éléments de rémunération non encore acquis.

Le Conseil d'administration n'a pas jugé cette clause pertinente compte tenu du caractère exigeant des critères et conditions de la rémunération variable appliqués au Directeur Général et sachant que :

- le versement de la rémunération variable au titre d'un exercice est conditionné au vote favorable de l'Assemblée générale conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce ;
- l'attribution de la rémunération long terme est déjà encadrée par les conditions de l'autorisation préalable accordée par l'Assemblée générale tous les 26 mois et intervient après l'Assemblée générale qui statue sur la politique globale de rémunération et l'acquisition est soumise à des conditions de performance exigeantes et remise en cause chaque année.

Indemnité de départ

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, le Directeur Général ne dispose pas de contrat de travail et sa rémunération est intégralement liée à son mandat social.

Les dispositifs d'engagement différé au profit du Directeur Général sont limités à une indemnité de départ au titre de son mandat social qui ne pourrait être versée qu'en cas de départ contraint de la Société (sauf en cas de faute caractérisée).

Cet engagement n'a pas été reconduit lors du renouvellement du mandat de Directeur Général décidé par le Conseil d'administration le 23 février 2022.

Retraite supplémentaire (à prestations ou à cotisations définies)

Il est précisé qu'aucune retraite supplémentaire (à prestations ou à cotisations définies) n'est prévue pour le Directeur Général.

Avantage en nature

Le Directeur Général bénéficie de la mise à disposition d'un véhicule de fonction et est éligible aux dispositifs de prévoyance au même titre que les autres dirigeants et salariés du Groupe un régime de prévoyance « incapacité, invalidité, décès », une assurance de frais de santé complémentaire.

Rémunération exceptionnelle

Le système de rémunération variable exposé ci-dessus exclut *a priori* le versement de toute prime exceptionnelle. Le Conseil d'administration n'a ainsi versé aucune prime exceptionnelle au dirigeant mandataire social exécutif depuis le début de son mandat.

Un éventuel versement de prime exceptionnelle ne pourrait être prévu par le Conseil que dans l'hypothèse d'une situation exceptionnelle :

- ne rentrant pas dans le cadre des objectifs annuels stratégiques et opérationnels déterminés en début d'année ;
- non prévisible au moment de la détermination des critères de la part variable annuelle ;
- structurante pour la Société en termes de taille, de périmètre ou de stratégie.

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, cette prime exceptionnelle ne pourrait être versée qu'après l'approbation de l'Assemblée générale.

Indemnité de non-concurrence

Aucune clause de non-concurrence n'a été mise en place pour le Directeur Général.

Le Conseil d'administration se réserve néanmoins le droit de mettre en place une clause de non-concurrence et de non-sollicitation qui s'appliquerait pendant une période d'une durée maximale d'un an.

En contrepartie, il serait versé au Directeur Général une indemnité mensuelle équivalente à un douzième de sa rémunération fixe annuelle et/ou de sa rémunération variable annuelle dont le versement serait échelonné pendant sa durée.

Il est précisé que le Conseil d'administration se réservera le droit d'en réduire la durée d'application ou d'y renoncer.

Autres éléments de rémunération

Le Directeur Général ne bénéficie d'aucun autre élément de rémunération au titre de son mandat :

- **avantages d'un contrat de travail** : le Directeur Général ne bénéficie pas de contrat de travail.
- **régime de retraite additionnel ou supplémentaire** (dit « retraite chapeau ») : il n'existe aucun régime de retraite additionnel ou supplémentaire pris en faveur des dirigeants mandataires sociaux au titre de leur mandat.
- **rémunération variable en numéraire différée** : le Directeur ne bénéficie pas d'un tel dispositif.
- **rémunération variable pluriannuelle** : le Conseil d'administration a décidé de ne pas utiliser ce type de mécanisme de rémunération de long terme avec un versement en numéraire, souhaitant privilégier un instrument en actions renforçant l'alignement des intérêts du Président directeur général avec ceux des actionnaires. Toutefois, un tel mécanisme pourrait être envisagé si les évolutions réglementaires ou toute autre circonstance rendaient inefficace, contraignant ou impossible l'utilisation par la Société d'un instrument en actions.
- **rémunération au titre d'un mandat d'administrateur** : le Directeur Général quand il n'est pas administrateur de la Société, ne bénéficie pas de la rémunération des administrateurs. Toutefois, les statuts prévoient la possibilité pour le Directeur Général d'être nommé administrateur de la Société. Dans ce cas, il serait éligible à percevoir une rémunération au titre d'un mandat d'administrateur.

Dérogations à la politique de rémunération

Dérogation légale de l'article L. 22-10-8 III du Code de commerce

Il peut être dérogé légalement à la politique de rémunération dans les conditions de l'article L.22-10-8 III.

Dérogation en application du pouvoir discrétionnaire du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, peut faire usage de façon discrétionnaire de sa faculté de jugement dans la détermination des éléments composant la rémunération variable annuelle ou long terme du Directeur Général si des circonstances imprévisibles et non reflétées dans les objectifs ayant eu un effet favorable ou défavorable significatif sur le niveau d'atteinte de l'un ou plusieurs critères de performance. Cette disposition permet au Conseil d'administration d'assurer l'adéquation entre l'application de la politique de rémunération, la performance du Directeur Général et la performance réalisée du Groupe. Une telle décision pourrait s'appliquer de façon temporaire à la partie variable de la rémunération du Directeur Général. Le cas échéant, dans le cadre de l'exercice de son pouvoir discrétionnaire, le Conseil d'administration continuerait à appliquer les principes et objectifs de la politique de rémunération décrits et une information serait communiquée sur l'usage qui aurait pu être fait par le Conseil d'administration de sa faculté de jugement.

Départ du Directeur Général en cours d'exercice

En cas de départ du Directeur Général, plusieurs éléments de la rémunération seraient impactés comme suit :

- rémunération fixe : le montant serait versé *pro rata temporis* ;
- rémunération variable annuelle : le montant de la rémunération variable à verser, sera apprécié à l'issue de l'exercice social si le départ intervient après la clôture de l'exercice précédent, par le Conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs fixés, sur la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations ;
- rémunération variable long terme en options et actions de performance : les options et actions de performance non encore acquises sont perdues. Toutefois, en cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, et en vertu de son pouvoir discrétionnaire, décider au cas par cas, sur un ou plusieurs plans, d'en maintenir le bénéfice en dérogeant à la condition de présence applicable. En tout état de cause, il ne peut être dérogé à l'application des conditions de performance conditionnant l'exercabilité des options et/ou l'acquisition définitive des actions de performance ;
- indemnité de départ : le Conseil d'administration apprécie la réalisation des conditions d'application et des conditions de performance pour le versement de l'indemnité de départ.

Arrivée d'un nouveau Directeur Général en cours d'exercice et indemnité de prise de fonction

En cas d'arrivée d'un nouveau Directeur Général, les principes et critères définis dans la présente politique s'appliqueront à ce nouveau dirigeant, sauf dérogation exceptionnelle.

Lors de la nomination d'un nouveau Directeur Général, tout nouveau dirigeant mandataire social serait par principe engagé à des conditions conformes à la politique approuvée par les actionnaires à la dernière Assemblée générale, et ce jusqu'à l'approbation de la prochaine politique.

Cependant, les circonstances entourant la nomination d'un dirigeant mandataire social ne sont pas prévisibles. Le Conseil, sur la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, s'attachera à définir une rémunération qui applique les objectifs et principes précédemment définis et déterminera, en fonction de la situation particulière de l'intéressé, les composantes fixes et variables de la rémunération et les critères de la rémunération variable annuel et de long terme.

Si le nouveau directeur général est recruté à l'extérieur de la Société, le Conseil d'administration, après avis du Comité des nominations et des rémunérations, pourrait décider du versement d'une indemnité de prise de fonctions en numéraire ou en actions destinée à compenser la perte des avantages dont il bénéficiait dans ses précédentes fonctions. Cette indemnité de prise de fonctions ne pourrait excéder le montant des avantages perdus par le candidat en démissionnant de ses précédentes fonctions.

Dans tous les cas, le versement de cette rémunération sera soumis au vote de l'Assemblée générale ou soumis à une clause de remboursement en cas de départ anticipé.

Si cela se révèle nécessaire au regard de la Loi, les éventuelles modifications de la politique de rémunération qui auraient été apportées seraient soumises à l'approbation de la première Assemblée générale qui suit l'attribution.

Politique de rémunération du Directeur Général délégué

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut, pour assister le Directeur Général, nommer un maximum de cinq (5) Directeurs Généraux délégués.

Le Conseil d'administration a d'ores et déjà décidé que sauf situation exceptionnelle, dans le cas où un ou plusieurs Directeurs généraux délégués seraient nommés, ceux-ci se verraient appliquer les principes et éléments de la politique de rémunération du Directeur Général décrite ci-dessus.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, déterminera alors, en les adaptant à la situation des intéressés, la structure globale, le montant de la rémunération annuelle fixe ainsi que les autres composantes de rémunération, en particulier les objectifs, les cibles, montants et pourcentages maximums retenus par rapport à leur rémunération annuelle fixe.

Si le Directeur Général délégué était recruté à l'extérieur du Groupe, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, pourrait décider du versement d'une indemnité de prise de fonction visant à compenser la perte des avantages dont il bénéficiait dans ses précédentes fonctions.

En tout état de cause, le montant global annuel ne saurait excéder le montant global annuel de la rémunération du Directeur Général au titre du même exercice.

3.7.3 RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (VOTE EX POST)

Le présent rapport sur la rémunération des mandataires sociaux sera soumis à l'Assemblée générale annuelle sous la forme d'une résolution individuelle.

Ce rapport fournit les informations concernant les résolutions *Say-on-Pay* (rémunération *ex post*) qui seront soumises séparément à l'approbation des actionnaires.

Le présent rapport de rémunération comprend deux sections :

- les informations publiées en application de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce (lorsqu'elles ne sont pas déjà incluses dans le vote contraignant sur la rémunération des dirigeants « Say-on-Pay » 2021) ;
- la rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour 2021, résultant de la stricte application des Politiques de rémunération (rémunération *ex ante*) approuvées par l'Assemblée générale du 25 juin 2021.

3.7.3.1 Rémunérations des membres du Conseil d'administration versées ou attribuées au cours de l'exercice 2021 (rapport sur la rémunération – vote *ex post*)

TABLEAU SUR LES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES OU ATTRIBUÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2021 À RAISON DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR (TABLEAU AFEP / MEDEF-AMF N° 3)

Le tableau ci-après indique les rémunérations attribuées et versées aux membres du Conseil d'administration par la Société et par toute société du Groupe au titre des exercices 2020 et 2021 en application des politiques de rémunération des membres du Conseil d'administration autres que le Président et du Président du Conseil d'administration décrites dans la section 3.6.1 du Document d'enregistrement universel 2020. Pour chacun des administrateurs, elle comprend la part fixe (forfait annuel) appliquée *prorata temporis* et la part variable qui tient compte de l'assiduité. À l'exception de la rémunération fixe versée au Président du Conseil d'administration depuis le 8 mars 2017, il est précisé que les administrateurs n'ont perçu aucune autre rémunération de Bureau Veritas ou d'une société du Groupe.

En 2021, l'enveloppe de rémunération des administrateurs a été répartie à la discrétion du Conseil d'administration :

À raison du mandat d'administrateur

- Forfait annuel ⁽¹⁾ de 20 000 euros par administrateur ; et
- Présence : 3 000 euros par séance du Conseil d'administration.

À raison des fonctions de Président d'un Comité

- Forfait annuel ⁽¹⁾ de 20 000 euros (40 000 euros pour le Comité d'audit et des risques) ; et
- Présence : 3 000 euros par séance d'un Comité.

À raison des fonctions de membre d'un Comité

- Forfait annuel ⁽¹⁾ de 7 500 euros par membre ; et
- Présence : 3 000 euros par séance d'un Comité.

Le reliquat de 118 083 euros de l'enveloppe de 1 000 000 euros n'a pas été distribué. Aucune mission exceptionnelle n'a été effectuée en 2021.

1) Calculé *prorata temporis* en cas de prise de fonction ou de départ au cours de l'exercice.

Membres du Conseil d'administration (en euros)	Rémunération au titre du mandat d'administrateur			Autres rémunérations (rémunération fixe)	
	Attribuée au titre de l'exercice 2020 et versée en 2021	Attribuée au titre de l'exercice 2021 et versée en juillet 2021 et janvier 2022	Pourcentage de la part variable de rémunération au titre du mandat d'administrateur	Versées au titre de l'exercice 2020	Versées au titre de l'exercice 2021
Aldo Cardoso	145 000	N/A ^(f)	N/A ^(f)	210 833	500 000 ^(f)
André François-Poncet	76 000	85 000	53 %	-	-
Christine Anglade Pirzadeh ^(a)	N/A	32 041	47 %	-	-
Claude Ehlinger	69 500	99 890	66 %	-	-
Ana Giros Calpe	69 500	75 500	64 %	-	-
Julie Avrane ^(b)	N/A	47 500	63 %	-	-
Siân Herbert-Jones	59 250	97 192	43 %	-	-
Pascal Lebard	103 500	119 500	60 %	-	-
Lucia Sinapi-Thomas	67 250	84 726	64 %	-	-
Philippe Lazare	61 250	69 500	60 %	-	-
Frédéric Sanchez	39 750	47 750	50 %	-	-
Jérôme Michiels	63 500	69 500	60 %	-	-
Stéphanie Besnier ^(c)	63 500	16 068	75 %	-	-
Ieda Gomes Yell ^(d)	61 250	37 750	64 %	-	-
TOTAL	879 250 ^(E)	881 917 ^(E)	59 %	210 833	500 000

(a) Ratification par l'Assemblée générale du 25 juin 2021 de la cooptation de Christine Anglade Pirzadeh nommée en remplacement de Stéphanie Besnier lors du Conseil d'administration du 22 avril 2021.

(b) Julie Avrane a été nommée lors de l'Assemblée générale du 25 juin 2021.

(c) Administrateur jusqu'au 24 février 2021.

(d) Administrateur jusqu'au 25 juin 2021.

(e) Le montant annuel des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'administration a été fixé à 1 000 000 euros par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 16 mai 2017.

(f) Depuis le 1^{er} janvier 2021, Aldo Cardoso ne perçoit plus la rémunération appliquée aux autres membres du Conseil d'administration. Sa rémunération fixe annuelle brute en tant que Président du Conseil d'administration s'élève à 500 000 euros au titre de l'exercice 2021.

3.7.3.2 Rémunération du Président du Conseil d'administration versée ou attribuée au cours de l'exercice 2021 (rapport sur la rémunération – vote ex post)

Rémunération fixe annuelle

En application de la politique de rémunération 2021 du Président du Conseil d'administration, décrite dans la section 3.6.1 du Document d'enregistrement universel 2020 et rappelée dans la section 3.7.2.2 du présent Document, Aldo Cardoso en tant que Président du Conseil d'administration a reçu une part fixe annuelle brute de 500 000 euros au titre de l'exercice 2021.

Rémunération au titre de ses fonctions d'administrateur et de membre de comités

Rémunération attribuée en 2020 et versée en 2021

En application de la politique de rémunération 2020 des administrateurs, Aldo Cardoso s'est vu attribuer une rémunération au titre de son mandat d'administrateur et de ses fonctions au sein des différents comités au cours de l'exercice 2020 (anciennement appelée jetons de présence), dont l'allocation a été arrêtée par le Conseil d'administration réuni le 17 décembre 2020 conformément aux règles de répartition décidées par le Conseil d'administration et présentées dans la

section 3.6.1 – Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration du Document d'enregistrement universel 2020.

La rémunération attribuée au titre de 2020 et versée en 2021 s'est élevée à 145 000 euros.

Rémunération attribuée en 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2021, Aldo Cardoso ne perçoit plus la rémunération appliquée aux autres membres du Conseil d'administration.

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, en cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, aucune rémunération variable, exceptionnelle ou de long terme (quelle que soit la forme, attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance ou autres) n'est attribuée au Président.

Le Président du Conseil ne bénéficie pas de rémunération en actions, d'avantage en nature, de régime de retraite ni d'une indemnité de départ ni d'un engagement de non-concurrence.

Ratio d'équité

Le ratio d'équité entre le niveau de rémunération du Président du Conseil d'administration et la rémunération moyenne et médiane des salariés de Bureau Veritas est présenté dans la section 3.7.3.4 – *Say-on-Pay*, du présent Document d'enregistrement universel.

3.7.3.3 Rémunération du Directeur Général versée ou attribuée au cours de l'exercice 2021 (rapport sur la rémunération – vote *ex post*)

La rémunération versée ou attribuée au cours de l'exercice 2021 sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

À ce titre, le versement de la rémunération variable au titre de l'exercice 2021 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui est appelée en 2022 à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Conformité avec la politique approuvée en 2021

Objectifs	Traduction dans la rémunération versée/attribuée en 2021
Attractivité et compétitivité	Rémunération fixe déterminée au début de chaque mandat
Rémunération de la performance	La part variable de la rémunération représente 150 % en 2021 en ligne avec la performance du Groupe.
Alignement des intérêts	Conservation de 5 % des Options et 20 % des actions de performances acquises.

Rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2021

Rémunération fixe annuelle

Le montant de la rémunération fixe annuelle du Directeur Général dû pour l'exercice 2021 s'élève à 900 000 euros inchangé depuis 2015 et conforme à la politique de rémunération adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires en 2021.

La variation de la rémunération fixe annuelle entre l'exercice 2020 et l'exercice 2021 s'explique par l'abandon d'une partie de la rémunération fixe par le Directeur Général en 2020. En effet, afin de s'associer personnellement à l'esprit de solidarité et de responsabilité de Bureau Veritas envers toutes ses parties prenantes, le Directeur Général a décidé de baisser de 25 % sa rémunération fixe pendant la période de chômage partiel des salariés de Bureau Veritas en France. 25 % de sa rémunération fixe due au titre des mois d'avril et mai ont été reversés sous la forme d'un don à La Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France.

Rémunération variable annuelle

Le montant de la rémunération variable annuelle cible du Directeur Général représente 100 % de la rémunération fixe si les objectifs financiers et extra-financiers sont atteints à 100 %.

Lors de sa réunion du 24 février 2021, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a maintenu le montant du plafond à 150 % de la rémunération variable cible (soit 150 % de la rémunération fixe).

Il a également fixé les critères financiers représentaient 60 % des objectifs de la part variable et les critères extra-financiers 40 % qui s'appliquent au 1^{er} janvier 2021 (sans changement par rapport aux années précédentes).

Lors de sa réunion du 23 février 2022, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a déterminé le niveau de réalisation de la rémunération variable annuelle de Didier Michaud-Daniel.

Il a ainsi établi la rémunération variable annuelle de Didier Michaud-Daniel au titre de l'exercice 2021 à 150 % de la rémunération cible, soit 1 350 000 euros, compte tenu des éléments suivants :

	Critères	Pondération	Maximum	Niveau d'atteinte	Montant (en euros)	Appréciation
Objectifs financiers (60 %)	Croissance organique du Groupe	20 %	40 %	40 %	360 000	Significativement au-dessus de la cible
	Résultat opérationnel ajusté du Groupe	20 %	40 %	40 %	360 000	Significativement au-dessus de la cible
	Ratio ajusté dette financière nette/EBITDA	20 %	30 %	30 %	270 000	Significativement au-dessus de la cible
Total objectifs financiers		60 %	110 %	110 %	990 000	
Objectifs extra-financiers (40 %)	Lancement et déploiement de la Direction Stratégique 2025	20 %	20 %	20 %	180 000	À la cible
	Assurer les plans de succession des membres du Comité exécutif du Groupe	15 %	15 %	15 %	135 000	À la cible
	Lancement de la stratégie RSE dans le cadre de la Direction Stratégique 2025	5 %	5 %	5 %	45 000	À la cible
Total objectifs extra-financiers		40 %	40 %	40 %	360 000	
TOTAL		100 %	150 %	150 %	1 350 000	

Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation requis pour les critères financiers ainsi que le détail des critères extra-financiers, bien que préétablis de manière précise par le Conseil d'administration, ne peuvent être rendus publics.

Rappel des critères financiers

Les critères financiers retenus par le Conseil d'administration du 24 février 2021, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, se composent pour l'exercice 2021 d'objectifs de croissance organique (20 %), de résultat opérationnel ajusté (« ROA ») (20 %) et du ratio ajusté dette financière nette/EBITDA (20 %).

Le niveau de réalisation de l'objectif relatif à la croissance organique du Groupe est apprécié de la manière suivante :

- si la croissance organique est inférieure ou égale au niveau minimum cible, le bonus versé au titre de cet objectif est égal à 0 ;
- si la croissance organique est comprise entre le niveau minimum cible et le niveau cible, le bonus versé au titre de cet objectif est calculé par application d'une règle de proportionnalité ;
- si la croissance organique est égale au niveau cible, le bonus versé au titre de cet objectif est égal à 100 % ;
- si la croissance organique est supérieure au niveau cible, le bonus versé au titre de cet objectif est calculé par application d'une règle de proportionnalité et plafonné à 200 %.

Le niveau de réalisation du ROA du Groupe, au taux budgété et hors acquisitions non budgétées, est apprécié de la manière suivante :

- si le ROA est inférieur ou égal à 85 % du ROA budgété, le bonus versé au titre de cet objectif est égal à 0 ;

- si le ROA est entre 85 et 100 % du ROA budgété, le bonus versé au titre de cet objectif est calculé par application d'une règle de proportionnalité ;
- si le ROA est égal au ROA budgété, le bonus versé au titre de cet objectif est égal à 100 % ;
- si le ROA est entre 100 et 110 % du ROA budgété, le bonus versé au titre de cet objectif est calculé par application d'une règle de proportionnalité. Le bonus versé au titre de cet objectif est plafonné à 200 %.

Le niveau d'atteinte de l'objectif relatif au ratio ajusté dette financière nette/EBITDA est apprécié de la manière suivante :

- si le ratio ajusté dette financière nette/EBITDA est supérieur ou égal au niveau maximum cible, le bonus versé au titre de cet objectif est égal à 0 ;
- si le ratio ajusté dette financière nette/EBITDA est compris entre le niveau maximum cible et le niveau cible, le bonus versé au titre de cet objectif est calculé par application d'une règle de proportionnalité ;
- si le ratio ajusté dette financière nette/EBITDA est égal au niveau cible, le bonus versé au titre de cet objectif est égal à 100 % ;
- si le ratio ajusté dette financière nette/EBITDA est inférieur ou égal au niveau minimum cible, le bonus versé au titre de cet objectif est de 150 %.

Les niveaux de réalisation attendus des objectifs financiers pour la détermination de la part variable du Directeur Général ont été établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

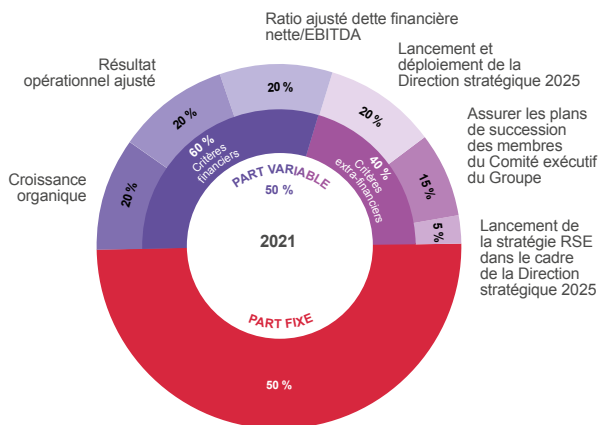
En cas de dépassement des objectifs de la part quantifiable, la part variable est plafonnée au total à 150 % de la part variable cible (soit 150 % de la rémunération fixe annuelle).

Rappel des critères extra-financiers

Les critères extra-financiers sont liés à l'exécution de la stratégie du Groupe et comprennent :

- lancement et déploiement de la Direction Stratégique 2025 (20 %) ;
- assurer les plans de succession des membres du Comité exécutif du Groupe (15 %) ;
- lancement de la stratégie RSE dans le cadre de la Direction Stratégique 2025 (5 %) ;

La part extra-financière est évaluée entre 0 et 100 % selon le niveau d'atteinte de ces objectifs individuels et ne peut être supérieure à 100 %.



Rémunération variable à long terme

Le Directeur Général bénéficie du dispositif d'intéressement à long terme mis en place au profit de membres du personnel salarié et/ou de dirigeants mandataires sociaux du Groupe. Ce dispositif et le détail des plans en cours est décrit dans la section 3.8.3 du Document d'enregistrement universel.

En 2021, le Directeur Général s'est vu attribuer 130 000 actions de performance (valorisées à 3 256 500 euros selon les normes IFRS) et 240 000 options de souscription ou d'achat d'actions (valorisées à 972 000 euros selon les normes IFRS).

L'attribution du Directeur Général représente 11,3 % de l'attribution totale, à l'ensemble des bénéficiaires, d'actions de performance et 19,8 % de l'attribution totale d'options de souscription ou d'achat d'actions. L'attribution de 2021 représente 0,08 % du capital social au moment de l'attribution.

Les plans de LTIP représentent environ 65 % de la rémunération totale annuelle brute du Directeur Général avec une acquisition définitive différée de trois ans après l'attribution et sous réserve de la réalisation des conditions de présence et de performance.

Il est rappelé que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance sont soumises à :

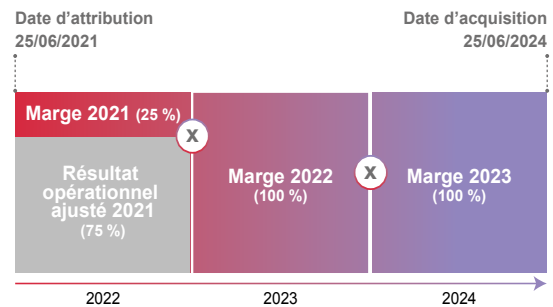
- une condition de présence ;
- deux conditions de performance.

Condition de présence

Lors de la séance du 21 juin 2019, le Conseil d'administration a décidé qu'en cas de départ à la retraite à la fin du mandat en cours du Directeur Général ou de révocation du mandat, sauf pour faute grave, pendant la période d'acquisition, la condition de présence serait levée pour les plans attribués en 2019 et en 2020. Cette décision a été reconduite par le Conseil d'administration pour les plans attribués en 2021 lors de la séance du 17 décembre 2020.

Rappel des conditions de performance 2021

En 2021, les conditions de performance pour les options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que pour les actions de performance sont le niveau de réalisation du ROA du Groupe constaté au titre de l'exercice 2021 et la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) qui est étendue à présent sur trois exercices soit pour 2021, 2022, 2023. Selon le niveau de réalisation, le Directeur Général peut exercer/acquérir entre 0 et 100 % des options/actions attribuées.



Résultat de la constatation des conditions de performance 2021

Les conditions de performance au titre de l'exercice 2021, communes aux plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance ont été atteints aux niveaux suivants :

- le ROA 2021 du Groupe à 100 % ;
- la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) 2021 à 100 %

Par conséquent, le niveau d'atteinte relatif à la première année s'élève à 100 %.

Il est à noter que ce niveau est soumis entièrement au niveau d'atteinte des marges opérationnelles ajustées du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) 2022 et 2023.

Période d'acquisition

La période d'indisponibilité des options de souscription ou d'achat d'actions est de trois ans et la période d'acquisition pour les actions de performance est de trois ans.

Absence de décote

Aucune décote n'est appliquée lors des attributions.

Interdiction de recours à des instruments de couverture

En sus de l'interdiction mentionnée dans les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, le Directeur Général s'engage formellement à ne pas recourir à des instruments de couverture tant sur les options que sur les actions issues des levées d'options ou sur les actions de performance pendant toute la durée de son mandat social. Il est également soumis aux fenêtres négatives et périodes d'abstention.

Obligations générales relatives à la conservation

En application des articles L. 225-185, L. 22-10-57, L. 225-197-1 et L. 22-10-59 du Code de commerce et des recommandations du Code AFEP/MEDEF, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, pour les actions de performance et les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées le 25 juin 2021, que le Directeur Général était tenu de conserver au nominatif au moins 5 % des actions issues des levées d'options et au moins 20 % des actions de performance acquises jusqu'à l'expiration de son mandat social au sein du Groupe. L'obligation de conservation représente 0,78 x le salaire de base du Directeur Général pour l'année 2021.

Indemnité de départ

Le Directeur Général bénéficiait en 2021 de l'engagement de versement de l'indemnité de départ décrit dans la section 3.6.1 du Document d'enregistrement universel 2020.

Avantage en nature

Le Directeur Général bénéficie de la mise à disposition d'un véhicule de fonction et est éligible aux dispositifs de prévoyance au même titre que les autres dirigeants et salariés du Groupe.

Ratio d'équité

Le ratio d'équité entre le niveau de rémunération du Directeur Général et la rémunération moyenne et médiane des salariés de Bureau Veritas est présenté dans la section 3.7.3.4 – *Say-on-Pay* (vote *ex post*).

3.7.3.4 Say-on-Pay (vote *ex post*)

Tableaux récapitulatifs des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre de l'exercice 2021 qui seront soumis au vote *ex post* des actionnaires lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

LA RÉMUNÉRATION TOTALE ANNUELLE BRUTE EST LIÉE À LA PERFORMANCE DU GROUPE À HAUTEUR DE 86 % EN 2021

En euros

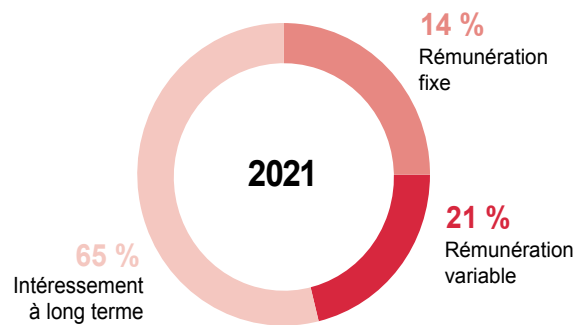
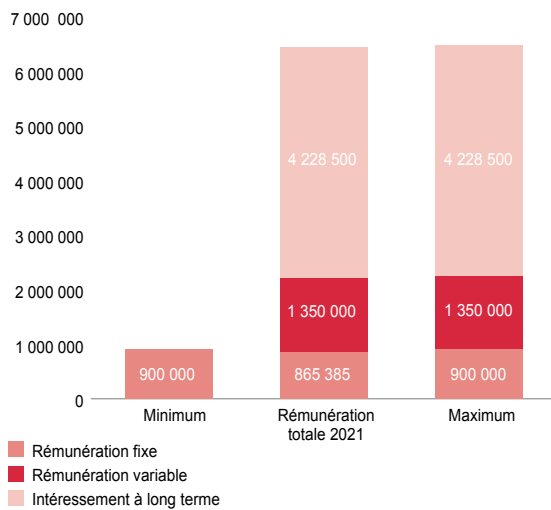


TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE DIDIER MICHAUD-DANIEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL, VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2021 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Rappel de la politique	Présentation
Rémunération fixe	900 000 euros	900 000 euros	Le Conseil d'administration du 24 février 2021, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a fixé la rémunération fixe annuelle brute et la rémunération variable cible du Directeur Général à 900 000 euros.
Rémunération variable cible	900 000 euros		La rémunération fixe annuelle demeure inchangée depuis 2015.
Rémunération variable annuelle versée en 2021 au titre de 2020 (approuvée lors de l'Assemblée générale du 25 juin 2021)	720 000 euros	Rémunération variable cible : 100 % de la rémunération fixe annuelle. Rémunération variable maximum : 150 % de la rémunération fixe annuelle de 900 000 euros	Lors de sa réunion du 24 février 2021, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a constaté que le taux de réalisation des critères financiers était de 66,67 % et celui des critères extra-financiers de 100 % de la rémunération fixe annuelle due à Didier Michaud-Daniel au titre de l'exercice 2020, ce qui l'a conduit à fixer la rémunération variable du Directeur Général pour 2020 à 80 % de sa rémunération fixe annuelle due au titre de ce même exercice, soit 720 000 euros. Il est précisé que la réalisation des critères financiers et extra-financiers a été évaluée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, selon les modalités décrites dans le tableau figurant dans la section 3.6.4, du Document d'enregistrement universel 2020. La rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2020 a été versée en 2021 après avoir été approuvée lors de l'Assemblée générale du 25 juin 2021 (13 ^e résolution vote <i>ex post</i>) était de 720 000 euros.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de 2021 versée en 2022	1 350 000 euros	Rémunération variable cible : 100 % de la rémunération fixe annuelle. Rémunération variable maximum : 150 % de la rémunération fixe annuelle de 900 000 euros	Lors de sa réunion du 23 février 2022, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a constaté que le taux de réalisation des critères financiers était de 183,33 % et celui des critères extra-financiers de 100 % de la rémunération fixe annuelle due à Didier Michaud-Daniel au titre de l'exercice 2021, ce qui l'a conduit à fixer la rémunération variable du Directeur Général pour 2021 à 150 % de sa rémunération fixe annuelle due au titre de ce même exercice, soit 1 350 000 euros. Il est précisé que la réalisation des critères financiers et extra-financiers a été évaluée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, selon les modalités décrites dans le tableau figurant dans la section 3.7.3, du présent Document d'enregistrement universel. Le versement de la rémunération variable au titre de l'année 2021 au Directeur Général est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (vote <i>ex post</i>).
Rémunération variable différée en numéraire	N/A	N/A	Absence de rémunération variable différée en numéraire.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A		Absence de rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A		Absence de rémunération exceptionnelle.

Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Rappel de la politique	Présentation
<p>Rémunération variable long terme :</p> <p>Options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme</p>	<p>4 228 500 euros (valeur comptable selon les normes IFRS)</p>	<p>Lors de sa réunion du 25 juin 2021, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'attribuer au Directeur Général 240 000 options de souscription ou d'achat d'actions (valorisées à 972 000 euros selon les normes IFRS) et de 130 000 actions de performance (valorisées à 3 256 500 euros selon les normes IFRS) dans le cadre de la politique d'attribution annuelle des cadres dirigeants (en application des 27^e et 28^e résolutions de l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2021).</p> <p>Ces attributions sont conditionnées par la réalisation de deux conditions de performance : (i) le résultat opérationnel ajusté du Groupe constaté au titre de l'exercice 2021 et (ii) du niveau de réalisation de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) constaté au titre de chacun des exercices 2021, 2022 et 2023. La condition de marge opérationnelle ajustée du Groupe au titre de chacun des exercices 2022 et 2023 s'applique au nombre d'options et d'actions de performance déterminé par le niveau d'atteinte du résultat opérationnel ajusté et la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) au titre de l'exercice 2021.</p> <p>Le détail des critères de performance, les conditions d'acquisition et les obligations de conservation de ces actions figurent dans la section 3.7.3, du présent Document d'enregistrement universel. L'effet dilutif de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance à Didier Michaud-Daniel est limité : respectivement 0,05 % et 0,03 % du capital social de Bureau Veritas.</p> <p>Au cours de l'exercice 2021, 80 000 actions de performance (valorisées à 1 696 000 euros selon les normes IFRS) et 240 000 options de souscription ou d'achat d'actions (valorisées à 657 600 euros selon les normes IFRS) issues des plans d'attribution du 22 juin 2018 sont devenues disponibles pour Didier Michaud-Daniel.</p>
	<p>Mention à titre d'information, non soumise au vote</p>	<p>Il ne s'agit pas de rémunération versée ou à verser mais de la valorisation établie conformément aux normes IFRS et vérifiée par les Commissaires aux comptes. Le montant effectivement acquis est fonction de conditions de performance appréciées sur trois années et qui ne pourront être cédées avant la fin de la période d'acquisition et à une valeur qui dépendra du cours de bourse à la date d'exercice/cession.</p> <p>80 000 actions de performance ont été livrées en 2021 au titre du Plan d'actions de performance du 22 juin 2018.</p>
<p>Rémunération au titre d'un mandat d'administrateur</p>	<p>N/A</p>	<p>Didier Michaud-Daniel ne perçoit aucune rémunération au titre d'un mandat d'administrateur dans la Société.</p>
<p>Avantages de toute nature</p>	<p>17 861 euros</p>	<p>Didier Michaud-Daniel bénéficie de la mise à disposition d'une voiture de fonction et des régimes de protection sociale communs aux dirigeants et salariés du Groupe (régimes de santé et de prévoyance).</p>
<p>Indemnité de départ</p>	<p>Aucun versement</p>	<p>Au titre de l'engagement autorisé par le Conseil d'administration du 8 mars 2017 et approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2017 (dans sa 5^e résolution), Monsieur Michaud-Daniel bénéficie, sous condition de performance, d'une indemnité de départ d'un montant égal au maximum à la rémunération fixe perçue au cours des 12 derniers mois précédant la date de départ et la dernière rémunération variable perçue. Les conditions de performance, les critères d'exigibilité et les modalités de versement sont décrits ci-dessus dans la section 3.6.1, du Document d'enregistrement universel 2020.</p>
<p>Indemnité de non-concurrence</p>	<p>N/A</p>	<p>Didier Michaud-Daniel n'est soumis à aucune clause de non-concurrence.</p>
<p>Régime de retraite supplémentaire</p>	<p>N/A</p>	<p>Didier Michaud-Daniel ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire.</p>

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION D'ALDO CARDOSO, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2021 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

	Montants soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	500 000 euros	Le Conseil d'administration du 24 février 2021, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a fixé la rémunération fixe annuelle brute du Président du Conseil d'administration à 500 000 euros, à compter du 1 ^{er} janvier 2021.
Rémunération attribuée en 2020 et versée en 2021 à raison de son mandat d'administrateur et de ses fonctions au sein des comités	145 000 euros	Aldo Cardoso s'est vu attribuer par le Conseil d'administration du 17 décembre 2020, au titre de l'exercice 2020, 145 000 euros de rémunération à raison de son mandat d'administrateur et des fonctions exercées au sein des comités. Ce montant versé en 2021 tient compte des règles de répartition de l'enveloppe de rémunération des administrateurs établies par le Conseil d'administration.
Rémunération attribuée en 2021 à raison de son mandat d'administrateur et de ses fonctions au sein des comités	N/A	N/A
Rémunération variable	N/A	N/A
Rémunération variable différée en numéraire	N/A	N/A
Rémunération variable long terme	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A
Avantages de toute nature	N/A	N/A
Autres	N/A	N/A

Ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de Bureau Veritas

Cette présentation a été réalisée conformément aux termes de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite « PACTE », dans un souci de transparence en matière de rémunération des dirigeants.

Les éléments de rémunération du Directeur Général correspondent aux éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de chaque exercice, soit la rémunération fixe, la rémunération variable annuelle versée, les options de souscription ou d'achat d'actions et les actions de performance attribuées au cours de chaque exercice, valorisées à leur juste valeur comptable conformément aux normes IFRS, ainsi que les avantages en nature perçus.

Les éléments de rémunération du Président du Conseil d'administration correspondent aux éléments de la rémunération versés au titre de chaque exercice, soit la rémunération fixe et la rémunération attribuée annuellement à raison de son mandat

d'administrateur et de ses fonctions au sein des comités (anciennement appelés jetons de présence).

Le Code de commerce (article L. 22-10-9) vise les salariés de la société cotée qui établit le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Néanmoins, les salariés de cette société représentant 0,2 % des salariés du Groupe en France. Afin d'assurer une meilleure pertinence des ratios présentés, il a été retenu un périmètre correspondant à l'ensemble des salariés en France, sur une base temps plein, présents l'année entière de chaque exercice considéré. Les éléments de rémunération des salariés correspondent aux éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de chaque exercice, soit la rémunération fixe, la rémunération variable annuelle versée, les options de souscription ou d'achat d'actions et les actions de performance attribuées au cours de chaque exercice, valorisées à leur juste valeur comptable conformément aux normes IFRS, l'épargne salariale, ainsi que les avantages en nature perçus.

RATIOS D'ÉQUITÉ CALCULÉS SUR LA RÉMUNÉRATION MÉDIANE ET MOYENNE DES SALARIÉS EN FRANCE

	Exercice 2017-2016	Exercice 2018-2017	Exercice 2019-2018	Exercice 2020-2019	Exercice 2021-2020
Directeur Général					
Ratio calculé sur la Rémunération Moyenne des salariés en France	75,55	92,76	89,71	80,63	122,32
<i>Évolution par rapport à l'exercice précédent</i>	90 %	123 %	97 %	90 %	152 %
Ratio calculé sur la Rémunération Médiane des salariés en France	94,51	115,54	112,90	98,17	147,06
<i>Évolution par rapport à l'exercice précédent</i>	90 %	122 %	98 %	87 %	150 %
Président du Conseil d'administration					
Ratio calculé sur la Rémunération Moyenne des salariés en France	5,57	8,26	7,56	7,12	13,46
<i>Évolution par rapport à l'exercice précédent</i>	464 %	148 %	91 %	94 %	189 %
Ratio calculé sur la Rémunération Médiane des salariés en France	6,97	10,29	9,51	8,67	16,19
<i>Évolution par rapport à l'exercice précédent</i>	462 %	148 %	92 %	91 %	187 %
Rémunérations versées et attribuées (en euros)					
Rémunération du Directeur Général (en euros)	3 401 375	4 226 065	4 119 962	3 835 344	5 860 306
<i>Évolution par rapport à l'exercice précédent</i>	92 %	124 %	97 %	93 %	153 %
Rémunération du Président du Conseil d'administration (en euros)	250 834 ^(a)	376 199 ^(a)	347 000	338 833	645 000
<i>Évolution par rapport à l'exercice précédent</i>	471 %	150 %	92 %	98 %	190 %
Rémunération moyenne des salariés en France (en euros)	45 022	45 558	45 927	47 568	47 908
<i>Évolution par rapport à l'exercice précédent</i>	102 %	101 %	101 %	104 %	101 %
Rémunération médiane des salariés en France (en euros)	35 991	36 575	36 491	39 069	39 849
<i>Évolution par rapport à l'exercice précédent</i>	102 %	102 %	100 %	107 %	102 %
Nombre de salariés	6 658	6 550	6 686	6 981	7 045

(a) Pour les exercices 2017-2016 et 2018-2017, les rémunérations de Messieurs Aldo Cardoso et Frédéric Lemoine sont additionnées.

Éléments de contexte

L'évolution à la hausse du ratio du Directeur Général pour l'exercice 2020/2021 résulte de :

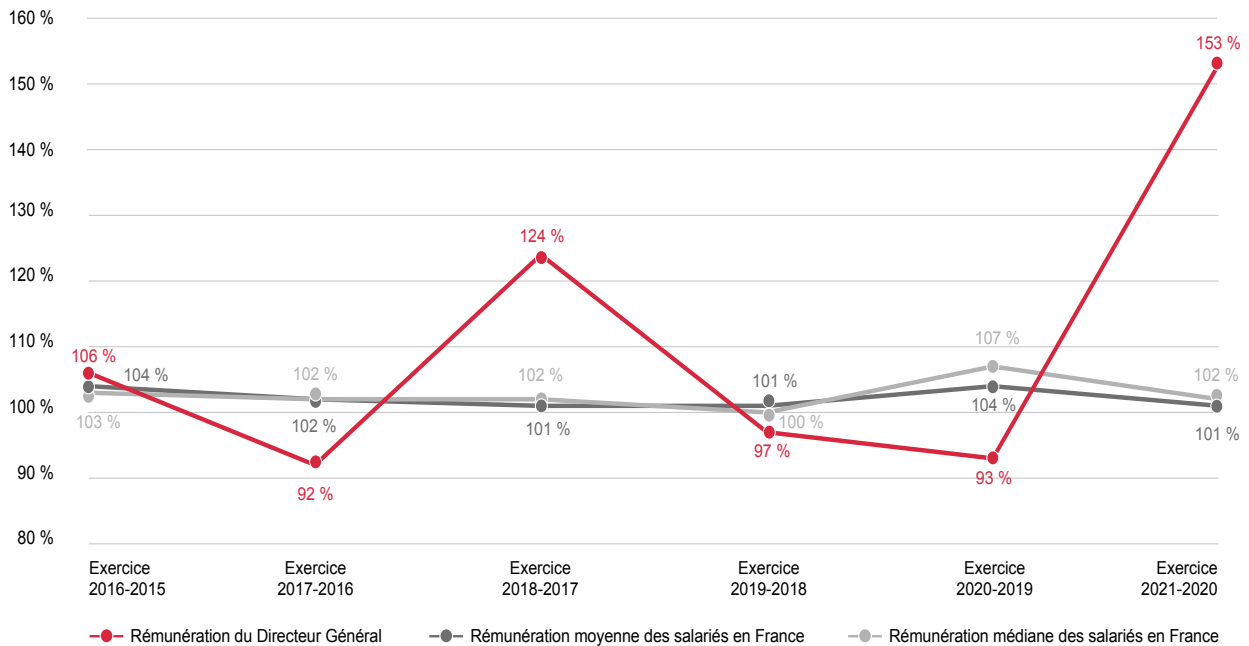
- l'augmentation de la valorisation IFRS des plans de rémunération de long terme en 2021 due à la hausse significative du cours de bourse de l'action. Le cours de bourse de référence en 2021 est de 26,76 euros alors qu'il était de 18,91 euros pour les plans de 2020 ;
- l'augmentation du nombre d'actions de performance octroyé en 2021 (130 000 actions de performance attribuées en 2021 et 80 000 actions de performance attribuées en 2020).

L'évolution à la hausse du ratio du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2020/2021 résulte de :

- la nouvelle rémunération fixe s'élevant à 500 000 euros en 2021 alors qu'elle était de 220 000 euros en 2020 ;
- le versement des jetons de présence en 2021 au titre de 2020 à hauteur de 145 000 euros.

Il est à noter qu'à compter de 2022, le Président du Conseil d'administration perçoit uniquement une rémunération fixe et ne perçoit plus la rémunération appliquée aux autres membres du Conseil d'administration.

MISE EN PERSPECTIVE DE L'ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR RAPPORT À L'ÉVOLUTION DE LA MÉDIANE ET DE LA MOYENNE DE LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS EN FRANCE

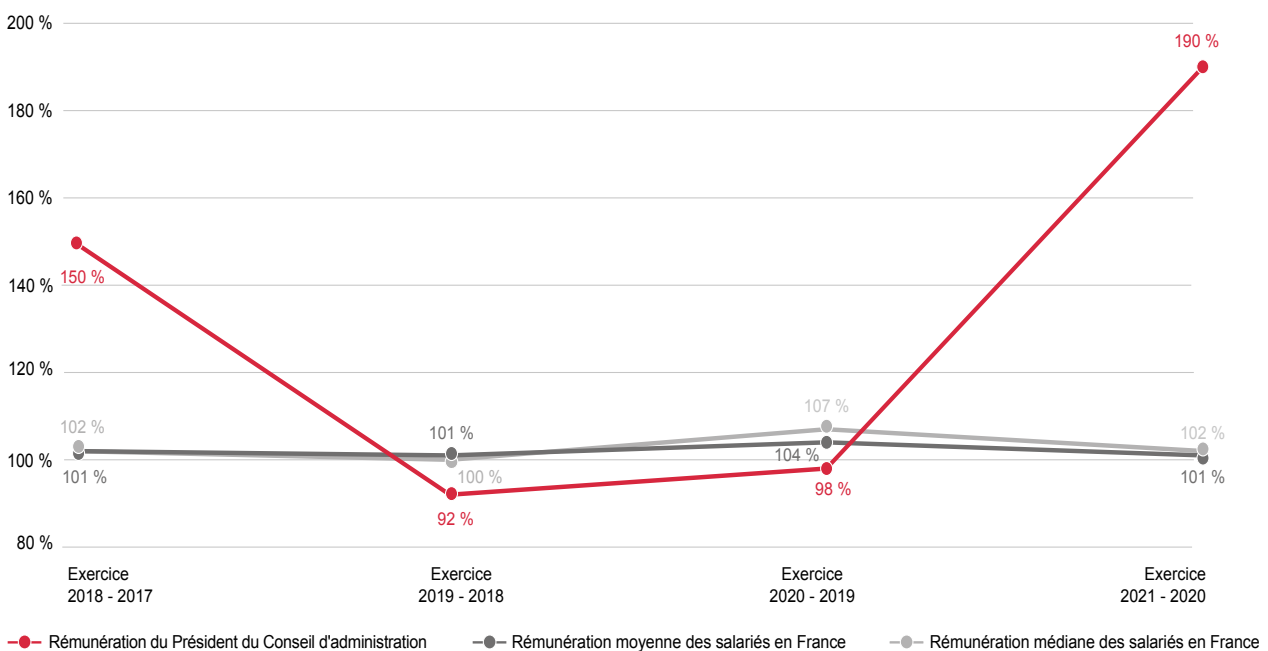


Éléments de contexte

La rémunération cible (part fixe et part variable annuelle) du Directeur Général est inchangée depuis 2016.

L'évolution des ratios présentés pour le Directeur Général, est principalement liée à la performance du Groupe et à son cours de bourse et se reflète sur la valorisation de la part variable annuelle versée et attribuée.

MISE EN PERSPECTIVE DE L'ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR RAPPORT À L'ÉVOLUTION DE LA MÉDIANE ET DE LA MOYENNE DE LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS EN FRANCE



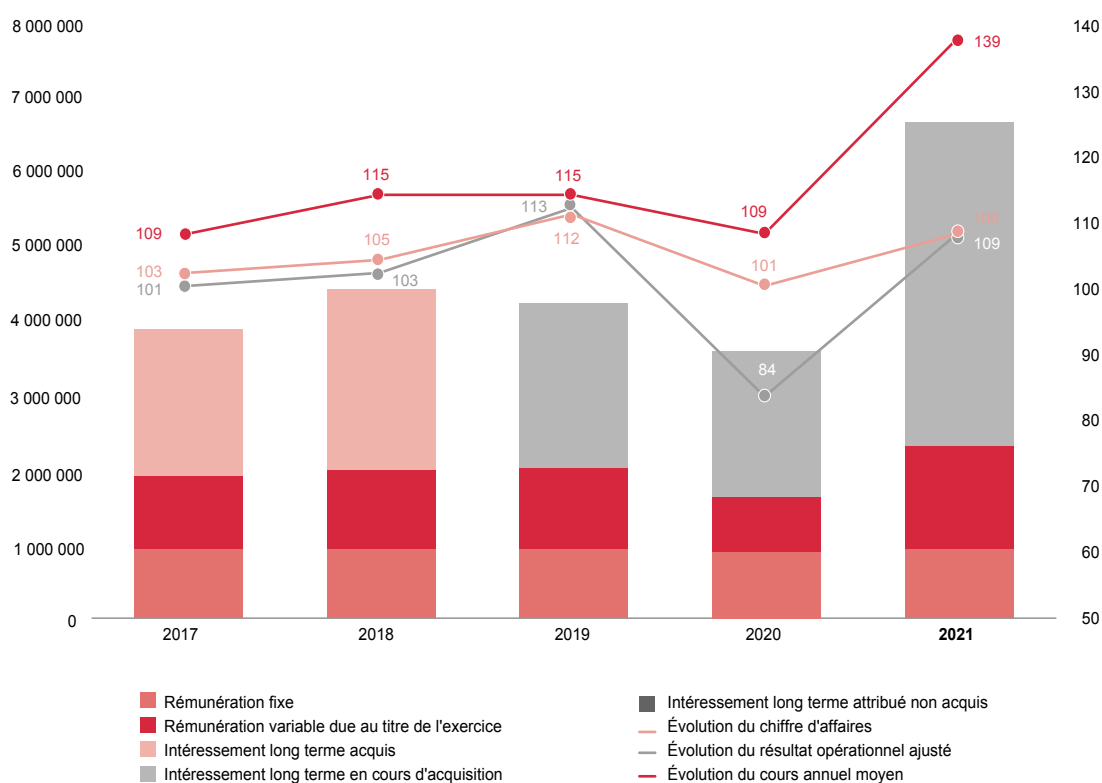
Éléments de contexte

La rémunération du Président du Conseil d'administration a évolué en 2021. À compter du 1^{er} janvier 2021, il perçoit une rémunération unique fixe brute annuelle de 500 000 euros et ne perçoit plus la rémunération appliquée aux autres membres du Conseil d'administration. Ce montant a été fixé afin d'être aligné avec les pratiques de marché dans les sociétés comparables à Bureau Veritas.

La rémunération de l'ancien Président du Conseil d'administration (Frédéric Lemoine) comprenait uniquement des jetons de présence. Depuis le 8 mars 2017, le Conseil d'administration a mis en place une rémunération fixe au bénéfice du Président du Conseil d'administration (Aldo Cardoso).

Évolution de la rémunération du Directeur Général et de la performance du Groupe de Bureau Veritas

Le graphique ci-dessous, présente l'évolution de la rémunération totale annuelle brute du Directeur Général mise en perspective avec la progression du chiffre d'affaires, du revenu opérationnel ajusté et du cours de bourse moyen annuel du Groupe depuis 2016 (base 100).



Rémunération du Directeur Général

(en euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Rémunération fixe	900 000	900 000	900 000	900 000	865 385	900 000
Rémunération variable due au titre de l'exercice	560 175	954 300	1 040 445	1 057 268	720 000	1 350 000
Intéressement long terme acquis	296 400	1 923 200	2 353 600	-	-	-
Intéressement long terme en cours d'acquisition	-	-	-	2 167 200	1 900 800	4 228 500
Intéressement long terme attribué non acquis	1 679 600	-	-	-	-	-
Performance	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	4 549,2	4 689,4	4 795,5	5 099,7	4 601,0	4 981,0
Évolution du chiffre d'affaires (base 100, 2016)	100	103	105	112	101	109
Résultat opérationnel ajusté (en millions d'euros)	734,9	745,5	758	831,5	615	801,8
Évolution du résultat opérationnel ajusté (base 100, 2015)	100	101	103	113	84	109
Cours annuel moyen (en euros)	18,72	20,42	21,49	21,54	20,45	26,08
Évolution du cours annuel moyen (base 100, 2016)	100	109	115	115	109	139

Éléments de contexte

L'évolution à la hausse du ratio du Directeur Général pour l'exercice 2020/2021 résulte de :

- l'augmentation de la valorisation IFRS des plans de rémunération de long terme en 2021 due à la hausse significative du cours de bourse de l'action. Le cours de bourse de référence en 2021 est de 26,76 euros alors qu'il était de 18,91 euros pour les plans de 2020 ;
- l'augmentation du nombre d'actions de performance octroyé en 2021 (130 000 actions de performance attribuées en 2021 et 80 000 actions de performance attribuées en 2020).

3.7.4 TABLEAUX SYNOPTIQUES DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Les éléments de la rémunération versés ou attribués par le Conseil d'administration à chaque dirigeant mandataire social, sur recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont décrits dans la présente section.

Le tableau AMF-AFEP/MEDEF n° 3 figure dans la section 3.7.3.1 – Rémunération des membres du Conseil d'administration versées ou attribuées au cours de l'exercice 2021.

Le tableau AMF-AFEP/MEDEF n° 9 figure dans la section 3.8.3.3 – Options de souscription ou d'achat d'actions.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (TABLEAU AMF-AFEP/MEDEF N°1)

(en euros)	Didier Michaud-Daniel, Directeur Général	
	Exercice 2021	Exercice 2020
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2)	2 267 861	1 637 946
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ^(a) (détaillées au tableau n° 4)	972 000	528 000
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ^(a) (détaillées au tableau n° 6)	3 256 500	1 372 800
TOTAL	6 496 361	3 538 746

(a) Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des options et des actions, conformément aux normes IFRS.
En 2021, la rémunération en actions de performance et options de souscription ou d'achat d'actions du Directeur Général pouvait s'élever jusqu'à 65 % de sa rémunération totale annuelle brute.

(en euros)	Aldo Cardoso, Président du Conseil d'administration	
	Exercice 2021	Exercice 2020
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice y.c. rémunération au titre de son mandat d'administrateur et des fonctions au sein des comités (détaillées au tableau n° 2)	500 000	355 833
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	500 000	355 833

Éléments de rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2020 et de l'exercice 2021

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (TABLEAU AMF-AFEP/MEDEF N° 2)

(en euros)	Aldo Cardoso, Président du Conseil d'administration			
	Exercice 2021		Exercice 2020	
	attribuées	versées	attribuées	versées
Rémunération fixe	500 000	500 000	220 000	210 833
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération au titre du mandat d'administrateur et de membre de comités	..(a)	145 000 (b)	145 000 (b)	128 000 (c)
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	500 000	645 000	367 000	338 833

(a) Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Président du Conseil d'administration ne perçoit plus la rémunération appliquée aux autres membres du Conseil d'administration.

(b) Rémunération à raison de son mandat d'administrateur et des fonctions au sein des comités attribuée au titre de l'exercice 2020 versée en février 2021.

(c) Rémunération à raison de son mandat d'administrateur et des fonctions au sein des comités attribuée au titre de l'exercice 2019 versée en 2020.

Éléments de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2020 et de l'exercice 2021

Rémunération et avantages attribués et versés au cours de l'exercice 2020 et de l'exercice 2021

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (TABLEAU AMF-AFEP/MEDEF N° 2)

(en euros)	Didier Michaud-Daniel, Directeur Général			
	Exercice 2021		Exercice 2020	
	attribuées	versées	attribuées	versées
Rémunération fixe	900 000	900 000	900 000	865 385
Rémunération variable annuelle (a)	1 350 000	720 000	720 000	1 057 268
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (b)	17 861	17 861	17 946	17 946
TOTAL	2 267 861	1 637 861	1 637 946	1 940 599

(a) La rémunération variable attribuée au titre de l'exercice 2021 a été fixée le 23 février 2022 par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations.

(b) Véhicule de fonction et dispositifs de prévoyance communs aux dirigeants et salariés du Groupe.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2021 AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR BUREAU VERITAS ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE (TABLEAU AMF-AFEP/MEDEF N° 4)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice	Conditions de performance
Didier Michaud-Daniel	25/06/2021	Options de souscription ou d'achat d'actions	972 000 euros	240 000	26,06 ^(a)	25/06/2024 au 25/06/2031	(b) (c)

(a) Le prix de souscription ou d'achat des options a été fixé à 26,06 euros, correspondant à la moyenne sans décote des premiers cours cotés aux 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution.

(b) Conditions de performance : en fonction du niveau de réalisation du résultat opérationnel ajusté du Groupe constaté au titre de l'exercice 2021 et la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) sur trois exercices soit pour 2021, 2022, 2023, le bénéficiaire pourra acquérir entre 0 % et 100 % des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées. Le détail des conditions de performance figure ci-dessous.

(c) Pour plus de détails sur les conditions du plan du 25 juin 2021, se référer à la section 3.8.3 – Dispositif d'Intéressement à long terme.

Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des options conformément aux normes IFRS. Il ne s'agit donc pas des montants réels qui pourraient être dégagés lors de l'exercice de ces options si celles-ci étaient exercées.

L'effet dilutif de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions durant l'exercice 2021 est limité : il représente 0,05 % du capital social de Bureau Veritas.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2021 PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL (TABLEAU AMF-AFEP/MEDEF N° 5)

Le dirigeant mandataire social a procédé à deux levées d'options au cours de l'exercice 2021.

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Didier Michaud-Daniel	22/07/2013	240 000	21,01 EUR
Didier Michaud-Daniel	16/07/2014	155 760	20,28 EUR

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2021 AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR BUREAU VERITAS ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE (TABLEAU AMF-AFEP/MEDEF N° 6)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Didier Michaud-Daniel	25/06/2021	130 000	3 256 500 euros	25/06/2024	25/06/2024	(a) (b)

(a) Conditions de performance : en fonction du niveau de réalisation du résultat opérationnel ajusté du Groupe constaté au titre de l'exercice 2021 et la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) sur trois exercices soit pour 2021, 2022, 2023, le bénéficiaire pourra acquérir entre 0 % et 100 % des actions de performance attribuées. Le détail des conditions de performance figure ci-dessus.

(b) Pour plus de détails sur les conditions du plan du 25 juin 2021, se référer à la section 3.8.3 – Dispositif d'Intéressement à long terme.

Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des actions de performance conformément aux normes IFRS.

L'effet dilutif de l'attribution d'actions de performance au cours de l'exercice 2021 est limité : il représente 0,03 % du capital social de Bureau Veritas à la date de l'attribution.

**ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE 2021
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL (TABLEAU AMF-AFEP/MEDEF N° 7)**

Le dirigeant mandataire social a bénéficié de 80 000 actions de performance devenues disponibles au cours de l'exercice 2021.

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Didier Michaud-Daniel	22/06/2018	80 000	Résultat opérationnel ajusté du Groupe constaté au cours de l'exercice 2018 et Marge opérationnelle ajustée du Groupe constatée au titre de l'exercice 2019

Pour plus de détails sur les conditions du plan du 22 juin 2018 et leur niveau d'atteinte, se référer à la section 3.8.3 – Dispositif d'Intéressement à long terme.

**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS
- Y COMPRIS SPÉCIFIQUEMENT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL (TABLEAU AMF-AFEP/MEDEF N° 8)**

Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions ^(a)

Date de l'Assemblée générale des actionnaires	22/05/2013	22/05/2013	20/05/2015	17/05/2016	17/05/2016	15/05/2018	14/05/2019	14/05/2019	25/06/2021
Date du Conseil d'administration	22/05/2013	16/07/2014	15/07/2015	21/06/2016	21/06/2017	22/06/2018	21/06/2019	26/06/2020	25/06/2021
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 240 800	1 261 200	1 344 000	1 312 400	1 229 060	1 100 400	1 081 260	1 167 200	1 214 700
<i>Dont nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par Didier Michaud-Daniel</i>	<i>240 000</i>	<i>240 000</i>	<i>240 000</i>	<i>240 000</i>	<i>240 000</i>	<i>240 000</i>	<i>240 000</i>	<i>240 000</i>	<i>240 000</i>
Point de départ d'exercice des options	22/07/2016	16/07/2017	15/07/2018	21/06/2019	21/06/2020	22/06/2021	21/06/2022	26/06/2023	25/06/2024
Conditions de performance	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)	(c)	(d)
Date d'expiration	22/07/2021	16/07/2022	16/07/2025	21/06/2026	21/06/2027	21/06/2028	21/06/2029	26/06/2030	25/06/2031
Prix de souscription ou d'achat	21,01 euros ^(a)	20,28 euros ^(a)	20,51 euros ^(a)	19,35 euros ^(a)	20,65 euros ^(a)	22,02 euros ^(a)	21,26 euros ^(a)	19,28 euros ^(a)	26,06 euros ^(a)
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 31 décembre 2021	1 061 194	635 915	688 797	194 520	240 730	374 000	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques au 31 décembre 2021	179 606	537 530	114 721	986 120	195 800	89 000	89 000	68 000	60 000
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31 décembre 2021	20 400	87 755	540 482	119 760	792 530	637 400	992 260	1 099 200	1 154 700

(a) Le prix de souscription ou d'achat correspond à la moyenne sans décote des premiers cours cotés aux 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution.

(b) Pour les Plans attribués entre 2015 et 2019 (inclus) : À l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions pouvant être attribuées à chaque bénéficiaire dépend du niveau de réalisation du résultat opérationnel ajusté (ROA) du Groupe constaté au titre de l'exercice de l'année d'attribution et de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) constatée au titre des deux exercices suivants.

(c) Pour le Plan attribué en 2020 : À l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions pouvant être attribuées à chaque bénéficiaire dépend du niveau de réalisation du chiffre d'affaires du Groupe constaté au titre du second semestre de l'exercice de l'année d'attribution et de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) constatée au titre des deux exercices suivants.

(d) Pour le Plan attribué en 2021 : À l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions pouvant être attribuées à chaque bénéficiaire dépend du niveau de réalisation du ROA du Groupe constaté au titre de l'exercice de l'année d'attribution et de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) constatée au titre des trois exercices.

(e) Le nombre d'options ainsi que les prix de souscription ou d'achat ont été actualisés à la suite de l'augmentation du capital et de la division du nominal réalisées en juin 2013.

Pour plus de détails sur les conditions des Plans, se référer à la section 3.8.3 – Dispositif d'Intéressement à long terme.

**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE
- Y COMPRIS SPÉCIFIQUEMENT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL (TABLEAU AMF-AFEP/MEDEF N° 10)**

Information sur les actions de performance

Date de l'Assemblée générale des actionnaires	22/05/2013	17/05/2016	15/05/2018	14/05/2019	14/05/2019	25/06/2021
Date du Conseil d'administration	22/07/2013	21/06/2017	22/06/2018	21/06/2019	26/06/2020	25/06/2021
Nombre total d'actions attribuées	800 000	1 207 820	1 196 340	1 286 455	1 356 723	1 147 160
<i>Dont nombre total d'actions attribuées à Didier Michaud-Daniel, Directeur Général</i>	<i>800 000</i>	<i>80 000</i>	<i>80 000</i>	<i>80 000</i>	<i>80 000</i>	<i>130 000</i>
Date d'acquisition des actions	(a)	21/06/2020	22/06/2021	21/06/2022	26/06/2023	25/06/2024
Conditions de performance	(b)	(c)	(c)	(c)	(d)	(e)
Date de fin de période de conservation	2 ans à l'issue de la date d'acquisition	-	-	-	-	-
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2021	-	958 138	979 092	750	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31 décembre 2021	80 000	249 682	217 248	104 710	57 550	25 000
Actions de performance restantes au 31 décembre 2021	720 000	0	0	1 180 995	1 315 273	1 122 160
<i>Dont nombre total d'actions restant à acquérir par Didier Michaud-Daniel, Directeur Général</i>	<i>720 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>80 000</i>	<i>80 000</i>	<i>130 000</i>

(a) Plan spécifique du 22 juillet 2013 : la période d'acquisition définitive des actions correspond à la fin de la période de performance de la 3ème tranche mentionnée au (b) ci-dessous.

(b) Plan spécifique du 22 juillet 2013 : le nombre d'actions livrées au bénéficiaire à l'issue de la période d'acquisition dépend du niveau de réalisation du Total Shareholder Return (« TSR ») mesuré sur trois périodes de performance correspondant à trois tranches. Pour les première et deuxième tranches, si le TSR, mesuré à l'issue de la première année de la période de performance applicable à chaque tranche, est d'au moins 15 %, le bénéficiaire pourra acquérir la totalité des actions de la tranche au terme de la période d'acquisition. Si le TSR, mesuré à l'issue de la première année de la période de performance applicable, est compris entre 10 % et 15 %, alors le nombre d'actions pouvant être acquises sera calculé par interpolation linéaire. S'il est inférieur à 10 %, aucune action de la tranche ne sera acquise au titre de cette première année et la période de performance applicable sera étendue d'une année supplémentaire. Un second calcul sera effectué au terme de la seconde année de la période de performance applicable et ce afin de permettre au bénéficiaire d'acquérir tout ou partie de la moitié des actions de la tranche.

Par décision du Conseil d'administration le 17 décembre 2020, la condition de performance de la troisième tranche, qui représente 90 % du total attribué, est basée sur un TSR mesuré en comparant (i) un cours de l'action de la Société égal à 19 euros avec (ii) la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris aux 60 séances de bourse précédant et aux 30 séances de bourse suivant l'annonce des résultats 2021 en application de la clause d'extension prévue dans le règlement de plan. Ainsi, Si le TSR mesuré à l'issue de la période de performance est d'au moins 15 %, le bénéficiaire pourra acquérir la totalité des actions de la tranche au terme de la période d'acquisition. Si le TSR est compris entre 10 % et 15 %, alors le nombre d'actions pouvant être acquises sera calculé par interpolation linéaire. Si le TSR est égal à 10 %, le bénéficiaire pourra acquérir 50 % des actions de la tranche au terme de la période d'acquisition. Si le TSR est compris entre 7 % et 10 %, alors le nombre d'actions pouvant être acquises sera calculé par interpolation linéaire. Si le TSR est inférieur ou égal à 7 %, le bénéficiaire pourra acquérir 20 % des actions de la tranche au terme de la période d'acquisition.

(c) Pour les Plans attribués entre 2015 et 2019 (inclus) : À l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'actions attribuées définitivement à chaque bénéficiaire dépend du niveau de réalisation du résultat opérationnel ajusté (ROA) du Groupe constaté au titre de l'exercice de l'année d'attribution et de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) constatée au titre des deux exercices suivants.

(d) Pour le Plan attribué en 2020 : À l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions pouvant être attribuées à chaque bénéficiaire dépend du niveau de réalisation du chiffre d'affaires du Groupe constaté au titre du second semestre de l'exercice de l'année d'attribution et de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) constatée au titre des deux exercices suivants.

(e) Pour le Plan attribué en 2021 : À l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions pouvant être attribuées à chaque bénéficiaire dépend du niveau de réalisation du ROA du Groupe constaté au titre de l'exercice de l'année d'attribution et de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) constatée au titre des trois exercices.

(f) Pour plus de détails sur les conditions des Plans, se référer à la section 3.8.3 – Dispositif d'Intéressement à long terme.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS ET ACQUISITIONS DÉFINITIVES D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET D'ACTIONS DE PERFORMANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Options de souscription ou d'achat d'actions

Date d'attribution	Début de la période d'exercice	Fin de la période d'exercice	Options attribuées	Options définitivement perdues à la suite de la non-atteinte de Conditions de performance	Options en cours d'acquisition	Options exerçables après constatation définitive des Conditions de performance	Options exercées	Prix d'exercice (en euros)
18/07/2012	18/07/2015	18/07/2020	240 000	-	-	-	240 000	17,54
22/07/2013	22/07/2016	22/07/2021	240 000	-	-	-	240 000	21,01
16/07/2014	16/07/2017	16/07/2022	240 000	84 240	-	-	155 760	20,28
15/07/2015	15/07/2018	15/07/2025	240 000	5 040	-	234 960	-	20,51
21/06/2016	21/06/2019	21/06/2026	240 000	204 000	-	36 000	-	19,35
21/06/2017	21/06/2020	21/06/2027	240 000	-	-	240 000	-	20,65
22/06/2018	22/06/2021	22/06/2028	240 000	-	-	240 000	-	22,02
21/06/2019	21/06/2022	21/06/2029	240 000	-	240 000	-	-	21,26
26/06/2020	26/06/2023	26/06/2030	240 000	-	240 000	-	-	19,28
25/06/2021	25/06/2024	25/06/2031	240 000	-	240 000	-	-	26,06
TOTAL DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS EXERÇABLES			2 400 000	293 280	720 000	750 960	395 760	

Pour plus de détails sur les Plans, se référer à la section 3.8.3 – Dispositif d'Intéressement à long terme.

Actions de performance

Date d'attribution	Date d'acquisition	Fin de la période de conservation	Actions de performance attribuées	Actions de performance définitivement perdues	Actions de performance en cours d'acquisition	Actions de performance définitivement acquises
18/07/2012	18/07/2015	17/07/2017	160 000	-		160 000
22/07/2013		2 ans à l'issue de la date d'acquisition	800 000	80 000		-
22/07/2013	22/07/2016	21/07/2018	88 000	-		88 000
16/07/2014	16/07/2017	16/07/2019	80 000	28 080		51 920
15/07/2015	15/07/2018	15/07/2020	80 000	1 680		78 320
21/06/2016	21/06/2019	N/A	80 000	68 000		12 000
21/06/2017	21/06/2020	N/A	80 000	-		80 000
22/06/2018	22/06/2021	N/A	80 000	-		80 000
21/06/2019	21/06/2022	N/A	80 000	-	80 000	-
26/06/2020	26/06/2023	N/A	80 000	-	80 000	-
25/06/2021	25/06/2024	N/A	130 000	-	130 000	-
TOTAL DES ACTIONS DE PERFORMANCE ACQUISES						550 240

Pour plus de détails sur les Plans, se référer à la section 3.8.3 – Dispositif d'Intéressement à long terme.

Évolution de la rémunération d'intéressement long terme du Directeur Général et de la performance du cours de bourse de Bureau Veritas

Le graphique présente l'évolution de la rémunération variable liée aux plans d'intéressement à long terme attribués au Directeur Général ainsi que l'évolution de la performance du cours de bourse à la date d'attribution de ces plans.

La rémunération est calculée selon les principes de la norme IFRS 2 au moment de l'attribution.

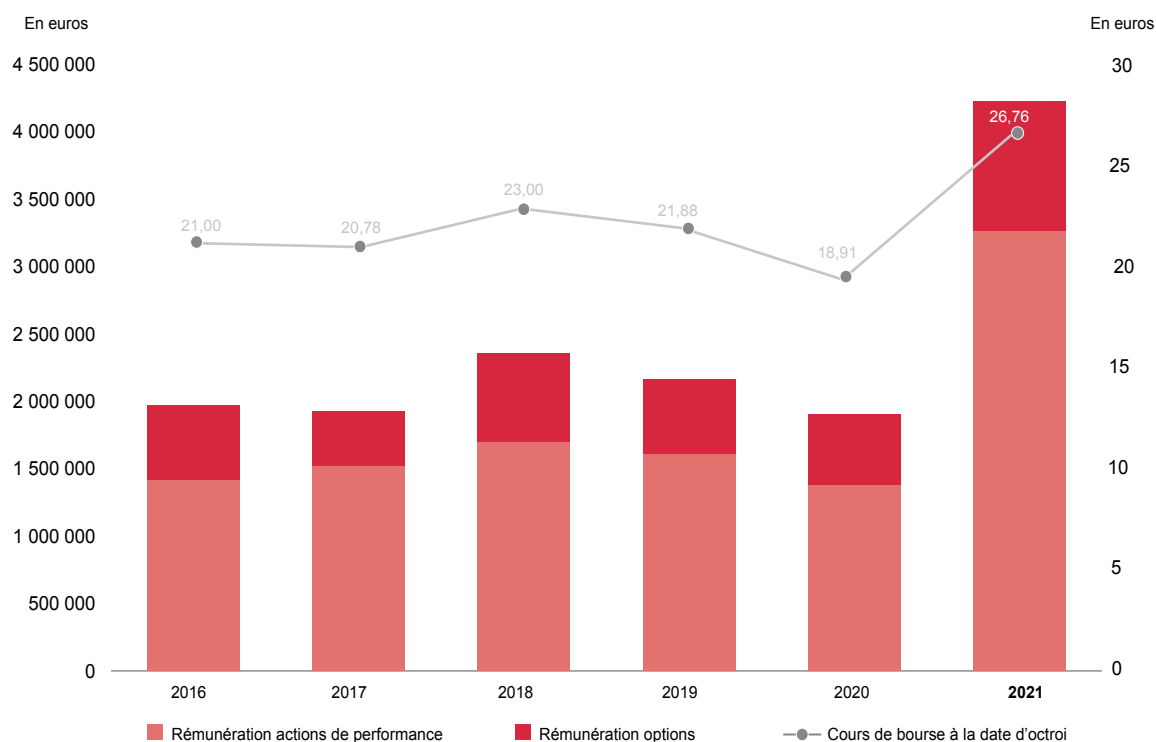


TABLEAU DE SYNTHÈSE DES CONTRATS, RÉGIMES ET INDEMNITÉS APPLICABLES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (TABLEAU AFEP/MEDEF/AMF N° 11)

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions de mandataire social		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dirigeants mandataires sociaux								
Didier Michaud-Daniel								
Directeur Général								
Date de début du premier mandat : 1 ^{er} mars 2012								
		√		√	√			√
Fin du deuxième mandat : 28 février 2022 (troisième mandat en cours jusqu'à l'Assemblée générale de 2023)								
Aldo Cardoso								
Président du Conseil d'administration depuis le 8 mars 2017								
Fin du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021								
		√		√		√		√

En 2021, Didier Michaud-Daniel bénéficiait au titre de son mandat social d'une indemnité de départ, soumise à une condition de performance, et dont le montant était égal au maximum à la rémunération fixe perçue au cours des 12 mois précédant la date de départ à laquelle se serait ajoutée la dernière rémunération variable perçue. Les conditions de performance, les critères d'exigibilité et les modalités de versement sont décrits dans la section 3.6.1 – Mise en œuvre de la politique de rémunération du Directeur Général – Indemnité de départ, du Document d'enregistrement universel 2020. À partir de 2022, le Directeur Général ne bénéficiera plus d'indemnité de départ.

3.8 INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX, DES ADMINISTRATEURS ET DE CERTAINS SALARIÉS

3.8.1 INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET DES ADMINISTRATEURS DANS LE CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

À la date de publication du présent Document d'enregistrement universel, les intérêts des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs dans le capital social de Bureau Veritas se présentent comme suit :

Dirigeant mandataire social	Nombre d'actions	Pourcentage du capital
Didier Michaud-Daniel	559 225	NS

Didier Michaud-Daniel détient 559 225 actions ce qui représente 16,7 fois son salaire annuel pour l'année 2021. Le prix pour la valorisation est 26,88 euros par action, soit le cours de référence au 22 juin 2021.

Didier Michaud-Daniel, Directeur Général, détient également 1 470 960 options de souscription ou d'achat d'actions accordées dans le cadre des plans du 15 juillet 2015, 21 juin 2016, 21 juin 2017, du 22 juin 2018, du 21 juin 2019, du 26 juin 2020 et du 25 juin 2021.

Une description détaillée des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions est présentée ci-dessous dans la section 3.8.3.3 – Options de souscription ou d'achat d'actions, du présent Document d'enregistrement universel.

Administrateurs	Nombre d'actions	Pourcentage du capital
Aldo Cardoso	12 351	NS
André François-Poncet	1 235	NS
Christine Anglade Pirzadeh	1 200	NS
Claude Ehlinger	1 230	NS
Ana Giros Calpe	1 200	NS
Julie Avrane	1 200	NS
Siân Herbert-Jones	1 224	NS
Pascal Lebard	1 200	NS
Philippe Lazare	2 058	NS
Lucia Sinapi-Thomas	2 040	NS
Frédéric Sanchez	1 200	NS
Jérôme Michiels	1 200	NS

3.8.2 OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

À la connaissance de la Société, les opérations réalisées et déclarables sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 19 du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil 16 avril 2014 au cours de l'exercice 2021 sont les suivantes :

Nom et prénom	Qualité	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (euros)	Montant de l'opération (arrondis en euros)	Description de l'instrument financier
Cardoso Aldo	Président du Conseil d'administration	Cession	26/02/2021	22,41	276 785,91	12 351 actions
		Acquisition	26/02/2021	22,41	276 785,91	12 351 actions
Avrane Julie	Administrateur	Acquisition	29/07/2021	27,88	33 456	1 200 actions
		Levée d'options de souscription d'actions	26/05/2021	21,01	5 042 400	240 000 options
		Cession d'actions issues d'options de souscription	26/05/2021	25,0019	6 000 456	240 000 actions
Michaud-Daniel Didier	Directeur Général	Acquisition d'actions de performance	22/06/2021	26,88	2 150 400	80 000 actions
		Levée d'options de souscription d'actions	04/11/2021	20,28	3 158 812,80	155 760 options
		Cession d'actions issues d'options de souscription	04/11/2021	29,0901	4 531 073,98	155 760 actions

Le nombre d'actions de performance acquises en 2021 par le Directeur Général représente un ratio de 3,88 x son salaire de base pour l'année 2021.

À la connaissance de la Société et au regard des déclarations effectuées auprès de l'AMF, les opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 19 du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil 16 avril 2014 entre la clôture de l'exercice 2020 et la date du présent Document d'enregistrement universel sont les suivantes :

Nom et prénom	Qualité	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (euros)	Montant de l'opération (euros)	Description de l'instrument financier
Anglade Pirzadeh Christine	Administrateur	Acquisition	24/01/2022	24,61	14 767,68	600 actions
		Acquisition	18/03/2022	26,26	15 756,00	600 actions

3.8.3 DISPOSITIF D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME

3.8.3.1 Description du dispositif d'intéressement à long terme

Dans le cadre de sa politique de rémunération, Bureau Veritas attribue des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance à un certain nombre de collaborateurs du Groupe à travers le monde.

Conditions générales applicables aux options de souscription ou d'achat d'actions et aux actions de performance

Les plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance respectent de façon continue les règles suivantes :

- les règles d'attribution sont communes aux salariés et au(x) dirigeant(s) mandataire(s) social(aux) ;
- l'ensemble des attributions est soumis à conditions de présence et de performance ;
- la période d'attribution est stable et continue (trois ans) ;
- l'absence de toute décote ;
- le plafonnement des attributions globales et de celle du dirigeant mandataire social ;
- toute modification de plan par le Conseil d'administration, s'il le juge nécessaire, n'a pas d'effet négatif significatif sur les intérêts des bénéficiaires concernés ou est rendu nécessaire en cas de changement légal, réglementaire ou comptable.

Principes généraux communs

- Autorisation de l'Assemblée générale des actionnaires : *pour une durée de 26 mois et pour un nombre maximum d'actions et d'options représentant 1,5 % du capital social de la société Bureau Veritas SA (tel qu'existant à la date d'attribution par le Conseil d'administration). À l'intérieur du plafond de la présente autorisation, le nombre total des options attribuées aux mandataires sociaux de la Société en vertu de la présente autorisation ne pourra pas donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 0,1 % du capital social de la Société ;*
- mise en œuvre par le Conseil d'administration : règles d'attribution, fixation des conditions dont les conditions de performance, arrêté des Règlements de plan, liste des bénéficiaires et attribution individuelle ;
- examen de l'atteinte des conditions de performance par le Conseil d'administration.

Valorisation et comptabilisation dans les comptes consolidés

À chaque date d'attribution, la juste valeur comptable des options et des actions de performance est déterminée conformément aux normes IFRS 2. Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables conformément à la méthode décrite dans la Note 23 – Paiements en actions du chapitre 6.6 du présent Document d'enregistrement universel. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces options, actions, ni le montant qui pourrait être payé aux bénéficiaires lors de l'exercice de ces options, si celles-ci sont exercées, ou lors de l'acquisition de ces actions de performance, si elles deviennent acquises.

Bénéficiaires

À l'exception du plan du 22 juillet 2013, les plans d'attribution des options et des actions de performance sont attribués au(x) dirigeant(s) mandataire(s) social(aux) et aux talents clés du Groupe.

Conditions de performance

Unicité des conditions de performance

Les mêmes conditions de performance sont appliquées aux plans d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et d'actions de performance.

Stabilité des conditions de performance depuis 2010

Depuis 2010, les mêmes conditions de performance financières (résultat opérationnel ajusté et marge opérationnelle ajustée) sont appliquées aux plans d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et d'actions de performance.

En 2020, en raison de la crise sanitaire et économique mondiale il a été décidé d'utiliser le Chiffre d'affaires du Groupe constaté au titre du second semestre de l'exercice 2020 et non le Résultat opérationnel ajusté pour l'exercice 2020.

Depuis 2021, la condition de Marge Opérationnelle Ajustée a été allongée de deux à trois ans.

Exigences des conditions de performance

Les conditions de performance sont particulièrement exigeantes dans la mesure où il n'y a pas d'acquisition ni par tranche ni par condition de performance au titre desdits plans. Les conditions de performance pour l'Année 1 sont appliquées aux nombres d'options et d'actions attribués (« l'attribution initiale »). Le résultat de l'application des conditions de performance pour l'Année 1 est ensuite soumis aux conditions de performance des années 2 et 3. Il aurait donc été ainsi possible qu'aucune acquisition n'intervienne au titre du plan 2019 mentionné ci-après si les conditions de performance de 2021 ne sont pas atteintes.

À titre d'exemple, la condition de marge opérationnelle ajustée du Groupe au titre de chacun des exercices 2021 et 2022 s'applique aux nombres d'options et d'actions déterminés par le niveau d'atteinte du chiffre d'affaires constaté au titre de 2020 et ensuite sur le nombre obtenu par le niveau d'atteinte de la marge à chacun des exercices de la durée du plan. Le niveau d'atteinte de chacune des conditions de performance a donc un effet couperet sur le taux d'atteinte de la précédente sans possibilité de rattrapage l'année suivante.

Impacts de la crise liée au Covid-19 sur les conditions de performance 2020

Plans 2018 et 2019

Dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire et économique mondiale, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 26 février 2020, a décidé de lever la condition de performance liée à la marge opérationnelle ajustée pour l'année 2020 applicable aux plans 2018 et 2019. Les plans de 2019 sont restés soumis à la condition de performance liée à la marge opérationnelle ajustée pour l'année 2021. Le nombre maximal d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance attribuées au Directeur Général au titre de l'exercice 2020 est détaillé dans les tableaux ci-dessous.

Informations sur l'impact financier des modifications effectuées sur les plans d'intéressement long terme 2018 et 2019 et sur le montant de l'avantage ainsi accordé au Directeur Général :

Dans le contexte de la crise sanitaire constatée en février 2020 et face à cet événement exceptionnel, imprévisible et ayant fortement impacté les collaborateurs, le Conseil d'administration a dû trouver un juste équilibre entre le maintien de l'alignement des intérêts avec les actionnaires et l'engagement des bénéficiaires des plans. En effet, la quasi-interruption de l'activité en Chine et la baisse importante qui a suivi dans le reste du monde s'avéraient extrêmement pénalisants pour les équipes de la Société. Les changements apportés aux plans d'intéressement long terme visaient ainsi à garder pleinement mobilisés, en particulier les 500 talents clé du Groupe, au plus fort de la crise sanitaire et assurer la performance de l'entreprise.

Il est précisé que :

- le pourcentage d'attribution définitive au titre des plans d'intéressement à long terme est fixé à la fin de la période d'acquisition de trois ans en fonction de la performance réalisée au titre de chacune des années ;
- il n'y a pas d'acquisition par tranche au titre desdits plans. Les conditions de performance pour l'Année 1 sont appliquées sur l'attribution initiale. Le résultat de l'application des conditions de performance pour l'Année 1 est ensuite soumis aux conditions de performance des années 2 et 3. Il est donc ainsi possible qu'aucune acquisition n'intervienne au titre du plan 2019 mentionné ci-après si les conditions de performance de 2021 ne sont pas atteintes. L'objectif était donc de garder ces instruments « en vie » afin de préserver l'avenir, de compenser la baisse de rémunération (gel et baisse des salaires, baisse des niveaux de rémunération variable) et de garder l'outil de rétention qu'ils représentent dans un contexte de pénurie de talents. La décision de lever la condition de marge pour l'année 2020 a bien permis de stabiliser l'équipe de Management et de contribuer à une reprise certaine de l'activité créant ainsi de la valeur pour l'actionnaire ;
- la crise sanitaire a fortement impacté le cours de bourse. En mars 2020, le cours de l'action Bureau Veritas qui était au cours des mois précédents de 24,60 euros en moyenne est tombé à un prix inférieur à 17 euros par action, soit une dépréciation de plus de 30 %. Le cours de bourse s'est redressé par la suite permettant ainsi un retour à un niveau pré-Covid à la fin de l'année 2020 et à une croissance de 30 % supplémentaire en septembre 2021, sur la base du dynamisme de l'activité de Bureau Veritas. La création de valeur pour les actionnaires est donc indéniable ;
- la levée de la condition de Marge 2020 pour les plans 2018 et 2019 n'a eu aucun impact financier négatif puisque la charge IFRS 2 de ces plans est restée inchangée ;
- les changements apportés aux plans d'intéressement à long terme ont été communiqués aux actionnaires dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale annuelle 2020 ;
- la politique de rémunération prévoyait, depuis plusieurs années, que les attributions au titre des plans d'intéressement à long terme sont conditionnées « à l'atteinte d'objectifs à court et moyen termes dérivés du plan stratégique et liées à la création de valeur actionnariale à moyen terme (trois à cinq ans) » (page 216 du Document d'enregistrement universel de 2020). Cette politique laisse donc à l'appréciation du Conseil d'administration la nature et la durée des conditions à prévoir. Dans ce contexte, il a été considéré que le Conseil d'administration bénéficiait d'une grande latitude dans la modification des conditions qu'il avait lui-même fixées de manière discrétionnaire, sous réserve de respecter l'objectif décrit dans la politique de rémunération. Enfin, la politique de rémunération de 2020 mentionnait expressément la décision du Conseil d'administration de ne pas appliquer la condition de performance 2020 aux plans 2018 et 2019 (page 217 du Document d'enregistrement universel 2020). Le vote positif obtenu sur la politique 2021 lors de l'Assemblée générale du 25 juin 2021 constituait donc une approbation de cette modification. Par ailleurs, ces modifications figurant à la page 230 du Document d'enregistrement universel 2020 ont également fait l'objet d'un vote positif *ex post* de l'Assemblée générale du 25 juin 2021.

Plans 2020

En raison de la crise sanitaire et économique liée au Covid-19 qualifiée de circonstance tout à fait exceptionnelle, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 28 juillet 2020 en respectant les principes et objectifs de la politique de rémunération, a revu les conditions de performance habituellement appliquées aux plans d'option de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance attribués en 2020 comme suit :

- Chiffre d'affaires du Groupe constaté au titre du second semestre de l'exercice 2020 :
 - seul 50 % du nombre d'options ou d'actions attribué est soumis à la condition de performance de Chiffre d'affaires,
 - si le Chiffre d'affaires est inférieur ou égal au niveau minimum cible fixé par le Conseil d'administration lors de l'attribution, aucune option attribuée ne pourra être exercée ou aucune action attribuée ne pourra être acquise par le bénéficiaire,
 - si le Chiffre d'affaires est compris entre le niveau minimum cible et le niveau cible, le nombre d'options qui pourront être exercées et d'actions qui pourront être acquises sera déterminé par une interpolation linéaire,
 - si le Chiffre d'affaires est supérieur ou égal au niveau cible, 100 % des options attribuées pourront être exercées et 100 % des actions attribuées pourront être acquises.
- la condition de Marge opérationnelle constatée au titre de chacun des exercices 2021 et 2022 s'applique au nombre total d'actions et d'options déterminé au titre de l'exercice 2020 :
 - si la Marge opérationnelle ajustée de l'un des deux exercices est inférieure ou égale au niveau minimum cible fixé par le Conseil d'administration lors de l'attribution, aucune option attribuée ne pourra être exercée et aucune action attribuée ne pourra être acquise par le bénéficiaire,
 - si la Marge opérationnelle ajustée est comprise entre le niveau minimum cible et le niveau cible, alors le nombre d'options qui pourront être exercées et d'actions qui pourront être acquises sera déterminé par une interpolation linéaire,
 - si la Marge opérationnelle ajustée est supérieure ou égale au niveau cible, alors le nombre total d'option ou d'actions déterminé par le niveau d'atteinte du Chiffre d'affaires pourra être acquis.

La politique de rémunération prévoit, depuis plusieurs années, que les attributions au titre des plans d'intéressement long terme sont conditionnées « à l'atteinte d'objectifs à court et moyen termes dérivés du plan stratégique et liées à la création de valeur actionnariale à moyen terme (trois à cinq ans) » (page 216 du Document d'enregistrement universel de 2020). Cette politique laisse donc à l'appréciation du Conseil d'administration la nature et la durée des conditions à prévoir. Dans ce contexte, le Conseil d'administration bénéficie d'une grande latitude dans la fixation des conditions, sous réserve de respecter les principes et les objectifs décrits dans la politique de rémunération.

Ces conditions ont été communiquées et ont également fait l'objet d'un vote positif *ex post* de l'Assemblée générale du 25 juin 2021.

Plan d'actions de performance du 22 juillet 2013 attribué au Directeur Général en 2013

Dans un contexte de force majeure liée à la crise sanitaire et économique mondiale générée par le Covid-19 et dans le respect des objectifs et des principes de sa politique de rémunération, le Conseil d'administration, réuni le 17 décembre 2020, a décidé d'adapter les conditions du Plan comme suit :

- dans le cadre de ce plan, le nombre d'actions livrées à l'issue de la période d'acquisition dépend du niveau de réalisation du *Total Shareholder Return* (TSR) durant la période d'acquisition. Le règlement de plan prévoit une période d'acquisition débutant à la date d'attribution, soit le 22 juillet 2013, jusqu'à l'annonce des résultats de l'exercice 2020 et pouvant s'étendre jusqu'à l'annonce des résultats de l'exercice 2021 en cas d'évènement majeur au cours de la période d'acquisition impactant significativement à la baisse le cours de bourse. Le Conseil d'administration a, en application de cette disposition, décidé de prolonger la période d'acquisition d'une durée d'un an, soit jusqu'à l'annonce des résultats de l'exercice 2021 ;
- dans la continuité des décisions prises en 2020 pour les Plans d'intéressement long terme de 2018 et 2019, le Conseil d'administration a également décidé que la condition de performance ne sera pas appliquée à l'année 2020.

NIVEAU D'ATTEINTE DES CONDITIONS DE PERFORMANCE DES PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Les conditions de performance sont communes aux plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance.

Date des plans	Date d'acquisition	Niveau d'atteinte des conditions de performance
18/07/2012	18/07/2015	100 %
22/07/2013	22/07/2016	100 %
16/07/2014	16/07/2017	65 %
15/07/2015	15/07/2018	98 %
21/06/2016	21/06/2019	15 %
21/06/2017	21/06/2020	100 %
22/06/2018	22/06/2021	100 %
21/06/2019	21/06/2022	99,07 %

Détails des conditions de performance

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Condition de performance année 1	Résultat opérationnel ajusté 2016	Résultat opérationnel ajusté 2017	Résultat opérationnel ajusté 2018	Résultat opérationnel ajusté 2019	Chiffre d'affaires 2020	Résultat opérationnel ajusté 2021 & Marge 2021
Examen de la condition de performance année 1	15 %	100 %	100 %	99,07 %	100 %	100 %
Condition de performance année 2	Marge 2017	Marge 2018	Marge 2019	Marge 2020*	Marge 2021	Marge 2022
Examen de la condition de performance année 2	100 %	100 %	100 %	1*	100 %	-
Condition de performance année 3	Marge 2018	Marge 2019	Marge 2020*	Marge 2021	Marge 2022	Marge 2023
Examen de la condition de performance année 3	100 %	100 %	1*	100 %	-	-
Niveau d'atteinte des conditions de performance ou Nombre d'actions acquises définitivement	15 % x 100 % x 100 % = 15 %	100 % x 100 % x 100 % = 100 %	100 % x 100 % = 100 %	99,07 % x 100 % = 99,07 %	-	-

* La condition de marge pour l'année 2020 a été levée par décision du Conseil d'administration le 26 février 2020 en réponse à la situation exceptionnelle liée aux répercussions de la crise sanitaire en 2020.

Condition de présence

La livraison des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance est réservée aux bénéficiaires ayant conservé la qualité de salarié de Bureau Veritas ou d'une société du Groupe ou de options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance Mandataire Social sans interruption pendant toute la période d'acquisition, hors cas exceptionnel apprécié par le Conseil d'administration de Bureau Veritas.

Période et mécanisme d'acquisition des options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance

Depuis 2016, les plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance ont une période d'acquisition de trois ans assortie à des conditions de performance. Ces plans n'ont pas de période de conservation. Le Conseil d'administration a décidé lors de la séance du 27 février 2019 de modifier les plans d'options d'achat d'actions de 2015 à 2018 en plans d'options de souscription d'actions.

Acquisition définitive

Les options de souscription ou d'achat d'actions et les actions de performance seront définitivement acquises sous réserve de l'atteinte des conditions de performance et est réservée aux bénéficiaires ayant conservé la qualité de salarié de Bureau Veritas ou d'une société du Groupe pendant toute la période d'acquisition

En cas de changement de contrôle de la Société, les modalités d'attribution prévues dans les règlements des plans resteraient inchangées. En outre, les règlements des plans ne prévoient pas, dans ces circonstances, d'acquisition accélérée des actions de performance ou d'exercice anticipé des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées.

Pouvoir discrétionnaire du Conseil d'administration

Conformément aux Règlements des Plans, le Conseil d'administration bénéficie, s'il le juge nécessaire, de la latitude pour modifier les termes des Plans si cette modification n'a pas d'effet négatif significatif sur les intérêts des bénéficiaires ou est rendu nécessaire en cas de changement légal, réglementaire ou comptable. Le Conseil d'administration a fait usage de ce pouvoir discrétionnaire en 2020 pour les Plans 2018, 2019 et 2020 (voir ci-avant).

Attribution d'options et d'actions de performance en 2021

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration, réuni le 25 juin 2021, a décidé d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance aux **488 collaborateurs du Groupe** (contre 469 collaborateurs en 2020), correspondant à un total de 2 361 860 actions (1 147 160 actions de performance et 1 214 700 options de souscription ou d'achat d'actions), soit environ 0,52 % du capital social de la Société à la date de l'attribution. Cette attribution représente 35 % du nombre total d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions que le Conseil d'administration peut attribuer en vertu des autorisations qui lui ont été consenties par l'Assemblée générale du 25 juin 2021 aux termes de ses vingt-septième et vingt-huitième résolutions.

L'effet dilutif de l'attribution d'actions de performance au cours de l'exercice 2021 est limité et représente 0,25 % du capital social de Bureau Veritas à la date de l'attribution.

L'effet dilutif de l'attribution d'options de souscription ou d'achats d'actions au cours de l'exercice 2021 est limité et représente 0,27 % du capital social de Bureau Veritas à la date de l'attribution.

Il est rappelé que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance sont soumises à :

- une condition de présence : le départ du bénéficiaire entraîne l'annulation de ses droits ; et
- deux conditions de performance : le niveau de réalisation du Résultat opérationnel ajusté du Groupe (le « ROA ») au titre de l'exercice 2021, et le niveau de réalisation de la Marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/Chiffre d'affaires du Groupe) des exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- 75 % du nombre d'actions et d'options est soumis à la condition de performance de ROA au titre de l'exercice 2021 et 25 % du nombre d'actions et d'options est soumis à la condition de performance de la Marge au titre de l'exercice 2021 ;
- la condition de Marge constatée au titre de chacun des exercices 2022 et 2023 s'applique au nombre total d'actions et d'options déterminé au titre de l'exercice 2021.

3.8.3.2 Actions de performance

Date de l'Assemblée générale	Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées (retraité)	Nombre total maximum d'actions de la Société auxquelles donnent droit les actions attribuées (retraité)	Nombre d'actions acquises	Nombre d'actions perdues	Nombre d'actions attribuées et restant à acquérir
22/05/2013	22/07/2013	800 000	800 000	-	80 000	720 000
15/05/2018	22/06/2018	1 196 340	1 196 340	979 092	217 248	-
14/05/2019	21/06/2019	1 286 455	1 286 455	750	104 710	1 180 995
14/05/2019	26/06/2020	1 372 823	1 372 823	-	57 550	1 315 273
25/06/2021	25/06/2021	1 147 160	1 147 160	-	25 000	1 122 160
TOTAUX		5 802 778	5 802 778	979 842	484 508	4 338 428

(a) Les plans attribués en 2013, 2020 et 2021 sont en cours d'acquisition et soumis à conditions de présence et de performance. Le plan attribué en 2019 est soumis à condition de présence à la date d'acquisition définitive le 21 juin 2022. Les détails des conditions de présence et de performance des plans d'attribution d'actions de performance sont présentés au tableau 10, section 3.7.4, du présent Document d'enregistrement universel.

Actions de performance attribuées aux dix premiers attributaires salariés non-mandataires sociaux au cours de l'exercice 2021

Actions de performance attribuées	Nombre d'actions de performance attribuées	Valorisation des actions selon la méthode comptable retenue pour les comptes consolidés	Plan
Actions de performance attribuées durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions de performance, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	194 600	25,05 euros	25/06/2021

Les informations concernant les mandataires sociaux sont mentionnées dans les tableaux n° 6 et n° 7, section 3.7.4, du présent Document d'enregistrement universel.

Nombre total d'actions acquises ou pouvant être acquises par les mandataires sociaux	Nombre total d'actions acquises ou pouvant être acquises par les dix premiers attributaires salariés	Date d'acquisition ^(a)	Durée de la période d'incessibilité à compter du transfert de propriété des actions	Prix de l'action le jour de l'attribution (euros)	Valorisation d'une action (euros)
720 000	-	24/06/2022	2 ans	21,00	7,27
80 000	182 000	22/06/2021	Aucune	23,00	21,20
80 000	153 000	21/06/2022	Aucune	21,88	20,07
80 000	189 000	26/06/2023	Aucune	18,91	17,16
130 000	194 600	25/06/2024	Aucune	26,76	25,05
1 090 000	718 600				

Plan du 22 juillet 2013

Bénéficiaire

Le bénéficiaire du plan d'action de performance est le Directeur Général de la Société.

Valorisation et comptabilisation dans les comptes consolidés

La juste valeur comptable des actions de performance est déterminée conformément aux normes IFRS 2 à la date d'attribution ou de modification de plan. Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables conformément à la méthode décrite dans la Note 23 – Paiements en actions de la section 6.6, du présent Document d'enregistrement universel. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces actions, ni le montant qui pourrait être payé au bénéficiaire de l'acquisition de ces actions de performance, si elles deviennent acquises.

Condition de performance

Le nombre d'actions livrées au bénéficiaire à l'issue de la période d'acquisition dépend du niveau de réalisation du *Total Shareholder Return* (« TSR ») mesuré sur trois périodes de performance correspondant à trois tranches. Pour les première et deuxième tranches, si le TSR, mesuré à l'issue de la première année de la période de performance applicable à chaque tranche, est d'au moins 15 %, le bénéficiaire pourra acquérir la totalité des actions de la tranche au terme de la période d'acquisition. Si le TSR, mesuré à l'issue de la première année de la période de performance applicable, est compris entre 10 % et 15 %, alors le nombre d'actions pouvant être acquises sera calculé par interpolation linéaire. S'il est inférieur à 10 %, aucune action de la tranche ne sera acquise au titre de cette première année et la période de performance applicable sera étendue d'une année supplémentaire. Un second calcul sera effectué au terme de la seconde année de la période de performance applicable et ce afin de permettre au bénéficiaire d'acquérir tout ou partie de la moitié des actions de la tranche. Par décision du Conseil d'administration le 17 décembre 2020, la condition de performance de la troisième tranche, qui représente 90 % du total attribué, est basée sur un TSR mesuré en comparant (i) un cours de l'action de la Société égal à 19 euros avec (ii) la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris aux 60 séances de bourse précédant et aux 30 séances de bourse suivant l'annonce des résultats 2021 en application de la clause d'extension prévue dans le règlement de plan. Ainsi, Si le TSR mesuré à l'issue de la période de performance est d'au moins 15 %, le bénéficiaire pourra acquérir la totalité des actions de la tranche au terme de la période d'acquisition. Si le TSR est compris entre 10 % et 15 %, alors le nombre d'actions pouvant être acquises sera calculé par interpolation linéaire. Si le TSR est égal à 10 %, le bénéficiaire pourra acquérir 50 % des actions de la tranche au terme de la période d'acquisition. Si le TSR est compris entre 7 % et 10 %, alors le nombre d'actions pouvant être acquises sera calculé par interpolation linéaire. Si le TSR est inférieur ou égal à 7 %, le bénéficiaire pourra acquérir 20 % des actions de la tranche au terme de la période d'acquisition.

Obligation de conservation

Il a été fixé une période de conservation de deux ans.

3.8.3.3 Options de souscription ou d'achat d'actions

Date de l'Assemblée générale	Date du plan d'attribution	Nombre d'actions sous options de souscription attribuées (retraité)	Nombre total maximum d'actions de la Société auxquelles donnent droit les options (retraité)	Nombre d'options levées	Nombre d'options annulées
27/05/2011	18/07/2012	1 346 400	1 346 400	1 268 746	77 654
22/05/2013	22/07/2013	1 240 800	1 240 800	1 061 194	179 606
22/05/2013	16/07/2014	1 261 200	1 261 200	635 915	537 530
20/05/2015	15/07/2015	1 344 000	1 344 000	688 797	114 721
17/05/2016	21/06/2016	1 312 400	1 312 400	194 520	986 120
17/05/2016	21/06/2017	1 229 060	1 229 060	240 730	195 800
15/05/2018	22/06/2018	1 100 400	1 100 400	374 000	89 000
14/05/2019	21/06/2019	1 081 260	1 081 260	0	89 000
14/05/2019	26/06/2020	1 167 200	1 167 200	0	68 000
25/06/2021	25/06/2021	1 214 700	1 214 700	0	60 000
TOTAUX		12 285 420	12 285 420	4 463 902	2 397 431

(a) Les plans attribués en 2020 et 2021 sont en cours d'acquisition et soumis à conditions de présence et de performance. Le plan attribué en 2019 est soumis à condition de présence à la date d'acquisition définitive le 21 juin 2022. Les détails des conditions de présence et de performance des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions sont présentés au tableau 8 section 3.7.4, du présent Document d'enregistrement universel.

Levées d'options intervenues au cours de l'exercice 2021

Information globale

	Plan	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice (euros)
Plan d'option d'achat d'actions	18/07/2012	671 773	17,54
Plan d'option d'achat d'actions	22/07/2013	420 933	21,01
Plan d'option d'achat d'actions	16/07/2014	400 323	20,28
Plan d'option de souscription d'actions	15/07/2015	101 580	20,51
Plan d'option de souscription d'actions	21/06/2016	222 730	19,35
Plan d'option de souscription d'actions	21/06/2017	374 000	20,65
TOTAL		2 191 339	

Nombre d'options attribuées et en vigueur	Nombre total d'actions pouvant être souscrites/ achetées par les mandataires sociaux	Nombre total d'actions pouvant être souscrites/ achetées par les dix premiers attributaires salariés	Date de départ de la période d'exercice des options ^(a)	Date d'expiration des options	Prix de souscription/ d'achat retraité à la date du présent Document d'enregistrement (euros)
0	0	90 000	18/07/2015	18/07/2020	17,54
0	0	87 600	22/07/2016	22/07/2021	21,01
87 755	0	58 678	16/07/2017	16/07/2022	20,28
540 482	234 960	167 934	15/07/2018	15/07/2025	20,51
119 760	36 000	54 720	21/06/2019	21/06/2026	19,35
792 530	240 000	175 100	21/06/2020	21/06/2027	20,65
637 400	240 000	331 000	22/06/2021	22/06/2028	22,02
992 260	240 000	360 000	21/06/2022	21/06/2029	21,26
1 099 200	240 000	430 000	26/06/2023	26/06/2030	19,28
1 154 700	240 000	475 000	25/06/2024	25/06/2031	26,06
5 424 087	1 470 960	2 230 032			

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS AU COURS DE L'EXERCICE 2021 (TABLEAU AMF N° 9)

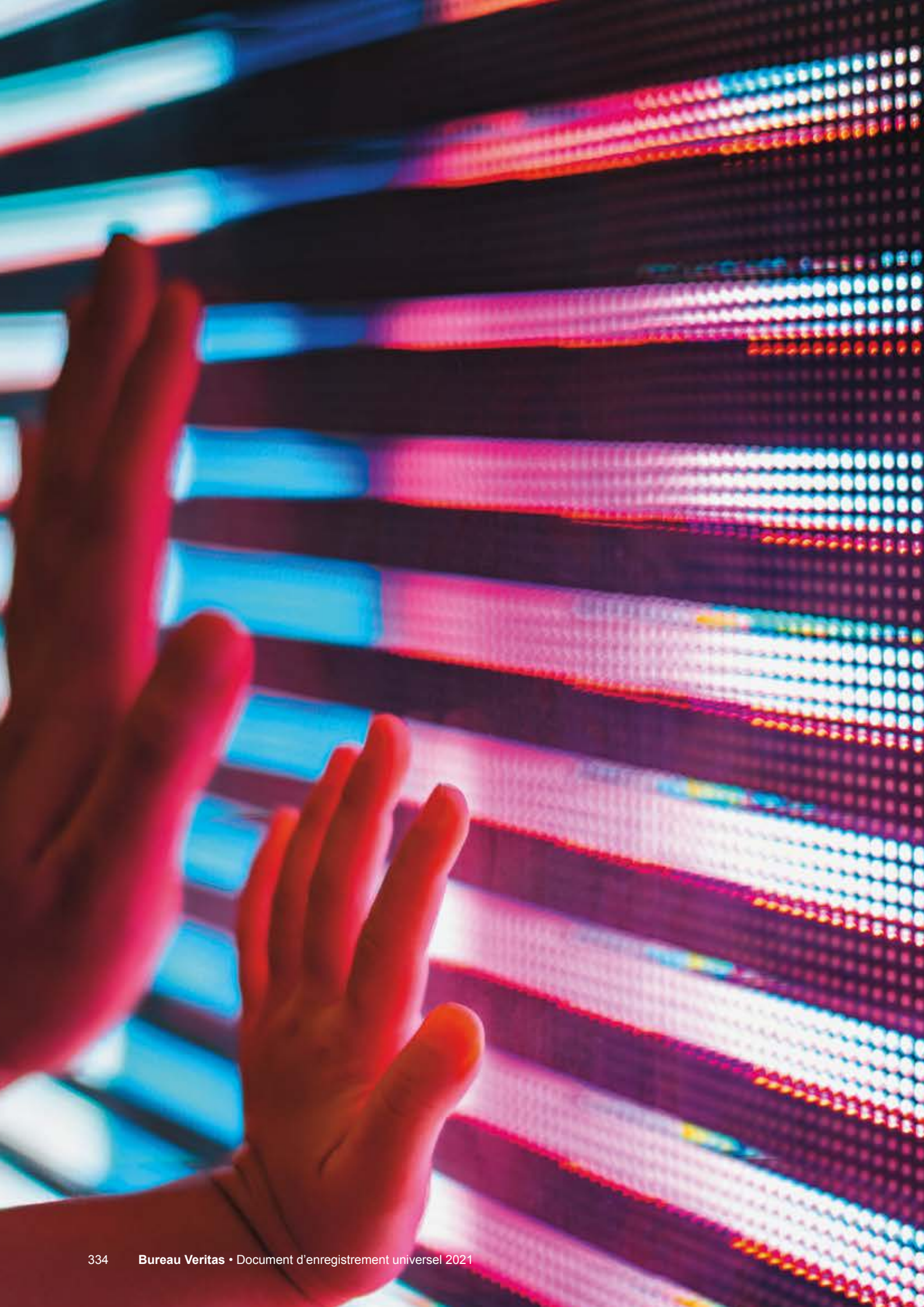
<i>Nature des options</i>	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (euros)	Plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	475 000	26,06	25/06/2021
	258 600	17,54	18/07/2012
	216 819	21,01	22/07/2013
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés de l'émetteur et de ses sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	291 964	20,28	16/07/2014
	39 120	20,51	15/07/2015
	119 430	19,35	21/06/2016
	105 000	20,65	21/06/2017

Les informations concernant les mandataires sociaux sont mentionnées dans les tableaux n° 4 et n° 5, section 3.7.4, du présent Document d'enregistrement universel.

3.8.4 EFFET DILUTIF POTENTIEL DES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Au 31 décembre 2021, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises en cas d'exercice de l'intégralité des options de souscription d'actions de Bureau Veritas est de 5 336 332 actions. Sur la base du nombre d'actions composant le capital social de Bureau Veritas au 31 décembre 2021, soit 453 323 725 actions, l'émission de l'intégralité de ces actions représenterait 1,18 % du capital social de Bureau Veritas.

Sur la base du capital social au 31 décembre 2021, l'émission de l'intégralité des 4 338 428 actions de performance attribuées entraînerait une dilution potentielle maximale complémentaire du capital social de la Société de 0,96 %, portant ainsi la dilution totale (options de souscription d'actions et actions de performance) à 8 520 060 actions, soit 2,13 % du capital social de la Société.



4

GESTION DES RISQUES

4.1 FACTEURS DE RISQUES	336	4.3 ASSURANCES	354
RFA DPEF			
4.1.1 Risques relatifs aux opérations et à l'activité du Groupe	337	4.3.1 La politique d'assurance du Groupe	354
4.1.2 Risques humains	345	4.3.2 Les programmes d'assurance du Groupe	354
4.1.3 Risques liés aux acquisitions	347	4.3.3 Le dispositif d'auto-assurance du Groupe	354
4.2 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	348	4.4 PROCÉDURES, ENQUÊTES ADMINISTRATIVES, JUDICIAIRES ET ARBITRALES	355
4.2.1 Organisation et approche générale du contrôle interne et de la gestion des risques	348	4.4.1 Contentieux relatif à la construction d'un complexe hôtelier et commercial en Turquie	355
4.2.2 Dispositifs de contrôle interne	351	4.4.2 Positions fiscales incertaines	355
4.2.3 Dispositifs de gestion des risques	352		
4.2.4 Évolutions des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques	353		

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**

Les éléments de la Déclaration de Performance Extra-Financière sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme **DPEF**

4.1 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les risques, financiers ou extra-financiers, décrits dans la présente section ainsi que l'ensemble des autres informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel avant de prendre leur décision d'investissement.

Dans le cadre de l'application du règlement (UE) n° 2017/1129, dit « Prospectus 3 » et afin de se conformer aux orientations de l'ESMA, les risques présentés ci-dessous sont, à la date de dépôt du présent Document d'enregistrement universel, les principaux risques considérés comme spécifiques au Groupe Bureau Veritas et/ou ses valeurs mobilières et dont le Groupe estime que la réalisation pourrait avoir un impact net important sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. La survenance d'un ou plusieurs de ces risques pourrait entraîner une diminution de la valeur des actions de la Société et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

L'identification des risques, leur évaluation et celle des procédures de contrôle associées sont menées en continu par les différentes directions opérationnelles ainsi que les fonctions support du Groupe, en France comme à l'étranger, et font l'objet d'un reporting régulier au Comité exécutif ainsi qu'au Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration. Elles contribuent à l'élaboration et à la mise à jour de la cartographie des risques décrite dans la section 4.2 – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques, du présent Document d'enregistrement universel.

Le Groupe est également couvert par différents programmes et polices d'assurance tels que décrits en détail dans la section 4.3 – Assurances, du présent Document d'enregistrement universel. L'objectif de la politique d'assurance est de protéger au mieux les personnes et le patrimoine du Groupe contre la survenance de risques significatifs identifiés et assurables qui pourraient l'affecter.

En tout état de cause, d'autres risques que Bureau Veritas n'estime pas spécifiques à ses activités en ce qu'ils concernent, d'une manière plus ou moins importante, d'autres émetteurs quelle que soit l'activité, tels que les risques liés notamment au climat, aux sanctions économiques internationales ou encore aux effets de change, pourraient tout autant avoir un impact défavorable sur le Groupe ou ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. D'autres risques dont il n'a pas connaissance à la date du présent Document d'enregistrement universel, ou des risques présentés dans les autres sections du Document d'enregistrement universel dont la réalisation n'est pas considérée, à cette date, comme susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou survenir.

En 2020, à l'occasion de la mise à jour de la cartographie des risques du Groupe, l'ensemble du processus d'élaboration de la cartographie des risques à l'échelle du Groupe a été revu, impliquant notamment tous les groupes opérationnels et fonctions support tel que décrit dans la section 4.2.1 – Organisation et approche générale du contrôle interne et de la gestion des risques, du présent Document d'enregistrement universel. 40 risques clés ont été identifiés, parmi lesquels figurent des risques spécifiques aux activités du Groupe.

Les résultats de la mise à jour de la cartographie des risques du Groupe 2020 ont révélé que :

- le risque cybersécurité entre dans les facteurs de risques dans la catégorie Risques relatifs aux opérations et à l'activité du Groupe ;
- les 7 facteurs de risques qui figuraient dans le Document d'enregistrement universel 2019 publié en mars 2020 sont les autres risques spécifiques du Groupe décrits ci-dessous ;
- La mise en œuvre des plans d'action en 2021 n'a pas eu d'impact sur la classification au sein d'une catégorie depuis le dépôt du Document d'enregistrement universel 2020 en mars 2021.

Les facteurs de risques présentés ci-dessous sont classés en 3 catégories de risques :

- risques relatifs aux opérations et à l'activité du Groupe ;
- risques humains ;
- risques liés aux acquisitions.

Les risques sont classés à l'intérieur de leur catégorie respective par ordre d'importance décroissante déterminé selon la Société en tenant compte de leur probabilité d'occurrence et de l'ampleur estimée de leur impact sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives et après prise en compte des mesures d'atténuation. L'appréciation par Bureau Veritas de cet ordre d'importance peut être modifiée à tout moment, notamment en raison de la survenance de faits nouveaux externes, de l'évolution de ses activités ou de l'évolution de l'impact des mesures de contrôle et de réduction.

Certains risques font l'objet de renvoi vers des chapitres ou sections dédiés du présent Document d'enregistrement universel qui traitent de ces risques de manière plus détaillée. En outre, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mise en place au sein du Groupe sont présentées dans la section 4.2 – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques, du présent Document d'enregistrement universel.

Les facteurs de risques sont évalués selon trois dimensions : (i) la fréquence ou probabilité d'occurrence, (ii) l'impact brut (c'est à dire l'impact occasionné s'il n'existait aucun dispositif de prévention ou d'atténuation du risque), (iii) le niveau de contrôle de l'organisation. Le tableau ci-dessous présente le résultat de cette évaluation des risques en termes d'impact net. Pour chacun de ces facteurs, l'échelle de mesure suivante est utilisée : « faible » « moyen » « élevé ».

		Faible	Moyen	Élevé
	Impact Net	●	●●	●●●
4.1	Facteurs de risques			Impact net
4.1.1	Risques relatifs aux opérations et à l'activité du Groupe			
	<i>Risque Cybersécurité</i>			●●●
	<i>Risque juridique lié à la réglementation et à son évolution</i>			●●
	<i>Risque lié au non-renouvellement, à la suspension ou à la perte de certaines autorisations</i>			●●
	<i>Risque éthique</i>			●●
	<i>Risque lié aux procédures contentieuses ou précontentieuses</i>			●●
	<i>Risque lié à la production de faux certificats</i>			●
4.1.2	Risques humains			
	<i>Risques liés aux Ressources humaines</i>			●●
4.1.3	Risques liés aux acquisitions			
	<i>Risque de dépréciation des actifs incorporels issus d'acquisitions</i>			●

4.1.1 RISQUES RELATIFS AUX OPÉRATIONS ET À L'ACTIVITÉ DU GROUPE

Risque Cybersécurité

Description du risque

En 2021, le contexte de la pandémie et ses contraintes sont restés une réalité. De même les modes de travail à distance et non plus dans les bureaux se sont maintenus en grande partie, avec l'utilisation de nouveaux outils et solutions digitales.

L'exposition des utilisateurs à un espace de travail hybride – interne à l'entreprise et sur internet – augmente donc toujours et durablement le risque de cybersécurité.

L'accélération des attaques dans toutes les régions du monde s'est poursuivie et Bureau Veritas a été directement ciblée en fin d'année.

Dans ce contexte, Bureau Veritas doit réévaluer constamment et de façon réactive le risque cybersécurité et poursuit l'accélération de la transformation du Groupe avec un renforcement des mesures pour assurer la protection des systèmes ou infrastructures critiques :

- les attentes et exigences des clients se renforcent constamment en matière de sécurité des Systèmes d'information. La maturité et l'excellence en cybersécurité, comme en protection des données, sont donc directement corrélées avec la confiance des clients et la croissance du Groupe ;
- les activités et processus du Groupe reposent de plus en plus sur des infrastructures techniques et applications informatiques, en vue de la fourniture de ses services ;
- la présence internationale du Groupe nécessite des systèmes d'information multiples reliés entre eux, avec des volumes d'échanges croissants. Leur dysfonctionnement ou arrêt, lié à des menaces externes (virus, tentatives d'intrusions) ou internes (malveillance, atteinte à la protection des données), pourrait conduire à une incapacité d'assurer la continuité de services pour les systèmes d'information cruciaux hébergeant les informations opérationnelles, financières et stratégiques, à des pertes ou fuites d'information, à des retards, à des surcoûts représentant un risque pour la stratégie et la continuité des activités de Bureau Veritas. Si les bases de données et leurs sauvegardes devaient être détruites ou endommagées pour une raison quelconque, l'activité du Groupe pourrait s'en trouver perturbée.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à collecter et traiter des données personnelles. La réglementation de ces données a été renforcée au sein de l'Espace économique européen (EEE), avec l'entrée en application du règlement général (UE) n° 2016/679 du Parlement et du Conseil sur la protection des données (ci-après le « **Règlement** ») le 25 mai 2018. Le Règlement impose davantage de transparence, notamment à l'égard des personnes concernées, accroît la responsabilisation des entreprises (disparition du contrôle *a priori* des traitements, obligation de documenter toute décision prise au regard d'un traitement selon le principe d'*accountability*, obligation de notifier toute violation de données à l'autorité compétente...), et le montant des sanctions pécuniaires en cas de non-respect. De telles réglementations de protection de la vie privée sont aussi applicables dans d'autres régions (ex. Canada, Singapour, Australie) et concernent tous les groupes opérationnels (*Operating Groups*) de Bureau Veritas.

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Le Groupe dispose d'une politique basée sur la norme ISO 27001 pour être compatible avec les attentes du marché, avec un référentiel standard et auditable. Des politiques opérationnelles lui sont associées, qui déclinent les mesures organisationnelles, de *process* et techniques applicables. Celles-ci prennent en compte l'évolution rapide et constante des menaces. L'ensemble des travaux des équipes techniques suit ces procédures détaillées et documentées qui s'appliquent dans les *data centers* et le *Cloud* du Groupe. Ceci permet à des équipes d'autres centres mondiaux d'effectuer les tâches assignées normalement à un centre différent afin d'assurer une continuité de service en cas de troubles sociaux ou géopolitiques.

Dans le cadre du contrôle et des mesures d'atténuation du risque cybersécurité, Bureau Veritas a notamment pris les dispositions suivantes :

- protection liée aux actes malveillants : un ensemble central de systèmes de sécurité a été défini et déployé permettant de se protéger contre les attaques logicielles (virus, phishing, etc.) ainsi que les tentatives d'intrusion dans les systèmes du Groupe. Cette politique et ces mesures de sécurité sont auditées annuellement par une société indépendante spécialisée qui, en plus de l'audit, simule des tentatives d'intrusion.
- mise en place de nouvelles technologies améliorant les capacités de protection, de détection et de réaction de Bureau Veritas, en particulier gestion des PC, serveurs et appareils mobiles.
- fondation en 2020 du Centre de Sécurité Opérationnel (« SOC ») couvrant le réseau Bureau Veritas, les infrastructures critiques et de sécurité, les usages *Cloud*. Le SOC offre des services avancés pour la gestion des menaces ou la réponse à incidents.
- mise en œuvre d'un partenariat avec un spécialiste de la sécurité applicative pour la réalisation des scans de vulnérabilités et des simulations d'intrusion. Collaboration en continu avec les groupes opérationnels (*Operating Groups*) et les équipes informatiques centrales.
- développement d'un « DRP » (*Disaster Recovery Plan*) pour les centres de données (*data centers*) principaux et le *Cloud* du Groupe, permettant, en cas de désastre majeur, de basculer les infrastructures et les solutions critiques sur un *data center* alternatif avec une perte non significative de données.
- mise en place d'une charte qui définit les droits et les devoirs des utilisateurs des systèmes d'information du Groupe en matière de cybersécurité.
- déploiement d'actions de formation et de sensibilisation à destination des utilisateurs du Groupe depuis 2019, permettant ainsi de réduire la surface d'attaque et le risque de propagation des virus et autres menaces.
- mise en place d'une solution de messagerie et collaboration en association avec des solutions avancées de sécurité comme un renforcement des mesures d'authentification (multi-facteurs) ou encore une protection accrue contre le phishing a été déployée à l'ensemble du Groupe.
- poursuite de la chasse à l'obsolescence des technologies et des solutions. Avec d'une part un remplacement massif par des solutions Cloud (SaaS en priorité) mais aussi en accélérant les mises à niveau et le déploiement des mises à jour de sécurité.

La confidentialité et la sécurité des données, notamment personnelles, constituent l'un des thèmes du Programme de Conformité du Groupe. Ce dernier met en place des mesures destinées à renforcer ses procédures et son organisation en matière de protection des données personnelles. Ainsi, en matière de données personnelles, Bureau Veritas a déployé les contrôles et mesure d'atténuation suivants :

- sensibilisation et formation des collaborateurs (top management, siège, IT, RH...);
- mise en place de mesures juridiques et techniques, servant de cadre pour la conformité de chaque traitement de données personnelles mis en œuvre au sein de Bureau Veritas ;
- diffusion de politiques Groupe de protection des données personnelles applicables aux salariés et à tous les utilisateurs externes au Groupe ;
- mise en place de procédures en vue de permettre l'exercice des droits des personnes, la tenue d'un registre des traitements, la remontée d'information en cas de violation de données en vue d'une notification à l'autorité de contrôle compétente ;
- renforcement des contrats avec les prestataires de services externes : outre les dispositions relatives aux obligations du sous-traitant au sens du Règlement, un référentiel de mesures de sécurité devant être implémentée par le prestataire a été intégré aux contrats du Groupe.

Effets potentiels sur le Groupe

Les effets seraient d'ordre :

- financier (pertes de contrats clients, pertes d'exploitation, pénalités...);
- réputationnel (divulgaration de données confidentielles et personnelles, perte d'accréditations et d'autorisations à délivrer certains services) ; et/ou
- juridique (responsabilité vis-à-vis des personnes morales et/ou physiques sur lesquelles le Groupe détient des informations).

Tout manquement à ces obligations pourrait entraîner des sanctions financières et/ou pénales à l'encontre du Groupe, et nuire à sa réputation.

Évolution du risque en 2021

En fin d'année le Groupe a fait l'objet d'une attaque ciblée de type ransomware. Certaines mesures d'évolution de ses systèmes de protection déjà actées ont été accélérées.

En 2021, 3 initiatives clés ont été lancées et mises en œuvre :

- généralisation des simulations de phishing pour tous les utilisateurs dans l'ensemble du Groupe, et actions de formation associées ;
- renforcement des dispositifs de contrôle pour les applications et la conformité aux politiques (scans de vulnérabilités, tests d'intrusion, audits privacy et security by design) ;
- renforcement de la sécurité du poste de travail et des serveurs avec le déploiement global d'une solution EDR leader du marché.

En 2022, 3 actions majeures contribueront à améliorer toujours plus la maîtrise des risques cybersécurité et liés à la protection des données :

- déploiement des solutions de gestion des identités et accès (IAM) acquises en 2021. Cela pour permettre une plus grande protection des utilisateurs et des données ;
- généralisation des politiques de cloisonnement réseau déployées en réponse à l'attaque subie en 2021. Cette mesure combinée à celles portant sur les utilisateurs et les équipements constitue un pas important vers une architecture « Zéro Confiance » ; et enfin,
- l'adoption du Cloud va être généralisée et accélérée, avec une gouvernance centralisée. Cette mesure vise à mieux protéger les applications et leurs données, mais aussi à augmenter la résilience de nos opérations et à assurer une plus grande continuité de service.

Le risque zéro ne peut être garanti malgré les dispositifs mis en œuvre. Le Groupe va continuer à renforcer sa préparation pour faire face à de nouveaux incidents et attaques.

Risque juridique lié à la réglementation et à son évolution

Description du risque

Le Groupe exerce son activité dans un environnement fortement réglementé qui diffère parfois significativement selon les pays considérés. La plupart des activités de Bureau Veritas consistent à inspecter, tester ou certifier le respect par ses clients de normes et standards de toutes natures (réglementaires ou contractuels). Ces activités nécessitent souvent d'être titulaire de licences ou d'autorisations délivrées par des organismes publics ou privés.

Ces cadres réglementaires et normatifs sont donc au centre de la plupart des activités opérationnelles du Groupe. Ils dictent directement la capacité de Bureau Veritas à exercer lesdites activités (voir section 4.1.2 – Risques humains), ainsi que les conditions opérationnelles dans lesquelles il les exerce.

Dans un contexte de conjoncture économique défavorable résultant de la pandémie de Covid-19, les clients impactés par un possible retournement de cycle pourraient être enclins à favoriser, promouvoir par des actions de lobbying ou même exiger de leur prestataire de services TIC un relâchement des contrôles ou une réduction du volume des inspections, tests ou certifications requises. À cet égard, on peut supposer que les cadres normatifs privés (non imposés par la réglementation mais par les standards contractuels de clients vis-à-vis de leurs fournisseurs), tel que par exemple dans le secteur pétrolier et gazier ou encore dans le commerce de détail, seraient les premiers impactés par un recul du volume des tests et/ou inspections confiés.

Par ailleurs, une pression concurrentielle accrue sur les activités de services de tests, inspections et certifications, pourrait prendre pour origine une accélération de l'harmonisation internationale ou transsectorielle des normes et standards dont la tenue doit être démontrée de manière périodique par les clients de Bureau Veritas afin de se conformer aux lois et règlements qui leur sont applicables, aboutissant à la banalisation et la marchandisation des services commercialisés par le Groupe.

Enfin, un mouvement de balancier inverse consisterait en une fragmentation associée au découplage des économies entre la Chine, les États-Unis et l'Europe, avec certains pays pouvant aussi faire le choix de ne pas ouvrir aux entreprises privées ou aux entreprises étrangères le marché local du TIC, ou de changer les règles d'exercice de ses activités, ne permettant plus au Groupe de travailler dans ces pays.

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Le Groupe s'efforce de suivre l'ensemble de ces évolutions en effectuant un travail de veille réglementaire pour essayer d'anticiper, de suivre et d'apporter son point de vue auprès des autorités compétentes lors de la préparation de nouvelles réglementations.

La qualité de membre des associations professionnelles nationales et internationales du TIC et notamment du TIC Council (anciennement l'*International Federation of Inspection Agencies*) et de l'IACS (*International Association of Classification Societies*) participe de ce travail de veille réglementaire.

Effets potentiels sur le Groupe

La réglementation ainsi applicable aux activités du Groupe est susceptible d'évolutions qui pourraient être tant favorables que défavorables. Un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre, tout en offrant dans certains cas de nouvelles opportunités de développement, est susceptible d'entraîner de nouvelles conditions d'exercice des activités du Groupe pouvant augmenter ses charges d'exploitation, limiter le champ de ses activités (par exemple au titre de conflits d'intérêts réels ou allégués) ou plus généralement constituer un frein au développement de Bureau Veritas.

En particulier, en cas d'évolutions importantes de la réglementation ou de la jurisprudence applicables à ses activités dans les principaux pays où il est présent, pouvant entraîner la mise en cause fréquente, voire systématique, de la responsabilité civile professionnelle de ses salariés, de la Société ou de ses filiales, le Groupe pourrait devenir l'objet de recours contentieux multiples. Le cas échéant, il pourrait être tenu de payer des dommages et intérêts significatifs alors même que les prestations mises en cause ont été réalisées avant l'évolution du cadre réglementaire. Une telle évolution de l'environnement réglementaire pourrait également, dans des circonstances extrêmes, conduire Bureau Veritas à sortir de certains des marchés dans lesquels il considère que cette réglementation est trop contraignante.

Enfin, un relâchement des exigences ou une harmonisation des législations, règlements, normes et standards sur lesquels s'appuient les services de test, inspection et certification rendus par Bureau Veritas auraient potentiellement un impact défavorable sur son chiffre d'affaires. Il en serait de même d'un éventuel relâchement des exigences de ses clients vis-à-vis de leurs chaînes d'approvisionnement (standard, normes et exigences contractuelles contrôlées par le Groupe). Un découplage des économies chinoises, américaines ou européennes impacterait quant à lui le bénéfice d'exploitation du fait d'un possible accroissement des coûts de mise en conformité ou d'adaptation des implantations géographiques pour certains laboratoires.

Évolution du risque en 2021

L'analyse faite en 2020 sur ce type de risques inhérent aux activités de TIC du Groupe, est restée pour l'essentiel valable en 2021 amenant Bureau Veritas à considérer :

- (i) d'une part l'impact d'une pandémie mondiale sur la santé financière de ses clients engendrant une possible pression sur le régulateur quant à :
 - l'assouplissement ou le report de la mise en place de nouvelles normes et standards contraignants ;
 - la réduction du volume des tests, inspections et certifications usuellement confiés au Groupe par ses clients (quand ils ne résultent pas d'exigences légales ou réglementaires impératives).
- (ii) d'autre part l'impact d'une pression concurrentielle accrue (*via* la banalisation et la marchandisation des services commercialisés par le Groupe) résultant d'une accélération de l'harmonisation internationale ou transsectorielle des règlements, normes et standards s'imposant de manière impérative à ses clients ; et finalement
- (iii) l'évolution de la situation géopolitique aboutissant à un protectionnisme accru et un découplage des économies chinoises, américaines et européennes, ayant pour impact, la réduction du commerce international entre ces régions et pays.

Risque lié au non-renouvellement, à la suspension ou à la perte de certaines autorisations

Description du risque

L'activité du Groupe est largement soumise à l'obtention et au maintien d'accréditations, d'agrément, d'habilitations, de délégations, de reconnaissances officielles et plus généralement d'autorisations, au niveau local, régional ou mondial délivrées par des autorités publiques ou des organismes professionnels et octroyés à la suite de procédures d'instruction souvent longues et complexes (ci-après les « **Autorisations** »).

La plupart de ces Autorisations sont accordées pour des durées limitées et font l'objet de renouvellements périodiques par les autorités concernées. De plus, pour certaines de ses activités (notamment pour les Services aux gouvernements au sein de l'activité Agroalimentaire & Matières Premières et l'activité Marine & *Offshore*), le Groupe (ou la division concernée) doit être membre actif de certaines organisations professionnelles afin d'être éligible à certains projets.

Bien que le Groupe porte une grande attention à la qualité des prestations réalisées au titre de ces Autorisations ainsi qu'au renouvellement et au maintien de son portefeuille d'Autorisations, un manquement à des obligations professionnelles ou des situations de conflit d'intérêts (réelles ou perçues comme telles) pourrait conduire Bureau Veritas à perdre, temporairement ou définitivement, une ou plusieurs de ses Autorisations. En outre, il est possible qu'une autorité publique ou une organisation professionnelle ayant octroyé au Groupe une ou plusieurs Autorisations puisse décider d'y mettre fin unilatéralement.

Les Services aux gouvernements, présentés au sein de l'activité Agroalimentaire & Matières Premières, en particulier la vérification des importations (*Destination Inspection* ou *Technical Assistance to Customs*), l'évaluation de conformité des expéditions (*Verification of Conformity* ou *VOC*) et les solutions de guichet unique (*Single Window* ou *SW*), reposent sur un nombre relativement limité de programmes, contrats et accréditations (ci-après les « **Contrats** ») conclus ou octroyés par des gouvernements ou des autorités publiques (« **Autorités** »).

Ces Contrats obtenus dans le cadre d'appels d'offres internationaux ont une durée qui varie de 3 à 5 ans (voire 10 ans pour les Guichets Uniques). L'objectif final de ces Contrats étant un transfert de savoir-faire aux Autorités, il est fréquent que les Contrats ne soient pas renouvelés et les opérations, arrêtées après transfert de compétences aux Autorités. De ce fait cela peut engendrer un arrêt brutal de revenus pour le pays délégataire concerné. Cependant il arrive que certains de ces Contrats non-renouvelés puissent faire l'objet d'un accompagnement local sous la forme d'une assistance technique aux Autorités, permettant un maintien des activités dans le pays délégataire.

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Bureau Veritas a mis en place, pour chacune de ses activités, une organisation spécifique dédiée à la gestion et au suivi des Autorisations. La gestion des Autorisations utilisées dans plusieurs pays a été renforcée depuis 2017, en particulier pour les activités Agroalimentaire & Matières Premières, Certification, Industrie et Marine & *Offshore*, par l'optimisation de l'organisation et la mise en place d'outils de contrôle (notamment : gestion des qualifications et supervision du personnel, gestion des audits internes, centres de services partagés pour le suivi de l'exécution et analyse et prévention des situations de conflit d'intérêts au travers de comités d'engagement). De tels outils et systèmes sont régulièrement réévalués et améliorés par le Groupe.

La gestion centrale des Autorisations internationales a été renforcée et leur empreinte géographique a été rationalisée pour limiter l'exposition du Groupe au risque de perte. En complément, des campagnes internes de sensibilisation relatives aux conflits d'intérêts potentiels et aux exigences d'accréditation ont été lancées pour une meilleure prise de conscience des risques associés aux Autorisations.

Afin de réduire son exposition, Bureau Veritas s'efforce de diversifier géographiquement son portefeuille d'activités liées aux Services aux gouvernements et de structurer ses programmes de telle sorte que les prestations soient réglées par les opérateurs et non par les États concernés. Il mène également en continu des efforts diplomatiques et commerciaux intenses afin d'anticiper les crises et réagir au mieux en cas de survenance de l'un de ces risques.

Enfin, Bureau Veritas veille à sécuriser au mieux ses contrats à l'aide de ses conseils internes et externes. Des informations complémentaires sur ces Autorisations et leur gestion figurent dans les sections 1.6 – Accréditations, agréments et autorisations et 4.2 – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques, du présent Document d'enregistrement universel.

Effets potentiels sur le Groupe

Le non-renouvellement, la suspension ou la perte de certaines de ces Autorisations et Contrats ou de la qualité de membre de certaines organisations professionnelles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

À titre d'exemple, dans le cadre des Services aux gouvernements, le Groupe dispose d'une trentaine de Contrats tels que définis précédemment et dont la plupart sont relatifs à des prestations dans des États d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie. Ces Contrats qui représentent un chiffre d'affaires global de l'ordre de 150 millions d'euros sont généralement d'une durée d'un à trois ans (voire dix ans pour le guichet unique), et nombre d'entre eux sont soumis au droit administratif local et, de fait résiliables unilatéralement et de manière discrétionnaire, avec un court préavis, par le gouvernement ou l'autorité publique concerné. Ils sont, en outre, soumis aux aléas inhérents aux activités dans des pays émergents, dont certains ont connu ou pourraient connaître une instabilité politique et économique, des changements rapides et fréquents de réglementation, une guerre civile, des conflits violents, des troubles sociaux ou des actions de groupes terroristes. La suspension, la résiliation ou le non-renouvellement d'un nombre, même restreint, de ces Contrats pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution des Contrats conclus avec des gouvernements ou des autorités publiques, le Groupe peut être confronté à des difficultés de recouvrement, dont le règlement peut s'avérer long et complexe. Le non-paiement, le paiement tardif ou le paiement partiel de sommes importantes dues au titre de ces Contrats pourraient également avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Bureau Veritas.

Évolution du risque en 2021

Les risques liés au non-renouvellement, à la suspension ou à la perte de certaines autorisations continuent à baisser compte tenu des efforts de prévention menés par le Groupe.

La pandémie de Covid-19 n'a pas eu d'effet sur le risque en 2021.

Risque éthique

Description du risque

La marque Bureau Veritas est celle d'un *leader* mondial reconnu, au savoir-faire, à l'indépendance, à l'impartialité et à l'éthique incontestables depuis presque deux siècles. L'indépendance, l'impartialité et l'éthique sont les vecteurs de la confiance. La confiance est au cœur de la relation entre Bureau Veritas et ses clients. Bureau Veritas s'engage et illustre concrètement dans sa communication sa capacité à « Bâtir un monde de confiance ». Ainsi, l'éthique est de longue date un « absolu » du Groupe qui attache une attention particulière au respect de valeurs et principes éthiques stricts dans le cadre de ses activités (principes de transparence, d'honnêteté et de probité, lutte contre la corruption, respect des lois et règlements en vigueur dans tous les pays, travail équitable, santé et sécurité). Toutefois, des risques d'actes isolés de collaborateurs, préposés ou partenaires du Groupe en contradiction avec ces valeurs et principes ne peuvent être exclus (actes ou passivité d'un salarié face à une démarche de corruption afin d'obtenir un avantage personnel, favoriser le développement d'activités, éviter ou régler des litiges ou encore accélérer des décisions administratives, mais aussi fraudes, situations de conflits d'intérêts, pratiques anticoncurrentielles, violation des régimes de sanctions économiques internationales, etc.).

En matière d'éthique, le risque de corruption passive d'un salarié du Groupe dans le cadre d'un audit réalisé chez un client ou chez le fournisseur d'un client pour le compte de ce dernier est considéré comme le scénario de risque dominant par Bureau Veritas. Ce risque est accru quand (i) la société auditée par un salarié du Groupe se situe dans une juridiction où la corruption est considérée comme endémique, culturellement tolérable, ou les tentatives fréquentes, ou encore quand (ii) la délivrance d'un rapport favorable par le Groupe conditionne les opérations de l'audit ou leur développement. Le non-respect des règles d'indépendance ou d'impartialité (qui peuvent résulter ou non d'un fait de corruption passive) est considéré comme un autre scénario de risque important.

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Grâce à un engagement fort et largement communiqué de la Direction générale, le Groupe a mis en place un Programme de Conformité qui comprend notamment un Code d'éthique assorti d'un manuel de règles et procédures internes applicables à tous les collaborateurs, une organisation interne centrale et régionale, une ligne d'alerte, des formations dédiées, une cartographie des risques de corruption, ainsi que des dispositifs d'évaluation des tiers, notamment, et de contrôle, sous la responsabilité du Comité d'éthique du Groupe. Les cas de non-respect des règles d'éthique du Groupe, lorsqu'ils sont avérés, font l'objet de sanctions disciplinaires. Ce dispositif est audité annuellement.

Le Programme de Conformité du Groupe est décrit en détail dans les sections 4.2 – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques et 2.4.1 – L'éthique, du présent Document d'enregistrement universel.

Effets potentiels sur le Groupe

En cas de manquement aux principes et règles d'intégrité, la responsabilité de salariés, dirigeants ou sociétés du Groupe pourrait être recherchée. Ce risque est accru par le nombre important et varié de partenaires commerciaux avec lequel Bureau Veritas travaille (intermédiaires, partenariats, sous-traitants) et la présence du Groupe dans des pays parfois notoirement exposés à la corruption. La survenance de tels événements pourrait donc donner lieu à des sanctions, notamment financières, et/ou affecter la réputation et l'image du Groupe, et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Bureau Veritas.

Par ailleurs, au-delà des sanctions judiciaires, administratives et de l'impact réputationnel, le non-respect de ses principes et règles d'intégrité, au-delà d'engager la responsabilité des parties prenantes, pourrait résulter en la perte d'accréditations, d'agrément, d'habilitations, de délégations, de reconnaissances officielles et plus généralement d'autorisations délivrées par des autorités publiques ou des organismes professionnels.

Évolution du risque en 2021

Le risque reste intrinsèquement le même d'une année sur l'autre. On peut cependant supposer que le risque éthique était accru dans le contexte de pandémie de Covid-19. Néanmoins, il est estimé que cet accroissement ponctuel du risque éthique a été compensé par un niveau de maîtrise qui s'améliore au fur et à mesure de la mise en place de nouvelles procédures et contrôles de plus en plus contraignants.

Risque lié à la production de faux certificats

Description du risque

Le Groupe a pour principale mission la vérification de la conformité de produits, d'actifs ou de systèmes par rapport à un référentiel donné (principalement des normes et réglementations en matière de qualité, de sécurité, d'environnement et de responsabilité sociale). Il intervient notamment en tant qu'organisme indépendant et établit des rapports et des certificats attestant de la conformité du produit, de l'actif ou du système concerné aux normes et à la réglementation en vigueur. Cette certification permet aux entreprises d'exercer leurs activités (mettre des produits sur le marché par exemple), d'accéder à de nouveaux marchés ou de renforcer leur réputation.

L'obtention d'une telle certification constitue souvent un enjeu majeur pour les entreprises. En conséquence Bureau Veritas est exposé à des risques de falsification ou de manipulation de rapports et certificats émis par le Groupe, ou d'émission de rapports ou de certificats contrefaisant les marques et/ou les droits d'auteur de Bureau Veritas. La production de rapports ou de certificats falsifiés ou contrefaits peut résulter de comportements internes ou, le plus souvent, externes (fraude par le client ou un tiers afin de satisfaire à des contraintes réglementaires).

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Depuis 2015, une politique de lutte contre la contrefaçon de certificats et rapports a été mise en place au sein du Groupe. Dès la suspicion de falsifications ou de contrefaçons, le Groupe procède à des enquêtes afin d'identifier rapidement l'origine et les auteurs de ces falsifications ou contrefaçons. Le cas échéant, il informe les clients, les organismes d'accréditation et, si besoin, les autorités gouvernementales et douanières conformément aux lois et règlements applicables. Des procédures judiciaires et pénales sont également initiées afin qu'il soit mis un terme à ces situations frauduleuses et que des réparations soient obtenues pour les préjudices subis par le Groupe et que, éventuellement, des sanctions soient prises à l'encontre des personnes coupables.

À titre d'exemple, un collaborateur a fait l'objet d'une mise à pied puis d'un licenciement après la découverte de la falsification par celui-ci de résultats d'analyses ; les faits découverts ont par ailleurs été immédiatement portés à la connaissance des clients et des autorités judiciaires.

Le Programme de Conformité du Groupe décrit en détail dans les sections 4.2 – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques et 2.4.1 – L'éthique, du présent Document d'enregistrement universel, contribue à prévenir et, le cas échéant, à détecter, toute falsification résultant d'un comportement interne inapproprié.

Pour parer aux risques de contrefaçon externe, le Groupe a développé des techniques d'horodatage, d'apposition de signature numérique et l'utilisation de codes QR sur les certificats ou rapports afin de réduire le risque de production de certificats falsifiés ou contrefaits et d'améliorer la traçabilité des rapports et certificats émis par Bureau Veritas.

Effets potentiels sur le Groupe

La survenance de tels événements pourrait donner lieu à des poursuites judiciaires (sur le plan civil et pénal), menacer le maintien ou le renouvellement d'Autorisations indispensables à la poursuite de certaines activités par le Groupe, provoquer le retrait de certains produits du marché et/ou affecter la réputation du Groupe et de l'industrie du TIC en général, si bien que cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la réputation et l'image, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Bureau Veritas.

Évolution du risque en 2021

Le risque de production de faux certificats ou rapports reste stable même si l'évolution des techniques de l'information pourrait rendre cette contrefaçon soit plus aisée soit moins détectable ou identifiable, et cela compte tenu des actions engagées au niveau du Groupe.

Le Groupe a très largement intensifié le déploiement de techniques de protection contre la falsification et d'amélioration de la traçabilité des rapports et certificats émis pour couvrir l'ensemble de ces activités. Notamment ces techniques permettent aux utilisateurs finaux de vérifier en ligne l'authenticité de ces documents et la véracité des informations contenues.

Par ailleurs, la pandémie de Covid-19 n'a pas eu d'effet sur le risque en 2021.

Risque lié aux procédures contentieuses ou précontentieuses

Description du risque

La nature même des activités de test, d'inspection et de certification d'un groupe du TIC comme Bureau Veritas implique intrinsèquement le risque que la qualité et la pertinence de ses interventions et conclusions soient remises en cause à l'occasion de la découverte ultérieure de défauts ou désordres ou la survenance de catastrophes.

La particularité de ces mises en cause est qu'elles impliquent la recherche de responsabilité de la société d'inspection pour des montants parfois disproportionnés par rapport aux sommes ayant rétribué les services rendus.

Aussi, dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans un nombre important de procédures contentieuses ou précontentieuses visant en particulier à mettre en cause sa responsabilité civile professionnelle, procédures intentées sur un fondement contractuel ou délictuel, du fait notamment des prestations délivrées.

Bureau Veritas est particulièrement exposé (i) en termes de fréquence : l'activité Construction en France se caractérise par une sinistralité importante et récurrente en raison de la loi Spinetta du 4 janvier 1978 prévoyant une présomption de responsabilité et une garantie *in solidum* du contrôleur technique ; en outre la bonne solvabilité du Groupe peut inciter les tiers à mettre en cause sa responsabilité, (ii) en termes de délais : un temps considérable peut s'écouler entre la prestation de services, la formulation d'une réclamation contentieuse et la décision de justice (certaines procédures peuvent durer de 10 à 20 ans), (iii) en termes d'enjeu financier – des prestations délivrées en contrepartie de quelques centaines ou milliers d'euros peuvent entraîner une mise en cause pour plusieurs millions d'euros –, et enfin (iv) en termes d'implantations géographiques, le Groupe étant présent dans près de 140 pays, y compris des pays aux systèmes judiciaires et politiques parfois incertains.

Certains demandeurs n'hésitent pas, pour faire pression sur Bureau Veritas, à tenter – outre un procès judiciaire – des procédures administratives voire pénales, sans fondement valable mais susceptibles de nuire à l'image du Groupe, par exemple des procédures visant à remettre en cause les licences octroyées au Groupe.

Il ne peut donc être exclu qu'à l'avenir de nouvelles réclamations déposées à l'encontre d'une société du Groupe puissent entraîner un niveau de responsabilité important pour le Groupe et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, la réputation, les résultats ou les perspectives du Groupe. Une description détaillée de procédures contentieuses significatives dans lesquelles le Groupe est engagé est présentée en section 4.4 – Procédures, enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales, du présent Document d'enregistrement universel.

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Bureau Veritas a mis en place des procédures et des outils permettant la prévention, la gestion et le suivi des litiges. Ces procédures sont présentées dans la section 4.2 – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques, du présent Document d'enregistrement universel.

Les juristes du Groupe travaillent en étroite collaboration avec les avocats du Groupe dans le Monde pour maîtriser au mieux les risques. Par ailleurs, le Groupe veille à disposer de polices d'assurance pour des capacités importantes afin de couvrir les conséquences financières de la mise en jeu de sa responsabilité professionnelle.

Les charges pouvant résulter de ces litiges font l'objet de provisions. Le montant comptabilisé en provisions est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de clôture. Le total des provisions pour litiges sur contrats figure dans la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, Note 27 – Provisions pour risques et charges, du présent Document d'enregistrement universel.

Effets potentiels sur le Groupe

Une condamnation pour un montant très important au titre d'un évènement qui ne serait pas couvert par la police d'assurance correspondante et qui n'aurait pas fait l'objet de provisions suffisantes pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, un nombre important de condamnations entraînant de nombreuses indemnités des assureurs au titre des polices d'assurance du Groupe pourrait occasionner une augmentation significative du coût des primes d'assurance pour cause de mauvaise sinistralité.

Évolution du risque en 2021

Les efforts déployés par le Groupe pour maîtriser au mieux les risques en perfectionnant les processus internes tout en étendant les couvertures d'assurance portent leurs fruits. La sinistralité du Groupe en matière de responsabilité civile reste stable mais cette tendance ne peut être garantie pour l'avenir du fait du contexte sanitaire, commercial, politique et judiciaire dans lequel évolue le Groupe au plan mondial.

4.1.2 RISQUES HUMAINS

Risques liés aux Ressources humaines

Description du risque

Le Groupe emploie près de 80 000 collaborateurs, dont la majorité travaille dans des domaines nécessitant des compétences techniques et spécialisées, à un haut niveau d'expertise. En raison de sa couverture mondiale, Bureau Veritas doit attirer et retenir ces talents à haute compétence et/ou haut potentiel dans la quasi-totalité des pays où il est présent. Les risques liés aux Ressources humaines portent sur la capacité du Groupe à attirer, retenir, développer et impliquer ses collaborateurs, et plus particulièrement ses talents aux compétences très recherchées.

Alors que Bureau Veritas subit une forte concurrence pour recruter les meilleurs talents, les principaux risques en Ressources humaines pour le Groupe sont les suivants :

- un taux d'attrition du personnel insatisfaisant ;
- des délais de recrutement allongés pour pourvoir au remplacement des postes vacants avec des candidats qualifiés ;
- une diversité insuffisante de la main-d'oeuvre ;
- un niveau d'engagement des employés faiblement connu ou bas ;
- un bien-être insatisfaisant des salariés.

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Bureau Veritas a formellement élaboré une stratégie Ressources humaines (« RH ») qui comprend trois éléments fondamentaux visant à attirer, engager et faire évoluer ses employés. La stratégie RH conçoit et déploie des initiatives dont le but est d'attirer les meilleurs talents chez Bureau Veritas et d'offrir une expérience aux employés qui nourrit la croissance durable du Groupe, tout en permettant la réalisation des aspirations de développement des employés. La stratégie RH de Bureau Veritas vise également à offrir une culture d'entreprise inclusive, axée sur le développement et la performance, où le bien-être de ses employés est au cœur de ses activités. En outre, la stratégie RH est conçue pour récompenser et reconnaître la contribution des salariés de manière équitable, cohérente et transparente.

Les initiatives clés de la stratégie RH qui contrôlent et atténuent les risques liés aux Ressources humaines sont les suivantes :

- image employeur : amélioration continue de la marque employeur « LEAVE YOUR MARK », notamment en mettant davantage l'accent sur la Ligne Verte de services et de solutions du Groupe, ainsi qu'un meilleur profilage de divers employés existants, des employés qui travaillent dans des services " non traditionnels " et de ceux qui détiennent des compétences très recherchées, comme les data scientists et les développeurs logiciels ;
- recherche de talents : exploitation de nouveaux canaux pour identifier les recrues potentielles, y compris l'utilisation de plateformes de recherche dotées d'une intelligence artificielle améliorée ;
- attrition : mesure de l'engagement des salariés à travers l'enquête sur l'engagement « BVocal » suivie de l'élaboration de la stratégie et de la mise en œuvre d'actions au niveau du Groupe, des divisions et des équipes individuelles, qui sont toutes adaptées aux retours des employés ;
- diversité : le suivi et le reporting d'un ensemble accru de mesures de la diversité, dont certaines sont des indicateurs clés de performance (KPI) de la rémunération variable du Management, y compris celles liées à l'amélioration de la représentation des femmes au sein des instances dirigeantes ; le développement continu des capacités de tous les cadres à construire une main-d'œuvre plus diversifiée et une culture inclusive, dont un exemple est le programme « *Leading Inclusive Teams@BV* » ;
- développement des talents : au niveau du Groupe et des divisions, des processus solides et réguliers d'évaluation et de développement des talents afin de garantir l'existence d'un vivier adéquat et diversifié pour occuper les postes clés à l'avenir ;
- bien-être des employés : la formation obligatoire des employés sur la sécurité sur le lieu de travail, la mise à disposition de matériel éducatif, de ressources et de conseils sur des sujets pertinents dans le cadre de la politique de bien-être du Groupe (Emotionnel, Financier, Physique et « *Purpose & Community Engagement* »), ainsi que la réexamination et la communication continues des politiques visant à soutenir le bien-être des employés.

Effets potentiels sur le Groupe

Un taux d'attrition des employés insatisfaisant et des délais de recrutement allongés pour pourvoir les postes vacants avec des candidats qualifiés pourraient compromettre la qualité des services du Groupe, affecter sa capacité à répondre aux attentes des clients et avoir un impact sur la capacité à atteindre les objectifs de croissance fixés par l'entreprise.

Une diversité insuffisante parmi des effectifs et des candidats pourrait nuire à la capacité du Groupe à mettre en œuvre les éléments de sa stratégie qui reposent sur la croissance et la rentabilité par l'innovation, et pourrait également rendre plus difficile la démonstration tangible de la diversité de la main-d'œuvre et de la culture inclusive qui font partie de la marque Bureau Veritas.

Les niveaux d'engagement des employés insuffisants ou inconnus pourraient empêcher le Groupe d'atteindre un niveau de productivité et de croissance satisfaisant et durable.

Le bien-être insatisfaisant des salariés pourrait entraîner des accidents, une augmentation de l'absentéisme, une baisse de la productivité et une diminution de l'engagement.

Évolution du risque en 2021

La nette amélioration de la conjoncture économique en 2021 s'est traduite par un nombre beaucoup plus important d'offres d'emploi ouvertes chez les concurrents de Bureau Veritas sur les marchés du monde entier, ce qui se traduit par une plus grande concurrence pour Bureau Veritas en matière de recrutement et de rétention des bons talents. Bureau Veritas considère comme modérés les risques d'un taux d'attrition insatisfaisant, de délais de recrutement allongés pour pourvoir les postes vacants avec des candidats qualifiés, et d'une diversité insuffisante de ses effectifs.

En 2021, le Groupe a considérablement étendu la couverture de son enquête sur l'engagement des employés. En effet, près de la moitié des employés a eu la possibilité de répondre à l'enquête, contre 22 % en 2020. Compte tenu de cela, et du projet d'augmenter significativement la couverture de l'enquête d'engagement dans les années à venir (avec un projet d'être à 100 % de couverture employés en 2023) et de l'approche rigoureuse en place pour examiner et prendre des mesures basées sur l'enquête, le risque lié à un niveau d'engagement inconnu et faible des salariés est bas.

Compte tenu des risques permanents et parfois imprévisibles d'exposition de toutes les populations au virus Covid-19, le bien-être des employés représente un risque modéré, malgré les mesures d'atténuation pertinentes qui sont en place.

4.1.3 RISQUES LIÉS AUX ACQUISITIONS

Risque de dépréciation des actifs incorporels issus d'acquisitions

Description du risque

Une part significative des actifs figurants au Bilan de la Société est composée d'actifs incorporels issus de regroupements d'entreprises. Les écarts d'acquisitions figurants au bilan au 31 décembre 2021 sont de 2 079,1 millions d'euros et représentent 30,8 % du total actif (6 752,7 millions d'euros).

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Conformément aux normes IFRS en vigueur, le Groupe réalise annuellement des tests pour déterminer la juste valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie, et conclure quant à une éventuelle nécessité de déprécier ces actifs.

La méthodologie utilisée est décrite dans la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, Note 11 – Écarts d'acquisition, du présent Document d'enregistrement universel.

Effets potentiels sur le Groupe

La valeur des actifs incorporels est sujette aux résultats opérationnels futurs des sociétés acquises et des taux d'actualisation retenus, eux-mêmes dépendant de l'environnement économique et financier actuel et futur.

Des changements dans les hypothèses sous-tendant leur évaluation peuvent conduire le Groupe à déprécier certains de ses actifs incorporels de manière irréversible selon les normes IFRS en vigueur.

Une telle dépréciation aurait pour conséquence une dégradation du Résultat net part du Groupe et de ses capitaux propres, mais resterait toutefois sans incidence sur les flux de trésorerie de la période.

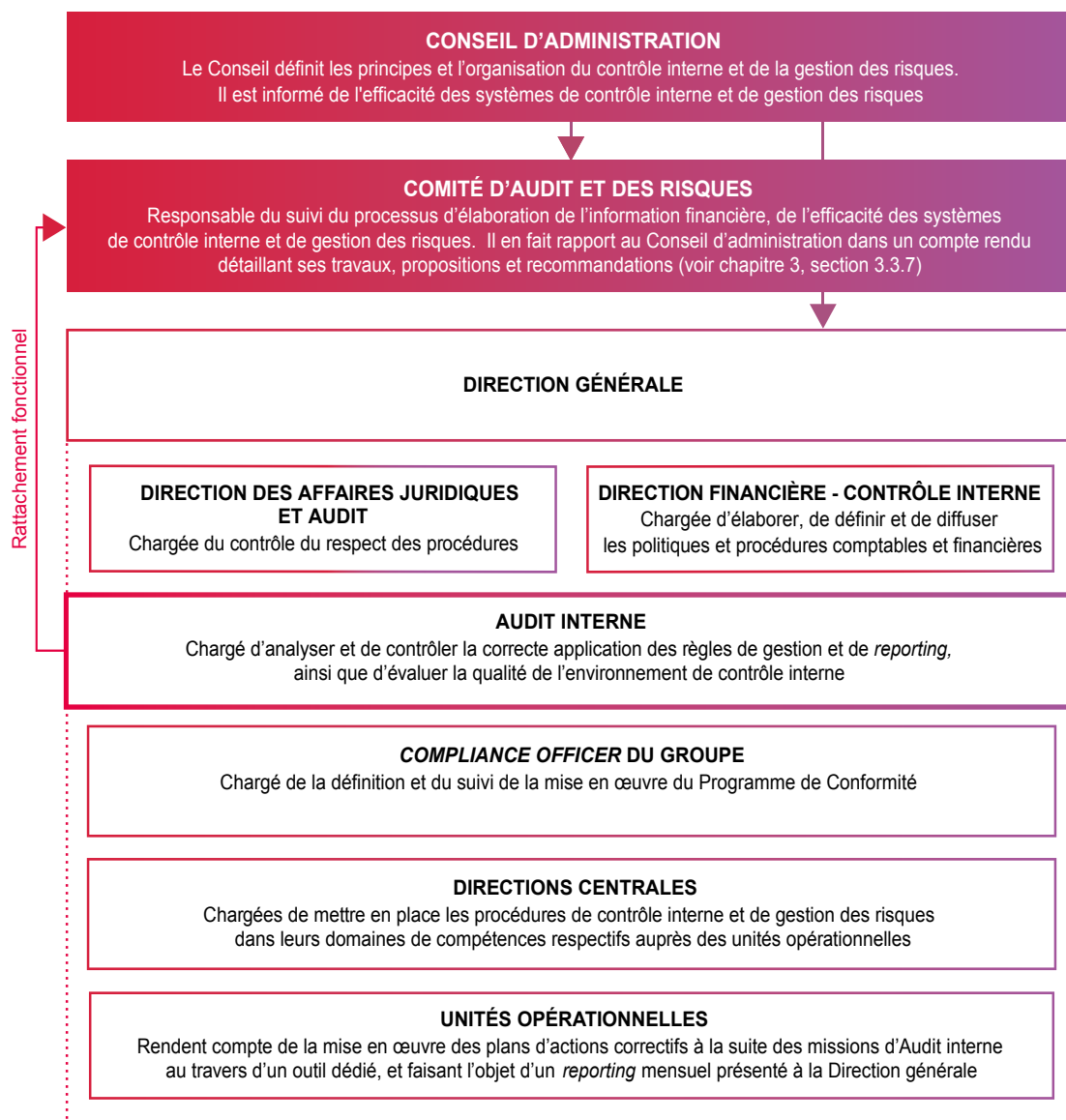
Évolution du risque en 2021

Aucune évolution significative du risque n'a été identifiée en 2021. La pandémie de Covid-19 n'a pas eu d'effet sur le risque en 2021.

4.2 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

4.2.1 ORGANISATION ET APPROCHE GÉNÉRALE DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Les principaux acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques



Direction générale

La Direction générale du Groupe s'assure de la mise en œuvre des objectifs du contrôle interne, notamment en matière d'environnement de contrôle, d'évaluation et de gestion des risques, de processus de contrôle interne, d'information financière fiable et de pilotage des activités du Groupe, sur la base des principes et de l'organisation précédemment définis par le Conseil d'administration.

Le contrôle interne mis en place au sein des sociétés du Groupe repose sur les fondements suivants :

- la reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des sociétés du Groupe ;
- le système de *reporting* financier régulier ;
- le suivi d'indicateurs pertinents par les différentes Directions du Groupe ; et
- la revue régulière et ponctuelle de points définis dans des cadres formalisés ou *ad hoc*.

Ce cadre général est néanmoins ajusté le cas échéant en tenant compte d'un critère de simplicité afin que le processus de contrôle interne reste adapté à la taille des entreprises composant le Groupe et que les dirigeants des sociétés du Groupe puissent effectivement exercer leurs responsabilités.

Comité d'audit et des risques

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit et des risques de la Société est notamment chargé de suivre le processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'Audit interne, et de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Après chaque séance, le Président du Comité d'audit et des risques établit un compte rendu détaillé de ses travaux, propositions et recommandations au Conseil d'administration.

Le détail des travaux du Comité d'audit et des risques au cours de l'exercice 2021 est présenté dans la section 3.3.7 – Comités du Conseil d'administration, du présent Document d'enregistrement universel.

Audit interne

La Direction de l'Audit interne et des services aux acquisitions est rattachée hiérarchiquement au Directeur affaires juridiques et audit. Afin de renforcer l'indépendance de la fonction, la Direction de l'Audit interne et services aux acquisitions reporte également fonctionnellement au Président du Comité d'audit et des risques du Groupe depuis fin 2018.

La Direction de l'Audit interne a pour mission d'effectuer des audits, principalement financiers, dans les différentes entités du Groupe. Les entités à auditer sont sélectionnées à l'occasion de l'élaboration du plan d'audit annuel discuté avec la Direction générale et validé par le Comité d'audit et des risques. La sélection des entités se fait principalement au regard des risques identifiés, des enjeux financiers et des audits antérieurs, internes ou externes. Cette démarche structurée et formalisée vise à assurer un taux de couverture pertinent, sur plusieurs années, des entités du Groupe en matière d'audit. L'Audit interne intervient également dans les entités récemment acquises par le Groupe.

La Direction de l'Audit interne échange régulièrement avec les fonctions juridiques, risques, assurances et *Compliance* dans le cadre de ses travaux.

En 2021, dans le contexte de pandémie, les missions d'audit ont été réalisées à distance par les auditeurs internes, ce qui a permis de maintenir le dispositif d'Audit interne en dépit de conditions d'intervention légèrement dégradées.

L'objectif des audits est d'analyser et de contrôler la correcte application des règles de gestion et de *reporting*, ainsi que d'évaluer la qualité de l'environnement de contrôle interne. Les principaux cycles couverts et procédures sont :

- la facturation et les revenus ;
- les achats, les sous-traitants et les fournisseurs ;
- les ressources humaines ;
- la trésorerie ;
- les taxes ;
- les procédures de clôture et le *reporting* ;
- le programme de Conformité du Groupe ; et
- les risques informatiques.

En outre, une revue de la performance financière des activités est effectuée à l'occasion des missions d'audit afin de vérifier la cohérence d'ensemble de l'information financière produite par l'entité contrôlée. L'Audit interne a poursuivi ses travaux d'audit relatifs à la politique de responsabilité sociale et environnementale du Groupe.

Les rapports d'audit sont communiqués aux *managers* des unités opérationnelles et à leur hiérarchie, aux Directions centrales fonctionnelles et à la Direction générale du Groupe. Le cas échéant, les rapports d'audit prévoient des plans d'actions correctifs à court et moyen terme visant à l'amélioration de l'environnement de contrôle.

La Direction de l'Audit interne suit de manière systématique la mise en œuvre des plans d'actions établis à la suite des missions d'Audit interne, notamment grâce à un outil dédié accessible par les audités, et communique mensuellement à la Direction générale un état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations.

En 2021, le taux de mise en œuvre des recommandations ainsi suivi a atteint en moyenne un peu plus de 80 % des recommandations émises par la Direction de l'Audit interne.

En complément du programme d'audit annuel, la Direction de l'Audit interne anime une campagne d'autoévaluation du contrôle interne à travers trois types de questionnaires diffusés au sein du Groupe (voir « Principes généraux et cadre du contrôle interne »).

Compliance Officer du Groupe

Le Directeur de la conformité Groupe (*Compliance Officer* du Groupe) est rattaché hiérarchiquement à la Direction générale et s'appuie sur les ressources de la Direction Affaires Juridiques et Audit.

Le *Compliance Officer* du Groupe est responsable du programme de conformité de Bureau Veritas. Il est membre du Comité d'éthique du Groupe, qui comprend également le Directeur Général du Groupe, le Directeur financier du Groupe et le Directeur des ressources humaines du Groupe. Le Comité d'éthique du Groupe traite des questions de Conformité au sein de Bureau Veritas et supervise la mise en œuvre du Code d'éthique. Le *Compliance Officer* du Groupe s'appuie également sur un réseau de *Compliance Officers* qui représentent la fonction conformité dans les différents groupes opérationnels de Bureau Veritas. Chaque supérieur hiérarchique d'unité opérationnelle est responsable de la mise en œuvre et de la gestion du Code d'éthique et du manuel du Code d'éthique dans son domaine de responsabilité, sous la supervision de son/sa Vice-Président(e) exécutif.

Directions centrales

La mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relève de la responsabilité des Directions centrales dans leurs domaines de compétences respectifs : Affaires Juridiques et Audit ; Ressources humaines ; Finance ; Qualité, Santé-Sécurité, Sûreté et Environnement (Q-HS-S-E), et Technique, Qualité et Risques.

- La Direction Affaires Juridiques et Audit exerce une fonction de conseil et de soutien sur les aspects juridiques, assurance, risques et conformité du Groupe. Elle intervient dans la revue des appels d'offres et contrats importants et des opérations de fusion-acquisition et instruit ou supervise, selon les cas, les contentieux ou sinistres du Groupe. En liaison étroite avec les opérationnels et les Directions Technique, Qualité et Risques du Groupe, la Direction Affaires Juridiques et Audit contribue à l'identification des principaux risques associés aux activités du Groupe (à travers notamment la cartographie des risques, qu'elle pilote) et diffuse les politiques de gestion des risques. Elle est en charge de mettre en place les polices d'assurance du Groupe, dont les programmes responsabilité civile et dommages aux biens. Par ailleurs, elle élabore, met en œuvre et supervise le Programme de Conformité du Groupe, comprenant le Code d'éthique et ses procédures internes d'application, une cartographie des risques relative à la corruption et aux sanctions internationales, un dispositif d'alerte éthique externalisé, des formations spécifiques et des audits internes et externes réguliers.
- La Direction des Ressources humaines diffuse les politiques d'évaluation et de rémunération des *managers* du Groupe et s'assure que l'ensemble des salariés du Groupe sont rémunérés et évalués selon des critères connus et objectifs.
- La Direction financière consolide l'ensemble des informations financières du Groupe et gère les rapprochements et les réconciliations nécessaires. Elle s'assure de l'application stricte des standards et des référentiels du Groupe, dont le Manuel d'administration et de gestion du Groupe (MAG). Dans ce cadre, elle déploie un ensemble de procédures, d'outils et de références qui visent à assurer la qualité et la cohérence des informations transmises (*reporting* de gestion, états financiers). En particulier, les contrôles mensuels des résultats de gestion, de la trésorerie nette et des données de consolidation permettent un suivi et une cohérence centralisés et permanents des informations financières et comptables.
- La Direction Qualité, Santé-Sécurité, Sûreté et Environnement déploie et supervise le système de gestion de la qualité, de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement du Groupe. Elle s'assure de la mise en place des systèmes de management par les différents groupes opérationnels, anime l'amélioration continue et organise les contrôles de la bonne application des procédures.
- Les Directions Technique, Qualité et Risques réparties au sein des groupes opérationnels ont pour objet de définir la politique de maîtrise des risques techniques, de contrôler la qualité technique des prestations réalisées et la qualification technique des organisations (maîtrise des droits d'opérer ou accréditations) et des intervenants ainsi que l'application des méthodologies et guides techniques déployés par le Groupe. Elles s'appuient sur des réseaux locaux qui diffusent les procédures et contrôlent leur mise en œuvre au niveau des entités opérationnelles. Elles ont pour mission d'auditer ces dernières, de définir éventuellement des actions correctives et de s'assurer de la mise en œuvre desdites actions.

Principes généraux et cadre du contrôle interne

Bureau Veritas a adopté les principes généraux du cadre de référence de l'AMF et mis en place un dispositif permettant de couvrir l'ensemble des filiales du Groupe. L'objectif est de leur apporter un outil leur permettant de s'auto-évaluer et d'identifier des axes de progrès en matière de contrôle interne.

En application dudit cadre de référence, trois questionnaires annuels d'autoévaluation du contrôle interne sont déployés au sein du Groupe par la Direction de l'Audit interne :

- deux questionnaires sont utilisés au niveau du siège et pour certaines fonctions transverses : l'un portant sur les principes généraux du contrôle interne et l'autre visant plus spécifiquement le contrôle interne comptable et financier, en particulier le pilotage de l'organisation comptable et financière au niveau central à destination des fonctions support (notamment Finance) ; et
- un questionnaire portant sur les processus relatifs à l'élaboration de l'information comptable et financière est complété par les entités opérationnelles du Groupe.

Cet exercice annuel d'autoévaluation a été mis en place en vue de s'assurer de l'application correcte des principes comptables définis dans le Manuel d'administration et de gestion du Groupe (MAG), de faire un état des lieux de la qualité des processus de contrôle existants et de mettre en place, le cas échéant, des actions correctives. À l'occasion des missions d'audit, la Direction de l'Audit interne évalue la qualité des résultats de l'autoévaluation. Les auditeurs externes revoient également le dispositif de contrôle interne dans le cadre de leurs travaux.

Comme tout système de contrôle, il ne peut toutefois fournir une garantie absolue que tous les risques sont éliminés.

Principes généraux et cadre de la gestion des risques

Organisation

La politique de gestion des risques au sein du Groupe est fortement axée sur la réalisation par les entités opérationnelles de leurs obligations contractuelles avec compétence et professionnalisme et sur la prévention de la mise en cause de la responsabilité civile professionnelle en cas de sinistre concernant un bien, un système ou une installation ayant fait l'objet d'une prestation par une entité du Groupe.

La gestion des risques s'appuie sur une organisation structurée déployée au sein des différents groupes opérationnels. Cette organisation s'appuie sur deux réseaux transversaux et complémentaires et leurs directions respectives : la Direction Affaires Juridiques et Audit et les Directions Technique, Qualité et Risques.

La diversité des opérations locales et la nécessité d'accorder une autonomie de gestion aux responsables opérationnels ont conduit à la mise en place d'une politique globale de prévention des risques formalisée et déclinée au sein des groupes opérationnels.

Cartographie et maîtrise des risques

Le Groupe réalise et met régulièrement à jour des cartographies des risques, pilotées par la Direction Affaires Juridiques et Audit, avec la contribution de l'ensemble des groupes opérationnels et des fonctions support du Groupe afin d'identifier et de quantifier les principaux risques et ainsi améliorer les dispositifs de gestion des risques. En 2021, à la suite du processus complet de cartographie des risques mené en 2020, chaque risque prioritaire, sélectionné par le Comité exécutif parmi les 40 risques clés identifiés, a fait l'objet de groupes de travail visant à l'élaboration de plans d'actions, à présent en cours de déploiement. Une organisation spécifique a été définie dans ce cadre, comprenant notamment des Propriétaires de Risque, nommés pour chaque risque prioritaire parmi les membres du Comité exécutif, et un réseau de Responsables des Risques désignés par le Comité exécutif au sein de chacun des groupes opérationnels. Ce dispositif permet de déployer les actions devant s'y déclinier. Ces risques font l'objet de plans d'actions spécifiques et détaillés qui seront élaborés puis mis en œuvre par les opérationnels sous la supervision des Responsables des Risques désignés par le Comité exécutif. Des actions transversales, portant notamment sur les standards techniques, le suivi des réglementations et les programmes mondiaux d'assurances, sont également décidées et mises en œuvre au sein du Groupe. En outre, les Directions opérationnelles établissent, avec le concours des Directions Technique, Qualité et Risques et de la Direction Affaires Juridiques et Audit, des analyses de risques ciblées lors du lancement de nouvelles activités et de la participation aux appels d'offres.

Au sein du réseau, le Groupe poursuit sa politique de maîtrise des risques opérationnels visant à densifier et spécialiser les centres techniques. La volonté du Groupe est de développer des standards techniques « Bureau Veritas » utilisables partout dans le monde, tout en satisfaisant aux besoins des pays qui appliquent les réglementations les plus exigeantes.

La conduite de la politique de gestion des risques et l'évolution permanente des prestations qui sont demandées au Groupe impliquent la mobilisation de réseaux de proximité, responsables de la gestion des risques, et ce sous tous leurs aspects : technique, qualité, juridique et *Compliance*, afin qu'ils concourent ensemble à la bonne image de marque du Groupe et à la réduction des risques de mise en jeu de sa responsabilité. L'objectif est de faire partager aux équipes opérationnelles la démarche et les objectifs de maîtrise des risques ainsi que l'information nécessaire pour leur permettre de prendre des décisions de façon cohérente avec les objectifs définis par le Conseil d'administration.

L'objectif est de faire partager aux équipes opérationnelles la démarche et les objectifs de maîtrise des risques ainsi que l'information nécessaire pour leur permettre de prendre des décisions de façon cohérente avec les objectifs définis par le Conseil d'administration.

Prévention et suivi des litiges

La Direction Affaires Juridiques et Audit a mis en place des outils et procédures permettant une évaluation semestrielle des contentieux (y compris une « *root cause analysis* », réalisée en collaboration avec les groupes opérationnels et la Direction financière, pour les contentieux présentant un caractère exceptionnel lorsque ceux-ci sont terminés).

La procédure de prévention et de suivi des litiges est intégrée dans la politique de gestion des risques. Elle décrit le mode de gestion des contentieux qui repose sur une coordination entre les dirigeants d'entités opérationnelles, les groupes opérationnels et la Direction Affaires Juridiques et Audit.

Chaque groupe opérationnel définit l'organisation qu'il met en place pour atteindre les objectifs du Groupe afin de :

- identifier les contentieux dès leur origine ;
- s'assurer de la déclaration des contentieux aux compagnies d'assurances concernées ;
- organiser une gestion efficace de la défense des intérêts du Groupe ; et
- permettre un suivi des contentieux significatifs de manière centralisée par la Direction Affaires Juridiques et Audit.

Le processus de *reporting* des litiges au sein du Groupe a été ajusté en 2021 afin de permettre une meilleure remontée des informations. La politique du Groupe consistant à centraliser les assurances de responsabilité civile et de dommages par le biais de programmes mondiaux facilite aussi les contrôles et le *reporting*.

4.2.2 DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE

Information financière et comptable

Pour la mise en œuvre des procédures de contrôle interne relatives à la production de l'information financière et comptable, le Groupe s'appuie sur :

- un référentiel externe intégrant l'ensemble des lois et réglementations comptables nationales à partir desquelles les comptes statutaires des entités du Groupe sont établis, le Groupe établissant par ailleurs ses comptes consolidés conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) ; et
- un référentiel interne constitué par le Manuel d'administration et de gestion du Groupe (MAG) regroupant l'ensemble des procédures financières, comptables et fiscales.

La Direction financière a pour mission de fournir des informations fiables et des analyses pertinentes dans les délais impartis et joue un rôle d'expert sur les questions financières et de financement au sein du Groupe. Elle a la responsabilité d'établir les règles d'application des normes, de consolider les résultats, de gérer la trésorerie et en particulier les risques de couverture et de taux de change, de traiter les sujets fiscaux et de superviser les risques de crédit. Elle est un élément moteur dans certaines initiatives d'amélioration comme le développement des centres de services partagés.

4

GESTION DES RISQUES

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

La Direction financière s'appuie sur un réseau de responsables financiers répartis au sein du Groupe. Ces responsables financiers rendent compte hiérarchiquement aux Directeurs opérationnels et fonctionnellement au Directeur financier du Groupe.

Les filiales opérant dans les différents pays ont pour mission de mettre en œuvre les politiques, normes et procédures définies par le Groupe.

Le processus budgétaire est structuré par différentes étapes et permet de fixer des objectifs à un niveau détaillé (groupes

opérationnels). Le budget qui en résulte est donc un instrument de contrôle fort permettant un suivi mensuel précis de l'activité au niveau de chaque pays/activité. Le contrôle mensuel des résultats de gestion, de la trésorerie nette et des données de consolidation permet à la Direction générale de réaliser un suivi efficace de la performance financière du Groupe.

Les règles et procédures internes développées par le Groupe visent notamment à la protection de la sauvegarde des actifs, à la prévention et à la détection des fraudes, ainsi qu'à la fiabilité et la fidélité des informations comptables.

Services aux acquisitions

La Direction de l'Audit interne et des services aux acquisitions a également une mission de coordination et d'assistance en matière d'intégration des acquisitions. Cette mission est formalisée par un ensemble de procédures appelé *Post Merger Integration Plan* (PMIP), structuré et mis à jour autour des domaines suivants : Finance ; Ressources humaines ; Communication ; Affaires Juridiques et Audit (y compris *Compliance*) ; Systèmes d'information et informatique ; Qualité, Santé-Sécurité, Sûreté et Environnement.

La Direction de l'Audit interne et des services aux acquisitions intervient, le cas échéant, en support des groupes opérationnels, qui sont responsables des intégrations, et en lien avec l'ensemble des fonctions support du siège, dans une dynamique d'amélioration permanente grâce à l'expérience acquise sur chaque opération.

4.2.3 DISPOSITIFS DE GESTION DES RISQUES

Suivi des accréditations – Rôle des Directions Technique, Qualité et Risques

Bureau Veritas bénéficie de nombreuses autorisations d'exercer ou « *licences to operate* » (accréditations, agréments, délégations, etc.) qui émanent, selon les cas, d'États, d'autorités publiques ou privées, d'organismes nationaux ou internationaux.

Chacune des divisions du Groupe a mis en place une organisation dédiée à la gestion et au suivi de manière centralisée ou locale de ces autorisations, qui donnent lieu régulièrement à des audits émanant des autorités concernées.

Ces Directions Technique, Qualité et Risques ont pour objet de s'assurer que les prestations fournies par chaque entité du Groupe sont réalisées en conformité avec les procédures Bureau Veritas, notamment la gestion des conflits d'intérêts, pour l'application des méthodologies et guides techniques définis par le Groupe et dans le respect du cahier des charges à caractère réglementaire ou privé de l'organisme délivrant l'autorisation d'exercer.

En fonction du domaine d'activité, le Groupe a mis en place une organisation opérationnelle plus ou moins centralisée :

- dans les métiers gérés de manière globale et qui fournissent des prestations homogènes (Marine & *Offshore*, Certification, Biens de consommation, et Services aux gouvernements, Industrie), les Directions Technique, Qualité et Risques sont centralisées et fournissent des procédures et des règles applicables partout dans le monde ;
- dans les métiers gérés de manière locale et qui délivrent leurs services sur la base de référentiels techniques locaux, des responsables Technique, Qualité et Risques locaux fournissent des méthodologies applicables dans leur pays/région sous le contrôle d'une Direction centrale.

Les différentes Directions Technique, Qualité et Risques s'appuient sur un réseau structuré de responsables dans chaque groupe opérationnel et réalisent chaque année un certain nombre d'audits techniques pour s'assurer du respect des procédures et de la bonne application des règles définies par le Groupe ainsi que de celle des méthodologies définies localement.

Qualité et Certification ISO

La Direction Qualité, Santé-Sécurité, Sûreté et Environnement a pour objectif de déployer et d'animer un système qualité permettant d'assister les unités opérationnelles et fonctionnelles dans leur volonté de constante amélioration des processus qu'elles doivent mettre en œuvre pour satisfaire les besoins des clients. Ces procédures font l'objet d'une certification ISO 9001 réalisée par un organisme accrédité et international.

Pour atteindre cet objectif, la Direction Qualité, Santé-Sécurité, Sûreté et Environnement s'appuie sur un réseau structuré de responsables à travers le monde et au niveau central.

Ressources humaines

La Direction des Ressources humaines (DRH) du Groupe s'assure de la cohérence et de l'équité des politiques d'évaluation et de rémunération des *managers*, tout en prenant en compte les éventuelles spécificités liées au contexte local. Ainsi, le processus de gestion de la performance des *managers* est défini par le Groupe qui en contrôle le déploiement à travers le réseau. Ceci permet d'assurer que les *managers* sont évalués et rémunérés selon des critères objectifs connus. Par ailleurs, des processus de gestion des carrières sont mis en place par la DRH Groupe pour permettre l'émergence des « talents » et le développement des collaborateurs. Les données relatives à ces processus Ressources humaines Groupe sont gérées dans un logiciel intégré.

L'évolution de la masse salariale est encadrée par le Groupe. Elle est analysée tous les ans lors du processus budgétaire afin d'en assurer la maîtrise. Enfin, des indicateurs clés, tel que le taux d'attrition des effectifs, sont suivis régulièrement par la DRH Groupe et des plans d'action sont déployés en collaboration avec le réseau de responsables Ressources humaines.

Programme de Conformité (Compliance program)

Un des éléments majeurs de la gestion active des risques au sein du Groupe réside dans le partage d'un certain nombre de valeurs et de principes d'éthique par l'ensemble des salariés. Bureau Veritas est membre de l'IFIA (*International Federation of Inspection Agencies*) devenue en 2019 le TIC Council. Depuis 2003, le Groupe dispose d'un Code d'éthique applicable à l'ensemble des salariés du Groupe. Ce Code d'éthique, conforme aux exigences du TIC Council, expose les valeurs, principes et règles éthiques sur lesquels Bureau Veritas souhaite fonder son développement et sa croissance et construire des relations de confiance avec ses clients, ses collaborateurs et partenaires commerciaux. Le Code est régulièrement actualisé et sa dernière mise à jour date de 2020. Ce Code a été distingué lors de la cérémonie des Grands Prix de la Transparence 2021 analysant notamment les Chartes éthiques publiées par les émetteurs du SBF 120 et hors SBF 120.

Bureau Veritas a accompagné le déploiement de son Code d'éthique par la mise en place d'un programme global dédié à l'éthique (ci-après le « **Programme de Conformité** »), dont il fait partie intégrante. Le Programme de Conformité a notamment pour objectif de : (i) lutter contre la corruption ; (ii) veiller à l'intégrité des services réalisés par Bureau Veritas et des informations financières et comptables produites ; (iii) prévenir les situations de conflits d'intérêts ; (iv) respecter les règles applicables en matière de droit de la concurrence et de droit boursier ; (v) appliquer les sanctions économiques internationales et la réglementation en matière de contrôle des exportations ; (vi) assurer la protection des données personnelles ou confidentielles ; et (vii) préserver la santé et la sécurité de ses équipes ainsi que promouvoir les principes du travail équitable. Le Groupe veille au déploiement effectif et au contrôle de ce Programme, qui est régulièrement renforcé pour tenir compte des principales évolutions législatives et réglementaires.

Le Programme de Conformité comprend un Code d'éthique (disponible en 25 langues), un manuel de procédures internes d'application, un programme de formation obligatoire déployé mondialement auprès de l'ensemble des collaborateurs (sous forme principalement d'un *e-learning* disponible en 14 langues, complété par des actions locales de formation et de sensibilisation), un dispositif d'alerte éthique (interne et externe), un processus de cartographie des risques de corruption, des procédures d'évaluation interne et/ou externe des tiers assortis d'une base documentaire et de contrats type, des procédures de contrôle comptables avec l'allocation de comptes dédiés pour les opérations réglementées (cadeaux, dons, etc.) ainsi que des dispositifs de contrôle et d'évaluation réguliers, grâce notamment

à une campagne annuelle d'autoévaluation complétée par des audits internes et externes.

Le déploiement du module d'*e-learning* relatif au Programme de Conformité est assuré par un réseau dédié de responsables au sein des Ressources humaines. Un système de *reporting* régulier est en place et géré par ces derniers afin de suivre de manière trimestrielle le nombre de collaborateurs formés au Programme de Conformité, avec pour objectif d'atteindre 100 % des effectifs entrants du Groupe formés à travers le monde.

Le Comité d'éthique du Groupe est composé du Directeur Général, du Directeur financier, du Directeur des ressources humaines et du *Compliance Officer* du Groupe (Directeur de la conformité du Groupe). Ce Comité supervise la mise en œuvre du Programme de Conformité et traite tous les problèmes de nature éthique du Groupe.

Le *Compliance Officer* du Groupe s'appuie sur un réseau de responsables de la conformité, relais de la fonction dans les différents groupes opérationnels.

Dans les unités opérationnelles, chaque directeur d'unité est responsable de l'application du Programme de Conformité par le personnel placé sous son autorité, sous la direction et le contrôle des directeurs des groupes opérationnels auxquels il est rattaché. À cet effet, il est de la responsabilité de chaque directeur de transmettre un exemplaire du Code d'éthique à ses collaborateurs, de veiller à leur formation, de les informer de leurs devoirs en termes simples, pratiques et concrets et de leur faire savoir que toute infraction au Programme de Conformité constitue un manquement grave à leurs obligations professionnelles.

Toute violation alléguée au Code d'éthique doit être portée à la connaissance du *Compliance Officer* du Groupe. Une investigation interne ou externe est alors diligentée et, au vu des conclusions, des sanctions (qui peuvent aller jusqu'au départ des salariés concernés et des poursuites judiciaires) peuvent être prises.

Chaque année, le suivi de l'application et le respect des principes du Code d'éthique font l'objet d'audits internes et externes et un rapport est émis par un organisme d'audit indépendant à l'attention du *Compliance Committee* du TIC Council et présenté au Comité d'audit et des risques de la Société.

Une description détaillée du Programme de Conformité figure dans la section 2.4.1 – L'éthique, du présent Document d'enregistrement universel. L'ensemble de ce dispositif est destiné à prévenir toute initiative contraire aux principes éthiques du Groupe. Bien que ce dernier apporte à cet égard une attention vigilante, il ne peut être assuré que ce dispositif soit, ou ait été, respecté en tous lieux et circonstances.

4.2.4 ÉVOLUTIONS DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe entend poursuivre, dans les années à venir, une dynamique visant à davantage de coordination entre les différentes parties prenantes : audits internes ; audits financiers externes ; audits internes qualité, santé et sécurité ; audits des autorités d'accréditations, audits de conformité et audits techniques.

Par ailleurs, en matière de gestion des risques, le Groupe poursuivra ses efforts afin d'adapter régulièrement sa méthodologie de cartographie des risques en fonction de l'évolution de l'environnement, des activités et de l'organisation du Groupe.

4.3 ASSURANCES

Dans un contexte de marché de l'assurance toujours haussier et sur fond de crise sanitaire ayant amplifié les ajustements de marché, notamment en termes d'exclusions, limites et hausses tarifaires, Bureau Veritas a été en mesure de renouveler l'intégralité des programmes d'assurance avec des capacités inchangées.

4.3.1 LA POLITIQUE D'ASSURANCE DU GROUPE

La politique du Groupe est de souscrire des polices d'assurance couvrant l'ensemble des filiales à travers le Monde. Elle s'appuie sur la centralisation des programmes d'assurances pour permettre une cohérence des risques transférés et des couvertures achetées, et ainsi maximiser les économies d'échelle, tout en tenant compte des spécificités des métiers du Groupe et des contraintes contractuelles ou légales.

L'optimisation des couvertures et des coûts de transfert s'appuie également sur les résultats de la Cartographie des Risques ainsi que des garanties et capacités disponibles sur les Marchés d'assurance.

À cet effet, le Groupe souscrit différents programmes d'assurance mondiaux et centralisés, placés *via* des courtiers d'assurance spécialisés auprès d'assureurs de premier plan tels que Allianz Global Corporate & Specialty (AGCS), MSIG Insurance Europe AG, Chubb, Liberty, QBE, AIG, Zurich, RSA, etc. Tous les assureurs sélectionnés par le Groupe ont un *rating* minimum par S&P de A-

La présentation ci-dessous est un résumé des principales polices d'assurance Groupe et ne décrit pas toutes les restrictions, exclusions et limites applicables aux polices souscrites. Ces polices sont négociées pour des périodes allant d'un à trois ans.

4.3.2 LES PROGRAMMES D'ASSURANCE DU GROUPE

Les programmes centralisés sont notamment :

- le programme Responsabilité Civile, qui couvre la responsabilité civile professionnelle et la responsabilité civile exploitation pour toutes les activités du Groupe, à l'exception des activités Construction en France et Aéronautique qui sont couvertes par des programmes d'assurance *ad hoc*. Ce programme Responsabilité Civile intervient également en différence de limites et/ou de conditions des polices de Responsabilité Civile souscrites dans les pays dans lesquels le Groupe est implanté. Comme par le passé, ce programme fait intervenir le marché traditionnel de l'assurance et de la réassurance ainsi que la filiale de réassurance du Groupe ;
- le programme Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (RCMS), qui couvre la responsabilité civile des mandataires sociaux de l'ensemble des filiales du Groupe Bureau Veritas ;
- le programme Responsabilité Civile Aéronautique, couvrant principalement les activités d'inspections des aéronefs permettant l'obtention de certificats de navigabilité ;

- le programme cybersécurité couvrant notamment les atteintes aux données et le *cyber* terrorisme ;
- le programme Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation consécutives qui couvre les bureaux et les laboratoires que le Groupe possède en propre, qu'il loue, ou qui lui sont confiés. Comme par le passé, ce programme fait intervenir le marché traditionnel de l'assurance et de la réassurance ainsi que la filiale de réassurance du Groupe ;
- le programme couvrant les collaborateurs en missions professionnelles, avec un programme d'assistance médicale et individuelle accident.

Enfin, des couvertures spécifiques ou locales sont souscrites pour respecter les réglementations en vigueur et pour répondre aux exigences particulières des certaines activités. À titre d'exemple, sont souscrits à cet effet les contrats d'assurance relatifs aux flottes automobiles, aux accidents du travail ou pour l'activité Construction en France et ce conformément aux pratiques réglementaires nationales et aux garanties obligatoires.

4.3.3 LE DISPOSITIF D'AUTO-ASSURANCE DU GROUPE

Le dispositif d'auto-assurance du Groupe repose principalement sur sa filiale de réassurance, dont l'implication dans les programmes d'assurance Groupe a notamment permis de renforcer la maîtrise des risques ainsi que la gestion des contentieux, et d'optimiser les couvertures et le coût de transfert des risques ainsi assurés. Elle intervient :

- sur la première ligne du programme Responsabilité Civile pour l'ensemble des activités du Groupe, lorsque les législations et règlements applicables le permettent. Le montant annuel pris en charge par la filiale de réassurance du Groupe, pour le programme Responsabilité Civile, est stable depuis plusieurs années avec un engagement de 3 millions d'euros par sinistre plafonné à 9 millions d'euros par an, dans le monde entier hors

États-Unis. Aux États-Unis, le dispositif fonctionne à hauteur de 10 millions de dollars par sinistre et par an pour la garantie *Errors & Omissions*, et de 2 millions de dollars par sinistre et par an pour la garantie *General Liability* ;

- dans le programme Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation du Groupe, dans lequel la filiale de réassurance du Groupe prend en charge un montant de 2 millions d'euros par sinistre dans la limite de 4 millions d'euros par an.

Le Groupe considère que les garanties et limites offertes par ces différents programmes d'assurance, qu'ils soient centralisés ou locaux, sont généralement similaires, voire plus étendues, que celles souscrites par des entreprises mondiales de taille similaire présentes dans le même secteur.

Le Groupe entend poursuivre sa politique consistant à souscrire, quand cela est possible, des polices d'assurance mondiales, en augmentant les garanties dans les domaines qui l'exigent et en réduisant les coûts par le biais de l'auto-assurance lorsqu'il le juge opportun. Le Groupe veille à ce que ses principaux risques accidentels ou opérationnels soient transférés au marché de

l'assurance lorsque ce marché existe et que ce transfert est économiquement justifiable. La politique d'assurance décrite ci-dessus évolue en fonction de l'évaluation continue des risques (notamment à travers la cartographie des risques), des conditions de marché et de la capacité d'assurance disponible.

4.4 PROCÉDURES, ENQUÊTES ADMINISTRATIVES, JUDICIAIRES ET ARBITRALES

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans un nombre important de procédures judiciaires visant en particulier à mettre en cause sa responsabilité civile professionnelle. Bien que le Groupe porte une grande attention à la maîtrise des risques et à la qualité des prestations réalisées, certaines peuvent aboutir à des condamnations pécuniaires.

Les charges pouvant résulter de ces litiges font le cas échéant l'objet de provisions. Le montant comptabilisé en provisions est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Les coûts que le Groupe peut être amené à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

À la date du présent document, le Groupe est impliqué dans les principales procédures suivantes :

4.4.1 CONTENTIEUX RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE HÔTELIER ET COMMERCIAL EN TURQUIE

Bureau Veritas Gozetim Hizmetleri Ltd Sirketi (« BVG ») et la société turque Aymet sont parties à un contentieux devant le Tribunal de Commerce d'Ankara relatif à la construction d'un complexe hôtelier et commercial pour lequel elles ont conclu un contrat en 2003. En 2004, la construction du projet s'est arrêtée à la suite du retrait du financement du projet par la Banque Aareal. En 2008, Aymet a entamé une procédure contre BVG, alléguant de prétendus manquements dans la réalisation de sa mission d'inspection et de supervision du projet et la responsabilité de BVG dans le retrait du financement.

Sur le fond, les documents portés à la connaissance du Tribunal par BVG et par la Banque Aareal, qui a accordé un financement au titre du projet et qui elle-même a été assignée par Aymet, de même que plusieurs consultations juridiques d'éminents professeurs de droit turc, confortent la position de la Société selon laquelle les demandes de la société Aymet sont sans fondement juridique et contractuel solide.

En novembre 2017, une décision est intervenue dans l'affaire qui oppose – dans le cadre du même projet – la Banque Aareal et Aymet, *via* son représentant légal. Le Tribunal a considéré que la

banque avait légitimement résilié son financement du fait des défaillances contractuelles de son emprunteur Aymet. Cette décision a été confirmée en appel mais Aymet a introduit un pourvoi, actuellement pendant.

Au regard du droit local, la réclamation d'Aymet est plafonnée à 87,4 millions de livres turques, auxquels s'ajoutent les intérêts au taux légal et les frais de justice.

Le 5 décembre 2018, le tribunal a fait droit, en intégralité, à la demande d'Aymet et a condamné BVG à payer à cette dernière les sommes réclamées. BVG contestant tant le principe de sa responsabilité que l'évaluation du préjudice a fait appel de cette décision en déposant une garantie bancaire pour faire échec à toute tentative d'exécution. L'appel est toujours pendant.

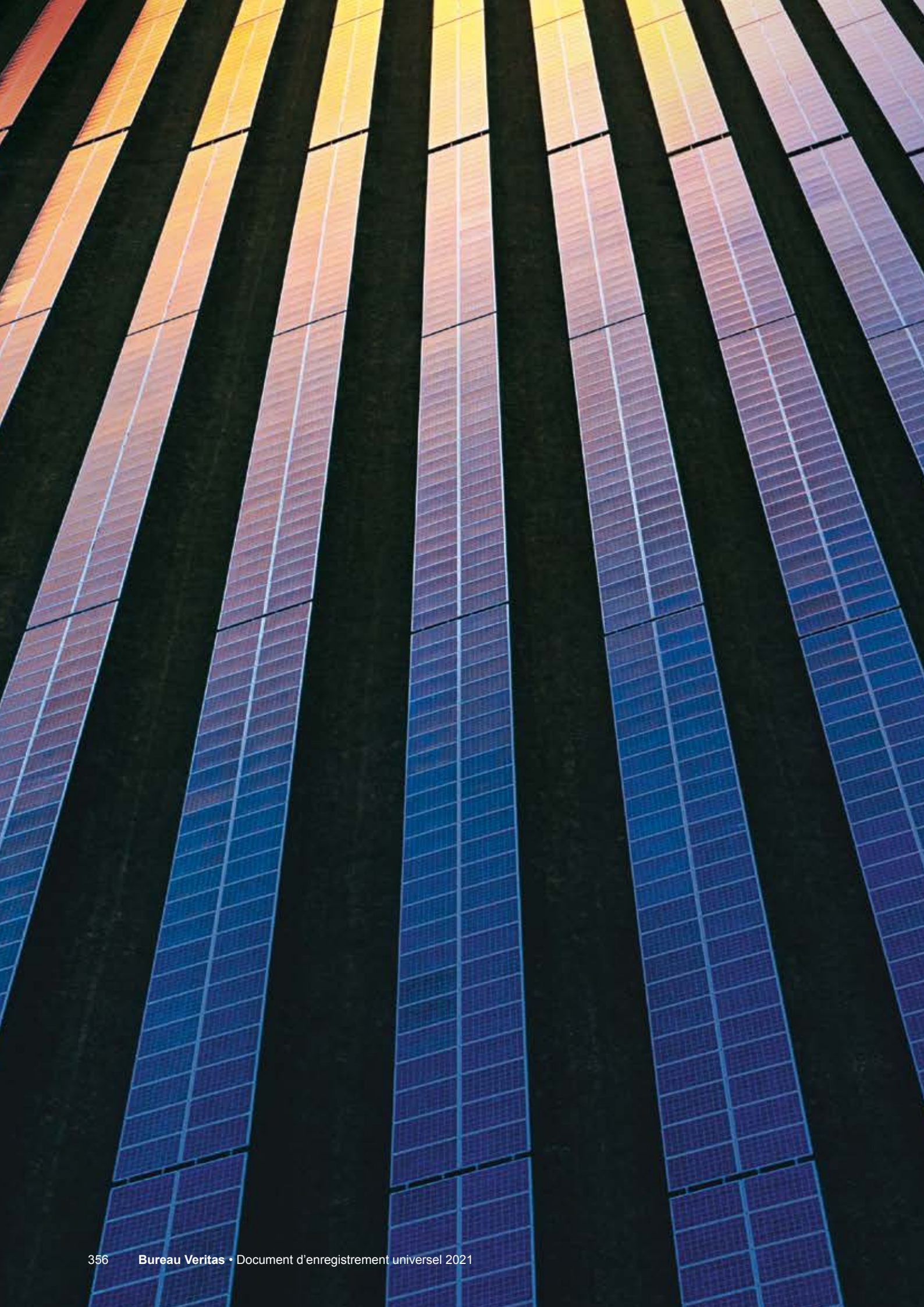
En l'état actuel, l'issue de ce litige reste incertaine bien que les avocats de BVG soient optimistes sur la décision d'appel. Sur la base des provisions passées par le Groupe, et en l'état des informations connues à ce jour, la Société considère, après prise en compte des avis de ses avocats, que ce sinistre n'aura pas d'impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

4.4.2 POSITIONS FISCALES INCERTAINES

Bureau Veritas SA et certaines filiales du Groupe font l'objet de vérification de comptabilité ou ont reçu des propositions de rectification qui ont engendré des discussions avec les autorités locales compétentes au stade contentieux ou précontentieux.

À ce stade d'avancement des dossiers en cours et sur la base des informations connues à ce jour, le Groupe considère que ces risques, contrôles ou redressements ont donné lieu au montant approprié des positions fiscales incertaines constatées dans les états financiers consolidés du Groupe.

Il n'existe pas d'autres enquêtes ou procédures gouvernementales, administratives, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont le Groupe soit menacé) susceptibles d'avoir ou ayant eu, au cours des six derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe. Les provisions pour litiges comptabilisées par le Groupe sont présentées dans la Note 27 annexée aux états financiers, figurant dans la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, du présent Document d'enregistrement universel. Cette note reste d'actualité s'agissant des litiges fiscaux relatifs aux impôts qui ne relèvent pas d'IAS 12.



RAPPORT D'ACTIVITÉ

5.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	358	5.3 FLUX DE TRÉSORERIE ET FINANCEMENT	372
5.1.1 Forte croissance du chiffres d'affaires au cours de l'exercice	358	5.3.1 Flux de trésorerie	372
5.1.2 Une approche <i>bolt-ons</i> sélective et disciplinée en matière de fusions et acquisitions (M&A)	359	5.3.2 Financement	375
5.1.3 Lancement d'une solution ESG : avec Clarity, Bureau Veritas permet aux entreprises d'apporter transparence et crédibilité à leurs engagements ESG	360	5.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'APPROBATION DES COMPTES	379
5.1.4 L'engagement RSE de Bureau Veritas reconnu par les agences de notation extra-financière et euronext	361	5.5 TENDANCES POUR L'EXERCICE 2022	380
5.1.5 Shawn Till nommé Vice-Président exécutif de la division Matières Premières, Industrie & Infrastructures de Bureau Veritas en Amérique du Nord	361	5.6 DÉFINITIONS ET RAPPROCHEMENT DES INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE AVEC LES INDICATEURS IFRS	380
5.1.6 Une situation financière solide	361	5.6.1 Croissance	380
5.1.7 Indexation des conditions financières du crédit syndiqué sur des indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	362	5.6.2 Résultat opérationnel ajusté et marge opérationnelle ajustée	381
5.1.8 Détection d'une cyber-attaque	362	5.6.3 Taux effectif d'impôt ajusté	382
5.1.9 Annonce de la Stratégie 2025 visant à porter la création de valeur du Groupe au niveau supérieur	362	5.6.4 Résultat net ajusté	382
5.2 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS	363	5.6.5 Flux de trésorerie disponible	382
5.2.1 Chiffre d'affaires	363	5.6.6 Endettement financier	383
5.2.2 Résultat opérationnel	364	5.6.7 EBITDA consolidé	383
5.2.3 Résultat opérationnel ajusté	364	5.7 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET COMMERCIALE	383
5.2.4 Résultat financier	365	5.8 CONTRATS IMPORTANTS	383
5.2.5 Impôts sur les résultats	366		
5.2.6 Résultat net part du Groupe	366		
5.2.7 Résultat net ajusté part du Groupe	366		
5.2.8 Résultat par activité	367		

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme 

Ce rapport est destiné à rendre compte des résultats et de l'activité du Groupe pendant l'exercice clos le 31 décembre 2021. Il est établi sur la base des comptes consolidés 2021, figurant au chapitre 6 – États financiers, du présent Document d'enregistrement universel.

Les indicateurs alternatifs de performance présentés dans ce chapitre sont définis et rapprochés avec les indicateurs IFRS dans la section 5.6 – Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS, du présent Document d'enregistrement universel.

5.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

5.1.1 FORTE CROISSANCE DU CHIFFRES D'AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE

En 2021, le chiffre d'affaires du Groupe a augmenté de 9,4 % sur une base organique, bénéficiant de l'amélioration des marchés finaux dans la plupart des activités et du retour à un environnement opérationnel plus normal par rapport à 2020. Au quatrième trimestre, la croissance organique a été limitée à 2,5 %, impactée par la cyber-attaque survenue en novembre 2021. Sans cela, la croissance aurait atteint 4,5 % au dernier trimestre et 9,9 % pour l'ensemble de l'exercice 2021.

Cette évolution se traduit comme suit par activité :

- plus de la moitié du portefeuille (y compris Biens de consommation, Certification et Bâtiment & Infrastructures) s'est fortement redressée, avec une croissance organique moyenne de 13,3 %. L'activité Biens de consommation a été la plus performante, en hausse de 15,7 % sur l'exercice (dont 9,5 % de croissance au dernier trimestre), grâce à l'Asie, à la reprise des lancements de produits et à des bases de comparaison favorables. L'activité Certification (en hausse de 15,4 %) a bénéficié du rattrapage des audits, de l'effet de recertification de certains schémas et de la forte dynamique des services de certification en matière de responsabilité d'entreprise et de développement durable. L'activité Bâtiment & Infrastructures a surpassé la moyenne du Groupe avec une augmentation de 11,8 % en 2021, car elle a bénéficié d'une forte dynamique sur ses trois plateformes (Amériques, Asie et Europe) ;
- un cinquième du portefeuille (l'activité Industrie) a enregistré une croissance du chiffre d'affaires de 7,5 % sur une base organique au cours de l'exercice, grâce à une forte activité commerciale, en particulier dans le segment *Power & Utilities*, y compris les énergies renouvelables ;
- moins d'un tiers du portefeuille (Agroalimentaire & Matières Premières et Marine & *Offshore*) a connu une croissance de 4,6 % en moyenne sur une base organique. L'activité Agroalimentaire & Matières Premières a été soutenue par des conditions de marché très favorables dans le segment Métaux & Minéraux (en hausse de 15,8 % sur une base organique), ainsi que par les Services aux gouvernements (en hausse de 7,5 %). Néanmoins, le segment Produits Pétroliers et Pétrochimiques a continué à souffrir de la baisse de la demande. Le segment Marine & *Offshore* a été principalement alimenté par les niveaux d'activité élevés dans le sous-segment Navires en service (*Core*).

5.1.2 UNE APPROCHE *BOLT-ON* SÉLECTIVE ET DISPLINÉE EN MATIÈRE DE FUSIONS ET ACQUISITIONS (M&A)

Au cours de l'exercice 2021, Bureau Veritas a réalisé six transactions de fusions-acquisitions (M&A) sur les axes prioritaires de sa stratégie. Celles-ci représentent environ 48,0 millions d'euros de chiffre d'affaires annualisé (soit 1,0 % du chiffre d'affaires 2021 du Groupe) :

	Chiffre d'affaires annualisé	Pays	Date	Domaine d'expertise
Bâtiment & Infrastructures				
PreScience	env. 21 millions d'euros	États-Unis	Décembre 2021	Services de gestion de projet et de gestion de la construction, pour le domaine des Infrastructures de Transport
Cybersécurité				
Secura B.V.	env. 10 millions d'euros	Pays-Bas	Janvier 2021	Services de test, d'audit, de formation et de certification de sécurité couvrant les personnes, l'organisation et la technologie (réseaux, systèmes, applications et données)
Biens de consommation				
Zhejiang Jianchuang Testing Technology Services Company Limited	env. 1,5 millions d'euros	Chine	Février 2021	Tests de produits textiles qui se concentrent sur les marques nationales et les <i>e-shops</i> en Chine
AET France	2 millions d'euros	France	Septembre 2021	Tests en laboratoire, développement de produits et tests liés à leur durabilité pour le marché des Biens de consommation
Énergies renouvelables				
Bradley Construction Management	11 millions d'euros	États-Unis	Mars 2021	Services de gestion de la construction pour le secteur des énergies renouvelables
Certification liée au développement durable				
HDAA Australia	env. 3 millions d'euros	Australie	Avril 2021	Expertise en audit et évaluation axée sur le secteur de la santé et des services à la personne

Le *pipeline* d'opportunités reste fourni et le Groupe continuera à déployer une stratégie d'acquisitions *bolt-on* sélective, dans des domaines d'activité stratégiques (notamment dans le Bâtiment & Infrastructures, les Énergies Renouvelables, les Biens de consommation, les Technologies, et la Cybersécurité).

Bâtiment & Infrastructures

Bureau Veritas a acquis PreScience, un leader américain des services de gestion de projet et de gestion de la construction, spécialisé dans le domaine des Infrastructures de Transport, et hautement reconnu pour son expertise dans les autoroutes, les ponts et le transport ferroviaire. Créée en 2013, PreScience suit tout le cycle de vie des projets de construction, du développement de la conception jusqu'à la clôture du projet. PreScience est l'une des principales sociétés californiennes de gestion de projet et de gestion de la construction, ainsi que d'ingénierie et d'inspection dans ce secteur.

Cybersécurité

L'acquisition de Secura B.V. (à commencer par une prise de participation majoritaire), une société de services indépendante spécialisée dans les services de cybersécurité, sera une pierre angulaire de la stratégie de Bureau Veritas en matière de cybersécurité. Avec une expertise et des capacités solides, Secura propose une approche holistique de la sécurité en identifiant et en évaluant les risques de cybersécurité selon les normes, cadres et programmes de certification en vigueur. La société est active dans tous les secteurs, en particulier sur les marchés de la technologie, de l'énergie, de l'industrie, de l'automobile, de la finance, du secteur public et de la santé. En outre, elle détient une vaste gamme d'accréditations et de licences de premier ordre pour offrir des services de test et de certification relatifs à la sécurité selon un certain nombre de normes.

Biens de consommation

Bureau Veritas a fait l'acquisition d'AET France, société de tests basée en France, proposant des services de développement de produits, de gestion de projet et de tests d'expérience utilisateur pour le marché des Biens de consommation. Cette acquisition renforce la position de BV sur le marché de détail européen des Biens de consommation.

Le Groupe accélère par ailleurs sa stratégie de diversification de la division Biens de consommation vers le marché intérieur chinois et les marques en ligne grâce à l'acquisition de Zhejiang Jianchuang Testing Technology Services Company Limited ⁽¹⁾.

Énergies renouvelables

Bradley Construction Management a été acquis aux États-Unis, où il est un acteur de premier plan dans le secteur des énergies renouvelables. L'acquisition de Bradley Construction Management contribue à la fois à la diversification et à la croissance de Bureau Veritas dans le secteur.

Certification liée au développement durable

Bureau Veritas a acquis HDAA Australia Pty Ltd, l'agence *leader* en matière d'audit des services à la personne en Australie. HDAA est une agence d'audit et d'évaluation accréditée qui s'engage à fournir l'excellence dans la prestation de services pour le secteur de la santé et des services à la personne sur un large éventail de normes fédérales et étatiques. Grâce à cette acquisition, Bureau Veritas renforce son offre liée au développement durable avec une expertise de premier plan dans les services d'audit et d'évaluation des services sociaux, de la santé et du handicap.

5.1.3 LANCEMENT D'UNE SOLUTION ESG : AVEC CLARITY, BUREAU VERITAS PERMET AUX ENTREPRISES D'APPORTER TRANSPARENCE ET CRÉDIBILITÉ À LEURS ENGAGEMENTS ESG

Le 8 décembre 2021, Bureau Veritas a annoncé le lancement de Clarity, une suite de solutions qui aide les entreprises à gérer leur feuille de route ESG et à suivre les progrès de leurs stratégies de durabilité. Avec Clarity, Bureau Veritas accompagne ses clients sur de nombreux sujets, allant du Social, de la Santé et de la Sécurité, de l'Environnement, de la Biodiversité, du Changement climatique, de l'Éthique des affaires et de l'Approvisionnement responsable, au Bien-être animal, à l'Efficacité énergétique ou encore à la Gestion des déchets.

Bureau Veritas a développé Clarity, qui fait partie de la Ligne Verte BV de services et solutions, pour aider les décideurs de toutes les organisations à rendre leurs engagements ESG crédibles. S'appuyant sur la présence mondiale de BV (plus de 140 pays) et sur près de 200 ans d'expertise en tant que société de TIC indépendante, cette solution intégrée offre :

- **Précision** : grâce aux modules d'évaluation de Clarity, spécifiques à chaque industrie, les entreprises peuvent mesurer sur le terrain l'efficacité de la mise en œuvre de leur feuille de route en matière de durabilité ;

- **Fiabilité** : les entreprises peuvent rendre leurs communications sur la durabilité plus crédibles. Avec BV, elles peuvent s'appuyer sur un partenaire de confiance, reconnu mondialement pour son indépendance et son impartialité ;
- **Efficacité** : les entreprises peuvent piloter efficacement leurs stratégies de durabilité via un tableau de bord digital où toutes les observations terrain sont agrégées et triées pour faciliter la priorisation des actions ;
- **Simplicité** : les entreprises peuvent utiliser les grilles d'évaluation standards élaborées par BV pour une mise en œuvre rapide ou opter pour de la personnalisation afin d'intégrer leurs besoins spécifiques.

Clarity aide les organisations à mettre en action leurs stratégies de durabilité. En évaluant le niveau de maturité le long de la chaîne de valeur, Clarity permet d'identifier clairement là où il est nécessaire de focaliser les efforts et mobiliser les ressources.

1) Signature le 4 février 2021

5.1.4 L'ENGAGEMENT RSE DE BUREAU VERITAS RECONNU PAR LES AGENCES DE NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE ET EURONEXT

Bureau Veritas aide les entreprises, les gouvernements et les autorités publiques à réduire leurs risques en termes de santé, de qualité, de sécurité, de protection de l'environnement et de responsabilité sociale. Ces défis sont au cœur des aspirations sociétales. Être une entreprise *Business to Business to Society* s'accompagne d'un devoir : être exemplaire en termes de développement durable en interne et être un modèle pour l'industrie en termes d'impact positif sur les personnes et la planète.

L'engagement du Groupe en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) est d'agir de manière responsable afin de Bâtir un Monde Meilleur.

Cet engagement a été une nouvelle fois reconnu par plusieurs agences de notation extra-financière au cours du troisième trimestre, témoignant ainsi des efforts constants de Bureau Veritas en matière de développement durable. Depuis le 17 septembre 2021, Bureau Veritas est listé au CAC 40 ESG, indice Euronext destiné à identifier les 40 sociétés qui démontrent les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Les notations extra-financières mises à jour au cours de l'exercice 2021 sont les suivantes :

- S&P Global – *Corporate Sustainability Assessment* – *Dow Jones Sustainability Indices (DJSI)*, l'une des principales agences de notation à l'échelle mondiale pour ce qui concerne l'évaluation du développement durable. Les DJSI, y compris le Dow Jones Sustainability World Index (DJSI World), ont été lancés en 1999 en tant que série pionnière d'indices de référence mondiaux en matière de développement durable. Le Groupe a obtenu un score de 85/100, alors que la moyenne du secteur s'établit à 34/100. Dans les trois critères évalués - Gouvernance & Économie, Environnement et Social - ses résultats se situent entre 85 et 86. Bureau Veritas s'est classé numéro 1 dans la catégorie Industrie des Services Professionnels, comprenant le secteur du TIC, et compte parmi les entreprises les plus performantes au monde en matière de développement durable ;

- Vigeo-Eiris (V.E), l'une des principales agences européennes de notation ESG et membre du groupe Moody's, a noté Bureau Veritas avec une note de 66/100, selon 38 critères ESG. Avec ce résultat, Bureau Veritas se classe au 4^{ème} rang de son secteur d'activité parmi plus de 100 entreprises ;
- EcoVadis, l'un des organismes de notation du développement durable et de la RSE les plus grands et fiables au monde, a décerné à Bureau Veritas une médaille Platine, le niveau de développement durable le plus élevé attribué à une entreprise, avec un score de 78/100 en 2021. Ce résultat place Bureau Veritas parmi le top 1 % des entreprises évaluées par EcoVadis ;
- ISS ESG, l'une des principales agences de notation des investissements durables dans le monde, a décerné à Bureau Veritas le score de C+ et l'a distingué de nouveau comme une entreprise « Prime », dans son évaluation 2021. Le statut « Prime » signifie que Bureau Veritas remplit les critères exigeants d'ISS ESG relatifs aux performances en matière de développement durable dans son secteur.

Parmi les autres notations du Groupe : notation AA par MSCI ou encore notation B par CDP.

En complément des actions déployées dans le cadre de ses propres opérations, Bureau Veritas, à travers sa Ligne Verte BV de services et solutions, donne les moyens aux organisations de mettre en œuvre, mesurer et atteindre leurs objectifs de développement durable. Le champ d'expertise de la Ligne Verte BV couvre les sujets ESG dans 5 domaines spécifiques :

- Ressources & Production ;
- Consommation & Traçabilité ;
- Bâtiment & Infrastructures ;
- Nouvelles Mobilités ;
- Social, Éthique & Gouvernance.

5.1.5 SHAWN TILL NOMMÉ VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF DE LA DIVISION MATIÈRES PREMIÈRES, INDUSTRIE & INFRASTRUCTURES DE BUREAU VERITAS EN AMÉRIQUE DU NORD

Le 1^{er} septembre 2021, Shawn Till a été nommé Vice-Président exécutif Matières Premières, Industrie & Infrastructures (CIF), Amérique du Nord. Basé à New York, aux États-Unis, Shawn Till a rejoint le Comité exécutif du Groupe et reporte à Didier Michaud-

Daniel, Directeur Général. Shawn Till apporte une riche expérience, reposant notamment sur 13 années dans le secteur de la construction et du génie civil. En 2006, il a co-fondé Primary Integration, avant son rachat par Bureau Veritas en 2017.

5.1.6 UNE SITUATION FINANCIÈRE SOLIDE

Au 31 décembre 2021, la dette financière nette ajustée du Groupe a baissé par rapport au niveau du 31 décembre 2020. Bureau Veritas disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie disponibles de 1,4 milliard d'euros et d'une ligne de crédit confirmée non tirée de 600 millions d'euros. Le Groupe bénéficie d'une structure financière solide ne présentant aucune échéance à refinancer avant 2023.

Compte tenu de sa solidité financière, Bureau Veritas n'a pas tiré la ligne de crédit additionnelle de 500 millions d'euros mise en place en avril 2020, durant la pandémie, et expirant en avril 2021.

Au 31 décembre 2021, le ratio dette financière nette ajustée / EBITDA a diminué pour s'établir à 1,10x (à comparer à 1,80x au 31 décembre 2020) et le ratio EBITDA / charges financières nettes consolidées était de 16,33x. Au 31 décembre 2021, le ratio dette financière nette ajustée / EBITDA devait être inférieur à 3,5x et, uniquement pour les US Private Placement, le ratio EBITDA / charges financières nettes consolidées devait être supérieur à 5,5x.

La maturité moyenne de la dette financière du Groupe était à 4,3 ans alors que le coût moyen de la dette au cours de l'exercice était de 2,3 % hors impact IFRS 16 (contre 2,6 % en 2020, hors impact IFRS 16).

5.1.7 INDEXATION DES CONDITIONS FINANCIÈRES DU CRÉDIT SYNDIQUÉ SUR DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Le 24 février 2021, Bureau Veritas a annoncé la signature d'un avenant de son crédit syndiqué d'un montant de 600 millions d'euros signé en 2018, afin d'y intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. La performance sociale et environnementale de Bureau Veritas sera désormais prise en compte dans le calcul du coût de financement de son crédit syndiqué. Celle-ci sera mesurée à la lumière des objectifs ESG quantitatifs que le Groupe s'est fixés à horizon 2025.

Les trois critères extra-financiers sélectionnés pour être intégrés au calcul du coût du financement du crédit syndiqué sont les suivants : le taux total d'accidents⁽¹⁾ (TAR) ; le taux de féminisation à des postes de direction⁽²⁾ ainsi que les émissions⁽³⁾ de CO₂ par employé (en tonnes par an).

5.1.8 DÉTECTION D'UNE CYBER-ATTAQUE

Le 22 novembre 2021, Bureau Veritas a annoncé que son système de cybersécurité avait détecté une cyber-attaque le samedi 20 novembre 2021.

En réponse, toutes les procédures de cybersécurité du Groupe ont été immédiatement activées. De manière préventive, la décision avait été prise de mettre temporairement ses serveurs et ses données offline, afin de protéger ses clients et l'entreprise, tandis que de plus amples investigations et des mesures correctives étaient en cours. Ces opérations ont généré une indisponibilité ou un ralentissement partiels des services et des interfaces clients.

Le 2 décembre 2021, Bureau Veritas a annoncé que, grâce aux mesures de prévention et d'urgence prises au travers de ses systèmes de cybersécurité, toutes les activités du Groupe ont pu continuer à fonctionner. En date du 2 décembre, plus de 80 % des opérations de Bureau Veritas fonctionnaient à un niveau normal, tandis que certaines zones géographiques du Groupe continuaient à voir leur système IT fonctionner à un rythme plus ralenti.

Les équipes de Bureau Veritas, accompagnées d'experts IT de premier rang, ont été pleinement mobilisées et ont tout mis en œuvre pour assurer la continuité des opérations et minimiser l'impact sur les clients, les employés et les partenaires du Groupe. Le Groupe a également saisi les autorités compétentes et déclenché ses polices d'assurance cybersécurité.

Le Groupe considère que toutes ses opérations fonctionnent à un niveau normal depuis le début de l'année 2022. Néanmoins, il reste des coûts de réponse à l'incident début 2022.

Globalement, le Groupe estime que l'impact de la cyber-attaque (entièrement comptabilisé au quatrième trimestre 2021) sera d'environ 25 millions d'euros sur le chiffre d'affaires du Groupe (environ 50 points de base d'impact sur la croissance organique du Groupe en année pleine).

5.1.9 ANNONCE DE LA STRATÉGIE 2025 VISANT À PORTER LA CRÉATION DE VALEUR DU GROUPE AU NIVEAU SUPÉRIEUR

Le 3 décembre 2021, Bureau Veritas a organisé une Journée Investisseurs au cours de laquelle Didier Michaud-Daniel, Directeur Général, François Chabas, Vice-Président exécutif en charge de la Finance, Eduardo Camargo, Vice-Président exécutif en charge du Développement commercial et de la Transformation, Ségolène de Rose, Vice-Présidente Senior en charge de la Stratégie et des Fusions-Acquisitions, et Helen Bradley, Vice-Présidente Exécutive

en charge des Ressources Humaines, ont présenté la stratégie 2025 du Groupe et ses ambitions financières.

La direction stratégique ainsi que les ambitions financières et extra-financières à horizon 2025 sont présentées dans la section 1.4 – La stratégie et les objectifs du Groupe, du présent Document d'enregistrement universel.

1) TAR : *taux total d'accidents (nombre d'accidents avec et sans arrêt de travail x 200 000 / nombre d'heures travaillées).*

2) *Proportion de femmes du Comité exécutif à la Bande II (grade interne correspondant à un poste de direction) dans le Groupe (nombre de femmes en équivalent temps plein occupant un poste de direction / nombre total d'équivalents temps plein occupant des postes de direction).*

3) *Émissions de gaz à effet de serre des bureaux et laboratoires, tonnes de CO₂ équivalent par employé et par an pour les émissions nettes correspondant aux scopes 1, 2 et 3 (émissions relatives aux déplacements professionnels).*

5.2 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS

(en millions d'euros)	2021	2020	Variation
Chiffre d'affaires	4 981,1	4 601,0	+ 8,3 %
Achats et charges externes	(1 394,0)	(1 350,3)	
Frais de personnel	(2 565,6)	(2 343,5)	
Autres charges	(302,7)	(499,8)	
Résultat opérationnel	718,8	407,4	+ 76,4 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	0,1	
Résultat financier	(73,3)	(137,8)	
Résultat avant impôts	645,5	269,7	+ 139,3 %
Impôts sur les résultats	(199,3)	(130,8)	
Résultat net	446,2	138,9	+ 221,2 %
Intérêts minoritaires	25,3	13,6	
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	420,9	125,3	+ 235,9 %

5.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Sur l'ensemble de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires de Bureau Veritas s'établit à 4 981,1 millions d'euros, en hausse de 8,3 % par rapport à l'exercice 2020. La croissance se compose :

- d'une croissance organique de 9,4 % ;
- d'une variation de périmètre de 0,1 % ; et
- d'un impact négatif des variations de taux de change de 1,2 %, principalement du fait de la dépréciation des devises de certains pays émergents et du dollar américain et des devises corrélées face à l'euro.

Les méthodes de calcul retenues pour déterminer les composantes de la croissance du chiffre d'affaires sont présentées dans la section 5.6 – Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS, du présent Document d'enregistrement universel.

5.2.2 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 718,8 millions d'euros en 2021, en très forte hausse de 76,4 % par rapport au résultat opérationnel de 2020.

Les charges liées aux Achats et charges externes et Frais de personnel ont été globalement en hausse de 7,2 %. Les autres charges ont baissé de 39,4 %, principalement du fait des dotations aux provisions et aux amortissements.

5.2.3 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant prise en compte des éléments d'ajustement tel que décrit dans la section 5.6 – Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS et la Note 4 – Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS de la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, du présent Document d'enregistrement universel.

Le tableau ci-dessous présente le calcul détaillé du résultat opérationnel ajusté en 2021 et 2020 :

(en millions d'euros)	2021	2020	Variation
Résultat opérationnel	718,8	407,4	+ 76,4 %
Amortissement des actifs incorporels issus des acquisitions	64,1	132,8	
Dépréciation et mise au rebut d'actifs immobilisés	4,9	34,6	
Charges de restructuration	6,9	26,5	
Résultats de cessions d'activités et autres charges et produits relatifs aux acquisitions	7,1	13,7	
Total des éléments d'ajustement	83,0	207,6	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ	801,8	615,0	+ 30,4 %

Les éléments d'ajustement de l'exercice s'élèvent à 83,0 millions d'euros, à comparer à 207,6 millions d'euros en 2020, et se décomposent de la façon suivante :

- 64,1 millions d'euros d'amortissement des actifs incorporels issus des acquisitions ;
- 4,9 millions d'euros de dépréciation et de mise au rebut d'actifs immobilisés liés à la consolidation de laboratoires ;

- 6,9 millions d'euros de charges de restructuration ;
- 7,1 millions d'euros liés principalement à des charges et produits relatifs aux acquisitions ainsi qu'aux résultats de cession d'activités.

Le résultat opérationnel ajusté est en forte expansion de 30,4 % à 801,8 millions d'euros en 2021.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ

(en millions d'euros)	
Résultat opérationnel ajusté au 31 décembre 2020	615,0
Variation organique	+ 196,9
Résultat opérationnel ajusté organique	811,9
Effet périmètre	+ 2,5
Résultat opérationnel ajusté à taux de change constant	814,4
Effet de change	(12,6)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021	801,8

La marge opérationnelle ajustée, exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires s'élève à 16,2 % en 2021, en hausse de 273 points de base par rapport à 2020. Exprimée à taux de change constant, la marge opérationnelle ajustée a augmenté de 280 points de base en 2021 pour s'établir à 16,2 %. L'effet de change a eu un effet négatif (- 7 points de base) sur la marge opérationnelle ajustée en 2021.

ÉVOLUTION DE LA MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE

(en pourcentage et points de base)

Marge opérationnelle ajustée au 31 décembre 2020	13,4 %
Variation organique	+ 278 pb
Marge opérationnelle ajustée organique	16,2 %
Effet périmètre	+ 2 pb
Marge opérationnelle ajustée à taux de change constant	16,2 %
Effet de change	(7) pb
MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE AU 31 DÉCEMBRE 2021	16,1 %

Toutes les activités ont enregistré des marges organiques plus élevées grâce à l'effet de levier opérationnel dans un contexte de reprise du chiffre d'affaires, et bénéficiant des mesures de maîtrise des coûts prises lors de l'exercice précédent.

Les activités qui ont connu la meilleure amélioration des marges sont les Biens de consommation, la Certification et le Bâtiment & Infrastructures qui ont le plus rebondi après les mesures de confinement prises au cours de l'année précédente. Ensemble, elles ont représenté la majeure partie de l'augmentation organique de la marge du Groupe au cours de l'exercice 2021.

5.2.4 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier du Groupe comprend essentiellement les intérêts et l'amortissement des frais d'émission de la dette, les produits reçus au titre de prêts, des titres de créances ou de capital ou autres instruments financiers détenus par le Groupe et les plus ou moins-values sur titres de placement ainsi que les pertes et gains sur opérations en devises et l'ajustement de juste

valeur des dérivés financiers. Il inclut également les coûts financiers des régimes de retraites, ainsi que le produit ou rendement attendus des actifs de régimes de retraite financés et l'effet de réactualisation des provisions à long terme.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)

	2021	2020
Coût de l'endettement financier brut	(78,7)	(115,3)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	4,0	7,1
Coût de l'endettement financier net	(74,7)	(108,2)
Résultat de change	6,6	(22,2)
Coût financier des régimes de retraites	0,6	(2,9)
Autres	(5,8)	(4,5)
RÉSULTAT FINANCIER	(73,3)	(137,8)

Les charges financières nettes s'élèvent à 73,3 millions d'euros en 2021, à comparer à 137,8 millions d'euros en 2020 :

- la baisse du coût de l'endettement financier net à 74,7 millions d'euros en 2021, à comparer à 108,2 millions d'euros en 2020, provient pour l'essentiel de la diminution du niveau de l'endettement moyen (en raison notamment des remboursements des *US Private Placements*, des emprunts *Schuldschein*, du Crédit Syndiqué au cours de l'année 2020 et d'une émission obligataire en janvier 2021) et des frais de remboursement anticipé des *US Private Placements* bilatéraux et des tranches *Schuldschein* à taux fixe intervenus en 2020 ;

- le résultat de change du Groupe se compose de gains et pertes de change résultant de la variation des devises sur des actifs et passifs des filiales du Groupe, libellés dans une monnaie différente de leur monnaie fonctionnelle. En 2021, l'appréciation du dollar américain face à l'euro et l'appréciation du dollar américain et de l'euro face à la plupart des devises de pays émergents ont ainsi généré un gain de 6,6 millions d'euros, à comparer à une perte de 22,2 millions d'euros lors de l'exercice précédent ;
- par ailleurs, le coût financier des régimes de retraite a baissé en 2021. Il correspond à un produit de 0,6 millions d'euros en 2021 à comparer à une charge de 2,9 millions d'euros en 2020.

5.2.5 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôt sur les résultats consolidés s'élève à 199,3 millions d'euros en 2021 contre 130,8 millions d'euros en 2020. Le taux effectif d'impôt (TEI), représentant la charge d'impôt divisée par le montant du résultat avant impôt, représente 30,9 % en 2021 (48,5 % en 2020). Le taux effectif d'impôt ajusté est de 30,1 %, en baisse de 6,5 points par rapport à 2020.

Il correspond au TEI corrigé de l'effet d'impôt sur les éléments d'ajustements. La baisse observée résulte notamment de l'atténuation du poids des coûts fiscaux tels que les retenues à la source et contributions sur la valeur ajoutée (France et Italie) qui ne sont pas directement calculés sur le résultat taxable, ainsi que la baisse des impôts en France (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - CVAE et taux d'impôt sur les sociétés).

ÉVOLUTION DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

(en millions d'euros)	2021	2020
Résultat avant impôt	645,5	269,7
Charge d'impôt	(199,3)	(130,8)
Taux Effectif d'impôt (TEI)	30,9 %	48,5 %
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (TEI) AJUSTÉ	30,1 %	36,6 %

5.2.6 RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

Le Résultat net part du Groupe de l'exercice ressort à 420,9 millions d'euros, en très forte hausse de 235,9 %, à comparer à 125,3 millions d'euros en 2020.

Le bénéfice net par action (BPA) s'élève à 0,93 euro, à comparer à 0,28 euro en 2020.

5.2.7 RÉSULTAT NET AJUSTÉ PART DU GROUPE

Le résultat net ajusté part du Groupe est défini comme le Résultat net part du Groupe ajusté des éléments d'ajustement nets d'impôt tel que décrit dans la section 5.6 – Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS et la Note 4 – Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS de la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, du présent Document d'enregistrement universel.

Le tableau ci-dessous présente le calcul détaillé du résultat net ajusté part du Groupe en 2021 et 2020 :

(en millions d'euros)	2021	2020
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	420,9	125,3
BPA ^(a) (en euro par action)	0,93	0,28
Éléments d'ajustement	83,0	207,6
Résultat net des activités destinées à être cédées	-	-
Effet d'impôt sur les éléments d'ajustement	(20,0)	(43,8)
Intérêts minoritaires	(3,1)	(3,9)
RÉSULTAT NET AJUSTÉ PART DU GROUPE	480,8	285,2
BPA ajusté ^(a) (en euro par action)	1,07	0,64

(a) Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions de 450 921 434 en 2021 et de 448 616 542 en 2020.

Le Résultat net ajusté part du Groupe s'élève à 480,8 millions d'euros, en forte hausse de 68,6 % par rapport à 2020.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ PART DU GROUPE

(en millions d'euros)

Résultat net ajusté part du Groupe au 31 décembre 2020	285,2
Variation organique et effet périmètre	+205,4
Résultat net ajusté part du Groupe à taux de change constant	490,6
Effet de change	(9,8)
RÉSULTAT NET AJUSTÉ PART DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2021	480,8

Le bénéfice net ajusté par action (ou résultat net ajusté par action) s'élève à 1,07 euro en 2021, à comparer à 0,64 euro en 2020.

5.2.8 RÉSULTAT PAR ACTIVITÉ

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

(en millions d'euros)	2021	2020	Totale	Croissance		
				Croissance organique	Effet périmètre	Effet de change
Marine & Offshore	375,2	366,7	+ 2,3 %	+ 3,3 %	-	(1,0) %
Agroalimentaire & Matières Premières	1 065,2	1 029,6	+ 3,5 %	+ 4,6 %	(0,2) %	(0,9) %
Industrie	1 013,5	965,6	+ 5,0 %	+ 7,5 %	-	(2,5) %
Bâtiment & Infrastructures	1 458,4	1 314,1	+ 11,0 %	+ 11,8 %	(0,2) %	(0,6) %
Certification	398,2	339,6	+ 17,3 %	+ 15,4 %	+ 3,3 %	(1,4) %
Biens de consommation	670,6	585,4	+ 14,6 %	+ 15,7 %	+ 0,1 %	(1,2) %
TOTAL GROUPE	4 981,1	4 601,0	+ 8,3 %	+ 9,4 %	+ 0,1 %	(1,2) %

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ PAR ACTIVITÉ

(en millions d'euros)	Résultat opérationnel ajusté				Marge opérationnelle ajustée				
	2021	2020	Variation	2021	2020	Variation totale (points de base)	Variation organique	Effet périmètre	Effet de change
Marine & Offshore	84,1	80,4	+ 4,6 %	22,4 %	21,9 %	+ 47	+ 82	-	(35)
Agroalimentaire & Matières Premières	142,5	125,0	+ 14,0 %	13,4 %	12,1 %	+ 124	+ 124	+ 3	(3)
Industrie	126,6	108,0	+ 17,2 %	12,5 %	11,2 %	+ 130	+ 133	+ 8	(11)
Bâtiment & Infrastructures	208,7	144,7	+ 44,2 %	14,3 %	11,0 %	+ 330	+ 331	+ 6	(7)
Certification	75,5	53,7	+ 40,6 %	19,0 %	15,8 %	+ 315	+ 362	(31)	(16)
Biens de consommation	164,4	103,2	+ 59,3 %	24,5 %	17,6 %	+ 689	+ 679	(1)	+ 11
TOTAL GROUPE	801,8	615,0	+ 30,4 %	16,1 %	13,4 %	+ 273	+ 278	+ 2	(7)

Marine & Offshore

L'activité Marine & Offshore affiche une croissance organique robuste de 3,3 % sur l'exercice 2021. Au quatrième trimestre, le chiffre d'affaires organique était globalement stable (négatif de 0,1 %), reflet d'une base de comparaison difficile. La performance organique de l'exercice s'explique principalement par :

- une baisse faible à un chiffre dans l'activité Nouvelles constructions (40 % du chiffre d'affaires de la division), reflétant le ralentissement des prises de nouvelles commandes au cours de l'exercice précédent (notamment en Asie, compte tenu des délais d'exécution), et par rapport à une base de comparaison plus difficile ;
- une croissance élevée à un chiffre dans le sous-segment Navires en service (Core, 45 % du chiffre d'affaires de la division), qui a bénéficié : i) des études occasionnelles visant à améliorer l'efficacité énergétique ; ii) d'un rattrapage des études reportées en 2020 ; iii) de la croissance modérée de la flotte et d'une diminution des navires immobilisés. La flotte classée par Bureau Veritas a continué à augmenter en 2021 (+ 0,7 % sur une base annuelle) dans tous les segments. En fin d'année, la flotte était composée de 11 531 navires, représentant 137,9 millions de tonneaux bruts (GRT) ;
- une croissance faible à un chiffre pour le sous-segment Services (15 % du chiffre d'affaires de la division, Offshore inclus), bénéficiant de la diversification des services. L'activité Offshore a continué à pâtir de l'absence de commandes sur le marché Pétrole & Gaz, même si le rebond des prix du pétrole a entraîné une reprise de l'activité pour les services d'évaluation des risques. L'année 2021 a été marquée par une augmentation significative des investissements dans le secteur de l'énergie éolienne, à la fois sur terre et en mer.

En 2021, le marché du *shipping* a connu un très net rebond, avec de nouvelles commandes mondiales qui ont plus que doublé (en termes de GRT) par rapport à 2020, grâce aux porte-conteneurs et au marché de l'énergie (le gaz essentiellement). Les nouvelles commandes de Bureau Veritas ont atteint 8,0 millions de tonneaux bruts en 2021, soit une hausse de 31,1 % par rapport aux 6,1 millions de tonneaux bruts à la même période de l'exercice précédent. Le carnet de commandes, qui reste très diversifié, se chiffre à 16,3 millions de tonneaux bruts à la fin de l'année, soit une hausse de 15,3 % par rapport à l'exercice précédent, et à comparer à 14,1 millions de tonneaux bruts en 2020. Les marchés des porte-conteneurs et de l'énergie ont montré des signes encourageants de reprise. Dans les deux secteurs, les compagnies maritimes et pétrolières ont choisi ce qui est à ce jour la meilleure technologie de transition : la propulsion au GNL (gaz naturel liquéfié). Bureau Veritas a donc pu tirer parti de sa position dominante dans le secteur du GNL en offrant ses services de classification pour les méthaniers, les navires de ravitaillement en GNL et les navires utilisant le GNL comme carburant.

La marge opérationnelle ajustée de l'exercice s'est améliorée de 47 points de base par rapport à 2020, atteignant 22,4 %. Sur une base organique, elle a augmenté de 82 points de base, bénéficiant du levier opérationnel, d'une maîtrise des coûts et d'un mix positif.

Réalisations en matière de durabilité

Le Groupe a continué de relever les défis de la durabilité et de la transition énergétique en définissant des règlements liés à la sécurité, aux risques et aux exigences de performance en vue d'innover dans les carburants et systèmes de propulsion futurs. Le Groupe a aidé ses clients à s'aligner sur les réglementations environnementales, à mettre en œuvre des solutions durables et à mesurer leurs progrès en matière de décarbonation.

Au cours du dernier trimestre 2021, le Groupe a délivré une Approbation de principe (AiP) à Zéphyr & Borée pour son premier porte-conteneurs à toit ouvert de 1 800 EVP (équivalent vingt

pieds), qui montre qu'il est possible d'utiliser des ailes à propulsion éolienne sur ce type de navires. Le navire est équipé de générateurs à arbre et d'un système de récupération de la chaleur assisté de huit voiles, qui réduit la consommation de carburant. Parmi les options émergentes, la propulsion éolienne est considérée comme une sérieuse option pour réduire fortement les émissions, grâce à l'utilisation d'une source d'énergie gratuite, propre et renouvelable disponible dans le monde entier.

Le Groupe a également délivré une Approbation de principe (AiP) à Hyundai Heavy Industries pour la conception et le développement d'une fondation d'éolienne en mer flottante. Celle-ci a été conçue pour soutenir une éolienne de 10 MW avec une technologie d'amarrage et semi-submersible éprouvée.

Agroalimentaire & Matières Premières

L'activité Agroalimentaire & Matières Premières a enregistré une croissance organique de 4,6 % en 2021, avec des tendances fortes pour le segment Métaux & Minéraux ainsi que pour les Services aux gouvernements. Le quatrième trimestre a enregistré une croissance organique de 2,9 %.

Le segment **Produits Pétroliers et Pétrochimiques (O&P, 31 % du chiffre d'affaires de la division)** a enregistré une baisse organique modérée à un chiffre (avec une amélioration notable au cours du dernier trimestre, en hausse de 0,8 %). Les activités liées aux échanges O&P (Trade) ont encore pâti d'une réduction des volumes de tests en raison d'une baisse de la consommation de carburant (notamment pour le kérosène utilisé dans l'aviation / l'essence), combinée à une forte pression sur les prix. Toutes les régions, hormis la région Moyen-Orient et Afrique (qui a bénéficié de nouveaux services), ont été impactées. Tout au long de l'année, le Groupe a poursuivi sa diversification vers davantage de segments à valeur ajoutée, qui pourraient lui offrir des opportunités de croissance supérieures. Ceux-ci incluent les échantillons soumis, l'analyse des huiles lubrifiantes (OCM), les programmes de marquage de carburant, les biocarburants (fabriqués à partir d'huile animale, par exemple) ou le Gaz naturel liquéfié (GNL).

Le segment **Métaux & Minéraux (M&M, 32 % du chiffre d'affaires de la division)** a réalisé au global une croissance organique à deux chiffres, sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Les activités amonts (*Upstream*, qui représentent près des deux-tiers du segment M&M) ont encore enregistré une forte croissance (en hausse de 17,5 % sur une base organique), principalement grâce aux principales régions du Groupe (Australie, Canada, Amérique latine et Afrique). Elles ont bénéficié d'une activité importante en matière d'exploration et d'expansion minière, principalement due à l'or, au cuivre, au minerai de fer et aux autres métaux de base. Le Groupe a continué à développer avec succès son activité de laboratoires sur site en remportant des contrats importants dans l'ensemble des principales régions minières (dont une mine de cuivre en Amérique latine, une mine d'or en Alaska, et des mines d'or et de cuivre en Australie). Par ailleurs, le Groupe constate un intérêt croissant pour divers métaux, tels que le lithium (pour les batteries de véhicules électriques), et minéraux tels que la potasse destinée aux engrais. Les activités liées aux échanges (*Trade*) ont connu une croissance organique à deux chiffres, en raison d'une forte demande pour tous les produits M&M avec le rétablissement des grandes économies à la suite de la pandémie.

Le segment **Agroalimentaire (23 % du chiffre d'affaires de la division)** a réalisé une performance organique faible à un chiffre au cours de l'année, avec des performances similaires pour les produits agricoles et alimentaires. L'Agro-industrie (amont) a enregistré une forte croissance, bénéficiant de volumes plus élevés concernant la surveillance des champs et des récoltes au Brésil, bien que le quatrième trimestre ait été impacté par de mauvaises récoltes de blé et de sucre. À l'inverse, les activités d'inspection agricole ont été impactées par une baisse des volumes de commerce à la fois en Europe et en Amérique latine (avec la pandémie de Covid-19 et les contraintes liées à la chaîne d'approvisionnement). L'activité Alimentaire a enregistré une croissance robuste grâce à l'activité des essais en laboratoire en Amérique du Nord (ouverture de nouveaux laboratoires), au

Moyen-Orient et en Afrique, tandis que les activités d'inspection ont été impactées par la pandémie, en particulier en Asie-Pacifique. À l'avenir, les facteurs de croissance du segment Agroalimentaire devraient rester forts, du fait de l'augmentation de la population, de la mondialisation de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, des réglementations plus strictes et d'une demande croissante des consommateurs en termes de qualité et de traçabilité des produits. Les consommateurs veulent des aliments sûrs, sains (sans conservateurs), respectueux de la planète (approvisionnement durable de matières premières) et produits localement.

Le segment **Services aux gouvernements** (14 % du chiffre d'affaires de la division) a enregistré une croissance organique élevée à un chiffre au cours de l'année (dont une croissance modérée à un chiffre au quatrième trimestre) grâce à toutes les régions. Une forte croissance a été enregistrée dans les pays africains grâce à la montée en puissance des contrats VOC (Vérification de conformité) en République démocratique du Congo, au Maroc, au Kenya et au Zimbabwe, ainsi que des contrats de guichet unique. Un pourcentage significatif d'inspections a été réalisé à distance au cours de l'année, en particulier pour les contrats VOC en Afrique.

La marge opérationnelle ajustée pour la division Agroalimentaire & Matières Premières est montée à 13,4 %, soit une progression de 124 points de base par rapport à l'exercice précédent. Cela a été favorisé par une augmentation du chiffre d'affaires, un effet de *mix* positif et les mesures prises sur les coûts.

Réalisations en matière de durabilité

Le Groupe renforce la transparence et promeut la durabilité de la ferme à l'assiette, grâce à son expertise sur l'ensemble de la chaîne de valeur au niveau mondial : services d'inspection, d'essais, d'audit et de certification. Il s'engage à soutenir l'utilisation responsable des ressources naturelles et le bien-être animal, et à garantir la fiabilité de chaînes d'approvisionnement complexes, permettant ainsi au consommateur final de prendre des décisions éclairées. Dans le segment Produits Pétroliers et Pétrochimiques, le Groupe teste la teneur en carbone d'origine biologique sur des produits renouvelables grâce aux méthodes C14 aux Pays-Bas. L'autorité néerlandaise des émissions (Dutch Emissions Authority) exige que toutes les entreprises qui produisent, stockent et commercialisent des biocarburants aux Pays-Bas valident l'exactitude du contenu biogénique des biocarburants.

Industrie

Le chiffre d'affaires de l'activité Industrie a enregistré une croissance organique de 7,5 % sur l'ensemble de l'année (dont 1,3 % au quatrième trimestre du fait de la base de comparaison).

Au niveau géographique, la plupart des régions ont enregistré une croissance au cours de l'année avec l'Amérique latine en tête (portée par le Pérou et l'Argentine) ainsi que l'Asie (grâce à la Chine), le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Europe (stimulée par la France et les pays du sud de l'Europe) et le Canada.

Au niveau des marchés, le segment *Power & Utilities (P&U)*, 14 % du chiffre d'affaires de la division) a encore été un moteur de croissance essentiel pour le portefeuille avec une performance organique à deux chiffres en 2021. L'Amérique latine a de nouveau bénéficié à la fois de la montée en puissance des contrats remportés auprès de divers clients spécialisés dans la distribution d'énergie et de l'augmentation du volume de contrats existants, en plus de nouvelles opportunités ciblées (telles que les services d'énergie sur le terrain auprès de services publics). Le *pipeline* de ventes reste très prometteur. En Europe, la croissance a été principalement alimentée par la France (avec de bonnes tendances pour les centrales nucléaires), l'Espagne (production d'énergie), tandis que le Moyen-Orient a bénéficié de plusieurs projets *Capex*.

La transition énergétique gagne en vitesse et la plupart des économies à travers le monde ont fixé des objectifs de zéro émission nette pour leurs pays. Le Groupe constate des opportunités significatives dans la production d'énergies renouvelables mais aussi pour les réseaux électriques, ainsi que les technologies de mobilité électrique et *Power-to-X* pour créer un secteur des transports bas carbone. Tout au long de l'année 2021, des progrès considérables ont été accomplis dans la préparation de la plateforme mondiale des énergies renouvelables, à la fois via l'investissement organique et du *M&A*, grâce à l'acquisition de Bradley Construction Management aux États-Unis. Dans l'éolien en mer, de nouvelles licences d'exploitation (LTO) ont été obtenues pour renforcer la position du Groupe dans le domaine de la certification de projets.

Le segment Pétrole & Gaz (29 % du chiffre d'affaires de la division) a vu sa performance s'améliorer car il a bénéficié non seulement du redémarrage de nombreux projets qui avaient été mis en attente, mais aussi d'une base de comparaison favorable. Les activités liées aux *Opex* (qui représentent les deux-tiers de l'activité Pétrole & Gaz) ont enregistré une croissance organique à deux chiffres car les niveaux d'activité ont redémarré depuis la levée des restrictions. La croissance a été particulièrement bonne en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Afrique. Des acteurs clés du Pétrole & Gaz amorcent leur transition vers une stratégie bas carbone en réduisant les émissions et en modifiant le mix énergétique, notamment grâce au gaz en tant que carburant de transition et aux carburants alternatifs. Cela se traduit par une évolution du carnet de commandes de projets *Capex* du Groupe vers le Gaz et le GNL. Au cours de l'exercice, la croissance a été soutenue par des projets de gaz dans les pays de l'Est, en Amérique latine (portée par le Brésil et l'Argentine) et au Moyen-Orient (grâce aux Émirats arabes unis). À ce jour, la part du segment Pétrole & Gaz dans le chiffre d'affaires du Groupe a baissé significativement pour s'établir à 6 %, dont 2 % sont liés aux *Capex*.

La marge opérationnelle ajustée pour l'exercice a progressé de 130 points de base pour atteindre 12,5 % par rapport à 11,2 % en 2020. Cela s'explique par une augmentation du chiffre d'affaires, les mesures prises sur les coûts et un effet de *mix* positif.

Réalisations en matière de durabilité

En 2021, le Groupe a progressé dans le développement de services de neutralité carbone. À titre d'exemple, il a aidé Anddes, un prestataire de services pour l'industrie minière en Amérique latine, à réduire son empreinte carbone à travers la mise en place de processus verts pour ses actifs industriels.

Bureau Veritas a également été choisi pour entreprendre de nombreux projets d'énergies renouvelables dans plusieurs régions. Parmi ces projets figure la certification du parc éolien en mer Moray West, en Écosse, où le Groupe réalisera la vérification indépendante et la certification complète du projet, y compris l'étude de conception, la surveillance de la fabrication, la surveillance du transport et de l'installation, et la vérification de la mise en service.

Enfin, *Supply-R* a été mis en œuvre avec succès pendant l'exercice, avec plusieurs grands clients internationaux sur différents marchés. Cette solution, qui a été lancée en tant que projet pilote en 2020, a été conçue pour répondre aux nouveaux défis des entreprises relatifs à la fiabilité de leurs réseaux de fournisseurs et pour assurer la continuité de leurs activités en toutes circonstances.

Bâtiment & Infrastructures

L'activité Bâtiment & Infrastructures (*B&I*) a enregistré une croissance organique à deux chiffres (en hausse de 11,8 %) en 2021, grâce à toutes les régions et plus particulièrement à l'Amérique. Le chiffre d'affaires au quatrième trimestre a progressé de 2,5 % sur une base organique.

Une croissance organique à deux chiffres a été atteinte dans les activités liées à la Construction (*Capex*, 52 % du chiffre d'affaires de la division) tandis qu'une croissance élevée à un chiffre a été enregistrée dans les activités des Bâtiments en service (48 % du chiffre d'affaires de la division).

La région Amérique (20 % du chiffre d'affaires de la division) a enregistré une très forte croissance à deux chiffres grâce à une performance remarquable aux États-Unis (en hausse de 35,3 % sur une base organique), résultat à la fois de l'amélioration des conditions de marché, d'un développement commercial important et d'une base de comparaison favorable. Une forte dynamique a été maintenue tout au long de l'exercice pour les services de mise en exploitation de centres de données afin de soutenir le développement du travail à distance. L'assistance à la gestion de vastes projets pour les services liés aux *Opex*, dans tous les secteurs, a aussi grandement contribué à la performance. En Amérique latine, l'activité a bénéficié de la forte reprise au Brésil (en hausse de 45,2 %) grâce à un solide développement commercial en plus de tendances fortes en Argentine et en Colombie.

En Asie-Pacifique (22 % du chiffre d'affaires de la division), le Groupe a enregistré une croissance organique élevée à un chiffre favorisée principalement par la reprise des opérations en Chine (croissance organique de 10,6 %, dont une croissance de 7,2 % au quatrième trimestre) qui ont bénéficié du redémarrage de vastes projets d'infrastructures dans les domaines de l'énergie et des transports. Le Groupe est peu exposé au marché de l'immobilier/résidentiel. À l'avenir, Bureau Veritas espère continuer à bénéficier du soutien apporté par le gouvernement chinois à l'économie du pays, à travers des dépenses d'infrastructure à long terme. Ailleurs, l'Australie a connu une croissance à deux chiffres sur une base organique, favorisée par le déploiement de plusieurs contrats. Au Japon, l'activité s'est améliorée vers la fin de l'exercice du fait d'un rattrapage des activités réglementaires et des services de conformité à la réglementation à mesure que les restrictions de mobilité ont été levées.

En Europe (55 % du chiffre d'affaires de la division), le Groupe a réalisé une croissance organique modérée à un chiffre, principalement du fait de l'Europe du Sud (l'Espagne et l'Italie enregistrant toutes les deux une croissance à deux chiffres) et du Royaume-Uni grâce à l'obtention de contrats importants. La France (44 % du chiffre d'affaires de la division) a connu une croissance organique de 3,8 % grâce aux activités liées aux *Opex* (qui représentent près des trois-quarts de l'activité française), résultat des augmentations d'effectifs et d'un rattrapage des inspections réglementaires après une année 2020 faible à cause des confinements. La dynamique des services liés à des programmes d'efficacité énergétique est restée forte et a contribué à la croissance. Les activités liées aux *Capex* ont légèrement rebondi sur un marché des nouvelles constructions en phase de stabilisation. Le *pipeline* de ventes lié au Green Deal en France ainsi qu'aux prochains Jeux Olympiques a continué à croître avec des opportunités axées principalement sur des programmes d'efficacité énergétique.

Enfin, dans la région Moyen-Orient et Afrique (3 % du chiffre d'affaires de la division), le Groupe a enregistré une très forte croissance grâce à l'Arabie Saoudite, et aussi aux Émirats arabes unis (E.A.U) avec une accélération au quatrième trimestre, bénéficiant du développement de nombreux projets parallèlement au rebond des prix du pétrole.

Les nouvelles mobilités, en particulier les véhicules électriques, ont continué à offrir de nouvelles opportunités de croissance en 2021. Les appels d'offres sont nombreux et le Groupe a remporté plusieurs contrats de contrôle technique et de conformité des stations de recharge dans un certain nombre de pays (les États-Unis en tête).

La marge opérationnelle ajustée pour l'exercice a bondi de 330 points de base pour atteindre 14,3 %, à comparer à 11,0 % en 2020. Cela s'explique par un levier opérationnel important, favorisé par le retour de la croissance.

Réalisations en matière de durabilité

Depuis de nombreuses années, le Groupe développe des services liés à la durabilité des bâtiments et des infrastructures, et accentue fortement ses efforts dans ce domaine actuellement. Les propriétaires/concessionnaires de bâtiments et d'infrastructures dans le monde entier sont de plus en plus demandeurs d'un contrôle de l'efficacité énergétique et de l'empreinte carbone. En 2021, Bureau Veritas a lancé une offre complète de services promouvant des solutions de décarbonation pour aider les gestionnaires d'actifs à tenir leurs engagements en matière de zéro émission nette. À titre d'exemple, le Groupe a aidé Midea Group, la marque numéro une d'appareils électroménagers en Chine, à réaliser ses objectifs de protection environnementale et de neutralité carbone en procédant à une vérification de l'efficacité énergétique des bâtiments dans l'ensemble de ses installations.

Certification

L'activité Certification a enregistré une forte croissance organique de 15,4 % (avec un recul de 3,6 % au quatrième trimestre par rapport à une base de comparaison très exigeante). Cela est dû à i) un rattrapage, au cours du premier semestre, des audits reportés de 2020 ; ii) à l'effet lié à une année de recertification concernant plusieurs schémas ; et iii) à des tendances fortes au niveau des solutions liées à la durabilité.

Toutes les zones géographiques ont connu une croissance organique à deux chiffres. L'Amérique, l'Afrique et le Moyen-Orient ont eu une performance supérieure à la moyenne de la division (grâce, en particulier, à une croissance extraordinaire en Amérique latine). En Europe, la croissance a été tirée par la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, tandis qu'en Asie cette croissance a été portée par la Chine et l'Inde.

En 2021, le Groupe a pu recouvrer une partie de l'activité annulée en 2020 et maintenir un niveau d'activité élevé malgré les mesures de confinement et les restrictions sur les déplacements imposées dans de nombreux pays. Grâce à la mise en place d'audits à distance et de formations virtuelles, Bureau Veritas a pu réaliser de nombreux audits et formations qui auraient été annulés en 2021 à cause des vagues successives de la pandémie de Covid-19. Tirant parti des technologies, des processus et de l'expérience développés en 2020, les audits à distance ont représenté en moyenne 18 % des jours-hommes d'audits réalisés pendant l'année.

L'activité a bénéficié, pendant l'année, du renouvellement des certificats qui avaient été émis en 2018 dans le cadre de la transition vers de nouvelles normes relatives à la Qualité (ISO 9001:2015), à l'Environnement (ISO 14001:2015) et aux Transports (Automobile, Aérospatial et Ferroviaire). La migration des certificats OHSAS 18001 vers la nouvelle norme ISO 45001 relative à la Santé & Sécurité et la transition vers les nouvelles normes relatives aux Dénrées alimentaires (ISO 22000:2018), à l'énergie (ISO 50001:2018) et au Management des services d'information (ISO 20000:2018) ont également contribué à la performance.

Dans le portefeuille du Groupe, les Transports (régis par les normes IATF dans l'Automobile) et les Audits personnalisés du côté des audits des fournisseurs affichent les meilleures performances. Les services de Formation se sont également redressés car ils ont bénéficié de la reprise économique et de la possibilité de planifier à nouveau des sessions de formation en présentiel. La digitalisation a été accélérée dans le domaine de la formation, le Groupe proposant désormais plusieurs programmes de classes virtuelles (VCR), d'apprentissage en ligne ainsi que des programmes hybrides de formation et développement des compétences.

Les solutions liées à la Durabilité ont encore enregistré une bonne dynamique tout au long de l'exercice. Elles aident les entreprises à vérifier leur efficacité énergétique, leur empreinte carbone et environnementale, leurs émissions de gaz à effet de serre, leurs engagements en matière de responsabilité sociale et leurs rapports de développement durable. Les services Développement Durable de Bureau Veritas ont augmenté de 15,0 %, grâce à une performance extraordinaire des services de vérification des émissions de gaz à effet de serre liés à l'évaluation de l'empreinte

carbone, aux projets de compensation et d'élimination, et aux objectifs de neutralité ou de net zéro. La croissance a également été portée par les services de Certification de la Responsabilité sociale et du Développement durable.

En matière de RSE, Bureau Veritas a continué à investir dans les audits sociaux (SA 8000), et le Groupe a renforcé ses services pour le financement vert et tiré parti de ses services de Gestion des risques d'entreprise afin de couvrir les évaluations environnementales, sociales et de gouvernance pour les investisseurs, et ainsi favoriser et saisir l'opportunité croissante de certification des investissements responsables.

La croissance de la division a encore été soutenue par de nouveaux produits (croissance organique à deux chiffres pendant l'exercice), qui répondent à la demande globalement croissante des clients en matière de protection des marques et de traçabilité, tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Elle a été soutenue plus particulièrement par les solutions de gestion des Risques d'entreprises, de Continuité d'activité, de Cybersécurité et des Systèmes de management de l'informatique.

La marge opérationnelle ajustée pour l'exercice a atteint un très bon niveau de 19,0 %, par rapport à 15,8 % de l'exercice précédent. Cela reflète une augmentation de 315 points de base (progression de 362 points de base en organique), favorisée par un fort levier opérationnel, un effet de *mix* positif et les bénéfices des audits à distance.

Réalisations en matière de durabilité

En décembre 2021, Bureau Veritas Certification a lancé Clarity, la première solution de Management qui aide les entreprises à gérer leur stratégie ESG, ainsi qu'à mesurer sa performance et suivre sa mise en œuvre. Grâce à Clarity, le Groupe permet aux entreprises d'apporter de la transparence et de la crédibilité à leurs engagements ESG et de mettre en mouvement leur stratégie de développement durable. Depuis son lancement, le Groupe a vu cette offre susciter un fort intérêt.

Biens de consommation

L'activité Biens de consommation a été la plus performante dans le portefeuille du Groupe en 2021 avec une croissance organique de 15,7 %, favorisée principalement par une large reprise des activités en Asie (et en Chine plus particulièrement), dans toutes les catégories de produits. Les activités de Tests ont connu le rebond le plus important (en hausse de 22,8 %). Le chiffre d'affaires au dernier trimestre a augmenté de 9,5 % sur une base organique.

Au niveau géographique, la croissance a été particulièrement exceptionnelle en Asie (portée principalement par la Chine ainsi que par les pays de l'Asie du Sud-Est) tandis que les niveaux d'activité ont augmenté à un rythme plus lent partout ailleurs (Europe, Amérique latine et Amérique du Nord). Deux pays ont fortement bénéficié de la stratégie de diversification du Groupe, à savoir le Mexique (axé sur le marché intérieur) et la Turquie (tirée par les exportations), qui ont connu tous deux une croissance organique élevée à deux chiffres.

Le segment **Textiles** (35 % du chiffre d'affaires de la division) a réalisé une performance supérieure à la moyenne de la division au cours de l'exercice (avec notamment un quatrième trimestre fort), porté par une performance remarquable à la fois en Asie et en Amérique du Nord du fait de la reprise des lancements de produits après une mauvaise année 2020. La croissance a été alimentée par une forte reprise en Chine, en particulier au dernier

trimestre. L'Asie du Sud-Est (Vietnam, Indonésie, Bangladesh, Inde et Sri Lanka essentiellement) a conservé une bonne dynamique malgré quelques perturbations causées par les mesures de confinement adoptées à certains moments de l'année. Ces pays ont continué à bénéficier d'un approvisionnement hors de Chine même s'il a été observé des tendances contraires au cours du dernier trimestre pour faire face aux perturbations liées à la Covid en Asie du Sud-Est. En 2021, le Groupe a fait l'acquisition d'une entreprise chinoise de tests de produits textiles, qui se concentre sur les marques nationales et les *e-shops*, afin de renforcer sa présence sur le marché chinois.

Le segment **Biens durables** (31 % du chiffre d'affaires de la division) a réalisé une performance dans la moyenne de la division grâce à toutes les catégories de produits, en particulier les petits équipements et les produits de bricolage. Le sous-segment Jouets a rebondi, tiré par la Chine et les grands comptes. Le sous-segment Cosmétiques, Hygiène et Beauté a connu une forte croissance en Asie tandis que les produits de luxe ont continué à croître grâce à l'Italie. Les services d'Inspection et d'Audit ont eu une croissance en dessous de la moyenne, bénéficiant toujours d'une demande importante d'audits sociaux et RSE bien qu'ils aient été affectés par les confinements liés à la pandémie de Covid-19.

Enfin, le segment **Technologies**⁽¹⁾ (34 % du chiffre d'affaires de la division) a réalisé une performance inférieure à la moyenne de la division, avec une performance organique élevée à un chiffre dans les activités de tests dans le *Wireless* (produits de technologies sans fil / de l'Internet des objets (IoT)) et dans l'Automobile (services d'homologation et tests de fiabilité). La croissance a été alimentée principalement par l'Asie, notamment la Chine, la Corée du Sud et Taiwan. À l'inverse, les États-Unis ont eu des problèmes de recrutement tandis que l'Europe (dont l'Allemagne) a dû faire face à des résiliations de contrats.

En Asie, les produits et infrastructures liés à la 5G ont conservé une bonne dynamique, et le Groupe a poursuivi ses investissements dans les équipements de test (à Taiwan, en Corée du Sud et en Chine en particulier) afin de tirer pleinement avantage de cette opportunité de développement. Le marché chinois est abordé avec de nombreux projets en cours, parmi lesquels le démarrage de l'exploitation d'un laboratoire de tests de technologies sans fil au cours de l'année.

La marge opérationnelle ajustée en 2021 a fortement augmenté, atteignant 24,5 % (progression de 689 points de base, dont 679 points de base en organique), ce qui est dû à une augmentation importante du chiffre d'affaires, à des effets de *mix* favorables (activité et zone géographique) et aux mesures de réduction des coûts prises lors de l'exercice précédent.

Réalisations en matière de durabilité

En 2021, Bureau Veritas a accompagné ses clients dans le cadre des analyses de cycle de vie des produits et dans l'éco-conception de ces derniers. Dans cette optique, le Groupe délivre le label de certification « Footprint Progress[®] », qui permet de distinguer les produits éco-conçus. Parmi ses clients, Walmart a lancé ECO Records, une plateforme automatisée qui se concentre sur des labellisations plus durables. La plateforme offrira un système centralisé pour accélérer le processus de soumission et d'examen des labels plus durables. Bureau Veritas se chargera de l'examen des documents pour ce label écologique. En matière de Gestion durable des produits chimiques, H&M a étendu sa gestion environnementale au-delà des produits de l'habillement. L'entreprise a intégré la solution BVE3 de Bureau Veritas, un outil d'évaluation en ligne des émissions environnementales, dans sa gestion des accessoires et des chaussures, au cours du premier semestre. L'outil permet à la marque de réduire l'empreinte chimique dangereuse de l'industrie de l'habillement et des chaussures.

1) Le segment Technologies est composé des Produits Électriques & Électroniques, des activités de tests dans le Wireless (produits de technologies sans fil / de l'Internet des objets (IoT)) et des activités de tests de connectivité dans l'Automobile.

5.3 FLUX DE TRÉSORERIE ET FINANCEMENT

5.3.1 FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Résultat avant impôts	645,5	269,7
Élimination des flux des opérations de financement et d'investissement	33,1	140,1
Provisions et autres éléments sans incidence sur la trésorerie	49,1	48,7
Amortissements et dépréciations	275,2	362,9
Variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(13,6)	149,0
Impôts payés	(198,6)	(161,3)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	790,7	809,1
Acquisitions de filiales	(58,4)	(20,8)
Cessions de filiales et d'activités	1,6	4,5
Acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	(121,0)	(98,4)
Cessions d'immobilisations corporelles & incorporelles	6,5	10,1
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(13,0)	(25,2)
Cessions d'actifs financiers non courants	15,9	29,5
Variation des prêts et avances consentis	(3,8)	2,7
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0,2	0,1
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(172,0)	(97,5)
Augmentation de capital	21,1	2,7
Acquisition/Cession d'actions propres	24,3	8,8
Dividendes versés	(186,1)	(31,8)
Augmentation des emprunts et autres dettes financières	46,3	790,5
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	(504,3)	(1 123,5)
Remboursement des dettes avec les actionnaires	(12,9)	(1,7)
Remboursement des dettes et intérêts de location	(121,8)	(119,1)
Intérêts payés	(73,2)	(86,6)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(806,6)	(560,7)
Incidence des écarts de change	11,3	(29,6)
Incidence des changements de méthode	-	-
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(176,6)	121,3
Trésorerie nette au début de la période	1 587,0	1 465,7
TRÉSORERIE NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE	1 410,4	1 587,0
<i>dont disponibilités et équivalents de trésorerie</i>	1 420,7	1 594,5
<i>dont concours bancaires courants</i>	(10,3)	(7,5)

Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles du Groupe

Le flux net de trésorerie généré par l'activité est en repli de 2,3 % à 790,7 millions d'euros (en recul de 1,9 % sur une base organique). Celui-ci a bénéficié de l'augmentation du résultat avant impôt, largement compensée par la variation du besoin en fonds de roulement (BFR) : la performance du chiffre d'affaires a entraîné un emploi de 13,6 millions d'euros contre une ressource de 149,0 millions d'euros en 2020 (+ 162,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent). Cette évolution s'explique par une hausse des créances clients faisant suite à la mise hors ligne des serveurs et des données du Groupe en raison de la cyber-attaque. Par conséquent, le processus de facturation a été affecté au quatrième trimestre de l'exercice.

Le besoin en fonds de roulement s'établit à 313,3 millions d'euros au 31 décembre 2021, à comparer à 280,2 millions d'euros au 31 décembre 2020. Celui-ci, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, s'établit ainsi à 6,3 %, à comparer à 6,1 % en 2020 qui constituait un niveau record dans un contexte de baisse du chiffre d'affaires. Cela démontre l'attention persistante de l'ensemble de l'organisation autour des mesures prises concernant la trésorerie, avec les initiatives clés déployées dans le cadre du programme *Move For Cash* (l'optimisation du processus *invoice to cash* - de la facturation au règlement -, l'accélération de la facturation et de l'encaissement dans tout le Groupe, renforcés au niveau central par un groupe de travail, ainsi que par le suivi quotidien du niveau d'encaissement).

ÉVOLUTION DU FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ

(en millions d'euros)

Flux net de trésorerie généré par l'activité au 31 décembre 2020	809,1
Variation organique	(15,2)
Flux net de trésorerie généré par l'activité organique	793,9
Effet périmètre	+ 0,5
Flux net de trésorerie généré par l'activité à taux constant	794,4
Effet de change	(3,7)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021	790,7

Le tableau ci-dessous présente le calcul détaillé du flux de trésorerie disponible en 2021 et 2020 :

(en millions d'euros)

	2021	2020
Flux net de trésorerie généré par l'activité	790,7	809,1
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes des cessions	(114,5)	(88,3)
Intérêts payés	(73,2)	(86,6)
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE	603,0	634,2

Le flux de trésorerie disponible, correspondant au flux net de trésorerie généré par l'activité après impôts, intérêts financiers et acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (se reporter à la définition détaillée dans la section 5.6 – Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS, du présent Document

d'enregistrement universel), s'élève à 603,0 millions d'euros en 2021, en repli de 4,9 % par rapport à 2020, principalement lié à l'augmentation des dépenses d'investissement. Sur une base organique, le flux de trésorerie disponible a baissé de 4,5 % au cours de l'exercice 2021, par comparaison à un niveau record atteint en 2020.

ÉVOLUTION DU FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE

(en millions d'euros)

Flux de trésorerie disponible au 31 décembre 2020	634,2
Variation organique	(28,3)
Flux de trésorerie disponible organique	605,9
Effet périmètre	+ 0,3
Flux de trésorerie disponible à taux constant	606,2
Effet de change	(3,2)
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE AU 31 DÉCEMBRE 2021	603,0

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

L'inspection et la certification sont des activités de services peu intensives en capital alors que les activités d'analyse et de test en laboratoires requièrent des investissements en équipements. Ces dernières concernent les activités Biens de consommation et Agroalimentaire & Matières Premières ainsi que certaines activités d'inspection de marchandises aux frontières (Services au gouvernement faisant partie de l'activité Agroalimentaire & Matières Premières), nécessitant des équipements scanners et des systèmes d'information.

Le montant total des investissements d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des cessions réalisées par le Groupe est maîtrisé à 114,5 millions d'euros. Ainsi, le montant net des investissements du Groupe exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires ressort à 2,3 %, à comparer à 1,9 % en 2020.

Intérêts payés

Les intérêts payés sont en baisse à 73,2 millions d'euros, par rapport à 86,6 millions d'euros en 2020. La baisse des intérêts payés provient pour l'essentiel des remboursements des *US Private Placements* et des emprunts *Schuldschein* intervenus au cours de l'exercice 2020 dont une partie a fait l'objet de frais de remboursement anticipé. Par ailleurs, il est à noter que l'exercice 2021 comprenait le paiement en janvier 2021 d'un premier coupon long de l'obligation émise en novembre 2019.

Trésorerie nette provenant des activités d'investissement du Groupe

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement du Groupe reflètent son développement par croissance externe. Le détail des acquisitions réalisées par le Groupe peut être présenté de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2021	2020
Prix des activités acquises	(55,6)	(1,7)
Réévaluation des titres à la juste valeur (regroupement d'entreprises réalisé par étapes)	-	-
Trésorerie des sociétés acquises	4,6	0,2
Coût d'acquisition restant à payer au 31 décembre au titre des acquisitions de l'année	2,0	-
Paiement en éléments de capitaux propres	-	-
Décassements sur acquisitions antérieures	(7,5)	(18,2)
Impact sur la trésorerie des activités acquises	(56,5)	(19,7)
Frais d'acquisition	(1,9)	(1,1)
ACQUISITION DE FILIALES	(58,4)	(20,8)

Acquisitions et cessions de sociétés

En 2021, le Groupe a réalisé six transactions. Une description succincte de ces acquisitions figure dans la section 5.1 – Faits marquants de l'exercice et dans la Note 12 de la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, du présent Document d'enregistrement universel.

L'impact financier net des acquisitions est de 58,4 millions d'euros au titre de l'acquisition de filiales. Cela correspond aux versements liés aux transactions et notamment aux versements liés aux mécanismes d'indexation sur les bénéfices futurs (*earn-out*) des acquisitions réalisées lors des exercices précédents. Le bilan d'ouverture des sociétés acquises ne comprenait aucune dette financière.

Les cessions de filiales et d'activités ont permis d'enregistrer un flux de trésorerie positif de 1,6 million d'euros.

Trésorerie nette provenant des activités de financement du Groupe

Opérations sur le capital (augmentation, réduction et achat d'actions propres)

Les opérations sur le capital (augmentation de capital et acquisitions-cessions d'actions propres) reflètent notamment l'exercice de *stock-options* par les bénéficiaires de plans d'achats ou de souscription d'actions. Ces opérations représentent un flux positif d'un montant de 45,4 millions d'euros en 2021, dont 21,1 millions d'euros correspondant à l'augmentation du capital.

Dividendes

En 2021, le Groupe a versé des dividendes pour un montant de 186,1 millions d'euros, dont 162,6 millions d'euros versés par Bureau Veritas SA à ses actionnaires au titre de l'exercice 2020 (dividende unitaire de 0,36 euro payable en numéraire).

Dettes financières

Le montant de la dette financière brute au bilan a diminué de 452,7 millions d'euros au 31 décembre 2021, par rapport au 31 décembre 2020. Cette diminution résulte essentiellement du remboursement de l'émission obligataire d'un montant de 500 millions d'euros en janvier 2021.

La dette financière nette ajustée enregistre une baisse significative de 277,8 millions d'euros. Cette baisse résulte principalement de la génération d'un flux de trésorerie disponible pour 603,0 millions d'euros, compensé partiellement par :

- le paiement de dividendes à hauteur de 186,1 millions d'euros ;

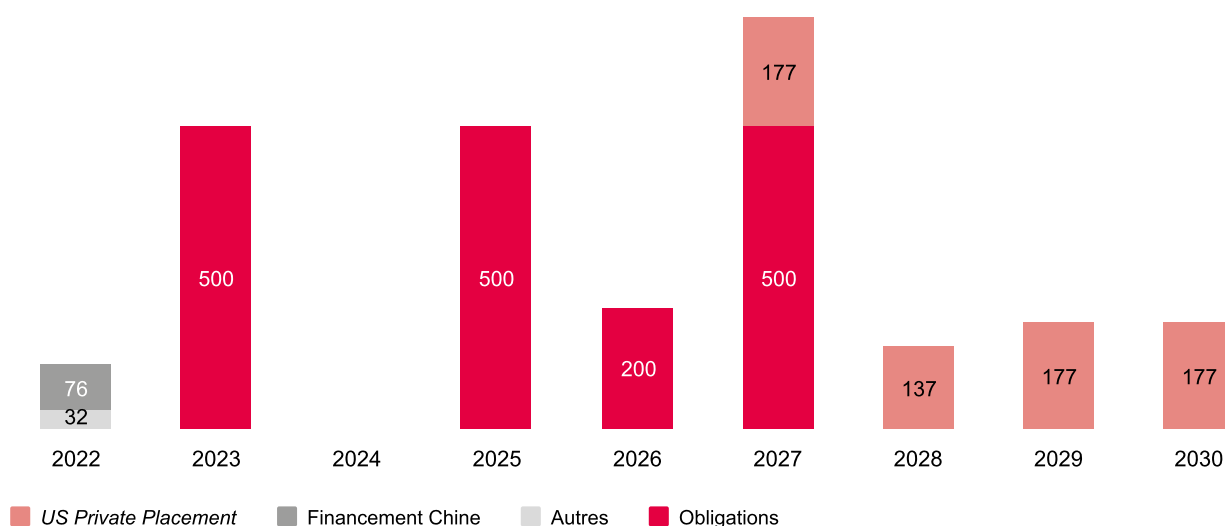
- les décaissements liés aux acquisitions (nettes) de l'exercice et au remboursement des dettes avec les actionnaires pour 69,7 millions d'euros ;
- le remboursement des dettes et intérêts de location (consécutifs à l'application d'IFRS 16, compensant un mouvement positif du même montant au niveau du flux de trésorerie disponible) pour 121,8 millions d'euros ;

Enfin, un ensemble d'autres éléments, comme par exemple les effets de change, a permis de diminuer l'endettement du Groupe de 52,4 millions d'euros.

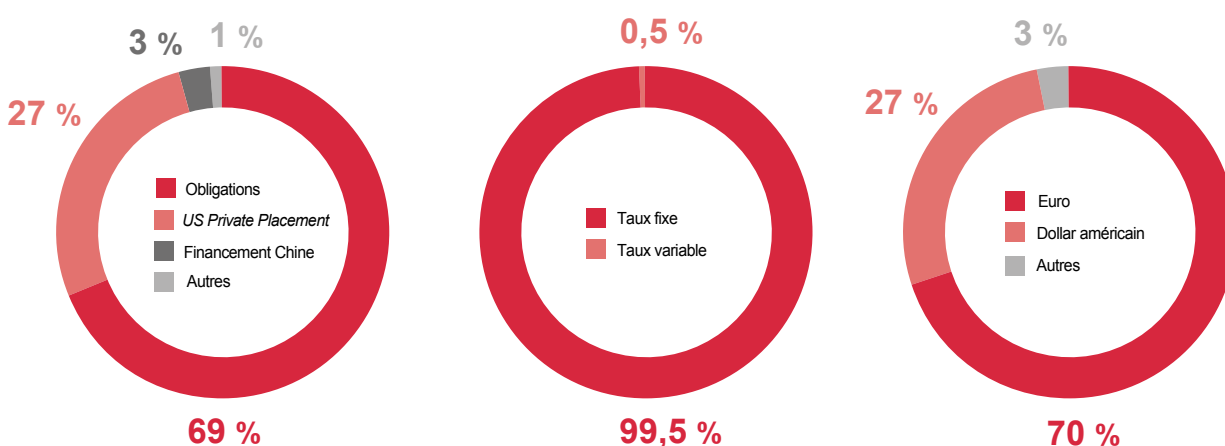
5.3.2 FINANCEMENT

PROFIL DE MATURITÉ DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2021

En millions d'euros



RÉPARTITION DE LA DETTE



Sources de financement du Groupe

Principales sources de financement

Au 31 décembre 2021, l'endettement brut du Groupe s'élève à 2 474,1 millions d'euros et se compose de :

Financements non bancaires :

- le *US Private Placement* 2017 (313,4 millions d'euros) porté par Bureau Veritas Holdings, Inc. ;
- le *US Private Placement* 2018 (176,6 millions d'euros) porté par Bureau Veritas Holdings, Inc. ;
- le *US Private Placement* 2019 (176,6 millions d'euros) ;
- les émissions obligataires de 2016, 2018 et 2019 (1,7 milliards d'euros).

Financements bancaires :

- le crédit syndiqué (« Crédit Syndiqué 2018 »), non tiré ;
- le financement bancaire (75,8 millions d'euros) porté par Bureau Veritas Investment Shanghai Co., Ltd ;
- les autres emprunts bancaires (3,0 millions d'euros) ; et
- les concours bancaires (10,3 millions d'euros).

Frais d'emprunts et intérêts courus (18,4 millions d'euros)

L'évolution de l'endettement brut du Groupe se présente de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (plus d'un an)	2 362,0	2 376,2
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (moins d'un an)	101,8	543,0
Concours bancaires	10,3	7,5
ENDETTEMENT BRUT TOTAL	2 474,1	2 926,7

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie et de l'endettement net du Groupe :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Valeurs mobilières et créances assimilées	523,7	524,0
Disponibilités	897,0	1 070,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 420,7	1 594,5
Endettement brut total	2 474,1	2 926,7
ENDETTEMENT NET TOTAL	1 053,4	1 332,2
Instruments de couverture de devises	(2,0)	(3,1)
ENDETTEMENT NET AJUSTÉ	1 051,4	1 329,1

La dette financière nette ajustée (dette financière nette après instruments de couverture de devises telle que définie dans le calcul des ratios bancaires) s'élève à 1 051,4 millions d'euros au 31 décembre 2021, à comparer à 1 329,1 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Ratios bancaires ⁽¹⁾

Certains financements du Groupe sont soumis au respect de certains engagements et ratios bancaires.

En juin 2020, le Groupe avait obtenu une dérogation de ses partenaires bancaires et investisseurs US Private Placement (« USPP ») pour l'assouplissement (« waiver ») de ces ratios bancaires pour les tests du 30 juin 2020, 31 décembre 2020 et 30 juin 2021 dans le contexte de la pandémie de Covid-19. En mai 2021, le Groupe est sorti par anticipation de l'amendement négocié avec les investisseurs USPP permettant de revenir aux ratios bancaires initiaux.

Au 31 décembre 2021, tous ces engagements étaient respectés. Ces engagements peuvent être résumés ainsi :

- le premier ratio est défini comme le rapport de la dette financière nette ajustée sur l'EBITDA consolidé (résultat avant intérêts, impôts, amortissements et provisions) ajusté des 12 derniers mois de toute entité acquise, et doit être inférieur à 3,5x. Au 31 décembre 2021, ce ratio s'élève à 1,10 ;
- le second ratio s'applique uniquement aux USPP et représente l'EBITDA consolidé (résultat avant intérêts, impôts, amortissements et provisions) ajusté des 12 derniers mois de toute entité acquise sur les charges financières nettes du Groupe et doit être supérieur à 5,5x. Au 31 décembre 2021, ce ratio s'élève à 16,33.

Principales caractéristiques des financements

US Private Placement 2017

Le Groupe a mis en place en juillet 2017 deux placements privés aux États-Unis (« USPP 2017 ») d'un montant total de 355 millions de dollars américains. Les caractéristiques de ce contrat de financement sont les suivantes :

Échéance	Montants <i>(en millions d'euros)</i>	Devise	Amortissement	Taux
Septembre 2027	176,6	USD	<i>In fine</i>	Fixe
Juillet 2028	136,9	USD	<i>In fine</i>	Fixe

Au 31 décembre 2021, les lignes de financement de 200 millions et 155 millions de dollars américains portés par Bureau Veritas Holdings, Inc. sont tirées à 100 % en dollars américains.

US Private Placement 2018

Le Groupe a mis en place en décembre 2018 un placement privé aux États-Unis (« USPP 2018 ») d'un montant total de 200 millions de dollars américains auprès d'un investisseur. Les caractéristiques de ce contrat de financement sont les suivantes :

Échéance	Montants <i>(en millions d'euros)</i>	Devise	Amortissement	Taux
Janvier 2029	176,6	USD	<i>In fine</i>	Fixe

Au 31 décembre 2021, la ligne de financement de 200 millions de dollars américains portée par Bureau Veritas Holdings, Inc. est tirée à 100 % en dollars américains.

1) Le mode de calcul des ratios bancaires est défini contractuellement et se veut avant application d'IFRS 16.

US Private Placement 2019

Le Groupe a mis en place en novembre 2019 un placement privé aux États-Unis (« USPP 2019 ») d'un montant total de 200 millions de dollars américains. Les caractéristiques de ce contrat de financement sont les suivantes :

<i>Échéance</i>	Montants <i>(en millions d'euros)</i>	Devise	Amortissement	Taux
Janvier 2030	176,6	USD	<i>In fine</i>	Fixe

Au 31 décembre 2021, la ligne de financement de 200 millions de dollars américains est tirée à 100 % en dollars américains.

Émissions obligataires 2014, 2016, 2018 et 2019

Le Groupe a réalisé cinq émissions obligataires non notées en 2014, 2016, 2018 et 2019 pour un total de 2,2 milliards d'euros. L'émission obligataire réalisée en 2014 d'un montant de 500 millions d'euros a fait l'objet d'un remboursement en janvier 2021.

Les caractéristiques sont les suivantes :

<i>Échéance</i>	Montants <i>(en millions d'euros)</i>	Devise	Amortissement	Taux
Septembre 2023	500	EUR	<i>In fine</i>	1,250 %
Janvier 2025	500	EUR	<i>In fine</i>	1,875 %
Septembre 2026	200	EUR	<i>In fine</i>	2,000 %
Janvier 2027	500	EUR	<i>In fine</i>	1,125 %

Negotiable European Commercial Paper (« NEU CP »)

Le Groupe dispose d'un programme de NEU CP auprès de la Banque de France afin d'optimiser sa gestion de trésorerie court terme. Les maturités des NEU CP sont inférieures à un an. Le plafond de ce programme est fixé à 600 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, le Groupe n'a pas émis de NEU CP.

Negotiable European Medium Term Note (« NEU MTN »)

Le Groupe a mis en place un programme de NEU MTN auprès de la Banque de France afin de se doter d'un cadre juridique pour émettre des placements privés d'une durée de 1 à 3 ans. Le plafond de ce programme est fixé à 300 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, le programme NEU MTN n'est pas utilisé.

Crédit syndiqué 2018

Le Groupe dispose d'une ligne de crédit syndiqué *revolving* confirmée d'un montant de 600 millions d'euros. Cette ligne a été mise en place en mai 2018 pour une durée de cinq ans avec deux options d'extension d'une année chacune exerçables respectivement à l'issue de la première et la deuxième année.

Chacune des deux options d'extension a été exercée respectivement en mai 2019 et en mai 2020 portant l'échéance du Crédit Syndiqué 2018 à mai 2025.

En février 2021, le Groupe a signé un avenant au Crédit Syndiqué 2018 afin d'y intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») à horizon 2025. Les trois critères extra-financiers sélectionnés pour être intégrés au calcul du coût du financement du Crédit Syndiqué 2018 sont les suivants :

- le taux total d'accidents⁽¹⁾ : le Groupe vise la réduction du taux total d'accidents à un niveau de 0,26 à horizon 2025 (contre 0,38 en 2019, soit une baisse de 32 %) ;
- le taux de féminisation à des postes de direction⁽²⁾ : le Groupe ambitionne de compter 35 % de femmes à des postes de direction en 2025 (contre 24,4 % en 2019) ;
- les émissions de CO₂ par employé (en tonnes par an) : le Groupe projette de réduire ses émissions⁽³⁾ à 2,0 tonnes par an et par employé en 2025 (contre 2,85 tonnes en 2019, soit une baisse de 30 %).

Au 31 décembre 2021, le Crédit Syndiqué 2018 n'est pas tiré.

Crédit Revolving 2020

En avril 2020, le Groupe avait mis en place une ligne de crédit revolving confirmée d'un montant de 500 millions d'euros pour une durée de 12 mois avec une option d'extension de 6 mois à la main du Groupe. L'option d'extension n'a pas été exercée et la ligne est arrivée à échéance en avril 2021.

1) TAR : *taux total d'accidents (nombre d'accidents avec et sans arrêt de travail x 200 000 / nombre d'heures travaillées).*

2) *Proportion de femmes du Comité exécutif à la Bande II (grade interne correspondant à un poste de direction) dans le Groupe (nombre de femmes en équivalent temps plein occupant un poste de direction / nombre total d'équivalents temps plein occupant des postes de direction).*

3) *Émissions de gaz à effet de serre des bureaux et laboratoires, tonnes de CO₂ équivalent par employé et par an pour les émissions nettes correspondant aux scopes 1, 2 et 3 (émissions relatives aux déplacements professionnels).*

Financement bancaire en yuan renminbi (« Financement Chine »)

Le Groupe a mis en place en septembre 2018 un financement bancaire d'un montant de 750 millions de yuans renminbi porté par Bureau Veritas Investment Shanghai Co., Ltd d'une durée de 2 ans. Le Financement Chine a fait l'objet d'un amendement signé en août 2020 portant l'échéance à septembre 2022.

Au 31 décembre 2021, le Financement Chine est tiré à hauteur d'un montant de 545 millions de yuans renminbi.

Sources de financement attendues pour les investissements futurs

Le Groupe prévoit que ses besoins de financement opérationnels seront totalement couverts par ses flux de trésorerie d'exploitation.

Au 31 décembre 2021, pour le financement de sa croissance externe, le Groupe dispose des ressources provenant :

- des flux de trésorerie disponibles après impôts, frais financiers et dividendes ;
- de sa trésorerie disponible.

Investissements

Principaux investissements

Au cours des trois derniers exercices, le Groupe n'a pas engagé d'investissements dont les montants pris individuellement se distinguent particulièrement, ce qui est représentatif de son activité de société de services. De manière générale, les dépenses d'investissement de Bureau Veritas concernent principalement :

- la maintenance et l'équipement de ses laboratoires ;
- l'aménagement de bureaux ;
- l'équipement informatique des collaborateurs (tablettes, ordinateurs, téléphones) ;
- l'équipement en appareils de mesure ; et
- les outils digitaux (logiciels, plateformes e-commerce, applications).

Investissements prévus

Le budget des investissements pour 2022 est de l'ordre de 130 millions d'euros, soit un niveau supérieur aux dépenses réalisées en 2021 (121,0 millions d'euros).

5.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'APPROBATION DES COMPTES

Reconduction du mandat du Directeur Général et nomination d'une *Chief Operating Officer*

Le Conseil d'administration de Bureau Veritas, réuni le 23 février 2022, a décidé la reconduction du mandat du Directeur Général, Didier Michaud-Daniel, jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de juin 2023, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

A compter du 1^{er} mai 2022, Hinda Gharbi rejoindra Bureau Veritas en tant que *Chief Operating Officer* et sera membre du Comité exécutif. Cette décision du Conseil d'administration est l'aboutissement d'un processus de sélection et de recrutement rigoureux, dans le cadre de la succession du Directeur Général, piloté collégialement par le Comité des nominations et rémunérations et Didier Michaud-Daniel.

Au 1^{er} janvier 2023, Hinda Gharbi prendra le poste de Directrice Générale Adjointe de Bureau Veritas. Le Conseil d'administration la nommera Directrice Générale à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2023.

Hinda Gharbi rejoindra Bureau Veritas en provenance de Schlumberger, un leader mondial des technologies dans le secteur de l'énergie, dont elle est actuellement Exécutive Vice-Présidente *Services and Equipment*. Dans ces fonctions qu'elle occupe depuis juillet 2020, elle est en charge des produits et des services pour le Groupe, ainsi que des enjeux digitaux.

Diplômée en génie électrique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Electriciens de Grenoble, et d'un master en Sciences en traitement des signaux de l'Institut Polytechnique de Grenoble, Hinda a intégré Schlumberger en 1996, faisant le choix de débiter sa carrière, sur le terrain, dans les champs pétroliers offshore au Nigéria.

Au cours de ses 26 années dans le Groupe, Hinda a occupé diverses fonctions de direction générale d'envergure mondiale et régionale dans les opérations dans des activités cœur pour Schlumberger. Elle a également évolué dans des responsabilités transversales telles que les Ressources Humaines, le Développement de Technologies ou encore la Santé, la Sécurité et l'Environnement. Hinda Gharbi a travaillé et vécu sur plusieurs continents : au Nigéria, en France, en Thaïlande, en Malaisie, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Les événements postérieurs à l'approbation des comptes sont également décrits dans la Note 36 – Événements postérieurs à la clôture de la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, du présent Document d'enregistrement universel.

5.5 TENDANCES POUR L'EXERCICE 2022

Sur la base d'un solide *pipeline* de ventes et des opportunités de croissance significatives liées à la durabilité, et en présumant l'absence de mesures de confinement strict dans ses principaux pays d'activité en raison du Covid-19, Bureau Veritas prévoit pour 2022 :

- d'atteindre une croissance organique modérée à un chiffre de son chiffre d'affaires ;
- d'améliorer la marge opérationnelle ajustée ;
- de générer des flux de trésorerie maintenus à un niveau élevé, avec un taux de conversion du *cash* supérieur à 90 %.

5.6 DÉFINITIONS ET RAPPROCHEMENT DES INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE AVEC LES INDICATEURS IFRS

Le processus de gestion de Bureau Veritas repose sur les indicateurs alternatifs de performance présentés ci-après. Ceux-ci ont été déterminés dans le cadre de la planification budgétaire et du *reporting* du Groupe, en interne et en externe. Bureau Veritas estime que ces indicateurs fournissent des renseignements supplémentaires utiles pour les utilisateurs des états financiers pour comprendre de façon adéquate la performance du Groupe, notamment sur le plan opérationnel. En outre, certains de ces indicateurs font référence dans l'industrie du « TIC » (Test, Inspection, Certification) et sont ceux principalement utilisés et suivis par la communauté financière. Ces indicateurs alternatifs de performance doivent être considérés comme complémentaires des indicateurs IFRS et des mouvements qui en découlent.

5.6.1 CROISSANCE

Croissance totale du chiffre d'affaires

Le pourcentage de croissance totale du chiffre d'affaires est un ratio qui mesure l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe tel qu'il existe à la fin de l'exercice N par rapport à l'exercice N-1. La croissance totale du chiffre d'affaires se décompose en trois éléments :

- la croissance organique ;
- l'impact périmètre ;
- l'effet de change.

Ces différentes composantes sont présentées dans la section 5.2.1 – Chiffre d'affaires, du présent Document d'enregistrement universel. Enfin, l'évolution du chiffre d'affaires, au niveau du Groupe et pour chaque activité, figure dans la section 5.2.8 – Résultat par activité, du présent document.

Croissance organique

Le Groupe suit en interne et publie une croissance « organique » de son chiffre d'affaires que la Direction considère comme plus représentative de la performance opérationnelle pour chacun de ses secteurs d'activité.

La principale mesure de gestion et de contrôle de la croissance du chiffre d'affaires du Groupe est une croissance comparable. En effet, celle-ci permet de suivre l'évolution des activités du Groupe hors effets de change qui sont exogènes à

Bureau Veritas, et des effets de portefeuille, qui concernent des activités nouvelles ou ne faisant plus partie du portefeuille d'activités. Cette mesure est utilisée pour l'analyse interne de la performance.

Bureau Veritas estime que cette mesure offre à la Direction et aux investisseurs une compréhension plus complète des résultats d'exploitation sous-jacents et des tendances des activités en cours, en excluant l'effet des acquisitions, des désinvestissements, y compris les cessions pures, ainsi que la cessation non désirée des activités (comme par exemple en raison de l'apparition de sanctions internationales), et l'évolution des taux de change pour les activités qui sont assujetties à la volatilité et qui peuvent occulter les tendances sous-jacentes.

Le Groupe estime également que la présentation séparée du chiffre d'affaires organique de ses activités fournit à la Direction et aux investisseurs des informations utiles sur les tendances de ses activités industrielles et permet une comparaison plus directe avec d'autres entreprises du secteur.

La croissance organique du chiffre d'affaires représente le pourcentage de croissance du chiffre d'affaires, présenté au niveau du Groupe et pour chaque activité, à périmètre et taux de change constants sur des périodes comparables :

- à périmètre de consolidation constant : effet de variation de périmètre retraité sur la base d'une période de douze mois ;
- à taux de change constants : exercice N retraité en utilisant les taux de change de l'exercice N-1.

Impact périmètre

Afin d'établir une comparaison à données comparables, l'impact des changements dans le périmètre de consolidation est déterminé :

- pour les acquisitions de l'exercice N, en déduisant du chiffre d'affaires de l'exercice N, le chiffre d'affaires généré par les activités acquises durant l'exercice N ;
- pour les acquisitions de l'exercice N-1, en déduisant du chiffre d'affaires de l'exercice N, le chiffre d'affaires généré par les activités acquises pendant les mois durant lesquels les activités acquises n'étaient pas consolidées en N-1 ;

- pour les cessions et désinvestissements de l'exercice N, en déduisant du chiffre d'affaires de l'exercice N-1, le chiffre d'affaires généré par les activités cédées et désinvesties durant l'exercice N-1 pendant les mois où les activités ne faisaient pas partie du Groupe durant l'exercice N ;
- pour les cessions et désinvestissements de l'exercice N-1, en déduisant du chiffre d'affaires de l'exercice N-1, le chiffre d'affaires généré par les activités cédées et désinvesties durant l'exercice N-1 avant la cession.

Effet de change

L'effet de change est calculé en convertissant le chiffre d'affaires de l'exercice N aux taux de change de l'exercice N-1.

5.6.2 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ ET MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE

Les deux indicateurs mentionnés ci-après correspondent à des indicateurs clés pour mesurer la performance de l'activité, en excluant les éléments significatifs qui, en raison de leur nature, ne peuvent être considérés comme inhérents à la performance sous-jacente et intrinsèque du Groupe. En outre, Bureau Veritas estime que ces indicateurs, présentés au niveau du Groupe

et pour chaque activité, sont plus représentatifs de la performance opérationnelle de son secteur d'activité. Les évolutions du résultat opérationnel ajusté et de la marge opérationnelle ajustée, au niveau du Groupe et pour chaque activité, figurent dans la section 5.2.8 – Résultat par activité, du présent Document d'enregistrement universel.

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des éléments d'ajustements suivants :

- les amortissements des actifs incorporels issus des acquisitions ;
- les pertes de valeurs des écarts d'acquisition ;
- les dépréciations et mises au rebut d'actifs immobilisés ;
- les résultats de cession d'activités et autres charges et produits relatifs aux acquisitions (honoraires et charges d'acquisition d'activités, ajustements des compléments de prix d'acquisition des activités) ;
- les charges de restructuration.

Les dépréciations et mises au rebut d'actifs immobilisés et les charges de restructuration sont reclassées en éléments d'ajustements lorsqu'elles sont stratégiques et structurantes.

Lorsqu'une acquisition est réalisée en cours d'exercice, le montant des amortissements des actifs incorporels est calculé en tenant compte d'un *prorata temporis*.

Étant donné la durée de la période d'ajustement permettant de déterminer la juste valeur des actifs et passifs acquis (12 mois),

l'amortissement des actifs incorporels de l'année d'acquisition peut, dans certains cas, reposer sur une évaluation temporaire et être légèrement ajusté l'année suivante, lorsque la valeur finale des actifs incorporels est connue.

Le résultat opérationnel ajusté organique représente le résultat opérationnel ajusté à périmètre et taux de change constants sur des périodes comparables :

- à périmètre de consolidation constant : retraité sur la base d'une période de douze mois ;
- à taux de change constants : exercice N retraité en utilisant les taux de change de l'exercice N-1.

L'impact périmètre et l'effet de change sont calculés selon une approche similaire à celle appliquée pour le chiffre d'affaires (voir ci-avant dans la section 5.6.1 – Croissance) pour chacune des composantes du résultat opérationnel et du résultat opérationnel ajusté.

La définition du résultat opérationnel ajusté ainsi qu'un tableau de réconciliation sont présentés à la Note 4 – Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS, annexée aux états financiers consolidés 2021, figurant au chapitre 6 – États financiers, du présent Document d'enregistrement universel.

Marge opérationnelle ajustée

La marge opérationnelle ajustée, présentée en pourcentage, correspond au résultat opérationnel ajusté rapporté au chiffre d'affaires. La marge opérationnelle ajustée peut être exprimée sur une base organique ou à taux de change constants, permettant dans ce dernier cas d'isoler la performance de l'effet de change qui est exogène au Groupe.

5.6.3 TAUX EFFECTIF D'IMPÔT AJUSTÉ

Le taux effectif d'impôt (TEI) représente la charge d'impôt divisée par le montant du résultat avant impôt.

Le taux effectif d'impôt ajusté (TEI ajusté) représente la charge d'impôt ajustée de l'effet d'impôt sur les éléments d'ajustement divisée par le résultat avant impôt avant prise en compte des éléments d'ajustement tels que définis dans la section 5.6.2 – Résultat opérationnel ajusté et marge opérationnelle ajustée, du présent Document d'enregistrement universel.

5.6.4 RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Résultat net ajusté part du Groupe

Le résultat net ajusté part du Groupe est défini comme le Résultat net part du Groupe ajusté des éléments d'ajustement et de l'effet d'impôt sur les éléments d'ajustement. Le résultat net ajusté part du Groupe exclut la part des intérêts minoritaires sur les éléments d'ajustements et ne concerne que les activités poursuivies.

Le résultat net ajusté part du Groupe peut être exprimé à taux de change constants, permettant ainsi d'isoler la performance de l'effet de change qui est exogène au Groupe. L'effet de change est calculé sur la base de la conversion des différents éléments du compte de résultat de l'exercice N aux taux de change de l'exercice N-1.

Les éléments d'ajustements figurent dans la section 5.6.2 – Résultat opérationnel ajusté et marge opérationnelle ajustée, du présent Document d'enregistrement universel.

Résultat net ajusté part du Groupe par action

Le résultat net ajusté part du Groupe par action, ou bénéfice net ajusté par action (BPA ajusté), correspond au résultat net ajusté part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice.

5.6.5 FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE

Le flux de trésorerie disponible correspond au flux net de trésorerie généré par l'activité (ou *cash flow* opérationnel) retraité des éléments suivants :

- acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- intérêts payés.

Il est à noter que le flux net de trésorerie généré par l'activité est présenté après impôts payés.

Le flux de trésorerie disponible organique représente flux de trésorerie disponible à périmètre et taux de change constants sur des périodes comparables :

- à périmètre de consolidation constant : retraité sur la base d'une période de douze mois ;

- à taux de change constants : exercice N retraité en utilisant les taux de change de l'exercice N-1.

L'impact périmètre et l'effet de change sont calculés selon une approche similaire à celle appliquée pour le chiffre d'affaires (voir ci-avant dans la section 5.6.1 – Croissance) pour chacune des composantes du flux net de trésorerie généré par l'activité et du flux de trésorerie disponible.

La définition du flux de trésorerie disponible ainsi qu'un tableau de réconciliation sont présentés à la Note 4 – Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS, annexée aux états financiers consolidés 2021, figurant au chapitre 6 – États financiers du présent Document d'enregistrement universel. Les évolutions du flux net de trésorerie généré par l'activité et du flux de trésorerie disponible figurent dans la section 5.3.1 – Flux de trésorerie, du présent document.

5.6.6 ENDETTEMENT FINANCIER

Endettement brut

L'endettement brut (ou dette financière brute) correspond aux emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits auxquels s'ajoutent les concours bancaires.

Endettement net

L'endettement net (ou dette financière nette) tel que défini et utilisé par le Groupe correspond à l'endettement brut diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. La trésorerie et équivalents de trésorerie est constituée des valeurs mobilières et créances assimilées ainsi que des disponibilités.

Endettement net ajusté

L'endettement net ajusté (ou dette financière nette ajustée) tel que défini et utilisé par le Groupe correspond à l'endettement net tenant compte des instruments de couverture de devises et de taux d'intérêt.

Les définitions de l'endettement financier ainsi qu'un tableau de réconciliation sont présentés à la Note 24 – Dette financière annexée aux états financiers consolidés 2021, figurant au chapitre 6 – États financiers, du présent Document d'enregistrement universel.

5.6.7 EBITDA CONSOLIDÉ

L'EBITDA consolidé correspond au résultat net avant intérêts, impôts, amortissements et provisions ajusté des 12 derniers mois de toute entité acquise. L'EBITDA consolidé est utilisé par le Groupe dans le cadre du suivi des ratios bancaires.

5.7 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET COMMERCIALE

Néant.

5.8 CONTRATS IMPORTANTS

Compte tenu de son activité, la Société n'a pas conclu, à la date de dépôt du présent Document d'enregistrement universel, de contrats importants autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, à l'exception des emprunts décrits dans la section 5.3.2 – Financement, du présent chapitre du Document d'enregistrement universel.



ÉTATS FINANCIERS

6.1	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	386	6.9	NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS DE BUREAU VERITAS SA	462
6.2	ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	387	6.10	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT BUREAU VERITAS EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2021	477
6.3	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	388	6.10.1	Activités et résultats de la Société	477
6.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	389	6.10.2	Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2021	477
6.5	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	390	6.10.3	Montant global des dépenses somptuaires et impôt correspondant	478
6.6	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	391	6.10.4	Filiales et participations	478
6.7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	452	6.10.5	Résultats des cinq derniers exercices de la Société	479
6.8	COMPTES ANNUELS DE BUREAU VERITAS SA	458	6.10.6	Informations relatives aux délais de règlement	479
	Bilan au 31 décembre	458	6.11	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	480
	Compte de résultat	459			
	Tableau des flux de trésorerie	459			
	Note sur les règles et méthodes comptables	460			
	Faits marquants de l'exercice	462			

6.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros sauf les résultats par action)</i>	Notes	2021	2020
Chiffre d'affaires	7	4 981,1	4 601,0
Achats et charges externes	8	(1 394,0)	(1 350,3)
Frais de personnel	8	(2 565,6)	(2 343,5)
Impôts et taxes		(44,9)	(45,0)
(Dotations)/reprises de provisions	8	(3,4)	(72,5)
Dotations aux amortissements	13/14/15	(275,2)	(362,9)
Autres produits et charges d'exploitation	8	20,8	(19,4)
Résultat opérationnel		718,8	407,4
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-	0,1
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence		718,8	407,5
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		4,0	7,1
Coût de l'endettement financier brut		(78,7)	(115,3)
Coût de l'endettement financier net		(74,7)	(108,2)
Autres produits et charges financiers	9	1,4	(29,6)
Résultat financier		(73,3)	(137,8)
Résultat avant impôts		645,5	269,7
Charge d'impôt	10	(199,3)	(130,8)
Résultat net		446,2	138,9
Intérêts minoritaires		25,3	13,6
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		420,9	125,3
Résultat par action <i>(en euros)</i>			
Résultat de base	30	0,93	0,28
Résultat dilué	30	0,92	0,28

6.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Notes	Décembre 2021	Décembre 2020
Résultat net		446,2	138,9
Autres éléments du résultat global			
Éléments recyclables en résultat			
Écarts de conversion ^(a)		128,8	(197,8)
Couvertures de flux de trésorerie ^(b)		0,8	1,3
Effet d'impôt sur les éléments recyclables en résultat	10	-	2,3
Total des éléments recyclables en résultat		129,6	(194,2)
Éléments non recyclables en résultat			
Gains/(pertes) actuariels ^(c)	26	9,1	(10,0)
Effet d'impôt sur les éléments non recyclables en résultat	10	(2,1)	2,5
Total des éléments non recyclables en résultat		7,0	(7,5)
Total des autres éléments du résultat global (après impôt)		136,6	(201,7)
RÉSULTAT GLOBAL		582,8	(62,8)
<i>revenant :</i>			
aux actionnaires de la Société		547,5	(71,0)
aux participations ne donnant pas le contrôle		35,3	8,2

(a) *Écarts de conversion : ce poste comprend les écarts dus à la conversion en euro des comptes des filiales étrangères.*

Les principales devises qui concourent à la variation de la période sont le dollar canadien 32,8 millions d'euros, le dollar singapourien 28,4 millions d'euros et le dollar de Hong Kong 20,1 millions d'euros.

(b) *La variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie résulte de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés éligibles à la comptabilité de couverture.*

(c) *Gains et pertes actuariels : le Groupe comptabilise en capitaux propres les écarts actuariels relatifs à l'évaluation des avantages au personnel à long terme. Ces écarts actuariels correspondent à l'incidence des ajustements liés à l'expérience et au changement des hypothèses d'évaluation (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires et taux d'augmentation des retraites) de l'obligation relative au régime à prestations définies.*

Le montant de 9,1 millions d'euros provient essentiellement des écarts actuariels comptabilisés en France pour 9,7 millions d'euros.

6.3 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

(en millions d'euros)	Notes	Décembre 2021	Décembre 2020
Écarts d'acquisition	11	2 079,1	1 942,9
Immobilisations incorporelles	13	402,5	427,3
Immobilisations corporelles	14	364,3	348,8
Droits d'utilisation	15	376,3	375,7
Actifs financiers non courants	17	107,4	105,7
Impôts différés actifs	16	128,5	136,6
Total actif non courant		3 458,1	3 337,0
Clients et autres débiteurs	19	1 504,3	1 332,7
Actifs sur contrats	20	308,0	232,1
Impôt sur le résultat – actif		33,3	46,1
Instruments financiers dérivés	18	4,7	6,7
Autres actifs financiers courants	17	23,6	17,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	1 420,7	1 594,5
Total actif courant		3 294,6	3 229,1
TOTAL ACTIF		6 752,7	6 566,1
Capital	22	54,3	54,2
Réserves et résultat consolidés		1 584,2	1 183,8
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société		1 638,5	1 238,0
Participations ne donnant pas le contrôle		68,6	47,7
Total capitaux propres		1 707,1	1 285,7
Dettes financières non courantes	24	2 362,0	2 376,2
Dettes de location non courantes	15	307,5	320,4
Autres passifs financiers non courants	25	126,3	91,4
Impôts différés passifs	16	87,8	84,4
Avantages au personnel à long terme	26	185,8	197,7
Provisions pour risques et charges	27	80,2	92,5
Total passif non courant		3 149,6	3 162,6
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	28	1 275,0	1 089,6
Passifs sur contrats	20	223,9	194,9
Impôt sur le résultat exigible		101,8	125,8
Dettes financières courantes	24	112,1	550,5
Dettes de location courantes	15	107,6	99,3
Instruments financiers dérivés	18	2,7	3,6
Autres passifs financiers courants	25	72,9	54,1
Total passif courant		1 896,0	2 117,8
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		6 752,7	6 566,1

6.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Réserve de conversion	Autres réserves	Total capitaux propres	Revenant aux actionnaires de la Société	Revenant aux participations ne donnant pas le contrôle
Au 31 décembre 2019	54,2	229,6	(248,1)	1 286,4	1 322,1	1 263,8	58,3
Augmentation de capital	-	2,7	-	-	2,7	2,7	-
Charge IFRS 2 des plans de <i>stock-options</i> et d'actions de performance	-	-	-	20,3	20,3	20,3	-
Dividendes versés	-	-	-	(18,4)	(18,4)	-	(18,4)
Transactions sur actions propres	-	-	-	8,8	8,8	8,8	-
Entrées de périmètre	-	-	-	(0,1)	(0,1)	-	(0,1)
Autres mouvements ^(a)	-	-	-	13,1	13,1	13,4	(0,3)
Total des opérations avec les actionnaires	-	2,7	-	23,7	26,4	45,2	(18,8)
Résultat net	-	-	-	138,9	138,9	125,3	13,6
Autres éléments du résultat global	-	-	(197,8)	(3,9)	(201,7)	(196,3)	(5,4)
Résultat global	-	-	(197,8)	135,0	(62,8)	(71,0)	8,2
Au 31 décembre 2020	54,2	232,3	(445,9)	1 445,1	1 285,7	1 238,0	47,7
1 ^{re} application de décisions 2021 de l'IFRIC ^(b)	-	-	-	(7,2)	(7,2)	(7,2)	-
Augmentation de capital	0,1	22,9	-	-	23,0	23,0	-
Charge IFRS 2 des plans de <i>stock-options</i> et d'actions de performance	-	-	-	27,0	27,0	27,0	-
Dividendes versés	-	-	-	(176,0)	(176,0)	(162,6)	(13,4)
Transactions sur actions propres	-	-	-	24,8	24,8	24,8	-
Entrées de périmètre	-	-	-	8,7	8,7	(0,7)	9,4
Autres mouvements ^(a)	-	-	-	(61,7)	(61,7)	(51,3)	(10,4)
Total des opérations avec les actionnaires	0,1	22,9	-	(184,4)	(161,4)	(147,0)	(14,4)
Résultat net	-	-	-	446,2	446,2	420,9	25,3
Autres éléments du résultat global	-	-	128,8	7,8	136,6	126,6	10,0
Résultat global	-	-	128,8	454,0	582,8	547,5	35,3
AU 31 DÉCEMBRE 2021	54,3	255,2	(317,1)	1 714,7	1 707,1	1 638,5	68,6

(a) Le poste « Autres mouvements » est constitué majoritairement :

- de transferts de réserves entre la part revenant aux actionnaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle ;
- de la variation de la juste valeur des puts sur minoritaires.

(b) Voir Note 3 – Principes et méthodes comptables.

6.5 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Décembre 2021	Décembre 2020
Résultat avant impôts		645,5	269,7
Élimination des flux des opérations de financement et d'investissement		33,1	140,1
Provisions et autres éléments sans incidence sur la trésorerie		49,1	48,7
Amortissements et dépréciations	13/14/15	275,2	362,9
Variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	29	(13,6)	149,0
Impôts payés		(198,6)	(161,3)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		790,7	809,1
Acquisitions de filiales	12	(58,4)	(20,8)
Cessions de filiales et d'activités	12	1,6	4,5
Acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles		(121,0)	(98,4)
Cessions d'immobilisations corporelles & incorporelles		6,5	10,1
Acquisitions d'actifs financiers non courants		(13,0)	(25,2)
Cessions d'actifs financiers non courants		15,9	29,5
Variation des prêts et avances consentis		(3,8)	2,7
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		0,2	0,1
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(172,0)	(97,5)
Augmentation du capital	22	21,1	2,7
Acquisition/Cession d'actions propres		24,3	8,8
Dividendes versés		(186,1)	(31,8)
Augmentation des emprunts et autres dettes financières	24	46,3	790,5
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	24	(504,3)	(1 123,5)
Remboursement des dettes avec les actionnaires	12	(12,9)	(1,7)
Remboursement des dettes et intérêts de location	15	(121,8)	(119,1)
Intérêts payés		(73,2)	(86,6)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(806,6)	(560,7)
Incidence des écarts de change		11,3	(29,6)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		(176,6)	121,3
Trésorerie nette au début de la période		1 587,0	1 465,7
TRÉSORERIE NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE		1 410,4	1 587,0
<i>dont disponibilités et équivalents de trésorerie</i>	21	1 420,7	1 594,5
<i>dont concours bancaires courants</i>	24	(10,3)	(7,5)

6.6 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	392	NOTE 21	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	420
NOTE 2	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	392	NOTE 22	CAPITAL SOUSCRIT	421
NOTE 3	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	393	NOTE 23	PAIEMENTS EN ACTIONS	421
NOTE 4	INDICATEURS FINANCIERS NON DÉFINIS PAR LES NORMES IFRS	395	NOTE 24	DETTE FINANCIÈRE	424
NOTE 5	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	396	NOTE 25	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	427
NOTE 6	UTILISATION D'ESTIMATIONS	397	NOTE 26	AVANTAGES AU PERSONNEL À LONG TERME	428
NOTE 7	INFORMATION SECTORIELLE	398	NOTE 27	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	431
NOTE 8	ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	400	NOTE 28	DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	431
NOTE 9	AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	401	NOTE 29	VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ	432
NOTE 10	IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	402	NOTE 30	RÉSULTAT PAR ACTION	432
NOTE 11	ÉCARTS D'ACQUISITION	404	NOTE 31	DIVIDENDE PAR ACTION	433
NOTE 12	ACQUISITIONS ET CESSIONS	406	NOTE 32	ENGAGEMENTS HORS BILAN ET NANTISSEMENTS	433
NOTE 13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	409	NOTE 33	INFORMATION COMPLÉMENTAIRE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS	434
NOTE 14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	411	NOTE 34	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	438
NOTE 15	DROITS D'UTILISATION ET DETTES DE LOCATION	413	NOTE 35	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	439
NOTE 16	IMPÔTS DIFFÉRÉS	415	NOTE 36	ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	439
NOTE 17	AUTRES ACTIFS FINANCIERS	417	NOTE 37	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	440
NOTE 18	INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	418			
NOTE 19	CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	419			
NOTE 20	ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS	420			

NOTE 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Bureau Veritas SA (la « **Société** ») et l'ensemble de ses filiales constituent le Groupe Bureau Veritas (ci-dessous appelé « **Bureau Veritas** » ou le « **Groupe** »).

Depuis sa création en 1828, Bureau Veritas a développé une expertise reconnue pour aider ses clients à se conformer aux normes ou aux réglementations relatives à la qualité, l'hygiène et la santé, la sécurité, l'environnement et la responsabilité sociale. L'activité de Bureau Veritas consiste à inspecter, analyser, auditer ou certifier les produits, les actifs et les systèmes de management de ses clients par rapport à des référentiels réglementaires ou volontaires, pour délivrer ensuite des rapports de conformité.

Bureau Veritas SA est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce applicables aux sociétés commerciales ainsi qu'à toutes autres dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés commerciales et à ses statuts.

Son siège social est situé Immeuble Newtime, 40/52, Boulevard du Parc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France. Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification 775 690 621 RCS Nanterre. Le code APE de la Société qui identifie le type d'activité de l'entreprise est le 7120B. Il correspond à l'activité analyses, essais et inspections techniques. Le numéro LEI (*Legal Entity Identifier*) de la Société est 969500TPU5T3HA5D1F11.

La Société a été constituée par acte des 2 et 9 avril 1868 reçu par Maître Delaunay, notaire à Paris. La durée de la Société expirera, sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires conformément à la loi et aux statuts, le 31 décembre 2080.

Son exercice social débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Aucun changement de dénomination sociale n'est intervenu en 2021.

Le site internet de la Société est accessible à l'adresse suivante : <https://group.bureauveritas.com/fr>.

De 2004 à octobre 2007, le Groupe était détenu à plus de 99 % par Wendel. Le 24 octobre 2007, 37,2 % des titres de Bureau Veritas SA ont été admis sur le marché Euronext Paris.

Au 31 décembre 2021, Wendel détient 35,48 % du capital de Bureau Veritas et 51,63 % des droits de vote théoriques.

La Société consolidante ultime de Bureau Veritas est Wendel-Participations SE.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 23 février 2022 par le Conseil d'administration.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Acquisitions

Au cours de l'année 2021, le Groupe a réalisé les acquisitions suivantes :

- Secura BV, une société néerlandaise spécialisée dans les services de cybersécurité ;
- Bradley Construction Management, une société américaine spécialisée dans les services de gestion de la construction pour le secteur des énergies renouvelables ;
- HDAA Australia, une société australienne détenant une expertise en audit et évaluation dans le secteur de la santé et des services à la personne ;
- AET France, une société française spécialisée dans les tests en laboratoire, le développement de produits et les tests liés à leur durabilité ;
- PreScience, une société américaine proposant des services de gestion de projet et de gestion de la construction avec une expertise particulière dans le domaine des Infrastructures de Transport (autoroutes, ponts et transport ferroviaire).

Les impacts des acquisitions dans les comptes annuels sont détaillés dans la Note 12 – Acquisitions et cessions.

Financement

Le 24 février 2021, Bureau Veritas a annoncé la signature d'un avenant de son crédit syndiqué d'un montant de 600 millions d'euros signé en 2018, afin d'y intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. La performance sociale et environnementale de Bureau Veritas sera désormais prise en compte dans le calcul du coût de financement de son crédit syndiqué. Celle-ci sera mesurée à la lumière des objectifs ESG quantitatifs que le Groupe s'est fixés à horizon 2025.

Les trois critères extra-financiers sélectionnés pour être intégrés au calcul du coût du financement du crédit syndiqué sont les suivants :

- le taux total d'accidents ;
- le taux de féminisation à des postes de direction ;
- les émissions de CO₂ par employé (en tonnes par an).

Cyber-attaque

Le 22 novembre 2021, Bureau Veritas a annoncé que son système de cybersécurité avait détecté une cyber-attaque le samedi 20 novembre 2021. En réponse, toutes les procédures de cybersécurité du Groupe ont été immédiatement activées. De manière préventive, la décision a été prise de mettre temporairement ses serveurs et ses données *offline*, afin de protéger ses clients et l'entreprise. Ces opérations ont généré une indisponibilité ou un ralentissement partiel des services et des interfaces clients.

Le 2 décembre 2021, Bureau Veritas a annoncé que, grâce aux mesures de prévention et d'urgence prises au travers de ses systèmes de cybersécurité, toutes les activités du Groupe ont pu continuer à fonctionner. En date du 2 décembre, plus de 80 % des opérations de Bureau Veritas fonctionnaient à un niveau normal, tandis que certaines zones géographiques du Groupe continuaient à voir leur système IT fonctionner à un rythme plus ralenti.

Les équipes de Bureau Veritas, accompagnées d'experts IT de premier rang, ont été pleinement mobilisées et ont tout mis en œuvre pour assurer la continuité des opérations et minimiser l'impact sur les clients, les employés et les partenaires du Groupe. Bureau Veritas a également saisi les autorités compétentes et déclenché ses polices d'assurance cybersécurité.

Le Groupe considère que toutes ses opérations fonctionnent à un niveau normal depuis le début de l'année 2022. Néanmoins, il reste des coûts de réponse à l'incident début 2022.

Globalement, Bureau Veritas estime que l'impact de la cyberattaque est d'environ 25 millions d'euros sur le chiffre d'affaires du Groupe en 2021.

NOTE 3 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Sauf indication contraire, les principales méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

3.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés au titre des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS défini par l'IASB et tel qu'adopté par l'Union européenne.

Ces états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat ou par les capitaux propres (ex : valeurs mobilières de placement et

instruments dérivés) et selon le principe de continuité de l'exploitation.

La préparation des états financiers, conformément au référentiel IFRS, nécessite de retenir certaines estimations comptables. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les estimations comptables et les jugements les plus significatifs sont exposés en Note 6 – Utilisation d'estimations.

PRINCIPES NOUVEAUX

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021, le Groupe applique les nouvelles normes ou interprétations suivantes :

- amendement à IFRS 16, Concessions de loyers – Covid-19, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cet amendement offre une mesure de simplification optionnelle permettant de ne pas analyser si les concessions octroyées par les bailleurs jusqu'au 30 juin 2022 en conséquence directe du Covid-19 constituent une modification du contrat. Cet amendement n'a pas d'incidence significative au 31 décembre 2021 ;

- amendement IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7, en lien avec la réforme des taux interbancaires de référence, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cet amendement prévoit des mesures d'assouplissement concernant le traitement comptable de la modification des contrats d'instruments financiers évalués au coût amorti et des relations de couverture. Cet amendement n'a pas d'incidence significative au 31 décembre 2021 ;

- décision de l'IFRIC, Attribution des avantages issus des régimes à prestations définies aux périodes de service, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cette décision clarifie le mode de calcul de l'engagement lorsque le régime prévoit le versement d'une indemnité au salarié, s'il est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonné à un certain nombre d'années de service. Au 1^{er} janvier 2021, la première application de cette décision de l'IFRIC a donné lieu à un ajustement de 5,8 millions d'euros net d'impôt constaté en augmentation du report à nouveau. L'exercice comparatif 2020 n'a pas été retraité en l'absence d'incidence significative sur le résultat de cette période ;

- décision de l'IFRIC sur les coûts de paramétrage et de modification des logiciels en mode SaaS, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

Selon cette décision, les coûts de modification et de paramétrage d'un logiciel en mode SaaS traité comme un

contrat de services sont à constater en charge. La décision précise les conditions conduisant à constater cette charge à la date où les services sont reçus ou bien de façon étalée sur la durée du contrat de SaaS. Au 1^{er} janvier 2021, la première application de cette décision de l'IFRIC a donné lieu à une diminution des immobilisations incorporelles de 13,0 millions d'euros constatée en contrepartie d'une diminution du report à nouveau. L'exercice comparatif 2020 n'a pas été retraité en l'absence d'incidence significative sur le résultat de cette période.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2021 ou postérieurement, et que le Groupe n'applique pas au 31 décembre 2021 sont :

- amendement IAS 16, Immobilisations corporelles – Produits antérieurs à l'utilisation prévue, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- amendement IAS 37, Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- amendement IFRS 3, Référence au cadre conceptuel, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ces amendements n'ont pas d'incidence significative au 31 décembre 2021.

Travaux en cours de l'IASB et de l'IFRIC

Le Groupe suit les travaux de l'IASB et de l'IFRIC qui pourraient conduire à une révision du traitement des *puts* (options de vente) minoritaires. Selon le projet d'interprétation publié par l'IFRIC le 31 mai 2012, les variations de valeur des dettes liées aux *puts* minoritaires, doivent être constatées en résultat, en cohérence avec IAS 39 et IFRS 9. En l'absence de directives spécifiques des IFRS, le Groupe applique les recommandations de l'AMF émises en novembre 2009 : l'écart entre le prix d'exercice des *puts* minoritaires et la valeur comptable des intérêts minoritaires est présenté en diminution des capitaux propres part du Groupe.

PRINCIPES STANDARDS DANS LEUR APPLICATION

3.2 Méthode de consolidation

Participations donnant le contrôle

Les filiales contrôlées par le Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe considère qu'il a le contrôle exclusif sur une entité faisant l'objet d'un investissement lorsque :

- il détient le pouvoir sur cette entité ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient de l'entité.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions intra-groupes, ainsi que les plus ou moins-values sur les opérations entre sociétés du Groupe, sont éliminées. Toutes les sociétés sont consolidées sur la base de leurs situations arrêtées aux dates de clôture annuelles présentées et retraitées, le cas échéant, pour être en accord avec les principes comptables du Groupe.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les acquisitions et cessions de participations n'amenant pas la prise ou la perte de contrôle sont comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique « Autres mouvements », comme des transferts entre la part du Groupe et la part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres consolidés, sans effet en résultat. Les flux de trésorerie correspondants sont présentés en flux de financement dans le tableau des flux de trésorerie. Les coûts relatifs à ces transactions suivent le même traitement comptable.

Entreprises mises en équivalence

Les entreprises mises en équivalence sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable. C'est généralement le cas lorsque le Groupe détient une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Ce sont également des sociétés à risque limité contrôlées conjointement par le Groupe. De telles participations sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût à compter de la date de prise d'influence notable ou de prise du contrôle conjoint.

La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises mises en équivalence postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé.

Co-entreprises

Les co-entreprises sont des sociétés à risque non limité contrôlées conjointement par le Groupe en vertu d'un accord contractuel conclu pour exercer conjointement une activité

opérationnelle sur une durée moyenne de trois à quatre ans. Les états financiers consolidés comportent la part proportionnelle du Groupe aux actifs, passifs, produits et charges de ces sociétés, les éléments de même nature étant regroupés ligne par ligne, à partir de la date à laquelle commence le contrôle conjoint jusqu'à la date où il cesse.

3.3 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (monnaie fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

Filiales étrangères

La devise de fonctionnement des filiales étrangères est principalement la monnaie locale du pays. Aucun pays où sont installées les filiales et succursales significatives n'est considéré en hyper inflation en 2021 et 2020.

La conversion en euros des états financiers des sociétés en devises étrangères s'établit au taux de change de clôture pour les éléments d'actif et de passif du bilan (hors éléments monétaires) et au taux de change moyen de l'année pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion qui en résultent sont inscrits en capitaux propres dans la réserve de conversion. Dans le cas où plusieurs taux de change existent, le taux retenu est celui qui aurait été appliqué aux remontées de dividendes.

Lorsqu'une entité en devise étrangère est cédée, les différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession. L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger ainsi que les financements dont le remboursement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture. Dans le cas de remboursements partiels de financements traités comme des passifs de l'activité à l'étranger, le Groupe ne transfère pas en résultat de cession, les différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres.

3.4 Transactions en monnaies étrangères

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont réévalués au taux de clôture à la fin de l'exercice. Les pertes et gains de change résultant du dénouement des transactions en monnaie étrangère ainsi que l'écart de change résultant de la conversion sont comptabilisés au compte de résultat dans le résultat financier.

NOTE 4 INDICATEURS FINANCIERS NON DÉFINIS PAR LES NORMES IFRS

Dans le cadre de sa communication externe, le Groupe utilise des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS.

Ces indicateurs sont définis ci-dessous :

Le **résultat opérationnel « ajusté »** représente le résultat opérationnel du Groupe avant prise en compte des éléments d'ajustement suivants :

- les amortissements des actifs incorporels issus des acquisitions ;
- les dépréciations et mises au rebut d'actifs immobilisés ;
- les pertes de valeurs des écarts d'acquisition ;
- les honoraires et charges d'acquisition d'activités ;
- les ajustements des compléments de prix d'acquisition des activités ;
- les résultats de cession d'activités ;
- les charges de restructuration.

Lorsqu'une acquisition est réalisée en cours d'exercice, le montant des amortissements des actifs incorporels est calculé en tenant compte d'un *prorata temporis*.

Étant donné la durée de la période d'ajustement permettant de déterminer la juste valeur des actifs et passifs acquis (12 mois), l'amortissement des actifs incorporels de l'année d'acquisition peut, dans certains cas, reposer sur une évaluation temporaire et être légèrement ajusté l'année suivante, lorsque la valeur finale des actifs incorporels est connue.

Comme le chiffre d'affaires, il s'agit d'un indicateur majeur suivi de manière interne, considéré par la Direction du Groupe comme représentatif de la performance opérationnelle dans son secteur d'activité.

(en millions d'euros)	2021	2020
Résultat opérationnel	718,8	407,4
Amortissement des actifs incorporels issus des acquisitions	64,1	132,8
Dépréciation et mise au rebut d'actifs immobilisés	4,9	34,6
Charges de restructuration	6,9	26,5
Résultats de cessions d'activité et autres charges et produits relatifs aux acquisitions	7,1	13,7
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ	801,8	615,0

Les dépréciations et les mises au rebut d'actifs immobilisés sont sans effet sur la trésorerie du Groupe.

Le **résultat net « ajusté » part du Groupe** est défini comme le Résultat net part du Groupe retraité des éléments d'ajustement nets d'impôt. Il ne concerne que le résultat des activités poursuivies.

(en millions d'euros)	2021	2020
Résultat net part du Groupe	420,9	125,3
Produits/Charges relatifs aux acquisitions et autres éléments d'ajustement	83,0	207,6
Effet d'impôt	(20,0)	(43,8)
Intérêts minoritaires	(3,1)	(3,9)
RÉSULTAT NET AJUSTÉ PART DU GROUPE	480,8	285,2

Le « **flux de trésorerie disponible** » correspond aux Flux Nets de Trésorerie liés à l'activité retraités des acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et des intérêts financiers payés :

(en millions d'euros)	2021	2020
Flux net de trésorerie généré par l'activité	790,7	809,1
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(121,0)	(98,4)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6,5	10,1
Intérêts payés	(73,2)	(86,6)
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE	603,0	634,2

Le **taux effectif d'impôt ajusté** est défini dans la Note 10 – Impôt sur le résultat. La **dette financière nette ajustée** est définie dans la Note 24 – Dette financière.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe est confronté à différentes natures de risques financiers (risque d'exposition à la fluctuation des devises étrangères ou « risque de change », risque d'exposition à la fluctuation des taux d'intérêt ou « risque de taux d'intérêt », risque de crédit, risque de liquidité) pouvant affecter ses actifs, ses passifs et ses opérations.

La politique du Groupe consiste en permanence à identifier, évaluer et si nécessaire couvrir ces risques de manière à limiter son exposition. La mise en œuvre de cette politique se fait notamment par l'utilisation d'instruments dérivés destinés à couvrir exclusivement les risques identifiés et non dans un but spéculatif. Des modes opératoires spécifiques sont prévus pour chaque risque (risque de change, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de liquidité) et pour chaque instrument utilisé (dérivés, investissement de liquidités).

Les différentes entités du Groupe ne sont pas autorisées à traiter des opérations de marché avec leurs partenaires financiers autres que des opérations *spot* pour le change.

La Direction des financements et de la trésorerie est en charge de la mise en œuvre des couvertures. Par ailleurs, la Direction des financements et de la trésorerie réalise ou fait réaliser des simulations permettant d'évaluer l'impact de différentes configurations sur les comptes du Groupe.

Risque de fluctuations des cours des devises étrangères

Le Groupe opère au niveau international et est, en conséquence, exposé à un risque de fluctuation des cours de plusieurs devises. Ce risque porte donc à la fois sur les transactions réalisées par des entités du Groupe dans des monnaies différentes de leur monnaie fonctionnelle (risque de change opérationnel), ainsi que sur les produits, charges, actifs et passifs libellés en devises différentes de la devise de présentation des états financiers consolidés, soit l'euro (risque de conversion).

Pour une partie des activités du Groupe exposée à des marchés globalisés, notamment les activités Agroalimentaire & Matières Premières, Biens de consommation, Marine & *Offshore* et Industrie, certaines ventes sont libellées en dollar américain ou influencées par le niveau de cette devise. Elles sont donc affectées indirectement par l'évolution de la devise américaine.

Des analyses et informations complémentaires sont présentées en Note 33 – Information complémentaire sur les instruments financiers ainsi qu'en Note 18 – Instruments financiers dérivés.

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux d'intérêts sur sa dette à taux variable.

Le Groupe suit mensuellement son exposition au risque de taux et apprécie le niveau des couvertures mises en place ainsi que leur adaptation au sous-jacent.

Des informations complémentaires sont présentées en Note 33 – Information complémentaire sur les instruments financiers.

Risque de crédit

Le Groupe estime que son exposition à un risque de crédit qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, est très limitée.

Le risque de crédit concerne principalement les créances clients et est limité du fait du grand nombre de clients, de la diversité de leurs activités et de leur dispersion géographique à travers le monde. Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé avec environ 400 000 clients dans près de 140 pays.

Au 31 décembre 2021, les dix premiers clients en termes de chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice représentent environ 6 % du chiffre d'affaires du Groupe. Les vingt-cinq premiers clients représentent quant à eux 10 % du chiffre d'affaires du Groupe, illustrant ainsi la faible concentration du chiffre d'affaires.

En outre, les activités du Groupe présentant les plus grandes concentrations client, Industrie et Biens de consommation, réalisent moins de 6 % de leur activité avec leur principal client.

Une description détaillée par échéance des créances non provisionnées est présentée dans la Note 19 – Clients et autres débiteurs.

Risque de liquidité

Le Groupe peut faire face aux décaissements dans le cadre de son activité. Par ailleurs, le Groupe dispose au 31 décembre 2021, en complément de sa trésorerie disponible, d'une ligne de crédit confirmée non utilisée pour un montant global de 600 millions d'euros (Crédit Syndiqué 2018).

Une description de ces différents programmes de financement est présentée en Note 24 – Dette Financière.

Risque de contrepartie

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de contrepartie sont principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés. Le risque de contrepartie avec les établissements financiers est limité du fait de la politique du Groupe qui favorise la consolidation de sa trésorerie vers la maison – mère lorsque cela est possible, et limite la nature et la durée des placements pour ne pas excéder trois mois.

Ainsi, plus de 80 % de la trésorerie et équivalents de trésorerie sont portés par la Société et sont placés ou détenus auprès d'un nombre limité de banques qui bénéficient d'une notation élevée et en s'appuyant sur une convention cadre de type FBF ou équivalent.

Le reste est réparti sur l'ensemble des filiales du Groupe, ce qui limite la concentration par contrepartie.

NOTE 6 UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans les notes annexes.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base des conditions qui subsistent à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principaux jugements et estimations sont analysés ci-après :

Valorisation des provisions pour litiges

Le Groupe reconnaît une provision pour litiges sur contrats selon la méthode comptable décrite à la Note 27 – Provisions pour risques et charges, et évaluée selon plusieurs estimations et hypothèses.

Les estimations et hypothèses utilisées sont fondées sur des données statistiques issues de l'expérience passée. La provision est actualisée sur la base d'une estimation de la durée moyenne de l'obligation, d'un taux d'inflation et d'un taux d'actualisation dont la durée est proche de la durée de l'obligation.

Par ailleurs, les litiges dont le montant des réclamations est significatif et pour lesquels une action en justice est en cours font l'objet d'une estimation individuelle s'appuyant, le cas échéant, sur des experts indépendants. Les coûts que le Groupe peut être amené à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

Valorisation des provisions pour dépréciations des comptes clients

L'évaluation de la dépréciation des créances clients repose sur différents éléments. Ainsi une appréciation au cas par cas de la situation financière des débiteurs et de leur probabilité de défaillance ou de défaut de paiement, est effectuée. Cette appréciation est complétée par la comptabilisation de dépréciations de pertes attendues en se fondant sur une matrice de taux de défauts historiques. Enfin des ajustements reflétant des risques pays ou des évolutions futures de l'environnement peuvent être comptabilisés.

Valorisation des actifs incorporels acquis lors des regroupements d'entreprises

Les actifs incorporels acquis lors des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe incluent des relations clients, des marques, des concessions et des accords de non-concurrence. L'estimation de leur juste valeur est généralement réalisée par des experts indépendants et s'appuie sur un certain nombre d'hypothèses provenant des prévisions d'activité des sociétés. Ensuite, si des indices de pertes de valeur sont identifiés selon la méthodologie décrite en Note 13 – Immobilisations incorporelles la valeur comptable de l'actif concerné est dépréciée et ramenée à sa valeur recouvrable.

Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle

Les options de vente octroyées aux actionnaires minoritaires des filiales, sans transfert des risques et avantages, donnent lieu à comptabilisation d'une dette, pour la valeur la plus probable du prix d'exercice actualisée sur la base d'un taux sans risque. L'estimation du prix d'exercice est basée sur un certain nombre d'hypothèses provenant des prévisions d'activité des sociétés. La Note 12 – Acquisitions et cessions présente le détail des mouvements de la dette relative à ces options de vente sur la période.

Perte de valeur des écarts d'acquisition

Le Groupe soumet les écarts d'acquisition à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la Note 11 – Écarts d'acquisitions. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs s'appuient sur un certain nombre d'hypothèses présentées en Note 11 – Écarts d'acquisitions.

Impôts sur le résultat

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur le résultat dans de nombreuses juridictions. La détermination de la charge d'impôt sur les sociétés, à l'échelle mondiale, fait appel au jugement du management. L'estimation *in fine* de la charge d'impôt est jugée raisonnable dans le cadre habituel des activités.

Le Groupe comptabilise un impôt différé actif résultant des différences temporelles déductibles ainsi que des déficits fiscaux reportables, dans la mesure où le Groupe estime que cet actif d'impôt est recouvrable dans le futur (cf. Note 16 – Impôts différés les détails des impôts différés comptabilisés).

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Pour reconnaître le chiffre d'affaires de certains contrats de service, le Groupe utilise la méthode de l'avancement basée sur les coûts encourus au titre des obligations de performance contenues dans ces contrats (cf. Note 7 – Information sectorielle des principes et méthodes comptables). Selon cette méthode, le Groupe estime les services déjà réalisés en proportion du total des services devant être fournis.

Calcul des avantages au personnel à long terme

Le coût des avantages au personnel à plus d'un an gérés dans le cadre de régimes à prestations définies est estimé en utilisant des méthodes d'évaluation actuarielles. Ces techniques d'évaluation impliquent l'utilisation d'un certain nombre d'hypothèses présentées en détail en Note 26 – Avantages du personnel à long terme. Du fait du caractère long terme de ces régimes, de telles estimations sont sujettes à des incertitudes significatives.

Juste valeur des paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits par référence à leur juste valeur déterminée à la date d'attribution pour les paiements dénoués en instruments de capitaux propres ou à la date de clôture pour les paiements dénoués en trésorerie. La juste valeur de ces paiements est évaluée en utilisant les modèles d'évaluation appropriés. Ces modèles nécessitent l'estimation d'un certain nombre de paramètres décrits en détail en Note 23 – Paiements en actions.

Passifs fiscaux

Un actif ou un passif d'impôt est constaté en cas d'incertitude sur le traitement de l'impôt sur le résultat. Dès lors qu'il est probable qu'une administration fiscale n'acceptera pas un traitement fiscal, le Groupe constate un passif d'impôt. Inversement, si le Groupe estime probable qu'une administration fiscale remboursera un impôt payé, une créance d'impôt est constatée. Les actifs et passifs ayant trait à ces incertitudes sont estimés au cas par cas en fonction du montant le plus probable.

Durée de location et valorisation des droits d'utilisation et dettes de location

Les dettes de location correspondent aux paiements futurs actualisés en fonction de la durée des contrats de location conformément au principe comptable décrit en Note 15 – Droits d'utilisation et dettes de location. Cette durée intègre les options de renouvellement dont l'exercice est considéré comme raisonnablement certain. Dans le cas de baux en tacite prolongation, la durée est estimée selon l'économie du contrat au sens large. L'appréciation du caractère raisonnablement certain du renouvellement des baux à moyen et long terme fait appel au jugement du management.

NOTE 7 INFORMATION SECTORIELLE

Principes comptables

Les secteurs sont déterminés en conformité avec la norme IFRS 8. Les secteurs publiés correspondent aux segments opérationnels identifiés dans les tableaux de bord du management, présentés mensuellement au principal décideur opérationnel qui est, dans le cas du Groupe, le Directeur Général.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Groupe communique ses résultats au travers de ses six activités décrites à la section 1.5 – Présentation des activités, du présent Document d'enregistrement universel 2021.

Les types de services générant le chiffre d'affaires des différentes activités sont les suivants :

- **Marine & Offshore**

En tant que société de classification, Bureau Veritas procède à l'évaluation de conformité des navires et unités *offshore* par rapport à des normes portant principalement sur la solidité des structures et la fiabilité des équipements à bord. Bureau Veritas délivre également des certificats réglementaires par délégation des autorités de pavillon ;

- **Agroalimentaire & Matières Premières**

Bureau Veritas accompagne ses clients avec une gamme complète de services d'inspection, de tests en laboratoire et de certification pour tous les types de matières premières : pétrole et produits pétrochimiques, métaux et minéraux, produits alimentaires et matières premières agricoles. Par ailleurs, le Groupe assiste les autorités gouvernementales en mettant en place des programmes visant à maximiser leurs revenus et à vérifier que les produits importés répondent aux normes établies ;

- **Industrie**

Bureau Veritas vérifie la fiabilité et l'intégrité des actifs industriels, ainsi que leur conformité à la réglementation et aux normes, mais aussi aux spécifications des clients. Les services comprennent notamment l'évaluation de conformité, le suivi de production, la gestion de l'intégrité des actifs et la certification des équipements. Bureau Veritas vérifie également l'intégrité des équipements industriels et des produits au moyen de tests non destructifs et d'analyse des matériaux ;

- **Bâtiment & Infrastructures**

Le Groupe est présent tout au long du cycle de vie des actifs, couvrant ainsi les dépenses d'investissements (*Capex*) et les dépenses d'exploitation (*Opex*).

- **Inspection, surveillance et audit en service (actifs existants)**

Bureau Veritas effectue des inspections périodiques pour évaluer la conformité des équipements en service (installations électriques, systèmes de sécurité incendie, ascenseurs, équipements de levage et machines) à la réglementation applicable en matière de santé et de sécurité ou aux exigences spécifiques de ses clients ;

- **Construction (principalement *Capex*)**

Bureau Veritas aide ses clients à maîtriser l'ensemble des aspects QHSE de leurs projets de construction, de la phase de conception à l'achèvement des travaux. Les missions concernent l'évaluation de conformité d'un ouvrage à des référentiels techniques, l'assistance technique, la surveillance de la gestion de sécurité pendant les travaux, et l'assistance à la gestion d'actifs ;

- Certification

En tant qu'organisme de certification, Bureau Veritas certifie que les systèmes de gestion de la qualité, sécurité, santé, environnement utilisés par les clients sont conformes à des référentiels internationaux (le plus souvent des normes ISO), nationaux, sectoriels ou propres à de grandes entreprises ;

- Biens de consommation

Bureau Veritas intervient auprès des distributeurs et des fabricants de biens de consommation afin d'évaluer la conformité de leurs produits et procédés de fabrication aux exigences réglementaires, de qualité et de performance. Bureau Veritas teste les produits, inspecte les marchandises, évalue les usines et réalise des audits sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Principes comptables

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente la juste valeur hors taxes de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des services rendus par les sociétés du Groupe dans le cadre normal de leur activité et après élimination des transactions intra-groupe. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable et qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

La majorité des contrats du Groupe donnent lieu à de multiples missions de très courte durée pour un même contrat. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires de ces contrats à la date de réalisation de chaque mission.

D'autres contrats génèrent des missions de plus longue durée, notamment dans les activités Marine & Offshore et Bâtiment & Infrastructures. Ces contrats satisfont les conditions de non re-performance et, pour certains d'entre eux, du droit exécutoire à paiement, telles que définies par la norme IFRS 15. Pour ces contrats, le Groupe utilise la méthode de l'avancement basée sur les coûts encourus au titre de leurs obligations de performance. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque obligation de performance du contrat par référence aux coûts encourus à la date de clôture, rapportés au total des coûts estimés. L'accroissement de ce pourcentage, appliqué au résultat total prévisionnel du contrat, représente la marge comptabilisée de la période.

L'analyse sectorielle du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel ajusté est présentée telle qu'elle est suivie par le management du Groupe.

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel ajusté	
	2021	2020	2021	2020
Marine & Offshore	375,2	366,7	84,1	80,4
Agroalimentaire & Matières Premières	1 065,2	1 029,6	142,5	125,0
Industrie	1 013,5	965,6	126,6	108,0
Bâtiment & Infrastructures	1 458,4	1 314,1	208,7	144,7
Certification	398,2	339,6	75,5	53,7
Biens de consommation	670,6	585,4	164,4	103,2
TOTAL	4 981,1	4 601,0	801,8	615,0

La répartition géographique du chiffre d'affaires présentée ci-dessous est fondée sur le lieu dans lequel l'entité juridique est implantée, compte tenu de l'organisation interne du Groupe et de la présence de contrats mondiaux qui peuvent être facturés par une filiale mais opérés par une ou plusieurs autres.

Cette répartition du chiffre d'affaires par région est la suivante :

(en millions d'euros)	2021	2020
Europe	1 813,3	1 720,5
Asie & Pacifique	1 556,7	1 424,5
Amériques	1 179,3	1 069,3
Afrique & Moyen-Orient	431,8	386,7
TOTAL	4 981,1	4 601,0

NOTE 8 ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Principes comptables

Résultat opérationnel

Le compte de résultat consolidé présente un résultat opérationnel défini par différence comme l'ensemble des charges et produits ne résultant ni des activités financières ni des sociétés mises en équivalence ni de l'impôt et en dehors des activités répondant aux critères d'activités destinées à être cédées selon la norme IFRS 5. Le résultat opérationnel comprend donc les produits et charges relatifs aux acquisitions (dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles, pertes de valeur des écarts d'acquisition, résultats de cession et d'arrêts d'activité, frais d'acquisition, ajustements de prix d'acquisition) et aux autres éléments jugés comme non récurrents.

Locations immobilières et mobilières

Le Groupe a opté pour l'exemption offerte par IFRS 16 concernant les contrats dont le terme est inférieur à douze mois ou de faible valeur pour lesquels les loyers continuent à être constatés en charges opérationnelles.

Provisions sur créances clients

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont présentées dans le poste « (Dotation)/Reprise aux provisions » du compte de résultat.

Lorsqu'une créance devient irrécouvrable, elle est annulée en contrepartie de la reprise de la provision pour dépréciation des créances. Les recouvrements de créances précédemment annulées sont crédités dans le compte de résultat en « Autres produits et charges d'exploitation ».

Provisions pour risques et charges

Les principes comptables des provisions pour risques et charges sont présentés en Note 27 – Provisions pour risques et charges.

Gains et pertes sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles

Le résultat de cession des immobilisations incorporelles et corporelles est déterminé en comparant les produits de cession à la valeur nette comptable de l'actif cédé. Le résultat de cession est comptabilisé au compte de résultat dans les « Autres produits et charges d'exploitation ».

Gains et pertes sur cessions d'activité

Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable à la date de cession de l'écart d'acquisition relatif à l'activité cédée. Le résultat de cession est comptabilisé au compte de résultat dans les « Autres produits et charges d'exploitation ».

Ajustements de prix relatifs aux acquisitions d'exercices antérieurs

L'impact des ajustements de prix relatifs aux acquisitions de plus de douze mois est comptabilisé au compte de résultat dans les « Autres produits et charges d'exploitation ».

(en millions d'euros)	2021	2020
Achats de matières	(195,5)	(208,5)
Sous-traitance opérationnelle	(482,8)	(464,1)
Locations immobilières et mobilières	(60,5)	(60,7)
Transports et déplacements	(308,8)	(281,6)
Frais de mission refacturés aux clients	117,4	95,0
Autres services extérieurs	(463,8)	(430,4)
Total achats et charges externes	(1 394,0)	(1 350,3)
Salaires et primes	(2 027,1)	(1 875,8)
Charges sociales	(436,1)	(386,7)
Autres charges liées au personnel	(102,4)	(81,0)
Total frais de personnel	(2 565,6)	(2 343,5)
Provisions sur créances	(20,0)	(49,0)
Provisions pour risques et charges	16,6	(23,5)
Total (dotations)/reprises de provisions	(3,4)	(72,5)
Gains/pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1,9	(19,4)
Gains/pertes sur cessions d'activités	0,5	(12,6)
Autres produits et charges d'exploitation	18,4	12,6
Total autres produits et charges d'exploitation	20,8	(19,4)

Le poste « Autres services extérieurs » comprend différents types de charges telles que les coûts de prestataires de travail temporaire, les frais de télécommunication, les primes d'assurance et les honoraires.

Le poste « Autres charges liées au personnel » comprend notamment les charges relatives aux *stock-options* et aux actions de performance, ainsi que les charges relatives aux avantages au personnel à long terme.

En 2021, le poste « Autres produits et charges d'exploitation » comprend un produit de 2,0 millions d'euros correspondant au crédit d'impôt recherche (2,2 millions d'euros en 2020).

NOTE 9 **AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS**

Principes comptables

Le poste « Autres produits et charges financiers » du résultat comprend notamment les :

- dividendes attachés aux titres de participation non consolidés lorsque le droit du Groupe à les percevoir est effectif ;
- variations de la juste valeur des actifs financiers non courants et courants classés à la juste valeur par résultat ;
- variations de juste valeur des instruments dérivés (pour les contrats ne remplissant pas les critères de la norme IFRS 9 sur la couverture des flux de trésorerie) ;
- diminutions de juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ;
- provisions pour dépréciation des actifs financiers comptabilisés au coût amorti ;
- augmentations de provisions pour risques et charges résultant de la réactualisation.

Le poste « Coûts financiers des régimes de retraite » comprend les :

- augmentations de provisions pour régimes de retraites résultant de la réactualisation ;
- gains et pertes actuariels découlant d'ajustements des hypothèses de taux d'actualisation pour les primes d'ancienneté.

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Résultat de change	6,6	(22,2)
Coût financier des régimes de retraite	0,3	(3,1)
Rendement implicite des actifs de régimes de retraite financés	0,3	0,2
Autres	(5,8)	(4,5)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	1,4	(29,6)

Au 31 décembre 2021, la composante taux du résultat réalisé sur les couvertures de change pour un montant total de (1,0) million d'euros a été comptabilisée dans le coût de l'endettement financier brut (2,7 millions d'euros de charge en 2020).

NOTE 10 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Principes comptables

La charge d'impôt sur les résultats correspond à la somme des impôts exigibles et des impôts différés de chaque entité fiscale consolidée. Elle inclut le montant de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) des entreprises françaises.

Conformément à l'interprétation IFRIC 23 sur les positions fiscales incertaines, un actif ou un passif d'impôt est constaté en cas d'incertitude sur le traitement de l'impôt sur le résultat. Dès lors qu'il est probable qu'une administration fiscale n'acceptera pas un traitement fiscal, le Groupe constate un passif d'impôt. Inversement, si le Groupe estime probable qu'une administration fiscale remboursera un impôt payé, une créance d'impôt est constatée. Les actifs et passifs ayant trait à ces incertitudes sont estimés au cas par cas en fonction du montant le plus probable.

La provision pour risques fiscaux est comprise dans le poste « Impôt sur le résultat exigible » dans l'état de la situation financière consolidée.

Les principes comptables relatifs aux impôts différés sont présentés en Note 16 – Impôts différés.

La charge d'impôt sur les résultats consolidés se répartit entre impôts courants et impôts différés selon le détail suivant :

(en millions d'euros)	2021	2020
Impôts courants	(200,0)	(166,9)
Impôts différés	0,7	36,1
CHARGE D'IMPÔT	(199,3)	(130,8)

Le taux effectif d'impôt (TEI), se définissant comme la charge d'impôt divisée par le résultat avant impôt, représente 30,9 % en 2021 (48,5 % en 2020).

(en millions d'euros)	2021	2020
Résultat avant impôts (A)	645,5	269,7
Charge d'impôt (B)	199,3	130,8
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (B/A)	30,9 %	48,5 %

Les différences entre la charge d'impôt effective et l'impôt théorique obtenu en appliquant le taux d'imposition en vigueur en France au résultat consolidé avant impôt sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2021	2020
Résultat avant impôt	645,5	269,7
Taux de la société mère	28,4075 %	32,023 %
Charge d'impôt théorique au taux de la société mère	(183,4)	(86,4)
Impact d'impôt d'opérations à taux réduit	4,9	1,9
Différentiel de taux des pays étrangers ^(a)	24,6	15,2
Non activation de déficits reportables	(7,0)	(6,0)
Utilisation de déficits antérieurs non activés	1,6	1,1
Différences permanentes	(16,6)	(27,8)
Changements d'estimation	(3,9)	(5,8)
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	(6,2)	(10,2)
Taxation des dividendes reçus des filiales	(13,6)	(12,9)
Autres	0,3	0,1
Impôt effectif constaté	(199,3)	(130,8)
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	30,9 %	48,5 %

(a) En 2021, les principaux contributeurs au différentiel de taux des pays étrangers se situent dans les pays suivants : Chine, Hong Kong, Taïwan, Vietnam, Royaume-Uni, Bangladesh, Russie, Sri Lanka, Espagne, Canada.

Le taux effectif d'impôt ajusté (TEI ajusté) représente la charge d'impôt ajustée de l'effet d'impôt sur les éléments d'ajustement divisée par le résultat avant impôt avant prise en compte de ces éléments d'ajustement tels que définis à la Note 4 – Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS. Le taux effectif d'impôt ajusté est de 30,1 %.

(en millions d'euros)	2021	2020
Résultat avant impôts	645,5	269,7
Produits/Charges relatifs aux acquisitions et autres éléments d'ajustement	83,0	207,6
Total (A)	728,5	477,3
Charge d'impôt	199,3	130,8
Effet d'impôt sur les produits/Charges relatifs aux acquisitions et autres éléments d'ajustement	20,0	43,8
Total (B)	219,3	174,6
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT AJUSTÉ (B/A)	30,1 %	36,6 %

La baisse du taux effectif d'impôt ajusté de 6,5 points par rapport à 2020 (36,6 %) résulte notamment de l'atténuation du poids des coûts fiscaux tels que les retenues à la source et contributions sur la valeur ajoutée (France et Italie) qui ne sont pas directement calculés sur le résultat taxable, ainsi que la baisse des impôts en France (CVAE et taux d'impôt sur les sociétés).

Le détail des effets d'impôt relatifs aux autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2021			2020		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Écarts de conversion	128,8	-	128,8	(197,8)	-	(197,8)
Gains/(pertes) actuariels	9,1	(2,1)	7,0	(10,0)	2,5	(7,5)
Couvertures de flux de trésorerie	0,8	-	0,8	1,3	2,3	3,6
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	138,7	(2,1)	136,6	(206,5)	4,8	(201,7)

NOTE 11 ÉCARTS D'ACQUISITION

Principes comptables

Écart d'acquisition

L'excédent du prix d'acquisition d'une filiale sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Celui-ci est présenté séparément au bilan.

Le processus d'affectation du prix d'acquisition à la juste valeur des actifs et passifs acquis dans la première année après la date d'acquisition peut conduire à modifier la valeur de l'écart d'acquisition résiduel non affecté.

L'écart d'acquisition est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. L'écart d'acquisition n'est pas amorti.

Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable à la date de cession de l'écart d'acquisition relatif à l'entité cédée.

Test de dépréciation

Un test de dépréciation des écarts d'acquisition est effectué sur une base annuelle ou lorsque apparaissent des indications de perte de valeur.

Afin de tester l'éventuelle perte de valeur des écarts d'acquisition, le Groupe affecte ces écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou à des groupes d'UGT qui bénéficient des synergies identifiées lors du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux écarts d'acquisition, c'est-à-dire à chaque secteur d'activité dans lequel il exerce ses activités compte tenu de leur gestion globalisée.

Lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît sur l'un des actifs composant l'UGT, un test de dépréciation de cet actif est d'abord réalisé et l'éventuelle perte de valeur de cet actif est comptabilisée avant de procéder au test de dépréciation de l'UGT. De la même façon, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît sur une UGT, les éventuelles pertes de valeur de cette UGT sont comptabilisées avant de procéder au test de dépréciation du groupe d'UGT auquel l'écart d'acquisition a été affecté.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. Elles sont comptabilisées dans la devise de l'écart d'acquisition qui correspond à la devise des entités acquises.

Évolution des écarts d'acquisition en 2021

(en millions d'euros)	Décembre 2021	Décembre 2020
Valeur brute	2 085,9	2 217,6
Pertes de valeur	(143,0)	(142,5)
Écarts d'acquisition au 1^{er} janvier	1 942,9	2 075,1
Acquisitions de la période	33,4	1,4
Cessions de la période	(0,2)	(0,7)
Écart de conversion et autres mouvements	103,0	(132,9)
Écarts d'acquisition au 31 décembre	2 079,1	1 942,9
Valeur brute	2 223,6	2 085,9
Pertes de valeur	(144,5)	(143,0)
ÉCARTS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE	2 079,1	1 942,9

Affectation des écarts d'acquisition aux UGT en 2021

Les écarts d'acquisition affectés aux principales unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT au 31 décembre 2021 se répartissent de manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Décembre 2021	Décembre 2020
Marine & Offshore	40,8	40,3
Agroalimentaire & Matières Premières	801,5	769,9
Industrie	408,2	383,0
Bâtiment & Infrastructures	456,0	415,1
Certification	51,7	36,8
Biens de consommation	320,9	297,8
TOTAL	2 079,1	1 942,9

Tests de dépréciation – Méthodologie et Résultats 2021

Lors de chaque clôture annuelle, et lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur de certains actifs, les écarts d'acquisition du Groupe sont soumis à des tests de dépréciation. À cette fin, ils sont affectés à des Groupes d'unités génératrices de trésorerie ou à des unités génératrices de trésorerie (UGT).

La présentation des résultats du Groupe se fait au travers de six activités opérationnelles : Marine & Offshore, Agroalimentaire & Matières Premières, Industrie, Bâtiment & Infrastructures, Certification et Biens de consommation qui constituent ces six UGT ou groupes d'UGT.

La valeur d'utilité correspond aux excédents de trésorerie futurs générés par cette UGT. Ces flux de trésorerie s'entendent après investissements de maintenance et éventuels éléments non récurrents. Ils sont par ailleurs nets d'impôt mais excluent les coûts de financement externe. Ils sont basés sur les dernières prévisions de résultat disponibles sur le moyen et long terme.

Deux facteurs déterminent le résultat de cette estimation :

Hypothèse de croissance : les excédents de trésorerie dépendent de la performance d'un groupe d'UGT ou d'une UGT. Cette performance est fondée sur des hypothèses de croissance

à un horizon de cinq ans. Au-delà de cette période, la performance est calculée sur la base d'une hypothèse de croissance perpétuelle proche du taux d'inflation du groupe d'UGT ou de l'UGT. Le taux de croissance perpétuelle utilisé est de 2,0 %.

Taux d'actualisation : l'estimation de la valeur d'utilité est fondée sur des excédents de trésorerie futurs actualisés au coût moyen pondéré du capital (taux dit *Weighted Average Cost of Capital* ou « WACC »). Il s'agit d'un taux après impôts. Le WACC retenu est déterminé par un expert indépendant. Ce taux est adapté à l'activité du Groupe et aux différentes zones géographiques où les groupes d'UGT ou les UGT sont actifs. En 2021, le taux retenu est de 5,5 %.

Analyses de sensibilité

Les paramètres de sensibilité pouvant avoir un impact significatif sur les résultats des tests sont le résultat opérationnel, le WACC et le taux de croissance à l'infini.

Néanmoins, aucune variation raisonnablement possible des hypothèses clés d'un seul paramètre à la fois ne conduit à ce que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

NOTE 12 ACQUISITIONS ET CESSIONS

Principes comptables

Méthode de l'acquisition

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales contrôlées par le Groupe. Selon cette méthode, les filiales acquises sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Le Groupe considère qu'il a le contrôle sur une entité faisant l'objet d'un investissement lorsque :

- il détient le pouvoir sur cette entité ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient de l'entité.

Le prix d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les coûts directement imputables à l'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Pour chaque acquisition, le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle, soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans les actifs nets identifiables. L'excédent du prix d'acquisition augmenté des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entité acquise sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis, est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition (cf. Note 11 – Écarts d'acquisition). Lorsque le prix d'acquisition augmenté des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entité acquise est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Conformément à IFRS 3R, le Groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition afin de finaliser l'affectation du prix d'acquisition à la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis.

Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle

Les options de vente octroyées aux actionnaires minoritaires des filiales, sans transfert des risques et avantages, donnent lieu à comptabilisation d'une dette, pour la valeur la plus probable du prix d'exercice actualisée sur la base d'un taux sans risque. Cette dette est inscrite en passifs financiers en contrepartie des capitaux propres.

En l'absence de directives spécifiques des IFRS, le Groupe se conforme aux recommandations de l'AMF émises en 2009. Ainsi, les variations ultérieures de la dette sont constatées en capitaux propres part des minoritaires pour leur valeur comptable et en capitaux propres part du Groupe pour le solde (y compris l'impact de la désactualisation).

Les flux de trésorerie correspondants sont présentés en flux de financement dans le tableau des flux de trésorerie.

Les dettes sont classées en passifs financiers courants au bilan, sauf lorsqu'il est probable que le règlement aura lieu au minimum douze mois après la date de clôture, auquel cas ces dettes sont classées en passifs non courants.

Acquisitions de la période

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe a réalisé les acquisitions suivantes :

Acquisitions à 100 %

Mois d'acquisition	Nom de la Société	Activité	Pays
Avril	HDAA Australia Pty Ltd	Certification	Australie
Juillet	Appliance Engineering Technology France	Biens de consommation	France

Acquisitions inférieures à 100 %

Mois d'acquisition	Nom de la Société	Activité	Pourcentage acquis	Pays
Janvier	Secura BV	Certification	60,0 %	Pays-Bas
Mars	Bradley Construction Management	Industrie	70,0 %	États-Unis
Décembre	PreScience	Bâtiment & Infrastructures	80,0 %	États-Unis

Pour déterminer le montant de l'écart d'acquisition relatif à ces acquisitions, la méthode du *goodwill* partiel a été appliquée pour laquelle les intérêts minoritaires sont évalués sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis.

L'affectation du prix des acquisitions 2021 aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables a été réalisée à la clôture de l'exercice, sur la base des informations et des évaluations provisoires disponibles à cette date.

Le tableau ci-après est déterminé avant l'affectation finale du prix des acquisitions 2021 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Décembre 2021		Décembre 2020	
Prix des activités acquises		55,6		1,7
Coût des actifs et passifs acquis		55,6		1,7
Actifs et passifs acquis	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Total des actifs et passifs acquis	(3,4)	22,2	(2,1)	0,3
ÉCARTS D'ACQUISITION		33,4		1,4

L'existence d'un écart d'acquisition résiduel non affecté est attribuable principalement au capital humain des sociétés acquises et aux synergies importantes attendues de ces acquisitions.

Pour les acquisitions réalisées en 2020 dont la période d'ajustement s'est terminée en 2021, les ajustements de juste valeur ont été comptabilisés en 2021.

Les coûts des activités acquises sont principalement payés en numéraire.

L'impact des acquisitions sur la trésorerie de l'exercice est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Prix des activités acquises	(55,6)	(1,7)
Trésorerie des sociétés acquises	4,6	0,2
Coût d'acquisition restant à payer au 31 décembre au titre des acquisitions de l'année	2,0	-
Décaissements sur acquisitions antérieures	(7,5)	(18,2)
IMPACT DES ACTIVITÉS ACQUISES SUR LA TRÉSORERIE	(56,5)	(19,7)

(1) Regroupement d'entreprises réalisé par étapes.

Le montant de (58,4) millions d'euros figurant sur la ligne « Acquisitions de filiales » du tableau consolidé des flux de trésorerie comprend des frais d'acquisition décaissés pour un montant de (1,9) millions d'euros.

Ajustements de prix

Les ajustements de prix relatifs à des acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2021 ont été comptabilisés en 2021. L'impact de ces ajustements sur le compte de résultat est une charge nette de (4,0) millions d'euros dans le poste « Autres produits et charges d'exploitation ».

Passifs financiers relatifs aux options de ventes accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle

Les passifs financiers relatifs aux options de ventes accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle s'élèvent à 139,5 millions d'euros au 31 décembre 2021 (90,7 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Les mouvements de la période sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Au 1^{er} janvier	90,7	107,6
Nouvelles options	38,1	-
Exercice d'options	(12,9)	(1,7)
Variation de la valeur actuelle du prix d'exercice des options en cours	23,6	(15,2)
AU 31 DÉCEMBRE	139,5	90,7
dont à plus d'un an	122,0	80,8
dont à moins d'un an	17,5	9,9

La valorisation de ces options se fait généralement sur la base d'estimations de résultats opérationnels futurs.

Les nouvelles options ainsi que la variation de prix des options en cours génèrent un impact de 23,6 millions d'euros sur la ligne « Autres mouvements » du tableau de variation des capitaux propres.

Données comparables

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe a acquis des sociétés ou groupes de sociétés dont le chiffre d'affaires annuel 2021 est d'environ 48,8 millions d'euros (7,5 millions d'euros en 2020) et le résultat opérationnel avant amortissements des immobilisations incorporelles issues du regroupement d'entreprises est d'environ 7,3 millions d'euros (0,7 million d'euros en 2020).

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs financiers du Groupe, en incluant les principales acquisitions de l'exercice, comme si ces acquisitions avaient été incluses dans les comptes consolidés au 1^{er} janvier 2021. Le résultat opérationnel inclut l'amortissement des immobilisations incorporelles issues du regroupement d'entreprises sur douze mois.

Les principales acquisitions réalisées en 2021 n'ont pas d'impact significatif sur les indicateurs comparables du tableau consolidé des flux de trésorerie.

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Chiffre d'affaires des états financiers	4 981,1	4 601,0
<i>dont chiffre d'affaires des sociétés acquises depuis la date d'acquisition</i>	21,5	6,0
Chiffre d'affaires retraité des données pré-acquisitions	5 008,4	4 602,5
Résultat opérationnel des états financiers	718,8	407,4
<i>dont résultat opérationnel des sociétés acquises depuis la date d'acquisition</i>	(0,8)	0,5
Résultat opérationnel retraité des données pré-acquisitions	720,4	407,5
Résultat net des états financiers	446,2	138,9
<i>dont résultat net des sociétés acquises depuis la date d'acquisition</i>	(0,4)	(0,1)
Résultat net retraité des données pré-acquisitions	448,5	138,9

Cessions

Le tableau ci-dessous présente les différents impacts sur le bilan et le compte de résultat des cessions de la période :

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Prix de cession net	1,8	5,3
Actifs et Passifs cédés		
Actif non courant	(0,4)	(9,8)
Actif courant	(4,6)	(8,7)
Trésorerie	(0,2)	(0,8)
Passif courant et non courant	2,2	1,4
Valeur nette comptable des actifs cédés	(3,0)	(17,9)
Résultat de cession d'activités avant impôt	(1,2)	(12,6)
Effet d'impôt	-	0,8
RÉSULTAT DE CESSION D'ACTIVITÉS APRÈS IMPÔT	(1,2)	(11,8)

Les cessions de la période ont un impact de 1,6 millions d'euros sur la trésorerie du Groupe, présenté sur la ligne « Cessions de filiales et d'activités » du tableau des flux de trésorerie consolidés.

NOTE 13 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants :

- les relations clients, les marques, les logiciels et accords de non-concurrence acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ;
- les logiciels achetés ou développés en interne.

Les frais d'établissement et les frais de recherche sont directement comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Relations clients, marques, logiciels et accords de non-concurrence acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises

Les relations clients, marques, logiciels et accords de non-concurrence acquis lors des regroupements d'entreprises sont comptabilisés à leur coût historique, déduction faite des amortissements. Le coût historique représente la juste valeur des actifs concernés à la date d'acquisition.

La juste valeur et la durée de vie économique de ces actifs sont généralement déterminées à la date d'acquisition par des experts indépendants pour les acquisitions significatives et en interne pour les autres. Ces éléments sont ajustés, le cas échéant, dans les douze mois suivant la date d'acquisition. La charge d'amortissement est calculée à partir de la date d'acquisition.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée de vie estimée. Les durées estimées sont les suivantes :

Relations clients	5 à 20 ans
Marques	5 à 15 ans
Logiciels	7 ans
Accords de non-concurrence	2 à 3 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Logiciels acquis ou développés

Les coûts liés à l'acquisition et au développement de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir, développer et mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts comprennent les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition ou la production des logiciels au cours de la période précédant la mise en service. Ces coûts sont amortis selon le mode linéaire ou selon le mode des unités de production. L'amortissement est basé sur la durée d'utilité estimée des logiciels, n'excédant pas 12 ans.

Les coûts associés au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Test de dépréciation

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements particuliers, la recouvrabilité de leur valeur comptable est incertaine. Pour l'évaluation d'une perte de valeur, tous les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT) ou en groupes d'UGT.

Pour les relations client, les indices de pertes de valeur sont identifiés au travers d'une analyse qui s'appuie sur des informations :

- quantitatives (par exemple évolution du chiffre d'affaires réalisé sur trois ans, couverture par le résultat opérationnel ajusté de l'amortissement de la relation client) ;
- qualitatives (par exemple perte d'un client historique important, décision de restructuration significative).

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

(en millions d'euros)	Décembre 2020	1 ^{re} application décision IFRIC	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2021
Relations clients	1 009,9	-	-	(0,3)	31,7	58,8	1 100,1
Autres immobilisations incorporelles	345,2	(21,5)	10,0	(20,8)	0,3	18,6	331,8
Immobilisations en-cours	13,4	(2,5)	14,5	-	(0,1)	(12,0)	13,3
Valeurs brutes	1 368,5	(24,0)	24,5	(21,1)	31,9	65,4	1 445,2
Relations clients	(693,1)	-	(62,3)	0,1	-	(37,4)	(792,7)
Autres immobilisations incorporelles	(248,1)	11,0	(25,8)	20,8	(0,2)	(7,7)	(250,0)
Amortissements et provisions	(941,2)	11,0	(88,1)	20,9	(0,2)	(45,1)	(1 042,7)
Relations clients	316,8	-	(62,3)	(0,2)	31,7	21,4	307,4
Autres immobilisations incorporelles	97,1	(10,5)	(15,8)	-	0,1	10,9	81,8
Immobilisations en-cours	13,4	(2,5)	14,5	-	(0,1)	(12,0)	13,3
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	427,3	(13,0)	(63,6)	(0,2)	31,7	20,3	402,5

(en millions d'euros)	Décembre 2019	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2020
Relations clients	1 101,9	-	(10,1)	(0,9)	(81,0)	1 009,9
Autres immobilisations incorporelles	340,7	17,6	(17,3)	0,2	4,0	345,2
Immobilisations en-cours	18,1	13,2	-	(0,1)	(17,8)	13,4
Valeurs brutes	1 460,7	30,8	(27,4)	(0,8)	(94,8)	1 368,5
Relations clients	(615,9)	(127,8)	4,3	2,6	43,7	(693,1)
Autres immobilisations incorporelles	(233,7)	(32,0)	10,4	-	7,2	(248,1)
Amortissements et provisions	(849,6)	(159,8)	14,7	2,6	50,9	(941,2)
Relations clients	486,0	(127,8)	(5,8)	1,7	(37,3)	316,8
Autres immobilisations incorporelles	107,0	(14,4)	(6,9)	0,2	11,2	97,1
Immobilisations en-cours	18,1	13,2	-	(0,1)	(17,8)	13,4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	611,1	(129,0)	(12,7)	1,8	(43,9)	427,3

Le poste « Autres immobilisations incorporelles » comprend essentiellement des logiciels, des marques et des accords de non-concurrence.

La décision de l'IFRIC publiée en 2021 précise que les coûts de modification et de paramétrage d'un logiciel en mode SaaS sont traités comme un contrat de services et sont à constater en charge. Elle clarifie les conditions conduisant à constater cette charge à la date où les services sont reçus ou bien de façon étalée sur la durée du contrat de SaaS. Au 1^{er} janvier 2021, la première application de cette décision de l'IFRIC a donné lieu à une diminution des immobilisations incorporelles de 13,0 millions d'euros constatée en contrepartie d'une diminution du report à nouveau. L'exercice comparatif 2020 n'a pas été retraité en l'absence d'incidence significative sur le résultat de cette période.

L'intégralité des montants alloués aux « variations de périmètre » des relations clients en 2021 concerne les acquisitions de l'année (principalement *Secura BV*, *PreScience* et *Bradley Construction Management*). Il en était de même en 2020. Lorsque les valorisations des relations clients sont ajustées dans l'exercice suivant leur acquisition, le montant de l'ajustement est porté en « autres mouvements ».

Le montant des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles s'élève à 88,1 millions d'euros en 2021 (159,8 millions d'euros en 2020).

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charge en 2021 s'élève à 6,5 millions d'euros (7,3 millions d'euros en 2020) et concerne principalement l'activité *Marine & Offshore* en France.

NOTE 14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables

Acquisition, construction et amortissement

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût historique diminué, à l'exception des terrains, des cumuls d'amortissements et de pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition ou à la construction des actifs concernés et notamment les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition ou la production des immobilisations corporelles au cours de la période précédant la mise en service. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon le mode linéaire sur une période correspondant à leur durée prévisible d'utilisation. Les durées habituellement retenues sont les suivantes :

Constructions	20 à 25 ans
Installations	10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier	10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Test de dépréciation

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements particuliers, la recouvrabilité de leur valeur comptable est incertaine. Pour l'évaluation d'une perte de valeur, tous les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT) ou en groupes d'UGT.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

(en millions d'euros)	Décembre 2020	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2021
Terrains	18,5	2,0	(1,1)	-	(0,2)	19,2
Constructions	66,2	3,4	(2,0)	-	4,3	71,9
Installations, matériel et outillage	944,9	49,3	(37,2)	0,6	51,3	1 008,9
Matériel informatique et autres	240,8	15,5	(14,7)	1,3	10,6	253,5
Immobilisations en-cours	17,9	27,6	-	-	(19,7)	25,8
Valeurs brutes	1 288,3	97,8	(55,0)	1,9	46,3	1 379,3
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	(34,9)	(2,0)	0,2	-	0,2	(36,5)
Installations, matériel et outillage	(708,7)	(65,7)	34,7	(0,5)	(30,2)	(770,4)
Matériel informatique et autres	(195,9)	(19,9)	13,9	(0,5)	(5,7)	(208,1)
Immobilisations en-cours	-	-	-	-	-	-
Amortissements et provisions	(939,5)	(87,6)	48,8	(1,0)	(35,7)	(1 015,0)
Terrains	18,5	2,0	(1,1)	-	(0,2)	19,2
Constructions	31,3	1,4	(1,8)	-	4,5	35,4
Installations, matériel et outillage	236,2	(16,4)	(2,5)	0,1	21,1	238,5
Matériel informatique et autres	44,9	(4,4)	(0,8)	0,8	4,9	45,4
Immobilisations en-cours	17,9	27,6	-	-	(19,7)	25,8
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	348,8	10,2	(6,2)	0,9	10,6	364,3

(en millions d'euros)	Décembre 2019	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2020
Terrains	18,5	1,8	(0,6)	-	(1,2)	18,5
Constructions	74,0	1,6	(7,3)	0,2	(2,3)	66,2
Installations, matériel et outillage	1 014,6	37,2	(72,4)	(3,2)	(31,3)	944,9
Matériel informatique et autres	266,1	10,7	(20,4)	(0,3)	(15,3)	240,8
Immobilisations en-cours	26,7	18,3	-	(0,1)	(27,0)	17,9
Valeurs brutes	1 399,9	69,6	(100,7)	(3,4)	(77,1)	1 288,3
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	(34,4)	(4,0)	2,7	-	0,8	(34,9)
Installations, matériel et outillage	(714,5)	(79,4)	51,2	3,1	30,9	(708,7)
Matériel informatique et autres	(206,1)	(20,4)	19,2	0,4	11,0	(195,9)
Immobilisations en-cours	-	-	-	-	-	-
Amortissements et provisions	(955,0)	(103,8)	73,1	3,5	42,7	(939,5)
Terrains	18,5	1,8	(0,6)	-	(1,2)	18,5
Constructions	39,6	(2,4)	(4,6)	0,2	(1,5)	31,3
Installations, matériel et outillage	300,1	(42,2)	(21,2)	(0,1)	(0,4)	236,2
Matériel informatique et autres	60,0	(9,7)	(1,2)	0,1	(4,3)	44,9
Immobilisations en-cours	26,7	18,3	-	(0,1)	(27,0)	17,9
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	444,9	(34,2)	(27,6)	0,1	(34,4)	348,8

Les immobilisations corporelles du Groupe sont essentiellement des équipements de laboratoires concernant les activités de tests Agroalimentaires, de Matières Premières et de Biens de consommation.

Les principaux centres d'expertise en métaux et minéraux sont situés en Australie et au Canada. Les principaux centres d'expertise en produits pétroliers et pétrochimiques sont basés aux États-Unis et au Canada.

Les principaux laboratoires de produits agroalimentaires sont situés aux Amériques et en Asie-Pacifique.

Les laboratoires de la division Biens de consommation sont principalement localisés en Asie.

Le montant des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles s'élève à 87,6 millions d'euros en 2021. Il s'élevait à 103,8 millions d'euros en 2020.

NOTE 15 DROITS D'UTILISATION ET DETTES DE LOCATION

Principes comptables

Droits d'utilisation et dettes de location

Selon la norme IFRS 16 « Contrats de location », un actif (droit d'utilisation du bien loué) et une dette financière sont reconnus au bilan pour tous les baux à l'exception des baux de courte durée ou concernant des biens de faible valeur pour lequel une exemption est offerte.

Les dettes de location correspondent aux paiements futurs actualisés sur la base du taux implicite du contrat ou, à défaut sur la base des taux marginaux d'endettement des filiales en fonction de la durée de leurs contrats ainsi que de leurs risques pays, devise et crédit. La durée du contrat intègre les options de renouvellement dont l'exercice est considéré comme raisonnablement certain. Dans le cas de baux en tacite prolongation, la durée est estimée selon l'économie du contrat au sens large conformément à la clarification de l'IFRIC publiée en novembre 2019. Les paiements futurs intègrent les loyers fixes, les effets de l'indexation et le prix d'exercice des options d'achat jugées raisonnablement certaines. En revanche, ils ne comprennent pas les composants services qui sont comptabilisés en charges.

La valeur du droit d'utilisation correspond au montant de la dette de location ajustée des loyers payés d'avance, des avantages reçus du bailleur et des coûts directs initiaux de mise en place du contrat. En cours de contrat, le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité du bien si le contrat prévoit le transfert de propriété au preneur ou si celui-ci est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat.

Certains paramètres (durée, indexation etc.) peuvent être revus, ce qui donne lieu à l'ajustement des dettes de location en contrepartie du droit d'utilisation. Les concessions octroyées par les bailleurs en conséquence directe du Covid-19 ne sont pas traitées comme une modification du contrat en application de la mesure de simplification offerte par l'amendement à IFRS 16.

À la date de première application de la norme IFRS 16, le droit d'utilisation des principaux baux immobiliers est évalué comme si la norme avait toujours été appliquée, à l'exclusion des coûts directs initiaux. Le droit d'utilisation des autres baux immobiliers et des baux relatifs aux équipements est aligné sur le montant de la dette au 1^{er} janvier 2019 (ajustée des loyers payés d'avance ou à payer). Les paiements futurs ont été actualisés sur la base des taux marginaux d'endettement des filiales selon la durée résiduelle de leurs contrats ainsi que selon leurs risques pays, devise et crédit au 1^{er} janvier 2019.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement du droit d'utilisation sont incluses dans les dotations aux amortissements du résultat opérationnel. La charge d'intérêts relative aux dettes de location est incluse en coût de l'endettement financier brut. Le droit d'utilisation et la dette sont présentés sur des lignes dédiées au bilan, nommées « Droits d'utilisation » dans l'actif non courant et « Dettes de location » en passif non courant et en passif courant. Le remboursement de la dette et les intérêts payés afférents sont présentés avec les opérations de financement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie sur une ligne nommée « Remboursement des dettes et intérêts de location ».

Le Groupe a opté pour l'exemption offerte par IFRS 16 concernant les contrats dont le terme est inférieur à douze mois ou de faible valeur pour lesquels les loyers continuent à être constatés en charges opérationnelles.

Test de dépréciation

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements particuliers, la recouvrabilité de leur valeur comptable est incertaine. Pour l'évaluation d'une perte de valeur, tous les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT) ou en groupes d'UGT.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Droits d'utilisation

(en millions d'euros)	Décembre 2020	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2021
Droits d'utilisation – Constructions	424,7	65,4	(19,0)	16,5	487,6
Droits d'utilisation – Véhicules	130,4	38,4	(5,3)	(1,3)	162,2
Valeurs brutes	555,1	103,8	(24,3)	15,2	649,8
Droits d'utilisation – Constructions	(133,6)	(69,4)	4,6	(4,3)	(202,7)
Droits d'utilisation – Véhicules	(45,8)	(30,1)	0,8	4,3	(70,8)
Amortissements et provisions	(179,4)	(99,5)	5,4	0,0	(273,5)
Droits d'utilisation – Constructions	291,1	(4,0)	(14,4)	12,2	284,9
Droits d'utilisation – Véhicules	84,6	8,3	(4,5)	3,0	91,4
DROITS D'UTILISATION NETS	375,7	4,3	(18,9)	15,2	376,3

(en millions d'euros)	Décembre 2019	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2020
Droits d'utilisation – Constructions	372,0	79,4	(17,2)	(9,5)	424,7
Droits d'utilisation – Véhicules	90,9	49,3	(5,9)	(3,9)	130,4
Valeurs brutes	462,9	128,7	(23,1)	(13,4)	555,1
Droits d'utilisation – Constructions	(71,1)	(70,4)	4,9	3,0	(133,6)
Droits d'utilisation – Véhicules	(22,8)	(28,9)	5,9	-	(45,8)
Amortissements et provisions	(93,9)	(99,3)	10,8	3,0	(179,4)
Droits d'utilisation – Constructions	300,9	9,0	(12,3)	(6,5)	291,1
Droits d'utilisation – Véhicules	68,1	20,4	-	(3,9)	84,6
DROITS D'UTILISATION NETS	369,0	29,4	(12,3)	(10,4)	375,7

Au 31 décembre 2021, les droits d'utilisation nets concernent essentiellement les activités du Groupe en Europe et en Asie.

Le montant des dotations aux amortissements des droits d'utilisation s'élève à 99,5 millions d'euros en 2021.

Dettes de location

Au 31 décembre 2021, l'échéancier de la dette de location se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Total	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
AU 31 DÉCEMBRE 2021				
Dette de location non courante	307,5		224,7	82,8
Dette de location courante	107,6	107,6	-	-

(en millions d'euros)	Total	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Au 31 décembre 2020				
Dette de location non courante	320,4	-	238,0	82,4
Dette de location courante	99,3	99,3	-	-

Les mouvements de l'exercice 2021 se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2021	2020
Au 1^{er} janvier	419,7	418,6
Acquisitions	102,1	128,7
Cessions	(19,7)	(14,3)
Paiement de la dette de location	(105,1)	(101,4)
Écarts de conversion et autres mouvements	18,1	(11,9)
AU 31 DÉCEMBRE	415,1	419,7

En 2021, un montant de 0,8 million d'euros a été comptabilisé en résultat opérationnel lors de la cession de droits d'utilisation (2,0 millions d'euros en 2020).

Le montant du remboursement figurant au tableau des flux de trésorerie comprend le remboursement de la dette pour 105,1 millions d'euros en 2021 (101,4 millions d'euros en 2020) ainsi que la charge d'intérêt de l'exercice pour 16,5 millions d'euros en 2021 (17,7 millions d'euros en 2020) nette des intérêts courus évalués à 0,2 million d'euros en 2021 (aucun intérêt couru en 2020).

Les paiements de loyers relatifs aux contrats signés au 31 décembre 2021 et prenant effet après cette date s'élèvent à 24,2 millions d'euros (25,6 millions d'euros en 2020).

La charge de loyer exemptée d'IFRS 16 est de 42,3 millions d'euros au 31 décembre 2021. Elle s'élevait à 44,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

NOTE 16 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Principes comptables

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ainsi que d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture, dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les impôts différés actifs sur reports déficitaires sont établis sur la base des estimations de bénéfices imposables futurs attendus des entités ayant généré les déficits. Les horizons de temps retenus pour ces prévisions sont compris à l'intérieur des délais de report des déficits applicables dans chaque pays conformément à la norme IAS 12.34.

Les actifs d'impôts différés sont inscrits à l'actif du bilan dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et permettra d'imputer les différences temporelles ou des déficits fiscaux reportables.

L'écart entre l'ajustement généré par l'application de la norme IFRS 16 et l'assiette fiscale des contrats de location donne lieu à constatation d'un impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôts sont appréciés par entité fiscale qui peut regrouper plusieurs filiales d'un même pays. Pour une même entité fiscale, les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés.

Les impôts différés au bilan se présentent comme suit :

Analyse des impôts différés par échéance (en millions d'euros)	Décembre 2021	Décembre 2020
À l'actif		
À échéance à plus d'un an	57,4	60,7
À échéance à moins d'un an	71,1	75,9
Total Impôts différés à l'actif	128,5	136,6
Au passif		
À échéance à plus d'un an	(72,5)	(71,9)
À échéance à moins d'un an	(15,3)	(12,5)
Total Impôts différés au passif	(87,8)	(84,4)
ACTIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	40,7	52,2

Les impôts différés au 31 décembre 2021 sont présentés après compensation par entité fiscale, le cas échéant.

Variation de la période de l'impôt différé :

Mouvement de la période de l'impôt différé (en millions d'euros)	Décembre 2021	Décembre 2020
Actif net d'impôt différé au début de la période	52,2	9,2
Produit/(charge) d'impôt différé de la période	0,7	36,1
Impôts différés comptabilisés en capitaux propres	(0,5)	2,5
Variations de périmètre	(9,0)	1,2
Écart de change	(2,7)	3,2
ACTIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ À LA FIN DE LA PÉRIODE	40,7	52,2

La variation nette des impôts différés durant l'exercice, avant compensation par entité fiscale, le cas échéant, est détaillée ci-après :

(en millions d'euros)	Engagements de retraite	Provisions pour litiges sur contrats	Déficits reportables	Profits temporairement non taxables	Relations Clients	Autres	Total
Au 31 décembre 2019	38,2	1,0	38,4	(22,6)	(112,8)	67,0	9,2
Produit/(charge) au compte de résultat	(0,4)	-	(0,1)	(11,8)	23,8	24,6	36,1
Actif d'impôt comptabilisé en capitaux propres	2,6	-	-	-	-	(0,1)	2,5
Variations de périmètre	-	-	-	0,4	1,4	(0,6)	1,2
Écart de change	(0,3)	(0,1)	(0,5)	2,4	6,7	(5,0)	3,2
Au 31 décembre 2020	40,1	0,9	37,8	(31,6)	(80,9)	85,9	52,2
Produit/(charge) au compte de résultat	0,2	(5,1)	(6,2)	4,8	12,3	(5,3)	0,7
Actif d'impôt comptabilisé en capitaux propres	(2,0)	-	-	-	-	1,5	(0,5)
Variations de périmètre	(2,1)	5,3	(0,1)	(0,2)	(7,1)	(4,8)	(9,0)
Écart de change	0,2	-	0,8	(1,8)	(5,6)	3,7	(2,7)
AU 31 DÉCEMBRE 2021	36,4	1,1	32,3	(28,8)	(81,3)	81,0	40,7

Les impôts différés actifs sur reports déficitaires ont été établis sur la base des estimations de bénéfices futurs attendus des entités ayant généré les déficits. Cet exercice a été opéré à partir du budget 2022. Les horizons de temps retenus pour ces prévisions sont compris à l'intérieur des délais de report des déficits applicables dans chaque pays.

Les autres impôts différés portent principalement sur les provisions et charges à payer non déductibles.

Au 31 décembre 2021 les déficits reportables cumulés non activés s'élèvent à 190,2 millions d'euros, dont 21,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2021 (31 décembre 2020 : 171,1 millions d'euros, dont 27,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2020).

L'effet d'impôt correspondant à ces déficits s'élève à 46,8 millions d'euros, dont 4,9 millions d'euros au titre de l'exercice 2021 (31 décembre 2020 : 38,8 millions d'euros, dont 6,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2020).

NOTE 17 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Principes comptables

Titres de participation non consolidés

Il s'agit de participations dans des sociétés dont le Groupe n'a pas le contrôle et sur lesquelles il n'a pas d'influence notable.

À la date d'acquisition, ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix d'acquisition et les frais de transaction sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat. Ils sont revalorisés à chaque clôture et mis à la juste valeur par compte de résultat.

Les dividendes attachés à ces titres sont comptabilisés dans le compte de résultat au poste « Autres produits financiers » lorsque le droit du Groupe à les percevoir est effectif.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation des titres de participation non consolidés, tel que :

- situation financière déficitaire de l'entité ;
- performance financière de l'entité sensiblement inférieure aux prévisions ;
- changements défavorables dans l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont composés principalement des dépôts et cautionnements.

Les dépôts et cautionnements sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs non courants, car ils ont une échéance supérieure à douze mois après la date de clôture. Les dépôts et cautionnements sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Actifs financiers courants

Cette catégorie d'actifs correspond généralement à des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais de transaction étant comptabilisés en charges dans le compte de résultat. À la date de clôture, ces actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées au compte de résultat.

Dépréciation des actifs financiers

Une dépréciation des actifs financiers est constituée pour traduire le risque attendu sur l'ensemble de ces actifs dès l'origine de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

(en millions d'euros)	Décembre 2021	Décembre 2020
Participations mises en équivalence	0,8	0,9
Titres de participations non consolidées	0,8	0,7
Dépôts, cautionnements et autres actifs financiers	105,8	104,1
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	107,4	105,7
Dépôts, cautionnements et autres actifs financiers	23,6	17,0
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	23,6	17,0

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont principalement des dépôts de garantie sur des loyers de bureaux. Ils ne sont pas porteurs d'intérêt. Leur échéance est très largement comprise entre un et cinq ans.

Figurent également dans ce poste, des retenues de garanties clients dont l'échéance est supérieure à un an.

Le Groupe considère que la juste valeur des autres actifs financiers non courants est proche de leur valeur nette comptable au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

Il n'y a pas d'actif financier non courant nanti par le Groupe au 31 décembre 2021 ni au 31 décembre 2020.

Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent pour un montant de 15,0 millions d'euros des créances financières dans le cadre d'appels d'offres en Chine. Les sommes perçues ne correspondent pas à la définition d'un élément de trésorerie selon la norme IAS 7.

Des actifs financiers courants ont été nantis par le Groupe, pour une valeur nette comptable de 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2021 (1,1 million d'euros au 31 décembre 2020).

NOTE 18 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Principes comptables

Instrument(s) détenus à des fins de transaction

Le Groupe peut avoir recours à des instruments financiers dérivés tels que les *swaps* de taux et des tunnels (*collars*) afin de couvrir son risque de taux sur les emprunts.

Pour les contrats où les critères respectifs de la norme IFRS 9 sur la comptabilité de couverture ne sont pas remplis, les instruments financiers dérivés respectifs sont désignés en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur par résultat. Ils sont valorisés à leur juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le poste « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat (pour les contrats remplissant les critères respectifs de la norme IFRS 9 sur la couverture des flux de trésorerie, voir ci-dessous dans la partie « Couverture de flux de trésorerie »).

Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction future hautement probable, la part efficace du produit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. Les profits et pertes qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont repris dans le résultat de la (ou des) période(s) au cours de laquelle (desquelles) la transaction future couverte affecte le résultat (par exemple, lorsque le produit ou la perte de change est comptabilisé). La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat.

Le Groupe a mis en place des instruments dérivés de change dans plusieurs devises contre euros de façon centralisée afin de se prémunir contre le risque de change, notamment sur ses prêts intragroupes et sur une partie de sa dette externe.

Les instruments dérivés de change à moins d'un an (*swap* de change, achat et vente à terme) à la clôture sont les suivants :

Devise	Montant notionnel (en millions de devises)	Juste valeur des dérivés (en millions d'euros)
CNY	392,8	1,9
HKD	(536,5)	(1,6)
AUD	(68,0)	1,1
SGD	(63,8)	(0,9)
CLP	(18 595,7)	0,7
RUB	570,0	0,3
GBP	(6,9)	0,3
USD	(69,3)	(0,1)
ZAR	(88,0)	0,1
MXN	103,2	0,1
KRW	9 000,0	0,1
CAD	(1,2)	-
PLN	1,2	-
JPY	(1 147,8)	-
SEK	11,8	-
DKK	14,7	-
CZK	(25,1)	-
NOK	5,5	-
HUF	(357,4)	-
CHF	0,5	-
ACTIF COURANT NET		2,0

Le Groupe ne dispose pas d'instruments dérivés de couverture de taux à la clôture.

Les couvertures de flux de trésorerie ne génèrent pas d'inefficacité significative en résultat financier au 31 décembre 2021.

NOTE 19 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Principes comptables

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, déduction faite des dépréciations.

Lorsqu'une créance devient irrécouvrable, elle est annulée en contrepartie de la reprise de la dépréciation des créances. Les recouvrements de créances précédemment annulées sont crédités dans le compte de résultat en « Autres produits et charges d'exploitation ».

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. L'analyse des créances douteuses est réalisée au regard de l'antériorité de la créance, du statut du client et de l'existence ou non d'un litige sur la facturation. La valeur comptable de l'actif est diminuée *via* un compte de dépréciation et le montant de la perte est présenté dans le poste « (Dotation)/Reprise aux provisions » du compte de résultat.

Le risque attendu sur les créances clients est évalué sur la base d'une matrice de taux de défauts historiques par maturité d'actifs. Des ajustements reflétant le risque pays ou l'évolution future de l'environnement peuvent être effectués, le cas échéant.

La valeur comptable de l'actif est diminuée *via* un compte de dépréciation et le montant de la perte est présenté dans le poste « (Dotation)/Reprise aux provisions » du compte de résultat.

(en millions d'euros)	Décembre 2021	Décembre 2020
Créances clients et comptes rattachés	1 271,1	1 132,9
<i>Clients – factures émises</i>	1 050,0	969,7
<i>Clients – factures à émettre</i>	221,1	163,2
Stock de produits	57,6	41,8
Autres créances	254,9	238,5
Valeurs brutes	1 583,6	1 413,2
Provisions au début de la période	(80,5)	(79,2)
Dotations/reprises de la période	4,4	(5,8)
Variations de périmètre	-	(0,2)
Écarts de conversion et autres mouvements	(3,2)	4,7
Provisions à la fin de la période	(79,3)	(80,5)
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	1 504,3	1 332,7

Le Groupe estime que la juste valeur des créances est proche de leur valeur nette comptable, car toutes les créances ont une échéance à moins d'un an.

Il y a peu de concentration du risque de crédit au titre des créances clients en raison du nombre important de clients et de leur implantation internationale. Le tableau suivant présente l'échéancier des créances clients et comptes rattachés qui ne font l'objet d'aucune provision pour dépréciation :

(en millions d'euros)	Décembre 2021	Décembre 2020
Créances clients et comptes rattachés	1 271,1	1 132,9
dont		
• provisionnés	76,3	77,7
• non provisionnés et échus :		
depuis moins d'un mois	84,0	129,5
entre 1 et 3 mois	109,9	99,7
entre 3 et 6 mois	51,0	49,6
depuis plus de 6 mois	13,7	32,7

NOTE 20 ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS

Actifs sur contrats

(en millions d'euros)	Décembre 2021	Décembre 2020
Travaux en cours	306,2	228,7
Stock – Coûts d'obtention et de réalisation des contrats	1,8	3,4
ACTIFS SUR CONTRATS	308,0	232,1

La variation de la période résulte de la génération de droits à facturer transformant les actifs en créances clients et, de la reconnaissance du chiffre d'affaires conduisant à la génération de nouveaux actifs sur contrats. La majorité des travaux en cours au 1^{er} janvier 2021 et au 1^{er} janvier 2020 ont été facturés dans les 12 mois suivants. Le chiffre d'affaires comptabilisé au titre

d'obligations de performance réalisées au cours des exercices antérieurs est non significatif en 2021 et en 2020.

Au 31 décembre 2021, le montant de la provision pour dépréciation des actifs sur contrats s'élève à 11,8 millions d'euros (7,2 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Passifs sur contrats

(en millions d'euros)	Décembre 2021	Décembre 2020
Produits constatés d'avance	199,0	176,6
Dettes sur contrats – Avance clients	24,9	18,3
PASSIFS SUR CONTRATS	223,9	194,9

Les dettes sur contrats sont des dettes relatives à des prestations non encore réalisées mais intégralement payées par les clients.

Les produits constatés d'avance représentent principalement la facturation des contrats en cours pour la partie des prestations non encore réalisées.

La variation des passifs sur contrats résulte de la conversion des passifs antérieurs en chiffre d'affaires et, de la génération de nouveaux passifs due à des prestations facturées mais non encore exécutées. La majorité des passifs au 1^{er} janvier ont été reconnus en chiffre d'affaires dans l'année en 2021 et en 2020.

NOTE 21 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Principes comptables

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les SICAV monétaires, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les découverts bancaires figurent au bilan en passif financier courant.

Les variations de juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont comptabilisées en contrepartie du résultat financier dans les postes « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » et « Autres produits et charges financières ».

(en millions d'euros)	Décembre 2021	Décembre 2020
Valeurs mobilières	523,7	524,0
Disponibilités	897,0	1 070,5
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 420,7	1 594,5

Le Groupe considère que le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est principalement constitué de soldes disponibles.

Les valeurs mobilières correspondent à des SICAV monétaires qui répondent à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie au sens de la norme IAS 7.

L'essentiel du poste « Disponibilités » est considéré comme disponible. À noter que 22 % des disponibilités sont situées dans

67 pays où la mise en place de prêts ou de comptes courants financiers est difficile voire impossible (cas par exemple de la Chine, de la République Démocratique du Congo, du Bangladesh, du Vietnam, de l'Inde, et du Brésil). Dans ce cas, les disponibilités sont rapatriées, notamment à l'occasion du règlement des dividendes.

La trésorerie non centralisable compte tenu de la réglementation en vigueur représente environ 0,5 % du poste « Disponibilités ».

La trésorerie nette au tableau consolidé des flux de trésorerie est composée des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Décembre 2021	Décembre 2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 420,7	1 594,5
Concours bancaires courants (note 24)	(10,3)	(7,5)
TRÉSORERIE NETTE AU TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	1 410,4	1 587,0

NOTE 22 CAPITAL SOUSCRIT

Principes comptables

Options de souscription d'actions

Dans le cadre des options de souscription d'actions, les sommes perçues lorsque les options sont exercées sont créditées aux postes « Capital » pour la valeur nominale et « Prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées à leur coût d'achat et portées en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession sont également enregistrés en capitaux propres et ne conduisent pas à la formation du résultat de l'exercice.

Augmentations de capital

À la suite de l'exercice de 1 098 633 *stock-options*, le Groupe a procédé à une augmentation de capital pour un montant de 0,1 million d'euros en capital et 22,9 millions d'euros en prime d'émission.

Capital social

Le nombre total d'actions composant le capital au 31 décembre 2021 est de 453 323 725 actions.

Il était de 452 225 092 actions au 31 décembre 2020. Toutes les actions ont une valeur nominale de 0,12 euro et sont entièrement libérées.

Actions propres

Au 31 décembre 2021, le Groupe possède 809 829 actions auto-détenues dont la valeur comptable est inscrite en diminution des capitaux propres.

NOTE 23 PAIEMENTS EN ACTIONS

Principes comptables

La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'actions de performance ou de *stock-options* est comptabilisée en charges, en contrepartie des capitaux propres. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des instruments octroyés, à la date d'attribution. La charge résultant de cette évaluation tient compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché (telles que présence ou objectifs internes de performance opérationnels).

Le Groupe a mis en place trois types d'outils de rémunération à long terme qui sont dénoués en instruments de capitaux propres :

- des plans d'options d'achats d'actions et des plans d'options de souscription d'actions ;
- des plans d'attribution d'actions de performance.

Plans d'options d'achats d'actions et d'options de souscription d'actions

Fonctionnement

Des options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains employés du Groupe. Les attributions concernent des plans d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions qui donneront lieu soit à livraisons d'actions existantes acquises sur le marché, soit à l'émission d'actions nouvelles lors de la levée de l'option.

Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les options en numéraire.

Les options sont subordonnées à une période d'acquisition de trois ou cinq ans selon les plans. La durée de vie des options de souscription ou d'achat d'actions est de huit ou dix ans selon les plans après la date d'attribution.

Le prix d'exercice est fixé lors de l'attribution de l'option et il est non modifiable.

Par décision du Conseil d'administration le 25 juin 2021, le Groupe a attribué à certains de ses salariés et au mandataire social 1 214 700 options de souscription ou d'achat d'actions. Le prix d'exercice des options est un montant fixe de 26,06 euros.

Les attributions sont soumises à l'accomplissement de trois années de service ainsi qu'à la réalisation d'objectifs internes de performance opérationnels. Les options ont une durée de vie de dix ans après la date d'attribution.

La juste valeur moyenne unitaire des options attribuées durant l'exercice ressort à 4,0 euros (2020 : 2,2 euros).

TABLEAU DE MOUVEMENT DES OPTIONS :

	Prix moyen pondéré d'exercice des options	Nombre d'options	Durée restante moyenne d'expiration des options non exercées
Options au 31 décembre 2019	20,73	6 125 879	6,0 ans
Options accordées pendant la période	19,28	1 167 200	
Options annulées pendant la période	20,55	(99 000)	
<i>Options exercées pendant la période</i>	<i>18,87</i>	<i>(619 397)</i>	
Options au 31 décembre 2020	20,66	6 574 682	6,2 ans
Options accordées pendant la période	26,06	1 154 700	
Options annulées pendant la période	21,69	(215 456)	
<i>Options exercées pendant la période</i>	<i>20,84</i>	<i>(2 191 339)</i>	
OPTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2021	21,76	5 322 587	7,2 ANS

Sur les options en circulation au 31 décembre de chaque année, 2 107 827 options étaient exerçables à fin 2021 (fin 2020 : 3 374 622).

SITUATION DES PLANS D'OPTIONS EN FIN DE PÉRIODE AU 31 DÉCEMBRE 2021 :

	Date d'expiration	Prix d'exercice en euros par action	Nombre d'options	
			Décembre 2021	Décembre 2020
Plan du 22/07/2013	22/07/2021	21,01	-	671 773
Plan du 16/07/2014	16/07/2022	20,28	87 755	522 476
Plan du 15/07/2015	15/07/2025	20,51	501 782	919 853
Plan du 21/06/2016	21/06/2026	19,35	119 760	232 260
Plan du 21/06/2017	21/06/2027	20,65	792 530	1 028 260
Plan du 22/06/2018	22/06/2028	22,02	606 000	1 008 000
Plan du 21/06/2019	21/06/2029	21,26	968 860	1 032 860
Plan du 26/06/2020	26/06/2030	19,28	1 091 200	1 159 200
Plan du 25/06/2021	25/06/2031	26,06	1 154 700	-
NOMBRE D'OPTIONS AU 31 DÉCEMBRE			5 322 587	6 574 682

Évaluation

La juste valeur des options attribuées en 2021 a été déterminée selon les principales hypothèses et caractéristiques suivantes :

- prix d'exercice de 26,06 euros ;
- volatilité attendue de l'action de 23 % (2020 : 23,2 %) ;
- rendement annuel moyen du dividende de 2,4 % (2020 : 3,3 %) ;
- durée anticipée de l'option de six ans (2020 : six ans) ;
- taux d'intérêt sans risque de (0,28) % (2020 : (0,4) %), déterminé à partir des taux d'emprunt d'État sur la durée anticipée de l'option.

Le nombre des options à acquérir est estimé selon un taux de réalisation de l'objectif de performance de 100 % (2020 : 100 %) et un taux d'attrition de 1 % par an en 2021 (2020 : 1 %).

Les plans de juin 2018 et juin 2019 attribuant des options d'achat d'actions étaient subordonnés à la réalisation d'objectifs internes de performance opérationnels relatifs à l'exercice 2020. Certains objectifs ont été modifiés par décision du Conseil d'administration du 28 juillet 2020 en réponse à la situation exceptionnelle liée aux répercussions de la crise sanitaire en 2020.

En 2021, la charge relative aux *stock-options* comptabilisée par le Groupe s'élève à 2,7 millions d'euros (2020 : 2,3 millions d'euros).

Plans d'attribution d'actions de performance

Fonctionnement

Des actions de performance ont été attribuées aux dirigeants et à certains employés du Groupe, qui donneront lieu à rachat d'actions sur le marché ou à émission d'actions nouvelles. Elles sont généralement subordonnées à l'accomplissement de trois années de service selon les plans, l'atteinte d'objectifs internes de performance opérationnels.

Par décision du Conseil d'administration le 25 juin 2021, le Groupe a attribué 1 147 160 actions de performance à certains de ses salariés et au mandataire social. L'attribution est subordonnée à l'accomplissement de trois années de service ainsi qu'à la réalisation d'objectifs internes de performance opérationnels.

SITUATION DES PLANS D' ACTIONS DE PERFORMANCE EN FIN DE PÉRIODE AU 31 DÉCEMBRE 2021 :

<i>Date d'attribution</i>	Fin de la période d'acquisition	Nombre d'actions
Plan du 22/07/2013	22/07/2021 ou 22/07/2022	720 000
Plan du 21/06/2017	21/06/2020	400
Plan du 22/06/2018	22/06/2021	600
Plan du 21/06/2019	21/06/2022	1 180 995
Plan du 21/06/2020	26/06/2023	1 315 273
Plan du 25/06/2021	25/06/2024	1 122 160
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2021		4 339 428

Évaluation

La juste valeur des actions de performance attribuées à certains salariés et au mandataire social a été déterminée à l'aide du modèle d'options de *Black-Scholes*.

La juste valeur moyenne pondérée des actions de performance attribuées en 2021 à certains salariés et au mandataire social ressort à 25,05 euros par action (2020 : 17,16 euros) avec les hypothèses suivantes :

- prix de l'action à la date d'attribution ;
- rendement annuel moyen du dividende de 2,1 % (2020 : 3,1 %) ;
- décote liée aux contraintes de risque et de liquidité : non applicable (2020 : non applicable).

Par ailleurs, le nombre des actions à acquérir est estimé selon un taux de réalisation de l'objectif de performance de 100 % (2020 : 100 %) et un taux d'attrition de 5 % par an en 2021 (2020 : 5 %).

Les plans de juin 2018 et juin 2019 attribuant des actions de performance étaient subordonnés à la réalisation d'objectifs internes de performance opérationnels relatifs à l'exercice 2020. Certains objectifs ont été modifiés par décision du Conseil d'administration du 28 juillet 2020 en réponse à la situation exceptionnelle liée aux répercussions de la crise sanitaire en 2020.

En 2021, la charge relative aux actions de performance comptabilisée par le Groupe s'élève à 22,7 millions d'euros (2020 : 20,1 millions d'euros).

NOTE 24 DETTE FINANCIÈRE

Principes comptables

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement maintenus à leur coût amorti.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés au compte de résultat dans le poste « Coût de l'endettement financier brut » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'émission des emprunts sont présentés en diminution du montant des emprunts reçus à la date de leur mise en place et ils sont amortis par le compte de résultat sur la durée de vie des emprunts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants au bilan, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit incondicional de différer le règlement de la dette au minimum douze mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

(en millions d'euros)	Total	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de 5 ans
Au 31 décembre 2021					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (+ 1 an)	662,0	-	(1,6)	(2,6)	666,2
Émission Obligataire	1 700,0	-	500,0	700,0	500,0
DETTE FINANCIÈRE NON COURANTE	2 362,0	-	498,4	697,4	1 166,2
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	101,8	101,8	-	-	-
Émission obligataire	-	-	-	-	-
Concours bancaires	10,3	10,3	-	-	-
DETTE FINANCIÈRE COURANTE	112,1	112,1	-	-	-
Au 31 décembre 2020					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (+ 1 an)	676,2	-	(1,7)	63,9	614,0
Émission Obligataire	1 700,0	-	-	1 000,0	700,0
DETTE FINANCIÈRE NON COURANTE	2 376,2	-	(1,7)	1 063,9	1 314,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	43,0	43,0	-	-	-
Émission obligataire	500,0	500,0	-	-	-
Concours bancaires	7,5	7,5	-	-	-
DETTE FINANCIÈRE COURANTE	550,5	550,5	-	-	-

Les principales caractéristiques et sources de financement sont décrites dans la section 5.3.2 – Financement du document d'enregistrement universel 2021.

Le montant de la dette financière brute a diminué de 452,6 millions d'euros entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 pour atteindre 2 474,1 millions d'euros.

Cette diminution s'explique principalement par le remboursement de l'obligation d'un montant de 500 millions d'euros en janvier 2021.

<i>(en millions d'euros)</i>	Décembre 2020	Variations de périmètre	Flux de trésorerie	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2021
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (+ 1 an)	676,2	-	44,0	(58,2)	662,0
Émission Obligataire	1 700,0	-	-	-	1 700,0
DETTE FINANCIÈRE NON COURANTE	2 376,2	-	44,0	(58,2)	2 362,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	43,0	-	(18,0)	76,8	101,8
Émission obligataire	500,0	-	(500,0)	-	-
Concours bancaires	7,5	-	2,4	0,4	10,3
DETTE FINANCIÈRE COURANTE	550,5	-	(515,6)	77,2	112,1
DETTE FINANCIÈRE BRUTE	2 926,7	-	(471,6)	19,0	2 474,1

Le montant de (471,6) millions d'euros de flux de trésorerie comprend :

- (2,4) millions d'euros, correspondant à la variation des concours bancaires, élément constitutif de la variation de la trésorerie nette au tableau consolidé des flux de trésorerie ;
- 16 millions d'euros correspondant à la variation des intérêts courus figurant sur la ligne « Intérêts payés » du tableau consolidé des flux de trésorerie.

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de 5 ans
Intérêts estimés sur emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	268,3	54,1	49,9	116,3	48,0
Incidence des couvertures sur les flux (intérêts et capital)	-	-	-	-	-

Dans le tableau ci-dessus, les intérêts tiennent compte de l'incidence des couvertures sur la dette (instruments dérivés de devises).

Au 31 décembre 2021, la quasi-totalité de la dette brute du Groupe est composée des programmes de financement suivants :

Financements non bancaires

Les financements non bancaires sont composés des programmes suivants :

- les *US Private Placement* (« USPP ») 2017, 2018 et 2019 pour un total de 755 millions de dollars américains ;
- les émissions obligataires réalisées en septembre 2016, en septembre 2018 et en novembre 2019 pour un total de 1,7 milliard d'euros.

Financements bancaires

Les financements bancaires comprennent principalement :

- le crédit syndiqué « Crédit Syndiqué 2018 » d'un montant de 600 millions d'euros confirmé et non tiré ;
- le financement bancaire à taux fixe d'un montant de 750 millions de yuans renminbi chinois porté par Bureau Veritas Investment Shanghai Co., Ltd tiré à hauteur de 545 millions de yuans renminbi.

Financements disponibles

Au 31 décembre 2021, le Groupe dispose d'une ligne de financement confirmée et non tirée : le Crédit Syndiqué 2018 d'un montant total de 600 millions d'euros.

Ratios bancaires

Certains financements du Groupe sont soumis au respect de ratios définis contractuellement, applicables aux périodes de test du 31 décembre et au 30 juin.

En juin 2020, le Groupe avait obtenu une dérogation de ses partenaires bancaires et investisseurs *US Private Placement* (« USPP ») pour l'assouplissement (*waiver*) de ces ratios bancaires pour les tests du 30 juin 2020, 31 décembre 2020 et 30 juin 2021. En mai 2021, le Groupe est sorti par anticipation de l'amendement négocié avec les investisseurs *USPP* permettant de revenir aux ratios bancaires initiaux.

Au 31 décembre 2021, tous ces engagements étaient respectés. Ces engagements peuvent être résumés ainsi :

- le premier ratio est défini comme le rapport entre la dette financière nette ajustée sur l'EBITDA consolidé (Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et provisions) ajusté des 12 derniers mois de toute entité acquise, et doit être inférieur à 3,5 x. Au 31 décembre 2021, ce ratio s'élevait à 1,10 x ;
- le second ratio représente l'EBITDA consolidé (Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et provisions) ajusté des 12 derniers mois de toute entité acquise sur les charges financières nettes du Groupe et il doit être supérieur à 5,5 x. Au 31 décembre 2021, ce ratio s'élevait à 16,33 x.

Répartition par devise

Au 31 décembre 2021, la décomposition par devise de la dette financière brute hors concours bancaires se présente comme suit :

Devise d'emprunt (en millions d'euros)	Décembre 2021	Décembre 2020
Dollar US (USD)	665,3	623,2
Euro (EUR)	1 713,8	2 227,0
Autres Devises	84,7	69,0
TOTAL	2 463,8	2 919,2

Répartition taux fixe/taux variable

Au 31 décembre 2021, la dette financière brute hors concours bancaires se répartit comme suit :

(en millions d'euros)	Décembre 2021	Décembre 2020
Taux fixe	2 460,7	2 913,6
Taux variable	3,1	5,6
TOTAL	2 463,8	2 919,2

Les dates contractuelles de révision des taux variables sont inférieures ou égales à six mois. Le taux de référence utilisé est l'Euribor pour les financements à taux variable en euros.

Les taux d'intérêts effectifs (TIE) sont proches des taux faciaux pour tous les programmes de financement.

Les analyses de sensibilité sur les risques de taux et de change, telles que définies par la norme IFRS 7, figurent en note 33 « Information complémentaire sur les instruments financiers ».

Indicateur financier non défini par les normes IFRS

Dans le cadre de sa communication externe sur la dette financière, le Groupe utilise comme indicateur la **dette financière nette ajustée**. Cet indicateur non défini par les normes IFRS est déterminé selon la définition issue des ratios bancaires du Groupe :

(en millions d'euros)	Décembre 2021	Décembre 2020
Dette financière non courante	2 362,0	2 376,2
Dette financière courante	112,1	550,5
DETTE FINANCIÈRE BRUTE	2 474,1	2 926,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 420,7)	(1 594,5)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	1 053,4	1 332,2
Instruments de couverture de devises (selon ratios bancaires)	(2,0)	(3,1)
DETTE FINANCIÈRE NETTE AJUSTÉE	1 051,4	1 329,1

NOTE 25 AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Principes comptables

Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle

Les options de vente octroyées aux actionnaires minoritaires des filiales, sans transfert des risques et avantages, donnent lieu à comptabilisation d'une dette, pour la valeur la plus probable du prix d'exercice actualisée sur la base d'un taux sans risque. Cette dette est inscrite en passifs financiers en contrepartie des capitaux propres.

En l'absence de directives spécifiques des IFRS, le Groupe se conforme aux recommandations de l'AMF émises en 2009. Ainsi, les variations ultérieures de la dette sont constatées en capitaux propres part des minoritaires pour leur valeur comptable et en capitaux propres part du Groupe pour le solde.

Les flux de trésorerie correspondants sont présentés en flux de financement dans le tableau des flux de trésorerie.

Les dettes sont classées en passifs financiers courants au bilan, sauf lorsqu'il est probable que le règlement aura lieu au minimum douze mois après la date de clôture, auquel cas ces dettes sont classées en passifs non courants.

Dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société.

(en millions d'euros)	Décembre 2021	Décembre 2020
Dettes sur acquisitions de sociétés	0,9	7,2
Options de vente accordées aux minoritaires	122,0	80,8
Autres	3,4	3,4
AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	126,3	91,4
Dettes sur acquisitions de sociétés	18,1	12,3
Options de vente accordées aux minoritaires	17,5	9,9
Autres	37,3	31,9
AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	72,9	54,1

Le montant de 37,3 millions d'euros figurant dans le poste « Autres » des « Autres passifs financiers courants » comprend les principaux éléments suivants :

- 15,0 millions d'euros correspondent à un passif financier dans le cadre d'appels d'offres en Chine. Les sommes perçues sont restituées aux participants à la fin des appels d'offres ;
- 15,9 millions d'euros correspondent aux dividendes restant à payer aux actionnaires minoritaires.

NOTE 26 AVANTAGES AU PERSONNEL À LONG TERME

Principes comptables

Les sociétés du Groupe ont des engagements à long terme vis-à-vis de leurs salariés en matière d'indemnités de départ à la retraite et de primes d'ancienneté, ainsi que des compléments de retraite.

Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. De ce fait, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents.

Dans ces cas, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou facultative. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les frais de personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Régimes à prestations définies

Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes. Lorsque le régime octroie le versement d'une indemnité au salarié, s'il est présent à la date de départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonné à un certain nombre d'années de service, le passif inscrit au bilan provient exclusivement des années de services précédant le départ en retraite au titre desquels le salarié acquiert un droit à l'indemnité. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés. Le taux d'actualisation s'appuie sur un taux d'intérêt d'obligations d'entités de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés en capitaux propres, dans le Résultat global consolidé, pour les prestations de retraite et les indemnités de fin de carrière ainsi qu'en résultat pour les primes d'ancienneté (résultat financier pour les ajustements liés au taux d'actualisation, résultat opérationnel pour les ajustements liés aux autres hypothèses actuarielles).

Régimes à prestations définies

Les avantages au personnel concernent les régimes à prestations définies suivants :

- les régimes de retraite, qui comprennent essentiellement des régimes fermés depuis plusieurs années. Les régimes de retraite sont généralement non financés à l'exception d'un nombre très limité de régimes financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques ;
- les autres engagements sociaux qui comprennent les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail.

Les variations des avantages au personnel sur les deux dernières années sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total		Engagements retraite		Autres engagements à long terme	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Obligation au début de la période	240,0	233,3	211,8	203,9	28,2	29,4
1 ^{re} application décision IFRIC	(7,7)	-	(7,7)	-	-	-
Coût des services	19,8	16,9	13,9	13,8	5,9	3,1
Prestations servies	(14,4)	(19,2)	(11,1)	(16,0)	(3,3)	(3,2)
Coût financier	(0,3)	3,1	0,2	2,9	(0,5)	0,2
Pertes/(gains) actuariels	(9,0)	9,1	(9,0)	9,1	-	-
Regroupement d'entreprises et autres mouvements	7,3	2,1	(3,2)	3,1	10,5	(1,0)
Écart de conversion	3,1	(5,3)	2,6	(5,0)	0,5	(0,3)
OBLIGATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	238,8	240,0	197,5	211,8	41,3	28,2
<i>dont obligation intégralement ou partiellement financées</i>	-	-	59,7	48,4		
<i>dont obligation non financées</i>	-	-	58,2	70,0		
<i>dont indemnités de fin de carrière</i>	-	-	79,6	93,4		
Actifs de régime au début de la période	(42,3)	(40,5)	(42,3)	(40,5)		
Rendement implicite des actifs des régimes	(0,3)	(0,2)	(0,3)	(0,2)		
(Pertes)/gains actuariels	(0,1)	0,9	(0,1)	0,9		
Cotisations patronales	(2,1)	(1,3)	(2,1)	(1,3)		
Autres mouvements	(7,2)	(3,0)	(7,2)	(3,0)		
Écart de conversion	(1,0)	1,8	(1,0)	1,8		
ACTIFS DE RÉGIME À LA FIN DE LA PÉRIODE	(53,0)	(42,3)	(53,0)	(42,3)		
DÉFICIT/EXCÉDENT	185,8	197,7	144,5	169,5	41,3	28,2

La décision de l'IFRIC publiée en 2021 clarifie le mode de calcul de l'engagement lorsque le régime prévoit le versement d'une indemnité au salarié, s'il est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonné à un certain nombre d'années de service. Au 1^{er} janvier 2021, la première application de cette décision de l'IFRIC a donné lieu à un ajustement de 7,7 millions d'euros constaté en augmentation du report à nouveau. L'exercice comparatif 2020 n'a pas été retraité en l'absence d'incidence significative sur le résultat de cette période.

Les variations des avantages au personnel imputés au compte de résultat et dans les autres éléments du résultat global sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2021	2020
Charge reconnue au compte de résultat	19,2	20,0
(Gains) et pertes actuariels comptabilisés en capitaux propres dans la période	(9,1)	10,0
(Gains)/Pertes d'expérience	4,0	(0,4)
Changement d'hypothèses	(10,8)	12,2
(Gains)/Pertes sur rendement des actifs	(2,3)	(1,8)
MONTANT DES (GAINS) ET PERTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES À LA FIN DE LA PÉRIODE	72,3	81,4

La répartition des actifs de retraites par type d'instrument financier se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Décembre 2021		Décembre 2020	
Instruments de capitaux propres	17,5	33 %	19,5	46 %
Instruments de dette	12,0	23 %	9,7	23 %
Autres	23,5	44 %	13,1	31 %
TOTAL	53,0	100 %	42,3	100 %

La France est le principal pays contributeur du poste « Avantages au personnel à long terme » de l'état de la situation financière consolidée.

Pour les engagements de retraite de la France, les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	Décembre 2021	Décembre 2020
Taux d'actualisation	1,1 %	0,5 %
Basé sur le taux des obligations d'entreprise de première catégorie	iBoxx Corporate € AA	iBoxx Corporate € AA
Taux d'augmentation future des salaires	2,0 %	2,0 %
Table de mortalité	INSEE 2015/2017	INSEE 2015/2017

Une baisse de 0,5 % du taux d'actualisation de la France augmenterait de 5,2 % le montant de la provision pour avantages au personnel du Groupe.

Une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation de la France réduirait de 4,7 % le montant de la provision pour avantages au personnel du Groupe.

Concernant la sensibilité du taux de démission de la France, le Groupe a retenu deux hypothèses :

- un taux de démission nul à partir de 55 ans augmenterait de 2,4 % le montant de la provision pour avantages au personnel du Groupe ;

- un taux de démission nul à partir de 60 ans augmenterait de 0,8 % le montant de la provision pour avantages au personnel du Groupe.

Régimes à contributions définies

Au titre de ces régimes, les contributions constatées en 2021 s'élèvent à 84,1 millions d'euros (2020 : 76,4 millions d'euros).

NOTE 27 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Principes comptables

Des provisions pour risques et charges sont enregistrées lorsque le Groupe estime qu'à la date d'arrêté des comptes une obligation légale ou de fait à l'égard d'un tiers provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de tiers et qu'une estimation fiable peut être calculée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Les coûts que le Groupe peut être amené à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges. Les provisions sur des litiges dont l'issue est à long terme font l'objet d'un calcul d'actualisation en fonction d'un échéancier probable de dénouement. Le taux d'actualisation avant impôt utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la réactualisation est comptabilisée dans le poste « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

En cas de marge prévisionnelle négative concernant les contrats conclus avec les clients, des provisions pour risques et charges sont constituées pour la totalité du contrat.

Les variations des provisions pour litiges sur contrats et les autres provisions pour risques et charges sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Décembre 2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Effet de l'actualisation	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2021
Provisions pour litiges sur contrats	39,8	10,5	(7,1)	(5,1)	1,5	0,1	39,7
Autres provisions pour risques et charges	52,7	13,4	(11,9)	(14,8)	-	1,1	40,5
TOTAL PROVISIONS	92,5	23,9	(19,0)	(19,9)	1,5	1,2	80,2

Provision pour litiges sur contrats

Les provisions pour litiges sur contrats inscrites au bilan au 31 décembre 2021 prennent en compte les principaux litiges présentés à la section 4.4 – Procédures et enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales du document d'enregistrement universel.

Sur la base des garanties d'assurance disponibles et/ou des provisions comptabilisées par le Groupe, et en l'état des informations connues à ce jour, le Groupe estime que ces sinistres n'auront pas d'impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés.

Autres provisions pour risques et charges

Elles comprennent les provisions pour restructurations (9,1 millions d'euros au 31 décembre 2021), les provisions pour pertes à terminaison (3,8 millions d'euros au 31 décembre 2021), ainsi que d'autres provisions pour un montant total de 27,6 millions d'euros au 31 décembre 2021.

NOTE 28 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Principes comptables

Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur. Toutes les dettes fournisseurs sont classées en passif courant au bilan avec une échéance à moins d'un an.

La variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs est détaillée comme suit :

(en millions d'euros)	Décembre 2021	Décembre 2020
Fournisseurs et comptes rattachés	532,3	453,2
Dettes fiscales et sociales	650,5	551,4
Autres dettes	92,2	85,0
TOTAL	1 275,0	1 089,6

NOTE 29 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité est détaillée comme suit :

(en millions d'euros)	Décembre 2021	Décembre 2020
Créances clients et actifs sur contrats	(145,7)	109,8
Fournisseurs et comptes rattachés	61,6	49,6
Autres débiteurs et créditeurs	70,5	(10,4)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ	(13,6)	149,0

NOTE 30 RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation, utilisés pour la détermination des résultats par action, est détaillé dans le tableau ci-dessous :

(en milliers)	2021	2020
Nombre d'actions composant le capital au 1^{er} janvier	452 225	452 093
Nombre d'actions émises durant l'année (prorata temporis)		
Exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions	1 097	466
Païement dividendes en actions	-	-
Nombre d'actions autodétenuës	(2 401)	(3 942)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	450 921	448 617
Effet dilutif		
Attribution d'actions de performance	4 124	3 964
Options de souscription ou d'achat d'actions	-	(418)
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ DILUÉ D' ACTIONS UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	455 045	452 163

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	2021	2020
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	420 893	125 264
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	450 921	448 617
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (EN EUROS)	0,93	0,28

Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de tous les instruments financiers ayant un effet potentiellement dilutif.

La Société possède deux catégories d'instruments ayant un effet potentiellement dilutif : des options de souscription d'actions et des actions de performance.

Pour les options de souscription d'actions, un calcul est effectué afin de déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être émises sur la base du prix d'exercice et la juste valeur des droits de souscription attachés aux options en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées.

Les actions de performance sont des actions ordinaires potentielles dont l'attribution est subordonnée à l'accomplissement d'une condition de présence ainsi qu'à la réalisation de conditions de performance. Les actions de performance prises en compte sont celles qui auraient pu être émises en considérant que la date de clôture est la fin de la période d'acquisition.

	2021	2020
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	420 893	125 264
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	455 045	452 163
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	0,92	0,28

NOTE 31 DIVIDENDE PAR ACTION

Le 7 juillet 2021, la Société a procédé à une distribution de dividendes des actions y ayant droit à hauteur de 162,6 millions d'euros au titre de l'exercice 2020, correspondant au paiement d'un dividende unitaire de 0,36 euro par action (aucun dividende n'avait été versé aux actionnaires en 2020 au titre de l'exercice 2019).

NOTE 32 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET NANTISSEMENTS

Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

US Private Placement 2017 et 2018 portés par Bureau Veritas Holdings, Inc

Au 31 décembre 2021, le Groupe dispose de financements non bancaires de 555 millions de dollars américains porté par Bureau Veritas Holding Inc et garantis par la Société.

Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

Garanties et cautions données

Le montant et les échéances des garanties et cautions données sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Total	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
AU 31 DÉCEMBRE 2021	393,3	63,7	296,2	33,3
Au 31 décembre 2020	391,6	142,2	222,6	26,8

Les engagements donnés incluent des garanties et cautions de type garanties bancaires et garanties parentales :

- les garanties bancaires concernent notamment des garanties de marché, telles que des garanties de soumission (*bid bonds*) et des garanties de bonne exécution (*performance bonds*) ;
- les garanties parentales concernent principalement des garanties de marché (bonne exécution) et peuvent être limitées en valeur et en durée ou illimitées en valeur. Pour les garanties illimitées, le montant retenu pour la valorisation des engagements présentée ci-dessus correspond à la valeur totale du contrat.

Aux 31 décembre 2021, le Groupe considère que le risque de décaissement relatif à des garanties décrites ci-dessus est faible.

Nantissements

(en millions d'euros)	Type	Montant de l'actif nanti (A)	Total du poste au bilan (B)	% correspondant (A)/(B)
AU 31 DÉCEMBRE 2021				
Sur autres actifs financiers courants	Nantissement	2,5	23,6	10,6 %
SUR TOTAL DE L'ACTIF		2,5	6 752,7	0,0 %
Au 31 décembre 2020				
Sur autres actifs financiers courants	Nantissement	1,1	17,0	6,5 %
SUR TOTAL DE L'ACTIF		1,1	6 566,1	0,0 %

Des actifs financiers courants ont été nantis par le Groupe, pour une valeur nette comptable de 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Il n'y a pas d'immobilisation incorporelle ou corporelle nantie par le Groupe aux 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020.

NOTE 33 INFORMATION COMPLÉMENTAIRE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Principes comptables

Classification des instruments financiers

Sont classés dans la catégorie des instruments financiers à la juste valeur par résultat selon la norme IFRS 9, les :

- titres de participation non consolidés ;
- titres mis en équivalence ;
- dettes sur acquisitions de sociétés ;
- instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie ;
- équivalents de trésorerie et la trésorerie.

Sont classés dans la catégorie des instruments financiers par capitaux propres selon la norme IFRS 9, les :

- passifs financiers relatifs aux *puts* accordés aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle ;
- instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie.

Sont classés dans la catégorie des instruments financiers au coût amorti selon la norme IFRS 9, les :

- dettes financières ;
- dettes de location ;
- autres actifs financiers non courants composés principalement des dépôts et cautionnements ;
- autres actifs et passifs financiers non classés à la juste valeur ;
- créances clients et autres débiteurs ;
- dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Estimation de la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers échangés sur des marchés actifs (tels que les dérivés et les placements échangés sur des marchés publics) est basée sur le prix de marché coté à la date de clôture. Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 1 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 7.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (par exemple les dérivés de gré à gré) est déterminée grâce à des techniques d'évaluation. Les hypothèses utilisées sont observables soit directement (c'est-à-dire telles que des prix), soit indirectement (c'est-à-dire à partir de prix). Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 2 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 7.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas basés sur des données observables de marché (données non observables) est déterminée grâce à des informations internes au Groupe. Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 3 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 7.

Le tableau suivant présente, par catégorie d'instruments financiers selon la norme IFRS 9, les valeurs comptables, leur décomposition par type de valorisation et leur juste valeur à la clôture de chaque exercice :

(en millions d'euros)	Mode de valorisation au bilan selon la norme IFRS 9					Juste valeur totale
	Valeur au bilan	Coût amorti	Hiérarchie de la juste valeur selon la norme IFRS 7			
			Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par compte de résultat		
AU 31 DÉCEMBRE 2021						
Actifs financiers						
Autres actifs financiers	131,0	128,7	-	2,3		131,0
Instruments financiers dérivés	4,7	-	-	4,7		4,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 420,7	-	-	1 420,7		1 420,7
<i>dont Sicav monétaires</i>	-	-	-	524,0		524,0
<i>dont Trésorerie</i>	-	-	-	896,7		896,7
<i>Niveau 1</i>			-	1 420,7		
<i>Niveau 2</i>			-	7,0		
<i>Niveau 3</i>			-	-		
Passifs financiers						
Dettes financières	2 474,1	2 474,1	-	-		2 577,3
Autres passifs financiers	199,2	59,7	139,5			199,2
Dettes financières de location	415,1	415,1	-	-		415,1
Instruments financiers dérivés	2,7	-	-	2,7		2,7
<i>Niveau 1</i>			-	-		
<i>Niveau 2</i>			139,5	2,7		
<i>Niveau 3</i>			-	-		
Au 31 décembre 2020						
Actifs financiers						
Autres actifs financiers	122,7	121,1	-	1,6		122,7
Instruments financiers dérivés	6,7	-	-	6,7		6,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 594,5	-	-	1 594,5		1 594,5
<i>dont Sicav monétaires</i>	524,0	-	-	524,0		524,0
<i>dont Trésorerie</i>	1 070,5	-	-	1 070,5		1 070,5
<i>Niveau 1</i>			-	1 594,5		
<i>Niveau 2</i>			-	8,3		
<i>Niveau 3</i>			-	-		
Passifs financiers						
Dettes financières	2 926,7	2 926,7	-	-		3 013,3
Autres passifs financiers	145,5	54,8	90,7	-		145,5
Dettes financières de location	419,7	419,7	-	-		419,7
Instruments financiers dérivés	3,6	-	-	3,6		3,6
<i>Niveau 1</i>			-	-		
<i>Niveau 2</i>			90,7	3,6		
<i>Niveau 3</i>			-	-		

À l'exception des éléments ci-dessous, le Groupe estime que la valeur comptable de ses instruments financiers figurant au bilan est proche de la juste valeur.

La juste valeur des actifs financiers courants tels que les SICAV correspond à leur dernière valeur liquidative connue (technique de valorisation de niveau 1).

La juste valeur de la trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires correspond à la valeur nominale en euros ou convertie en euros au cours de clôture. Le Groupe estime que leur juste valeur est proche de leur valeur nette comptable car ce sont des actifs ou des passifs à très court terme.

Pour les emprunts à taux fixe tels que USPP 2017, USPP 2018 et USPP 2019 ainsi que les quatre émissions obligataires, la juste valeur pour chaque emprunt est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs avec un taux de marché correspondant à la devise des flux (EUR ou USD) à la date de clôture de l'exercice corrigé du risque de crédit du Groupe. Pour les emprunts à taux variable tels que le Crédit Syndiqué 2018, la

juste valeur est proche de la valeur nette comptable. Il s'agit d'une technique de valorisation de niveau 2, basée sur des données de marché observables.

La juste valeur des instruments dérivés de change est égale à la différence entre le montant actualisé vendu ou acheté dans une devise (valorisé en euros au cours à terme) et le montant vendu ou acheté dans cette devise (valorisé au cours de clôture).

L'évaluation de la juste valeur des instruments dérivés de change fait appel à des techniques de valorisation qui s'appuient sur des données de marché observables (niveau 2) et selon les modèles de valorisation généralement admis.

En raison du caractère international de ses activités, le Groupe est exposé à un risque de change découlant de l'utilisation de plusieurs devises étrangères même si des couvertures naturelles peuvent exister du fait de la correspondance des coûts et des produits dans de nombreuses entités du Groupe où les prestations de service sont fournies localement.

Les natures des profits et des pertes constatés par catégorie d'instrument financier se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Ajustements				Gains/ (pertes) nets décembre 2021	Gains/ (pertes) nets décembre 2020
	Intérêts	de juste valeur	Écarts de change	Pertes de valeur		
Actifs financiers au coût amorti	-	-	(2,1)	0,8	(1,3)	(29,3)
Actifs et passifs financiers à la JV par compte de résultat	4,0	-	38,9	-	42,9	(21,9)
Dettes financières au coût amorti	(62,3)	-	(27,3)	-	(89,6)	(73,0)
Dettes financières de location	(16,4)	-	(2,9)	-	(19,3)	(19,3)
TOTAL	(74,7)	-	6,6	0,8	(67,3)	(143,5)

Analyses de sensibilité

Risque de change opérationnel

Pour les activités du Groupe qui s'exercent sur des marchés locaux, les recettes et les coûts sont exprimés pour l'essentiel en devise locale. Pour les activités du Groupe liées à des marchés globalisés, une partie du chiffre d'affaires est libellée en dollar américain.

La part du chiffre d'affaires consolidé 2021 libellée en USD dans les pays dont la devise fonctionnelle diffère de l'USD ou des devises corrélées à l'USD s'élève à 7 %.

Ainsi, une variation de 1 % de l'USD contre toutes devises aurait un impact de 0,07 % sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Risque de conversion

La devise de présentation des états financiers étant l'euro, le Groupe doit convertir en euros les produits et charges libellés dans d'autres monnaies que l'euro lors de la préparation des états financiers. Cette conversion est réalisée au taux moyen de la période. En conséquence, les variations de cours de change de l'euro par rapport aux autres devises affectent le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés même si leur valeur reste inchangée dans leur devise d'origine.

En 2021, plus de 70 % du chiffre d'affaires du Groupe résultait de la consolidation des états financiers d'entités avec une devise fonctionnelle autre que l'euro :

- 17,4 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est l'USD ou une devise corrélée à l'USD (y compris le dollar de Hong Kong) ;
- 12,6 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le yuan renminbi chinois ;
- 4,4 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le dollar australien ;
- 3,9 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le dollar canadien ;
- 3,5 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est la livre sterling ;
- 2,5 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le réal brésilien.

Les autres devises, prises individuellement, ne représentaient pas plus de 4 %.

Ainsi, une variation de 1 % de l'euro contre le dollar américain et les devises corrélées aurait eu un impact de 0,174 % sur le chiffre d'affaires consolidé 2021. L'impact sur le résultat d'exploitation 2021 serait de 0,160 %.

Risque de change financier

Le Groupe, s'il le juge nécessaire, assure la couverture de certains engagements en alignant les coûts de financement sur les produits d'exploitation dans les devises concernées.

De plus, lorsqu'un financement est mis en place dans une devise différente de la devise fonctionnelle du pays, le Groupe procède à des couvertures de change pour les principales devises ou bien recourt à des prêts à perpétuité pour se prémunir du risque de change au compte de résultat.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse de sensibilité au 31 décembre 2021 sur les instruments financiers exposés au risque de change sur les principales monnaies étrangères au niveau du Groupe (soit l'euro, le dollar américain et la livre sterling).

(en millions d'euros)	Devises non fonctionnelles		
	USD	EUR	GBP
Passif financier	(594,4)	(71,5)	(76,9)
Actif financier	1 023,4	55,2	84,1
Position Nette (Actif – Passif) avant couverture	429,0	(16,3)	7,2
Instruments financiers de couverture de change	-	-	-
POSITION NETTE (ACTIF – PASSIF) APRÈS COUVERTURE	429,0	(16,3)	7,2
Impact d'une augmentation de 1 % des cours de change			
Sur les capitaux propres	-	-	-
Sur le résultat net avant impôts	4,3	(0,2)	0,1
Impact d'une diminution de 1 % des cours de change			
Sur les capitaux propres	-	-	-
Sur le résultat net avant impôts	(4,3)	0,2	(0,1)

Le Groupe est exposé à un risque de change inhérent à des instruments financiers libellés dans une monnaie étrangère, c'est-à-dire dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de chacune des entités du Groupe.

L'analyse de sensibilité ci-dessus présente l'impact que pourrait avoir la variation significative de l'euro, du dollar américain et de la livre sterling sur le résultat et les capitaux propres en tant que devise non fonctionnelle. Dans le cas du dollar américain, ne sont pas incluses dans l'étude les entités pour lesquelles la devise fonctionnelle est une devise fortement corrélée au dollar américain (par exemple : les entités basées à Hong Kong). Les impacts d'une variation de 1 % sur la position nette sont présentés dans le tableau ci-dessus.

Les instruments financiers libellés dans une monnaie étrangère qui font l'objet de cette analyse de sensibilité correspondent aux principaux postes du bilan de nature monétaire et plus particulièrement aux actifs financiers non courants et courants, aux créances clients et d'exploitation, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux dettes financières courantes et non courantes, aux passifs courants et aux dettes fournisseurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est essentiellement généré par des éléments d'actif et de passif portant intérêt à taux variable. La politique du Groupe à cet égard consiste à limiter l'impact de la hausse des taux d'intérêt et s'appuie si nécessaire sur des instruments dérivés de taux.

Le Groupe suit mensuellement son exposition au risque de taux et apprécie le niveau des couvertures mises en place ainsi que leur adaptation au sous-jacent. Sa politique consiste, en tout état de cause, à ne pas être exposé au risque d'augmentation des taux d'intérêts pour une part supérieure à 60 % de la dette nette consolidée. Ainsi, le Groupe est susceptible de conclure des accords de *swaps*, tunnels ou autres instruments de façon à se conformer aux objectifs fixés. Les instruments utilisés sont de nature non spéculative. Au 31 décembre 2021, le Groupe ne dispose pas de couverture de taux.

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre 2021, l'échéance des actifs et dettes financières à taux fixe et à taux variable :

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total décembre 2021
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit à taux fixe	(101,8)	(1 192,8)	(1 166,2)	(2 460,8)
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit à taux variable	-	(3,0)	-	(3,0)
Concours bancaires	(10,3)	-	-	(10,3)
Total – Passif Financier	(112,1)	(1 195,8)	(1 166,2)	(2 474,1)
Total – Actif Financier	1 420,7			1 420,7
Position Nette (Actif – Passif) à taux variable avant couverture	1 410,5	(3,0)	-	1 407,5
Instruments financiers de couverture de taux	-	-	-	-
POSITION NETTE (ACTIF – PASSIF) À TAUX VARIABLE APRÈS COUVERTURE	1 410,5	(3,0)	-	1 407,5
Impact d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt				
Sur les capitaux propres				-
Sur le résultat net avant impôts				14,1
Impact d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt				
Sur les capitaux propres				-
Sur le résultat net avant impôts				(14,1)

Au 31 décembre 2021, compte tenu de la position nette à taux variable après couverture présentée dans le tableau ci-dessus, le Groupe estime qu'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt à court terme dans toutes les devises entraînerait une augmentation des produits d'intérêts du Groupe de l'ordre de 14,1 millions d'euros.

La dette supérieure à cinq ans, soit 1 166,2 millions d'euros est essentiellement à taux fixe. Au 31 décembre 2021, 99,5 % de la dette brute consolidée du Groupe était à taux fixe.

NOTE 34 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont le groupe Wendel, actionnaire principal de la Société, ainsi que le Président du Conseil d'administration et le Directeur général, mandataires sociaux de la Société.

La rémunération du Président du Conseil d'administration se compose d'une rémunération fixe et de jetons de présence, à l'exception de toute rémunération variable, d'avantages en nature, et de toute attribution d'options de souscription ou d'actions de performance.

Les montants comptabilisés au titre des rémunérations versées (parts fixe et variable) et des plans de rémunération à long terme (attribution d'options d'achats d'actions et d'actions de performance) sont les suivants :

(en millions d'euros)	2021	2020
Salaires	2,3	2,3
Stock-options	0,5	0,5
Attribution d'actions de performance	1,5	1,6
TOTAL COMPTABILISÉ EN CHARGES DE L'EXERCICE	4,3	4,4

Les montants indiqués correspondent à la juste valeur des options et des actions évaluée selon le modèle *Black-Scholes*, Binomial et Monte Carlo conformément à la norme IFRS 2. Il ne s'agit donc pas des montants réels qui pourraient être dégagés lors de l'exercice des options de souscription si celles-ci sont exercées, ou lors de l'acquisition des actions, si celles-ci deviennent acquises. Il est par ailleurs rappelé que ces attributions d'options et actions sont soumises à des conditions de présence et de performance.

Le nombre d'options d'achat d'actions attribuées au Directeur général s'élève à 720 000 au 31 décembre 2021 (720 000 au 31 décembre 2020), à une juste valeur par action de 2,86 euros (31 décembre 2020 : 2,43 euros).

Le nombre d'actions de performance attribuées au Directeur général s'élève à 1 010 000 au 31 décembre 2021 (960 000 au 31 décembre 2020).

NOTE 35 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En 2021, les charges suivantes ont été comptabilisées dans le compte de résultat du Groupe :

(en millions d'euros)	2021			2020		
	PwC	EY	Total	PwC	EY	Total
Certification des comptes	2,4	2,0	4,4	2,4	2,0	4,4
dont émetteur	0,4	0,4	0,8	0,4	0,4	0,8
dont filiales intégrées globalement	2,0	1,6	3,6	2,0	1,6	3,6
Services autres que la certification des comptes ^(a)	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2
dont émetteur	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2
dont filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(a)	0,7	0,2	0,9	0,5	0,5	1,0
dont juridique, fiscal, social	0,7	0,2	0,9	0,5	0,5	1,0
TOTAL	3,2	2,3	5,5	3,0	2,6	5,6

(a) Au cours de l'exercice, les services rendus au Groupe, autres que la certification des comptes, sont relatifs :

- pour PricewaterhouseCoopers Audit : à des attestations, à des procédures convenues et à des consultations ;
- pour Ernst & Young : à des services imposés par la loi, des attestations et des procédures convenues.

NOTE 36 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dividendes

La proposition de résolutions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 juin 2022 inclut une distribution de dividendes au titre de l'exercice 2021 de 0,53 euro par action.

NOTE 37 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2021

Type : Filiale (F) ; Succursale de Bureau Veritas SA (S).

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2021	2020
Afrique du Sud	Bureau Veritas South Africa (Pty) Ltd	F	76,00	76,00
Afrique du Sud	Bureau Veritas Testing and Inspections South Africa (Pty) Ltd	F	100,00	100,00
Afrique du Sud	Bureau Veritas Inspectorate Laboratories (Pty) Ltd	F	73,30	73,30
Afrique du Sud	Bureau Veritas Marine Surveying (Pty) Ltd	F	37,38	37,38
Afrique du Sud	M&L Laboratory Services (Pty) Ltd	F	73,30	73,30
Afrique du Sud	Bureau Veritas Gazelle (Pty) Ltd	F	70,00	70,00
Afrique du Sud	Tekniva (Pty) Ltd	F	76,00	76,00
Afrique du Sud	Carab Technologies (Pty) Ltd	F	76,00	76,00
Algérie	Bureau Veritas Algérie SARL	F	100,00	100,00
Allemagne	Bureau Veritas Certification Germany GmbH	F	100,00	100,00
Allemagne	Bureau Veritas CPS Germany GmbH	F	100,00	100,00
Allemagne	Bureau Veritas Construction Services GmbH	F	100,00	100,00
Allemagne	Bureau Veritas Germany Holding GmbH	F	100,00	100,00
Allemagne	Bureau Veritas Industry Services GmbH	F	100,00	100,00
Allemagne	Bureau Veritas Commodities Germany GmbH	F	100,00	100,00
Allemagne	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore SAS (<i>German branch</i>)	F	100,00	100,00
Allemagne	Unicar Germany GmbH	F	100,00	100,00
Allemagne	7 Layers GmbH	F	100,00	100,00
Allemagne	BT Mülheim GmbH	F	100,00	100,00
Allemagne	Wireless IP GmbH	F	100,00	100,00
Allemagne	Bureau Veritas SA – Allemagne	S	100,00	100,00
Angola	Bureau Veritas Angola Limitada	F	100,00	100,00
Arabie Saoudite	Bureau Veritas Saudi Arabia Testing Services Ltd	F	75,00	75,00
Arabie Saoudite	Inspectorate International Saudi Arabia Co. Ltd	F	65,00	65,00
Arabie Saoudite	MatthewsDaniel Loss Adjusting and Survey Company Ltd	F	100,00	100,00
Arabie Saoudite	Sievert Arabia Co. Ltd	F	100,00	100,00
Arabie Saoudite	Bureau Veritas SA – Arabie Saoudite	S	100,00	100,00
Argentine	Bureau Veritas Argentina SA	F	100,00	100,00
Argentine	Net Connection International SRL	F	100,00	100,00
Argentine	CH International Argentina SRL	F	100,00	100,00
Arménie	BIVAC Armenia	F	100,00	100,00
Australie	McKenzie Group Consulting (NSW) Pty Ltd	F	64,70	64,70
Australie	McKenzie Group Consulting (QLD) Pty Ltd	F	64,70	64,70
Australie	McKenzie Group Consulting (VIC) Pty Ltd	F	64,70	64,70
Australie	Bureau Veritas Australia Pty Ltd	F	100,00	100,00
Australie	Bureau Veritas Asset Integrity & Reliability Services Australia Pty Ltd	F	100,00	100,00
Australie	Bureau Veritas Asset Integrity & Reliability Services Pty Ltd	F	100,00	100,00
Australie	Bureau Veritas International Trade Pty Ltd	F	100,00	100,00
Australie	Bureau Veritas Minerals Pty Ltd	F	100,00	100,00

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2021	2020
Australie	HDAA Australia Pty Ltd	F	100,00	
Australie	TMC Marine Pty Ltd	F	100,00	100,00
Australie	Bureau Veritas AsureQuality Finance Pty Ltd	F	51,00	51,00
Australie	Bureau Veritas AsureQuality Holding Pty Ltd	F	51,00	51,00
Australie	BVAQ Pty Ltd	S	51,00	51,00
Australie	McKenzie Group Consulting Pty Ltd	F	64,70	64,70
Autriche	Bureau Veritas Austria GmbH	F	100,00	100,00
Azerbaïdjan	Bureau Veritas Azeri Ltd Liability Company	F	100,00	100,00
Bahreïn	Bureau Veritas Training Center SPC	F	100,00	100,00
Bahreïn	Bureau Veritas SA – Bahrein	S	100,00	100,00
Bangladesh	BIVAC Bangladesh	F	100,00	100,00
Bangladesh	Bureau Veritas CPS Bangladesh Ltd	F	100,00	100,00
Bangladesh	Bureau Veritas Bangladesh Private Ltd	F	100,00	100,00
Bangladesh	Bureau Veritas CPS Chittagong Ltd	F	99,80	99,80
Bélarus	Bureau Veritas Bel Ltd FLLC	F	100,00	100,00
Belgique	Bureau Veritas Certification Belgium	F	100,00	100,00
Belgique	Association Bureau Veritas ASBL	F	100,00	100,00
Belgique	Bureau Veritas Marine Belgium & Luxembourg SA	F	100,00	100,00
Belgique	Inspectorate Ghent NV	F	100,00	100,00
Belgique	Inspectorate Antwerp NV	F	100,00	100,00
Belgique	Unicar Benelux SPRL	F	100,00	100,00
Belgique	SA Euroclass NV	F	100,00	100,00
Belgique	Schutter Belgium BVBA	F	100,00	100,00
Belgique	Bureau Veritas SA – Belgique	S	100,00	100,00
Bermudes	MatthewsDaniel Services (Bermuda) Ltd	F	100,00	100,00
Bolivie	Bureau Veritas Fiscalizadora Boliviana SRL	F	100,00	100,00
Bolivie	Bureau Veritas Argentina SA succursale Bolivia	F	100,00	100,00
Bosnie	Bureau Veritas BH d.o.o. Sarajevo	F	100,00	100,00
Brésil	Bureau Veritas do Brasil Sociedade Classificadora e Certificadora Ltda	F	100,00	100,00
Brésil	BVQI do Brasil Sociedade Certificadora Ltda	F	100,00	100,00
Brésil	Multiteste Telecom	F	100,00	100,00
Brésil	Auto Reg Serviços Técnicos de Seguros Ltda	F	100,00	100,00
Brésil	Bureau Veritas Do Brasil Inspeções Ltda	F	100,00	100,00
Brésil	MatthewsDaniel do Brasil Avaliação de Riscos Ltda	F	100,00	100,00
Brésil	NCC Certificações do Brazil Ltda	F	100,00	100,00
Brésil	Ch International do Brazil Ltda	F	100,00	100,00
Brésil	Associação NCC Certificações do Brasil	F	100,00	100,00
Brésil	Kuhlmann Monitoramento Agricola Ltda	F	100,00	100,00
Brésil	Schutter do Brazil Ltda	F	100,00	100,00
Brunei	Bureau Veritas (B) SDN.BHD	F	100,00	
Brunei	Bureau Veritas SA – Brunei	S	100,00	100,00
Bulgarie	Bureau Veritas Bulgaria Ltd	F	100,00	100,00
Burkina Faso	Bureau Veritas Burkina Faso Ltd	F	100,00	100,00
Cambodge	Bureau Veritas (Cambodia) Ltd	F	100,00	100,00
Cameroun	Bureau Veritas Douala SAU	F	100,00	100,00

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2021	2020
Canada	Bureau Veritas Marine Canada Inc	F	100,00	100,00
Canada	Bureau Veritas Certification Canada Inc	F	100,00	100,00
Canada	Bureau Veritas Canada (2019) Inc	F	100,00	100,00
Canada	Bureau Veritas Commodities Canada Ltd	F	100,00	100,00
Canada	MatthewsDaniel International (Canada) Ltd	F	100,00	100,00
Canada	MatthewsDaniel International (Newfoundland) Ltd	F	100,00	100,00
Chili	Bureau Veritas Chile SA	F	100,00	100,00
Chili	Bureau Veritas do Brasil Soc Classificadora e Certificadora, Agencia en Chile (<i>Chile branch</i>)	F	100,00	100,00
Chili	Bureau Veritas Certification Chile SA	F	100,00	100,00
Chili	Bureau Veritas Chile Capacitacion Ltd	F	100,00	100,00
Chili	ECA Control y Asesoramiento SA	F	100,00	100,00
Chili	Centro de Estudios Medicion y Certificacion de Calidad Cesmec SA	F	100,00	100,00
Chili	Inspectorate Servicios de Inspeccion Chile Ltda	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Cigna (Shandong) Detection Technology Co Ltd	F	70,00	70,00
Chine	BV Dacheng (Zhejiang) Testing Technical Service Co. Ltd	F	60,00	
Chine	Bureau Veritas Hong Kong Ltd	F	100,00	100,00
Chine	BV Science and Tech. Ser. (Xi'an) Co.,	F	100,00	
Chine	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Changsha Total-Test Technology Co. Ltd	F	75,00	75,00
Chine	Shenzhen Total-Test Technology Co. Ltd	F	75,00	75,00
Chine	Bureau Veritas Investment (Shanghai) Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas CPS Shanghai Co. Ltd	F	85,00	85,00
Chine	Bureau Veritas LCIE China Company Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Certification Hong Kong Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Certification Beijing Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	BIVAC Asian Cre (Shanghai) Inspection Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas CPS Hong Kong Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas CPS Guangzhou Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas (Tianjin) Safety Technology Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Huarui 7L High Technology (Suzhou) Co	F	51,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Shenzhen Co. Ltd	F	80,00	80,00
Chine	Bureau Veritas-Fairweather Inspection & Consultants Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Marine China Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	ADT (Shanghai) Corporation	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Quality Services Shanghai Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Inspectorate (Shanghai) Ltd JV China	F	85,00	85,00
Chine	Bureau Veritas 7 Layers Communications Technology (Shenzen) Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas CPS Jiangsu Co. Ltd	F	51,00	51,00
Chine	Beijing Huaxia Supervision Co. Ltd	F	97,00	97,00
Chine	Beijing 7 Layers Huarui Communications Technology Co. Ltd	F	51,00	51,00
Chine	Zhejiang Bureau Veritas CPS Shenyue Co. Ltd	F	51,00	51,00
Chine	Bureau Veritas CPS (Shenou) Zhejiang Co. Ltd	F	51,00	51,00

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2021	2020
Chine	MatthewsDaniel <i>Offshore</i> (Hong Kong) Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Shanghai TJU Engineering Service Co. Ltd	F	100,00	95,00
Chine	Shandong Chengxin Engineering Consulting & Jianli Co. Ltd	F	97,00	97,00
Chine	Ningbo Hengxin Engineering Testing Co. Ltd	F	100,00	95,80
Chine	Beijing Huali Bureau Veritas Technical Service Co. Ltd	F	60,00	60,00
Chine	BV Technical Service (Zhejiang) Co., Ltd	F	100,00	100,00
Chine	BV-HUANYU Testing Technology Co., Ltd	F	60,00	60,00
Chine	Chongqing Liansheng Construction Project Management Co. Ltd	F	80,00	80,00
Chine	Chongqing Liansheng Seine cost consulting Co. Ltd	F	80,00	80,00
Chine	Wuhu Liansheng Construction Project Management Co. Ltd	F	80,00	80,00
Chine	Hangzhou VEO Standards Technical Services Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bizheng Engineering Technical Consulting (Shanghai) Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Commodities (Hebei) Co. Ltd	F	67,00	67,00
Chine	Shanghai Project Management Co. Ltd	F	68,00	68,00
Chine	SIEMIC (Shenzhen-China) InfoTech Ltd	F	100,00	100,00
Chine	ICTK Shenzhen Co. Ltd	F	55,00	55,00
Chypre	Bureau Veritas Cyprus Ltd	F	100,00	100,00
Colombie	Bureau Veritas Colombia Ltda	F	100,00	100,00
Colombie	BVQI Colombia Ltda	F	100,00	100,00
Colombie	ECA Interventorias Y Consultorias de Colombia Ltd	F	100,00	100,00
Colombie	PRI Colombia SAS	F	100,00	100,00
Congo	Bureau Veritas Congo SAU	F	100,00	100,00
Corée	Bureau Veritas Korea Co. Ltd	F	100,00	100,00
Corée	Bureau Veritas CPS Korea Limited	F	100,00	100,00
Corée	Bureau Veritas CPS ADT Korea Ltd	F	100,00	100,00
Corée	Bureau Veritas ICTK Co., Ltd	F	55,00	55,00
Corée	Bureau Veritas SA – Corée	S	100,00	100,00
Côte d'Ivoire	Bureau Veritas Côte d'Ivoire SAU	F	100,00	100,00
Côte d'Ivoire	BIVAC Scan Côte d'Ivoire SA	F	61,99	61,99
Côte d'Ivoire	BIVAC Côte d'Ivoire CI SAU	F	100,00	100,00
Côte d'Ivoire	Bureau Veritas Mineral Laboratories SAU	F	100,00	100,00
Croatie	Bureau Veritas Croatia SARL	F	100,00	100,00
Croatie	Bureau Veritas Solutions Marine & <i>Offshore</i> d.o.o.	F	100,00	100,00
Croatie	Inspectorate Croatia Ltd	F	100,00	100,00
Cuba	Bureau Veritas SA – Cuba	S	100,00	100,00
Danemark	Bureau Veritas Certification Denmark AS	F	100,00	100,00
Danemark	Bureau Veritas HSE Denmark AS	F	100,00	100,00
Danemark	Bureau Veritas SA – Danemark	S	100,00	100,00
Égypte	Bureau Veritas Egypt LLC	F	100,00	100,00
Égypte	Watson Gray Egypt Ltd (<i>UK branch</i>)	F	100,00	100,00
Égypte	MatthewsDaniel Int. (Egypt) Ltd	F	100,00	100,00
Émirats Arabes Unis	Bureau Veritas Solutions M&O SAS (<i>Dubai branch</i>)	F	100,00	100,00
Émirats Arabes Unis	Inspectorate UK International Ltd (<i>Dubai branch</i>)	F	100,00	100,00
Émirats Arabes Unis	Inspectorate UK International Ltd (<i>Fujairah branch</i>)	F	100,00	100,00
Émirats Arabes Unis	Sievert Emirates Inspection LLC	F	49,00	49,00

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2021	2020
Émirats Arabes Unis	MatthewsDaniel Services Bermuda Ltd (<i>Abu Dhabi branch</i>)	F	100,00	100,00
Émirats Arabes Unis	Bureau Veritas SA – Abu Dhabi	S	100,00	100,00
Émirats Arabes Unis	Bureau Veritas SA – Dubaï	S	100,00	100,00
Émirats Arabes Unis	Bureau Veritas Certification Middle East	F	100,00	100,00
Équateur	Bureau Veritas Ecuador SA	F	100,00	100,00
Espagne	Bureau Veritas Iberia SL	F	100,00	100,00
Espagne	Lubrication Management SL	F	100,00	100,00
Espagne	Bureau Veritas Inversiones SL	F	100,00	100,00
Espagne	Bureau Veritas Inspeccion y Testing SL	F	100,00	100,00
Espagne	BV Solutions Iberia, SA Unipersonal	F	95,00	95,00
Espagne	Unicar Spain SRL	F	100,00	100,00
Estonie	Bureau Veritas Estonia	F	100,00	100,00
Estonie	Inspectorate Estonia AS	F	100,00	100,00
États-Unis	PreScience Acquisition Co.	F	100,00	
États-Unis	PreScience Corporation	F	80,00	
États-Unis	Bureau Veritas Bradley Holding Corp	F	70,00	
États-Unis	Bureau Veritas Bradley Subsidiary Corp	F	70,00	
États-Unis	Bureau Veritas Bradley Construction Management LLC	F	70,00	
États-Unis	Bureau Veritas Technical Assessments LLC	F	86,00	86,00
États-Unis	Bureau Veritas Project Management LLC	F	86,00	86,00
États-Unis	Bureau Veritas Assessments and Project Management LLC	F	86,00	86,00
États-Unis	EMG Subsidiary Corporation	F	86,00	86,00
États-Unis	EMG Holding Corporation	F	86,00	86,00
États-Unis	Bureau Veritas Holdings Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	Bureau Veritas Marine Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	Bureau Veritas Certification North America Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	Owen Group Limited Partnership (NV)	F	85,00	80,00
États-Unis	OG Holdco Corp. (DE)	F	85,00	80,00
États-Unis	OG GP LLC (DE)	F	85,00	80,00
États-Unis	OG Acquisition Corp. (DE)	F	85,00	80,00
États-Unis	Henrikson Owen & Associates Limited Partnership (CA)	F	85,00	80,00
États-Unis	Bureau Veritas CPS Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	BIVAC North America Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	Bureau Veritas North America Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	OneCIS Insurance Company	F	100,00	100,00
États-Unis	Bureau Veritas National Elevator Inspection Services, Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	Bureau Veritas Commodities and Trade, Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	Inspectorate America Corporation (<i>St Croix branch</i>)	F	100,00	100,00
États-Unis	Unicar USA Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	Quiktrak Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	MatthewsDaniel Company Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	TMC Marine Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	Bureau Veritas Primary Integration, Inc	F	83,40	76,21
États-Unis	Primary Integration Acquisition Co.	F	83,40	76,21
Éthiopie	Bureau Veritas Services PLC	F	100,00	100,00
Finlande	Bureau Veritas SA – Finlande	S	100,00	100,00

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2021	2020
France	Bureau Veritas CPS France SAS	F	100,00	100,00
France	BIVAC International SA	F	100,00	100,00
France	Appliance Engineering Technology France	F	100,00	
France	Bureau Veritas Certification France SAS	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Certification Holding SAS	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas International SAS	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Services France	F	100,00	100,00
France	Capital Energy	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Services SAS	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore SAS	F	100,00	100,00
France	Laboratoire Central des Industries Electriques SAS (LCIE)	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Middle East SAS	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Access	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Holding 7	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Holding 8	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Émissions Services	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Solutions	F	100,00	100,00
France	Coreste SAS	F	99,60	99,60
France	Bureau Veritas Laboratoires	F	100,00	100,00
France	Transcable Halec SAS	F	100,00	100,00
France	GUCEL SAS	F	90,00	90,00
France	BIVAC Mali SAS	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Living Ressources	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Médical Services	F	100,00	100,00
France	Unicar Group SAS	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Construction	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Exploitation	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Marine & Offshore SAS	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas GSIT	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Holding 4	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Holding France	F	100,00	100,00
Gabon	Bureau Veritas Gabon SAU	F	100,00	100,00
Géorgie	Inspectorate Georgia LLC	F	100,00	100,00
Géorgie	Bureau Veritas Géorgie LLC	F	100,00	100,00
Ghana	Bureau Veritas Oil and Gas Ghana Limited	F	80,00	80,00
Ghana	BIVAC International Ghana	F	100,00	100,00
Ghana	Bureau Veritas Ghana	F	100,00	100,00
Ghana	Inspectorate Ghana Ltd	F	100,00	100,00
Grèce	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore (Greek branch)	F	100,00	100,00
Grèce	Bureau Veritas Hellas AE	F	100,00	100,00
Guatemala	Bureau Veritas CPS Guatemala SA	F	100,00	100,00
Guinée	BIVAC Guinée SAU	F	100,00	100,00
Guinée	Bureau Veritas Guinée SAU	F	100,00	100,00
Guinée Équatoriale	Bureau Veritas SA – Guinée Équatoriale	S	100,00	100,00
Guyana	Bureau Veritas Minerals (Guyana) Inc	F	100,00	100,00
Hongrie	Bureau Veritas Magyarorszag	F	100,00	100,00

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2021	2020
Île Maurice	Bureau Veritas SA – Île Maurice	S	100,00	100,00
Inde	Bureau Veritas Industrial Services Ltd	F	100,00	100,00
Inde	Bureau Veritas CPS India Pvt Ltd	F	100,00	100,00
Inde	Bureau Veritas India Pvt Ltd	F	100,00	100,00
Inde	Inspectorate Griffith India Pvt Ltd	F	100,00	100,00
Inde	BV India Testing Services PVT Ltd	F	100,00	100,00
Inde	Sievert India Pvt Ltd	F	100,00	100,00
Inde	Bureau Veritas SA – Inde	S	100,00	100,00
Indonésie	PT. Prosys Bangun Persada	F	70,00	70,00
Indonésie	PT. Matthews Daniel International Indonesia	F	80,00	80,00
Indonésie	PT Bureau VeritasASUREQuality Indonesia Lab	F	51,00	51,00
Indonésie	PT Bureau Veritas Indonesia LLC	F	100,00	100,00
Indonésie	PT Bureau Veritas CPS Indonesia	F	85,00	85,00
Indonésie	PT IOL Indonesia	F	100,00	100,00
Iran	Inspectorate Iran QESHM Ltd	F	99,00	99,00
Iran	Bureau Veritas SA – Iran	S	100,00	100,00
Iraq	Bureau Veritas Middle East (<i>Iraq branch</i>)	F	100,00	100,00
Iraq	Tariq Al Sedak	F	100,00	100,00
Irlande	Bureau Veritas Ireland Ltd	F	100,00	100,00
Irlande	Bureau Veritas Primary Integration Ltd	F	83,40	76,21
Islande	Bureau Veritas EHF	F	100,00	100,00
Italie	Bureau Veritas Italia SPA	F	100,00	100,00
Italie	Bureau Veritas Italia Holding SPA	F	100,00	100,00
Italie	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore Italy (<i>Italy branch</i>)	F	100,00	100,00
Italie	Q Certificazioni SRL	F	100,00	100,00
Italie	Bureau Veritas Nexta SRL	F	100,00	100,00
Italie	Inspectorate Italia SRL	F	100,00	100,00
Italie	Bureau Veritas Certest SRL	F	100,00	100,00
Italie	CEPAS SRL	F	100,00	100,00
Jamaïque	Inspectorate America Corporation (<i>Jamaica branch</i>)	F	100,00	100,00
Japon	FEAC Co. Ltd	F	100,00	100,00
Japon	Bureau Veritas Japan Co. Ltd	F	100,00	100,00
Japon	Bureau Veritas Human Tech Co. Ltd	F	100,00	100,00
Japon	Kanagawa Building Inspection Co. Ltd	F	100,00	100,00
Japon	IPS Tokai Corporation	F	100,00	100,00
Jordanie	BIVAC for Valuation Jordan LLC	F	100,00	100,00
Kazakhstan	Bureau Veritas Kazakhstan LLP	F	100,00	100,00
Kazakhstan	Bureau Veritas Kazakhstan Industrial Services LLP	F	50,00	50,00
Kazakhstan	Kazinspectorate Ltd	F	100,00	100,00
Kazakhstan	Bureau Veritas Marine Kazakhstan LLP	F	100,00	100,00
Kenya	Bureau Veritas Kenya Limited	F	99,90	99,90
Kirghizistan	Bureau Veritas Kyrgyzstan (Rep Office BV KZ)	F	100,00	100,00
Koweït	Inspectorate International Ltd Kuwait	F	100,00	100,00
Koweït	Bureau Veritas SA – Koweït	S	100,00	100,00
Lettonie	Bureau Veritas Latvia Ltd	F	100,00	100,00
Lettonie	Inspectorate Latvia Ltd	F	100,00	100,00

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2021	2020
Liban	Bureau Veritas Liban SAL	F	100,00	100,00
Liban	BIVAC Rotterdam (<i>Lebanon branch</i>)	F	100,00	100,00
Liberia	BIVAC Liberia	F	100,00	100,00
Liberia	Bureau Veritas Liberia Ltd	F	100,00	100,00
Libye	Bureau Veritas Lybia for Inspection & Conformity	F	51,00	51,00
Lituanie	Bureau Veritas Lithuania Ltd	F	100,00	100,00
Lituanie	Inspectorate Klaipeda UAB	F	100,00	100,00
Luxembourg	Soprefira SA	F	100,00	100,00
Luxembourg	Bureau Veritas Luxembourg SA	F	100,00	100,00
Malaisie	Permulab Sdn Bhd	F	35,70	35,70
Malaisie	Bureau Veritas (M) Sdn Bhd	F	49,00	49,00
Malaisie	Bureau Veritas Certification Malaysia Ltd	F	100,00	100,00
Malaisie	Bureau Veritas CPS Sdn Bhd	F	100,00	100,00
Malaisie	Inspectorate Malaysia Sdn Bhd	F	49,00	49,00
Malaisie	Scientige Sdn Bhd	F	100,00	100,00
Malaisie	MatthewsDaniel (Malaysia) Sdn Bhd	F	100,00	100,00
Malaisie	Schutter Malaysia Sdn Bhd	F	100,00	100,00
Mali	Bureau Veritas Mali SA	F	100,00	100,00
Malte	Inspectorate Malta Ltd	F	100,00	100,00
Malte	Bureau Veritas SA – Malte	S	100,00	100,00
Maroc	Qualimag	F	51,55	51,55
Maroc	Labomag	F	51,00	51,00
Maroc	Bureau Veritas Maroc SA	F	100,00	100,00
Maroc	Bureau Veritas SA – Maroc	S	100,00	100,00
Mauritanie	Bureau Veritas SA – Mauritanie	S	100,00	100,00
Mexique	GS COVI SA DE CV	F	75,00	75,00
Mexique	BVQI Mexicana SA de CV	F	100,00	100,00
Mexique	Bureau Veritas Mexicana SA de CV	F	100,00	100,00
Mexique	Bureau Veritas CPS Mexico SA de CV	F	100,00	100,00
Mexique	Inspectorate de Mexico SA de CV	F	100,00	100,00
Mexique	Chas Martin Mexico City Inc	F	100,00	100,00
Mexique	Unicar Automotive Inspection Mexico LLC	F	100,00	100,00
Mexique	CH Mexico INTL I S DE RL DE CV	F	100,00	100,00
Mexique	Ingeniería, Control y Administración, SA de CV (« INCA »)	F	100,00	100,00
Mexique	Supervisores de Construccion y Asociados, SA de CV	F	100,00	100,00
Monaco	Bureau Veritas Monaco SAM AU	F	100,00	100,00
Mongolie	Bureau Veritas Inspection & Testing Mongolia LLC	F	100,00	100,00
Mozambique	MatthewsDaniel Int. Mozambique	F	100,00	100,00
Mozambique	Bureau Veritas Mozambique Ltda	F	100,00	100,00
Mozambique	Bureau Veritas – Laboratorios de Tete Ltd	F	66,66	66,66
Myanmar	Myanmar Bureau Veritas Ltd	F	100,00	100,00
Namibie	Bureau Veritas Namibie Pty Ltd	F	100,00	100,00
Nicaragua	Inspectorate America Corporation – Nicaragua	F	100,00	100,00
Niger	BV Niger	F	100,00	100,00
Nigéria	Bureau Veritas Nigeria Ltd	F	60,00	60,00
Nigéria	Inspectorate Marine Services (Nigeria) Ltd	F	100,00	100,00

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2021	2020
Norvège	Bureau Veritas Norway AS	F	100,00	100,00
Nouvelle-Calédonie	Bureau Veritas SA – Nouvelle Calédonie	S	100,00	100,00
Nouvelle-Zélande	Bureau Veritas New Zealand Ltd	F	100,00	100,00
Oman	Sievert Technical Inspection LLC	F	70,00	70,00
Oman	Bureau Veritas Middle East Co. LLC	F	70,00	70,00
Ouganda	Bureau Veritas Uganda Limited	F	100,00	100,00
Ouzbékistan	Bureau Veritas Tashkent LLC	F	100,00	100,00
Ouzbékistan	PE BV Kazakhstan Industrial Services LLP	F	100,00	100,00
Pakistan	Bureau Veritas Pakistan (Private) Ltd	F	100,00	100,00
Pakistan	Bureau Veritas CPS Pakistan Ltd	F	80,00	80,00
Panama	Bureau Veritas Panama SA	F	100,00	100,00
Panama	Bureau Veritas Commodities and Trade de Panama	F	100,00	100,00
Paraguay	BIVAC Paraguay SA	F	100,00	100,00
Paraguay	Inspectorate Paraguay SRL	F	100,00	100,00
Paraguay	Schutter Paraguay SA	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Bureau Veritas Inspection Valuation Assessment and Control – BIVAC BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Bureau Veritas Inspection & Certification the Netherlands BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Risk Control BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Bureau Veritas Marine Netherlands BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Secura BV	F	60,00	
Pays-Bas	Bureau Veritas Nederland Holding	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Inspectorate BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Inspectorate II BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	IOL Investments BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Inspectorate Inpechem Inspectors BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Inspectorate Curaçao NV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Certificatie Instelling Voor Beveiliging en Veiligheid BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Schutter Certification BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Schutter Groep BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Schutter Havenbedrijf BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Schutter International BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Schutter Rotterdam BV	F	100,00	100,00
Pérou	BIVAC del Peru SAC	F	100,00	100,00
Pérou	Bureau Veritas del Peru SA	F	100,00	100,00
Pérou	Inspectorate Services Peru SAC	F	100,00	100,00
Philippines	BVCPS Philippines	F	100,00	100,00
Philippines	Inspectorate UK International Ltd (<i>Philippines branch</i>)	F	100,00	100,00
Philippines	Inspectorate Philippines Corporation	F	80,00	80,00
Philippines	Schutter Philippines Inc	F	100,00	100,00
Philippines	Bureau Veritas SA – Philippines	S	100,00	100,00
Pologne	Bureau Veritas Polska Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia	F	100,00	100,00
Polynésie Française	Bureau Veritas SA – Tahiti	S	100,00	100,00
Porto Rico	Bureau Veritas Commodities & Trade, Inc PR	F	100,00	100,00
Portugal	Bureau Veritas Certification Portugal SARL	F	100,00	100,00

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2021	2020
Portugal	Registro International naval – Rinave SA	F	100,00	100,00
Portugal	Bureau Veritas Rinave Sociedade Unipessoal Lda	F	100,00	100,00
Portugal	BIVAC Iberica Unipessoal, Lda	F	100,00	100,00
Portugal	Inspectorate Portugal SA	F	100,00	100,00
Qatar	Bureau Veritas Certification WLL	F	100,00	100,00
Qatar	Inspectorate International Ltd Qatar LLC	F	97,00	97,00
Qatar	Sievert International Inspection WLL	F	100,00	100,00
Qatar	Bureau Veritas International Doha LLC	F	100,00	100,00
Qatar	Bureau Veritas SA – Qatar	S	100,00	100,00
République centrafricaine	BIVAC Export RCA SARL	F	100,00	100,00
République démocratique du Congo	BIVAC République Démocratique du Congo SARL	F	100,00	100,00
République démocratique du Congo	Bureau Veritas BIVAC BV	F	100,00	100,00
République démocratique du Congo	Société d'Exploitation du Guichet Unique du Commerce Extérieur de la RDC	F	60,00	70,00
République Dominicaine	Inspectorate Dominicana SA	F	100,00	100,00
République Dominicaine	Bureau Veritas Minerals RD SRL	F	100,00	100,00
République Tchèque	Bureau Veritas Certification CZ, s.r.o.	F	100,00	100,00
République Tchèque	BUREAU VERITAS SERVICES CZ, s.r.o.	F	100,00	100,00
Roumanie	Bureau Veritas Servicii SRL	F	100,00	
Roumanie	Bureau Veritas Romania Controle International SRL	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	Bureau Veritas Certification Holding SAS (UK branch)	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	Bureau Veritas Certification UK Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	Bureau Veritas UK Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	Bureau Veritas CPS UK Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	Bureau Veritas Commodities UK Ltd	F	100,00	
Royaume-Uni	Bureau Veritas UK Holdings Limited	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	Bureau Veritas Commodity Services Limited	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	Inspectorate International Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	Watson Gray Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	MatthewsDaniel Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	MatthewsDaniel Holdings Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	MatthewsDaniel International (London) Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	MatthewsDaniel International (Africa) Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	Unicar GB Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	UCM Global Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	Bureau Veritas Building Control Limited	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	HCD Group Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	TMC (Marine Consultants) Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	BV Solutions Marine & Offshore Limited	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	Bureau Veritas SA – Royaume-Uni	S	100,00	100,00
Russie	Bureau Veritas Rus OAO	F	100,00	100,00
Russie	Bureau Veritas Certification Russia	F	100,00	100,00
Russie	LLC MatthewsDaniel International (Rus)	F	100,00	100,00
Rwanda	Bureau Veritas Rwanda Ltd	F	100,00	100,00
Saint Lucie	Inspectorate America Corporation (St Lucia branch)	F	100,00	100,00

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2021	2020
Sénégal	Bureau Veritas Sénégal SAU	F	100,00	100,00
Serbie	Bureau Veritas Serbia d.o.o.	F	100,00	100,00
Singapour	Bureau Veritas Solutions Marine and Offshore SAS (Singapore branch)	F	100,00	100,00
Singapour	BV-AQ (Singapore) Pte Ltd	F	51,00	51,00
Singapour	Bureau Veritas Singapore Pte Ltd	F	100,00	100,00
Singapour	Bureau Veritas Marine Singapore Pte Ltd	F	100,00	100,00
Singapour	Inspectorate (Singapore) Pte Ltd	F	100,00	100,00
Singapour	MatthewsDaniel International Pte Ltd	F	100,00	100,00
Singapour	Bureau Veritas AsureQuality Singapore Holdings Pte Ltd	F	51,00	51,00
Singapour	Bureau Veritas Buildings & Infrastructure Pte Ltd	F	100,00	100,00
Singapour	TMC Marine Pte Ltd	F	100,00	100,00
Singapour	Bureau Veritas Quality Assurance Pte Ltd	F	100,00	100,00
Slovénie	Bureau Veritas HSE, d.o.o.	F	100,00	100,00
Slovaquie	Bureau Veritas Slovakia Spol	F	100,00	100,00
Slovénie	Bureau Veritas Slovenia d.o.o.	F	100,00	100,00
Sri Lanka	Bureau Veritas CPS Lanka (Pvt) Ltd	F	100,00	100,00
Sri Lanka	Bureau Veritas Lanka Private Ltd	F	100,00	100,00
Suède	Bureau Veritas Certification Sverige AB Ltd	F	100,00	100,00
Suède	Bureau Veritas SA – Suède	S	100,00	100,00
Suisse	Bureau Veritas Switzerland AG	F	100,00	100,00
Suisse	Inspectorate Suisse SA	F	100,00	100,00
Syrie	BIVAC Rotterdam (Syria branch)	F	100,00	100,00
Taiwan	Bureau Veritas CPS Hong Kong Ltd (Taiwan branch)	F	100,00	100,00
Taiwan	Bureau Veritas Certification Taiwan Co. Ltd	F	100,00	100,00
Taiwan	Bureau Veritas Taiwan Ltd	F	100,00	100,00
Taiwan	Advance Data Technology Corporation	F	99,10	99,10
Taiwan	Bureau Veritas CPS Hong Kong Ltd (Taiwan branch)	F	100,00	100,00
Taiwan	Bureau Veritas CPS Hong Kong (Hsinchu branch)	F	100,00	100,00
Taiwan	Bureau Veritas SA – Taiwan	S	100,00	100,00
Taiwan	Siemic Inc (Taiwan branch)	F	100,00	100,00
Tanzanie	Bureau Veritas GSIT (Tanzania branch)	F	100,00	100,00
Tanzanie	Bureau Veritas-USC Tanzania Ltd	F	60,00	60,00
Tanzanie	Bureau Veritas Tanzania Ltd	F	100,00	100,00
Tchad	Bureau Veritas Tchad SAU	F	100,00	100,00
Tchad	BIVAC Tchad SA	F	100,00	100,00
Tchad	Société d'inspection et d'Analyse du Tchad (SIAT SA/CA)	F	51,00	51,00
Thaïlande	Bureau Veritas Thailand Ltd	F	49,00	49,00
Thaïlande	Bureau Veritas AsureQuality Lab Thailand Ltd	F	51,00	51,00
Thaïlande	Bureau Veritas CPS Thailand Ltd	F	100,00	100,00
Thaïlande	Bureau Veritas Certification Thailand Ltd	F	49,00	49,00
Thaïlande	Inspectorate (Thailand) Co. Ltd	F	100,00	100,00
Thaïlande	Sievert Thailand Ltd	F	100,00	100,00
Thaïlande	MatthewsDaniel International (Thailand) Ltd	F	100,00	100,00
Togo	Bureau Veritas Togo SARLU	F	100,00	100,00

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2021	2020
Togo	Société d'Exploitation du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur – Seguice SA	F	100,00	100,00
Trinité-et-Tobago	Inspectorate America Corporation (<i>Trinidad-and-Tobago branch</i>)	F	100,00	100,00
Tunisie	Société Tunisienne de Contrôle Veritas SA	F	49,96	49,96
Turquie	Bureau Veritas Gozetim Hizmetleri Ltd Sirketi	F	100,00	100,00
Turquie	Bureau Veritas CPS Test Laboratuvarlari Ltd Sirketi	F	100,00	100,00
Turquie	BV Inspektorate Ulus.Gozetim Servis. AS	F	100,00	100,00
Turquie	Bureau Veritas Deniz ve Gemi Siniflandirma Hizmetleri Ltd Sirketi	F	100,00	100,00
Turquie	ACME Analitik Lab. Hizmetleri Ltd Sirketi	F	100,00	100,00
Ukraine	Bureau Veritas Ukraine Ltd	F	100,00	100,00
Ukraine	Bureau Veritas Certification Ukraine	F	100,00	100,00
Ukraine	Inspectorate Ukraine LLC	F	100,00	100,00
Uruguay	Bureau Veritas Uruguay SRL	F	100,00	100,00
Venezuela	BVQI Venezuela SA	F	100,00	100,00
Venezuela	Bureau Veritas de Venezuela	F	100,00	100,00
Vietnam	Bureau Veritas Vietnam Ltd	F	100,00	100,00
Vietnam	Bureau VeritasASUREQuality Vietnam Company Ltd	F	51,00	51,00
Vietnam	Bureau Veritas Certification Vietnam Ltd	F	100,00	100,00
Vietnam	Bureau Veritas CPS Vietnam Ltd	F	100,00	100,00
Vietnam	Inspectorate Vietnam LLC	F	100,00	100,00
Vietnam	MatthewsDaniel International (Vietnam) Ltd	F	100,00	100,00
Zambie	Bureau Veritas Zambia Ltd	F	100,00	100,00
Zimbabwe	Bureau Veritas Zimbabwe	F	100,00	100,00

Sociétés consolidées par mise en équivalence au 31 décembre 2021

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2021	2020
France	Assistance Technique et Surveillance Industrielle – ATSI SA	F	49,92	49,92
Jordanie	Middle East Laboratory Testing & Technical Services JV	F	50,00	50,00
Russie	Bureau Veritas Safety LLC	F	49,00	49,00

6.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bureau Veritas relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

ÉVALUATION DES EN-COURS DE PRODUCTION

Risque identifié

Le Groupe est en relation, dans le cadre de ses activités, avec de multiples clients, domestiques ou internationaux.

Comme décrit dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe applique, pour certains contrats de service, la méthode de l'avancement pour déterminer le montant qu'il convient de comptabiliser en chiffre d'affaires au titre des obligations de performance des contrats en cours à la clôture. Le pourcentage d'avancement est déterminé, pour chaque obligation de performance de ces contrats, par le rapport des coûts encourus à la date de clôture sur le total des coûts estimés pour l'ensemble du contrat. La différence entre le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement et la facturation émise représente l'en-cours de production du contrat.

Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 4 981,1 millions d'euros dont 308 millions d'euros enregistrés au bilan en « actifs sur contrats », après dépréciation de 11,8 millions d'euros et 221,1 millions d'euros en « Clients – factures à émettre ».

Nous avons considéré que l'évaluation des en-cours de production représente un point clé de l'audit en raison (i) de son incidence significative sur les comptes consolidés, (ii) du recours à des estimations de la direction dans la détermination des pourcentages d'avancement et de la marge à terminaison à retenir lors de chaque clôture, (iii) de la complexité particulière introduite par un système de facturation décentralisé et (iv) des conséquences éventuelles de la cyber-attaque détectée le 20 novembre 2021, mentionnée dans la note 2, sur le processus d'évaluation des en-cours de production.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe pour procéder à la reconnaissance du chiffre d'affaires, laquelle repose sur l'évaluation du pourcentage d'avancement. Nous avons également pris connaissance des changements éventuels dans les procédures de clôture relatives aux en-cours de production en réponse à la cyber-attaque.

Notre approche d'audit a principalement consisté à :

- étudier l'application homogène au sein du Groupe des principes de comptabilisation du chiffre d'affaires définis par le Manuel d'Administration et de Gestion du Groupe ;
- analyser les processus comptables mis en œuvre et les paramétrages des logiciels de gestion les plus utilisés permettant le calcul automatique des en-cours de production ;
- utiliser nos outils analytiques afin d'identifier les entités du Groupe présentant des en-cours de production significatifs en proportion de leur chiffre d'affaires, en particulier suite à la cyber-attaque et, le cas échéant, investiguer les cas mis en évidence, notamment au travers de nos entretiens avec les directions financières régionales ;
- analyser, sur la base d'échantillons de contrats adaptés au contexte de clôture lié à la cyber-attaque, les en-cours de production comptabilisés à la clôture de l'exercice afin d'examiner le degré d'avancement retenu en étudiant, notamment, le niveau d'heures et de coûts engagés sur ces contrats.

ÉCARTS D'ACQUISITION ET RELATIONS CLIENTS – TESTS DE PERTE DE VALEUR

Risque identifié

Dans le cadre de sa politique d'acquisition, le Groupe a constaté à l'actif de son bilan consolidé des écarts d'acquisition et des actifs incorporels au titre des relations clients pour un montant net total de 2 386,5 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Test des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition nets figurant au bilan du Groupe s'élèvent à 2 079,1 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Comme décrit dans la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés, les tests de dépréciation mis en place par le Groupe consistent à comparer la valeur d'utilité de chaque groupe d'Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT »), obtenue à partir des excédents de trésorerie futurs générés tels qu'estimés par la Direction générale, avec leur valeur nette comptable. Lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît sur l'un des actifs composant l'UGT, un test de dépréciation de cet actif est d'abord réalisé et l'éventuelle perte de valeur de cet actif est comptabilisée avant de procéder au test de dépréciation de l'UGT. De la même façon, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît sur une UGT, les éventuelles pertes de valeur de cette UGT sont comptabilisées avant de procéder au test de dépréciation du groupe d'UGT auquel l'écart d'acquisition a été affecté.

Au 31 décembre 2021, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au titre des écarts d'acquisition de chacun des six groupes d'UGT.

Test des relations clients

Au 31 décembre 2021, le Groupe détient des actifs incorporels amortissables à hauteur d'un montant net de 402,5 millions d'euros dont 307,4 millions d'euros au titre des relations clients qui résultent de l'allocation du prix d'acquisition à l'occasion de différentes acquisitions.

Comme décrit dans la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe a mis en place une procédure de revue annuelle des portefeuilles de relations clients afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. De telles situations sont susceptibles de conduire à une accélération, sur une base prospective, d'amortissement de la relation client concernée, ou, le cas échéant, d'entraîner la comptabilisation d'une perte de valeur

Nous avons considéré que les tests de perte de valeur sur les écarts d'acquisition et les tests de perte de valeur des relations clients représentent un point clé de l'audit en raison (i) de leur incidence significative sur les comptes consolidés et (ii) du recours à des jugements et estimations de la direction.

Notre réponse

Test des écarts d'acquisition

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la Direction générale pour procéder aux tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Nous avons examiné les prévisions établies pour chaque groupe d'UGT en les rapprochant des prévisions entérinées par la Direction générale. Nous avons également analysé, en impliquant dans l'équipe d'audit nos experts en évaluation financière, les différents facteurs et paramètres d'évaluation retenus pour chacun des groupes d'UGT, notamment :

- les hypothèses de chiffres d'affaires et de marge correspondant au budget 2022, complétées des hypothèses de croissance et de marge pour les quatre exercices suivants ;
- les taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini ;
- les événements susceptibles d'affecter certaines activités du Groupe (telles que des circonstances économiques difficiles dans certains pays ou le ralentissement des activités exposées à des phénomènes cycliques).

En complément, nous avons réalisé nos propres tests de sensibilité pour apprécier les enjeux liés au risque de non-atteinte des objectifs retenus dans les prévisions, en particulier en ce qui concerne le chiffre d'affaires et la marge.

Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction de l'existence éventuelle d'un risque de perte de valeur plus ou moins important selon les groupes d'UGT. Le cas échéant, nous avons organisé des réunions avec les directions opérationnelles concernées afin de comprendre les hypothèses retenues. Nous avons par ailleurs rapproché les informations qui nous ont été fournies avec des données externes de marché (notes d'analystes, études sectorielles, etc.).

Nous avons également apprécié si la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée sur les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition à une variation des principales hypothèses retenues.

Test des relations clients

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la Direction générale pour procéder aux tests de dépréciation des relations clients.

Nous avons examiné les différents facteurs et paramètres retenus pour tester les relations clients et avons notamment :

- pour chaque entité, comparé la charge d'amortissement annuelle avec le résultat opérationnel afin d'identifier un indice éventuel de perte de valeur ;
- analysé les résultats des tests effectués par le Groupe ainsi que les charges d'amortissement ou de dépréciation constatées au cours de l'exercice à la suite des analyses conduites par le Groupe ;
- pris connaissance des événements susceptibles d'affecter certaines relations clients (telles que des circonstances économiques difficiles dans certains pays ou la perte de clients historiques).

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés au titre de ces tests de dépréciation des relations clients.

LITIGES SUR CONTRATS ET RISQUES FISCAUX

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 80,2 millions d'euros, dont 39,8 millions d'euros de provisions pour litiges sur contrats. Comme décrit dans la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés, les provisions pour risques fiscaux liés à l'impôt sur le résultat sont comprises dans le poste « Impôt sur le résultat exigible » dans l'état de la situation financière consolidée. L'analyse des provisions pour litiges sur contrats et des risques fiscaux et leurs évolutions est présentée dans les notes 10 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

Litiges sur contrats

Dans le cadre de ses activités, le Groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires mettant en cause sa responsabilité civile professionnelle. De tels litiges font l'objet d'un suivi centralisé par la direction juridique en lien avec les avocats et les assureurs du Groupe.

Tel que décrit dans les notes 6 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés, les provisions constituées par la direction font l'objet d'estimations prenant en compte :

- les demandes de la partie adverse ;
- l'appréciation du risque, notamment en concertation avec les avocats du Groupe ;
- les couvertures d'assurance du Groupe en cas de condamnation.

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour litiges sur contrats constitue un point clé de l'audit en raison du caractère spécifique de chaque litige, de la durée des procédures contentieuses, en particulier dans certains pays, des enjeux financiers potentiels et des incertitudes qui pèsent sur l'issue finale de chaque litige.

Risques fiscaux

S'agissant des risques fiscaux, le Groupe opère dans un nombre important de juridictions et, en conséquence, est sujet à de nombreux régimes fiscaux dont les règles et régulations diffèrent d'un pays à l'autre.

L'estimation du montant éventuel de redressement relatif à chaque risque fiscal est revue régulièrement par chaque filiale ainsi que par la direction fiscale du Groupe, en incluant des conseils externes pour les litiges les plus significatifs ou les plus complexes.

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour risques fiscaux constitue un point clé de l'audit en raison (i) du recours à certaines estimations et, (ii) du degré de jugement élevé qu'elle peut requérir de la part de la direction.

Notre réponse

S'agissant des litiges sur contrats

Nous avons examiné le dispositif de gestion des risques juridiques mis en place par le Groupe (identification, remontée, information, évaluation) ainsi que les différentes instructions qui le complètent.

Nous avons en particulier apprécié son fonctionnement au travers, notamment, de nos entretiens avec la direction juridique du Groupe.

Nous avons enfin pris connaissance du programme d'assurances en vigueur pour l'exercice 2021 et des modifications intervenues depuis le 31 décembre 2020.

Concernant les provisions comptabilisées au titre des sinistres, nous avons obtenu, pour les expositions les plus significatives, des confirmations de situation auprès des avocats du Groupe et pris connaissance des couvertures d'assurance applicables.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations associées telles que fournies dans la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

S'agissant des risques fiscaux

Nous avons pris connaissance du processus centralisé mis en œuvre par la direction du Groupe pour procéder à l'identification des risques fiscaux et, le cas échéant, évaluer l'impact comptable jugé nécessaire.

En impliquant nos experts en fiscalité dans d'audit, nous avons analysé les estimations retenues par la direction en matière d'évaluation des principaux risques fiscaux, notamment sur la base d'entretiens avec la direction fiscale du Groupe, de la consultation des correspondances avec les autorités fiscales locales et, le cas échéant, avec les avocats du Groupe et de l'analyse des réponses des avocats à nos demandes spécifiques d'information émises dans le cadre de notre mission.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations associées telles que fournies dans les notes 10 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de Ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Bureau Veritas par votre Assemblée générale du 25 juin 1992 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 17 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la trentième année de sa mission sans interruption (dont quinze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la sixième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La-Défense, le 17 mars 2022

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
François Guillon

ERNST & YOUNG Audit
Nour-Eddine Zanouda

6.8 COMPTES ANNUELS DE BUREAU VERITAS SA

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

<i>(milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements Dépréciations	Valeurs nettes 2021	Valeurs nettes 2020
Immobilisations incorporelles	1 244	(1 208)	36	119
Immobilisations corporelles	15 097	(11 113)	3 984	3 627
Immobilisations financières	2 228 116	(31 861)	2 196 255	2 175 706
Total actif immobilisé	2 244 457	(44 182)	2 200 275	2 179 452
En-cours de production de services	13 261		13 261	4 992
Clients et comptes rattachés	136 791	(3 162)	133 629	139 238
Autres créances	1 690 907	(20 524)	1 670 383	1 569 099
Valeurs mobilières de placement	521 329		521 329	512 398
Actions propres	15 369		15 369	61 034
Disponibilités	633 799		633 799	803 994
Total actif circulant	3 011 455	(23 686)	2 987 770	3 090 755
Charges constatées d'avance	7 668		7 668	6 040
Écarts de conversion actif	4 997		4 997	7 873
Primes remb. obligations	2 121		2 121	2 541
TOTAL ACTIF	5 270 698	(67 867)	5 202 831	5 286 661
Capital			54 399	54 267
Primes d'émission			253 542	230 663
Réserves			1 046 384	1 142 766
Résultat			441 604	63 524
Provisions réglementées			973	973
Total capitaux propres			1 796 902	1 492 193
Provisions pour risques et charges			62 411	71 878
Emprunts auprès des établissements de crédit			1 901 982	2 398 106
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			190 322	181 316
Autres dettes			1 229 381	1 122 503
<i>Comptes de régularisation</i>			0	
Produits constatés d'avance			18 021	19 993
Écarts de conversion passif			3 812	672
TOTAL PASSIF			5 202 831	5 286 661

COMPTE DE RÉSULTAT

(milliers d'euros)	Notes	2021	2020
Chiffre d'affaires	7	218 411	209 244
Autres produits	7	208 438	185 500
Total produits d'exploitation		426 849	394 744
<i>Charges d'exploitation</i>			
Achats de matières premières		(146)	(267)
Autres achats et charges externes		(81 002)	(75 119)
Impôts et taxes		(5 690)	(7 179)
Salaires et traitements		(87 125)	(81 087)
Charges sociales		(26 332)	(27 900)
Autres charges		(147 812)	(148 270)
Dotations nettes aux provisions d'exploitations		6 784	2 114
Dotations aux amortissements		(1 155)	(1 164)
Résultat d'exploitation		84 371	55 872
Résultat financier	8	382 184	(1 919)
Résultat courant avant impôts		466 555	53 953
Résultat exceptionnel	9	4 524	2 807
Participation des salariés		-	(100)
Impôts sur les bénéfices	10	(29 475)	6 864
RÉSULTAT NET		441 604	63 524

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(milliers d'euros)	2021	2020
Marge brute d'autofinancement	401 670	81 127
Variation du besoin de fonds de roulement	7 286	6 859
Fonds provenant des opérations	408 956	87 986
Investissements	(1 368)	(835)
Acquisitions de titres de sociétés	(9 323)	(29 412)
Cessions et remboursements de titres de sociétés	-	-
Cessions d'immobilisations	7	26
Variation des prêts et autres actifs financiers	12 611	132 673
Fonds affectés aux investissements	1 927	102 453
Augmentation de capital	21 053	2 667
Mouvements nets sur actions auto-détenues	42 123	24 277
Dividendes versés	(162 617)	-
Fonds propres	(99 442)	26 944
Augmentation (diminution) de la dette financière	(468 232)	(80 486)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(156 792)	136 896
Trésorerie à l'ouverture	1 306 917	1 170 021
Trésorerie à la clôture	1 150 125	1 306 917

NOTE SUR LES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément au Code de commerce, au plan comptable général et aux pratiques comptables généralement admises en France tels que décrits dans le règlement ANC n° 2014-03.

Les hypothèses retenues pour l'établissement des documents de synthèse sont les suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices.

La structure de la Société est constituée d'un siège social et d'un ensemble de succursales qui possèdent une large autonomie financière et de gestion. Chaque succursale est dotée d'une comptabilité distincte rattachée à celle du siège social, par l'intermédiaire d'un compte de liaison.

Les comptes des succursales dont la monnaie fonctionnelle diffère de l'euro sont convertis suivant la méthode du cours de change de clôture : conversion des éléments actifs et passifs du bilan au cours de change de fin d'année et du compte de résultat au cours de change moyen de l'exercice. Les écarts de conversion qui en résultent sont inscrits directement en capitaux propres.

Méthodes d'évaluation

Actif immobilisé

Les valeurs immobilisées sont évaluées à leur coût historique, notamment les immobilisations situées à l'étranger, dont le cours de change de la devise d'achat est celui en vigueur lors de l'acquisition.

Immobilisations incorporelles

Les logiciels créés en interne sont immobilisés selon la méthode préférentielle. Le coût de production immobilisé comprend tous les coûts directement liés à l'analyse, la programmation, les tests et la documentation de logiciels spécifiques à l'activité de la Société.

Les logiciels sont amortis sur leur durée probable d'utilisation n'excédant actuellement pas sept ans.

Immobilisations corporelles

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, selon les matériels concernés. Les durées généralement utilisées sont les suivantes :

Installations techniques, matériels et outillage industriels	
installations	10 ans
matériels et outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
matériel de transport	4 à 5 ans
matériel de bureau	5 à 10 ans
matériel informatique	3 à 5 ans
mobilier	10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur prix d'acquisition ou pour leur valeur de souscription, frais d'acquisition inclus.

Les filiales ou les participations sont généralement estimées par rapport à la quote-part de l'actif net comptable, éventuellement modifiée pour tenir compte des éléments de valeur économique prospectifs.

Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Actif circulant

Travaux en cours

Les travaux en cours sont comptabilisés suivant la méthode de l'avancement. Les contrats de courte durée d'une valeur immatérielle restent évalués suivant la méthode de l'achèvement.

Les travaux en cours font l'objet d'une dépréciation pour les ramener à la valeur nette de réalisation si cette dernière est inférieure. Dans ce cas, ils sont comptabilisés directement pour leurs valeurs nettes.

La dépréciation est calculée affaire par affaire sur la base d'une marge prévisionnelle mise à jour à la clôture de l'exercice. Des pertes à terminaison sont comptabilisées en provision pour risques et charges pour les affaires déficitaires.

Créances et comptes rattachés

Des dépréciations de créances clients sont constituées pour faire face aux risques d'irrecouvrabilité de certaines d'entre elles. Le calcul des provisions est établi en analysant les risques au cas par cas, sauf à l'égard de nombreuses créances de faible montant pour lesquelles un calcul statistique fondé sur l'expérience de recouvrement s'applique. Les critères de détermination des dépréciations reposent sur la situation financière des tiers concernés (situation de liquidation, poursuite, redressement judiciaire ou procédure de sauvegarde) ou l'existence de contentieux technique avec eux.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont ramenées à leur valeur probable de réalisation lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition.

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Ce poste comprend des charges d'exploitation qui concernent les exercices ultérieurs.

Écart de conversion – actif

Ce poste représente les différences d'évaluation négatives sur les créances et dettes en devises ainsi que les pertes latentes relatives aux instruments financiers dérivés traités comme des positions ouvertes isolées.

En l'absence d'instruments de couverture, une provision pour risques est comptabilisée au passif du bilan pour le même montant.

Passif

Réserves de conversion

La monnaie de fonctionnement des établissements étrangers est conservée comme unité de mesure ; il en résulte un coût historique en devises. En conséquence, la méthode du cours de clôture est appliquée à la conversion des comptes des succursales étrangères.

Ainsi :

- les comptes de bilan (à l'exception du compte de liaison) sont convertis au cours de clôture ;
- les comptes de résultat sont convertis au cours moyen ;
- le compte de liaison est maintenu au cours historique.

Engagements de retraite et assimilés

La Société a adopté la méthode préférentielle à l'ensemble de ses engagements de retraite et assimilés et reconnaît au bilan l'intégralité de ses engagements. Les écarts actuariels résultant des changements d'hypothèses ou de valorisation des actifs sont comptabilisés au compte de résultat.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont enregistrées lorsque la Société estime qu'à la date d'arrêté des comptes, une obligation légale ou de fait à l'égard d'un tiers provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de tiers et qu'une estimation fiable peut être calculée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Les coûts que la Société peut être amenée à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés à terme, lorsqu'ils ne sont pas affectés à une opération de couverture et sont donc traités comme des positions ouvertes isolées, font l'objet d'une provision pour risques au passif du bilan dès lors que leur valeur de marché est négative.

Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation. Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de l'emprunt. Les frais d'émission sont enregistrés en charge lors de l'émission si tel est le cas.

Comptes de régularisation

Écart de conversion – Passif

Ce compte fait apparaître les différences d'évaluation positives émanant de la conversion des créances et dettes en devises au cours de change à la clôture de l'exercice.

Il comprend également les gains latents relatifs aux instruments financiers dérivés traités comme des positions ouvertes isolées.

Produits constatés d'avance

Ce compte représente essentiellement la facturation des contrats pour la partie qui dépasse le pourcentage d'avancement des travaux (cf. note sur le chiffre d'affaires).

Depuis l'exercice 2012, ce poste comprend également le montant des intérêts de la soultte des *swaps* USPP, étalé linéairement sur la durée restante de l'emprunt.

Compte de résultat

Méthode de présentation

Le compte de résultat est présenté en liste. Il se caractérise par un classement des comptes de produits et de charges qui permet de déterminer successivement les résultats d'exploitation, financier, courant avant impôts, exceptionnel et net.

Chiffre d'affaires et autres produits

Le chiffre d'affaires représente la valeur hors taxes des services rendus par les succursales dans le cadre normal de leur activité et après élimination des transactions entre les succursales. Il est constaté suivant la méthode de l'avancement, en prenant en compte la marge en fonction du pourcentage d'avancement des travaux. Pour les contrats de courte durée ou d'une valeur immatérielle, le chiffre d'affaires est constaté à l'achèvement.

Les autres produits comprennent principalement les redevances et les refacturations aux clients et aux autres entités du Groupe. Ils incluent en outre les gains de change réalisés au titre des opérations d'exploitation.

Charges d'exploitation

Toutes les charges de la Société sont regroupées sous cette rubrique, par nature. Elles sont soumises aux règles locales des États dans lesquels sont implantées les succursales ; les dotations aux amortissements ont été calculées suivant les règles habituelles (voir actif immobilisé), les dotations aux provisions comprennent des dotations destinées à couvrir les dépréciations des comptes des clients externes et d'autres provisions d'exploitation.

Ce poste inclut également les pertes de change réalisées au titre des opérations d'exploitation.

Résultat financier

Sont inscrits dans ce poste :

- les dividendes reçus des autres sociétés du Groupe ;
- les intérêts payés relatifs aux emprunts, les intérêts reçus des prêts accordés aux filiales de la Société ainsi que les produits des placements financiers ;
- les dotations et reprises aux provisions représentant des dotations et reprises sur les titres de participation et les comptes courants de certaines des filiales de la Société ;
- les différences de change sur les opérations financières.

Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels sont principalement constitués des recouvrements de créances amorties, des ventes d'immobilisations et d'actions de la Société et de reprises de provisions exceptionnelles.

Les charges exceptionnelles sont constituées de paiements de pénalités diverses, des valeurs nettes comptables des immobilisations cédées ou mises au rebut et des valeurs nettes comptables des actions de la Société et de dotations aux provisions exceptionnelles.

Consolidation et intégration fiscale

La Société est la société mère du Groupe et la société consolidante de celui-ci. Elle est consolidée par intégration globale par la société Wendel, dont le siège social est sis 89, rue Taitbout, 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 174 035.

La Société est la tête du groupe fiscal formé en France en application des articles 223 et suivants du Code général des impôts.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dividendes

Les actionnaires, à l'occasion de l'Assemblée générale mixte de Bureau Veritas, ont approuvé la distribution d'un dividende de 0,36 euro par action au titre de l'exercice 2020 (résolution n° 3, approuvée à 99,20 %) avec une mise en paiement, en numéraire, le 7 juillet 2021. Cela marque ainsi le retour du versement d'un dividende après l'annulation exceptionnelle enregistrée au cours de l'exercice précédent en raison du contexte de crise sanitaire.

Covid-19

L'exercice 2021 a été marqué par la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a impacté l'activité de Bureau Veritas SA et de ses filiales. Compte tenu des disponibilités à la clôture (633 799 millions d'euros), de la projection de ses flux de trésorerie et de sa structure d'endettement, le niveau de trésorerie est jugé suffisant pour assurer la continuité des activités de la Société.

Financements

Le 24 février 2021, Bureau Veritas a annoncé la signature d'un avenant de son crédit syndiqué d'un montant de 600 millions d'euros signé en 2018, afin d'y intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. La performance sociale et environnementale de Bureau Veritas sera désormais prise en compte dans le calcul du coût de financement de son crédit syndiqué.

Les critères intégrés au calcul du coût du financement sont les suivants :

- le taux total d'accidents ;
- le taux de féminisation à des postes de direction ;
- les émissions de CO₂ par employé (en tonnes par an).

Cyber-attaque

Le 22 novembre 2021, Bureau Veritas a annoncé que son système de cybersécurité avait détecté une cyber-attaque le samedi 20 novembre 2021. En réponse, toutes les procédures de cybersécurité du Groupe ont été immédiatement activées. De manière préventive, la décision a été prise de mettre temporairement ses serveurs et ses données *offline*, afin de protéger ses clients et l'entreprise. Ces opérations ont généré une indisponibilité ou un ralentissement partiel des services et des interfaces clients.

Le 2 décembre 2021, Bureau Veritas a annoncé que, grâce aux mesures de prévention et d'urgence prises au travers de ses systèmes de cybersécurité, toutes les activités du Groupe ont pu continuer à fonctionner. En date du 2 décembre, plus de 80 % des opérations de Bureau Veritas fonctionnaient à un niveau normal, tandis que certaines zones géographiques du Groupe continuaient à voir leur système IT fonctionner à un rythme plus ralenti.

Les équipes de Bureau Veritas, accompagnées d'experts IT de premier rang, ont été pleinement mobilisées et ont tout mis en œuvre pour assurer la continuité des opérations et minimiser l'impact sur les clients, les employés et les partenaires du Groupe.

6.9 NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS DE BUREAU VERITAS SA

NOTE 1	IMMOBILISATIONS	463	NOTE 7	ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES	473
NOTE 2	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	464	NOTE 8	RÉSULTAT FINANCIER	473
NOTE 3	CAPITAUX PROPRES	468	NOTE 9	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	474
NOTE 4	ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES	469	NOTE 10	IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	474
NOTE 5	PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	470	NOTE 11	PAIEMENTS EN ACTIONS	475
NOTE 6	ENGAGEMENTS HORS BILAN ET INSTRUMENTS FINANCIERS	471	NOTE 12	EFFECTIF	476
			NOTE 13	PARTIES LIÉES	476

NOTE 1 IMMOBILISATIONS**IMMOBILISATIONS - VALEURS BRUTES**

<i>(milliers d'euros)</i>	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Reclassement et autres mouvements	Écart de conversion	31/12/2021
Autres immobilisations incorporelles	1 239	12	(33)	-	26	1 244
Immobilisations incorporelles	1 239	12	(33)	-	26	1 244
Installations générales	2 278	13	-	-	53	2 344
Matériel et outillage	2 602	664	(96)	(19)	199	3 350
Matériel de transport	867	129	(34)	-	49	1 011
Mobilier et matériel de bureau	4 030	66	(50)	(78)	196	4 164
Matériel informatique	3 704	443	(77)	(60)	157	4 167
Immobilisations corporelles en cours	23	41	-	(8)	5	61
Immobilisations corporelles	13 504	1 356	(257)	(165)	659	15 097
Titres de participations	2 090 880	9 268	-	-	-	2 100 148
Titres non consolidés	231	53	-	-	-	284
Dépôts, cautionnements et créances	130 356	6 310	(11 075)	(72)	81	125 600
Actions propres	3 422	70 825	(72 163)	-	-	2 084
Immobilisations financières	2 224 889	86 456	(83 238)	(72)	81	2 228 116
TOTAL	2 239 632	87 824	(83 528)	(237)	766	2 244 457

Depuis avril 2012, dans le cadre des plans de paiement en actions, la Société a mis en place un plan de rachat de ses propres actions afin notamment de les livrer aux bénéficiaires des options d'achat d'actions ou d'actions de performance ou de les annuler.

Au 31 décembre 2021, la Société détenait 73 199 actions propres classées en immobilisations financières, uniquement affectées à l'objectif du contrat de liquidité.

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS

<i>(milliers d'euros)</i>	01/01/2021	Dotations	Reprises	Reclassement et autres mouvements	Écart de conversion	31/12/2021
Autres immobilisations incorporelles	(1 119)	(100)	32	-	(21)	(1 208)
Immobilisations incorporelles	(1 119)	(100)	32	-	(21)	(1 208)
Installations générales	(1 329)	(202)	-	-	(33)	(1 564)
Matériel et outillage	(1 556)	(292)	94	8	(111)	(1 857)
Matériel de transport	(687)	(91)	41	(1)	(40)	(778)
Mobilier et matériel de bureau	(3 044)	(236)	51	36	(153)	(3 346)
Matériel informatique	(3 263)	(290)	77	43	(135)	(3 568)
Immobilisations corporelles	(9 879)	(1 111)	263	86	(472)	(11 113)
Titres de participations	(45 556)	(1 388)	18 709	-	-	(28 235)
Titres non consolidés	(150)	-	-	-	-	(150)
Dépôts, cautionnements et créances	(3 476)	-	-	-	-	(3 476)
Actions propres	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	(49 182)	(1 388)	18 709	-	-	(31 861)
TOTAL	(60 180)	(2 599)	19 004	86	(493)	(44 182)

NOTE 2 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication

<i>(en milliers)</i>	Capital en devise	Réserves & Report à nouveau en devise	Taux moyen des devises		Quote-part capital détenu
			Devises	2021	
Bureau Veritas International SAS	843 677	604 887	EUR	1,000	100 %
Bureau Veritas Holdings Inc	1	315 839	USD	0,845	100 %
Bureau Veritas Services SAS	3 778	192 600	EUR	1,000	100 %
Bureau Veritas do Brasil Sociedade Classificadora e Certificadora Ltda	423 344	106 133	BRL	0,157	100 %
Bureau Veritas Investment (Shanghai) Co., Ltd	575 837	140 745	CNY	0,131	100 %
Bureau Veritas Inversiones SA	15 854	35 638	EUR	1,000	76 %
Bureau Veritas Commodities Canada Ltd	116 000	(54 096)	CAD	0,674	58 %
Bureau Veritas Colombia Ltda	42 778 737	203 942 454	COP	0,000	100 %
Bureau Veritas Japan Co. Ltd	351 399	352 661	JPY	0,008	100 %
Bureau Veritas Marine & Offshore SAS	10 001	517	EUR	1,000	100 %
Bureau Veritas (India) Private Ltd	877	1 338 943	INR	0,011	92 %
Bureau Veritas Argentina SA	1 244 695	383 583	ARS	0,009	60 %
Bureau Veritas Consumer Products Services (India) Private Ltd	22 445	184 847	INR	0,011	100 %
Bureau Veritas del Peru SA	24 046	(807)	PEN	0,218	100 %
Bureau Veritas Quality Services (Shanghai) Co. Ltd	32 983	30 815	CNY	0,131	100 %
Rinave – Registro Internacional Naval SA	250	3 466	EUR	1,000	100 %
PT Bureau Veritas Consumer Products Services Indonesia	2 665	64 101	IDR	0,059	85 %
Bureau Veritas Douala SAU	42 290	559 988	XAF	0,002	100 %
PT Bureau Veritas Indonesia LLC	21 424	36 102	IDR	0,059	99 %
Bureau Veritas Sénégal SAU	840 400	194 039	XOF	0,002	100 %
Soprefira	1 262	41 413	EUR	1,000	100 %
BV Certification Slovakia	423	60	EUR	1,000	100 %
Bureau Veritas Consumer Products Services Test Laboratuvarlari Ltd Sti	3 350	(62)	TRY	0,095	99 %
Bureau Veritas Consumer Products Services Bangladesh Ltd	10	3 574 710	BDT	0,010	98 %
Participations (0 % à 50 % du capital détenu par la Société)					
Cepas Srl	75	854	EUR	1,000	11 %
Bureau Veritas Chile SA	3 606 977	34 625 132	CLP	0,001	49 %
SOUS-TOTAL					

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et aval fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Brut	Net					
1 270 571	1 270 571	1 167 521			183 009	253 630
200 313	200 313	2 748	490		103 461	
196 395	196 395	19 678	4 968		45 337	61 248
135 809	135 809			68 542	7 369	3 241
78 424	78 424	1 851	76	33 250	8 705	
31 370	31 370	26 911		51	3 814	
48 736	30 153	22 696		30 950	1 616	
29 825	29 825	72		49 345	1 206	
25 491	25 491	3 208		83 979	11 001	12 536
13 501	13 501	20 115	4 700	97 615	(10 808)	
13 301	13 301		35	39 750	3 294	1 733
10 407	10 407			33 880	2 533	
5 822	5 822			20 489	5 219	8 843
4 334	4 334	588		18 350	317	
4 165	4 165		117	43 787	3 591	2 903
6 430	4 361			332	244	
1 901	1 901			9 497	2 301	
2 257	2 257	459		5 929	(316)	
1 477	1 477		208	9 314	391	1 076
1 281	1 281		67	8 729	920	282
1 262	1 262		32 595		3 572	
1 144	1 144			1 900	56	85
1 138	1 138			12 090	1 738	1 178
675	675			19 315	5 458	(51)
1 216	1 216			2 851	1 277	126
1 109	1 109	28 532		63 950	153	
2 088 357	2 067 705	1 294 379	43 256	653 893	385 460	346 831

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

(en milliers)	Capital en devise	Réserves & Report à nouveau en devise	Taux moyen des devises		Quote-part capital détenu
			Devises	2021	
Bureau Veritas Nigeria Ltd	40 000	777 101	NGN	0,002	60,00 %
Bureau Veritas Liban SAL	752 000	229 403	LBP	0,001	99,84 %
Bureau Veritas Togo SARLU	1 000	183 955	XOF	0,002	100,00 %
Bureau Veritas Industrial Services Ltd	1 933	92 116	INR	0,011	100,00 %
Bureau Veritas Vietnam Ltd	4 025	14 842	VND	0,037	100,00 %
Bureau Veritas Gozetim Hizmetleri Ltd Sirketi	2 241	(14 267)	TRY	0,095	94,17 %
Bureau Veritas Polska Spolka Z.O.O	1 470	3 133	PLN	0,219	86,40 %
Bureau Veritas Mali SA	10 000	(6 885 502)	XOF	0,002	100,00 %
Bureau Veritas CPS SDN BHD	500	2 742	MYR	0,204	100,00 %
Bureau Veritas Consumer Products Services Vietnam Ltd	2 388	74 188	VND	0,037	100,00 %
Bureau Veritas Latvia Ltd	249	(114)	EUR	1,000	100,00 %
Bureau Veritas Congo SAU	69 980	276 912	XAF	0,002	100,00 %
Bureau Veritas Magyarország Kft (Ltd)	8 600	19 065	HUF	0,003	100,00 %
Bureau Veritas Monaco SAM AU	150	18	EUR	1,000	99,92 %
Bureau Veritas Consumer Products Services Mexico SA de CV	6 100	35 548	MXN	0,042	99,34 %
Bureau Veritas Azeri Ltd	74	1 022	AZN	0,498	100,00 %
Bureau Veritas Ecuador SA	236	3 381	USD	0,845	69,23 %
Bureau Veritas Panama SA	50		PAB	0,845	100,00 %
Bureau Veritas Lanka Private Ltd	5 000	192 996	LKR	0,004	99,99 %
Bureau Veritas Bulgaria Ltd	85	155	BGN	0,511	100,00 %
Bureau Veritas Lithuania Ltd	43	38	EUR	1,000	100,00 %
Bureau Veritas Consumer Products Services France SAS	143	(717)	EUR	1,000	100,00 %
Bureau Veritas Pakistan (Private) Ltd	2 000	84 506	PKR	0,005	99,00 %
Bureau Veritas Egypt LLC	100	4 880	EGP	0,054	90,00 %
Bureau Veritas Kenya Limited	2 000	115 038	KES	0,008	99,99 %
Bureau Veritas Bel Ltd	4	45	BYN	0,333	99,00 %
Bureau Veritas Estonia	15	(26)	EUR	1,000	100,00 %
Bureau Veritas d.o.o Beograd	315	(9)	RSD	0,009	100,00 %
Bureau Veritas Guinée SAU	12 053 850	(14 770 807)	GNF	0,000	100,00 %
Bureau Veritas Gabon SAU	919 280	(3 830 909)	XAF	0,002	100,00 %
Bureau Veritas de Venezuela		161	VES	0,000	100,00 %
Bureau Veritas Bénin SARL			XOF	0,002	100,00 %
Bureau Veritas Tchad SAU	10 000	(787 775)	XAF	0,002	100,00 %
Bureau Veritas Consumer Products Services Thailand Ltd	8 000	(122 334)	THB	0,026	99,99 %
Bureau Veritas Luxembourg SA	31	(178)	EUR	1,000	99,90 %
Bureau Veritas Angola Limitada	1 980	(11 285 831)	AOA	0,001	99,00 %
Bureau Veritas Algérie Sarl	500	(56 189)	DZD	0,006	99,80 %
Bureau Veritas Saudi Arabia Testing Services Ltd	2 000	(11 188)	SAR	0,225	75,00 %
Coreste SAS	75	(1 952)	EUR	1,000	99,60 %
Bureau Veritas Holding 4 SAS	1	(2)	EUR	1,000	100,00 %
Participations (0 % à 50 % du capital détenu par la Société)					
Bureau Veritas Marine China Co. Ltd	50 000	44 414	CNY	0,131	6,00 %
Société Tunisienne de Contrôle Veritas SA	2 400	1 715	TND	0,304	49,88 %
Bureau Veritas Thailand Ltd	4 000	52 367	THB	0,026	49,00 %
ATSI SA	80	653	EUR	1,000	50,00 %
Bureau Veritas Italia SPA	4 472	9 926	EUR	1,000	11,63 %
Bureau Veritas Chile Capacitacion Ltd	9 555	218 827	CLP	0,001	1,30 %
BIVAC International SA	5 337	87 308	EUR	1,000	0,01 %
Bureau Veritas Consumer Products Services Guatemala SA		2 354	GTQ	0,109	1,67 %
Bureau Veritas Fiscalizadora Boliviana SRL	100	(1 075)	BOB	0,122	1,00 %
TOTAL					

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et aval fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Brut	Net					
507	507			5 515	163	
446	446		552	3 086	422	509
391	391	2		2 198	83	
356	356			3 471	1 401	1 470
273	273		160	8 605	852	975
185	185		14 123	8 734	(1 365)	
152	152		786	18 138	2 792	1 493
149	149	6 731	3 452	18 361	2 935	
132	132			1 215	121	
127	127			33 648	12 049	12 217
111	111			2 654	406	397
107	107	2 282		8 758	272	
92	92	970	130	3 838	100	126
79	79			1 637	391	266
68	68			3 019	(63)	62
60	60		49	1 901	151	
55	55	448		9 327	1 023	
47	47			1 832	654	270
47	47			1 435	221	
45	45			2 985	546	895
30	30			3 204	276	347
1 496		2 387	47	2 976	(873)	
25	25			4 086	360	
22	22		856	6 252	506	1 668
19	19		773	3 684	678	207
15	15			979	109	156
15	15			2 387	319	311
4	4			2 724	91	956
2 099		4 591		4 409	(1 118)	
1 376		2 725		471	(69)	
782						
2		8				
15		1 435		504	(86)	
275		3 784		1 768	318	
31		167			(20)	
73		5 593		12 532	3 171	
5		957	9	1 057	(516)	
266		3 520	139	2 283	(192)	
1 006		1 708			(15)	
9		2			(2)	
346	346			75 610	20 121	1 239
230	230			3 159	614	
63	63		768	11 251	1 586	1 545
48					66	100
9	9			91 822	7 427	679
1	1			1 139	523	5
					9 842	
		31		4 709	492	12
99		178		14	(22)	
2 100 148	2 071 914	1 331 900	65 100	1 031 274	452 199	372 737

NOTE 3 CAPITAUX PROPRES

Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social est composé de 453 323 725 actions d'une valeur nominal de 0,12 euros.

Le nombre d'actions composant le capital social a évolué de la manière suivante :

<i>(nombre d'actions)</i>	2021	2020
Au début de l'exercice	452 225 092	452 092 988
Augmentation de capital	1 098 633	132 104
Réduction de capital	-	-
À LA FIN DE L'EXERCICE	453 323 725	452 225 092

Mouvements des capitaux propres en 2021

<i>(milliers d'euros)</i>	
Capital au 1 ^{er} janvier 2021	54 267
Augmentation de capital	132
Réduction de capital	-
Capital au 31 décembre 2021	54 399
Primes liées au capital au 1 ^{er} janvier 2021	230 663
Augmentation de capital	22 879
Réduction de capital	-
Primes liées au capital au 31 décembre 2021	253 542
Réserves au 1 ^{er} janvier 2021	1 142 766
Réserve légale (Affectation du résultat net 2020)	2
Autres réserves (Affectation du résultat net 2020)	63 522
Impact IDR (IFRIC 2021)	127
Distribution de dividendes	(162 617)
Écart de conversion et autres mouvements	2 584
Réserves au 31 décembre 2021	1 046 384
Résultat net 2021	441 604
Provisions réglementées 2021	973
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 796 902

Décomposition des capitaux propres au 31 décembre 2021

<i>(milliers d'euros)</i>	
Capital	54 399
Primes liées au capital	253 542
Report à nouveau	311
Réserve légale	5 427
Autres réserves	1 040 646
Résultat de l'exercice	441 604
Provisions réglementées	973
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 796 902

NOTE 4 ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

État des créances

(milliers d'euros)	Montant brut	Dont produits à recevoir	À un an au plus	À plus d'un an
Clients et comptes rattachés	136 791	25 336	136 791	-
Organismes sociaux	57	57	57	-
Impôts sur les bénéfices	1 367	-	1 367	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	25 739	-	25 739	-
Opérations faites en commun et en GIE	-	-	-	-
Groupe et associés	1 659 600	-	1 659 600	-
Débiteurs divers	4 143	4	4 143	-
Autres créances	1 690 907	61	1 690 907	-
Valeurs mobilières de placement	521 329	-	521 329	-
Charges constatées d'avance	7 668	-	7 668	-
Primes de remboursement des obligations	2 121	-	420	1 701
TOTAL CRÉANCES	2 358 816	25 397	2 357 115	1 701

État des dettes

(milliers d'euros)	Montant brut	Dont charges à payer	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 869 845	-	(2 578)	1 196 238	676 185
Emprunts et dettes financières diverses	32 137	20 372	32 107	30	-
Emprunts et dettes financières	1 901 982	20 372	29 529	1 196 268	676 185
Fournisseurs et comptes rattachés	190 322	25 862	190 322	-	-
Personnel et comptes rattachés	27 467	23 288	27 467	-	-
Organismes sociaux	4 244	1 486	4 244	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	5 624	-	5 624	-	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	22 493	23 266	22 493	-	-
Groupe et associés	1 172 141	-	1 172 141	-	-
Autres dettes diverses	(2 589)	-	(2 589)	-	-
Autres dettes	1 229 381	48 041	1 229 381	-	-
Produits constatés d'avance	18 021	-	18 021	-	-
TOTAL DETTES	3 339 706	94 275	1 467 253	1 196 268	676 185

Dans le cadre de certaines lignes de crédit, Bureau Veritas peut s'engager à respecter des ratios calculés sur les données consolidées. Au 31 décembre 2021, ces ratios sont respectés.

NOTE 5 PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

A. Dépréciation d'actifs

(milliers d'euros)	2021	2020
Sur immobilisations financières	31 861	49 182
Sur créances clients	3 162	7 900
Sur autres créances	20 524	30 769
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION D'ACTIFS	55 546	87 851

Les dépréciations sur les autres créances concernent essentiellement des dépréciations sur certaines avances en comptes courants accordées à des filiales.

B. Provisions réglementées inscrites au passif du bilan

(milliers d'euros)	2021	2020
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	973	973

Les provisions réglementées sont constituées d'amortissements dérogatoires constatés sur les frais d'acquisition des titres acquis depuis 2007.

C. Provisions pour risques et charges

(milliers d'euros)	2021	2020
Retraites et assimilés	39 600	40 713
Risques contentieux	4 899	5 146
Provision pour perte de change	3 474	7 749
Autres risques	13 205	16 760
Pertes à terminaison	1 233	1 510
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	62 411	71 878

La provision pour indemnités de départ en retraite et avantages assimilés tient compte d'un taux d'actualisation pris par référence aux taux IBOXX Euro Corporate AA 10 ans. Ce taux est de 0,98 % pour l'activité française à la fin de l'exercice 2021, contre 0,34 % à la fin de l'exercice précédent.

Tableau des mouvements de l'exercice :

(milliers d'euros)	2021	2020
Provision au 1^{er} janvier	71 878	70 281
Dotation de la période	5 471	12 604
Reprise pour utilisation	(10 966)	(6 422)
Reprise sans objet	(4 173)	(2 922)
Autres mouvements	201	(1 663)
PROVISION AU 31 DÉCEMBRE	62 411	71 878

La Société, dans le cours normal de ses activités, est impliquée dans divers litiges et actions judiciaires visant à mettre en jeu sa responsabilité civile professionnelle en qualité de prestataire de services.

Les provisions résultant de ces litiges sont déterminées après prise en compte des montants couverts par les polices d'assurance spécifiques par activité. Sur la base des informations connues à ce jour, ces sinistres n'auront pas d'impact défavorable significatif sur les états financiers de la Société.

Le poste « Autres risques » inclut notamment les provisions pour risques fiscaux encourus dans les différentes juridictions fiscales dans lesquelles la Société exerce ses activités au travers de l'ensemble de ses succursales.

La Société, avec l'aide de ses conseils, estime que les provisions pour risques constituées dans ses états financiers traduisent la meilleure estimation des conséquences potentielles de ces litiges.

Il n'existe pas d'autres enquêtes ou procédures gouvernementales, administratives, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont la Société soit menacée) susceptibles d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

NOTE 6 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET INSTRUMENTS FINANCIERS

A. Garanties et cautions (hors engagements liés au financement)

Le montant des engagements donnés par la Société au titre de garanties et cautions se présente comme suit :

<i>(milliers d'euros)</i>	2021	2020
Cautions et garanties bancaires sur marchés	53 805	49 563
Cautions et garanties bancaires diverses	37 922	53 344
Cautions parentales	155 754	168 559
ENGAGEMENTS DONNÉS	247 481	271 466

B. Engagements liés au financement de la Société et du Groupe

Ligne de crédit confirmée et non utilisée

Au 31 décembre 2021, le Groupe dispose d'une ligne de financement confirmée et non tirée : le Crédit Syndiqué 2018 d'un montant total de 600 millions d'euros.

US Private Placement 2017 et 2018 de Bureau Veritas Holdings Inc

La société Bureau Veritas Holdings Inc, filiale à 100 % de la Société, dispose d'un financement non bancaire de 555 millions de dollars américains garanti par la Société.

Financement Chine de Bureau Veritas Investment (Shanghai) Co Ltd

La société Bureau Veritas Investment (Shanghai) Co Ltd, filiale à 100 % de la Société, dispose d'un financement bancaire de 750 millions de yuan remimbi garanti par la Société à hauteur du montant tiré au 31 décembre 2021, soit 545 millions de yuan remimbi.

C. Instruments financiers dérivés

À la clôture 2021, il n'y a plus d'instruments dérivés de devises relatifs à la couverture de la dette *US Private Placement 2008* libellée en livre sterling.

La Société a mis en place des instruments dérivés de change dans plusieurs devises contre euros de façon centralisée afin de se prémunir notamment contre le risque de change sur ses prêts et avances financières intra-groupe.

Les instruments dérivés de change à la clôture de l'exercice (*swaps* de change et achats et ventes à terme de devises), dont l'échéance est inférieure à un an, sont les suivants :

Devise	Montant notionnel (en millions)	Juste valeur des dérivés (en millions)
AUD	44,5	0,8
CAD	(1,2)	0,0
CHF	0,5	0,0
CLP	(18 595,7)	0,7
CNY	(71,2)	(0,4)
CZK	(25,1)	(0,0)
DKK	14,7	(0,0)
GBP	(6,9)	0,3
HKD	19,5	(0,3)
HUF	(357,4)	0,0
JPY	(1 147,8)	0,0
KRW	9 000,0	0,1
MXN	103,2	0,1
NOK	5,5	(0,0)
PLN	1,2	0,0
RUB	570,0	0,3
SEK	11,8	(0,0)
SGD	(63,8)	(0,9)
USD	(69,3)	(0,1)
ZAR	(88,0)	0,1
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2021		0,8

Le programme de gestion du risque de change transactionnel mis en place par la Société dans un certain nombre de ses filiales n'est pas reconduit.

Instruments dérivés de change – Couverture Transactionnelle externe

Échéance < 12 mois	Montant notionnel	Juste valeur des dérivés (en millions)
	(556) millions HKD	(1,3)
	464 millions CNY	2,3
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2021		1,0

Instruments dérivés de change – Couverture Transactionnelle interne

Échéance < 12 mois	Montant notionnel	Juste valeur des dérivés (en millions)
	556 millions HKD v CNY	(0,2)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2021		(0,2)

NOTE 7 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Analyse sectorielle du chiffre d'affaires

(milliers d'euros)	2021	2020
Marine & Offshore	95 364	92 145
Agroalimentaire & Matières Premières	22 145	26 537
Industrie	78 635	56 270
Bâtiments & Infrastructures	7 220	20 556
Certification	15 047	13 736
TOTAL	218 411	209 244

Analyse géographique du chiffre d'affaires

(milliers d'euros)	2021	2020
Europe, Afrique & Moyen-Orient	171 922	164 886
Amériques	-	-
Asie-Pacifique	46 490	44 358
TOTAL	218 411	209 244

NOTE 8 RÉSULTAT FINANCIER

(milliers d'euros)	2021	2020
<i>Produits financiers</i>		
Produits de participation	372 740	77 573
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 122	4 588
Autres intérêts et produits assimilés	12 986	17 012
Reprises sur provisions	39 734	7 850
Différences positives de change	29 904	127 025
Total produits financiers	456 486	234 048
<i>Charges financières</i>		
Dotations aux provisions	(7 252)	(31 620)
Intérêts et charges assimilés	(37 181)	(77 229)
Différences négatives de change	(29 869)	(127 118)
Total charges financières	(74 302)	(235 967)
RÉSULTAT FINANCIER	382 184	(1 919)

Le résultat de change est principalement constitué des pertes et gains générés par les actifs et passifs en devises et par les opérations de couverture afférentes.

NOTE 9 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(milliers d'euros)	2021	2020
<i>Produits exceptionnels</i>	-	
Sur opérations de gestion	1 358	1 330
Sur opérations de capital	7	26
Reprises sur provisions	3 407	2 778
Total produits exceptionnels	4 772	4 134
<i>Charges exceptionnelles</i>	-	
Sur opérations de gestion	(253)	(1 124)
Sur opérations de capital	6	(62)
Dotations aux provisions	(1)	(141)
Total charges exceptionnelles	(248)	(1 327)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4 524	2 807

NOTE 10 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

(milliers d'euros)	2021		2020	
	Résultat avant Impôt	Impôt	Résultat avant Impôt	Impôt
Résultat courant	466 555	29 252	53 953	(6 904)
Résultat exceptionnel	4 524	222	2 807	40

Intégration fiscale

En application des dispositions prévues par l'article 223 A du Code général des impôts, la Société s'est constituée seule redevable de l'impôt pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008.

Les membres de ce groupe d'intégration fiscale sont les sociétés suivantes :

BIVAC International, Bureau Veritas Certification France, Bureau Veritas Certification Holding, Bureau Veritas Consumer Products Services France, Bureau Veritas Services France, Bureau Veritas Construction, Bureau Veritas Exploitation, Bureau Veritas Marine & Offshore, Bureau Veritas GSIT, Bureau Veritas International, Bureau Veritas Laboratoires, ECS, Transcable-Halec, LCIE, Medi-Qual, Océanic Développement, Bureau Veritas Services,

Bureau Veritas Solutions, Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore, Bureau Veritas Holding France, Bureau Veritas Holding 4, Bureau Veritas Middle East, Bureau Veritas Holding 6, Bureau Veritas Holding 7, Bureau Veritas Holding 8, Capital Energy et Unicar Group.

Les conventions d'intégration fiscale prévoient que les filiales verseront à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou leur plus-value nette à long terme de l'exercice si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits aux imputations dont les filiales auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

Situation fiscale latente

(milliers d'euros)	2021	2020
Impôt différé – Actif	10 380	13 154
Impôt différé – Passif	-	(1)
ACTIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	10 380	13 153

Les impôts différés sont présentés après compensation par entité fiscale ou groupe fiscal le cas échéant et principalement constitués des impôts différés sur les retraites, sur les charges à payer non déductibles et sur les provisions pour litiges sur contrats.

NOTE 11 PAIEMENTS EN ACTIONS

La Société a mis en place deux outils de rémunération qui sont dénoués en actions propres :

- des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- des plans d'attribution d'actions de performance.

Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Fonctionnement

Des options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains employés du Groupe.

Les attributions concernent des plans d'options de souscriptions d'actions ou d'achat d'actions qui donneront lieu soit à livraisons d'actions existantes acquises sur le marché, soit à l'émission d'actions nouvelles lors de la levée de l'option.

La Société n'est tenue par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les options en numéraire.

Les options sont subordonnées à la réalisation d'objectifs de performance ainsi qu'à l'accomplissement de trois années de service et sont d'une durée de huit à dix ans après la date d'attribution, selon les plans.

Le prix d'exercice, non modifiable, est fixé lors de l'attribution de l'option.

Par décision du Conseil d'administration du 25 juin 2021, la Société a attribué 1 154 700 options d'achat d'actions à certains des salariés du Groupe et au mandataire social. Le prix d'exercice de ces options est un montant fixe de 26,06 euros.

Cette attribution est subordonnée à l'accomplissement de trois années de service ainsi qu'à la réalisation d'objectifs internes de performance opérationnels de 2021, 2022 et 2023.

SITUATION DES PLANS D'OPTIONS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021 :

Date d'attribution	Date d'expiration	Prix d'exercice (en euros par action)	Nombre d'options		Assiette contribution (en euros par action)
			2021	2020	
Plan du 22/07/2013	22/07/2021	21,01		671 773	0,71
Plan du 16/07/2014	16/07/2022	20,28	87 755	522 476	0,60
Plan du 15/07/2015	15/07/2025	20,51	501 782	919 853	0,83
Plan du 21/06/2016	22/06/2026	19,35	119 760	232 260	0,70
Plan du 21/06/2017	22/06/2027	20,65	792 530	1 028 260	0,51
Plan du 22/06/2018	23/06/2028	22,02	606 000	1 008 000	0,82
Plan du 22/06/2019	22/06/2029	21,26	968 860	1 032 860	0,70
Plan du 26/06/2020	27/06/2030	19,28	1 091 200	1 159 200	0,66
Plan du 25/06/2021	26/06/2031	26,06	1 154 700		1,21
NOMBRE D'ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE			5 322 587	6 574 682	

Plans d'attribution d'actions de performance

Fonctionnement

Des actions de performance ont été attribuées aux dirigeants et à certains employés du Groupe, qui donneront lieu à rachat d'actions sur le marché ou à émission d'actions nouvelles. Elles sont généralement subordonnées à l'accomplissement de trois années de service selon les plans et l'atteinte de conditions de performance basées sur le résultat opérationnel ajusté du Groupe de l'année d'attribution des actions et la marge opérationnelle ajustée du Groupe des deux années suivantes.

Ainsi, par décision du Conseil d'administration du 25 juin 2021, la Société a attribué 1 122 160 actions de performance à certains salariés du Groupe et au mandataire social. L'attribution est soumise à une condition de présence ainsi qu'à la réalisation d'objectifs de performance basés sur le résultat opérationnel ajusté du Groupe en 2021 et sur la marge opérationnelle ajustée du Groupe en 2021 et 2022.

Le 22 juillet 2013, par décision du Conseil d'administration, la Société a attribué 800 000 actions de performance au mandataire social. L'attribution, dont les conditions ont été modifiées par décision du Conseil d'administration, est subordonnée à une période d'acquisition qui s'étend de la date d'attribution à la plus tardive entre (i) la date effective de la fin du mandat en cours du dirigeant mandataire social et (ii) en cas de prolongation du mandat à la demande du Conseil d'administration, jusqu'à la fin de la période de prolongation (mais au plus tard à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022). Il a été fixé une période de conservation de deux ans. L'acquisition est conditionnée à la réalisation d'un objectif de *Total Shareholder Return* (TSR). Le TSR est un indicateur qui détermine le rendement d'une action de la Société pour l'actionnaire sur une période donnée, en prenant en compte à la fois le dividende et l'appréciation du cours de bourse de l'action.

SITUATION DES PLANS D'ACTIONS DE PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021 :

Date d'attribution	Date d'expiration	Nombre d'actions		Assiette contribution (en euros par action)
		2021	2020	
Plan du 22/07/2013	22/07/2022	720 000	720 000	1,73
Plan du 15/07/2015	15/07/2019	-	-	4,95
Plan du 21/06/2016	21/06/2019	-	-	3,87
Plan du 21/06/2017	21/06/2020	400	4 800	4,16
Plan du 22/06/2018	21/06/2021	600	1 032 380	4,60
Plan du 21/06/2019	21/06/2022	1 180 995	1 227 195	4,65
Plan du 26/06/2020	26/06/2023	1 315 273	1 352 323	4,35
Plan du 25/06/2021	25/06/2024	1 122 160		5,35
NOMBRE D'ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE	4 339 428	4 336 698		

Actions de performance et options attribuées aux non-salariés directs de la Société

Pour les plans qui donnent lieu à livraisons d'actions achetées sur le marché, le coût de l'attribution d'actions de performance et des options d'achats aux bénéficiaires non-salariés directs de la Société est supporté par la Société.

En parallèle, la Société a poursuivi la mise en place d'une procédure de refacturation aux autres sociétés du Groupe qui emploient des bénéficiaires de ces attributions. La facturation au titre des livraisons d'actions de performance ou levées d'options s'est élevée en 2021 à 17,9 millions d'euros (15,5 millions d'euros en 2020).

Impacts des plans de paiements en actions sur les comptes de la Société

En 2021, la Société a constaté une charge totale de 2,2 millions d'euros (produit de 1,4 millions d'euros en 2020) pour les plans de paiement en actions qui donnent lieu à livraisons d'actions achetées sur le marché. Cette charge correspond au coût des actions, estimé sur la base du prix des achats effectués depuis 2013 et du cours de clôture au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, le passif (dettes sociales) s'élève à 12,4 millions d'euros (33,1 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Au 31 décembre 2021, la Société détient 736 630 actions propres affectées à la livraison de programmes d'options d'actions et d'actions de performance et classées distinctement à l'actif du bilan pour une valeur de 15,4 millions d'euros (61,0 millions d'euros au 31 décembre 2020).

NOTE 12 EFFECTIF

	2021	2020
Effectif	2 232	2 080

NOTE 13 PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention nouvelle avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

6.10 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT BUREAU VERITAS EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2021

6.10.1 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

(en euros)	2021	2020
Chiffre d'affaires	218 411 490	209 244 199
Résultat d'exploitation	84 370 933	55 871 529
Résultat exceptionnel	4 523 928	2 806 741
Résultat net	441 604 266	63 524 465
Capitaux propres	1 796 902 386	1 492 192 847

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

6.10.2 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil d'administration indique aux actionnaires, qu'au 31 décembre 2021 le résultat net de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 441 604 265,70 euros.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale d'affecter à la réserve légale, qui s'élève à 5 426 701,10 euros pour un capital social de 54 398 847,00 euros, un montant de 13 183,60 euros pour atteindre le dixième du capital social conformément à la loi.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale d'affecter à titre de dividende un montant de 0,53 euro par action, soit, sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2021 (453 323 725 actions), 240 261 574,25 euros.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale d'affecter au compte « Report à nouveau », qui s'élève à 301 511,00 euros, le solde de 201 329 507,85 euros.

En application du 1. A. 1° de l'article 200 A du Code général des impôts, les dividendes perçus par les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis à l'imposition forfaitaire au taux de 12,8 % sur leur montant brut.

Toutefois, en application du 2 de l'article 200 A du Code général des impôts, ces actionnaires peuvent également opter pour l'imposition au barème de l'impôt sur le revenu. Dans cette hypothèse, conformément au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, ils bénéficieront alors d'un abattement de 40 % sur le montant du dividende.

Dans tous les cas, un prélèvement à la source au taux de 12,8 % du montant brut du dividende (augmenté des prélèvements sociaux au taux de 17,2 %, soit un total de 30 %) sera effectué par Bureau Veritas. Le prélèvement à la source d'un montant de 12,8 % est un acompte d'impôt sur le revenu et sera donc imputable sur l'impôt sur le revenu dû en 2021 par le bénéficiaire calculé sur les revenus perçus en 2020.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 7 juillet 2022.

Il sera proposé à l'Assemblée générale que le dividende qui ne pourrait pas être versé aux actions auto-détenues sera affecté au compte « Report à nouveau ». Plus généralement, il sera proposé, en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende, que le montant global dudit dividende soit ajusté en conséquence et que le montant affecté au compte « Report à nouveau » soit déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

Distributions effectuées au titre des trois derniers exercices

Les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices précédents ont été les suivants :

<i>Exercice</i>	Montant total distribué	Nombre d'actions concernées	Dividende par action ^(a)
2018	244 260 858,80 euros	436 180 105	0,56 euro ^(b)
2019	-	-	-
2020	162 617 496,12 euros	451 715 267	0,36 euro ^(c)

(a) Il est précisé, en application de l'article 243 bis du Code général des impôts, que ce dividende a ouvert droit à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

(b) Le dividende par action a été mis en paiement au cours de l'année 2019.

(c) Le dividende par action a été mis en paiement au cours de l'année 2021.

La politique de distribution de dividendes est décrite dans la section 7.9.2 – Politique de distribution de dividende, du présent Document d'enregistrement universel.

6.10.3 MONTANT GLOBAL DES DÉPENSES SOMPTUAIRES ET IMPÔT CORRESPONDANT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts il est précisé que les comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020, prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts à hauteur d'un montant global de 103 563 euros qui a un effet d'impôt de 27 444 euros et qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

6.10.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations de la Société figure dans la Note 2 du chapitre 6.9 – Notes annexes aux comptes annuels de Bureau Veritas SA, du présent Document d'enregistrement universel.

6.10.5 RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIÉTÉ

(milliers d'euros sauf le résultat par action, exprimé en euros)

	2021	2020	2019	2018	2017
I – Situation financière					
a) Capital social	54 399	54 267	54 251	53 066	53 040
b) Nombre d'actions émises (i)	453 323 725	452 225 092	452 092 988	442 216 000	442 000 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	218 411	209 244	231 884	245 028	268 388
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	429 562	76 843	301 927	325 187	252 009
c) Impôt sur les bénéfices	29 475	(6 864)	5 273	(3 864)	(27 192)
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	441 604	63 524	289 719	339 207	287 321
e) Montant des bénéfices distribués (ii)	162 617	-	253 172	247 641	247 520
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions (i)	1	0	1	1	1
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions (i)	1	0	1	1	1
c) Dividende net versé à chaque action (ii)	0	-	1	1	1
IV – Personnel					
a) Nombre de salariés	2 232	2 080	2 085	1 985	2 015
b) Montant de la masse salariale	87 125	81 087	99 918	109 328	123 332

6.10.6 INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE RÈGLEMENT

Depuis le 1^{er} décembre 2008, la Société applique les dispositions de la loi de Modernisation de l'Économie, notamment en réglant ses fournisseurs à 60 jours date d'émission de la facture, les contrats avec les fournisseurs et les applications de règlement des factures ayant été adaptés en ce sens.

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, le solde des factures émises et reçues, non réglées et dont le terme est échu, déterminés selon les délais légaux ou contractuels selon les tiers concernés, se présente comme suit :

Analyse des délais de paiement

Factures reçues	0 jour de retard	1-30 j.	31-60 j.	61-90 j.	91 et plus de retard	Total 1 jour et plus	Factures exclues (litige)
Nombre de factures	-	-	1	-	27	28	40
Montant HT factures	-	-	22	-	3 083	3 105	2 495 827
% / TOTAL ACHATS HT DE L'EXERCICE	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,03 %	0,03 %	1,47 %

Analyse des délais de paiement

Factures émises	0 jour de retard	1-31 j.	31-60 j.	61-90 j.	91 et plus de retard	Total 1 jour et plus
Nombre de factures	-	147	80	128	247	602
Montant HT factures	-	18 983 786	8 630 785	9 420 393	10 233 906	47 268 871
% / TOTAL CA HT DE L'EXERCICE	0,00 %	9,03 %	4,11 %	4,48 %	4,87 %	22,50 %

6.11 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de la société Bureau Veritas,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bureau Veritas relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des créances rattachées aux participations

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant net de M€ 2 071,9. Les créances rattachées aux participations s'élèvent, quant à elles, à M€ 1 331,9.

Concernant les titres de participation, ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ou pour leur valeur de souscription, frais d'acquisition inclus, et dépréciés lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute.

Comme indiqué dans le paragraphe « Immobilisation financières » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'usage est généralement estimée par la direction sur la base de la quote-part de l'actif net comptable des entités concernées, éventuellement modifiée pour tenir compte des éléments de valeur économique prospectifs.

L'estimation de la valeur d'usage requiert ainsi l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées aux participations constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté principalement à analyser les estimations des valeurs d'usage déterminées par la direction ainsi que la méthode d'évaluation retenue et les éléments chiffrés utilisés.

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nous avons apprécié si les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités et si les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres s'appuient sur une justification probante.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nous avons pris connaissance des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des entités concernées et les avons rapprochées des données budgétaires établies sous le contrôle de la Direction générale.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'usage des titres de participation, nos travaux ont également consisté à analyser le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Bureau Veritas par votre Assemblée générale du 25 juin 1992 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 17 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la trentième année de sa mission sans interruption (dont quinze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la sixième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 17 mars 2022

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

François Guillon

ERNST & YOUNG Audit

Nour-Eddine Zanouda



CAPITAL, ACTIONNARIAT ET INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

7.1 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL	486	7.7 CAPITAL SOCIAL ET DROITS DE VOTE <small>RFA</small>	493
7.2 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2021	487	7.7.1 Capital social	493
7.3 PRINCIPALES FILIALES EN 2021 <small>RFA</small>	488	7.7.2 Titres non représentatifs du capital	493
7.4 CONTRATS INTRA-GROUPE	491	7.7.3 Acquisition par la Société de ses propres actions	493
7.5 CONTRATS DE FRANCHISE INDUSTRIELLE, REDEVANCE DE NOM ET LICENCE DE SAVOIR-FAIRE, SERVICES CENTRAUX	491	7.7.4 Autres titres donnant accès au capital	495
7.6 OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS ET RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	492	7.7.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré(e)	495
7.6.1 Principales opérations avec les apparentés	492	7.7.6 Nantissements	495
7.6.2 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	492	7.7.7 Évolution du capital social	496
		7.8 ACTIONNARIAT <small>RFA</small>	496
		7.8.1 Structure de l'actionariat du Groupe	496
		7.8.2 Politique d'information des actionnaires et calendrier financier	499
		7.8.3 Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle	500
		7.9 INFORMATIONS BOURSIÈRES <small>RFA</small>	501
		7.9.1 Le titre Bureau Veritas	501
		7.9.2 Politique de distribution du dividende	501
		7.9.3 Évolution du cours de Bourse	502
		7.10 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	504

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme RFA

7.1 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

DÉNOMINATION SOCIALE

Bureau Veritas SA

SIÈGE SOCIAL

Immeuble Newtime
40/52, Boulevard du Parc
92200 Neuilly-sur-Seine – France
Tél. : + 33 (0) 1 55 24 70 00
Fax : + 33 (0) 1 55 24 70 01

LIEU ET NUMÉRO D'IMMATRICULATION

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification 775 690 621 RCS Nanterre. Le code APE de la Société qui identifie le type d'activité de l'entreprise est le 7120B. Il correspond à l'activité analyses, essais et inspections techniques. Le numéro LEI (*Legal Entity Identifier*) de la Société est le suivant : 969500TPU5T3HA5D1F11.

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

La Société a été constituée par acte des 2 et 9 avril 1868 reçu par Maître Delaunay, notaire à Paris, France. La durée de la Société expirera, sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires conformément à la loi et aux statuts, le 31 décembre 2080.

FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

La Société est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce applicables aux sociétés commerciales ainsi qu'à toutes autres dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés commerciales et à ses statuts.

EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

SITE INTERNET

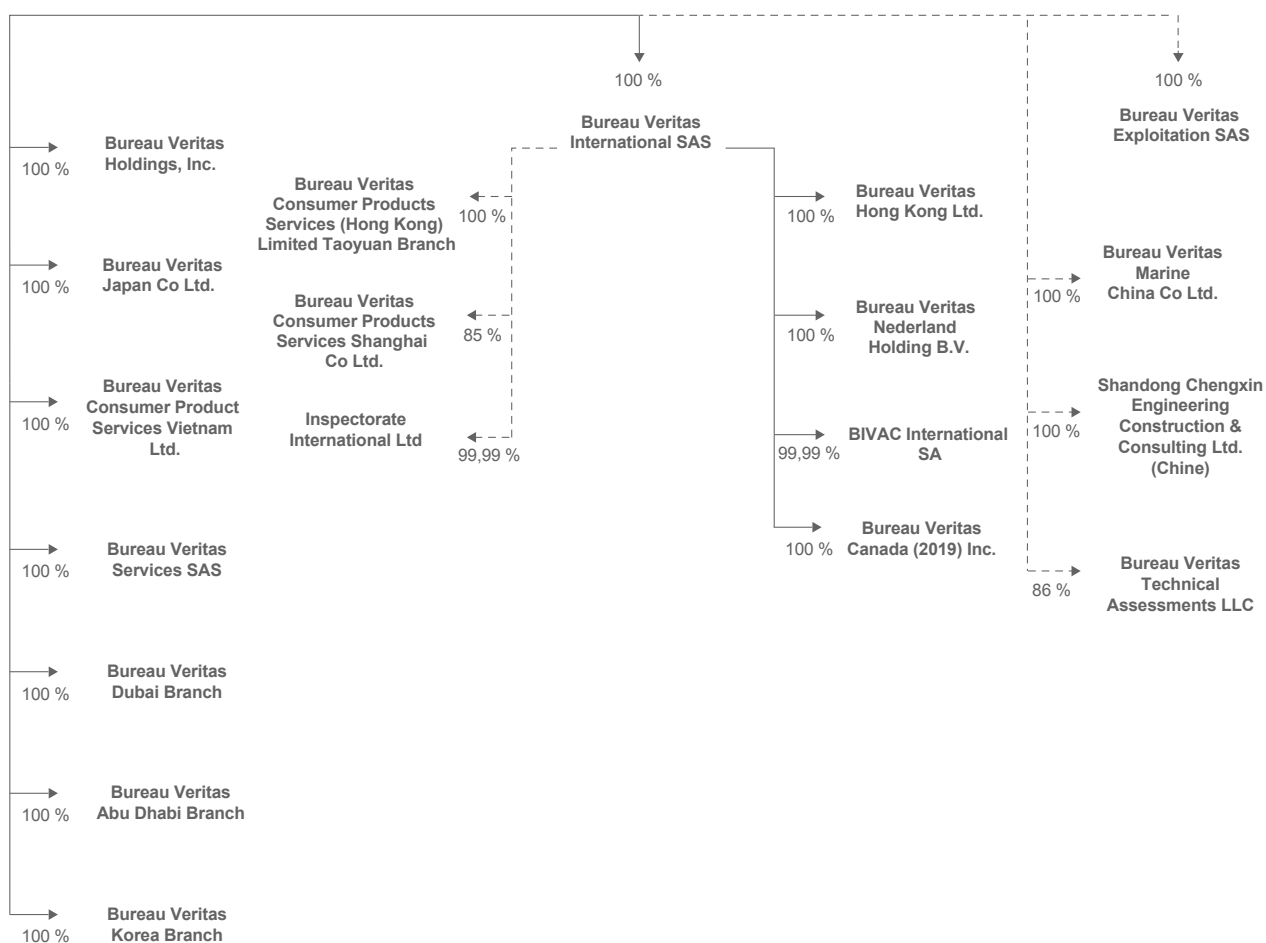
Le site internet de la Société est accessible à l'adresse suivante : <https://group.bureauveritas.com/fr>.

Les informations fournies sur ce site internet ne constituent pas une partie intégrante du Document d'enregistrement universel, sauf si celles-ci sont incorporées par référence dans le Document.

7.2 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2021

— Participation directe
- - - Participation indirecte

BUREAU VERITAS SA



7.3 PRINCIPALES FILIALES EN 2021

Le Groupe comprend Bureau Veritas SA, ses succursales et ses filiales. À la tête du Groupe, Bureau Veritas SA détient des participations dans diverses sociétés en France et à l'étranger. À part son activité de société holding, elle détient également une activité économique propre au travers de certaines succursales à l'étranger.

Bureau Veritas SA a réalisé un chiffre d'affaires de 218,4 millions d'euros en 2021.

Les principaux flux entre Bureau Veritas SA et ses filiales consolidées concernent les redevances de marque et les redevances techniques, la gestion centralisée de la trésorerie et la refacturation de la couverture d'assurance. Une présentation des principaux flux entre Bureau Veritas SA et ses filiales figure également dans les rapports spéciaux des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, inclus dans la section 7.6 – Opérations avec les apparentés, du présent Document d'enregistrement universel.

Au 31 décembre 2021, le Groupe comptait 513 entités juridiques (contre 509 entités au 31 décembre 2020).

Une description des 19 principales filiales/succursales, directes ou indirectes, de Bureau Veritas SA figure ci-dessous.

Les filiales principales sélectionnées répondent à au moins un des cinq critères suivants : i) l'entité a représenté au moins 5 % des capitaux propres consolidés au cours de l'un des deux derniers exercices, ii) l'entité a représenté au moins 5 % du résultat net consolidé au cours de l'un des deux derniers exercices, iii) l'entité a représenté au moins 5 % du chiffre d'affaires consolidé au cours de l'un des deux derniers exercices, iv) l'entité a représenté au moins 5 % du total actif consolidé au cours de l'un des deux derniers exercices.

Une liste des filiales de Bureau Veritas SA figure dans la Note 37 – Périmètre de consolidation annexée aux états financiers consolidés 2021, figurant au chapitre 6 – États financiers du présent Document d'enregistrement universel.

BUREAU VERITAS HOLDINGS, INC.

Bureau Veritas Holdings, Inc est une société de droit américain créée en 1988, dont le siège social est situé 1601 Sawgrass Corporate Parkway, Ste 400, Fort Lauderdale, FL 33323, États-Unis. Bureau Veritas Holdings, Inc est une société holding détenue directement à 100 % par Bureau Veritas SA. Elle a pour principal objectif de détenir les participations du Groupe dans les filiales en Amérique du Nord.

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS

Bureau Veritas Exploitation SAS est une société de droit français créée en 2012, dont le siège social est situé 8, Cours du Triangle, 92800 Puteaux, France. La Société est détenue à 100 % par Bureau Veritas Services France SAS. Elle réalise des services dans le domaine du bâtiment, des infrastructures et du génie civil, de l'industrie et de leurs équipements. En 2021, elle a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 475 millions d'euros.

BIVAC INTERNATIONAL SA

BIVAC International SA est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé 8, Cours du Triangle, 92800 Puteaux, France. BIVAC International a été créée en 1991 en tant que holding et siège pour l'activité Services aux gouvernements. BIVAC International est une filiale à 99,99 % de Bureau Veritas International SAS.

BUREAU VERITAS INTERNATIONAL SAS

Bureau Veritas International SAS est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 8, Cours du Triangle, 92800 Puteaux, France. La Société a été créée en 1977 et est une holding qui détient plusieurs filiales étrangères. Elle est une filiale à 100 % de Bureau Veritas SA.

BUREAU VERITAS HONG KONG LTD

Bureau Veritas Hong Kong Ltd est une société de droit chinois créée en 2004, dont le siège social est situé 7 F, Octa Tower, 8 Lam Chak Street, Kowloon Bay, Kowloon, Hong Kong. Bureau Veritas Hong Kong Ltd est une filiale à 100 % de Bureau Veritas International SAS et détient certaines filiales en Asie. En plus de son activité de société holding, elle a une activité opérationnelle et propose notamment des services de test, d'inspection, d'audit et de certification de biens de consommation. Elle a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 148 millions d'euros en 2021.

BUREAU VERITAS JAPAN CO LTD

Bureau Veritas Japan Co Ltd est une société de droit japonais, créée en janvier 2002, dont le siège social est situé 5th floor, SSK Building, 22 Yamashita-Cho. Naka-Ku. Yokohama, Japan. Bureau Veritas Japan Co Ltd est une filiale à 100 % de Bureau Veritas SA. Elle fournit des services de test et d'inspection pour les activités Bâtiment & Infrastructures, Agroalimentaire, Marine & Offshore, Industrie, Certification et Biens de consommation. En 2021, elle a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 81 millions d'euros.

BUREAU VERITAS CONSUMER PRODUCT SERVICES VIETNAM LTD

Bureau Veritas Consumer Product Services Vietnam Ltd est une société de droit vietnamien créée en 2005, dont le siège social est situé Lot C7-C9, Conurbation 2, Cat Lai Industrial Zone, Thanh My Loi Ward, District 2, Ho Chi Minh City, Vietnam. La Société est détenue à 100 % par Bureau Veritas SA. Bureau Veritas Consumer Product Services Vietnam Ltd fournit des services de test pour les textiles, les vêtements et d'autres biens de consommation (produits d'ameublement, denrées alimentaires, jouets, etc.) ainsi que des solutions d'inspection, d'audit et d'évaluation. Elle a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 31 millions d'euros en 2021.

BUREAU VERITAS NEDERLAND HOLDING BV

Bureau Veritas Nederland Holding BV est une société de droit néerlandais créée en 2009, dont le siège social est situé Boompjes 40 3011 XB Rotterdam, Pays-Bas. Elle est détenue à 100 % par Bureau Veritas International SAS et est une holding qui détient des participations aux Pays-Bas et dans d'autres pays.

BUREAU VERITAS CONSUMER PRODUCTS SERVICES SHANGHAI CO LTD

Bureau Veritas Consumer Products Services Shanghai Co Ltd est une société de droit chinois créée en 1996. Son siège social est situé n° 168, Guanghua Road, Minhang District 201108 Shanghai Chine. Elle est détenue à 85 % par Bureau Veritas Consumer Products Services Hong-Kong Ltd et est une société qui propose des prestations de tests en laboratoire, d'inspection, pour les textiles et autres produits de consommation (cosmétiques, aliments, produits agricoles...). En 2021, elle a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 72 millions d'euros.

BUREAU VERITAS CONSUMER PRODUCTS SERVICES (HONG KONG) LIMITED TAOYUAN BRANCH

Bureau Veritas Consumer Products Services (Hong Kong) Limited Taoyuan Branch est une succursale créée en 2007. Son siège social est situé 1 F. N° 152, Wen Hwa 5th RD Kwei Shan Hsiang, 333 Taoyuan Hsiang Taïwan. Elle est détenue à 100 % par Bureau Veritas Consumer Products Services Hong Kong Ltd et est une société qui propose des prestations de certification et de test pour les produits électriques et électroniques. Elle a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 59 millions d'euros en 2021.

BUREAU VERITAS MARINE CHINA CO LTD

Bureau Veritas Marine China Co Ltd est une société de droit chinois créée en 2009 dont le siège social est situé 1288 Wai Ma Road, Huangpu District, 200011, Shanghai, Chine. Elle a pour activité l'inspection, la classification, la certification statutaire ainsi que la surveillance de construction et de réparation des navires et plateformes pétrolières et gazières en mer et terminaux de toutes catégories et nationalités. L'inspection et la certification de matériaux et équipements destinés à un usage sur ces navires, plateformes et terminaux. Elle a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 64 millions d'euros en 2021.

BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC

Bureau Veritas Canada (2019) Inc est une société de droit canadien créée en 2014, dont le siège social est situé 1919 Minnesota Court, Suite 500, L5N0C9, Mississauga Ontario, Canada. Elle est détenue à 100 % par Bureau Veritas International SAS. Elle fournit des services de test en laboratoire, de certification et d'inspection pour un large éventail de clients et de marchés. En 2021, elle a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 162 millions d'euros.

BUREAU VERITAS SERVICES SAS

Bureau Veritas Services SAS est une société de droit français créée en 1991, dont le siège social est situé 8 Cours du Triangle, 92800 Puteaux, France. La société est détenue à 100 % par Bureau Veritas SA. Elle est dédiée à la fourniture de prestations de services et d'assistance aux sociétés du Groupe.

SHANDONG CHENGXIN ENGINEERING CONSTRUCTION & CONSULTING CO. LTD (CHINE)

Shandong Chengxin Engineering Construction & Consulting Co., Ltd est une société de droit chinois créée en 1996, dont le siège social est situé F22&23, Building A2-1, Hanyujing, High-tech Development Zone Jinan, Shandong, Chine. La société est détenue à 70 % par Bureau Veritas Investment (Shanghai) Co. Ltd et à 30 % par des personnes physiques. Elle réalise des activités de supervision et d'assistance dans le domaine de la Construction. En 2021, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 61 millions d'euros.

BUREAU VERITAS TECHNICAL ASSESSMENTS LLC

Bureau Veritas Technical Assessments LLC est une société de droit américain créée en 2003, dont le siège social est situé 10461 Mill Run Circle, Ste. 1100, Owings Mills, MD 21117, États-Unis. Elle a pour principale activité le management de projet de construction (administration, suivi de projet), la gestion d'actifs (planification des installations, maintenance, évaluation du capital), et les services de transaction (*due diligence* en matière d'environnement, de propriété et d'installations et études foncières). En 2021, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 105 millions d'euros.

BUREAU VERITAS DUBAI BRANCH

Bureau Veritas Dubai Branch est une succursale créée en 1985 qui propose des prestations d'inspection et de certification dans les domaines de la marine, la construction, l'industrie et les infrastructures et le commerce international. En 2021, elle a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 41 millions d'euros.

BUREAU VERITAS ABU DHABI BRANCH

Bureau Veritas Abu Dhabi Branch est une succursale créée en 1983 qui propose des prestations d'inspection et de certification dans les domaines de la marine, la construction, l'industrie et les infrastructures. En 2021, elle a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 22 millions d'euros.

BUREAU VERITAS KOREA BRANCH

Bureau Veritas Korea Branch est une succursale créée en 1979 qui propose des prestations de classification et de certification dans le secteur maritime et notamment dans le cadre de la construction navale. Ces activités comprennent la revue et validation de plan de navire, le suivi en construction sur le site du chantier naval concerné ainsi que la certification des équipements destinés aux navires s'effectuant directement chez les fabricants. En 2021, elle a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 25 millions d'euros.

INSPECTORATE INTERNATIONAL LTD

Inspectorate International Ltd est une société de droit anglais créée en 1959, dont le siège social est situé 2 Perry Road, CM8 3TU, Witham, Royaume Uni. Elle a pour principale activité la fourniture de services d'inspection et de certification de matières premières. En 2021, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 39 millions d'euros.

7.4 CONTRATS INTRA-GROUPE

La politique financière du Groupe consistant à centraliser les excédents de trésorerie, les filiales placent leurs excédents auprès de la Société. En cas de besoin, elles peuvent emprunter auprès de cette dernière. Sauf accord de la Société, les filiales ne doivent ni placer leurs excédents de trésorerie, ni emprunter auprès d'une autre entité.

Les prêts intra-groupe sont régis par des conventions de gestion de trésorerie conclues entre la Société et chacune de ses filiales françaises et étrangères.

7.5 CONTRATS DE FRANCHISE INDUSTRIELLE, REDEVANCE DE NOM ET LICENCE DE SAVOIR-FAIRE, SERVICES CENTRAUX

Le Groupe a mis en place des contrats de franchise industrielle ou de licence de marque et de services centraux avec la plupart de ses filiales, généralement sous la forme de contrats-cadres.

Ces contrats visent à mettre à disposition des entités du Groupe la propriété industrielle détenue par Bureau Veritas SA mais aussi à fournir des services techniques et administratifs aux filiales.

La rémunération de la propriété industrielle et des services techniques fournis est opérée sous forme de redevances calculées sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires tiers qui peut varier en fonction des activités réalisées par les filiales du Groupe.

La rémunération des services centraux est basée sur les coûts des services, augmentés d'une marge de pleine concurrence.

7.6 OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS ET RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

7.6.1 PRINCIPALES OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

Une description détaillée des contrats intra-groupes et autres opérations avec les apparentés figure dans la section 7.4 – Contrats intra-groupe, du présent chapitre ainsi que dans la Note 34 – Transactions avec les parties liées annexée aux états financiers consolidés 2021, dans la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, du présent Document d'enregistrement universel.

7.6.2 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de la société Bureau Veritas SA,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La-Défense, le 17 mars 2022

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

François Guillon

ERNST & YOUNG Audit

Nour-Eddine Zanouda

7.7 CAPITAL SOCIAL ET DROITS DE VOTE

7.7.1 CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2020, le capital s'élevait à 54 267 011,04 euros et était divisé en 452 225 092 actions, d'une valeur nominale de 0,12 euro chacune. Le nombre total de droits de vote théoriques s'établissait à 617 671 716 et le nombre de droits de vote exerçables à 614 716 980.

Au 31 décembre 2021, le capital s'élevait à 54 398 847 euros et était divisé en 453 323 725 actions, d'une valeur nominale de 0,12 euro chacune.

Le capital social de la Société a évolué au cours de l'exercice 2021 par l'émission de 1 098 633 actions à la suite des levées d'options de souscription d'actions.

Les augmentations de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions intervenues en 2021 ont été constatées par le Directeur Général sur délégation du Conseil d'administration lors des décisions du 22 juillet 2021 et du 13 janvier 2022.

Au 31 décembre 2021, le nombre total de droits de vote théoriques s'établissait à 623 043 605 et le nombre de droits de vote exerçables à 622 233 776.

7.7.2 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Au 31 décembre 2021, la Société n'a émis aucun titre non représentatif du capital.

7.7.3 ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Les paragraphes ci-après mentionnent les informations à fournir en application de l'article L. 225-211 du Code de commerce et décrivent, conformément aux dispositions des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 14 mai 2019.

Programme de rachat d'actions en vigueur adopté lors de l'Assemblée générale du 25 juin 2021

Conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et du Règlement n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 ainsi qu'à toutes autres dispositions qui viendraient à être applicables, l'Assemblée générale annuelle des actionnaires réunie le 25 juin 2021 a, dans sa dix-septième résolution, autorisé le Conseil d'administration (avec faculté de subdélégation) à acheter ou faire acheter par la Société un nombre total de ses actions ordinaires ne pouvant excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, en vue d'assurer :

- la liquidité et l'animation des actions ordinaires de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et sans être influencé par la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'AMF ou toute autre disposition applicable ; et/ou
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire, de toute attribution ou cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise ou Groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi (notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail), de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce et de réaliser toute opération de couverture

afférente à ces opérations, dans les conditions légales et réglementaires applicables ; et/ou

- de la remise d'actions à l'occasion d'émission ou de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; et/ou
- de la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, étant précisé que dans une telle hypothèse, les actions acquises à cette fin ne pourront représenter plus de 5 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant, le cas échéant, à un capital ajusté pour prendre en compte des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée générale ;
- de l'annulation de tout ou partie des actions ordinaires ainsi acquises dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-62 alinéa 2 du Code de commerce et conformément à l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée générale du 25 juin 2021 aux termes de sa trentième résolution (ou toute résolution ultérieure ayant le même objet) ; et/ou
- de la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché ;

- de tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou par la réglementation en vigueur, dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par le biais d'un communiqué ou de tout autre moyen prévu par la réglementation en vigueur.

Il est précisé que (i) la limite de 10 % du capital s'applique à un montant du capital de la Société, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à l'Assemblée générale du 25 juin 2021 et (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % du capital prévu ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre revendu pendant la durée de l'autorisation.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé à 45 euros (hors frais d'acquisition) et le montant maximal global affecté au programme de rachat d'actions est fixé à 2 035 012 905 euros (hors frais d'acquisition) correspondant à un nombre maximum de 45 222 509 actions acquises sur la base du prix maximum d'achat unitaire susvisé et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2020.

Cette autorisation, donnée pour une période de dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale du 25 juin 2021, a privé d'effet à compter de cette même date pour sa fraction non utilisée l'autorisation qui avait été donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 26 juin 2020 aux termes de sa quinzième résolution.

Dans le cadre de ce programme et de celui autorisé par l'Assemblée générale du 25 juin 2021, la Société a procédé en 2021 aux achats et aux ventes d'actions indiqués ci-dessous.

Transfert et rachat d'actions propres réalisés au cours de l'exercice 2021

Au cours de l'exercice 2021, la Société a poursuivi le contrat de liquidité confié à Exane BNP Paribas le 8 février 2008. Dans le cadre de ce contrat, 2 760 180 actions ont été achetées au prix moyen de 25,66 euros et 2 840 379 actions ont été vendues au prix moyen de 25,709 euros. Au 31 décembre 2021, 73 199 actions et 7 706 346 euros étaient affectés audit contrat de liquidité.

En 2021, la Société a procédé à la livraison, par prélèvement sur ses actions auto-détenues, de 2071798 actions aux bénéficiaires des plans d'action de performance et d'options d'achat d'actions.

Au 31 décembre 2021, la Société détenait au total 809 829 actions représentant environ 0,18 % de son capital social, ayant une valeur comptable de 64 454 435,58 euros et une valeur nominale de 356 368,32 euros.

Sur ces 809 829 actions détenues par la Société au 31 décembre 2021, 73 199 actions sont affectées à l'objectif de contrat de liquidité, 736 630 actions sont affectées à l'objectif de programmes d'options ou autre allocation d'actions.

Nouveau programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Un nouveau programme de rachat d'actions sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Conformément notamment aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, du Règlement n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 ainsi qu'à toutes autres dispositions qui sont ou viendraient à être applicables, ce programme aurait pour objectifs, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021 :

- d'assurer la liquidité et l'animation des actions ordinaires de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et sans être influencé par la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'AMF ou toute autre disposition applicable ; et/ou
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire, toute attribution ou cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise ou Groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi (notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail) ou tout plan similaire, toute attribution gratuite d'actions

dans le cadre des dispositions des articles L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce ou tout plan similaire et de réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions légales et réglementaires applicables ; et/ou

- la remise d'actions à l'occasion d'émission ou de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; et/ou
- la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, étant précisé que dans une telle hypothèse les actions acquises à cette fin ne pourront représenter plus de 5 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant, le cas échéant, à un capital ajusté pour prendre en compte des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée générale ; et/ou
- l'annulation de tout ou partie des actions ordinaires ainsi acquises dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-62 alinéa 2 du Code de commerce et conformément à l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée générale du 25 juin 2021 aux termes de sa trentième résolution (ou toute résolution ultérieure ayant le même objet). Cette autorisation arrive à échéance le 24 août 2023 ; et/ou

- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché ; et/ou
- tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou par la réglementation en vigueur ; dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par le biais d'un communiqué ou de tout autre moyen prévu par la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions de la Société pourraient porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la Société rachèterait pendant la durée du programme de rachat n'excéderait pas 10 % des actions composant le capital social de la Société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations postérieures à l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021, soit à titre indicatif un nombre d'actions n'excédant pas 45 332 373 sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2021 ; et
- le nombre d'actions que la Société détiendrait à quelque moment que ce soit ne dépasserait pas 10 % des actions composant le capital social de la Société à la date considérée.

Ces opérations pourraient être réalisées aux périodes que le Conseil d'administration apprécierait dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables, étant précisé que le Conseil d'administration ne pourrait, sauf autorisation préalable de l'Assemblée générale des actionnaires, mettre en œuvre ce programme de rachat d'actions à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre.

Le prix unitaire maximum d'achat dans le cadre de ce programme d'achat d'actions serait de 45 euros (hors frais d'acquisition), sous réserve d'ajustements dans le cadre d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites et/ou division ou regroupement des actions, d'amortissement sur le capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le montant maximum des fonds affectés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions s'élèverait à 2 039 956 785 euros (hors frais d'acquisition).

Cette nouvelle autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois à compter de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021, et priverait d'effet pour sa fraction inutilisée l'autorisation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2021 aux termes de sa dix-septième résolution.

7.7.4 AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

La Société a émis des options de souscription et d'achat d'actions, dont les principaux termes et conditions sont décrits dans la section 3.8 – Intérêts des dirigeants mandataires sociaux, des administrateurs et de certains salariés, du présent Document d'enregistrement universel.

La Société a également effectué des attributions d'actions de performance, dont les principaux termes et conditions sont décrits dans la section 3.8 – Intérêts des dirigeants mandataires sociaux, des administrateurs et de certains salariés, du présent Document d'enregistrement universel ainsi que dans la Note 23 – Paiements en actions annexée aux états financiers consolidés 2021, dans la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, du présent Document d'enregistrement universel.

7.7.5 CONDITIONS RÉGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION OU TOUTE OBLIGATION ATTACHÉ(E) AU CAPITAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBÉRÉ(E)

Néant.

7.7.6 NANTISSEMENTS

Au 31 décembre 2021 et à la connaissance de la Société, 1 146 602 actions de la Société (soit environ 0,25 % du nombre d'actions composant son capital social), détenues par des personnes physiques, font l'objet d'un nantissement.

Comme indiqué dans la Note 32 – Engagements hors bilan et nantissemments annexée aux états financiers consolidés 2021, figurant dans la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, du présent Document d'enregistrement universel, des actifs financiers courants et non courants ont été nantis par le Groupe pour une valeur nette comptable de 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2021.

7.7.7 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

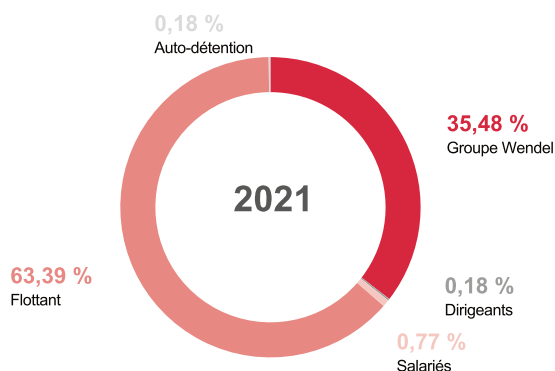
Le tableau ci-dessous indique l'évolution du capital social de la Société au cours des cinq derniers exercices.

	2021	2020	2019	2018	2017
Capital en début d'exercice					
En euros	54 267 011,04	54 251 158,56	53 065 920	53 040 000	53 040 000
En actions	452 225 092	452 092 988	442 216 000	442 000 000	442 000 000
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice		-	220 212	-	330 000
Nombre d'actions créées au cours de l'exercice	1 098 633	132 104	10 097 200	216 000	330 000
Par attribution gratuite d'actions		-	-	-	-
Par exercice d'options de souscription d'actions	1 098 633	132 104	153 931	216 000	330 000
Capital en fin d'exercice					
En euros	54 398 847,00	54 267 011,04	54 251 158,56	53 065 920	53 040 000
En actions	453 323 725	452 225 092	452 092 988	442 216 000	442 000 000

7.8 ACTIONNARIAT

7.8.1 STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DU GROUPE

Actionnariat simplifié au 31 décembre 2021



Principaux actionnaires directs et indirects

Wendel SE est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en Europe, avec près de 10 milliards d'euros d'actifs gérés.

Elle investit dans des sociétés *leaders* ou qui ont le potentiel de le devenir. Wendel est un actionnaire et un partenaire actif qui appuie les équipes dirigeantes de ses participations, les responsabilise et les accompagne dans la durée, afin d'atteindre des objectifs ambitieux de croissance durable et de création de valeur pour ses actionnaires. Elle a également la particularité d'être une société d'investissement de long terme, disposant de capitaux permanents, d'une double notation Investment Grade et d'accès aux marchés financiers, soutenue et contrôlée par Wendel-Participations, un actionnaire familial stable ayant plus de 315 ans d'histoire industrielle dont plus de 40 ans d'expérience dans l'investissement.

Wendel SE est cotée sur Euronext Paris. Son Document de référence/Document d'enregistrement universel peut être consulté sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et téléchargé sur le site internet de Wendel (www.wendelgroup.com).

Au 31 décembre 2021, Wendel SE était détenue à hauteur de 39,29 % par Wendel-Participations SE (et affiliés), société regroupant les intérêts de plus de mille membres de la famille Wendel.

Le groupe Wendel est l'actionnaire de contrôle de Bureau Veritas dont il détenait 35,48 % du capital et 51,63 % des droits de vote théoriques au 31 décembre 2021.

Conformément à l'article 28 des statuts de la Société, un droit de vote double a été attribué aux actions détenues par le groupe Wendel dans la mesure où celles-ci ont fait l'objet d'une inscription nominative depuis plus de deux ans.

Part des investisseurs institutionnels dans le capital flottant du Groupe

38 %	investisseurs institutionnels nord-américains
19 %	investisseurs institutionnels français
14 %	investisseurs institutionnels britanniques
13 %	investisseurs institutionnels européens (hors France et Royaume-Uni)
3 %	investisseurs institutionnels situés dans le reste du monde

Répartition du capital social et des droits de vote exerçables

Actionnaires	Au 28 février 2022		Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	% d'actions détenues	% de droits de vote	% d'actions détenues	% de droits de vote	% d'actions détenues	% de droits de vote	% d'actions détenues	% de droits de vote
Groupe Wendel ^(a)	35,47 %	51,70 %	35,48 %	51,69 %	35,56 %	51,58 %	35,57 %	51,67 %
Public ^(b)	63,94 %	47,77 %	63,93 %	47,77 %	63,41 %	47,89 %	63,07 %	47,79 %
FCP BV Next	0,22 %	0,32 %	0,23 %	0,33 %	0,24 %	0,35 %	0,26 %	0,38 %
Dirigeants ^(c)	0,18 %	0,21 %	0,18 %	0,21 %	0,14 %	0,18 %	0,13 %	0,16 %
Auto-détention	0,19 %	-	0,18 %	-	0,65 %	-	0,97 %	-
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

(a) Il n'existe pas de différence significative entre les droits de vote théoriques (incluant les actions auto-détenues) et les droits de vote exerçables (hors actions auto-détenues). Le pourcentage de droits de vote théoriques détenus par le groupe Wendel est de 51,63 % au 31 décembre 2021 et au 28 février 2022.

(b) Calculé par différence.

(c) Les dirigeants sont définis comme les membres du Comité exécutif du Groupe Bureau Veritas au 31 décembre de l'année présentée, ou au 28 février 2022 le cas échéant.

Franchissements de seuils

Les franchissements de seuils légaux notifiés antérieurement au 1^{er} janvier 2021 sont disponibles sur le site de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») et les franchissements de seuils statutaires sont notifiés à la Société, au siège social de la Société.

En complément des seuils prévus l'article 11.2 des statuts de la Société (voir section 7.10 – Actes constitutifs et statuts, du présent Document d'enregistrement universel) et aux termes de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième (5 %), du dixième (10 %), des trois vingtièmes (15 %), du cinquième (20 %), du quart (25 %), des trois dixièmes (30 %), du tiers (1/3), de la moitié (50 %), des deux tiers (2/3), des dix-huit vingtièmes (90 %) ou des dix-neuf vingtièmes (95 %) du capital social ou des droits de vote informe la Société et l'AMF, au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de Bourse suivant le jour du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. Cette information est également donnée dans les

mêmes délais lorsque la participation en capital social ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

À défaut, l'actionnaire est privé des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui n'a pas été régulièrement déclarée pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant (article L. 233-14 alinéas 1 et 2 du Code de commerce).

Un formulaire type de déclaration de franchissement de seuils légaux est disponible sur le site internet de l'AMF.

À la meilleure connaissance de la Société et sur la base des franchissements de seuils légaux et statutaires notifiés par les actionnaires à la Société et/ou à l'AMF, sont recensées ci-après les dernières déclarations communiquées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Par courrier reçu le 16 septembre 2021, la société Wellington Management Group LLP (280 Congress Street, Boston, MA, 02210, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients, a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 septembre 2021, le seuil de 5 % des droits de vote de la société Bureau Veritas et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 31 437 434 actions Bureau Veritas

représentant autant de droits de vote, soit 6,94 % du capital et 5,05 % des droits de vote de cette société⁽¹⁾.

À la connaissance de la Société, il n'existait, hormis l'actionnaire de contrôle Wendel, et Wellington Management Group LLP, aucun actionnaire détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote au 21 mars 2022.

Par ailleurs, conformément aux dispositions statutaires, d'autres franchissements de seuils ont été notifiés à la Société au cours de l'exercice 2021 :

	Date du courrier	Seuil franchi	Sens du franchissement
Wellington Management Group LLP	25/08/2021	4 % du capital	Hausse
	25/08/2021	3 % des droits de vote	Hausse
	03/09/2021	5 % du capital	Hausse
	06/09/2021	4 % des droits de vote	Hausse
	16/09/2021	6 % du capital	Hausse
	16/09/2021	5 % des droits de vote	Hausse
Investisseur B	15/06/2021	2 % du capital	Hausse
	21/06/2021	2 % du capital	Baisse

Par courrier reçu le 2 mars 2022, la société Wellington Management Group LLP (280 Congress Street, Boston, MA, 02210, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1^{er} mars 2022, le seuil de 5% des droits de vote de la société Bureau Veritas et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 31 064 750 actions Bureau Veritas représentant autant de droits de vote, soit 6,85 % du capital et 4,99 % des droits de vote de cette société⁽²⁾.

Par e-mail reçu le 14 mars 2022, un investisseur C a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 mars 2022, le seuil de 3 % du capital et de 2 % des droits de vote de la société Bureau Veritas.

La Société n'a pas été informée d'autres franchissements de seuils entre le 31 décembre 2021 et le 21 mars 2022

Droits de vote des actionnaires

Conformément aux statuts de la Société modifiés par l'Assemblée générale du 18 juin 2007 et entrés en vigueur le 23 octobre 2007, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au porteur, par suite de succession *ab intestat* ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Au 31 décembre 2021, 169 719 880 actions bénéficiaient d'un droit de vote double sur les 453 323 725 actions composant le capital social.

Structure de contrôle

Au 31 décembre 2021, la Société était contrôlée indirectement par Wendel SE à hauteur de 35,48 % du capital et de 51,63 % des droits de vote théoriques.

L'organisation et le mode de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés, le nombre d'administrateurs indépendants, la dissociation des fonctions de Président et Directeur général, l'encadrement du Règlement intérieur et le respect des recommandations du Code AFEP/MEDEF contribuent à encadrer la présence d'un actionnaire majoritaire et éviter les situations de conflits d'intérêts. Le Conseil d'administration de Bureau Veritas SA veille notamment à ce que la présence d'au moins un tiers de membres indépendants en son sein soit respectée. Les membres indépendants du Conseil d'administration sont désignés parmi des personnalités indépendantes et libres d'intérêt par rapport à la Société au sens du Règlement intérieur du Conseil.

Au 31 décembre 2021, sept membres du Conseil sur douze étaient qualifiés d'indépendants au regard des huit critères du Code AFEP/MEDEF : Ana Giros Calpe, Ieda Gomes Yell, Pascal Lebard, Siân Herbert-Jones, Frédéric Sanchez, Philippe Lazare et Lucia Sinapi-Thomas. Le Président du Conseil d'administration qui a dépassé 12 années d'ancienneté au Conseil demeure indépendant de l'actionnaire majoritaire. En 2021, le Comité d'audit et des risques comporte trois membres indépendants du Conseil, l'un d'entre eux étant par ailleurs Président dudit Comité. Trois membres du Comité des nominations et des rémunérations sur cinq sont indépendants. Une présentation des membres du Conseil d'administration avec mention de leur participation à un comité figure dans la section 3.2.1 – Composition du Conseil d'administration, du présent Document d'enregistrement universel.

1) Sur la base d'un capital composé de 452 901 294 actions représentant 622 786 434 droits de vote au 31 août 2021, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (RGAMF).

2) Sur la base d'un capital composé de 453 364 708 actions représentant 623 056 672 droits de vote au 31 janvier 2022, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (RGAMF).

7.8.2 POLITIQUE D'INFORMATION DES ACTIONNAIRES ET CALENDRIER FINANCIER

Dialogue avec les investisseurs

362	rendez-vous (en présentiel ou par visio-conférence / téléphone)
1 346	contacts investisseurs
428	institutions rencontrées
12	conférences
1	roadshow dédié à la gouvernance

En 2021, Bureau Veritas a maintenu une présence forte auprès de la communauté financière. Compte tenu de l'environnement sanitaire et des restrictions de déplacements, la totalité des interactions s'est faite en format virtuel. Ces interactions ont permis d'échanger avec des investisseurs du monde entier et d'assurer une couverture géographique comparable aux pratiques observées lors des exercices précédents. Soutenu par les outils digitaux et le développement des formats virtuels, le Groupe a ainsi maintenu un niveau élevé d'interactions exprimé en nombre de contacts avec les investisseurs et les actionnaires, dans la continuité des pratiques observées lors de l'exercice précédent.

En décembre 2021, le Groupe a organisé une Journée Investisseurs pour présenter à la communauté financière ses orientations stratégiques à horizon 2025. Cet événement qui s'est déroulé dans un format virtuel a réuni plus de 250 participants.

Bureau Veritas communique de façon régulière sur ses activités, sa stratégie et ses perspectives auprès de ses actionnaires individuels ou institutionnels et, plus largement, de la communauté financière dans le respect des meilleures pratiques de la profession.

Le management de Bureau Veritas et l'équipe Relations Investisseurs attachent une importance particulière à dialoguer avec l'ensemble des actionnaires, investisseurs et analystes financiers. Ce dialogue se déroule à l'occasion de *roadshows*, de rendez-vous individuels et de conférences sectorielles dans les principales places financières mondiales, notamment en Europe et aux États-Unis, mais également lors de la préparation de l'Assemblée générale des actionnaires. Bureau Veritas participe aussi à des événements consacrés à l'Investissement socialement responsable (ISR). Ces rencontres avec des fonds d'investissement et des analystes ISR participent à la progression du Groupe dans le domaine de la RSE présentée au chapitre 2 – Responsabilité sociétale de l'entreprise, du présent Document d'enregistrement universel.

De manière générale, le dialogue avec les actionnaires sur les sujets de gouvernance est assuré par la Direction générale, l'équipe Relations Investisseurs, la Direction Affaires Juridiques et Audit et la Direction *Compensation & Benefit*, en particulier pour les sujets de rémunération. Depuis 2019, Bureau Veritas a renforcé sa démarche de dialogue avec ses investisseurs et les *proxy advisors* sur les sujets de gouvernance à l'occasion de rencontres dédiées. Ainsi, en 2021, M. Aldo Cardoso, Président du Conseil d'administration, a participé à une série de rencontres consacrées à la gouvernance auprès d'actionnaires institutionnels du Groupe. Lors de ces rencontres, à la demande de certains actionnaires, les sujets ESG ont plus largement été abordés. En outre, les actionnaires peuvent également communiquer sur les sujets de gouvernance avec le Président du Conseil d'administration à l'adresse mail suivante : aldo.cardoso@bureauveritas.com.

En ce qui concerne l'accessibilité à l'information, Bureau Veritas met à la disposition des actionnaires l'ensemble des informations financières dans la section Investisseurs de son site internet. Les coordonnées de l'équipe Relations Investisseurs sont disponibles en ligne favorisant ainsi les contacts directs avec les actionnaires. Un numéro vert est également mis à disposition des actionnaires individuels. Enfin, toute personne intéressée par la vie du Groupe peut s'abonner afin de recevoir gratuitement par e-mail les communiqués et publications. Ce système d'alertes est accessible *via* la section Investisseurs du site internet en remplissant un formulaire d'inscription.

Distinctions

Les Grands Prix de la Transparence

En 2021 :

- Bureau Veritas est classé sixième du Top 20 des entreprises les plus transparentes (parmi les entreprises issues de l'indice SBF 120) ;
- Bureau Veritas est lauréat dans la catégorie « Charte Éthique » ;
- Le Groupe a reçu le Label OR de la Transparence, attribué aux entreprises ayant obtenu une note Transparence supérieure de 30 % à la moyenne générale de l'indice SBF 120 ;
- Bureau Veritas a été nommé dans la catégorie « Clarté du Document d'enregistrement universel ».

Pour rappel, en 2020, Bureau Veritas a été lauréat du Grand Prix de la Transparence dans la catégorie « CAC LARGE 60 » et était classé deuxième du Top 20 des entreprises les plus transparentes. Le Groupe avait également reçu le Label OR de la Transparence. Bureau Veritas avait été nommé pour le Grand Prix toutes catégories « CAC MID 60 » et pour le prix de la « Charte Éthique ».

Institutional Investor / Extel 2021

Dans le cadre de l'étude unifiée Institutional Investor et Extel, l'équipe Relations Investisseurs de Bureau Veritas a été classée première (sur 60 sociétés) dans la catégorie « Business & Employment Services », secteur auquel la Société est rattachée. Le Groupe occupe la première place pour la seconde année consécutive.

À titre individuel, Laurent Brunelle, Directeur des Relations Investisseurs du Groupe, se distingue également puisqu'il obtient la première place du classement des meilleurs professionnels des Relations Investisseurs dans la catégorie « Business & Employment Services » pour la seconde année consécutive.

Cette étude intitulée « Institutional Investor 2021 All-Europe Executive Team » est réalisée chaque année et fait référence dans la communauté financière. Elle distingue les meilleurs acteurs de la place en matière de courtage, de gestion d'actifs et, pour les sociétés cotées, de communication financière. Les résultats 2021 de l'enquête reflètent les opinions de 1 536 professionnels de l'investissement dans 644 entreprises de services financiers.

Calendrier financier 2022

21 avril 2022 (après Bourse)

Information du 1^{er} trimestre 2022

24 juin 2022

Assemblée générale

28 juillet 2022 (avant Bourse)

Résultats du 1^{er} semestre 2022

26 octobre 2022 (après Bourse)

Information du 3^e trimestre 2022

Bureau Veritas ne communique pas d'informations financières pendant :

- les 30 jours calendaires précédant la date de publication des comptes consolidés annuels et semestriels du Groupe jusqu'à la publication des résultats consolidés annuels et semestriels ;
- les 15 jours calendaires précédant la date de publication de l'information financière consolidée des premiers et troisièmes trimestres jusqu'aux publications trimestrielles.

Contacts

INFORMATION ACTIONNAIRES

0 800 434 241 > Service & appel gratuits

Information analystes/investisseurs

Laurent Brunelle, Directeur des Relations Investisseurs
laurent.brunelle@bureauveritas.com

Florent Chaix, *Manager* Relations Investisseurs
florent.chaix@bureauveritas.com

Bureau Veritas

Adresse :
Immeuble Newtime
40/52, Boulevard du Parc
92200 Neuilly-sur-Seine, France
Tél. : + 33 (0) 1 55 24 70 00

7.8.3 ACCORDS SUSCEPTIBLES D'ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Néant.

7.9 INFORMATIONS BOURSIÈRES

7.9.1 LE TITRE BUREAU VERITAS

Fiche signalétique

Place de cotation	Euronext Paris, compartiment A
Éligibilité	Éligible au plan d'épargne en action (PEA) Éligible au service à règlement différé (SRD)
Introduction en Bourse	23 octobre 2007 à 37,75 euros par action, soit 9,44 euros ajustés de la division du nominal par quatre le 21 juin 2013
Présence dans les indices	CAC 40 ESG, CAC Next 20, SBF 120, CAC Large 60, Euronext 100, EURO STOXX®, EURO STOXX® Industrial Goods & Services, EURO STOXX® Sustainability, STOXX® Europe 600, STOXX® Europe 600 Industrial Goods and Services, STOXX® Global ESG Leaders, STOXX® Global ESG Impact, Dow Jones Sustainability World, Dow Jones Sustainability Europe, MSCI Standard, FTSE4Good Index series
Code ISIN	FR 0006174348
Codes d'identification/Mnémonique	BVI Reuters : BVI.PA Bloomberg : BVI:FP
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2021	453 323 725
Nombre de droits de vote exerçables au 31 décembre 2021	622 233 776
Volume moyen quotidien sur Euronext en 2021	0,719 million de titres
Capitalisation boursière au 31 décembre 2021	13 200 millions d'euros

7.9.2 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DU DIVIDENDE

Sur la période 2012-2018, le Groupe a distribué annuellement un dividende représentant plus de 50 % du résultat net ajusté part du Groupe.

Les dividendes futurs dépendront notamment des résultats et de la situation financière du Groupe. Néanmoins, le Groupe s'engage à proposer la distribution d'un dividende correspondant à environ 50 % du résultat net ajusté.

(en euros)	Au titre de l'exercice		
	2021 (a)	2020	2019 (b)
Dividende par action	0,53	0,36	-

(a) Proposition à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

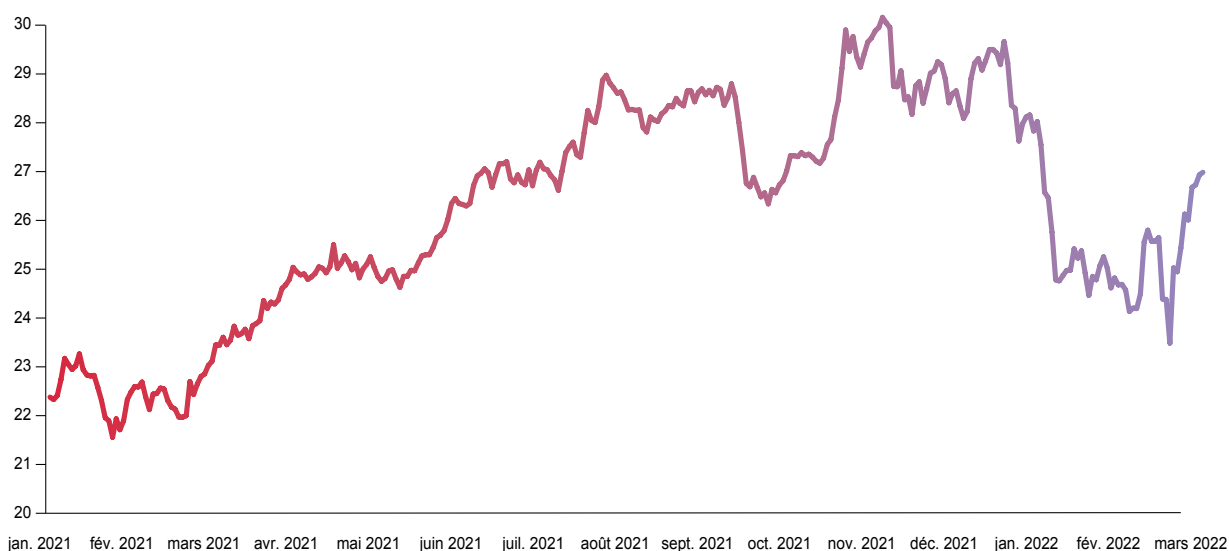
(b) Dividende par action de 0,56 euro initialement proposé puis annulé exceptionnellement dans le contexte de la pandémie de Covid-19, conformément aux dispositions réglementaires françaises en matière de modération des dividendes en contrepartie d'aides publiques (recours aux dispositifs de chômage partiel en France, ainsi qu'à ceux qui permettent un différé de certaines charges et de versements d'impôts).

7.9.3 ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Au 21 mars 2022, le cours du titre Bureau Veritas était de 26,81 euros, en hausse de 20,0 % par rapport au cours du 4 janvier 2021 (22,34 euros). Le cours du titre Bureau Veritas a ainsi été multiplié par près de trois par rapport à son cours d'introduction le 24 octobre 2007 (9,44 euros).

Les volumes quotidiens de rotation du flottant de l'année 2021 enregistrés sur Euronext Paris se situent en moyenne autour de 720 000 titres échangés par jour, soit près de 19 millions d'euros.

(En euros)



Transactions mensuelles au cours de l'année 2021

Période	Nombre de titres échangés	Capitaux (en millions d'euros)	Cours extrêmes ajustés (en euros)	
			Plus haut	Plus bas
Janvier 2021	14 826 226	333,44	23,51	21,27
Février 2021	12 604 658	281,33	22,85	21,63
Mars 2021	18 829 946	444,48	24,48	22,44
Avril 2021	15 633 400	389,02	25,88	24,20
Mai 2021	17 660 447	439,74	25,31	24,17
Juin 2021	16 122 904	425,43	27,23	25,23
Juillet 2021	17 036 747	459,66	28,13	26,25
Août 2021	13 417 509	377,70	29,04	27,54
Septembre 2021	15 284 928	428,72	28,86	26,43
Octobre 2021	14 103 076	378,69	27,60	25,88
Novembre 2021	16 587 458	478,80	30,30	27,53
Décembre 2021	13 478 350	384,00	29,38	27,10

Source : Euronext.

Transactions mensuelles au cours de l'année 2020

Période	Nombre de titres échangés	Capitaux (en millions d'euros)	Cours extrêmes ajustés (en euros)	
			Plus haut	Plus bas
Janvier 2020	15 574 341	383,59	26,01	23,14
Février 2020	18 052 467	439,34	25,78	21,66
Mars 2020	34 763 261	643,70	22,74	15,17
Avril 2020	12 652 442	232,25	19,47	16,75
Mai 2020	16 575 827	305,94	19,19	17,40
Juin 2020	28 438 419	549,79	20,83	18,41
Juillet 2020	19 069 141	374,30	20,99	18,26
Août 2020	11 300 405	215,98	19,79	18,40
Septembre 2020	16 244 203	316,36	20,72	18,47
Octobre 2020	16 386 835	320,73	20,64	18,59
Novembre 2020	15 339 285	325,68	22,26	18,82
Décembre 2020	13 905 701	311,44	22,99	21,49

Source : Euronext.

7.10 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

Un résumé des principales dispositions des statuts en vigueur à la date de dépôt du présent Document figure dans la présente section. Une copie des statuts peut être obtenue sur le site internet de la Société.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La Société a l'objet civil suivant, qu'elle peut exercer en tous pays :

- la classification, le contrôle, l'expertise ainsi que la surveillance de construction ou de réparation des navires et des aéronefs de toutes catégories et de toutes nationalités ;
- les inspections, contrôles, évaluations, diagnostics, expertises, mesures, analyses concernant la fonction, la conformité, la qualité, l'hygiène, la sécurité, la protection de l'environnement, la production, la performance et la valeur de toutes matières, produits, biens, matériels, constructions, équipements, usines ou établissements ;
- tous services, études, méthodes, programmes, assistance technique, conseils dans les domaines de l'Industrie, du transport maritime, terrestre ou aérien, des services et du commerce national ou international ; et
- le contrôle des constructions immobilières et du génie civil.

Sauf en cas d'incompatibilité avec la législation en vigueur, la Société peut procéder à toutes études et recherches et accepter des mandats d'expertise ou d'arbitrage dans les domaines en rapport avec son activité.

La Société peut publier tout document, et notamment des règlements et des registres maritime et aéronautique, et exercer toute action de formation concernant les activités précitées.

Plus généralement, elle exerce toute action pouvant, directement ou indirectement, en tout ou partie, se rattacher à son objet ou en favoriser la réalisation : notamment toute opération industrielle, commerciale, financière, mobilière ou immobilière, la création de filiales, la prise de participations financières, techniques ou autres, dans des sociétés, associations ou organismes dont l'objet est en rapport, pour le tout ou pour partie, avec celui de la Société.

Enfin, la Société peut effectuer toutes opérations permettant l'utilisation, directe ou indirecte, des biens et des droits dont elle est propriétaire et, notamment, le placement des fonds sociaux.

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GÉNÉRALE (ARTICLES 14 À 21 DES STATUTS)

Le fonctionnement du Conseil d'administration de la Société est décrit au chapitre 3 – Gouvernement d'entreprise, du présent Document d'enregistrement universel.

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS (ARTICLES 8, 9, 11.1, 12, 13 ET 35 DES STATUTS)

Libération des actions (article 8 des statuts)

Les actions souscrites en numéraire sont émises et libérées dans les conditions prévues par la loi.

Forme des actions (article 9 des statuts)

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions législatives ou réglementaires pouvant imposer, dans certains cas, la forme nominative.

Les actions de la Société donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Cession et transmission des actions (article 11.1 des statuts)

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Elles se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action, quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des Assemblées générales.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

Indivisibilité des actions, nue-propriété, usufruit (article 13 des statuts)

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique. À défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

Modalités de paiement des dividendes (article 35 des statuts)

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions de la Société dans les conditions fixées par la loi.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf (9) mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite cinq (5) ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur mise en paiement sont prescrits.

MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

La modification des droits attachés aux actions est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLES 23 À 30 DES STATUTS)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Toute Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des Assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Convocations des Assemblées générales (article 24 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées, dans les conditions et délais fixés par la loi.

Les Assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit (y compris hors du département du siège social) indiqué dans l'avis de convocation.

Ordre du jour (article 25 des statuts)

L'ordre du jour de l'Assemblée est arrêté par l'auteur de sa convocation.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil d'administration et procéder à leur remplacement.

Accès aux Assemblées (article 26 des statuts)

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées générales dans les conditions prévues par la loi.

Le droit de participer aux Assemblées générales est subordonné à l'inscription en compte des titres deux (2) jours ouvrés avant la date de l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Dans le cas des titres au porteur, l'inscription en compte des titres est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Un actionnaire peut se faire représenter par toute personne morale ou physique de son choix dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires alors applicables.

Tout actionnaire souhaitant voter par correspondance ou par procuration doit, dans le délai de trois (3) jours au moins avant la date de l'Assemblée générale, avoir déposé au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de réunion/convocation, une formule de vote par correspondance ou par procuration ou le

document unique en tenant lieu. Le Conseil d'administration peut, pour toute Assemblée générale, réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

En outre, les actionnaires ne souhaitant pas participer personnellement à l'Assemblée peuvent également procéder à la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire par voie électronique conformément aux dispositions alors applicables et dans les conditions qui seront indiquées dans l'avis de réunion/convocation.

Par ailleurs, sur décision du Conseil d'administration mentionnée dans l'avis de convocation, les actionnaires peuvent, dans les conditions et délais fixés par les lois et les règlements, voter par correspondance par voie électronique.

Lorsqu'il en est fait usage, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies par la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, les actionnaires pourront également participer à l'Assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et seront alors réputés présents pour le calcul du *quorum* et de la majorité.

Feuille de présence, bureau, procès-verbaux (article 27 des statuts)

À chaque Assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil d'administration ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet.

Si l'Assemblée est convoquée par le ou les Commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'Assemblée, celle-ci élit son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant soit par eux-mêmes, soit comme mandataires, le plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité, et de veiller à l'établissement du procès-verbal et le signer.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Quorum, vote, nombre de voix (article 28 des statuts)

Dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le *quorum* est calculé sur la base de l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du *quorum* que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par la loi et les statuts.

Dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, l'actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au porteur, par suite de succession de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible. Il en est de même en cas de transfert d'actions ayant droit de vote double par suite d'une fusion ou d'une scission d'une Société actionnaire. La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Elle statue à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance ou à distance. Les suffrages sont exprimés, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée, à main levée ou par voie électronique, à distance ou par tout moyen de télécommunications permettant l'identification des actionnaires dans les conditions réglementaires en vigueur. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne sont pas considérés comme des votes exprimés.

Assemblée générale ordinaire (article 29 des statuts)

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les Statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes sociaux et le cas échéant sur les comptes consolidés de l'exercice social précédent.

L'Assemblée générale ordinaire, statuant dans les conditions de *quorum* et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent, exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Assemblée générale extraordinaire (article 30 des statuts)

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les Statuts dans toutes leurs stipulations. Elle ne peut toutefois

augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

L'Assemblée générale extraordinaire, statuant dans les conditions de *quorum* et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent, exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES (ARTICLE 31 DES STATUTS)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi.

CLAUSES STATUTAIRES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LA SURVENANCE D'UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Aucune stipulation des statuts ne pourrait, à la connaissance de la Société, avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société.

IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES ET FRANCHISSEMENT DE SEUILS (ARTICLES 10 ET 11.2 DES STATUTS)

Identification des actionnaires (article 10 des statuts)

La Société se tient informée de la composition de son actionariat dans les conditions prévues par la loi.

À ce titre, la Société peut faire usage de toutes les dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires.

Ainsi, la Société peut notamment demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, contre rémunération à sa charge, soit au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, soit directement à un ou plusieurs intermédiaires mentionnés à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, des informations relatives aux détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires. Les délais de transmission des demandes d'informations et de communication des réponses à ces demandes ainsi que la liste des informations sont fixés par la réglementation.

Franchissements de seuils (article 11.2 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société des franchissements de seuils prévus par la loi, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à posséder, directement ou indirectement au sens de la loi (et notamment de l'article L. 233-9 du Code de commerce), un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 2 %, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède, dans un délai de cinq jours de négociation à compter du franchissement de ce seuil, et ce, quelle que soit la date d'inscription en compte, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de la Société, ou par tout autre moyen équivalent pour les actionnaires ou porteurs de titres résidents hors de France, en précisant le nombre total de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital

social ainsi que les droits de vote qui y sont attachés qu'elle possède à la date de la déclaration. Cette déclaration de franchissement de seuil indique également si les actions ou les droits de vote y afférents sont ou non détenus pour le compte ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales et précise, en outre, la date du franchissement de seuil. Elle est renouvelée pour la détention de chaque fraction additionnelle de 1 % du capital ou des droits de vote sans limitation, y compris au-delà du seuil de 5 %.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, dès lors qu'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote de la Société au moins égale à 5 % du capital ou des droits de vote en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale. La privation du droit de vote s'applique pour toute Assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

Tout actionnaire dont la participation en capital et/ou en droits de vote dans la Société devient inférieure à l'un des seuils susvisés est également tenu d'en informer la Société dans le même délai et selon les mêmes formes, quelle qu'en soit la raison.

Pour le calcul des seuils susvisés, il doit être tenu compte au dénominateur du nombre total d'actions composant le capital et auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris celles privées de droit de vote, tel que publié par la Société conformément à la loi (la Société devant préciser dans ses publications le nombre total desdites actions avec droits de vote et le nombre d'actions parmi celles-ci ayant été privées de droit de vote).

Modification du capital social (article 7 des statuts)

Le capital social peut être augmenté ou réduit par tous modes et de toute manière autorisé par la loi. L'Assemblée générale extraordinaire pourra également décider de procéder à la division de la valeur nominale des actions ou à leur regroupement.



8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

8.1 PERSONNES RESPONSABLES	510	8.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	512
RFA		Modalités de diffusion de l'information réglementée	512
8.1.1 Responsable du Document d'enregistrement universel	510	8.4 INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE	512
8.1.2 Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel	510	8.5 TABLES DE CONCORDANCE	513
8.1.3 Responsable de l'information financière	510	8.5.1 Document d'enregistrement universel	513
8.2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	511	8.5.2 Rapport financier annuel	516
RFA		8.5.3 Rapport de gestion	517
8.2.1 Commissaires aux comptes titulaires	511	8.5.4 Rapport sur le gouvernement d'entreprise	518
8.2.2 Commissaires aux comptes suppléants	511	8.5.5 Tableaux AMF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux	519

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**



8.1 PERSONNES RESPONSABLES

8.1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Didier Michaud-Daniel, Directeur Général de Bureau Veritas.

8.1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations qui relèvent du rapport de gestion répertoriées dans la section 8.5.3 du présent Document d'enregistrement universel présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 29 mars 2022

Didier Michaud-Daniel

Directeur Général de Bureau Veritas

8.1.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

François Chabas

Directeur financier de Bureau Veritas

Adresse : Immeuble Newtime – 40/52, Boulevard du Parc

92200 Neuilly-sur-Seine – France

Téléphone : + 33 1 55 24 76 30

Télécopie : + 33 1 55 24 70 32

8.2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

8.2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par Monsieur François Guillon
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes titulaire lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 mai 2016 pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 et qui se tiendra en 2022.

PricewaterhouseCoopers Audit appartient à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Ernst & Young Audit

Représenté par Monsieur Nour-Eddine Zanouda
1-2, Place des Saisons, Paris La Défense 1
92400 Courbevoie

Ernst & Young Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 mai 2016 pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 et qui se tiendra en 2022.

Ernst & Young Audit appartient à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

8.2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Monsieur Jean-Christophe Georghiou
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Monsieur Jean-Christophe Georghiou a été nommé en tant que Commissaire aux comptes suppléant lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 mai 2016 pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 et qui se tiendra en 2022.

Cabinet Auditex
1-2, Place des Saisons, Paris La Défense 1
92400 Courbevoie

Le Cabinet Auditex a été nommé en tant que Commissaire aux comptes suppléant lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 mai 2016 pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 et qui se tiendra en 2022.

8.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Toutes les publications du Groupe (communiqués, rapports annuels, présentations annuelles et semestrielles, etc.) et l'information réglementée sont disponibles sur simple demande ou depuis le site internet <https://group.bureauveritas.com/fr>. Ce site permet de s'abonner aux alertes e-mails pour recevoir l'actualité et de télécharger toutes les publications du Groupe depuis son introduction en Bourse, la liste des analystes qui suivent le titre Bureau Veritas ainsi que le cours de Bourse en temps réel.

Un Document d'enregistrement universel (anciennement intitulé « Document de référence ») est déposé chaque année auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Conformément à son Règlement général, il est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sur <https://group.bureauveritas.com/fr>, en version française et anglaise.

Compte tenu de l'entrée en vigueur le 21 juillet 2019 du règlement (UE) 2017/1129 dit « Prospectus 3 » et de son règlement délégué 2019/980, Bureau Veritas publie depuis 2019 un Document d'enregistrement universel. Ce document répond à un objectif d'amélioration de la lisibilité pour les actionnaires et investisseurs en proposant un vecteur unique et central d'information. Il vise en outre à présenter une information englobant les thématiques financières et extra-financières notamment en matière de stratégie et de facteurs de risques.

Les documents, ou copie des documents, listés ci-dessous peuvent être consultés au siège social de Bureau Veritas (Immeuble Newtime, 40/52, Boulevard du Parc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France) ou bien envoyés sur simple demande par voie électronique :

- les statuts de Bureau Veritas SA ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de Bureau Veritas dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document d'enregistrement universel ;
- les informations financières historiques de Bureau Veritas et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document d'enregistrement universel.

Par ailleurs, conformément à la recommandation AMF n° 2012-05 (modifiée le 5 octobre 2018), les statuts actualisés de la Société figurent sur le site internet : <https://group.bureauveritas.com/fr>.

MODALITÉS DE DIFFUSION DE L'INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Conformément à l'application, depuis le 20 janvier 2007, des obligations de diffusion de l'information réglementée issues de la transposition de la Directive Transparence dans le règlement général de l'AMF, la Direction des Relations Investisseurs de Bureau Veritas s'assure de la diffusion effective et intégrale de l'information réglementée. Celle-ci est, au moment de sa diffusion, déposée auprès de l'AMF et mise en ligne sur le site internet du Groupe.

La diffusion effective et intégrale est réalisée par voie électronique en respectant les critères définis par le règlement général qui impose une diffusion auprès d'un large public au sein de l'Union européenne et selon des modalités garantissant la sécurité de la diffusion et de l'information. À cette fin, la Direction des Relations Investisseurs de Bureau Veritas utilise les services d'un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères de diffusion fixés par le Règlement (UE) 596/2014 relatif aux abus de marché et par le Règlement général de l'AMF. Le diffuseur figure sur la liste des diffuseurs professionnels publiée par l'AMF et bénéficie par ce biais d'une présomption de diffusion effective et intégrale.

8.4 INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- le rapport de gestion, les comptes consolidés du Groupe de l'exercice 2020 accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, les comptes annuels de la Société de l'exercice 2020 accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, figurant respectivement aux pages 263 à 289, 291 à 351, 352 à 357, 358 à 377, et 378 à 381 du Document d'enregistrement universel, déposé auprès de l'AMF, en date du 25 mars 2021, sous le numéro D. 21-0191 ;

- le rapport de gestion, les comptes consolidés du Groupe de l'exercice 2019 accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, les comptes annuels de la Société de l'exercice 2019 accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, figurant respectivement aux pages 223 à 246, 247 à 305, 306 à 311, 312 à 333, et 334 à 337 du Document d'enregistrement universel, déposé auprès de l'AMF, en date du 26 mars 2020, sous le numéro D. 20-0191 ;

Les informations incluses dans ces deux Documents autres que celles citées ci-avant ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent Document d'enregistrement universel.

8.5 TABLES DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du Document d'enregistrement universel, les tables de concordance ci-après permettent d'identifier :

- les principales rubriques qui constituent le Document d'enregistrement universel prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 ;
- les principales informations qui constituent le rapport financier annuel prévues par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- les principales informations qui constituent le rapport de gestion prévues par les articles L. 22-10-34 et suivants, L. 232-1 et suivants et R. 225-102 et suivants du Code de commerce ;
- les principales informations qui constituent le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévues par les articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce ;
- les informations sur les rémunérations avec la présentation sous forme des 11 tableaux préconisés par l'AMF (voir également Code AFEP/MEDEF).

Ces tables renvoient aux pages du présent Document d'enregistrement universel où sont mentionnés les éléments exigés par les lois, règlements et recommandations mentionnés ci-avant.

8.5.1 DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Table de concordance du Document d'enregistrement universel – Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017

	Page(s)
1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	
1.1 Personnes responsables des informations	510
1.2 Déclaration des personnes responsables	510
1.3 Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A
1.4 Informations provenant d'une tierce partie	N/A
1.5 Déclaration de dépôt auprès de l'autorité compétente	1
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	511
2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte par les informations financières historiques	N/A
3. Facteurs de risque	336-347, 396, 434-438
4. Informations concernant Bureau Veritas	
4.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	486
4.2 Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	486
4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	486
4.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	486
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	
5.1.1 Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	81-104 du Document d'enregistrement universel (DEU) 2021 50-71 du DEU 2020 40-60 du DEU 2019
5.1.2 Nouveau produit ou service importants lancé sur le marché	199-204



Table de concordance du Document d'enregistrement universel – Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017

	Page(s)
	68-69
5.2 Principaux marchés	34-35 du DEU 2020 25-26 du DEU 2019
5.3 Événements importants dans le développement des activités	66-67, 358-380
5.4 Stratégie et objectifs	72-80
5.5 Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	105-106
5.6 Position concurrentielle	71
5.7 Investissements	
	374, 379
5.7.1 Investissements importants réalisés	280, 284 du DEU 2020 237, 242 du DEU 2019
5.7.2 Principaux investissements en cours et engagements futurs	379, 409-412
5.7.3 Informations concernant les coentreprises et les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif/passif, de sa situation financière ou de ses résultats	440-451, 464-467
5.7.4 Questions environnementales	189-198, 199-210
6. Structure organisationnelle	
6.1 Description sommaire du Groupe	2-59, 487-490
6.2 Liste des filiales importantes	487-490
7. Examen de la situation financière et du résultat	
7.1 Situation financière	
	54-55, 358-380, 386-390
7.1.1 Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	20-23, 264-286, 292-296 du DEU 2020 12-14, 224-242, 248-252 du DEU 2019
7.1.2 Évolution future probable des activités de l'émetteur et ses activités de recherche et développement	106, 145, 202-204
7.2 Résultats d'exploitation	
7.2.1 Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	363-371, 400-401
7.2.2 Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	363-371, 400-401
8. Trésorerie et capitaux	
8.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	389
8.2 Source et montant des flux de trésorerie	372-375, 390
8.3 Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	375-379
8.4 Restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités du Groupe	396
8.5 Sources de financement attendues	379
9. Environnement réglementaire	105-106, 199, 205, 222
10. Information sur les tendances	
10.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente et changement significatif de performance financière du Groupe, survenus depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date d'enregistrement du Document d'enregistrement universel	379-380, 439
10.2 Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	380
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	
11.1 Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	N/A

Table de concordance du Document d'enregistrement universel – Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017

		Page(s)
11.2	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	N/A
11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	N/A
12.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
12.1	Conseil d'administration et Direction générale	237-263, 278-281
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	284
13.	Rémunération et avantages	288-332
13.1	Rémunérations et avantages en nature	288-321
13.2	Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	288-321
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	264-277
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	248-263, 278
14.2	Contrats de service	284
14.3	Informations sur le Comité d'audit et des risques et le Comité des nominations et des rémunérations	271-276
14.4	Déclaration relative à la conformité aux régimes de gouvernement d'entreprise applicables	232
14.5	Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise	234-251
15.	Salariés	
15.1	Nombre de salariés et répartition des effectifs	72, 156-157, 211-213
15.2	Participations et <i>stock-options</i> détenues par les membres du Conseil d'administration et par la Direction générale	314-321, 322-332
15.3	Participation des salariés dans le capital	23, 169, 241, 328-332, 496-497
16.	Principaux actionnaires	
16.1	Franchissement de seuils	497-498
16.2	Existence de droits de vote différents	498, 506
16.3	Détention ou contrôle, direct ou indirect, de l'émetteur et mesures prises pour que ce contrôle ne s'exerce pas de manière abusive	23, 67, 392, 496-498
16.4	Accord connu de Bureau Veritas dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	287
17.	Transactions avec des parties liées	438
18.	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats	
18.1	Informations financières historiques	358-383, 386-451, 458-479
18.1.1	<i>Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices</i>	263-289, 291-351, 358-377 du DEU 2020 223-246, 247-305, 312-333 du DEU 2019
18.1.2	<i>Changement de date de référence comptable</i>	N/A
18.1.3	<i>Normes comptables</i>	393-451, 460-461
18.1.4	<i>Changement de référentiel comptable</i>	393-451, 460-461
18.1.5	<i>Informations financières en normes comptables françaises</i>	458-459
18.1.6	<i>États financiers consolidés</i>	386-451
18.1.7	<i>Date des dernières informations financières</i>	31/12/2021
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A

**Table de concordance du Document d'enregistrement universel – Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017**

	Page(s)
	452-457, 480-483
18.3	352-357, 378-381 du DEU 2020 306-311, 334-337 du DEU 2019
18.4	408
18.5	501
18.6	355
18.7	383
19. Informations supplémentaires	
19.1	493
19.1.1	493
19.1.2	495
19.1.3	494, 497
19.1.4	493-497
19.1.5	495
19.1.6	495
19.1.7	496
19.2	504-507
19.2.1	504
19.2.2	504-505
19.2.3	287
20. Contrats importants	383
21. Documents disponibles	512

8.5.2 RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Table de concordance du rapport financier annuel – Articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

	Page(s)
Comptes consolidés du Groupe	386-451
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	452-457
Comptes annuels de la Société	458-479
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	480-483
Rapport de gestion (au sens du Code de commerce)	voir 8.5.3, pages 517-518
Attestation du responsable du rapport financier annuel	510
Rachat par la Société de ses propres actions	493-495
Honoraires des Commissaires aux comptes	439

8.5.3 RAPPORT DE GESTION

Table de concordance du rapport de gestion – Articles L. 22-10-34 et suivants, L. 232-1 et suivants et R. 225-102 et suivants du Code de commerce

	Section(s)	Page(s)
Situation et activité de la Société et du Groupe		
Situation et activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé	5.1	358-362
Activité et résultats de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	5.2	363
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	6.10.5	479
Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	5.2-5.5	363-380
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	5.2-5.5	363-380
Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière	Rapport intégré, 2.8.1	54-55, 211-215
Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir	1.4.6, 5.5	79-80, 380
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion	5.4, 6.6	379, 439
Activités en matière de recherche et développement	1.7	106
Actionnariat et capital		
Structure et évolution du capital social	7.7.1, 7.7.7	493, 496
Composition de l'actionnariat et modifications intervenues au cours de l'exercice	1.2, 7.8.1	67, 496-497
Évolution de la répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois dernières années	7.8.1	497
État de la participation des salariés au capital social	7.8.1	496-497
Franchissements de seuils légaux déclarés à la Société	7.8.1	497-498
Achat et revente par la Société de ses propres actions	7.7.3	493-495
Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société détenue	6.6, 6.9, 7.2-7.3	440-451, 464-467, 487-490
Prises de participation ou prises de contrôle significatives intervenues au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	N/A	N/A
Succursales existantes	6.6, 6.9	440-451, 464-467
Évolution du cours de Bourse	7.9.3	502
Montant des dividendes et des autres revenus distribués mis en paiement au cours des trois exercices précédents	6.10.2	477-478
Information sur les conditions relatives à l'exercice de <i>stock-options</i> attribuées aux dirigeants et à la conservation des actions	3.7.2.3, 3.7.3.3, 3.7.4	296-301, 304-307, 314-321
Information sur les conditions relatives à la conservation des actions attribuées gratuitement aux dirigeants	3.7.2.3, 3.7.3.3, 3.7.4	296-301, 304-307, 314-321
Opérations réalisées par les dirigeants, leurs proches et les personnes assimilées, sur les titres de la Société	3.8.2	323
Facteurs de risques et contrôle interne		
Description des principaux risques et incertitudes	4.1	336-347
Description et gestion des risques environnementaux et climatiques	2.2.2, 2.6	124-127, 189-198
Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises par l'entreprise	2.6.3	195-198
Indications sur l'utilisation des instruments financiers (gestion des risques financiers)	6.6	396, 434-438
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	4.2	348-353
Informations environnementales sociales et sociétales		
Déclaration de performance extra-financière (DPEF)	2.8.2	216-217
Informations sociales, environnementales et sociétales	Chapitre 2	110-225
Plan de vigilance	2.4.7	149-153
Autres informations		
Délai de paiement des fournisseurs et des clients	6.10.6	479
Montant des dépenses somptuaires	6.10.3	478

**Table de concordance du rapport de gestion – Articles L. 22-10-34 et suivants, L. 232-1 et suivants et R. 225-102 et suivants du Code de commerce**

	Section(s)	Page(s)
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	N/A	N/A
Annexes au rapport de gestion		
Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	8.5.4	518
Avis de l'organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations fournies dans la déclaration de performance extra-financière	2.10	226-229

8.5.4 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise – Articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce

	Page(s)
Modalités d'exercice de la Direction générale	234-236, 278-284
Référence à un Code de gouvernement d'entreprise et application du principe « Appliquer ou expliquer »	232-233
Composition du Conseil	237-246, 250-251
Sélection des administrateurs	238-240
Représentation équilibrée des femmes et des hommes	237-244
Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil	237-244
Politique de diversité au sein du Comité exécutif	282
Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux (y compris dirigeants)	252-263, 278
Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	264-277
Limitations des pouvoirs du Directeur Général	236
Plans de succession du Comité exécutif y compris celui du Directeur Général	283
Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale, conventions réglementées	N/A
Procédure mise en place par le Conseil afin d'évaluer régulièrement la nature des conventions courantes	266-267
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux (<i>ex-post</i>) – rapport sur la rémunération de l'exercice 2021	302-314
Politique de rémunération des mandataires sociaux (<i>ex-ante</i>)	294-301
Ratio d'équité entre le niveau de rémunération des mandataires sociaux (y compris dirigeants et la rémunération moyenne et médiane des salariés)	310-313
Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci	288-309
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital	285-287
Informations prévues à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique	287
Assemblée générale et modalités de participation	287, 505-507
Droits liés aux actions	504-505

8.5.5 TABLEAUX AMF SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Table de concordance des tableaux des rémunérations figurant dans les recommandations de l'AMF		Page(s)
Tableau n° 1	Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social	314
Tableau n° 2	Synthèse de la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général	315
Tableau n° 3	Rémunération versée ou attribuée aux membres du Conseil d'administration	302-303
Tableau n° 4	Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	316
Tableau n° 5	Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social	316
Tableau n° 6	Actions de performance attribuées à chaque mandataire social	316
Tableau n° 7	Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	317
Tableau n° 8	Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	318
Tableau n° 9	Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice	332
Tableau n° 10	Historique des attributions gratuites d'actions	318-319
Tableau n° 11	Synthèse des contrats, régimes et indemnités applicables aux dirigeants mandataires sociaux	321

BUREAU VERITAS
Société Anonyme au capital de 54 398 847 euros
RCS Nanterre B 775 690 621
Siège social :
Immeuble Newtime
40/52 Boulevard du Parc
92200 Neuilly-sur-Seine - France
Tél. : + 33 (0)1 55 24 70 00

Sites internet
www.bureauveritas.com
www.bureauveritas.fr
<http://group.bureauveritas.com>

Conception & réalisation  **LABRADOR** +33 (0)1 53 06 30 80
INFORMATION DESIGN



Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC
issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

Crédits photo du Document d'enregistrement universel et du Rapport intégré : Bureau Veritas ;
Antoine Doyen ; Getty Images ; iStock ; Shutterstock Sources des données page 2-5 :

- Tendance 1 : + des 2/3 de la population mondiale sera urbaine d'ici 2050 et plus de la moitié de la population mondiale vivra en Asie en 2050
(<https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/chiffres/projections-mondiales/projections-par-continent/>)
 - Tendance 2 : 25 % des exportations mondiales impactées par la relocalisation d'ici 2025
(<https://www.europeanbusinessreview.com/reshoring-and-new-globalization-the-future-of-supply-chains/>)
- Tendance 3 : le marché de l'internet des objets (iot) devrait connaître une progression en valeur de 13% par an d'ici 2024 (source globaldata)
- Tendance 4 : la valeur du marché mondial de la santé numérique est estimée à 234,5 milliards de dollars d'ici 2023
(frost & sullivan, jan 2021, global healthcare market outlook, 2020 -- a decade of change for healthcare)

BUREAU VERITAS
IMMEUBLE NEWTIME, 40/52 BOULEVARD DU PARC
92200 NEUILLY-SUR-SEINE - FRANCE
TÉL. : +33(0)1 55 24 70 00 - FAX : +33(0)1 55 24 70 01
WWW.BUREAUVERITAS.COM



BUREAU
VERITAS

Shaping a World of Trust®